
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-huitième séance – Lundi 28 mai 2018, à 17 h

Présidence de M. Jean-Charles Lathion, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Guillaume Barazzone*, conseiller administratif, *MM. Taimoor Aliassi, Pierre Gauthier, Stéphane Guex* et *Claude Jeanneret*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M^{me} Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 15 mai 2018, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle du Grand Conseil pour lundi 28 mai et mardi 29 mai 2018, à 17 h et 20 h 30, ainsi que mercredi 30 mai 2018 à 0 h, 2 h, 4 h et 6 h.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. M. Guillaume Barazzone est excusé pour la séance de ce jour. Il nous rejoindra demain, mardi 29 mai. J'aimerais également excuser M. Pierre Gauthier, qui est en convalescence, nous lui souhaitons un prompt rétablissement. M. Stéphane Guex nous a annoncé qu'il ne pourra pas être présent en première partie de soirée mais qu'il nous rejoindra tout à l'heure.

Nous saluons la présence au bureau, à côté de la salle des pas perdus, des personnes qui feront les calculs nécessaires au fur et à mesure de nos discussions: M^{me} Nathalie Böhler, directrice du département des finances et du logement, son adjoint, M. Philippe Krebs, M. Samuel Blanchot, directeur financier, M^{me} Hanan Bouchaour, cheffe de l'Unité planification et analyse, M^{me} Sylvie Fontaine, adjointe de direction, M. David Boquete, contrôleur de gestion et M. Johan Pham, assistant contrôleur de gestion. Je ne sais pas si M. Jacques Moret, directeur général de l'administration municipale, ainsi que M. Olivier-Georges Burri, directeur général adjoint, sont là. Si tel est le cas, je les salue respectueusement.

Je rappelle l'article 113, alinéa 6, de la loi sur l'administration des communes (LAC): «En approuvant le budget, le Conseil municipal ne peut pas dépasser la somme totale des charges fixées par le maire ou le Conseil administratif, sans prévoir concurremment la couverture financière de ce dépassement. L'emprunt ne peut être considéré comme une couverture financière.»

Je vous communique d'autres aspects réglementaires et organisationnels. Je rappelle que, pour les débats sur les comptes et le budget, les interventions des orateurs ne sont pas limitées à sept minutes. Par ailleurs, l'obligation de s'abstenir

ne s'applique pas aux délibérations budgétaires, selon l'article 42 de notre règlement. Enfin, selon l'article 38, j'attire votre attention sur le fait que nous ne pouvons traiter que les objets figurant à l'ordre du jour, et que les éventuels nouveaux objets devront être déposés lors de la session des 5 et 6 juin 2018.

Ce soir, en fin de séance, je vous remercierai de reprendre vos affaires et de ne rien laisser dans cette salle du Grand Conseil, car une prestation de serment est prévue ici même mardi matin.

4. Rapport général de la commission des finances chargée d'examiner le nouveau projet de budget 2018 (PR-1262 A)¹.

Rapport général de M. Daniel Sormanni.

Préambule

Sous la présidence de M. Simon Brandt, les travaux budgétaires ont débuté le 30 août 2017 par la présentation, anticipée (comme habituellement) à la commission des finances, du projet de budget 2018; qui a été ensuite présenté au Conseil municipal le 12 septembre 2017; ils se sont poursuivis dès le 21 novembre 2017, avec la présentation d'un projet de budget 2018 actualisé, et se sont achevés le 28 mars 2018.

Le Service du Conseil municipal, dirigé par M^{me} Marie-Christine Cabussat, ainsi que l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs, ont prêté leur concours au bon déroulement des travaux qui ont permis l'élaboration du présent rapport; qu'ils en soient remerciés. Les services du département des finances et du logement (DFL) et leurs collaboratrices et collaborateurs sont aussi chaleureusement remerciés pour leur assistance aux travaux de la commission des finances et leur aide au rapporteur général pour la rédaction du rapport. Les notes de séances ont été prises par M. Daniel Zaugg, M^{me} Shadya Ghemati, M. Nicolas Rey, M. Vadim Horcik, que le rapporteur remercie pour la précision et la qualité de leur travail précieux pour l'établissement du présent rapport.

Les conseillères et conseillers administratifs, avec leurs collaboratrices et collaborateurs, ont également été auditionnés dans le cadre de l'étude de ce projet de budget 2018; qu'ils soient remerciés pour leur contribution et leurs réponses orales et écrites aux différentes interrogations et questions des commissaires de la commission des finances.

¹ Nouveau projet de budget, 3331. Commissions, 3378.

1. Introduction du rapporteur p. 7635
2. Séance du 21 novembre 2017: audition de M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative, et de ses collaboratrices et collaborateurs p. 7639
3. Séance du 22 novembre 2017: audition de M. Rémy Pagani pour le département des Autorités et de ses collaboratrices et collaborateurs p. 7662
4. Séance du 13 décembre 2017 p. 7671
 - a. Audition de M^e Alain Bruno Lévy, président de la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD), accompagné de M. Johanne Gurfinkiel, secrétaire général p. 7671
 - b. Audition de M. Freddy Santschi, président de l'Association Resiliam, et de M^{me} Marie-Dominique King, infirmière spécialisée en santé publique, formée en oncologie et soins palliatifs p. 7681
5. Séance du 19 décembre 2017: audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif, et de ses collaborateurs et collaboratrices en présence de la présidente de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication p. 7689
6. Séance du 20 décembre 2017, audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif, et de ses collaborateurs et collaboratrices en présence de la présidente de la commission des arts et de la culture (CARTS), du président de la commission des sports (CS), et des rapporteuses pour la CARTS et la CS p. 7696
7. Séance du 10 janvier 2018, audition de M^{me} Esther Alder, et de ses collaborateurs en présence du président remplaçant de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ), et de la rapporteuse de la CCSJ p. 7721
8. Séance du 23 janvier 2018 p. 7752
 - a. Audition de M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat chargé du Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, au sujet des horodateurs, accompagné de MM. Guy Schrenzel, secrétaire général adjoint et Cyril Arnold, économiste p. 7752
 - b. Audition de M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement, accompagnée de M^{me} Nathalie Böhler, directrice du département p. 7764

9. Séance du 30 janvier 2018, audition de M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat en charge du Département des finances, accompagné de M. Daniel Hodel, directeur général de l'Administration fiscale cantonale, et de M. Richard Chirenti, économètre. p. 7770
10. Séance du 31 janvier 2018 p. 7777
 - a. Audition de M. Rémy Pagani, maire, et de ses collaborateurs en la présence de la présidente de la commission des travaux et des constructions (CTC), et du rapporteur de la CTC. p. 7777
 - b. Suite du processus budgétaire. p. 7782
11. Séance du 20 février 2018, audition de M^{me} Lorella Bertani, présidente du conseil de Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG), accompagnée de M. Guy-Olivier Segond, vice-président, de M. Tobias Richter, directeur général p. 7782
12. Séance du 21 février 2018. p. 7792
 - a. Audition de M. Manuel Tornare, président de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) – Genève accompagné de M^{me} Romaine Jean, membre du bureau, et Philippe Aegerter, trésorier p. 7792
 - b. Suite du processus budgétaire. p. 7797
13. Séance du 14 mars 2018 p. 7799
 - a. Audition de M. Antoine de Raemy, président de la Fondation des parkings, accompagné de M. Guy Schrenzel, secrétaire général adjoint au Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture. p. 7799
 - b. Suite du processus budgétaire. p. 7810
14. Séance du 21 mars 2018, organisation des travaux. p. 7815
15. Séance du 27 mars 2018 p. 7815
 - a. Audition de M^{me} Sandrine Salerno et de ses collaborateurs p. 7815
 - b. Suite du processus budgétaire. p. 7820
16. Séance du 28 mars p. 7822
 - a. Audition de M^{me} Sandrine Salerno p. 7822
 - b. Discussion et vote p. 7827
17. Conclusion du rapporteur et projets de délibération amendés par la commission des finances. p. 7836

Liste des annexes (à consulter sur le site internet)*

- annexe 0 présentation Powerpoint du projet de budget 2018 initial*
- annexe 1 présentation Powerpoint du nouveau projet de budget 2018*
- annexe 2 réponses écrites du DFL à la séance du 21 novembre 2017*
- annexe 3 réponses écrites du DA à la séance du 22 novembre 2017*
- annexe 4 documents fournis par les auditionnées de la séance du 13 décembre 2017*
- annexe 5 rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication sur le projet de budget 2018, p. 7841
- annexe 6 réponses écrites du DEUS à la séance du 19 décembre 2017*
- annexe 7 rapport de la commission des arts et de la culture sur le projet de budget 2018, p. 7851
- annexe 8 rapport de la commission des sports sur le projet de budget 2018, p. 7892
- annexe 9 présentation et réponses écrites du DCS à la séance du 20 décembre 2017*
- annexe 10 rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse sur le projet de budget 2018, p. 7905
- annexe 11 présentation et réponses écrites du DCSS à la séance du 10 janvier 2018*
- annexe 12 présentation du DETA relative à la séance du 23 janvier 2018*
- annexe 13 documents et réponses écrites fournies lors de l'audition du 23 janvier 2018 de M^{me} Sandrine Salerno*
- annexe 14 rapport de la commission des travaux et des constructions sur le projet de budget 2018, p. 7928
- annexe 15 réponses écrites de la Fondation du Grand Théâtre*
- annexe 16 rapport d'activité de la LICRA*
- annexe 17 présentation du projet de budget 2018 amendé*
- annexe 18 nouveau projet de budget 2018 amendé par la commission des finances, p. 7933
- annexe 19 nouveau projet de budget 2018 amendé par la commission des finances (subventions monétaires), p. 7957

Introduction du rapporteur

Lors de la séance du 30 août 2017, Madame Sandrine Salerno, conseillère administrative, vice-présidente, M. Philippe Krebs, directeur adjoint (DFL), M^{me} Valentina Wenger-Andreoli, collaboratrice personnelle (DFL), ont présenté le projet de budget 2018 initial.

En préambule M^{me} Salerno annonce que le projet de budget 2018 est marqué par l'introduction du nouveau Modèle comptable harmonisé 2 (MCH2). Ce modèle induit une nouvelle présentation des comptes et du budget. Parmi les changements opérés, on peut relever que les documents ne comporteront plus six positions. En ce qui concerne les orientations du projet de budget, le Conseil administratif souhaite maintenir les prestations et réaffirme sa volonté politique en matière de petite enfance, de sécurité et de solidarité internationale. La sécurité sera renforcée avec la création de trois postes au sein du SIS. La prise en charge collective des enfants bénéficiera de 68 nouvelles places de crèche. Le projet de budget inclura également la couverture LPP à tous les employés de la Ville. Dans le cadre de la revalorisation des fonctions qui interviendra en 2018, consécutive à la finalisation du catalogue des fonctions-types de l'administration municipale, le Conseil administratif souhaite augmenter les charges du personnel de 798 000 francs. Enfin, il propose de conserver les mécanismes salariaux du personnel municipal du secteur de la petite enfance, du GTG, du GIAP et de la FASE. En résumé, les orientations du Conseil administratif maintiennent les prestations et assurent la poursuite de politiques publiques. Il est possible que les données fiscales soient actualisées cette année. Pour rappel, les discussions sur les comptes 2016 avaient porté sur les frontaliers payant l'impôt à la source. Jusqu'à maintenant, ces personnes physiques n'ont pas été incorporées à l'IBO. D'après les premières estimations, leur apport financier serait d'environ 20 millions de francs. La Ville de Lancy a demandé à l'administration fiscale pourquoi le processus d'intégration à l'IBO n'était pas plus rapide. Si la situation ne change pas au mois d'octobre, les perspectives du projet de budget 2018 ne changeront pas. En revanche, il est possible que les comptes 2017 prennent en compte cette donnée.

M. Krebs débute ensuite sa présentation à l'aide d'un Powerpoint dont la version papier est annexée au présent rapport (annexe 0); il informe les commissaires que le projet de budget 2018 présente un déficit de 20 millions de francs. Les revenus nets et les charges nettes sont en diminution par rapport au budget 2017. Le nouveau référentiel comptable comporte plusieurs changements. Tout d'abord, le compte de fonctionnement est désormais fractionné en trois parties. La première regroupe les charges et revenus d'exploitation. Sans rentrer dans le détail, ce groupe porte sur le patrimoine administratif. La seconde partie comprend les charges et revenus financiers. Ces éléments concernent essentiellement le patrimoine financier. La troisième partie rassemble, quant à elle, les charges et revenus extraordinaires. La somme de ces résultats correspond au résultat net du

compte de fonctionnement. Ensuite, les revenus d'exploitation comprennent: les revenus fiscaux; les émoluments; les taxes; le produit des amendes; les produits des prestations facturées; les revenus du transfert. Les charges d'exploitation regroupent: les salaires et charges sociales de tout le personnel sauf celui affecté à la gestion du patrimoine financier; les charges liées aux politiques; les amortissements du patrimoine administratif; les dédommagements, subventions et effets de péréquation. Les revenus financiers comportent: les revenus des biens du patrimoine financier; les revenus des biens-fonds (PA et PF); les revenus des participations (PA et PF) et les revenus des entreprises publiques. Pour information, la taxe d'utilisation du domaine public est considérée comme un revenu financier. Enfin, les charges financières englobent les charges d'intérêts de la dette et les charges liées aux éléments du patrimoine dont les revenus figurent en tant que revenus financiers. Vu sous cet angle, les comptes d'exploitation présentent un déficit de 106,9 millions de francs. Le compte financier bénéficie d'un excédent de 86,9 millions de francs. La somme de ces deux éléments permet de retrouver le résultat net de -20 millions de francs.

En ce qui concerne les revenus fiscaux, le projet de budget compte 31,3 millions de francs de moins que le budget 2017. Ce montant prend en compte les prévisions du Canton du mois de juillet 2017. En parallèle, la taxe professionnelle est considérée comme inchangée (105 millions de francs). Au niveau des personnes physiques, les prévisions sur l'impôt concernant le barème ordinaire sont très proches de celles de l'année 2017. La courbe est construite principalement sur l'année 2015 puisque l'année 2016 souffre des renvois tardifs de certaines déclarations d'impôts. En revanche, les prévisions sur l'impôt à la source et des impôts sur prestations de capital présentent un net décrochage. Les comptes des années 2017 et 2018 sont estimés à des montants inférieurs à 110 millions de francs. Ces chiffres indiquent une baisse de 20 millions de francs par rapport aux années précédentes. Ce changement s'explique par le changement de statut d'une partie des personnes imposées à la source. Ces dernières ont intégré l'IBO ou sont sorties de l'impôt à la source. Comme la projection de l'IBO sur 2018 se fonde sur les données de 2015, ces personnes n'ont pas été incorporées au projet de budget. En ce qui concerne l'apport des personnes physiques, on note une baisse substantielle de 26,8 millions de francs. Cette baisse s'explique par la situation de l'impôt à la source. Quant aux personnes morales, la situation est presque inchangée depuis 2012. En ce qui concerne les taxes, le Conseil administratif a décidé que les gratuités ne seraient plus comptabilisées en tant que subventions et revenus. Désormais, elles sont intégrées aux imputations internes.

Les revenus de transfert indiquent une baisse de 2,9 millions de francs. Ce montant correspond aux mouvements liés à la diminution de l'argent versé dans le cadre du fonds de régulation LRT. S'ajoute au montant une légère augmentation de la péréquation LRPFI. Enfin, les revenus financiers baissent de 25,7 millions de francs. Cette somme regroupe les éléments suivants: transfert des gratuités en

imputations internes (-39,9 millions de francs); dividende Naxoo (+1 million de francs); loyers et rentes PF (+4,1 millions de francs); horodateurs (+8,5 millions de francs). Au final, les revenus nets diminuent de 59 millions de francs. Cette baisse est tempérée par le transfert des gratuités en imputations internes. Les principaux éléments qui forment les revenus nets sont les suivants: impôts des personnes physiques (50,4%); impôts des personnes morales (15,3%) et revenus financiers (13,8%).

Les charges de personnel augmentent de 4,8 millions de francs. La moitié de cette hausse est liée à l'application des mécanismes salariaux et aux variations du personnel. La collocation des postes génère une charge supplémentaire de 800 000 francs. La création de postes à partir de septembre 2017 crée une hausse de 700 000 francs. Il faut également prendre en compte les frais de formation et la LPP pour tout le personnel. En ce qui concerne les biens, charges et marchandises, les charges sont relativement stables par rapport à l'année précédente. En revanche, les charges de transfert baissent de 38,7 millions de francs. Cette baisse est due au transfert des gratuités en imputations internes. Il faut également compter une augmentation de la subvention dédiée à la petite enfance et à la FASE à hauteur de 2,5 millions de francs. Les charges financières connaissent une baisse de 0,7 millions de francs. Alors que les amortissements du patrimoine financier diminuent de 3,2 millions de francs, les charges des services compétents augmentent de 2,2 millions de francs. Au total les charges nettes connaissent une baisse de 35,2 millions de francs. Déduction faite des effets du transfert des gratuités en imputation interne, les charges nettes sont en relative stabilité depuis 2010. Les charges nettes par nature comptable regroupent: 42,7% de charges du personnel; 28% de charges de transferts; 16,3% de charges de biens, services et marchandises.

L'enveloppe annuelle d'investissement est maintenue à 130 millions de francs. Ce montant comptabilise 100 millions de francs pour le patrimoine administratif. L'autofinancement s'élève à 57,6 millions de francs. Selon MCH2, l'insuffisance de financement est 42,4 millions de francs. Il en résulte un taux d'autofinancement de 57,6%. Il faut rappeler que le taux d'autofinancement comptabilisé de 2007 à 2016 est de 137%.

En résumé, le résultat net est déficitaire de 20 millions de francs. Les investissements nets du patrimoine administratif sont évalués à 100 millions de francs. L'autofinancement s'élève à 57,6 millions de francs. Enfin, l'insuffisance de financement est estimée à 42,4 millions de francs.

M^{me} Salerno indique que le budget cantonal sera déficitaire pour des raisons similaires à celui de la Ville de Genève. Même si le Canton a ses propres charges et compétences, une partie de sa richesse économique est produite en Ville de Genève. Au-delà des polémiques entre le Conseil municipal et le Conseil

administratif, il est important de prendre en compte les éléments factuels qui vont être présentés. Tout d'abord, il faut garder à l'esprit que la santé financière de la Ville apparaîtra véritablement dans les comptes. Le projet de budget correspond aux intentions politiques du Conseil administratif. Les projections ont été envoyées au mois de juillet par le DF. Elles changeront en octobre avec l'intégration de l'apport des personnes frontalières à l'IBO. Ainsi, les comptes 2017 ne seront pas déficitaires. Dans l'ensemble, le tissu économique genevois se porte bien. Au cours des quatre dernières années, le secteur des banques et de la finance ont dû se réformer suite aux décisions fédérales sur l'échange automatique des données. Comme le montre la taxe professionnelle, ce secteur a perdu du chiffre d'affaires. Toutefois, les réformes entreprises permettront aux banques de transmettre les données automatiquement à l'administration fiscale fédérale. Grâce à ces opérations, le trading se maintient en Ville de Genève. Le départ de la société Addax n'impactera par la Ville puisque sa taxe était perçue dans une autre commune. Dans les années à venir, les banques vont certainement engendrer une hausse grâce à l'échange automatique des données qui permettra de faire apparaître de l'argent en Suisse. Au niveau cantonal, il faut savoir que le Département de M. Dal Busco aura plus de taxateurs à partir de cette année. Il convient de relever que le Canton et la Ville de Genève bénéficient d'une richesse importante en matière de PIB. En outre, les USA et l'Europe connaissent une reprise de la croissance. Cette hausse aura un impact très rapide sur le Canton. La reprise concerne également le secteur de l'horlogerie et de la joaillerie. L'augmentation des commandes vont également impacter le contexte genevois. L'ensemble de ces éléments tempère le déficit de 20 millions de francs du projet de budget 2018. Encore une fois, les comptes 2017 seront excédentaires.

En ce qui concerne la gestion financière de la Ville, il est important de relever que la dette reste stable. Cette dernière a été remboursée à hauteur de 230 millions de francs. Le projet de budget ne comprend que 1% d'augmentation des charges. Le taux annuel de croissance des charges sur les années 2008-2018 s'élève à 0,98% et accompagne la progression du nombre d'habitants. Cette hausse n'a jamais dépensé l'inflation. D'un point de vue factuel, il sera difficile d'affirmer que la Ville ne contienne pas les charges. La maîtrise des charges, la stabilité de la dette et la qualité du tissu économique amènent le Conseil administratif à présenter sereinement son projet de budget. Ces éléments ne vont pas générer de l'endettement. On peut noter que l'augmentation des charges porte sur la petite enfance et la sécurité. Fort de la bonne santé financière de la Ville, le Conseil administratif entend poursuivre sa politique de renforcement de l'accueil des enfants et de la sécurité de la population. Entre 2008 et 2018, le secteur de la petite enfance a reçu plus de 30 millions de francs. L'engagement de 99 agents de la police municipale a coûté, pour sa part, 10 millions de francs. Enfin, l'engagement de 54 pompiers a coûté 5 millions de francs. Outre ces trois domaines, les charges de la Ville sont financées à coûts constants.

Quant au courrier envoyé par la droite élargie au Conseil administratif pour signifier différente préoccupations économiques, il faut savoir que le DFL a commencé à octroyer des mandats d'analyse de la gestion financière de la Ville. Cela dit, trois instituts indépendants évaluent déjà cet élément. Il s'agit de l'agence de notation Standard & Poor's, de l'IDHEAP et du Crédit Suisse. Le seul point inconfortable relevé par l'IDHEAP concerne la prévision des données fiscales. Hormis cet élément, trois instituts ont attribué des notes maximales à la Ville. Les documents de l'IDHEAP et de Standard and Poor's fournis à la commission. Les résultats du Crédit Suisse sont accessibles en ligne. En parallèle, le DFL a attribué des mandats sur d'autres curseurs. La CF recevra le rapport sur la dette en octobre. Les curseurs financiers de la Ville ont été analysés en partenariat avec l'Université de Genève. Ces différents ratios répondent aux exigences de MCH2. Les comptes 2017 comprendront une annexe regroupant ces éléments. Ces exercices portent sur les dix dernières années. Une analyse de la situation financière ne s'observe pas sur une année. Les résultats extrêmement bons permettront au Conseil administratif de poser des seuils de vigilance pour les années à venir. On peut espérer que ces indicateurs rassureront les conseillers municipaux sur la santé financière de la Ville.

Enfin, le dépôt d'une urgence sur la réserve conjoncturelle serait bienvenu. Le Conseil administratif souhaite avoir une décision sur ce point en 2017. Il est important de rendre opérationnel la réserve conjoncturelle en janvier 2018. Cette opération permettra d'apaiser les débats sur les finances entre le Conseil municipal et le DFL.

Lors de sa séance du 12 septembre 2017 le Conseil municipal va refuser l'entrée en matière sur ce projet de budget 2018 déficitaire à hauteur de 20 millions de francs.

En date du 14 novembre 2017, le Conseil administratif propose un projet de budget 2018 actualisé des nouvelles prévisions fiscales du Canton, à l'équilibre, avec un léger boni de 261 395 francs.

Le Conseil municipal va entrer en matière et renvoyer ce projet de budget 2018-N à la commission des finances.

Séance du 21 novembre 2017

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative et de ses collaboratrices et collaborateurs

M. Krebs débute sa présentation à l'aide d'un Powerpoint dont la version papier est annexée au présent rapport (annexe 1). Il rappelle qu'un projet de budget avait été présenté au mois de septembre. Il était déficitaire à hauteur de 20 millions de francs en chiffres arrondis. Comme chaque année, des révisions des prévisions

fiscales interviennent au mois d'octobre – elles sont communiquées par le Département cantonal des finances. La mouture du mois d'octobre est présentée aux commissaires de la commission des finances (CF) sous forme graphique.

- Imposition des personnes physiques, barème ordinaire, la situation est relativement proche de celle constatée au mois de septembre, soit un montant proche de 440 millions de francs. Ce qui confirme le scénario du mois de septembre.
- Impôt à la source, qui a été un objet de débat, le Canton révisé à la hausse pour à peu près 7 millions de francs le montant, confirmant une légère hausse.
- Imposition des personnes physiques, il y a près de 5 millions de francs de revenus en plus.
- Amélioration de l'ordre de 10 millions de francs pour l'imposition des personnes morales. Elle est liée au fait d'une amélioration du sondage réalisé auprès des entreprises. Les prévisions pour 2017 et 2018 ont ainsi été revues à la hausse.

M. Krebs évoque les nouveaux ajustements avec impacts:

ajustement interface RH	- 841 736
cotisations fonds décès	+ 141 000
ajustement subvention FASE	+ 107 288
effets MCH2 (retraitement amortissements PF)	+ 76 807
ajustement bibliobus	+ 19 511 110
total (effet sur le résultat)	- 497 130
résultat projet de budget 2018-N provisoire	- 3 897 605

Tous ces ajustements ont un impact négatif sur le résultat. M. Krebs annonce qu'un dividende extraordinaire à hauteur de 3 millions de francs est attendu.

M^{me} Salerno intervient pour expliquer que ce dividende provient du fait que la Ville de Genève est actionnaire du tunnel du Mont-Blanc. Il y a un litige depuis plusieurs années entre la partie française et la partie italienne. La française ne voulait pas d'un deuxième tube, l'italienne la voulait. Du coup, la société conservait un dividende qu'elle ne redistribuait pas aux actionnaires. Les Suisses ont validé la position française. M^{me} Salerno explique ensuite aux commissaires la manière dont les ajustements de charges ont été faits aux dépenses constatées et donne ces chiffres:

Réadaptation professionnelle DRH	+ 400 000
traitement social DRH	+ 300 000
budget compétent DSIC	+ 223 000
indemnités versées à des tiers GIM	+ 200 000
total (effet sur le résultat)	+ 4 159 000

M ^{me} Salerno fait une récapitulation:	
Résultat projet de budget 2018 déposé	- 19 996 065
Prévisions fiscales	+ 16 595 590
Nouveaux ajustements	- 497 130
Nouveaux arbitrages	+ 4 159 000

Elle conclut que le résultat projet de budget 2018-N est à l'équilibre à hauteur de + 261 395.

Après ce petit rappel du cadre dans lequel s'inscrit le projet de budget, M^{me} Salerno propose d'illustrer le fonctionnement de MCH2 avec des exemples concrets pris dans les documents. Elle préfère une démonstration pratique plutôt qu'abstraite.

Un commissaire demande s'ils vont recevoir les positions à six chiffres.

M^{me} Salerno répond qu'elles n'existent plus sous MCH2. Ce ne sera donc pas le cas.

Ce même commissaire les demande à nouveau. Il explique que la veille à la CARTS cela a été demandé et ils ont eu accès aux copies qui étaient en mains des personnes du service de M. Kanaan. Il estime que ce serait une grande aide.

M^{me} Salerno répond que les commissaires ne sont pas les comptables de l'administration, ni les collaborateurs de M. Kanaan qui doivent avoir accès à la base de données. L'analyse qui doit être faite au Conseil municipal, à la commission des finances (CF) ou en commission spécialisée, est par politique publique et par service à deux positions. Car c'est à deux positions que se font les amendements. M^{me} Salerno estime qu'ils ont l'impression de mieux travailler avec des positions micro, or ce n'est pas ainsi que ça fonctionne le mieux. Le Conseil administratif ne travaille pas sur six positions. Les arbitrages se font sur deux positions. Les six positions n'ont d'intérêt que pour les services. Le niveau supérieur est un niveau plus politique. Elle conseille de lire et d'étudier le budget au niveau où il doit être voté.

Le président demande si ces documents n'existent plus en raison de MCH2 ou s'ils existent et M^{me} Salerno estime qu'il n'est pas nécessaire de les leur passer.

M^{me} Salerno répond que les six positions n'existent plus dans le cadre de MCH2. Elle ajoute cette précision: ce qu'avait M. Kanaan, dans le cadre de son département, était le fichier SAP complet. Elle pense que fournir le fichier SAP complet, département par département, n'a pas de sens. Elle ne voit pas l'utilité de faire parvenir une telle montagne de documents, ni celle pour la CF de connaître, par exemple, les frais d'affranchissement dans la cellule Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI).

Le président demande s'il est quand même possible de recevoir les documents complets d'un département pour voir à quoi ils ressemblent, à charge de la CF d'estimer s'ils sont utiles.

M^{me} Salerno répond que ça ressemble aux six positions en plus détaillé. Elle souligne à nouveau que les commissaires de la CF ne sont pas les comptables de l'administration. Elle plaide également qu'ils vont se perdre dans les détails.

Le président réitère sa demande d'avoir un document à titre d'exemple et propose de passer à la brochure.

Pages 6 et 7

Un commissaire a une question. Concernant les imputations internes, il y a une large augmentation. Il veut en connaître la raison.

M^{me} Böhler explique qu'avant, les gratuités, notamment les mises à disposition de locaux à des associations, étaient comptabilisées sous la ligne Subventions. Maintenant, elles sont mises en Imputations internes. D'où le grand saut qu'il constate. Cette augmentation correspond aux gratuités.

Le président demande si c'est en lien avec MCH2.

M^{me} Böhler répond qu'il n'y a pas de lien: la gratuité est simplement comptabilisée comme une imputation interne. Il s'agit d'un changement de pratique comptable.

Le président demande si c'est un hasard que ça tombe au même moment que MCH2.

M^{me} Böhler le confirme.

Un commissaire est surpris par l'augmentation des gratuités et demande s'il n'y a pas de stabilité.

M^{me} Böhler répond qu'elle pourra l'expliquer quand le détail du DFL sera abordé.

Un commissaire demande que sont les charges de transfert.

M^{me} Salerno répond que ce sont les anciennes subventions.

Le même commissaire demande pourquoi elles ne s'appellent plus subventions.

M^{me} Salerno répond parce que sous MCH2, elles s'appellent charges de transfert. Elle en profite pour rappeler l'utilité de MCH2: ce référentiel comptable, à terme, est mis en œuvre par toutes les collectivités publiques. Tout est calé sur le même modèle. Dès lors que toutes les collectivités publiques au niveau suisse

suivent le même processus, utilisent le même système, la comparaison devient plus facile. Le délai de mise en œuvre a été fixé au 1^{er} janvier 2018, même si les communes vaudoises n'y sont pas encore.

Un commissaire constate qu'il est difficile de s'y retrouver et de comprendre quelle est la matérialité de l'opération. On nous fatigue avec la révolution numérique, la digitalisation, la robotique, etc., et la CF doit travailler avec tout ce papier. Il demande pourquoi ils n'ont pas un accès informatique à toutes ces données.

M^{me} Salerno répond qu'elle pourrait effectivement cesser de distribuer cette brochure car elle existe en version numérique et les commissaires seraient obligés de venir en séance avec un ordinateur portable. Elle indique aussi qu'il existe un lexique pour comprendre MCH2. Elle ajoute que le groupe 36 correspondait avant aux subventions et aujourd'hui aux charges de transfert.

Le président rappelle que la nomenclature avait été distribuée au mois de juin.

Un commissaire demande si l'accès informatique permettrait de tout savoir sur les données fournies ou si on ne va pas aller au-delà de ce texte. Il veut la raison d'être des lignes.

M^{me} Salerno répond qu'à chaque ligne 36, ils peuvent demander une explication au magistrat. La page 49 offre les détails.

Le président suggère d'aborder la page 49 après et reprend la brochure page par page.

Page 12

Un commissaire demande la définition de «EXTRaitCA» à la rubrique Ressources humaines.

M^{me} Salerno répond que c'est lorsque le Conseil administratif décide de créer un poste.

Le même commissaire demande la définition de «variations par DB».

M^{me} Salerno répond disponible budgétaire.

M^{me} Böhler précise qu'il s'agit des changements de taux d'activité des collaborateurs.

Le président continue de parcourir: pages 14, 15, 16, 17...

M^{me} Salerno demande de revenir à la page 12. Elle veut montrer comment on lit le document. Il y a 0,8 par DB et des transferts. La question qui pourrait être posée est par exemple que sont ces postes qui ont été transférés. Soit l'équivalent de 2,4 postes à plein temps. C'était de la réadaptation professionnelle.

Pages 14 et 15

Un commissaire interrompt car il ne comprend pas les variations de postes page 13 au nouveau projet de budget 2018.

M^{me} Salerno répond que ces variations existaient déjà dans le projet initial. Il s'agit de trois postes au SIS et si les commissaires ont plus de questions, ils peuvent les poser à M. Barazzone. Elle rappelle qu'il y avait 25 postes de prévus; dotations après dotations, il reste les trois derniers.

Le même commissaire veut confirmation que ce n'est pas en lien avec les 7 postes qui sont à la page précédente, les postes «EXTRaitCA»

M^{me} Salerno revient aux pages 14 et 15 et aborde les chiffres concernant la CMAI. Dans les charges générales, il y a une économie dans le secteur Assurances parce que la CMAI a fait une économie en renégociant les polices d'assurance. Cette économie a été réinjectée dans le secteur impression.

Une commissaire demande ce qu'il en est des impressions diverses et à quoi est due cette forte augmentation. Elle demande si elles sont toutes effectuées par la CMAI.

M^{me} Salerno répond qu'elles ne le sont pas toutes, cela dépend des machines.

M. Krebs revient sur les 7 postes EXTRaitCA au SIS: ce sont des postes d'aspirants sapeurs-pompiers quand ils sont à l'école. Ensuite, ils entrent dans l'effectif ordinaire sur les postes existants.

M^{me} Böhler va vérifier comment on concilie les 13 postes aux 7 postes afin de mieux informer la commission

Un commissaire a une question page 14. Concernant la GIM, il aimerait comprendre la différence entre les deux types de charges, soit 312 et 333. Et dans le patrimoine financier, il aimerait comprendre l'économie de 100 000 francs.

M^{me} Böhler répond que ces charges sont communiquées par le compétent énergie, soit des informations données par le Service énergie. Pour ce qui est des appellations, elles correspondent aux nouvelles normes MCH2. Enfin, c'est une répartition entre le PA et le PF, patrimoine administratif et patrimoine financier. Mais la raison de ces variations doivent être demandées au Service énergie.

M^{me} Salerno ajoute que le compétent énergie est chez M. Pagani.

Un commissaire a une question sur les frais de reliure et demande si c'est en lien avec les frais traités à l'extérieur comme les reliures de livres anciens.

M^{me} Salerno précise que ce sont tous des frais internes à la CMAI. Il s'agit de reliure de brochures.

Le président propose que le nouveau vocabulaire de MCH2 soit envoyé aux commissaires.

Un commissaire aimerait des explications concernant l'augmentation de 60% des impressions diverses. Il demande, compte tenu de la quantité de documentation dont ils sont submergés, si un effort de rationalisation ne pourrait être fait à cet égard.

M^{me} Salerno répond que tous les rapports sont faits sur support informatique. Toutefois, pour certains documents, il y a une obligation d'impression papier. Sans compter que dans certains Départements, il est utile que des documents soient imprimés. Et c'est la CMAI qui s'en charge.

Le même commissaire souhaite tout de même comprendre cette inflation qui n'est pas anodine.

M^{me} Salerno estime d'une part qu'il s'agit d'une adaptation aux comptes et d'autre part, le résultat d'une internalisation des travaux d'impression. Avant, tout était plus éparpillé. Par exemple, M. Kanaan avait maintenu une petite imprimerie pour certaines publications d'art et également au sport. En plus, il y avait des mandats proposés de gré à gré à l'extérieur. Elle propose de donner le détail de qui publie quoi quand ils reviennent aux comptes. Enfin, pour répondre à la question de l'évolution numérique et du souci de rationalisation, il est intéressant de constater que cela dépend des publics. Pour le département de M^{me} Alder, la rationalisation numérique est moins utile quand elle s'adresse, par exemple, à des personnes du quatrième âge.

Le même commissaire estime que c'est un paradigme auquel il faut s'adapter et qu'un effort de rationalisation reste bienvenu. Il se plaint de l'avalanche de courriers papier, invitations et autres, reçus, et note que cela a un coût. Il constate aussi les chiffres de l'entretien.

M^{me} Salerno répond que si une majorité des membres de la CF le veut, elle peut faire une motion pour savoir comment les supports informatiques sont utilisés. Le papier devient une denrée rare, elle en est parfaitement consciente. Et la Direction de son département a déjà pris le tournant numérique.

Un commissaire commente puisque la CMAI imprime désormais certaines choses qui étaient imprimées par d'autres Départements, il devrait y avoir une diminution des chiffres et un ordre de grandeur qui correspond à ce fait.

M^{me} Salerno suggère de garder cette question pour les comptes.

Page 16

M^{me} Salerno demande au président s'il a vu les arbitrages pour équilibrer le budget.

Le président acquiesce.

Un commissaire a une question concernant la Direction des systèmes d'information et de communication. L'entretien du matériel informatique est le poste le plus important et il veut savoir s'il s'agit bien d'entretien ou d'achats. Ou les deux.

M^{me} Böhler dit que le 315 peut être des licences, des frais de système, et ce qui facturé à des tiers. Il s'agit de tout ce qui n'est pas activable. Ce ne sont pas des projets, ni du développement.

Page 17

Un commissaire aborde la réduction pour postes vacants. En 2017, elle était de 15 millions de francs.

M^{me} Salerno l'interrompt pour affirmer qu'elle est toujours à 15 millions de francs mais elle est ventilée différemment.

M^{me} Böhler explique que cela n'a rien à voir avec MCH2. Les 12,9 millions de francs correspondent à la partie salaire, et la différence pour arriver à 15 millions de francs correspond aux charges sociales – AVS, LPP, Assurance accidents. Avant tout était sur une ligne.

Une commissaire a une petite question au sujet des civilistes. D'un côté, les salaires diminuent et de l'autre, les contributions augmentent dans les cotisations patronales. Elle aimerait comprendre le mécanisme.

M^{me} Salerno répond que la réponse sera faite par écrit.

Une commissaire veut comprendre la différence entre informatique et communication.

M^{me} Salerno répond que c'est historique.

M^{me} Böhler répond que c'est la téléphonie.

Un commissaire a une question concernant les travailleurs temporaires. Il souhaite savoir ce que comprend cette rubrique. Autre question, dans les comptes 2016, on est à 54,8 et ensuite on monte: il veut comprendre cet écart.

M^{me} Böhler explique que la différence entre les comptes et le budget vient de ce qu'elle n'a pas été adaptée. Il faut qu'elle comprenne pourquoi cela n'a pas été fait. Ensuite, pour ce qui est du personnel intérimaire, elle donne un exemple: la voirie en utilise, notamment pour les nettoyages des parcs les dimanches, et diverses prestations. Elle suggère de poser la question à M. Barazzone. Elle ajoute que M^{me} Alder utilise aussi des intérimaires, par exemple pour remplacer les infirmières. Il faut s'adresser à eux pour ces questions. Le commissaire se dit insatisfait de la réponse. Si on n'a pas la réponse ici sur qui va utiliser ces montants, si on ne sait pas qui va utiliser ces 600 000 francs parce qu'il n'y a

pas les détails sur les intérimaires Département par Département, de même pour les imprimés à la CMAI, on ne les retrouve pas dans les Services, il n'y a pas de lignes. Il aimerait savoir qui utilise ces 600 000 francs. Il constate que la disparition de certaines lignes ne donne pas la destination des fonds.

M^{me} Salerno répondra par écrit après avoir posé les questions aux personnes concernées.

Le président annonce que M. Krebs a trouvé la réponse sur les civilistes.

M. Krebs se réfère à la page 17 et lit ces chiffres: il y a 3010.080, DRH, salaires des civilistes moins 65 000 francs. Et en page 18, il y a 3059.010, c'est DRH, contributions pour civilistes, et là c'est + 65 000 francs. Il conclut: il y a un transfert entre contributions pour civilistes et salaires des civilistes.

Concernant le compte 3010.190 indemnités de nuisance, un commissaire demande si le budget est le même car il constate, par rapport aux comptes, une baisse et demande si c'est accidentel ou sous-budgété.

M^{me} Salerno répond qu'il n'est pas autorisé de sous-budgéter.

Le président veut comprendre l'augmentation de la prime de fidélité chaque année.

M^{me} Salerno répond que le treizième pèse lourd. Le reste correspond à la prime d'ancienneté. La base est statutaire.

Le président ne comprend pas comment la prime d'ancienneté peut augmenter vu qu'elle date de l'ancien statut et qu'elle n'est plus attribuée aux nouveaux.

M. Krebs explique qu'il y a une incrémentation.

M^{me} Salerno fournira le *splitting* entre les deux.

Page 18

Un commissaire aimerait comprendre à quoi correspondent les pensions diverses.

M^{me} Böhler répond qu'une des particularités de MCH2 est que les charges et les produits sur les fonds doivent être budgétisés. Il y avait un fonds à la DRH qui est un fonds de secours. Il permettait de payer une indemnité à une pensionnée de la Ville qui était nécessaire. Jusqu'à ce que cette dame décède, il faut budgétiser cette charge de 2100 francs par année.

Un commissaire demande pourquoi les pensions du Conseil administratif augmentent et celles du SIS aussi, qui augmentent fortement, soit 20%.

M^{me} Salerno explique que les pensions du SIS correspondent au pont qui est fait entre la cessation anticipée d'activité, qui n'est pas une mise à la retraite, et le

vrai moment où ils partiront à la retraite. Ce poste est plus lourd car il y a plus de personnes. Pour ce qui est du Conseil administratif, elle demande à M^{me} Böhler de répondre.

M^{me} Böhler explique qu'avec MCH2 il y a un changement de principe comptable au niveau de l'évaluation. La pension est calculée autrement. Il y a un système d'actualisation qui change la manière de provisionner les engagements futurs mais pas les montants qui seront versés. Les règlements sont toujours en vigueur. C'est la quote-part pour l'année 2018 de l'engagement à provisionner.

M^{me} Salerno commente qu'il n'y a pas plus de bénéficiaires.

Le commissaire estime que la réponse est incompréhensible. En effet, la somme augmente alors que c'est le même montant qui est versé.

M^{me} Böhler explique qu'il s'agit, d'une méthode de valorisation. Soit un moyen d'évaluer à un temps T le montant qu'il faut provisionner – pour payer les retraites du Conseil administratif.

Le même commissaire estime qu'on ne peut pas comptabiliser dans le budget des retraites qu'on va payer plus tard.

M^{me} Salerno explique qu'il y a une comptabilisation des retraites qui doivent être payées et une comptabilisation de celles qui devront être payées.

Le même commissaire considère à nouveau que ce n'est pas compréhensible, on n'a pas le droit de faire des provisions. Il dit, en prenant le chiffre de l'an dernier, que si on paye 1,4 million de francs de retraites du Conseil administratif, on ne peut pas budgéter 1,6 million de francs après. Il ne comprend pas.

M^{me} Salerno répond que c'est une provision, pas un fonds. Il n'est plus autorisé de constituer de fonds, à part les fonds de tiers.

Le même commissaire demande où sont les 200 000 francs de différence.

M^{me} Salerno répond dans une provision.

Le commissaire estime qu'il est interdit de faire des provisions qui sont reportées sur l'année suivante.

M^{me} Salerno répond que des provisions sont faites pour plusieurs cas de figure.

Le commissaire insiste que ce n'est pas compréhensible.

Un autre commissaire a aussi remarqué cette augmentation de 200 000 francs et n'est pas satisfait par les explications données. On ne voit pas où va l'argent.

M^{me} Böhler explique que dans les charges, il n'y a pas que les charges monétaires. C'est une comptabilité d'engagement. L'idée est de faire une provision

– pour des montants payés à terme. Ce n'est pas un report de budget, mais la comptabilisation d'une quote-part année après année. C'est un mélange entre des charges monétaires et non monétaires.

Un commissaire ne voit pas le rapport avec les pensionnés.

Un autre commissaire lui que c'est comparable à une provision pour vacances non prises. La provision est faite et après les gens prennent ou ne prennent pas les vacances. Si un Conseiller administratif ou les cinq démissionnent le 1^{er} janvier, il faudrait, pour un certain nombre d'entre eux, leur payer une retraite. Donc, ils doivent provisionner ce qu'ils doivent payer et ce qu'ils risqueraient de payer si les cinq Conseillers administratifs devaient tous démissionner, par exemple, suite à un enquête.

Un autre commissaire ne comprend pas ce que ce montant fait dans la masse salariale. Il voit des charges, pas des provisions.

Une commissaire demande à M^{me} Böhler d'expliquer ce qu'est la différence entre une provision et un fonds car il semble qu'il y ait une confusion importante.

M^{me} Böhler répond que la provision est un élément au bilan.

Un commissaire aimerait savoir où on trouve les frais occasionnés par les procédures judiciaires avec le personnel.

M^{me} Salerno répond qu'ils sont sous la rubrique Autorités et le prie de s'adresser à M. Pagani.

Le même commissaire constate que M. Pagani leur a dit de s'adresser à M^{me} Salerno.

M^{me} Salerno rappelle que sous Autorités, il y a la Direction générale et le LEX. Et le LEX s'occupe de toutes les procédures litigieuses entre l'employeur, le conseiller administratif et un employé. Parfois certaines procédures sont externalisées, notamment dans son département où il y a la DRH pour tout ce qui est atteintes à la personnalité. Mais le coût des procédures est massivement au LEX.

Page 40

Un commissaire a une question au point 40 sur les revenus fiscaux. Il observe un tassement de l'ordre de 12%. Ensuite, il revient aux revenus fiscaux généraux de la page 40 pour constater une érosion d'un peu moins de 2%. Il précise qu'il lie les pages 41 et 40 afin de poser une question plus générique. Il demande à M^{me} Salerno son interprétation de l'érosion des recettes fiscales en Ville de Genève. Il met cette situation en perspective avec les documents reçus

par courriel avant la séance. En effet, il est surpris de voir que les courbes sont assez optimistes pour ce qui est de l'évolution des revenus fiscaux en Ville de Genève. S'il inscrit cela dans sa lecture et son appréciation du milieu économique, ce n'est pas ce qu'il constate. Aussi, il aimerait connaître son analyse et savoir sur quoi elle se base pour estimer que les recettes vont augmenter.

M^{me} Salerno annonce que sa réponse ne sera pas politique mais technique. Les chiffres sont ceux du Canton. Ni plus ni moins. Elle lui suggère de poser sa question à M. Dal Busco.

Le même commissaire s'étonne que ce soit le Canton qui dise qu'on a des raisons d'être optimistes.

M^{me} Salerno confirme que c'est le cas

M. Krebs ajoute que chaque année aux comptes, ils reçoivent une estimation pour l'année fiscale et des corrections pour les années antérieures. Sur cette base, ils reconstruisent cette courbe, exercice fiscal par exercice fiscal, c'est la courbe pleine. Sur cette base, des prévisions fiscales sont transmises et indiquées en pointillé. Il récapitule: en plein, c'est la reconstruction, en pointillé, les prévisions fiscales établies par le Canton. Ces données sont à l'image des communications reçues et elles sont retranscrites sur un graphique. Le Conseil administratif reprend les prévisions du Canton.

Page 41

Un commissaire constate un tassement plus significatif.

M. Krebs explique. Le premier chiffre, 17 931 000 francs, est communiqué par le Canton et il s'agit du fonds de péréquation des personnes morales. Ce fonds est alimenté par 20% des impôts sur les personnes morales. Il y a un effet de décalage de deux ans. La base sur laquelle seront perçus les montants 2018 correspond à 2016. Les montants bougent.

Le même commissaire est surpris qu'un tassement de 12% ne les inquiète pas.

M. Krebs répond que le principe est que toutes les informations fiscales communiquées par le Canton sont portées dans le budget. Là, en l'occurrence, l'information est contrariante, soit 2,4 millions de francs de moins. S'agissant de la deuxième ligne, 3 369 445 francs, c'est le produit de revenus communiqués par le Canton. La Ville de Genève semble avoir une tendance à devenir relativement aux autres communes plus pauvre, mais dans la réalité cela correspond au développement d'autres communes comme Plan-les-Ouates ou Vernier, il y a un certain nombre d'activités qui se développent en périphérie et qui appauvrissent, en termes relatifs, la Ville de Genève.

Un commissaire aimerait des détails sur les impôts: personnes physiques, impôts au barème ordinaire, impôts à la source. Il aimerait aussi aborder les personnes morales et savoir comment est justifiée l'augmentation de la taxe professionnelle, mais aussi savoir quelles intensités de rendement ont été modifiées, dans quels groupes, quels groupes sont en révision en 2018, et comment.

M. Krebs répond à la question concernant la taxe professionnelle communale. Les 2 millions de francs sont une appréciation consécutive à la révision des entreprises pour 2017. Les entreprises perçoivent une situation qui s'est améliorée. La taxe est bisannuelle. Il aborde ensuite l'impôt à la source. Les premières estimations établies dans le premier projet de budget se basaient sur les comptes 2016 de l'impôt à la source. En 2016, l'administration fiscale cantonale a procédé à des rattrapages de taxation, notamment des quasi-résidents. Il explique.

Un quasi-résident est une personne imposée à la source pendant toute une année. L'année suivante, elle décide de remplir une déclaration fiscale et est taxée de manière ordinaire. A ce moment-là, son impôt à la source passe en acompte IBO. Le problème se situe dans le fait que les communes comptabilisent l'impôt qui est encaissé. Il y a donc eu des effets de rattrapage en 2016 et des situations en attente. Le montant comptabilisé est donc inférieur à la production correspondant à l'exercice 2016. Il y a 130 millions de francs comptabilisés en 2015 et 105 millions de francs en 2016. En réalité, la production de l'impôt à la source navigue autour des 120 millions de francs par année et non 105 millions de francs. Le référentiel 2016 était incomplet à cause de rattrapage de taxation de quasi-résidents. Et c'est ce référentiel qui a servi de base aux estimations fiscales transmises pour 2018. Le Canton a d'ailleurs revu sa position à cet égard, la prévision 2018 de l'impôt à la source a été relevée de 105 à 112 millions de francs entre juillet et octobre.

Le même commissaire estime que le problème est ailleurs. Il y a des gens qui auraient dû être imposés sur le barème ordinaire et pas avec l'impôt à la source. En réalité, la correction est venue sur l'impôt à la source. Il exprime ainsi une interrogation.

M. Krebs répond que de l'argent manquait selon eux dans la première estimation de juillet car le nombre de taxations de quasi-résidents a augmenté fortement en 2016. Le Canton, dans le cadre de ses comptes et de son budget, travaille différemment que pour les communes. Il travaille par estimation et par correctif (principe d'échéance). Malheureusement, le système de caisse qui est appliqué aux communes ne permet pas de reconstruire par après les montants réellement encaissés en tant qu'impôt à la source pour un exercice fiscal donné.

M^{me} Salerno veut communiquer trois points:

- les communes et le Canton n'ont pas le même système; le Canton applique, pour l'impôt à la source, un système d'estimation qu'il n'applique pas aux communes. Il a une méthode pour lui-même et une pour les communes;

- le Canton a accès à toutes les données. Mais la Ville a accès à zéro donnée. Uniquement des chiffres bruts. Il y a une disparité d'informations. Les déductions faites par la Ville, et qui sont communiquées ici, partent d'hypothèses. L'opacité fiscale dans laquelle les communes sont conduites a des conséquences. Malgré la révolution numérique, technologique, et l'évolution informatique, elle constate qu'aujourd'hui, au XXI^e siècle, ils n'ont accès à aucune donnée. Et cela complique la compréhension de phénomènes liés à notre tissu économique. M^{me} Salerno souligne ce point avec l'exemple suivant: les commissaires à la fiscale, dans le cadre de PF17 et RIE III, ont eu des informations fiscales sur la taxation des entreprises de sa propre commune dont elle ne disposait pas. Ainsi, un député à la fiscale a plus d'informations que la Magistrate aux Finances en Ville de Genève. Or, quand on a toutes les informations, les critères explicatifs changent. Résultat? Elle donne une explication au Parlement sur certains points et M. Dal Busco en donne une autre. Elle insiste que sans l'information, on n'a pas le pouvoir explicatif. Pour faire leur travail au budget, ils se sont basés sur des indices. Ils ne maîtrisent pas les indicateurs et ne peuvent que les répercuter. Elle ajoute que lorsqu'ils se sont présentés avec les 20 millions de francs en moins au budget, ils avaient estimé qu'il y avait un problème au niveau fiscal, une sorte de noeud, en affirmant qu'ils pensaient que les recettes fiscales allaient augmenter. Heureusement, ce qui avait été dit s'est réalisé en l'espace de deux mois;
- tant qu'il y aura un tel secret fiscal, on ne maîtrisera pas l'exercice, ni la problématique. Ils sont en permanence confrontés à une fin de non-recevoir. Chaque fois que le DFL a voulu avoir des informations pour gérer les variations, il ne les a pas obtenues. Même dans le bureau du Conseil d'Etat, à huis clos, en ayant prêté serment sur les enjeux de fiscalité. Il n'y a ainsi pas d'autre solution pragmatique que prendre les données du Canton.

Un commissaire est surpris que des députés à la fiscale aient des informations auxquelles elle n'a pas droit. Il est aussi surpris par le fait que les revendications, légitimes par ailleurs, des communes dans le cadre de RIE III et PF 17, aient été davantage entendues.

M^{me} Salerno répond que nous sommes le canton qui a le secret fiscal le plus épais. De plus, rien ne le justifie, puisque les Magistrats peuvent prêter serment et qu'il existe cette contradiction qui fait qu'ils ont accès à la taxe professionnelle. Elle en déduit que l'enjeu est ailleurs. C'est la baguette magique du conseiller d'Etat en charge des finances: il est le seul qui a accès à des données, qui lui permettent d'actionner plein de leviers et lui donnent une connaissance du tissu qu'on n'aura jamais, donc, ça l'arrange. Quand on est tout seul détenteur d'un savoir, on est détenteur d'un pouvoir et en l'occurrence d'un pouvoir qu'on ne partage pas. Elle ne cible pas M. Dal Busco en particulier, cela fonctionnait de la même manière avant.

Un commissaire a une question, à la rubrique Direction financière, services généraux, dan les revenus et taxes, il y a 200 000 francs dont il aimerait savoir à quoi ils correspondent.

M^{me} Böhler répond que ce sont les dédommagements d'assurances suite à des sinistres.

Un commissaire est surpris par plusieurs points. Dans le premier document, à la page 15, il y avait une baisse fiscale qui ne figure plus dans celui-ci, et à la page 21, il y avait un phénomène bizarre, soit une croissance très importante du PIB, qui faisait du reste que la valeur du centime additionnel augmentait de manière considérable. Ainsi, il demande si la Ville a une marge de manœuvre. Ensuite, il se demande dans le cas où le DFL ne change pas ses méthodes fiscales, si ce serait à la CF d'abonder dans leur sens en disant que manifestement le budget des recettes est sous-estimé et d'en tenir compte lors de son étude du budget.

M^{me} Salerno répond qu'ils ne peuvent pas changer.

Un commissaire reprend sur les 36, dans impôts, charges de transfert, et contentieux fiscal, il demande s'ils viennent s'additionner pour un montant total d'environ 50 millions de francs.

M^{me} Böhler répond que ce sont les frais de perception. Les 21 millions de francs sont déduits des impôts qui sont versés.

Un autre commissaire précise: les 21 millions de francs sur la rubrique impôts et les 32 millions de francs sur la rubrique compensations fiscales.

M^{me} Salerno affine en expliquant que ce sont les compensations sur les communes frontalières.

Le même commissaire continue de vouloir des éclaircissements. Notamment sur le Fonds de péréquation des personnes physiques, il n'a pas compris comment se calcule le montant de 17 millions de francs. Il demande s'il se calcule sur les perceptions des personnes physiques de 2016.

M. Krebs corrige car il s'agit des personnes morales. Chaque année, il y a 20% de l'impôt taxé qui est mis dans un fonds, qui s'appelle le Fonds de péréquation des personnes morales, et l'année suivante, l'ACG décide de la répartition. Elle se fait en trois couches:

- 1) à des communes très pauvres avec des centimes additionnels très élevés,
- 2) aux communes presque aussi pauvres mais avec des centimes additionnels élevés,
- 3) à toutes les communes, sauf celles qui sont vraiment riches. Et le Canton fixe une prévision sur la base de ce qu'il pense avoir en 2018 à partager.

Le commissaire récapitule, sur les comptes 2016, il y avait 19 millions de francs et un budget de 17,9 millions de francs, il en déduit que cela ne veut pas dire que la Commune s'appauvrit, mais qu'elle s'enrichit s'il suit son explication.

M. Krebs rectifie. Pour la troisième distribution, il faut avoir un indice de capacité financière inférieur à 140. La Ville de Genève navigue autour de 108, 110, 112, ce qui la rend encore éligible au partage. Il donne l'exemple d'une année où Carouge est sortie de la distribution, ce qui fait que Genève a reçu un peu plus. Le gros de la variation vient du stock à distribuer. Cela dépend de plusieurs paramètres. L'estimation est faite par les services cantonaux.

Un commissaire veut comprendre la charge de transfert des frais de perception, à quoi correspondent ces 3% et de quelle loi ce transfert est-il issu.

M. Krebs répond que la base légale est la LCP (Loi sur les contributions publiques, article 370). Tous les montants effectivement perçus sont pris en compte et les frais de perception correspondent à 3% de ce montant.

Page 43

Un commissaire a une question par rapport aux charges de transfert de 1,5 million de francs. Il suppose que c'est le Fonds pour la formation professionnelle et demande si c'est nécessaire de l'alimenter dans le budget 2018.

M^{me} Salerno explique que la première année où il a démarré il a eu seulement quatre mois.

Une commissaire souhaite revenir page 42, en bas, rubrique Ressources humaines, les charges ont augmenté à 63% concernant le personnel.

M^{me} Salerno va effectuer une recherche et donner une réponse ultérieure.

Une commissaire a une question sur le Fonds apprentissage et demande s'il est possible d'avoir un bilan.

M^{me} Salerno répond qu'il l'aura aux comptes.

Un commissaire, sur les charges de transfert, veut savoir à quoi correspondent les charges «Sports et loisirs».

M^{me} Salerno répond qu'il s'agit de «La Ville est à vous».

Un commissaire se dit très sensible au domaine de l'asile et voit avec étonnement les différents chiffres qui ne lui disent strictement rien et demande à la magistrate de l'éclairer.

M^{me} Salerno répond d'abord que dans charges de personnel, il y a les services. Avec les salaires des personnes qui travaillent à l'Agenda 21.

Le commissaire insiste et demande où se trouvent les dépenses de l'asile.

M^{me} Salerno répond que c'est une dénomination MCH2.

M. Krebs complète en indiquant que les charges de personnel de 2 075 000 francs proviennent en grande partie du gel des postes vacants. C'est une diminution ventilée à plusieurs endroits.

Une commissaire, à la rubrique 34, «La Ville est à vous», constate que les charges de personnel ont diminué considérablement. Elle demande si elles ont été réattribuées ailleurs ou si la baisse est réelle.

M^{me} Salerno indique qu'une vérification va être effectuée. Sur cette présentation, il y a le coût plus exact de «La Ville est à vous».

M. Krebs informe qu'il y a eu un déplacement de personnel à Sports et loisirs, et un montant de 54 000 francs de correction des cotisations CAP.

M^{me} Salerno considère qu'il sera plus simple de commenter des exercices MCH2 entre eux.

Un commissaire souligne que le problème est justement le comparatif. On compare des pommes et des poires.

Page 48

Un commissaire a une question de présentation. Ici, dans le tableau, on voit le budget 2017. Il se demande s'il ne faudrait pas partir de la situation des comptes au 31 décembre 2016. Il demande si sur l'ensemble de ces postes, il ne faudrait pas ajouter une cinquième colonne.

M^{me} Salerno répond qu'il reproche l'absence de la ligne «Comptes 16» et n'est pas contre la proposition.

Page 49

Un commissaire constate une nouvelle subvention «Pôle diversité». Il aimerait savoir d'où viennent les moyens dans ce nouveau fonds et cite 200 000 francs et veut savoir comment ils sont répartis entre ces quatre entités. Quels sont les projets qu'elles ne pourraient pas développer sans ces fonds? Il aimerait les détails. Mais encore, pourquoi l'ICAM (l'institut de culture arabe et méditerranéenne) a rejoint l'Agenda 21 alors qu'il déploie une activité culturelle. Il aimerait comprendre les motivations de ce transfert.

M^{me} Salerno explique l'origine des 200 000 francs. Ils viennent à hauteur de 50 000 francs des centres de coût contre le racisme, puis il y a les 50 000 francs

de l'ICAM et pour les 100 000 francs qui restent M^{me} Böhler va donner une explication. L'ICAM a changé de département car c'est le Conseil administratif qui décide. Pour elle, c'est un point positif. Cela correspond à des politiques publiques qui sont toujours plus transversales. Elle parle également de la gestion des subventionnés par SAP, c'est un outil qui a été mis en place. Enfin, elle souligne le souci de cohérence et le principe d'étanchéité comptable.

M^{me} Böhler donne un éclairage sur les 100 000 francs qui restent. Ils proviennent des comptes de la GIM. Il y a eu une diminution des charges.

Le même commissaire en déduit qu'ils sont attribués à la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) et la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD). Il estime que si on mentionne les organisations récipiendaires de tels montants, il faudrait également connaître les activités auxquels ils sont destinés. Il est surpris et regrette qu'on ne lui détaille pas à quoi sert cet argent public. Il s'agit d'une nouvelle subvention et il aimerait une réponse plus complète.

M^{me} Salerno explique qu'ils sont attribués à des projets. Ils doivent être déposés.

Le président rappelle que la CICAD vient en audition et qu'il peut leur demander ce qu'ils font de l'argent.

Le commissaire explique les raisons pour lesquelles il pose des questions sur la CICAD. Par le passé, ils ont reçu une subvention pour un projet qui a été un échec. L'activité n'a pas atteint son objectif. La CICAD avait obtenu 50 000 francs qui n'ont pas rempli leur fonction.

M^{me} Salerno reprend ses explications. La CICAD peut proposer des événements en lien avec la lutte contre l'antisémitisme. Après, si une majorité du Conseil municipal ne veut pas de la CICAD, elle le fait savoir au Conseil administratif. Mais pour eux, il est clair que la CICAD est active contre l'antisémitisme.

Le commissaire souligne à nouveau qu'il faut savoir pour quelle raison et quel but on donne de l'argent. Il pense qu'il faut prendre la décision avec plus d'éléments. Il demande pourquoi dans ce «Pôle diversité» il n'y a aucune association qui fait un travail de lutte contre l'islamophobie.

M^{me} Salerno répond qu'il y en a une. C'est l'Association des droits humains, APDH. Elle a une subvention chez M^{me} Alder. Il y a donc 50 000 francs chez M^{me} Alder à laquelle s'ajoute une subvention ponctuelle dans son Département pour le travail qui est fait auprès des populations arabophones.

Un commissaire aborde la question du programme «G'innove». Il constate que la subvention fait un bond de + 112 000 francs et veut une justification.

M^{me} Böhler explique les raisons de l'augmentation. Par rapport au projet reçu, il y avait un montant sur la ligne des subventions et sur la ligne 31 pour des mandats. Or, les Associations ont plus besoin de financement direct.

Le même commissaire veut savoir ce qui est financé.

M^{me} Salerno complète. Elle ne peut pas dire ce qui va être financé, mais ce qui a été financé. Elle propose d'attendre les comptes pour d'autres détails. Elle conseille aux commissaires d'aller derrière la gare, vers le parking, pour visiter le «FAB'LAB» afin de voir ce qu'ils font. C'est compliqué à expliquer, mais clair quand on va sur place. La Ville donne des coups de pouce pour réaliser des projets.

M^{me} Böhler ajoute qu'il y a, par exemple, le projet d'une écocrèche qui a été financé.

M^{me} Salerno indique que ce sont des projets qui sont visibles aux comptes.

Une commissaire demande par quoi sont financés les projets en cours.

M^{me} Böhler répond que c'est la FGC.

Un commissaire souhaite comprendre les comparatifs, notamment pour la Solidarité internationale. Il demande si les deux chiffres qui figurent correspondent au projet de budget voté. Il demande également où sont passés les 340 000 francs.

M^{me} Böhler explique que ces fonds n'ont pas été réintégrés.

M^{me} Salerno répond qu'ils ont été pris et remis à la Croix-Rouge.

Un commissaire a d'autres questions concernant des réattributions de fonds.

M^{me} Böhler explique comment les 340 000 francs ont été répartis

M^{me} Salerno rappelle que les subventions financent les projets et pas les vies des associations.

Le président a une question. Il ne comprend pas pourquoi la création du fonds ne va pas dans les fonds privés.

M^{me} Salerno reconnaît que tout aurait pu être mis au même endroit.

Le président demande si une convention a été établie avec la Croix-Rouge suisse.

Un commissaire dit que la Croix-Rouge avait subi une baisse de subvention de la part du Canton en 2017, il demande s'il y a aussi une baisse dans le budget 2018.

M^{me} Salerno dit que ça concerne l'aide au départ.

Page 50

Un commissaire a une question par rapport aux rabais octroyés sur les salles communales. Il rappelle que M^{me} Salerno a proposé un changement du règlement. Il voit qu'il y a 852 000 francs et aimerait les détails pour savoir comment est budgétée cette somme.

M^{me} Salerno dit qu'on va lui répondre par écrit.

Un commissaire aimerait savoir à quoi correspondent les gratuités Palais Wilson, Confédération, etc., l'auberge de jeunesse, l'Hôtel du Rhône.

M^{me} Salerno répond qu'il s'agit de droits de superficie gratuits ou de mises à disposition de biens qui appartenaient à la Ville.

Un commissaire demande si la ligne utilisation Salles communales a un lien avec la GIM.

M. Krebs constate qu'il y avait 5000 francs en 2017 et que pour 2018, c'est à 0.

M^{me} Salerno commente qu'il faut qu'ils regardent à quoi ça correspond. Mais elle pense qu'il s'agit d'une mise à disposition, probablement l'événement LIFT.

Page 51

Un commissaire aimerait un éclaircissement à l'avant-dernière ligne, la 85, à quoi correspondent les 114 000 francs de gratuités.

M^{me} Salerno répond que ce sont des charges. Les locataires ont un forfait. Cela concerne les flux. Ils payent moins que ça ne coûte à la GIM. Ce montant figurait également sur les autres documents. Le différentiel est à la GIM et il est passé à l'Agenda 21.

Un commissaire aimerait mieux comprendre. Il est locataire d'un atelier artisanal. Quand il reçoit les décomptes des charges, les surprises sont souvent assez salées. A l'avant-dernier paragraphe, sous priorités et perspectives, il est écrit que le Comité d'attribution immobilière Coattrim poursuivra le développement de la zone industrielle de Châtelaine. La GIM peut-elle fournir une liste numérique des demandes de location des surfaces, par type de surfaces, artisanales, dépôts, logements, bureaux, etc. Il veut savoir combien de demandes sont adressées à la GIM. En effet, Châtelaine et Charmilles représentent un enjeu.

M^{me} Salerno commente que 46% de la zone des Charmilles est occupée par des services de la Ville qui en font usage principalement sous forme de dépôt. Le Coattrim est mentionné, car si les Services doivent déménager, il faut que l'Administration leur retrouve un ailleurs. Le Coattrim veille à ces rocade de

locaux. Par rapport à la zone industrielle des Charmilles (ZIC), c'est le Coattrim qui gère de manière transversale. Il s'agit d'une étape importante pour 2018, car il y a une volonté du Conseil administratif de valoriser cette zone industrielle et artisanale. L'idée est d'en faire un peu moins de dépôts et de la remplir avec des personnes qui ont des projets et des activités porteuses. Il est question de revaloriser certains projets.

Le même commissaire reformule ses demandes. D'abord, il veut recevoir un message écrit l'informant de l'affectation des 114 000 francs, ensuite une liste des personnes qui s'adressent à la GIM.

M^{me} Salerno répond que cela n'a rien à voir avec le budget et qu'il profite de sa présence à la CF pour formuler des questions d'intérêt personnel puisqu'il est locataire de la ZIC.

M^{me} Salerno commente qu'il n'y a pas de listes d'attente pour les locaux commerciaux.

Le président tranche en disant que ce n'est pas en lien avec le budget.

Un commissaire a aussi une interrogation sur la ligne 85. Il constate que le montant 2017 est budgété pour 2018.

M^{me} Salerno coupe et dit que la CF va être informée par écrit.

Un commissaire soulève les questions des frais de police et frais de route. Il aimerait l'avis de M^{me} Salerno. L'an dernier quand le budget a été étudié, M. Pagani et M. Moret n'avaient pas su répondre. M. Barthassat a été auditionné et cela n'avait pas été probant. Cette année il y a encore un décalage. Il aimerait savoir où en est ce sujet.

M^{me} Salerno constate qu'il y a beaucoup de questions. Elle rappelle que M. Barthassat était venu à la CF, ce qui avait été un grand moment pour eux d'après la lecture du procès-verbal – quelque'un commente doucement que ça l'était encore plus en vrai et M^{me} Salerno ironise que cela avait été expurgé et qu'il ne faudra pas expurger le prochain procès-verbal car cela peut être utile dans les pièces quand on va en procédure devant les Tribunaux. Les frais de route ne sont aujourd'hui pas dans la LRT. Dans la LRT, il y a des aménagements mineurs mais acquis de haute lutte. Ils vont recevoir un PL. A cela, il faut ajouter les volontés de M. Barthassat. Sachant que M. Barthassat est un des magistrats au Conseil d'Etat qui a l'unanimité des communes contre lui. Il les a contre lui sur un Fonds mobilité d'à peu près 40 millions de francs et pour lequel il demande ces 40 millions de francs aux communes – M^{me} Salerno rectifie 50 millions de francs et pas une ne veut donner le premier franc. Il voudrait aussi créer un Fonds communal pour l'aider. Aucune commune n'est d'accord. Il voulait mettre ces points dans la LRT. Aucune commune n'a accepté. Il a voulu mettre

la question des routes communales et cantonales dans la LRT. Et là encore, il n'a pas eu le début d'un accord des communes. La Ville s'est toujours positionnée contre la volonté du Canton de transférer les routes communales au Canton, avec l'argent qui va avec. M. Barthassat a des ambitions, des envies, mais il n'est pas entendu.

M^{me} Salerno ouvre ensuite la question des horodateurs. Ils dépendent de M. Barazzone. Elle rappelle que M. Barthassat a présenté un projet qui a été gelé. Il y a un arrêt de la Cour constitutionnelle qui déboute le Conseil d'Etat sur 60 pages. A l'exception de la Ville sur sa brochure, aucune autorité n'a été recalée de la sorte.

M. Barthassat a fait un avant-projet de loi qui a été soumis à l'ACG et refusé à l'unanimité des communes. Ces 8,5 millions de francs reviennent à la Ville, il suffit de lire l'Arrêt pour savoir qu'ils reviennent à la Ville, aussi, elle les a inscrits au budget.

Un commissaire souligne que M. Barthassat avait inscrit 6 millions de francs et demandé un crédit complémentaire de 2 millions de francs.

M^{me} Salerno indique qu'elle a un courriel du Département de M. Barthassat qui explique qu'ils inscrieraient 8 millions de francs le jour où la problématique de la LRT serait résolue.

Un commissaire demande s'il y a une justification à laisser ce montant dans le budget Ville compte tenu de ce qu'il doit. Et demande s'il y a une chance d'obtenir ces fameux 8 millions de francs.

M^{me} Salerno répond que la Ville va les obtenir.

Un commissaire demande si dans les 8,5 millions de francs il y a les frais de la Fondation des parkings.

M^{me} Salerno répond qu'ils sont déduits.

M^{me} Böhler explique que dans les comptes, il y a la partie horodateurs Ville de Genève. Dans le montant – a été inclus notamment l'entretien des machines. Ce qui n'a pas été inclus est le coût du contrôle du stationnement qui coûte 10 millions de par année et – pour une centaine de collaborateurs. La contrepartie de ce travail est constituée des amendes qui sont enregistrées au Département de la sécurité et de l'économie. Elle est présentée à part dans les comptes de la Fondation des parkings.

M^{me} Salerno commente que les 8,5 millions de francs sont mentionnés dans l'Arrêt et correspondent au net.

Le président dit qu'il n'a pas vu ce montant dans l'Arrêt.

M^{me} Böhler précise qu'il y a une pièce – en annexe de l'arrêt (extrait des comptes de la Fondation des parkings)

Le président demande quelle est la position du Conseil d'Etat sur cette question qui n'est pas encore résolue.

M^{me} Salerno répond qu'il n'y a pas de position du Conseil d'Etat. Ils ont délégué au DETA.

M^{me} Böhler informe que la lettre du DETA est arrivée la veille. Ils contestent le mode de calcul de la Ville.

M^{me} Salerno affirme que le calcul est 100% juste. Même la Fondation des parkings ne s'est pas opposée.

Le président veut savoir sur quoi se base le DETA.

M^{me} Böhler répond qu'ils considèrent que le coût du contrôle du stationnement doit être affecté au centre de profit horodateurs. Or, on ne peut pas prendre dans deux centres de profit différents les mêmes coûts. Le résultat ainsi sera forcément déficitaire. M^{me} Böhler ajoute que – les deux litiges – peuvent être résolus avec une entente globale et la récupération des compétences pour la Ville de Genève.

Une commissaire a une question sur le processus. Elle demande si le budget n'est pas voté en janvier, s'il y a vraiment une différence en termes d'organisation. Est-ce que ça change vraiment quelque chose de passer la date butoir du 31 décembre.

M^{me} Salerno constate que le Conseil administratif ne s'est pas posé la question car ils étaient partis sur l'idée que la CF allait voter le 9 décembre.

Le président constate que les services de M^{me} Salerno lui ont dit plus vite vous votez, mieux c'est. Si vous le votez en janvier, c'est bien. En février et mars, c'est un problème.

Une commissaire dit que fonctionner en douzième, puis en budget normal dès février, occasionnerait beaucoup de travail.

M^{me} Salerno dit que s'il est voté en décembre, il doit ensuite être validé par le Conseil d'Etat.

M. Krebs dit que la LAC prévoit ce cas de figure. Si le budget n'est pas encore validé par le Conseil d'Etat on peut déjà fonctionner avec. M. Krebs ajoute que le Conseil municipal a l'obligation de voter les douzièmes s'il ne vote pas un budget avant le 31 décembre.

Le président reformule et demande s'il y a une attente du Conseil administratif à ce que le budget soit voté le plus vite possible.

M^{me} Salerno répond que le plus vite ils votent le mieux c'est.

Le président finit de parcourir les pages de la brochure.

Un commissaire revient sur les 7 millions de francs qui figuraient dans la première version et qui ne figurent pas dans l'actuelle. Il semble qu'ils aient été déduits des 130 millions de francs. Il aimerait un décompte.

M. Krebs dit qu'il l'aura aux comptes.

Un commissaire demande, concernant la troisième délibération, émission d'un emprunt à hauteur de 52 millions de francs, à partir de quel moment elle est actionnée et veut un éclairage sur le service de la dette.

M. Krebs lui répond en expliquant que le service de la dette est voté en tant que ligne dans le budget de fonctionnement. La délibération III autorise à emprunter à concurrence d'un montant. Les dépenses d'investissement se réalisent de manière très graduelle dans l'année. Si besoin d'emprunt il y avait en 2018, ce serait en deuxième partie d'année. Il y a une clause qui permet de faire des emprunts pour financer des investissements.

Note du rapporteur: les réponses aux questions posées par les commissaires ayant fait l'objet d'une réponse écrite se trouvent regroupées dans l'annexe 2.

Séance du 22 novembre 2017

Audition de M. Rémy Paganì pour le département des Autorités et de ses collaboratrices et collaborateurs

Un commissaire s'interroge au sujet des différents «CO» qui y sont mentionnés (CODIR, COATRIM, COMIN). Il demande quels sont les mandats, la composition, et l'organisation de ces différents «CO» (qu'il interprète comme étant l'acronyme de «coordination») et s'il serait possible de disposer des documents qui réglementent leurs activités.

M. Moret précise que le «CO» signifie en réalité «Comité». Il poursuit en expliquant les fonctions et l'organisation des différents comités.

Le CODIR a été créé il y a une quinzaine d'année – soit au moment où M. Moret est arrivé à la tête de la Direction générale de l'Administration municipale (DG) – et rassemble tous les quinze jours, sous la présidence de M. Moret, l'ensemble des directeurs de départements de la Ville de Genève à des fins de coordination. En vertu du règlement qui régit ses activités – et qui a été approuvé par le Conseil administratif – le CODIR peut s'autosaisir de divers sujets, mettre sur pied des groupes de travail ou encore être mandaté par le Conseil administratif.

Le COATRIM (Comité d'attribution immobilière) s'occupe de l'attribution des locaux du patrimoine non seulement administratif mais parfois également financier en Ville de Genève. Il se réunit six fois par an environ.

Le COMIN a été créé il y a quatre ans, lorsque les investissements de la Ville de Genève ont flambé. La mission de ce sous-groupe du CODIR est donc de surveiller mois par mois ces investissements afin qu'ils ne dépassent pas la jauge de 130 millions de francs décidée par le Conseil administratif. Le COMIN publie des rapports mensuels et se réunit six fois par an également.

Il informe qu'il demandera au Conseil administratif s'il est possible de transmettre le règlement en question, qui est de nature tout à fait interne et qui régit l'activité de l'ensemble de ces comités et qu'il prend note de la demande concernant leur composition ainsi que les rapports mensuels du COMIN.

Un commissaire rappelle que le Conseil administratif a fait de l'intégration des handicapés l'un de ses objectifs. Il se demande quel département en est responsable.

M. Moret répond que c'est la Direction des ressources humaines (DRH).

Le commissaire répond qu'il s'informerait donc par écrit auprès des services de M^{me} Salerno. Il se réfère ensuite au tableau des objectifs et plus particulièrement au chiffre des nouveaux apprentis. Il estime qu'un seul nouvel apprenti en une année, c'est peu.

M. Moret souligne qu'il dirige un petit département qui représente moins de 100 postes à plein temps. Il rappelle qu'auparavant il n'y avait pas d'apprenti au sein de son département et que bientôt ils seront deux (soit plus de 2% du total des postes). Il rappelle en outre que l'engagement d'un apprenti nécessite de disposer d'une personne disponible et formée pour pouvoir à son tour former l'apprenti.

Un commissaire demande en complément si le COATRIM est également composé par les directeurs de département de l'administration municipale.

M. Moret répond qu'à l'instar de tous les comités de direction, c'est également lui qui préside le COATRIM mais que ce dernier est plutôt composé des directeurs adjoints et que M^{me} Bietenhader, la cheffe de la Gérance immobilière municipale (GIM) ainsi que M. Meylan, le directeur du patrimoine bâti (DPBA) y siègent également. Concernant le COMIN, sa composition est similaire à celle du COATRIM, en plus d'un représentant de la direction des finances (pour le moment il s'agit de M. Krebs), ainsi que M. Michel Mermillod, adjoint de direction au sein du Département des constructions et de l'aménagement (DCA).

Un commissaire s'associe à la demande de documents formulée.

M. Pagani rejoint la séance et prie les commissaires de bien vouloir excuser son retard. Il explique qu'il a été retenu par une réunion protocolaire.

Un commissaire réitère sa demande de transmission du seul règlement existant (en l'occurrence celui du CODIR) à M. Pagani.

M. Pagani répond qu'un seul règlement sera en effet transmis, avant de rappeler que tous ces comités sont des organes à disposition du Conseil administratif.

Le président invite les personnes présentes à se saisir du nouveau document.

Page 27

Une commissaire se réfère à l'objectif de rationalisation des dépenses voulue par le Conseil administratif en matière de communication. Elle demande quelles mesures seront prises en 2018 dans cette optique.

M. Pagani rappelle les mesures drastiques prises par M^{me} Salerno pour le département qu'elle dirige.

M. Moret précise qu'il est prévu de supprimer la publication d'un exemplaire du magazine «Vivre à Genève».

Un commissaire estime que la lecture serait facilitée par le fait que le tableau 2.1.1 soit accompagné par un tableau identique mais organisé par nature de compte, comme à la page suivante.

Le président propose d'élargir cette demande à tous les départements.

M. Krebs informe qu'il prend note et confirme que la maquette sera transformée.

Un commissaire demande à quoi correspondent les 15 millions de francs de «revenu des transports» indiqués à la page suivante.

M. Moret répond qu'il s'agit des routes.

Un commissaire demande s'il existe des différences significatives en matière d'objectif entre la version actuelle et la précédente.

M. Moret répond par la négative.

Un commissaire demande, concernant la rubrique «service juridique», ce que recouvrent les «charges de transfert» qui s'apparentent à des imputations internes (rubrique 3939).

M. Moret répond en prenant l'exemple du Service des relations extérieures (SRE) qui a besoin de prestations fournies par d'autres départements pour l'organisation de certains événements. Il précise qu'il ne pourra répondre précisément à cette question que lors de l'étude des comptes.

Un commissaire M. Schnebli demande le détail des frais en lien aux procédures judiciaires impliquant le personnel.

M. Moret rétorque qu'il ne pourra répondre à cette question que lors de l'étude des comptes. Il précise que cette information se trouvera dans les comptes du Service juridique (LEX).

Un commissaire demande ce que représentent les charges de personnel sur les 2 millions et quelques francs indiqués dans le document.

M. Krebs répond qu'il s'agit entièrement de charges de personnel.

Un commissaire demande quelle est la différence entre les gratuités et les imputations internes.

M. Moret précise d'abord que son département est très peu concerné par les gratuités. Il explique ensuite que les imputations internes représentent des prestations fournies par d'autres départements et qui sont facturées.

Le même commissaire demande ce que cela représente.

M. Krebs répond que cela représente une quarantaine de millions de francs. Il précise que les gratuités – qui étaient calculées comme des subventions – sont désormais comprises dans les imputations internes.

Un commissaire insiste et demande à savoir combien les frais juridiques coûtent concrètement et au total.

M. Pagani souligne que c'est le personnel affecté au LEX qui traite les cas de litiges liés au personnel et qu'un maximum est réalisé à l'interne. En effet, la Ville de Genève fait parfois appel à des juristes externes (notamment pour des avis de droit) mais seulement à de rares exceptions. Il conclut en signalant qu'il en va de même dans le cadre de son département: sur dix ans, il se souvient de deux mandats externes seulement.

M. Moret ajoute qu'il a toujours transmis le détail des comptes de façon précise.

Un commissaire, en se référant aux pages 32 – commentaire sur les écarts – et à la rubrique 36 – charges de transfert – se demande quelle est la signification exacte entre «charges de transfert» et «imputations internes».

M. Krebs explique que dans le MCH2 «charges de transfert» est le nouveau terme pour «subvention». Il poursuit en expliquant que les subventions liées à des prestations en nature seront désormais comptabilisées comme imputations internes. Il prend l'exemple d'une gratuité pour un local qui sera désormais comptabilisée à l'interne de l'administration.

Un commissaire, après avoir reconnu que le passage au MCH2 implique des difficultés de rodage lexical pour tout le monde, signale néanmoins qu'il faut s'accrocher pour comprendre le «commentaire sur les écarts» de la page 32.

MM. Pagani et Moret confirment qu'il existe, au début, des difficultés de compréhension certaines.

Un commissaire demande formellement au magistrat (comme il l'a déjà fait avec M^{me} Salerno et M. Kanaan) de pouvoir disposer des extraits du SAP afin d'avoir quelque chose qui ressemble à la présentation à six positions qui existait les années précédentes et qui a été supprimée cette année.

M. Pagani confirme qu'il transmettra cette demande au Conseil administratif avant de souligner que cette demande s'apparente à une recherche dans un «cimetière de chiffres».

Une commissaire demande où se trouvent les provisions qui sont réalisées pour les cas de litige qui durent ou ceux à venir.

M. Krebs confirme que cela se fait, si le montant du dommage est connu ou prévisible. Il précise que cela se fait lors des comptes.

Un commissaire prend l'exemple suivant: si les auditionnés prévoient d'engager un avocat pour l'année prochaine, dans quelle nature de compte cette prévision se fera-t-elle?

M. Krebs répond que cela se fera dans les 31.

Le même commissaire poursuit et demande donc s'il existe un compte dans les 31 budgétisé afin d'engager des avocats.

M. Pagani prend un exemple en lien avec son département. Cinq marchés attribués dans le cadre des travaux du Grand Théâtre ont été contestés. Il y avait donc un risque de ne pas pouvoir mettre à disposition le Grand Théâtre, mais ce risque n'a pas été couvert directement. Il a fait en sorte que ces cinq recours soient tranchés par la justice le plus rapidement possible. Cet exemple illustre selon lui la difficulté de chiffrer un risque au préalable.

M. Moret ajoute qu'il existe un budget pour les avocats.

Un commissaire demande s'il serait possible d'avoir une liste à part faisant état des facturations internes qui ont tendance à gonfler inutilement le budget. Il poursuit en expliquant qu'il croit se souvenir qu'il y a une vingtaine d'année ce n'était pas le cas et que cet ajout au budget a été demandé par souci de transparence.

M. Krebs cela est prévu par le plan de compte des communes genevoises ainsi que par la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), qu'il faudrait par conséquent modifier. Il ajoute que la présentation actuelle permet justement de mettre en évidence les flux entre les différentes politiques publiques.

Un commissaire demande s'il serait possible d'obtenir une petite fiche récapitulative comprenant un glossaire relatif au changement de vocabulaire.

M. Krebs confirme qu'il fera au plus vite pour transmettre une liste de ce type.

Un commissaire demande à qui incombent les charges résultant des «honoraires et mandats occasionnés» indiqués en page 28, «Service juridique».

M. Moret répond que cela dépend de la nature de la chose. Si l'affaire concerne le personnel en contentieux ou alors le Conseil administratif, elle relève de son département, mais si l'affaire concerne, par exemple, une construction, alors elle relève du département de M. Pagani.

Un commissaire en profite pour rebondir et demande s'il serait possible de faire figurer différemment les imputations internes, à l'instar du Canton, par exemple, qui demande à ce que les prestations en nature ne soient présentées qu'en pied de bilan.

M. Krebs rappelle qu'ils appliquent le plan comptable tel qu'édicte par le Canton.

Un commissaire demande si les charges supplémentaires relatives aux travaux du Grand Théâtre sont déjà provisionnées. Il a conscience que cela ne concerne pas le Département des autorités, mais profite du fait que la thématique des provisions a été soulevée pour poser la question au magistrat.

M. Pagani informe qu'il est attendu dans moins d'une dizaine de minutes pour prononcer un discours aux côtés du Conseil d'Etat. Il prie donc les commissaires de bien vouloir l'excuser pour ce départ précipité, après avoir rappelé que cette séance a été organisée au pied levé et qu'il a fait le maximum pour être présent aujourd'hui. En ce qui concerne la question, il rappelle qu'il y a déjà répondu lors d'une prise de position devant le Conseil municipal: il n'y aura pas d'effet – à sa connaissance – de la montée d'eau détectée sur le chantier du Grand Théâtre, si tant est que le Conseil municipal veuille bien lui accorder les 4,5 millions de francs destinés aux «divers et imprévus» qui pourront aisément absorber les 200 000 francs en question.

M. Pagani se retire.

Un commissaire rappelle que M^{me} Salerno a expliqué que les litiges internes étaient pris en charge par les groupes 30 et que les litiges externes relevaient des groupes 31. Il semble que les auditionnés aujourd'hui disent l'inverse. Il aimerait par conséquent être au clair.

M. Moret se dit navré qu'il ne soit pas au clair. Il rappelle ensuite que suite à une décision du Conseil administratif, toute affaire du personnel qui relève du contentieux doit être traitée par le LEX. Il tient à affirmer haut et fort qu'à sa connaissance, tous les départements suivent cette décision. Il conclut en déclarant qu'il serait possible de disposer du détail y relatif.

Le commissaire déclare que cette réponse peut attendre l'étude des comptes.

M. Moret ajoute que dès que l'affaire ne relève pas du contentieux, c'est la DRH qui s'en occupe, donc le département de M^{me} Salerno.

Le président informe que les éventuelles questions politiques seront transmises par écrit au magistrat puisque celui-ci est parti plus tôt que ce qui était indiqué sur l'ordre du jour.

Un commissaire se réfère aux chiffres relatifs au Service du Conseil municipal (SCM) et demande si un poste supplémentaire a été créé.

M. Moret explique qu'un poste a été transféré de l'Administration centrale (ACE) au SCM. Cela est illustré par le 0,5 poste en plus (page 33). L'autre moitié du poste est partie en disponible budgétaire, c'est pourquoi on constate un -1 pour l'ACE.

Un commissaire, toujours à propos du SCM, souligne que l'on constate une évolution de 350 000 francs par rapport aux comptes 2016. Il aimerait connaître la raison de cette évolution.

M. Moret explique que plusieurs postes ont été créés au SCM. Il informe qu'il transmettra le détail de cette évolution par écrit.

Un commissaire aborde la question du litige qui oppose la Ville de Genève au Canton à propos des frais de police. Il demande pourquoi la somme en litige a été budgétée.

M. Schweri explique que si l'on ne budgète pas la somme en litige, cela reviendrait à admettre que l'on ne l'obtiendra pas ou alors que la justice ne donnera pas raison à la Ville de Genève dans cette affaire.

Le commissaire, après avoir rappelé que l'Etat n'avait mis au budget de 2017 que 6 millions de francs, informe que la somme budgétée cette année est de 8 millions de francs, c'est-à-dire la somme due. Il estime qu'il serait judicieux de savoir si le paiement du montant total dû – avec les arriérés – est à jour.

M. Krebs répond qu'il n'a pas d'information précise à ce sujet mais informe qu'il essaiera de trouver quelle est la somme totale impayée à ce jour.

Une commissaire a une question relative à la page 31 en lien avec le Conseil administratif et plus précisément au groupe 57. Elle demande quel genre de prestation est concerné par les subventions diverses et imprévues, avant de préciser qu'elle a conscience que le détail ne pourra être disponible qu'au moment des comptes.

M. Moret confirme qu'il s'agit d'une question récurrente et qu'il apporte depuis deux ans automatiquement la réponse avec lui lors de l'étude des comptes.

Ces subventions diverses et imprévues peuvent concerner une manifestation non prévue, une conférence etc.

Le président, en se référant au projet de loi déposé par le groupe Ensemble à gauche devant le Grand Conseil qui prévoit une réforme des retraites des élus, demande si le Conseil administratif a un projet similaire ou une réflexion ce sujet.

M. Moret répond que cette question sera transmise à M. Pagani.

Un commissaire demande, au sujet des subventions diverses et imprévues, si c'est sur cette ligne que M. Barazzone a financé l'étude sur la rade.

M. Moret répond que non. L'étude sur la rade était comprise dans le projet de mairie de M. Barazzone; la ligne relative à ce projet se trouve sous la rubrique relative au SRE.

Un commissaire demande quel est le détail du soutien de la Ville de Genève à la Genève internationale.

M. Moret souligne que le Conseil administratif et la Ville de Genève font beaucoup pour la Genève internationale. Il prend notamment les exemples du financement du Centre d'Accueil – Genève Internationale (CAGI) ou de l'appui logistique lors des portes ouvertes de l'ONU. Il rappelle ensuite qu'il y a une dizaine d'année, le Conseil administratif a dû subir une coupe de près de 40% de son budget destiné aux réceptions, alors que le Conseil administratif participe pour un montant supérieur à 100 000 francs à diverses réceptions chaque année. Il mentionne encore les exemples de l'Union des Villes, de la réfection du bâtiment de l'ONU etc.

Un commissaire déplore le fait que cette intense activité ne soit pas plus clairement explicitée dans le budget. Il regrette que tout ceci ne soit pas mis davantage en valeur.

M. Moret souligne qu'un paragraphe important traite de cette question dans le document relatif aux comptes.

Le président rebondit sur la réponse de M. Moret en demandant pourquoi le Conseil administratif n'augmente pas désormais la ligne qui a été amputée de 40% il y a dix ans.

M. Moret rappelle que des mesures drastiques ont été prises afin de faire face à cette importante diminution budgétaire.

Le président signale néanmoins qu'il serait possible d'augmenter cette ligne à présent si nécessaire.

M. Moret informe qu'il transmettra cette question au Conseil administratif.

Un commissaire demande si le Fonds municipal d'aide humanitaire (page 34) concerne l'aide en cas de catastrophe et si celle-ci est également déployée en Suisse.

M. Moret confirme que cette aide concerne aussi les catastrophes et que si elle principalement au bénéfice de l'étranger (via Médecins sans frontières, le CICR ou d'autres projets concrets sur place) ce fonds peut également être utilisé en Suisse.

Un commissaire s'interroge au sujet de la subvention destinée à la Compagnie générale de navigation (CGN).

M. Moret explique que cette subvention relève d'un accord passé entre les communes ayant des côtes lacustres et la CGN. Le montant de la subvention est proportionnel à la longueur desdites côtes.

Un commissaire demande comment cette subvention est répartie.

M. Moret explique que le plus grand contributeur est logiquement le Canton de Vaud (et en particulier la Ville de Lausanne), suivi du Canton de Genève (avec notamment la Ville de Genève) et du Canton du Valais. Il informe que la France participe également de façon non négligeable à cette subvention.

Un commissaire demande dans quelle mesure les nouvelles technologies seront mises à contribution, notamment dans le cadre de la modernisation des moyens de communication.

M. Moret explique que certaines mesures d'automatisation sont prévues notamment au sein de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC). Le logiciel Candide, qui gère les séances du Conseil administratif et du Conseil municipal, sera remplacé. Il aborde également la question du groupe de travail en lien avec l'initiative SmartCity.

Un commissaire rappelle qu'il est prévu que l'Hôtel de Ville soit transformé dès juin 2018. Cependant, elle est surprise par le fait de ne rien voir à ce sujet.

M. Moret informe qu'un amendement a été prévu par le Conseil administratif et que les coûts sont en cours de calcul.

Le président demande pourquoi il faut attendre qu'une question à ce sujet soit posée pour que la CF soit informée de ce futur amendement.

M. Moret explique que cette affaire ne s'est réglée que très récemment, c'est pourquoi la CF n'a pas été informée plus tôt.

Note du rapporteur: les réponses aux questions posées par les commissaires ayant fait l'objet d'une réponse écrite se trouvent regroupées dans l'annexe 3.

Séance du 13 décembre 2017

Audition de M^e Alain Bruno Lévy, président de la CICAD, accompagné de M. Johanne Gurfinkiel, secrétaire général

Le président accueille M^e Alain Bruno Lévy, président de la CICAD accompagné de M. Johanne Gurfinkiel, secrétaire général puis les invite à prendre place. Il propose de faire un tour de table afin que tout le monde puisse se présenter.

Une fois le tour de table terminé il donne la parole à M. Lévy.

M. Lévy remercie la commission de les auditionner et ajoute qu'ils sont très honorés de pouvoir leur exposer les activités de la CICAD. Il explique que la CICAD a été créée il y a plus de vingt-cinq ans et qu'elle est une organisation qui regroupe l'ensemble des communautés juives de Suisse romande. Son but est de lutter contre toutes les formes d'antisémitisme et de rappeler la mémoire de la Shoah. Il poursuit et explique qu'ils ont une très grande activité dans ce domaine, une activité qu'ils considèrent comme citoyenne puisque leur but est d'assurer le vivre ensemble au sein de la cité. De plus il explique qu'ils ont entrepris de nombreuses actions durant ces vingt-cinq dernières années pour la lutte contre l'antisémitisme et les formes de discrimination et de racisme qui sont intolérables et insupportables.

Dans leurs actions il rapporte qu'ils ont observé les phénomènes antisémites et ont fait rapports, chaque année, sur les actes antisémites. Il explique que ce rapport est adressé aux pouvoirs publics et que ce dernier contribue à mesurer le degré d'antisémitisme dans notre société. Il explique également que la CICAD a mené des actions pour lutter. Des actions judiciaires, pédagogiques et dans la cité afin de contenir et mesurer l'antisémitisme. Il poursuit et explique qu'ils constatent que l'antisémitisme se développe. Ils constatent que cet antisémitisme est, d'années en d'années, toujours bien présentes dans toutes les couches de la société. Il explique qu'ils pensent que par leurs actions, ils parviennent à faire valoir l'importance qu'il y a à lutter contre ce phénomène destructeur. Il rappelle également que, dans l'histoire, lorsque les communautés juives commençaient à être attaquées, les autres communautés, religieuses, sociales et politiques étaient elles aussi rapidement attaquées. Il explique également qu'avec le développement des phénomènes de terrorismes, les communautés juives ont été les premières à devoir être protégées afin d'exercer leurs cultes, chose qui, dans un état de droit, est une chose peinante à observer. Il explique que cette lutte contre l'antisémitisme est un engagement de tout à chacun. En tant que Suisse et Genevois, Il souhaite que les pouvoirs publics prennent conscience et les aides dans cette lutte puisque que cela fait partie du vivre ensemble et de la démocratie de lutter contre ce genre de phénomènes.

Il passe la parole à M. Gurfinkiel afin qu'il détaille les actions, interventions, etc. qui sont menées par la CICAD.

M. Gurfinkiel explique que la CICAD est connue et que les actions qu'elles mènent sur le terrain ont été nombreuses. Il explique qu'ils ont actuellement de nombreuses sources de préoccupations, qui ont motivé une demande de soutiens. Ils ont en effet constaté une importante augmentation des actions en justices. Il poursuit et explique qu'ils interviennent auprès des forces de police afin de les renseigner et de les sensibiliser et ajoute également qu'ils ont constaté que les phénomènes liés aux groupes néonazis s'accroissent. Il explique que cela représente une nouvelle thématique sur laquelle ils travaillent.

Le président remercie MM. Lévy et Gurfinkiel. Il explique que le courrier qui a été envoyé faisait référence à une somme de 50 000 francs. Il aimerait savoir à quoi servirait cette somme et ce que cette subvention permettrait de faire.

M. Lévy explique qu'ils ont présenté leurs budgets prévisionnels pour la lutte contre l'antisémitisme. Il se compose d'un montant de dépense de 156 000 francs, de 85 000 francs pour les ressources humaines, les honoraires et frais juridiques de 35 000 francs, les fraîches opérations, stand d'information, matériel technique de 15 000 francs, le suivi de la presse, des réseaux sociaux, de l'informatique 10 000 francs et la publication du rapport de la CICAD, 11 000 francs.

Il poursuit et explique qu'il y a des cotisations ainsi que des dons, de l'ensemble des membres qui sont de 106 000 francs. Il explique que c'est la raison pour laquelle ils souhaiteraient une ligne budgétaire de 50 000 francs.

Questions des commissaires

Un commissaire explique qu'il a l'impression que cette subvention serait symbolique. Il aimerait en savoir plus à ce sujet, de plus, il note qu'ils ne reçoivent pas d'autres subventions de la part du Canton ou autre.

M. Gurfinkiel précise qu'ils reçoivent une subvention de 30 000 francs de la part du Canton le projet du salon du livre et plus précisément sur la partie action pédagogique.

M. Lévy explique qu'ils souhaitent que la Ville marque de manière claire son soutien par une subvention. Bien évidemment, il explique qu'ils savent que les pouvoirs publics soutiennent l'action de la CICAD puisqu'elle a un sens absolu pour une ville telle que Genève. Cependant, cela va au-delà du symbole puisque chaque centime serait investi pour cette lutte et le vivre ensemble. Il souligne que la lutte en justice est l'une des activités qui se sont le plus développées récemment. Sur ce plan, il explique que tout montant sera bien utilisé et estime que cela ne serait pas une action symbolique.

M. Gurfinkiel rappelle qu'il avait déjà eu l'occasion d'en discuter. En effet, il explique que 50 000 francs représente d'une part un symbole, mais aussi il

explique qu'il y a la conscience des fonds qui sont attribués. Il souligne qu'ils ont observé un accroissement extrêmement important du nombre d'actions de justices entreprises par la CICAD. Il explique que l'enveloppe pour la lutte contre l'antisémitisme s'élève environ à 15 000 francs. Ils ont donc estimé légitime de demander un tiers de cette enveloppe afin que les frais juridiques et honoraires, qui sont en accroissements, soient couverts.

Un commissaire explique qu'il y a un sujet qui le préoccupe. La recrudescence des thèses néonazies auprès d'institution telle que l'armée, la police cantonale et police municipale. Il aimerait savoir si ces institutions ont entamé des discussions avec la CICAD sur ces problématiques. De plus il aimerait avoir plus d'information sur les mesures de sécurité qui sont déployées autour des lieux de cultes ou les écoles de la communauté, car, comme il l'explique, il estime que c'est le devoir des autorités publiques que de prendre les mesures nécessaires à la protection des lieux de cultes et autres.

M. Lévy explique qu'il s'agit d'une très préoccupation que de voir les communautés religieuses assurer leurs sécurités. Il l'explique, il n'est pas normal de ne pas pouvoir exercer une activité religieuse sans devoir être protégés. De plus il estime que ce sujet est ouvert et signal qu'il existe des initiatives parlementaires au Conseil des Etats afin de traiter de ces problématiques. De plus il explique qu'ils ont eu l'occasion d'avoir une discussion avec le responsable du réseau national de sécurité, pour savoir qu'il y a un développement vers une augmentation de la préoccupation et probablement du réaménagement des compétences entre les municipalités, les Cantons et la confédération pour assurer un paiement et un subventionnement de ces mesures de sécurité. De fait, il est nécessaire d'assurer cette protection et cette tâche, reviens en effet, aux pouvoirs publics. Il s'agira alors d'étudier les moyens qui pourront être mis par les Cantons et les municipalités pour que ces problèmes soient traités.

M. Gurfinkiel précise qu'il existe en effet, des mesures de sécurité sur les bâtiments de l'ensemble de la communauté juive. En effet, selon le SRC et SR, la communauté juive est aujourd'hui visée par le terrorisme et celle-ci est une cible privilégiée. Cela fait que, l'autorité de police peut agir à chaque fois que cela s'avère indispensable avec les effectifs existants, mais pas de manière permanente. Il s'agit alors de pouvoir s'équiper de moyens physiques et humains pour assurer une protection. Ces mesures sont à la charge des communautés. Il souligne que la police municipale comme la police cantonale ont toujours une écoute très attentive et à l'écoute des communautés en terme de sécurité. Concernant la question sur la police municipale et cantonale, il explique que la question de la formation est abordée actuellement. Il explique qu'il y a une porte ouverte afin de pouvoir sensibiliser sur la question de la discrimination des jeunes recrues. Il explique également qu'ils ont eu une discussion avec la cheffe de la police cantonale et que cette dernière est ouverte à cette idée. Il s'agit

d'aborder concrètement les questions autour de la discrimination de manière large.

M. Lévy confirme que la CICAD est à la disposition de la police cantonale et municipale pour œuvrer à certains programmes de formation, comme il en existe pour les divers enseignants.

Un commissaire aimerait savoir si la demande faite au Conseil administratif fait suite à la ligne budgétaire de 200 000 francs du pôle anti-discrimination.

M. Lévy répond qu'il a reçu le projet de budget de la Ville et explique qu'il a bien évidemment vu cette ligne. Il pense qu'elle est différente, il lui semble que si le Conseil municipal décide une ligne pour la CICAD, cela n'a pas la même valeur symbolique que si elle est noyée dans une enveloppe. Car la question de son utilisation est alors posée. Il explique qu'il préférerait avoir une lignée budgétaire attribuée. Il estime que c'est une prérogative intéressante pour le Conseil municipal de pouvoir décider de soutenir l'activité de la CICAD.

Un commissaire demande s'ils n'estiment pas qu'ils aient de meilleures chances s'ils présentaient une demande pour soutenir un projet spécifique. Il revient sur la problématique avancée et ajoute qu'il pourrait tout à fait la concevoir. Il revient sur l'enveloppe du pôle anti-discrimination et explique qu'après avoir posé la question à M^{me} Salerno, cette dernière n'avait pas pu préciser à quoi les fonds seraient utilisés, mais plutôt qu'il s'agirait d'agir et distribuer l'argent en fonction des projets à effectuer.

M. Gurfinkiel explique qu'ils sont d'accord avec cet avis. Ils souhaitent le faire en toute transparence sur la base d'éléments concrets qui permettent de soutenir la CICAD. Il explique qu'ils ne souhaitent pas être noyé dans un montant global, une enveloppe, mais plus pouvoir justifier de leurs actions en toute transparence.

Un commissaire acquiesce et explique que, pour revenir à la question précédente, une telle enveloppe ou subvention pourrait être interprétée comme une reconnaissance générale des activités CICAD puisqu'il n'y a pas d'attribution concrète des sommes pour l'instant. C'est sur ce point qu'il estime que, du moins pour sa part, il pourrait avoir des retenues. Il explique qu'ils ont oublié d'énoncer ce que signifie le «D» dans l'acronyme de la CICAD (pour «Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation»). Il explique que sur le site internet de la CICAD, il est indiqué que la mission de lutter contre la diffamation concerne surtout la diffamation de l'Etat d'Israël. L'une des missions est de lutter contre la diffamation de l'Etat d'Israël. Il aimerait savoir s'il était possible de disposer du budget concernant la lutte contre l'antisémitisme et de celui contre la diffamation.

M. Gurfinkiel acquiesce.

Le commissaire poursuit et explique que concernant les comptes, il remarque qu'il y a des différences substantielles entre l'année 2015 et l'année 2016. Il remarque que de manière générale, les frais d'exploitation et ceux liés aux projets augmentent. Il aimerait savoir s'il y a eu une augmentation opérationnelle de leurs capacités ou de manière plus générale, comment s'explique cette augmentation.

M. Lévy souhaite répondre à la première question, concernant le «D. Il explique que la CICAD ne prend pas position sur la situation au Moyen-Orient. Il précise alors que la CICAD intervient contre toute forme d'antisémitisme liée à l'antisionisme. Il explique qu'ils n'ont jamais pris de positions sur la politique de l'Etat d'Israël. Il estime que chacun à son opinion sur la question. En revanche et il précise que toute forme d'antisémitisme dérivée de l'antisionisme engage une intervention de la CICAD, car, ils estiment qu'en tant que citoyen Suisse de confession juive, ces formes de dérives peuvent les affecter. Concernant l'augmentation des frais, il explique qu'elle est liée à l'accroissement des formes d'antisémitisme qu'ils constatent. La veille sur les réseaux sociaux a été augmentée, les programmes de prévention et de lutte se sont également développés. Ce sont les raisons pour lesquelles les frais ont augmenté de la sorte et c'est également pourquoi les membres de la CICAD ne peuvent plus, aujourd'hui, supporter ces frais. C'est la raison pour laquelle ils ont entrepris de contacter les pouvoirs publics afin d'obtenir leurs soutiens.

Un commissaire revient au site internet et remarque qu'il est écrit: la CICAD s'engage aussi à défendre l'image d'Israël lorsque celle-ci est diffamée. Il remarque que la brochure «Proche-Orient: petit manuel pour comprendre» est téléchargeable sur leur site internet et s'étonne qu'ils aient annoncé ne pas prendre de position vis-à-vis de l'Etat d'Israël. Il remarque également qu'un long chapitre est écrit sur le thème des réfugiés et que le document ne cite, pas une fois, la résolution des Nations Unies (Résolution 194) qui affirme le droit de retour des réfugiés palestiniens qui désirent vivre en paix avec leurs voisins. Il estime que c'est très clairement biaisé et trouve cela malheureux, car il estime que cela entache leur travail contre l'antisémitisme. De plus, il remarque que la Bande dessinée «Préjugés – Histoires de l'antisémitisme à travers les âges» est inutilisable en l'état dans le système de l'éducation public, car elle a été reconnue comme biaisée par le Service de lutte contre le racisme de la Confédération. De plus, il remarque que ces biais sont présents dans leurs statuts et leurs activités. Cela représente le point de critique essentiel. Cependant, il explique que s'ils présentaient une demande de soutien à des projets spécifiques cela serait beaucoup mieux. Il explique qu'il entrerait en matière sur ces objets, car la lutte contre l'antisémitisme et l'entretien de la mémoire de la Shoah sont des points capitaux qu'il partage.

M. Gurfinkiel remarque qu'à chaque fois que la question de l'antisémitisme est abordée, on est systématiquement renvoyé à Israël. En effet il explique qu'on

rappelle sans cesse cet amalgame profond. Il poursuit et explique qu'il est l'un des auteurs du document. L'objectif de ce document était, suite à des demandes répétées, d'expliquer et permettre de mieux comprendre la situation historique. Il est tout à fait ouvert aux critiques et à la discussion sur le contenu historique. Il s'étonne cependant que depuis 25 ans d'existence de la CICAD, lorsqu'on leur demande d'amener des projets bien que connaissant leur manière de travailler et le rapprochement qu'il y a eu avec le parti politique du commissaire, il remarque que systématiquement le conflit israélo-palestinien est ramené sur la table. Il fait remarquer que ce sujet n'est pas abordé par la CICAD. Il rapporte également que lors d'un projet consacré à la Shoah, on lui a demandé s'il y avait un rapport avec le sionisme. Il s'étonne que systématiquement, ils soient pointés du doigt comme porte-parole d'un état étranger. Il s'exaspère que dès que la question du conflit israélo-palestinien se pose, on demande à la communauté juive, indépendamment du fait qu'il soit Suisse, leurs positions sur ce sujet. Il demande alors s'il a le droit ou non d'avoir des affects, le droit d'avoir de la sensibilité en faveur d'un état étranger comme d'autres en ont. Il remarque qu'il soutient des causes pour un certain nombre d'états et aimerait savoir si on le lui reproche. En effet, il explique que sous prétexte qu'il est de confession juive, il doit systématiquement se justifier par rapport à des positions personnelles qu'il pourrait avoir. Il remarque finalement que ce genre de discussions concernant l'Etat d'Israël et la CICAD sont récurrentes et il s'en désole.

Le commissaire n'est pas d'accord avec ce qui vient d'être dit et explique ne pas avoir dit cela. Il souhaite que cet échange soit mis dans le protocole: il n'a pas dit ce que M. Gurfinkiel vient de dire.

Une commissaire rapporte que dans le projet de budget du Conseil administratif il est écrit:

[...] Pour ancrer et pérenniser son soutien à des structures dont la qualité du travail est très largement reconnue (la LICRA, l'ICAM, la CICAD, le Centre d'écoute contre le racisme notamment), le Conseil administratif propose en réallouant des moyens préexistants de créer un pôle financier de 200 000 francs. ¹[...]

Le Conseil administratif met à disposition ces 200 000 francs comme moyen important pour lutter contre les discriminations liées à l'origine, la religion et la culture. Elle explique avoir ressenti que cette action était bienveillante vis-à-vis des associations et structures citées, car la manière d'attribuer des subventions en Ville de Genève dépend d'un règlement d'attribution pour les subventions. Il est très clairement fait mention que les associations ne peuvent pas thésauriser des fonds propres. Elle remarque que la CICAD possède près d'un million. Elle explique qu'elle a perçu dans la proposition du Conseil administratif des fonds,

¹ PR-1250: Ville de Genève – Projet de budget 2018 par politique publique. P8

pouvant financer des projets. Elle ajoute qu'elle n'y a pas perçu une sorte de non-reconnaissance du travail d'une association. Cependant elle craint qu'une subvention pérenne nominative ne soit pas en accord avec le règlement municipal. Elle demande donc s'il ne serait pas mieux de mener des projets durant un ou deux ans, afin de voir l'efficacité du fond, pour pouvoir ensuite prendre des mesures si cela ne devait pas fonctionner. De fait, elle ne voit pas comment la Ville pourrait donner une subvention si la CICAD dispose de 1 million de fonds propres.

M. Lévy explique qu'ils ne prétendent pas que le Conseil municipal ne prévoit une enveloppe particulière pour la CICAD ni qu'ils ne reconnaissent pas une ligne dans le budget, en tant que symbole, dans laquelle la CICAD est nommée. Cette somme renforcerait les efforts de la CICAD, mais également permettrait de souligner que c'est avec le plein accord du Conseil municipal que le Conseil administratif décidera cette subvention. De plus le fait même qu'il y ait une subvention générale pour la CICAD ne veut pas dire que, la participation à des projets soit prescrite. Il explique ensuite qu'ils ne disposent malheureusement pas de 1 million de fonds propres. Ces sommes sont les actifs au bilan qui sont utilisés en permanence. Il y a un décalage au niveau des montants.

M. Gurfinkiel précise que le bilan de 2016 est déficitaire. Les montants sont systématiquement réinjectés. De plus, l'argent perçu permet chaque année d'être réutilisé pour l'année suivante. Cela permet de financer l'activité de l'année en cours et celle de l'année suivante. Il explique que le travail de chaque année est d'engager des fonds pour pouvoir mener des activités de l'année suivante. Il explique que l'argent n'est pas conservé.

La commissaire acquiesce, mais explique que, du point de vue de la comptabilité d'une collectivité publique, ces sommes sont considérées comme des fonds propres.

Le président rappelle que la commission vote une autorisation de dépense.

M. Gurfinkiel rappelle que la CICAD propose des projets depuis un certain nombre d'années auprès du Conseil administratif et celle-ci se retrouve systématiquement confrontée à des réponses négatives. Ils souhaitent aujourd'hui se présenter devant le Conseil municipal afin qu'il se positionne.

Un commissaire souhaiterait savoir si des demandes de subventions avaient été déposées dans d'autres collectivités publiques en Suisse romande.

M. Gurfinkiel explique que l'activité de la CICAD est sur la Suisse romande. Il poursuit et explique que 70% de leurs activités sont concentrées sur Genève et le reste sur Vaud. Des projets de sensibilisation ou de mémoires sont menés auprès des écoles, avec le soutien des départements d'instruction publique.

M. Lévy donne l'exemple des enseignants du secondaire dans le canton de Vaud qui bénéficie d'une subvention pour le voyage qui est organisé par la CICAD à Auschwitz. Il existe donc des aides publiques octroyées. Il rapporte que cette année, il y a eu un record de personnes qui ont participé au voyage avec 260 personnes, dont 130 enseignants du public.

Une commissaire aimerait connaître la complémentarité des tâches, voir le partage avec la LICRA.

M. Lévy répond qu'il s'agit de deux organisations qui ont en commun la lutte contre le racisme. Il explique que la CICAD a comme spécialité l'antisémitisme alors que la LICRA développe ces activités dans le domaine du raciste. Il précise qu'ils entretiennent d'étroites relations avec cette organisation, il y a même des membres qui font partie des deux organisations.

Une commissaire aimerait savoir si la LICRA travaille aussi avec les écoles.

M. Gurfinkiel répond que des programmes existent.

Une commissaire demande s'il y a des chevauchements entre les deux organisations.

M. Gurfinkiel répond que les contacts avec les LICRA sont fréquents. Cependant, les programmes sont différents. Il explique qu'ils ont été amenés à supprimer certains programmes dans les milieux scolaires. Il explique que la CICAD a comme particularité de proposer des programmes de formation pour les enseignants, chose que la LICRA ne propose pas. De plus, la CICAD propose des programmes de sensibilisation auprès des élèves sur des questions relatives à l'utilisation des réseaux sociaux, des questions spécifiques de l'antisémitisme ou la problématique de Dieudonné. Il estime qu'à l'instar d'autres organisations, les actions de la LICRA et de la CICAD se complètent.

Une commissaire aimerait savoir si la CICAD est sollicitée par des délégations des collectivités publiques concernant l'augmentation des procédures juridiques.

M. Gurfinkiel répond qu'il y'a souvent un intérêt d'élus, de municipalité et parfois de personnalités médiatiques. Il explique que souvent, ces personnes font appel à la CICAD, sous le couvert de la confidentialité. Il donne l'exemple d'un activiste valaisan qui avait été repéré par un élu, qui avait contacté la CICAD sous couvert de la confidentialité.

M. Lévy ajoute que l'une des missions de la CICAD est l'aide aux victimes. En effet, il explique qu'ils sont souvent appelés à agir et à soutenir des personnes dans des situations pénibles. Il ajoute également que des actions en justices sont menées que dans les cas les plus graves, car il explique qu'ils tentent toujours de régler les problèmes et d'apaiser les gens. A l'instar des agressions sexuelles et

autre, il est parfois difficile de dénoncer et de parler des problèmes liés aux discriminations.

Une commissaire souhaiterait savoir si la CICAD possède un pendant en Suisse alémanique.

M. Lévy répond que c'est le cas. Il s'agit de la Fédération suisse des communautés israélites qui lutte et a la même activité que la CICAD pour la partie suisse alémanique. Cette dernière est membre de la CICAD. Ils travaillent main dans la main pour les cas qui couvrent l'ensemble de la Suisse.

Un commissaire explique avoir été surpris par la définition de l'antisémitisme qui est faite car elle est selon lui serrée. Il demande si la définition du mot antisémitisme ne se réfère pas plutôt aux fils de Sem.

M. Gurfinkiel répond que le mot antisémitisme a été créé à la fin du XIX^e siècle et il correspond uniquement à cette forme de racisme et de discrimination à l'égard du peuple juif. Le terme «antisémitisme» a toujours été appliqué aux Juifs, pour caractériser la haine à leur égard. Il n'a jamais qualifié l'hostilité à l'égard d'un autre peuple, et équivaut donc à «judéophobie» ou «haine des Juifs». Le terme «antisémitisme» a été inventé en 1879 par le journaliste allemand Wilhelm Marr pour signifier la haine «non-confessionnelle» envers les Juifs et le judaïsme prôné au sein du parti politique «la ligue antisémite». Le mouvement, qui s'est ensuite étendu à l'Empire austro-hongrois, la Russie et la France, était une réaction à l'émancipation des Juifs et à leur entrée dans la société non-juive. Il prétendait ne pas être hostile aux Juifs d'un point de vue religieux mais pour des raisons sociales, économiques, politiques ou raciales. Il explique que ce mot est discuté et que certains ont introduit d'autres vocables tels que judéophobie, cependant à chacun de ces vocables sont attachées des définitions propres et hostiles à l'encontre de la communauté juive. Le terme qui est resté et s'est pérennisé c'est l'antisémitisme.

M. Lévy explique qu'actuellement, une discussion au niveau européen vise à définir la notion d'antisémitisme. La notion actuelle a été reprise des définitions communément admises.

Le commissaire explique qu'il en découle que les minorités musulmanes et juives sont fortement sous pression. Il aimerait savoir s'il existe des actions concertées afin de lutter contre toutes les formes de racisme et discrimination.

M. Gurfinkiel répond qu'il est vrai que, de nos jours, lorsque des personnes sous le couvert de communautés prennent la liberté de développer des thèses antisémites sur les réseaux sociaux ou autres supports qui font l'objet de dénonciations de la CICAD, il est compliqué de trouver les interlocuteurs adéquats. De plus il explique que la manière dont on répond à un certain nombre de discriminations envers des communautés ou des populations n'est pas la même dans

tous les cas. Il y a une nécessité d'adapter les réponses en fonction des types de discriminations.

Un commissaire aimerait savoir si la CICAD bénéficie d'un statut d'exonération fiscale, puisqu'elle est d'utilité publique. En effet il explique que le soutien de l'Etat se fait principalement par la déduction fiscale.

M. Gurfinkiel acquiesce. Il explique que la reconnaissance du symbole, de l'utilité publique pour la CICAD est une chose importante. En effet, le travail qui est fourni depuis plus de vingt ans par la CICAD, sur le terrain justifie aujourd'hui, par la reconnaissance de son activité comme d'utilité publique. Il estime qu'un soutien du Conseil municipal serait justifié sachant que cela fait trois ans qu'ils luttent pour cela. Il s'agit d'une reconnaissance et d'un symbole, mais également d'un besoin qui est lié aux procédures juridiques qui sont lancées très fréquemment.

Un commissaire, concernant la LICRA et la CICAD ainsi que les ressemblances et différences entre les deux organisations, explique que la LICRA ne traite pas que du racisme, mais également de l'antisémitisme. Il estime que la CICAD et la LICRA travaillent sur le même domaine, en ce qui concerne l'antisémitisme.

M. Lévy répond qu'ils font tout sur l'antisémitisme. De plus il explique que l'activité de la CICAD est beaucoup plus importante que celle de la LICRA en ce moment. Il estime également que la CICAD a été créée par la communauté juive, car il semblerait que la LICRA ne luttait pas de la même manière dont la CICAD lutte actuellement.

Un commissaire aimerait savoir pourquoi dans ce centre d'écoute, qui fait partie des organisations qui bénéficieraient de l'enveloppe prévue dans le projet de budget 2018 du Conseil administratif, il n'y a pas d'association qui s'occupe spécifiquement des questions liées à l'islamophobie.

M. Gurfinkiel répond que la LICRA traite de manière plus large les discriminations, y compris l'islamophobie. Il renvoie le commissaire à la LICRA, plus particulièrement française, dont l'activité sur les questions contre la discrimination adressée aux communautés musulmanes est très active. En Suisse, il suppose que la LICRA fait la même chose. Il rajoute et explique que lorsque la CICAD traite de questions différentes de celles de l'antisémitisme, on leur rétorque souvent de se mêler de ce qui leur regarde. La LICRA a une vocation plus large alors que la CICAD a une expertise plus fine sur l'antisémitisme.

Un commissaire souhaiterait poser une question concernant, au budget 2016, la ligne Revenus liés aux projets et aimerait savoir à quoi cela correspond.

M. Lévy explique que la CICAD reçoit des subventions en fonction des projets qui sont menés, par exemple celui du Salon du livre. Il s'agit, en somme, de sponsoring.

Le commissaire demande alors si les revenus liés aux activités judiciaires sont présents.

M. Gurfinkiel explique qu'ils ne demandent qu'un franc symbolique.

M. Lévy explique que leur difficulté dans la défense et leurs autres missions, c'est qu'à la suite du changement de la procédure pénale, qui est devenue fédérale, ils n'ont plus été reconnus comme partie alors qu'ils défendaient les intérêts des communautés. De ce fait, la CICAD peut dénoncer, suivre les dossiers, mais n'a plus accès aux parties. Ceci a donné lieu à une initiative parlementaire de M. Tornare afin de demander une modification du code de procédure pénale pour que les associations luttant contre le racisme, l'antisémitisme et toutes formes de discrimination puissent se constituer partie civile dans les affaires.

Un commissaire demande où en est cette procédure.

M. Lévy répond qu'il faudra un certain nombre d'années.

Un commissaire aimerait savoir si la CICAD a des liens avec la plateforme interreligieuse.

M. Lévy répond qu'ils n'ont aucune activité dans le domaine religieux. Ce sont les communautés qui ont ce domaine.

M. Gurfinkiel précise que cependant, la CICAD bénéficie de contacts avec les communautés religieuses dans un cadre spécifique tel que celui des sujets de sociétés. Ils rencontrent régulièrement l'Eglise catholique, protestante et évangélique avec qui les relations sont entretenues dans des sujets spécifiques.

Le président remercie MM. Gurfinkiel et Lévy et les raccompagne.

Audition de M. Freddy Santschi, président de l'Association RESILIAM, et de M^{me} Marie-Dominique King, infirmière spécialisée en santé publique, formée en oncologie et soins palliatifs

Le président accueille M. Freddy Santschi, président de l'Association RESILIAM et M^{me} Marie-Dominique King, infirmière spécialisée en santé publique, formée en oncologie et soins palliatifs et les invite à prendre place. Il propose de faire un tour de table afin que tout le monde puisse se présenter.

Une fois le tour de table terminé il donne la parole à M. Santschi.

M. Santschi annonce qu'ils sont particulièrement sensibles à l'invitation de la commission et ils tiennent à les remercier. Il explique que RESILIAM est une association fondée en 2012 sans but lucratif reconnu d'utilité publique par l'Etat de Genève. RESILIAM apporte un soutien psychologique gratuit aux enfants et adolescents lorsque les familles font face à une maladie grave au handicap ou

au décès. L'association répond à ses besoins en faisant œuvre d'action de dépistages d'orientation et de suivi d'enfants et d'adolescent qui sont confrontés à des situations qu'ils ne peuvent ou savent maîtriser. En soutenant leurs proches, qui ne disposent souvent pas de moyens psychologiques financiers ou administratifs, pour les guider dans ces périodes si difficiles. En effet, en mettant à disposition des spécialistes de la santé comme des infirmières spécialisées, des psychomotriciennes, psychologues ou art-thérapeutes pouvant intervenir 365 jours par an souvent dans l'urgence ou en fonction des besoins. De plus l'association informe les professionnels de la santé sur l'impact que la maladie, le handicap ou le deuil ont sur l'enfant et sa famille au moment du fait ou après. Celles-ci interviennent dans le cadre d'accompagnements individuels, c'est-à-dire avec la famille, enfants ou adolescent. La prise en charge et le suivi se font notamment par une infirmière spécialisée et une psychomotricienne, des visites pour expliquer la maladie, le traitement et les effets secondaires, des entretiens téléphoniques, le soutien de la famille tout au long de la maladie avant et après le décès, la remise aux enfants d'objets symboliques pour mieux vivre la séparation des liens réguliers et constants avec les professionnels de la santé et du social. RESILIAM met également des groupes de soutiens pour les proches et les malades, les enfants et adolescents ou les enfants ayant un frère ou une sœur souffrant d'un handicap. Ces groupes, qui accueille au maximum six enfants leur permet d'avoir les réponses, d'exprimer leurs émotions. Aussi souvent que les parents en ressentent les besoins, les professionnels sont disponibles pour les rejoindre à l'hôpital, la maison ou les établissements spécialisés. Ils accueillent également souvent les enfants, adolescents et familles dans les locaux de RESILIAM à Carouge. Ils animent des ateliers destinés aux parents ou aux professionnels de la santé, en effet ceux-ci sont les premiers à orienter l'association. L'association entretient des liens constants avec la société civile. Dans le cadre de présentation pour les associations, politiques ou communes. De plus il explique que le site internet est régulièrement mis à jour. Il poursuit et explique que l'association doit faire appel à des fonds externes, car ces prestations sont entièrement gratuites et le resteront. Ceci a été la volonté des membres de l'association et celle des membres actuels. Il explique que les prestations sont gratuites, car les demandes proviennent souvent de familles ayant des revenus modestes et sont souvent mises à mal par les coûts qui découlent de la maladie. Il explique que RESILIAM doit faire face à des dépenses régulières non négligeables comme le loyer, les salaires des professionnels et le matériel pédagogique. L'association doit donc impérativement récolter des fonds et ainsi garantir la gratuité des prestations. RESILIAM maîtrise ces coûts et s'efforce de maintenir ces frais au plus bas, mais malgré cela, l'association doit toujours être à la recherche de fonds. Elle recherche des financements privés, mais également un financement plus pérenne pour maintenir ces activités et c'est pour cela qu'elle se tourne vers la Ville de Genève en sus de la contribution cantonale du DEAS.

L'intégralité des fonds perçus est dédiée à la prise en charge des enfants et adolescents, aux charges fixes, l'acquisition de matériel pédagogique ou symbolique.

L'association a fait une demande afin de pouvoir continuer assurer la gratuité de ses prestations, pour continuer de répondre aux demandes croissantes des communes et notamment de celle de Genève qui représente 50% des familles suivies et maintenir la qualité de ces prestations grâce à une formation continue de ces collaborateurs et assurer les coûts de la prise en charge de 15 familles qui sont domiciliées dans la Ville de Genève, le coût s'élevant à 3000 francs par famille soit pour une aide de 45 000 francs.

En conclusion il explique que l'association est consciente que la Ville de Genève est beaucoup sollicitée. Ils se permettent néanmoins de faire appel à leurs générosités, car RESILIAM fait œuvre de prévention en aidant des enfants confrontés à des épreuves qui devraient, contenu de leurs âges, leur être épargnés, à mieux les supporter et à retrouver une forme d'équilibre, des résultats scolaires en hausse et une vie plus harmonieuse. Cela sans oublier les hospitalisations sociales dont le Grand Conseil souhaite qu'elles cessent. Par son travail de prévention, l'association parvient à juguler ce fléau qui démolit à la fois les jeunes, mais également tout leur entourage. Il espère donc qu'ils seront sensibles à leur cause et passe la parole à M^{me} King qui va leur exposer la situation d'une famille.

Le président aimerait savoir quelle somme est demandée et à quoi cette dernière serait utilisée, ce qu'elle permettrait de faire en plus, etc.

M. Santschi répond que la sollicitation est de l'ordre de 45 000 francs. Cette somme permettrait de couvrir à raison de 3000 francs par famille environ 15 familles.

M^{me} King souhaite illustrer la présentation globale de RESILIAM; elle souhaiterait décrire l'histoire d'une famille. C'est une famille que l'association suit depuis le printemps 2014. Elle leur a été adressée par le service d'oncologie des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). La famille habite dans le quartier de la Servette et la mère de la famille est atteinte d'un cancer du côlon. Il y a quatre enfants qu'elle appellera ici Pierre l'aîné qui a 12 ans, Paul, 8 ans, Maria, 7 ans et Francesca qui a 18 mois. Le père de la famille est manutentionnaire dans une grande surface et dispose de tout petits revenus en plus d'être endetté. La mère est malade depuis une année et doit subir une grosse opération. Elle explique que les enfants ont des problèmes de comportement à l'école et c'est à ce moment-là que très souvent les écoles font les demandes. Les enfants sont inquiets, agressifs et ne parviennent pas à se concentrer, leurs résultats sont en chute libre. La demande est de rassurer les enfants qui, semble-t-il, manquent d'explications. La mère est fatiguée, très faible, ce qui fait qu'ils feront presque toutes leurs visites à domicile et certaines à l'hôpital. Les visites ont lieu en postscolaire le week-end,

car l'idée est de pouvoir voir les enfants. L'appartement est tout petit et les enfants dorment à quatre dans une chambre, les parents dans une autre et ils disposent d'une minuscule cuisine. Dans le salon, il y a deux lits superposés, car la cuisine de la mère est venue habiter avec la famille pour pouvoir s'occuper des plus petits. Elle poursuit et explique que pendant les mois suivants, ils vont visiter une dizaine de fois cette famille. La particularité de RESILIAM et ce qui fait qu'ils sont uniques en Suisse est que les visites sont toujours faites à deux et qu'il y a deux métiers. Une infirmière ainsi qu'une psychomotricienne afin de pouvoir, au besoin, parler avec les enfants les plus petits. Son rôle est d'expliquer la maladie et de pouvoir également l'expliquer avec du matériel adapté. La première visite est généralement longue, environ deux heures, afin de pouvoir donner les explications et présenter le matériel pour pouvoir faire en sorte que la confiance se construise. Dans cette famille, comme dans beaucoup d'autres, la mère pense que cacher des informations aidera mieux ces enfants. Elle explique que cela a généralement l'effet contraire. Elle revient sur l'utilisation de matériel afin de pouvoir aider les enfants surtout pendant la séparation. Elle présente quelques exemples de matériel de ce qui est utilisé. Ils utilisent des couples de peluches, un enfant et un adulte. Il s'agit d'objets transitionnels, ce qui rend la séparation moins douloureuse. Le parent malade investit autant que l'enfant l'objet. Lorsqu'un parent décède, la petite peluche accompagne souvent le parent dans la tombe. Ces objets ont une énorme valeur pour les enfants. Ils donnent également d'autres choses afin de les calmer. Ils travaillent avec tout le réseau médical et social. Il y a une grande importance qui est donnée au travail ensemble afin de soutenir la famille.

La situation s'est calmée ensuite pour cette famille. Cependant, RESILIAM est proactive et prend donc les devants afin de contacter et garder le contact avec la famille. En 2016 elle rapporte qu'ils reçoivent à nouveau un appel et il semblerait que la récurrence de la mère de famille soit importante. Les traitements ne faisant plus effet l'idée est d'essayer une dernière opération. La petite à 4 ans accompagne sa mère à tous les rendez-vous médicaux. Elle joue le rôle du clown dans cette famille très triste. Les aînés se rappellent de leurs visites et l'un des enfants veut même devenir médecin. Durant les mois qui ont suivi, les visites ont été nombreuses afin de soutenir cette famille. Les trois plus jeunes participeront aux groupes de soutien pour les enfants qui ont un parent malade; ils permettent de travailler avec les ressources des enfants. Il y a également un aspect de partage et de se sentir moins seul. Les locaux sont pour eux un espace de travail important. Ils disposent d'une salle pour la psychomotricité, un salon où les familles sont accueillies, le tout dans une atmosphère très chaleureuse.

Après quelques mois, la mère de famille est hospitalisée en soins palliatifs et un samedi, elle est appelée en urgence, car l'une des filles a tenté de se suicider. Elle a réalisé que sa mère était dans une situation grave. La demande de la psychiatrie était de venir dire aux enfants que leur mère allait décéder. Ils ont donc eu cette discussion avec les quatre enfants. Elle explique que la mère est décédée peu

de temps après. Le soutien psychologique est l'une des préoccupations, mais également le bien-être des enfants. Ils s'assurent également comme l'autre parent va et soutiennent la famille dans son processus. Elle explique que la grande crainte des enfants est souvent liée au fait d'oublier le parent décédé. Elle poursuit et explique qu'ils mettent à la disposition des enfants des boîtes mémoires, qui sont faites sur mesure et qui permettent de garder des souvenirs du parent. Elle montre ensuite la boîte. La décoration de ces boîtes est faite avec les enfants. Actuellement, la petite participe au groupe deuil, et Maria attend le groupe pour les adolescents en deuil qui commence dans le premier trimestre de 2018.

M. Santschi rajoute que RESILIAM fait des efforts pour récolter des fonds dans le canton de Genève, mais ils se sont également déplacés hors canton et ont reçu des contributions de Vaud, Fribourg, Neuchâtel, Zurich et Glaris. A la question qui est: quel est l'intérêt de ces fondations qui se trouvent hors murs d'aider RESILIAM, il explique qu'elles sont arrivées à la conclusion que l'action de l'association valait la peine de s'investir et de faire parvenir des contributions sur une base de 1, 2 et 3 ans.

Questions des commissaires

Un commissaire remarque que le budget 2018 est de 345 000 francs. Il aimerait savoir comment il est financé. Et également combien le Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) leur donne ainsi que pour les locaux.

M. Santschi répond que l'appartement est pris en charge par une fondation genevoise. En ce qui concerne le DEAS il laisse M^{me} King répondre.

M^{me} King explique que le DEAS a cru dès le début dans leur association et les a soutenus pendant trois ans. Elle poursuit et explique que cette année il y a eu une fin de non-recevoir, car après trois ans, ils ne peuvent plus soutenir les anciennes associations. Ils en soutiennent de nouvelles. L'idée était qu'ils fassent une demande à Promotion Santé Suisse qui est un programme suisse par rapport à la prévention de maladies psychiatriques chez les enfants. Dans un premier temps il y a eu un non de la part de Promotion Santé Suisse et récemment ils ont reçu un soutien du DEAS de 10 000 francs et 30 000 francs de la part de Promotion Santé Suisse. Elle explique que ce dernier va soutenir l'association sur trois ans.

M. Santschi explique que le reste des fonds sur Genève vient d'un certain nombre de communes et également 150 à 200 membres qui soutiennent l'association par une cotisation. Il existe également des entreprises qui soutiennent RESILIAM.

M^{me} King précise aussi que la Loterie romande a soutenu l'association durant les trois premières années de 2013 à 2015. Elle les soutient à nouveau sur 2017 à 2018.

M. Santschi ajoute qu'ils ont également reçu un don d'une banque anglaise, domiciliée à Londres.

Un commissaire aimerait savoir qui les a orientés vers la commission des finances, si la psychothérapie est faite avec les enfants ou les personnes et finalement de quel montant sont les aides provenant des fondations.

M. King répond que la fondation Gandur participe à hauteur de 15 000 francs.

M. Santschi précise qu'ils avaient écrit au Conseil administratif qui leur a répondu négativement.

M^{me} King répond que concernant la thérapie, ils se situent dans la prévention. En effet, la plupart des familles et des enfants ont la capacité de surmonter ces traumatismes. Il existe néanmoins des cas qui peuvent être orientés vers des spécialistes, thérapies, logopédiste, etc. Elle explique qu'ils suivent 80 familles et elle précise qu'il s'agit d'un travail qui les engage à 110%.

Une commissaire aimerait savoir pendant combien de temps peuvent-ils soutenir une famille.

M^{me} King explique qu'ils n'ont pas de limites. Ils s'adaptent à leurs demandes et besoins. Si la situation va relativement bien, il peut s'agir d'une dizaine de suivis et si la situation ne va pas, ils passent la main, car ils aident à soutenir, mais ne font pas de thérapie.

Une commissaire aimerait savoir s'ils se sont adressés au Conseil administratif in corpore ou s'ils s'étaient adressés à M^{me} Alder. Elle aimerait également savoir s'il existait d'autres associations comme la leur.

M. Santschi répond qu'ils ont effectivement écrit à M^{me} Alder qui a répondu par son chef de service. Concernant la seconde question, il explique qu'ils sont uniques en Suisse. Cependant ils se concentrent uniquement sur Genève.

M^{me} King précise qu'il existe une autre association avec qui ils collaborent. Il s'agit de l'association ASTRAM. Il existe de grandes différences dans leurs fonctionnements, la première étant que celle-ci est payante. De plus RESILIAM intervient dans l'urgence et 7 jours sur 7 l'association est également très proactive. Elle ajoute qu'ils collaborent également avec le BICEPS qui lui est plus en liens quand les parents ont des maladies psychiatriques.

Un commissaire souhaiterait savoir si c'est la première demande qu'ils font à la Ville.

M^{me} King répond qu'ils ont reçu, en 2013, 5000 francs de la Ville.

Un commissaire remarque qu'il y a eu un bouleversement dans le comité de l'association et aimerait savoir ce qu'il s'est passé.

M. Santschi répond qu'il a effectivement repris la présidence, car la personne occupant ce poste a souhaité quitter l'association. Il explique que la personne avait souhaité quitter RESILIAM.

M. King rajoute qu'au départ, ils ne pensaient pas créer une association. Cependant afin de trouver des fonds il a fallu créer une association. Ainsi il a fallu trouver des membres du comité de l'association et avec le temps, étant victime de leurs succès, il y a eu de plus en plus de choses à faire et malheureusement il n'était plus possible pour ces gens d'occuper ces postes dans l'association.

M. Santschi explique qu'il a le temps, aujourd'hui, de gérer les divers aspects de l'association en terme administratifs et financiers.

Une commissaire revient sur la demande 45 000 francs ce qui correspond au suivi de 15 familles.

M^{me} King explique qu'ils ont fait une moyenne. Dans cette somme, tout est compris, le matériel, les locaux, les salaires, etc. De plus elle explique que depuis 2012 ils ont suivi plus de 150 familles. Elle précise qu'il y a 50% sur Genève et 50% des familles sur les autres communes.

Un commissaire s'interroge sur l'aide du Canton. Il lui semblait qu'un certain nombre de tâches devait revenir au Canton au niveau du social et plus précisément lorsqu'il s'agit d'aide à une institution. Il s'étonne du comment le Canton a-t-il justifié l'arrêt de l'aide qui lui a fourni.

M^{me} King explique que le Canton soutient les associations qui ont reçu de l'aide durant trois ans. Puis, suite à sa politique, son soutien s'arrête et va aider d'autres associations.

Le commissaire souhaiterait savoir pourquoi l'association offre des contrats de prestations.

M^{me} King répond qu'ils ont été dirigés vers promotion santé Suisse, car l'association offre des prestations en lien avec la Politique de prévention de maladie psychiatrique chez les enfants. Elle rapporte qu'ils ont reçu une réponse négative la première année, puis trois réponses positives pour les trois années qui ont suivi.

Le même commissaire s'étonne de cette réponse. Il estime qu'une association doit être soutenue, car elle s'inscrit dans une politique publique. Il aimerait savoir s'ils ont été inscrits dans une politique publique du social au niveau du Canton.

M^{me} King répond qu'ils ont été dirigés vers Promotion Santé Suisse. Elle explique qu'il est nécessaire que le Canton donne son aval pour être dirigé vers cette structure.

Un commissaire aimerait savoir pourquoi M^{me} Alder a répondu non à la demande.

M. Santschi explique que c'est son chef de service qui a répondu qu'elle ne pouvait pas entrer en matière.

M^{me} King rappelle qu'ils envoient des demandes, chaque année, à toutes les communes.

M. Santschi précise que le contenu des rapports est mis à jour chaque année.

Un commissaire remarque que des courriers sont envoyés jusqu'en Angleterre.

M. Santschi explique que chaque année, une banque anglaise organise un tour de lac Léman. Ces derniers récoltent de l'argent et le donnent à l'association. La maison mère le récolte et le double.

Le même commissaire aimerait savoir comment il s'y est pris.

M. Santschi répond qu'il s'adresse aux différents acteurs de la place.

Un commissaire aimerait savoir s'ils ont des liens particuliers avec la commune de Carouge. Si elle octroie une subvention.

M^{me} King répond qu'elle participe. Elle explique qu'ils collaborent aussi avec la commune.

Un commissaire aimerait savoir avec combien de cas ils ont.

M^{me} King répond qu'ils ont eu 71 familles. Elle précise qu'en moyenne il y a 70 familles par année.

Un commissaire demande combien d'employés compte l'association et combien de bénévoles.

M. Santschi répond qu'ils ont trois employés qui sont des professionnels de la santé et que le reste des tâches sont assurées sur une base de bénévolat, la présidence, le secrétariat, la trésorerie, etc. Il précise également que les comptes sont contrôlés par une fiduciaire genevoise. De plus une déclaration fiscale est faite chaque année auprès du département des finances.

Le président précise que les informations sont présentes à la page 2 du document.

Note du rapporteur: les documents fournis par les auditionnés lors de cette séance font l'objet de l'annexe 4.

Séance du 19 décembre 2017

Audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif et de ses collaborateurs et collaboratrices en présence de la présidente de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC)

Note du rapporteur: le rapport de la CSDOMIC fait l'objet de l'annexe 5 du présent rapport.

M. Barazzone survole les points clés. Le renfort des secours passe par l'engagement de trois derniers sapeurs-pompiers professionnels (ci-après SPP) en 2018. Il rappelle que le Conseil municipal avait adopté le budget prévoyant l'engagement de onze SPP de plus en 2016 et onze en 2017. Il en manquait trois. Ces engagements permettront d'avoir les trois casernes du SIS ouvertes 24h/24. Il s'agit de la première étape pour augmenter la sécurité à Genève. Le Concept opérationnel cantonal de défense incendie et secours a un calendrier. Cette première étape se termine en 2020. Ensuite, le concept opérationnel prévoit que deux casernes supplémentaires seront implantées, une dans la région de Bernex-Chancy, l'autre dans la région de Meyrin-Vernier.

M. Barazzone aborde ensuite le tri des déchets. Il y a une augmentation des déchets ménagers et urbains en 2017. Les explications des principaux écarts figurent sur le document fourni. M. Barazzone commente brièvement cette liste en commençant pas les frais de formation SIS: ils augmentent, car les SPP sont formés avant d'être opérationnels. Il demande à M. Vionnet, Responsable du Contrôle de gestion et du contrôle interne de détailler.

M. Vionnet explique que chaque année des aspirants sont formés pour remplacer les collaborateurs qui partent en retraite. La formation coûte environ 85 000 francs par personne. Ce coût est facturé. Ce sont des charges en plus. Mais de l'autre côté, il y aura un revenu lié au fait que du personnel du SIS donne des cours.

M. Barazzone ajoute que les coûts de création des nouveaux postes sont indiqués sur le document, soit + 850 000 francs. Il rappelle que les SPP partent à la retraite à 57 ans. Ensuite, il aborde l'externalisation des prestations de levée VVP et explique la diminution des trois postes. L'année dernière, au moment du budget, une prestation devait être internalisée mais la Voirie a fait une erreur dans ses calculs. Après le vote du budget, ils se sont aperçus que l'internalisation allait coûter plus cher que l'externalisation. Ces postes n'ont jamais été pourvus: il ne s'agit donc pas de trois licenciements mais de trois non-engagements. M. Barazzone explique que la compensation se trouve au chapitre 31. Il ajoute que plusieurs coûts s'additionnent. Mais dans les faits, rien n'a changé entre 2015 et maintenant puisque cette prestation était déjà externalisée.

M. Barazzone poursuit son survol des principaux écarts en abordant le chapitre 35, qui concerne Geneva Lux. Il note que de nouveaux sponsors

participent au financement de la manifestation, notamment la Banque Mirabaud. Ces mécènes font des donations, ce qui explique qu'il y a des dépenses et des revenus. M. Barazzone aborde enfin la question des horodateurs en commentant qu'ils émargent comme recette dans son département, mais dépendent du DFL.

Un commissaire a une question concernant l'internalisation/externalisation. Il est surpris qu'on arrive à l'inverse.

M. Barazzone répond qu'il s'agit d'une erreur de calcul interne et il en assume la responsabilité en tant que chef de département. Il explique que la voirie s'est trompée dans son calcul. Les chiffres ne comprenaient pas l'ensemble des coûts de l'internalisation, raison pour laquelle elle n'a pas été validée et que le maintien de l'externalisation a été privilégié.

Le même commissaire dit que l'externalisation coûte 275 000 francs

M. Barazzone répond que cela ne peut pas coûter plus puisque c'est contractuel.

Un commissaire, sur le même sujet, veut savoir comment le DEUS s'assure que les employés de ces entreprises extérieures ont des CCT, que tout est en règle et comment est faite cette vérification.

M. Vionnet répond que ces critères sont analysés dans le cadre des appels d'offres, lors de l'attribution des marchés. Les employés des entreprises qui gagnent les appels d'offre sont protégés par des CCT, dans la mesure où toutes les entreprises sont soumises à cette même demande et doivent fournir toutes les attestations voulues (salaires, charges sociales, etc.).

Un commissaire demande s'ils se renseignent sur le turn-over de ces entreprises.

M. Vionnet répond qu'ils n'ont pas accès à ce type d'information.

M. Barazzone ajoute que leur rôle est de s'assurer que la prestation est bien fournie. La démarche est qualitative.

Un commissaire a une question de compréhension des nouveaux documents pour M. Krebs: au chapitre 35, il y a des charges pour 40 000 francs et un revenu de 150 000 francs, la différence est de 110 000 francs. Il demande si c'est bien une charge de 110 000 francs. En effet, à la page 96, sous Logistique et manifestations, il est indiqué services généraux et attribution au fonds, 110 000 francs. Est-ce qu'il s'agit de l'attribution au Fonds Geneva Lux?

M. Krebs confirme.

Un commissaire demande si dans le cadre de l'externalisation, les entreprises sont bien genevoises.

M. Barazzone répond qu'elles le sont.

Le président propose de commencer par l'ancienne brochure, avant d'aborder la nouvelle.

Un commissaire a une question sur le service voirie et la garantie de propreté. Notamment, concernant le déneigement en hiver des pistes cyclables. Selon lui, ces pistes sont incorrectement déneigées. Il demande si des instructions particulières sont émises.

M. Barazzone constate qu'entre l'année dernière et il y a deux jours, il n'a pas neigé. Il arrive que les déneigeuses ne puissent pas déneiger en priorité les pistes cyclables, mais les services ont été sensibilisés sur cette question afin de débayer, quand cela est possible, également les pistes cyclables.

Le même commissaire veut savoir comment se fait cette sensibilisation.

M. Barazzone répond qu'il y a des communications internes qui sont effectuées par la direction du service. Quand il neige, les services s'attachent au plus pressé.

Le président continue de parcourir le document

Une commissaire a trois questions. La première concerne le nouveau contrat local de sécurité. Il y a un changement de formation et elle demande si le coût a été budgété et dans quelle rubrique se trouve ce montant. La deuxième concerne la prévention et le travail de la police municipale: il s'agit de la stratégie mise en place en 2018 pour réduire l'abandon des mégots. Elle demande si la politique est la même que celle mise en place à Lausanne. La troisième, sur le plan qui a été mis en œuvre aux Pâquis, autour du préau de Pâquis-Centre, des Securitas ont été engagés par la Ville.

M. Barazzone répond qu'un plan de propreté est actuellement élaboré. Plusieurs pistes sont considérées. L'une consiste à mettre plus de cendriers près des abribus. Elle n'a pas encore été validée. Il ajoute qu'il n'y a pas de base légale à Genève pour que les employés de la voirie puissent amender les contrevenants. Sur Vaud, il y a des personnes assermentées de la voirie qui peuvent infliger des amendes. Le Grand Conseil devrait être saisi d'un projet de loi en la matière afin de permettre ceci. S'agissant du préau des Pâquis, M. Barazzone répond que cette question est du ressort du Service des écoles.

M. Vionnet répond à la première question et indique que le montant se trouve dans le document à six positions, rubrique «Frais de formation interne»: 233 000 francs.

Le même commissaire veut connaître les raisons de l'augmentation.

M. Vionnet précise qu'il y avait déjà une augmentation au budget 2017, il n'y en a pas eu d'autre. Simplement, par rapport à 2016, elle est effective.

Un commissaire revient sur la question des mégots. Il relève un souci d'information. En effet, beaucoup de personnes pensent que depuis les changements de tuyauteries, tout est filtré. Qu'il suffit de jeter son mégot dans l'eau de pluie. Or, ce n'est pas le cas. Il estime qu'il faut mieux informer les gens.

M. Barazzone répond que dans le plan de propreté, au-delà des actions pratiques, un effort sera consacré à la prévention, notamment à l'éducation. Dans certaines villes, même si c'est cher, on commence à trier les mégots. Il explique que les gens sont plus attentifs à l'impact environnemental de leurs déchets quand ils peuvent les trier et les valoriser. Aussi, augmenter le tri des mégots fait partie des réflexions en cours.

Le même commissaire évoque ensuite la méconnaissance de la population sur la nécessité de remplacer et d'abattre les arbres. Il demande si une information est prévue dans ce domaine.

M. Barazzone répond que des informations sur les abattages sont indiquées sur les sites des abattages. Il explique également qu'on ne peut pas toujours remplacer les arbres abattus au même endroit par de nouveaux arbres, parfois ils sont replantés ailleurs. Il y a toute une série d'obstacles, notamment sous les trottoirs, qui empêchent parfois de replanter des arbres. Les informations quant aux replantations sont également expliquées in situ.

Un commissaire a une question sur les valeurs cibles, propreté et écologie, de la page 126. Concernant la possibilité d'augmenter le pourcentage de ménages dotés de la petite poubelle verte, il veut savoir si le chiffre indiqué de 70% est calculé sur l'ensemble des ménages en Ville de Genève.

M. Barazzone précise qu'il s'agit bien des petites poubelles vertes. Le principal problème étant de convaincre les propriétaires d'immeubles qu'ils équipent leurs locaux à poubelles de conteneurs à compost. Il constate qu'il n'y a pour l'instant pas de moyens en amont pour les contraindre à mettre à disposition des conteneurs adaptés.

Le même commissaire demande si la baisse des déchets à incinérer est bien de 1,8% par année. Il demande si la moyenne est de 300 kg par habitant.

M. Barazzone estime qu'il est intéressant de voir les données par habitant: c'est la première fois que cette donnée est exprimée ainsi.

Les détails demandés seront communiqués par écrit.

M. Barazzone ajoute que le taux de tri a été augmenté de 1% par année.

Le même commissaire a une question sur les incinérations: il demande s'il y a des procédures particulières en Ville de Genève concernant les huiles de ménage.

M. Barazzone répond qu'il n'y a pas de prescription dans ce domaine au niveau municipal. Normalement, les gens sont obligés de les amener dans un des trois centres de récupération des déchets cantonaux destinés à cet effet.

Le président passe à la nouvelle brochure.

Un commissaire a une question à la page 94, rubrique «Incendie secours», à savoir l'augmentation des taxes de 38%.

M. Vionnet répond qu'il s'agit de rocares faites par le service pour regrouper toutes les factures d'intervention du SIS, raison pour laquelle le chiffre augmente en 2018.

Le président parcourt les pages.

Un commissaire veut mieux comprendre les transferts page 96, notamment les imputations internes, car il y a une modification, et les revenus financiers des questions juridiques, chiffre 44, car il constate une différence de 3 millions de francs.

M. Vionnet explique que ce sont les gratuités. Le détail est page 102. Et pour les questions juridiques, ce sont les revenus du domaine public.

Pages 97 et 98

Un commissaire a une question s'agissant des sanctions, qui peuvent être imposées ou pas, en matière de déchets. Il demande ce qu'il en est des encombrants qui sont abandonnés au bord des routes sans faire appel aux services compétents. Il demande si cela génère des revenus.

M. Barazzone répond à nouveau qu'il est difficile d'agir et sanctionner sans base légale pour les employés de la voirie. Il existe tout de même des chiffres liés à la sanction de ces comportements. Ces données seront fournies par écrit.

Un commissaire a une question concernant les petites entreprises qui, depuis le mois d'avril, doivent passer par des sociétés externes pour le ramassage et plus par la voirie. Il s'agit d'une disposition cantonale et il veut savoir si ce transfert de charges s'exprime concrètement au niveau du budget.

M. Barazzone répond qu'il ne s'agit pas d'un transfert de charges. En effet, la plupart des entreprises, qui ont dix employés ou plus ont déjà des contrats avec des entreprises privées, autres que la voirie.

Un commissaire a une question concernant les horodateurs: il aimerait savoir comment sont répartis les 8,5 millions de francs. Il estime qu'il est difficile de les retrouver.

Un autre commissaire indique qu'ils sont à la page 96.

Un commissaire demande s'il y a une augmentation par rapport aux autres années. Il aimerait connaître l'estimation qui devrait revenir en 2017.

M. Barazzone répond que M^{me} Salerno gère cette procédure et propose que les questions concernant ce litige lui soient transférées car cela relève de ses compétences. Il n'a pas d'informations complémentaires à apporter.

Le même commissaire constate que chaque fois qu'une question est posée à un magistrat, il renvoie à un autre magistrat. Il veut connaître les évolutions. Il demande s'il y a une vision.

Le président informe que M^{me} Salerno va répondre à ces questions.

Une commissaire veut revenir en arrière afin de savoir où en sont les discussions concernant le SIS. Elle demande une mise à jour.

M. Barazzone rappelle que toutes les communes participent au budget du SIS. C'est un service municipal dont la loi cantonale prévoit qu'il doit avoir un rayon d'action sur l'ensemble du territoire cantonal. Il y a eu le projet Convergence, mais les communes ne voulaient pas payer plus, alors que le nombre d'interventions augmentait en dehors de la ville.

Un différentiel s'est ainsi créé, entre le montant payé par les communes à la Ville et les interventions réellement effectuées. Des négociations sont intervenues depuis.

En 2015, un montant de 2 millions de francs a été obtenu. En 2016 et 2017, 800 000 francs de plus ont été requis. Ensuite, les communes ont décidé de ne plus payer. Il a donc fallu engager une discussion plus fondamentale, notamment suite à une recommandation de la Cour des comptes, sur la question de la gouvernance.

Il s'est agi de définir la structure juridique idéale pour que la Ville puisse conserver une maîtrise des opérations tout en faisant participer les communes au financement des interventions. L'idée d'une fondation intercommunale est née, par le biais de laquelle les communes seraient obligées de par la loi de participer au financement du SIS. Les discussions sont en cours.

La Ville, au-delà du financement réaliste de la part des communes, a la volonté que le statut actuelles pompiers puisse s'appliquer dans la nouvelle entité. La réforme ne se fera pas sur le dos du personnel.

Enfin, M. Barazzone indique qu'un point de situation sera fait début 2018 à l'Assemblée de l'ACG. La CF sera informée en temps voulu. Sur le plan financier, le but est que les communes payent ce qu'elles doivent compte tenu des interventions effectuées sur leur territoire.

Un commissaire a des questions sur les écarts, page 99, chiffre 31. Il n'a pas compris le sens de la phrase: «Ecart provenant essentiellement d'un reclassement de politique publique (de 0.2 à 72)». Il demande ce que sont ces chiffres sibyllins.

M. Vionnet répond qu'il s'agit des charges des WC publics. C'est un reclassement dans les charges des eaux usées.

Pages 100 et 101

Un commissaire veut un éclairage sur la promotion d'actions pour la sécurité. Il veut comprendre à quoi correspond cette nouvelle subvention.

M. Vionnet explique qu'il s'agit d'une nouvelle subvention faite pour le service «Incendie secours». C'est une enveloppe.

Le même commissaire veut savoir de quel type d'associations il s'agit.

M. Barazzone commente qu'il s'agit de sécurité en général, soit de secours, par exemple de Samaritains.

Un commissaire a une question concernant le Concours International de la Rose, à la Roseraie.

M. Barazzone répond que le Concours ne sera pas reconduit car il n'était pas assez ouvert au public, raison pour laquelle il y a mis fin. Toutefois une réflexion est menée afin d'obtenir des fonds privés pour faire connaître les roses au public.

Un commissaire a une question page 102, concernant les gratuités, rubrique 31 «Héritage culturel», elle demande s'il s'agit du loyer du local.

M. Barazzone confirme qu'il est bien question du loyer.

La même commissaire demande, chapitre 14, «Questions juridiques», à quoi correspondent les «taxes publicité» des gratuités SEEP.

M. Vionnet répond que ce sont les panneaux d'affichage.

La même commissaire demande sur quels supports.

M. Vionnet va répondre par écrit.

Note du rapporteur: les réponses écrites annoncées par les auditionnés lors de cette séance font l'objet de l'annexe 6.

Séance du 20 décembre 2017

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif et de ses collaborateurs et collaboratrices en présence de la présidente de la commission des arts et de la culture (CARTS), du président de la commission des sports (CS), et des rapporteuses pour la CARTS et la CS

Note du rapporteur: les rapports de la CARTS et de la CS font l'objet des annexes 7 et 8 du présent rapport.

M. Kanaan effectue une présentation générale des conséquences de la Loi sur la répartition des tâches (LRT) pour le domaine du sport. Il explique que la semaine précédente il a été annoncé que les moyens dédiés à la relève élite et aux sportifs individuels partent dans le fonds de régulation, ce qui, en termes d'amendements techniques, se révèle neutre pour la Ville. Cependant, il existe une divergence entre le Canton et l'Association des communes genevoises (ACG) au sujet du montant exact qui devra être transféré du Fonds intercommunal (FI) au fonds de régulation (M^{me} Emery-Torracinta estimant que ce montant doit être plus élevé que 450 000 francs). Toutefois, M. Kanaan souligne que cela ne concerne pas Genève directement mais le FI et l'ACG.

Il se réfère ensuite à la page 5 du document distribué qu'il commente. Il signale notamment que si la liste des compétences exclusives des communes est plus courte que celle du Canton, elle recouvre davantage de réalités de terrain. M. Kanaan les passe ensuite en revue.

Le président propose de passer à la page 93 de l'ancienne brochure.

Un commissaire demande ce qu'il en est de l'étanchéité du Genève-Servette Hockey Club (GSHC) et de la nouvelle patinoire.

M. Kanaan explique que Genève Futur Hockey (GFH) a été «placé sous tutelle» cette année. Son suivi de près est assuré par une fiduciaire choisie par M^{me} Emery-Torracinta et lui-même.

M^{me} Bonvin ajoute qu'une note de synthèse réalisée avec le Canton sera transmise début 2018.

M. Kanaan ajoute qu'il a reçu une lettre qu'il qualifie de «baroque» de la part du Club demandant une avance de subvention pour la saison suivante. Visiblement, les dirigeants du club semblent lier leur présence au projet du Trèfle-Blanc. M. Kanaan précise que lors de la réunion du Comité de pilotage (COPIL) politique du 30 novembre dernier – qu'il qualifie de «baroque» également – les représentants de la Ville de Lancy et ceux de Genève ont été invités à se prononcer sans disposer du moindre document. En a résulté un véritable ping-pong entre les différents services et les magistrats avant qu'une réunion entre services ne soit arrêtée au 14 décembre dernier. M^{mes} Kölliker et Bonvin y ont assisté. Une série

de questions ont été formalisées à l'attention des investisseurs qui ont jusqu'au 19 janvier pour y répondre. Ces derniers ont un projet beaucoup plus important que le précédent (investissement présumé actuellement: 419 millions de francs). Il conclut en expliquant que le pilotage et les clefs du dossier sont dans les mains du Conseil d'Etat (CE).

M^{me} Kolliker confirme qu'il s'agit d'un projet de très grande envergure (75 000 m² de surface prévue pour l'immeuble de rendement contre 25 000 précédemment). Beaucoup de questions demeurent donc et ce, indépendamment du projet sportif.

M^{me} Bonvin ajoute que deux patinoires sont prévues dont une qui sera multifonctionnelle. En outre, près de 110 événements sont prévus par année, soit 4 par semaine. Pourtant, aucune étude comparative n'a été réalisée avec l'Arena ou Palexpo. Les investisseurs se sont plutôt tournés vers des villes comme Paris ou New York... Ainsi il serait judicieux de connaître le nombre et le type exacts de manifestations ainsi que les détails relatifs au fonctionnement financier et institutionnel.

Un commissaire déclare que tout cela est très inquiétant. Il ajoute qu'il semblerait que la faillite du GSHC sera bientôt prononcée.

M. Kanaan rappelle que le plan financier d'investissements (PFI) prévoit que la Ville de Genève paye 5 millions de francs et le Canton 15 millions de francs. Les investisseurs se sont donc dit qu'il fallait gonfler le projet afin de se passer des subventions publiques. On gonfle le projet en espérant se passer des subventions. Le défi réside dans le fait qu'il s'agit d'un projet entièrement privé ayant des effets induits, notamment en termes de gestion de périmètre etc. (mais cela relève du Canton). M. Kanaan confirme que beaucoup de manifestations ont lieu sans subventionnement mais il est cependant difficile de multiplier les salles à but commercial (il prend l'exemple de Lausanne qui est mieux placée géographiquement pour le public romand notamment). En outre, en matière d'investissements, on assiste à un véritable choc des cultures. Les investisseurs nord-américains comprennent déjà difficilement qu'on leur pose autant de questions et encore plus difficilement qu'un «oui» de principe du gouvernement ne garantisse pas que le projet se réalise.

Le président aimerait savoir plus précisément quelles sont les décisions qu'il faudra prendre en janvier 2018 concernant GFH.

M^{me} Bonvin répond que l'arrêt du soutien à GFH est prévu pour la fin de cette année. Cependant cette fin du subventionnement devait historiquement avoir lieu au moment de leur départ pour le Trèfle-Blanc, ce qui aujourd'hui n'est plus le cas. Si rien de particulièrement alarmant ne ressort du rapport en question, certains problèmes de gouvernances et relationnels ont vu le jour (elle rappelle que

les clubs de Meyrin et des Trois-Chêne ont quitté GFH en novembre 2017 et que Meyrin a mis le club aux poursuites pour une facture non payée). M^{me} Bonvin précise néanmoins que les deniers relatifs au sport semblent bien utilisés. Toutefois, la voilure de GFH est trop élevée pour ce qu'ils en font. Ainsi, la subvention dont il profite s'apparente à du luxe. Il s'agit donc de prendre une décision à ce sujet, même si elle ne reviendra plus à la Ville de Genève.

Le président poursuit le passage en revue des documents. Il invite les personnes présentes à prendre la nouvelle brochure à la page 67, puis à la page 74 (sport), puis à la page 80 (subventions) puis, finalement, à la page 86 (gratuités).

Un commissaire a une question relative à la natation sportive de Genève (page 87).

M^{me} Bonvin répond que tout a été regroupé dans les «gratuités piscine» (ligne au-dessus).

Le même commissaire souligne que le rapport indique que le Club Hygiénique de Plainpalais (CHP) a été créé dans les années 1990 alors qu'il l'a été en 1883.

Le président invite la rapporteuse de la commission du sport à faire part de ses commentaires.

La rapporteuse explique qu'il a été notamment question de la motion M-1272 qui s'inquiétait du nombre d'investissements nécessaires à l'avenir pour les infrastructures sportives. Elle rappelle que «gouverner c'est prévoir» et qu'on a donc l'impression que rien ne bouge en termes d'investissements alors qu'en réalité d'importants projets sont prévus. Ainsi, la CARTS a pris acte de tous les projets en cours. La motion M-1272 s'inquiétait en outre du fait que la culture semblait prendre le pas sur le sport, en termes d'investissements. Ainsi, la CS a condensé les invites de cette motion sous la forme d'une recommandation de la D-39 qui s'apparente à un amendement général à la motion M-1272: il s'agit d'accélérer la réalisation des objets sportifs en prenant contact avec d'autres partenaires notamment communaux. Elle ajoute que la CS a constaté que plusieurs projets bénéficient à certaines communes, mais que ces dernières ne participaient jamais à leur financement. Elle ajoute que M. Kanaan a estimé qu'un investissement annuel de 24 millions de francs était nécessaire jusqu'à 2030. Or, il n'y a pas de chantier qui soit sans surprise et il semble trop optimiste d'espérer s'en sortir à hauteur de 300 millions de francs pour 2030. D'où la nécessité de faire appel à d'autres partenaires. En outre, les fonds de soutien aux sports sont quasiment tous traités comme des fonds généraux et s'il l'on souhaite avoir des précisions, il faut consulter les comptes. La CS a également constaté que le personnel pour les piscines et les gardiens de bains étaient constamment sous flux tendu et que le niveau des vestiaires était insuffisant.

Ainsi, la CS a courageusement voté ce budget par 7 oui et 8 abstentions. Un lien a en outre été établi entre le PFI et cette audition. Elle conclut en déclarant qu'elle estime qu'il s'agirait d'une conjonction d'étude pertinente qui pourrait être aussi liée à la motion M-1272 afin de porter une attention particulière au financement et au développement des infrastructures sportives.

Une commissaire ajoute que concernant la motion M-1272 le terme de «culture» n'apparaît pas dans les considérants. Cet objet ne vise aucunement à opposer les besoins.

Une commissaire demande des explications relatives aux chiffres relatifs aux buvettes des clubs de football (page 87).

M^{me} Bonvin explique qu'il s'agit de buvettes de stade destinées au stade et à l'équipe «domiciliée» là-bas, et qui vise à générer des fonds pendant les matchs. Pour des raisons historiques, une gratuité leur était accordée mais elle n'était pas comptabilisée. Il a donc fallu les valoriser et des conventions ont été réalisées. Ainsi, la gratuité est mise dans leur compte et la Ville de Genève en tient compte à son tour (mais fictivement), en application de la nouvelle Loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD). Le chiffre indiqué est en fait la valeur du loyer fictif qu'ils ne doivent pas payer. Elle ajoute qu'il y a une différence entre les grands centres sportifs (comme ceux du Bout-du-Monde ou de Vessy, qui dépendent d'un bail commercial sur la base d'un contrat avec la Gérance immobilière municipale) pour lesquels l'accès à la buvette doit être garanti également en dehors des heures d'ouverture du centre et les autres buvettes qui ne sont ouvertes que lorsque le centre sportif l'est aussi.

La même commissaire demande si lors de l'établissement de ces baux, on vérifie que ces buvettes profitent réellement aux personnes qui font du sport.

M^{me} Bonvin confirme qu'un article du contrat de bail stipule qu'il faut répondre aux besoins des sportifs. Elle ajoute que la «troisième mi-temps» est une tradition qui n'a pas la même importance pour tous les sports. Elle prend l'exemple de la buvette du centre de Vessy qui n'est parfois sollicitée que pour fournir des cacahuètes à des gens qui amènent leurs propres bières.

La même commissaire souligne que ce genre d'attitudes est compréhensible si le service assuré par la buvette laisse à désirer.

M^{me} Bonvin explique que pour l'exemple en question une médiation entre le club et le gérant de la buvette a eu lieu. Elle ajoute que le sportif est un client plutôt exigeant et elle souligne que les buvettes ne pourraient pas vivre que sur les sportifs. Elle prend l'exemple de celle du Bout-du-Monde qui est établissement particulièrement difficile à exploiter.

Le président de la CS intervient en informant que cela fait trois ans qu'il siège à la CS et qu'il a pu constater une évolution positive notamment en matière de projets qui n'étaient auparavant pas chiffrés et qui le sont à présent. En qualité de président de la CS, il remercie donc M. Kanaan et invite la commission des finances à aller dans le sens des investissements pour les infrastructures sportives. En ce qui concerne l'analyse des différentes associations, on ne sait pas exactement qui touche quoi. Cependant on l'a informé que cela devrait changer dès l'étude des comptes 2019. A propos des audits, il rappelle que M. Kanaan a refusé d'en réaliser un (pour la piscine) et ce pour des raisons de ressources humaines (RH) internes. Il demande néanmoins si dans le cas du GSHC, cela serait possible.

M. Kanaan remercie à son tour sincèrement le commissaire pour ses mots encourageants. Il souligne toutefois que la plupart des objets prennent du temps à être réalisés, notamment lorsqu'il s'agit de gros projets. Il rappelle que le PFI fonctionne comme un entonnoir et que les investissements doivent être négociés entre les départements. Concernant son refus de réaliser l'audit, il rappelle qu'il était motivé en raison du fait qu'il concerne des personnes et que même en caviardant les noms, il serait aisé de reconnaître de qui on parle et de savoir qui a dit quoi. Concernant le GSHC, il annonce qu'il vérifiera ce qui est faisable, dans les limites de ce qu'autorise la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD).

Le président de la CS rappelle que cette question est directement liée à la mission de contrôle qui revient aux commissions municipales.

M. Kanaan rappelle que tout le détail est indiqué dans les comptes qui seront analysés au printemps prochain. Il ajoute que le Conseil administratif a des responsabilités de gestion.

Une commissaire a une question relative à l'e-sport (page 4 du rapport de la CS): quel est le montant de la subvention à titre exploratoire qui a été accordée.

M. Kanaan explique qu'il a été approché à l'issue de la convention d'e-gaming de l'an dernier. Même s'il s'agit d'un univers très mouvant en termes d'organisation et d'acteurs, il s'agit de véritables jeux et compétitions. Lors des discussions qui se sont tenues, la Ville de Genève a fait savoir qu'elle était d'accord de soutenir l'e-gaming à titre exploratoire, à condition que des messages de prévention et d'accompagnement soient fournis. En outre, il est envisagé d'intégrer cette offre dans les écoles de sport de la Ville de Genève. Si ceux qu'il a reçus l'année dernière ont fait faillite entre-temps, un suivi de ce dossier est cependant assuré.

M^{me} Bonvin ajoute que les discussions – notamment pour la prévention – ont désormais lieu avec les clubs. Il est notamment question de gérer le nombre d'heures de jeu et de faire sortir les jeunes régulièrement. Elle conclut en signalant

que la situation en Suisse est plutôt spéciale car cela est considéré comme un sport (au même titre que le scoutisme d'ailleurs).

Un commissaire remercie les membres de la CS pour leurs questions et leur travail. Il poursuit en rappelant que la subvention du club des cyclistes a été supprimée pour l'année prochaine, car ses fonds propres étaient désormais trop importants. Il demande comment cela se décide.

M. Kanaan répond que ces décisions relèvent du règlement de la Ville de Genève sur les subventions. Il rappelle les tenants et aboutissants de la discussion sur les fonds propres qui a eu lieu récemment. Il explique que la recommandation principale est de convaincre les clubs de gérer leurs mouvements. Si pour une année donnée il s'avère que d'autres clubs ont davantage besoin de soutien, alors la subvention peut être supprimée, mais jamais définitivement.

Une commissaire demande où en est la Maison du sport.

M. Kanaan informe que la Maison du sport sera construite dans le complexe immobilier de Vernier 115, à côté du Bois des Frères. Le centre sportif qui est prévu devrait disposer d'un centre régional de tennis de table, une salle de squash, un lieu d'hébergement et des espaces polyvalents pour les associations (avec matériel de bureau ou informatique, salle de réunion etc.) notamment. Le guichet SportiGenève, qui vise à soutenir les clubs et le bénévolat qui est à présent installé aux Vernets sera transféré à la Maison du sport. M. Kanaan conclut en déclarant qu'il s'agit d'un projet très expérimental et que rien de semblable n'existe en Suisse pour l'instant.

M^{me} Kolliker ajoute que le dépôt du crédit de construction devrait avoir lieu avant l'été. Le chantier devrait quant à lui durer deux ans. Donc la Maison des sports devrait être prête en 2020-2021 (en fonction du vote du crédit).

Un commissaire demande comment le règlement relatif aux subventions est appliqué et s'interroge au sujet de la création d'un fonds de réserve pour certaines associations.

M^{me} Bachmann précise qu'une clause de ce règlement prévoit en effet que le magistrat peut décider de ne pas verser de subvention si les réserves de l'association sont assez importantes. Mais il existe en effet un problème d'interprétation pour les petites structures sportives (ou les fanfares) qui ont peu de charges. Un document qui clarifie les règles (et les conditions relatives aux fonds de réserve affectés) a été transmis à tous les intéressés. Elle informe que ce document sera transmis à la commission des finances également. Elle ajoute que la création d'un fonds affecté est possible (si elle est justifiée pour un événement particulier). Aujourd'hui la compréhension mutuelle est établie et on constate des retours très positifs. Elle conclut en rappelant que la collectivité publique a l'obligation de

vérifier les réserves des associations subventionnées, mais cela n'empêche aucunement de discuter et de trouver de vraies solutions.

Un commissaire demande au sujet de l'engagement des gardiens de bain et des auxiliaires, quelles sont les conditions qui s'appliquent, sachant qu'il semblerait que des diplômés français soient reconnus.

M. Kanaan répond que c'est le service qui engage et ce de manière très stricte. Il rappelle que M. Poggia est venu recommander quelqu'un personnellement, mais cette personne ne disposait pas du diplôme requis. Le conseiller d'Etat avait donc rétorqué que la Ville de Genève allait sans doute à nouveau «engager des frontaliers». Or, il s'avère que la personne qui a été engagée est domiciliée à Genève.

M^{me} Bonvin ajoute que l'engagement des employés du service s'effectue par l'adjoint de direction en charge du domaine et par les responsables des domaines. En ce qui concerne les piscines, le diplôme exigé depuis 2017 est le Pool-pro, qui constitue le certificat suisse le plus élevé. Les formations françaises ne sont donc pas non-reconnues. La proposition d'engagement est ensuite validée par l'administrateur en charge des ressources humaines et par elle-même. Si une personne effectue une formation afin d'obtenir une équivalence, alors c'est uniquement cette équivalence qui est jugée dans le cadre d'un recrutement standard.

Un commissaire demande où en est le feuilleton relatif à l'école de patinage et si ce dernier a un impact sur le budget 2018.

M. Kanaan répond qu'il n'y a pas d'impact budgétaire ni de nouveau feuilleton. Les décisions prises dans le cadre de la convention de 2016 sont toujours d'actualité. Toutefois les problèmes sont toujours les mêmes: la glace manque par rapport à l'importante demande que l'on constate. Il rappelle que le Conseil municipal avait exigé qu'un créneau soit réservé pour M. Stéphane Lambiel (ainsi que pour d'autres professeurs), mais ce dernier n'est jamais venu une seule fois. Ce créneau existe toujours en raison de la convention établie.

Le président demande à ce propos si la paix est revenue avec le Club des patineurs.

M^{me} Bonvin confirme que cela se passe mieux avec le club des patineurs. Une étude a été lancée sous l'impulsion de M. Kanaan afin de savoir ce qui se fait ailleurs. Elle ajoute que début janvier 2018 un processus de consultation débutera avec le Club des patineurs, les professeurs et les personnes tierces du monde du patinage afin de trouver un scénario qui serait adéquat notamment en matière de bien-être pour les usagers.

Le président propose d'analyser le PFI de la partie sport (page 14 sqq., page 25 sqq. puis page 43 sqq.).

Un commissaire a une question relative aux travaux de terrassement pour les Eaux-Vives (crédit d'investissement pour les sports, page 26). Il demande si le fait de lier les 14 millions de francs à des investissements pour le sport ne constitue pas un abus de langage.

M^{me} Kölliker rappelle que dans le cadre de projet impliquant plusieurs politiques publiques, c'est celle qui est majoritaire qui garde l'ensemble des crédits y relatifs. Or, dans ce cas, c'est le sport qui est la politique publique majoritaire, c'est pourquoi l'investissement global est inscrit au DCS. Elle prend ensuite l'exemple du projet de l'éco-quartier Jonction, pour lequel c'est la politique publique sociale qui a enregistré tous les crédits pour cet objet.

Le même commissaire déclare que faire croire que les 14 millions de francs sont destinés au sport est abusif.

M^{me} Kölliker souligne que plusieurs dizaines de millions de francs vont être tout de même être investis pour le sport dans le cadre de cet objet particulier.

Un commissaire demande, de manière générale, à quel moment l'indication «à chiffrer» peut être remplacée par des chiffres.

M. Kanaan répond que cela est possible dès le moment où les chiffres sont effectivement connus. Le système est en train d'être affiné, en raison de problèmes d'inexactitude rencontrés par le passé (il donne l'exemple du GTG qui avait été chiffré à 30 millions, montant qui avait finalement été revu à la hausse pour atteindre finalement 64 millions de francs). IL précise que dans son département, le crédit d'étude est chiffré et c'est ce dernier qui produit le chiffrage du crédit de réalisation le plus fiable.

Le même commissaire en conclut que le chiffrage n'a pas lieu avant le dépôt du crédit d'étude.

M. Kanaan confirme.

Un commissaire demande si la construction d'une salle d'athlétisme est prévue à Genève (car la seule qui existe en Suisse romande se trouve à Macolin).

M. Kanaan confirme qu'une salle d'athlétisme couverte est prévue dans le cadre de la refonte du centre sportif du Bout-du-Monde, Mais ce projet concernera la législation prochaine (2020-2025).

Une commissaire a une question relative à la somme de 1 250 000 de francs destinée à «Proxisport» (page 54 du PFI).

M. Kanaan confirme que Proxisport relève de la politique publique «sport», mais c'est M^{me} Alder qui en est responsable.

Le président ouvre la partie «culture» en invitant les personnes présentes à ouvrir le nouveau document du budget à la page 67. Il passe ensuite la parole à la rapporteuse de la commission des arts et de la culture (ci-après CARTS).

La rapporteuse passe en revue les principaux points relevés dans son rapport. Elle informe que les membres de la CARTS ne disposaient pas, lors de l'audition, du classeur à six positions et n'avaient pas reçu la formation relative au MCH2. Ainsi, on constate un certain nombre de questions qui se répètent ou qui semblent inutiles, en raison d'incompréhensions relatives au système comptable. Elle poursuit en expliquant que le budget culturel pour 2018 est relativement stable – notamment en termes de charges – par rapport à l'année 2017, année lors de laquelle des coupes ont été votées par le Conseil municipal. Cette stabilité se retrouve également dans les dépenses, même si un certain nombre de dépenses immédiates pour 2018 n'ont pas été prises en compte, notamment celles du Grand Théâtre de Genève (GTG), consécutivement au vote négatif du Grand Conseil relatif aux 3 millions de francs et au désengagement du Canton dans la Nouvelle Comédie. Elle souligne également la volonté politique du magistrat de soutenir la photographie et le numérique qui nécessitera sans doute des moyens supplémentaires. En définitive, la question qui se pose a trait aux éventuelles décisions à prendre de manière transitoire, afin de trouver de nouveaux moyens pour faire face aux dépenses auxquelles il faudra faire face.

La CARTS a accepté ce budget par 7 oui et 8 abstentions.

M. Kanaan remercie tout d'abord la rapporteuse pour sa présentation. Il confirme que l'ensemble des politiques qu'il poursuit se font à budget constant (y compris en ce qui concerne la photographie). Il poursuit ensuite le passage en revue du document distribué aux commissaires (page 9 sqq.).

M^{me} Bachmann détaille la question du soutien fédéral pour l'Ariana. Elle explique que la Confédération dispose de 6 millions de francs à distribuer aux musées suisses pour leur fonctionnement. L'Ariana a donc participé à la mise au concours publique de l'Office fédéral de la culture (OFC) pour ce soutien financier fédéral. Elle précise que c'est la première que cette mise au concours à lieu. Auparavant, 13 musées étaient sélectionnés, mais tous en Suisse alémanique. A présent, 13 musées ont été retenus dont l'Ariana, qui a décroché une subvention pour les années 2018 (250 000 francs), 2019 (370 000 francs) et de 2020 à 2022 (420 000 francs par an). Les critères pris en compte pour répartir les musées sont un rayonnement reconnu au niveau national et l'importance des collections. Or, la porcelaine de Langenthal dont dispose l'Ariana représente une pièce importante pour le patrimoine suisse. En outre, l'Ariana a démontré un travail de médiation innovant destiné à un public large. M^{me} Bachmann informe non sans une certaine fierté que l'Ariana fait également partie des cinq meilleurs musées du classement.

M. Kanaan précise que la collectivité locale ne peut pas baisser sa subvention en réponse à ce revenu subsidiaire. Il aborde ensuite les enjeux culturels pour 2018 (page 13) qu'il explique brièvement. Il rappelle notamment que l'économie créative et culturelle représente le deuxième secteur le plus important du canton. En outre il informe que, fin mai 2018, le Muséum d'Histoire naturelle accueillera le Congrès des institutions européennes de musées d'histoire naturelle ou équivalent (ECSITE 2018).

M. Kanaan aborde ensuite la question du GTG. Il rappelle que la participation cantonale se base sur les textes de lois, parmi lesquels se trouve une déclaration conjointe qui traduit une volonté politique antérieure à la LRT (page 16). Il rappelle ensuite les conclusions de l'étude actori (page 17). Le tout a donné naissance à la déclaration conjointe de novembre 2015 en lien avec la LRT (page 18), qui est divisée en deux phases. La première phase a été réalisée (page 19). Concernant la deuxième phase (page 20 sqq.), il rappelle que la Ville de Genève a fait une concession de bonne foi en l'échange des 45 millions de francs destinés à la Nouvelle Comédie. Il déclare regretter aujourd'hui cette concession qui oblige la Ville de Genève à assumer seule la Comédie et la Nouvelle Comédie (il ajoute que le Canton s'est également retiré du théâtre de Carouge). Il souligne qu'il a toujours été signalé au Canton que la question du personnel était plutôt sensible.

Cette déclaration de 2015 concerne également l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) et la Bibliothèque de Genève (BGE). Il précise qu'en matière de péréquation, l'Association des communes genevoises (ACG) a réalisé une réforme qui avantage les communes qui construisent des logements et des équipements. Pour la Ville de Genève, M^{me} Salerno et M. Krebs ont négocié afin d'éviter que cela ne lui coûte plus cher qu'auparavant.

M. Krebs précise que la Ville de Genève est au-dessus de la moyenne de la capacité financière.

M. Kanaan poursuit en abordant la question des scénarios pour l'OSR et la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG) (pages 21 et 22). Concernant l'état des lieux à la fin-août (page 23), il précise qu'une divergence existait au sujet de l'ACG. La Ville de Genève souhaite que l'ACG conserve sa place au sein du Conseil de fondation (il précise que l'ACG est à présent – en décembre 2017 – en train d'étudier la question de la bascule fiscale). En ce qui concerne le personnel, il ne devrait pas y avoir d'enjeu financier en matière de caisse de pension. Cependant, le Canton a suspendu les négociations unilatéralement, face à la complexité du sujet et notamment en matière de nouveau statut du personnel – que la Ville de Genève devait en outre rédiger seule. De plus, la question de la bascule fiscale est particulièrement problématique (page 24).

M^{me} Bachmann explique ensuite les différences entre les deux statuts du personnel du GTG (page 25). Elle rappelle notamment que dans les profils

«artistique permanent» se trouve le chœur, le ballet et la jeune troupe du GTG qui bénéficient d'une subvention de 10 millions de francs accordée par la Ville de Genève. Concernant les principales différences (page 26) entre les deux statuts, M^{me} Bachmann explique que pour tous les points listés, les différences de traitement sont très importantes. Elle rappelle qu'au sein du personnel engagé par la FGTT il existe quatre catégories de traitement différentes (chœur, ballet, staff technique et cadres supérieurs). D'où l'intérêt d'harmoniser ces différents statuts. Elle précise que le personnel de la Ville de Genève conserverait ses acquis sociaux jusqu'à leur départ en retraite (sans mouvement volontaire, ce régime perdurera jusqu'en 2052 ou 2057). Elle rappelle en outre que le Règlement sur l'aménagement du temps de travail (RATT) a été pensé pour des gens qui ont des horaires réguliers. Or, pour le GTG est très difficile à appliquer et coûte très cher. En outre, ces différences et cette absence de cadre de référence commun engendre des tensions et des difficultés au quotidien. M^{me} Bachmann revient ensuite aux conclusions de l'étude comparative actori: le GTG coûte cher en termes de fonctionnement (la partie artistique est moins chère). Le niveau des salaires dans le domaine non-artistique (c'est-à-dire les employés de la Ville de Genève) est très élevé, ce qui engendre aussi des distorsions avec d'autres théâtres. En outre, les frais de fonctionnement augmentant chaque année, l'étude actori est arrivée à la conclusion que le budget artistique du GTG devait être augmenté.

M. Kanaan ajoute concernant les négociations qu'ils ont répondu au Canton que les motifs que ce dernier invoquait étaient faux et qu'ils souhaitent reprendre les discussions au plus vite. Mais ce courrier n'a pas reçu de réponse. En conséquence, la subvention 2018 du GTG a été biffée et il manque désormais 3 millions de francs. Le Conseil administratif a accepté de soumettre une demande urgente de 1,5 million de francs au fonds intercommunal, tout en poursuivant des discussions avec des mécènes. Concernant les finances de l'institution elle-même, les comptes de la saison 2016-2017 sont bénéficiaires, mais cela a nécessité un tel serrage de boulons, que ce n'est pas forcément une bonne nouvelle. Toutefois, cela leur permettra de tenir pour les prochains mois. La saison 2018-2019 sera donc celle de tous les dangers. A titre personnel, M. Kanaan déclare que le lâchage du Canton est lamentable.

Il précise néanmoins que M. Longchamp a déclaré qu'il fallait continuer à négocier. C'est tant mieux. A voir donc en janvier 2018.

M. Kanaan se réfère ensuite à l'article 9 de la loi LRT culture I (page 28). La Ville de Genève a donc proposé de prolonger le délai de l'alinéa 2 à 2019. Toutefois, les négociations notamment avec les représentants du personnel doivent encore avoir lieu avant de présenter le projet de loi cantonal.

Le président propose de passer aux questions sur la LRT puis de faire la pause.

Un commissaire demande si le fait que les comptes de la saison 2016-2017 sont bénéficiaires est lié à des charges moindres dans l'installation de la Place des Nations.

M. Kanaan répond que l'Opéra des Nations est en réalité plus cher que l'installation originelle de la Place Neuve. La structure tarifaire est plus ramassée et l'Opéra des Nations dispose d'un nombre de places moindre (il faut donc offrir plus de spectacles aux Nations qu'à Place Neuve). Toutefois, l'Opéra a réalisé des économies substantielles ainsi que davantage d'entrées que ce qui était prévu initialement.

Le même commissaire en conclut que l'Opéra des Nations marche mieux que la place de Neuve. Il demande si cette affirmation est correcte.

M. Kanaan répond que la place Neuve dispose de plus de places, ainsi les revenus de la billetterie sont plus importants. La seule conclusion que l'on peut tirer, c'est que l'Opéra des Nations a été plus occupé que prévu.

Le même commissaire se réfère ensuite au tableau de la page 25 du document distribué (comparaison statuts du personnel). Il aimerait savoir quelle est la répartition entre le personnel artistique permanent et le personnel technique.

M^{me} Bachmann signale que la réponse se trouve en bas de la page. Si le nombre de personnes n'est certes pas indiqué, on trouve la répartition financière entre les deux types de personnel (respectivement 8,3 et 10 millions de francs, plus 1,2 million pour les cadres). Concernant le nombre exact de personnes pour chaque catégorie, elle informe qu'elle vérifiera les chiffres et transmettra la réponse par écrit. Elle précise que concernant la deuxième ligne intitulée «personnel technique et artistique lié aux spectacles», il faut ôter la mention «artistique», car il s'agit en réalité de personnel exclusivement technique.

Un commissaire demande ce que signifie le RATT.

M. Kanaan répond qu'il s'agit du règlement d'application du temps de travail.

Le président se réfère à ce que M. Kanaan a dit concernant la recherche de mécènes et la demande au fonds général. Il demande si le magistrat exclut totalement l'éventualité d'un complément de subvention.

M. Kanaan répond qu'il cherche avant tout à diversifier les sources de financement. Il rappelle qu'une demande de complément de subvention plomberait le budget 2018 qui est pour l'heure équilibré. Il reconnaît néanmoins que si cela devenait indispensable, une demande de complément de subvention pourrait être effectivement faite ultérieurement, pour la saison 2018-2019.

Le président demande s'il faut s'attendre à recevoir une demande de ce type dans le courant du mois de janvier 2018.

M. Kanaan précise qu'il cherche à trouver un accord avec l'ACG qui tableait sur une durée de deux ans, si possible. Or, les discussions avec l'ACG prendront plusieurs mois.

Le président en conclut donc que dans le cadre du budget une épée de Damoclès de plusieurs millions pendra au-dessus des élus.

M. Kanaan confirme que cela peut être considéré comme cela mais que cela pourrait plutôt concerner le budget 2019.

Un commissaire se réfère à l'article 333, qui demande que le personnel municipal du GTG rejoigne la FG TG sous les mêmes conditions. Il demande s'il est vraiment impossible d'avoir du personnel soumis à deux statuts différents.

M. Kanaan rappelle que le Code des obligations (CO) interdit le fait de forcer quelqu'un à changer d'employeur. Ainsi, il est nécessaire d'obtenir des accords individuels avec chacun.

Le même commissaire constate que les mêmes conditions seraient reprises par le «nouvel» employeur.

M. Kanaan souligne que les conditions ne seront justement pas identiques (caisse de pension etc.). Il faudrait par exemple que la Fondation de droit public cantonale accepte de travailler avec la CAP.

M^{me} Bachmann souligne, en se référant aux scénarii des transferts, que, de facto, ce scénario particulier est irréalisable. Non seulement parce qu'un accord individuel est nécessaire, mais aussi à cause du transfert de caisse de pension, ce qui coûte très cher. Car, par rapport à la CAP, la FOP est mieux capitalisée.

M. Krebs confirme que la CAP n'est pas capitalisée à 100% (à la fin de l'année 2017, celle-ci devrait être capitalisée à hauteur de 85-86%). Ainsi, une sortie massive de personnel déboucherait sur une liquidation partielle. Celle-ci verrait les gens partir avec seulement une fraction de leur prestation de libre-passage (c'est-à-dire multipliée par le degré de couverture de la caisse de pension). Il serait par conséquent sans doute demandé à la Ville de Genève de couvrir le manque de couverture de la CAP.

M. Kanaan souligne que le scénario prévoyant que les mêmes conditions offertes par la Ville de Genève soient reprises par une institution cantonale est très peu réaliste. Il reconnaît qu'on parlait donc de l'idée que ce ne sera pas les mêmes conditions.

Un commissaire demande quel est le scénario pour la Nouvelle Comédie.

M. Kanaan confirme qu'il s'agit d'un enjeu majeur car ce n'est pas avec les moyens du théâtre actuel que la Nouvelle Comédie pourra être financée. Il précise qu'il viendra vers la commission des finances au plus vite et à l'avance.

Le même commissaire rappelle que concernant l'OSR, le Conseil d'Etat a déposé un avant-projet de loi relatif à la LRT.

M. Kanaan confirme que cela est lié au délai indiqué à la dernière page du document distribué.

Le même commissaire se réfère au texte relatif à cette question. Il souligne qu'il semble que le statu quo soit pour l'heure privilégié.

M. Kanaan confirme qu'il est en contact avec M. Longchamp et qu'il ne perd donc pas espoir.

Le même commissaire poursuit en déclarant qu'il ne pense pas, concernant le GTG, que les discussions de 2018 soient perdues. Il rappelle que d'après son souvenir (il rappelle qu'il siège au Conseil municipal depuis 1979), la problématique des statuts du personnel du GTG a toujours existé. Cependant, il estime qu'il y a des solutions. Toutefois, il précise que les choses doivent avancer. Or, pour ce faire, le Conseil d'Etat, ou plus précisément M^{me} Emery-Torracinta – avec qui il a discuté – semble attendre quelque chose de la part de M. Kanaan.

M. Kanaan déclare qu'il croit rêver. Il ajoute qu'il admet qu'en politique, il est normal que les gens aient la mémoire courte. Cependant, il rappelle que le Canton a quitté la table de négociations alors que les discussions avaient été entamées sous la magistrature de M. Charles Beer déjà. Il ajoute que la LRT n'est pas étrangère à ce blocage. Il répète que cela fait des années que la Ville de Genève propose au Canton de travailler ensemble. Cependant, il reconnaît que le Conseil d'Etat semblait attendre que tout le travail soit déjà réalisé avant de daigner négocier. Il conclut en déclarant que toutes les propositions émanent de la Ville de Genève et que dans le cadre de ce comité de pilotage, la Ville de Genève travaille, tandis que le Canton se limite à commenter puis à suspendre les négociations.

Un commissaire se réfère à la page 25. Il signale qu'il existe du personnel auxiliaire soumis aux deux statuts. Il déclare ne pas comprendre pourquoi on continue d'engager des auxiliaires et demande qui décide d'engager qui et pourquoi.

M. Kanaan rappelle que les métiers relevant de la Ville de Genève et ceux de la FGTG sont très clairement distingués. L'engagement d'auxiliaires (notamment en guise de renforts pour quelques mois) est normal dans le cadre de cet univers plutôt fluctuant. Il ajoute qu'idéalement, à l'avenir – avec ou sans le Canton – il faudra qu'il existe un statut unique qui ne soit pas péjorant vis-à-vis des conditions actuelles (une sorte de «statut fondation» amélioré); ce qui est possible – les syndicats sont prêts à négocier en ce sens – mais cela demande du travail.

Une commissaire rappelle que, à côté de l'OSR et de la BGE, il y a avait encore le Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO) dans ce qu'on a appelé la «shopping list» du Canton. Elle demande où cela en est.

M. Kanaan répond que le Canton a maintenu son partenariat là où se trouvent des partenaires privés ou fédéraux. Il rappelle que ces partenaires-ci avaient exigé que du partenariat soit réalisé. Il rappelle que pour l'exemple du MAMCO ce partenariat est tripartite: Ville de Genève, Canton et fondation des acteurs privés représentée au Conseil de fondation. Pour l'OSR, qui est une fondation de droit privé, il y a un représentant de la Ville de Genève, un représentant du Canton et des représentants des «amis des musiciens» (parfois en provenance d'autres cantons qui ne paient pas grand-chose, précise M. Kanaan). En outre, il y a le cas des conventions Pro-Helvetia, qui illustre le fait que la Confédération tient à ce que l'ensemble des échelons administratifs soient représentés. Dans ces cas de figure, le Canton a dû se faire à l'idée du partenariat pour des tâches dites «conjointes». Quant à la BGE, le partenariat est suspendu dans l'attente du rapport de la Cour des comptes qui devrait sortir fin janvier 2018.

Un commissaire demande, concernant la question des statuts du GTG, s'il existe un projet chiffré relatif à la création d'une entité 100% municipale. En outre, il aimerait savoir si les machinistes, malgré leur statut Ville de Genève, ont dû modifier leurs fonctions dans le cadre de l'Opéra des Nations qui dispose d'une scène différente par rapport aux installations de la place Neuve.

M. Kanaan précise que la «souplesse» dont parlait M^{me} Bachmann est liée au RATT qui s'avère très contraignant en matière de temps de travail (notamment pour les soirs et les week-ends). Concernant l'aspect opérationnel, il avoue ne pas être en mesure de répondre. Il propose de poser cette question aux représentants du GTG lors de l'étude des comptes. Pour ce qui est de la question d'un statut Ville de Genève, il rappelle que son prédécesseur avait municipalisé un certain nombre de métiers mais pas les métiers dits «artistiques».

M^{me} Kölliker précise qu'à cette époque le statut du GTG qui fixe le statut du personnel administratif et technique sous contrat de la Ville de Genève avait été respecté. La raison de cette municipalisation réside dans le fait que beaucoup d'engagements de ce personnel-ci sous le label de la FGTTG avaient été réalisés.

M^{me} Bachmann souligne que la municipalisation du personnel artistique présente plusieurs difficultés majeures. Elle rappelle que la CAP ne peut pas gérer des contrats de courte durée (c'est-à-dire moins de trois mois). Ainsi, il serait quasiment impossible de gérer du personnel qui est engagé pour des spectacles particuliers.

Le commissaire précise qu'il ne pensait pas à ce personnel-là mais plutôt aux 98 équivalents temps plein (ETP), c'est-à-dire les fixes et pas les temporaires.

M^{me} Bachmann rappelle que ce staff artistique, dans le cadre de leur carrière, tourne entre les différentes maisons artistiques. Ainsi, il faudrait sous-contracter une caisse de pension afin de gérer le personnel à très courte durée, ce qui serait

très complexe, même si théoriquement faisable. Elle ajoute qu'à sa connaissance seul l'Opéra de Paris est entièrement municipalisé et que cela n'est pas forcément la panacée. Le modèle majoritaire est celui des fondations de droit public.

Un commissaire se réfère au retard imputable aux travaux et aux dédites qui devront vraisemblablement être payées. Il demande si l'on est déjà en mesure de chiffrer ce montant additionnel.

M. Kanaan, après avoir précisé que des solutions ont été trouvées pour certains spectacles, répond que l'effet financier pour la saison 2018-2019 (avec ou sans retard) sera documenté. Il disposera des chiffres dès la fin du mois de janvier 2018 au plus tôt.

Un commissaire demande ensuite, au sujet de la Nouvelle Comédie, si des pistes de financement se dégagent.

M. Kanaan rappelle que le Conseil municipal a voté une clause qui prévoyait soit la vente, soit la mise en droit de superficie (le Conseil administratif est plutôt favorable au droit de superficie). En outre, il s'agit d'un bâtiment qui doit rester à vocation publique et, peu ou prou, culturelle. Les hautes écoles ont déjà manifesté un semblant d'intérêt, car il leur manque un lieu central, une sorte de Maison des Etudiants ouverte au public, destiné à interagir avec la Cité. D'autres pistes sont explorables. Il précise qu'il reviendra devant la commission avec des nouvelles à ce sujet au printemps prochain.

Le président demande si les détails relatifs aux dédites seront connus avant le vote du budget.

M. Kanaan répond qu'il l'espère.

Une commissaire estime qu'il est normal, à ses yeux, que la direction d'une grande institution telle que le GTG ne soit pas de droit public, dans la mesure où il s'agit de contrats à durée déterminée. Elle demande si les directions des autres institutions similaires au GTG ne sont pas non plus soumises à un statut «fonction publique».

M^{me} Keller répond qu'aucun théâtre n'a de personnel Ville de Genève, hormis au Casino-Théâtre, à Pitoëff et au Théâtre des Grottes, qui disposent de techniciens employés à l'année, ce qui ne pose pas de problème de mélange de statuts (car ces institutions n'ont pas de direction artistique). Elle ajoute que l'Alhambra constitue le seul endroit où cette mixité existe, dans la mesure où il y a une équipe de techniciens et une association des utilisateurs de l'Alhambra (l'AdUdA) qui coordonne la programmation artistique et qui dispose d'un personnel d'accueil. Or, déjà à ce niveau-là ce n'est pas toujours simple et des séances de médiation ont dû être organisées. Ainsi, M^{me} Keller précise que l'on évite ce genre de configuration.

M^{me} Bachmann ajoute que ce cas de double statut est un bel exemple de Genferei unique en Europe.

Le président poursuit la séance en invitant les personnes présentes à ouvrir le document du budget (projet de budget par politique publique) à la page 67 sqq.

Un commissaire aimerait connaître la contrepartie de l'imputation interne indiquée en haut de la page 69.

M. Dose précise qu'il s'agit sans doute d'une gratuité liée à la GIM. Il précise que les contreparties sont toujours liées soit aux subventions (des comptes 36 à 39) soit aux gratuités (des comptes 43/44 à 49). Il précise que dans le classeur à six positions cela est indiqué par des «+» et des «-». Il ajoute qu'il s'agit essentiellement de gratuités (cf. page 83).

Une commissaire a une question relative à la ligne 3142 «taxes» (page 70) qui correspond à la mention «autres contributions» dans le classeur.

M. Dose répond qu'il s'agit de sponsoring. L'explication y relative se trouve aux pages 75 et 76. Il ajoute que les revenus liés au sponsoring et au mécénat se trouvent dans les comptes 42.

Un commissaire revient à la page relative aux charges de personnel du GTG et demande s'il serait possible de disposer des grilles salariales de la FG TG.

M^{me} Bachmann répond qu'elle transmettra la demande à la FG TG.

Le président a une question relative à la Bibliothèque du Jardin botanique. Il informe qu'on lui a expliqué que des Compactus y ont été installés mais qu'ils étaient inutilisables pour des raisons écologiques (impossibilité de les refroidir en été et de les réchauffer en hiver).

Les auditionnés indiquent qu'ils ignorent de quoi il s'agit. M^{me} Kölliker répond qu'elle se renseignera.

Un commissaire a une question relative au Musée d'art et d'histoire (MAH, pages 70 et 71). Il a pu constater que la cafétéria était souvent très fréquentée et que l'on pouvait y trouver des objets de merchandising. Il demande où ces revenus ressortent des comptes.

M^{me} Bachmann précise que la situation de la cafétéria relève d'un bail commercial, c'est-à-dire de la GIM. Concernant la boutique du MAH, il s'agit d'une concession de service public avec une redevance payée à la Ville de Genève, mais celle-ci est relativement modeste. Elle précise que les 396 000 francs en question se retrouvent sous la rubrique 42.

Une commissaire demande l'explication relative aux -2 millions de francs de charges de personnel du MAH.

M^{me} Bachmann explique qu'il n'y a pas eu de fluctuation importante du nombre de personnes. Cette différence n'est pas due au traitement du personnel, mais davantage aux assurances et allocations. Cela est lié au rajeunissement du personnel.

M. Kanaan ajoute que le nombre d'engagements d'auxiliaires a baissé en raison d'un nombre d'expositions annuelles moindre.

Un commissaire demande si l'aide fédérale pour l'Ariana a un impact budgétaire.

M^{me} Bachmann confirme que cela est indiqué sous la rubrique «revenu de transfert» (rubrique 46).

Une commissaire demande pourquoi les charges du personnel du musée accuse une augmentation de 20%.

M^{me} Bachmann répond que cela est lié à plusieurs transferts de postes.

M. Krebs précise que cela est lié également à un changement de politique publique (des personnes sont passées de la rubrique 31 à la rubrique 32). Il ajoute qu'on constate d'un côté -2 millions et de l'autre +1,7 million de francs. Il s'agit là du gros de l'explication.

Une commissaire aimerait savoir, à propos de la BGE, comment s'explique l'importante différence, par rapport aux comptes 2016, du revenu des taxes d'amendes et de dégâts. Elle demande en outre comment sont chiffrés ces revenus de nature plutôt imprévisible.

M^{me} Bachmann explique que 2016 a été une année exceptionnelle en la matière et qu'il a été décidé de garder le même montant au budget. Si nécessaire ce montant sera adapté après l'étude des comptes.

Le président demande ce qu'il en est de la fin annoncée du système RERO (réseau romand de prêts interbibliothèques) et si cela aura un impact budgétaire.

M^{me} Bachmann explique qu'un nouveau système national est en train d'être mis sur pied. Un appel d'offre a été réalisé et le prestataire sera désigné prochainement. Cela a déjà un impact financier mais qui est encore, pour l'heure, absorbé par le budget existant. Les charges ordinaires doivent toujours être assumées, mais à cela s'ajoute les frais relatifs à l'élaboration et la coordination en vue de ce nouveau projet. Elle ajoute que les conséquences financières pour 2019 et 2020 ne sont pas encore claires, car beaucoup d'incertitudes demeurent encore. Elle précise que ce réseau qui prévoit de rassembler les bibliothèques scientifiques (c'est-à-dire universitaires) et patrimoniales. Elle conclut en déclarant que dès que les chiffres seront connus, ils seront présentés au magistrat, puis, si les conséquences s'avèrent massives, alors ils reviendront devant la commission.

Une commissaire a une question relative à la bibliothèque de la Villa la Grange. Elle demande si cette dernière passera éventuellement au Canton

M. Kanaan précise que le statut de la Villa la Grange devra être clarifié. Il précise que, juridiquement, ses collections ne peuvent pas passer au Canton, car elles appartiennent par testament à la Ville de Genève. Il rappelle que le but premier est que ces ouvrages soient accessibles aux chercheurs et que les responsabilités relatives à leur conservation soient clairement établies. Il ajoute que la collection a une valeur d'assurance, mais pas de valeur marchande. En outre, la Villa La Grange est a priori inscrite au patrimoine administratif (PA).

M^{me} Bachmann précise qu'il est hors de question de se défaire de la Villa la Grange, le PA étant inaliénable. La question centrale est liée à l'engagement du conservateur et au fait de savoir si ce dernier dispose d'un mandat de la Ville de Genève.

M. Kanaan souligne que cela a été exclu du périmètre des négociations de la LRT.

Le président a une question relative aux « Subventions monétaires – bourses et prix » (page 78). Il demande s'il s'agit d'une réaffectation d'autres lignes vers celle-ci. Il demande en quoi consiste cette réaffectation.

M^{me} Keller répond qu'il s'agit d'un transfert des fonds de la bourse Simon Patiño (en haut de la page 79 à droite), de la bourse et prêts à l'illustration, ainsi que des bourses d'aide à la création (-113 000 francs).

Un commissaire aimerait connaître les circonstances ayant entraîné la baisse de la ligne «Le Commun» («héritage culturel»).

M^{me} Keller explique qu'il ne s'agit pas d'une baisse mais d'un transfert. Dans «Le Commun» est comptabilisée une série de manifestations annuelles qui ont donc été transférées vers la ligne «Création numérique et pluridisciplinaire» car cela concerne une manifestation annuelle.

Un commissaire a une question relative aux postes intitulés «soutiens» (à la création etc., cf. page 79). Il aimerait savoir ce que ces sommes financent exactement et si certains montants sont consacrés à la formation professionnelle des jeunes.

M^{me} Keller rappelle que la formation professionnelle des jeunes est une compétence cantonale. Cependant, la Ville de Genève soutient les jeunes qui sont sortis du milieu scolaire ou de leur formation professionnelle, notamment pour des musiciens ou des metteurs en scène. Elle explique que les lignes de la page 79 correspondent aux anciens «fonds généraux». Mais que suite à une recommandation du Contrôle financier (CFI), les différents types de soutien ont été distingués.

Ainsi, trois lignes spécifiques ont été créées à partir de chaque fonds général. Par exemple, auparavant, le fonds général «danse» pouvait soutenir aussi bien une manifestation qu'une création artistique d'une convention. Les trois lignes ont été nommées «soutien à la création chorégraphique» (pour les créations ponctuelles), «soutien à la création chorégraphique conventionnée» (en lien avec le soutien conjoint établi avec la Confédération dans le cadre de concours) et «soutien aux manifestations» (qui concerne essentiellement la Fête de la danse). Ce soutien se traduit en une subvention allouée pour un projet, c'est-à-dire que l'argent sert essentiellement à rémunérer les artistes, mais ce sont ces derniers qui gèrent leur financement (ce n'est pas la Ville de Genève qui paye leurs salaires).

Le même commissaire aimerait savoir quelle est la part de la subvention monétaire qui revient aux artistes sous la forme de salaires.

M^{me} Keller souligne qu'il s'agit d'une excellente question. Elle rappelle qu'il y a une dizaine d'années, un sondage a été réalisé dans le cadre des soutiens à la création chorégraphique, à ce sujet et qu'il en était ressorti que 60 à 70% des montants alloués étaient consacrés à la rémunération des artistes. Elle ajoute qu'il s'agit d'une étude que le magistrat souhaiterait reconduire en 2018 et de manière plus globale, si possible.

Le même commissaire souligne que cette question constitue de l'emploi à part entière et que la situation des artistes aujourd'hui s'avère particulièrement difficile, ce que M^{me} Keller confirme.

Une commissaire se réfère au rapport de la CARTS et au passage qui traite des discussions relatives à la ligne nominale de l'Institut des cultures arabes et méditerranéennes (ICAM et la librairie l'Olivier) dont on a décidé le transfert au sein du département de M^{me} Salerno. Elle demande comment l'association en question a pris cette nouvelle.

M. Kanaan rappelle comment cette subvention a été votée. Or, si celle-ci était classée sous la rubrique «librairie», alors elle pouvait en raison de la LRT passer sous le giron du Canton. Mais l'ICAM et L'Olivier ont pour vocation de promouvoir le dialogue interculturel, c'est pourquoi il a été décidé de transférer cette subvention à l'Agenda 21. Sauf erreur, M. Kanaan croit se souvenir qu'en raison de la coupe décidée à la fin des discussions budgétaires d'avril 2017, M^{me} Salerno a décidé de créer un fonds afin de garantir le montant de la subvention initiale, soit 50 000 francs. Cela permet également d'éviter que cette subvention soit perçue comme étant destinée à une librairie, afin d'éviter que cela ne tombe sous le coup de la LRT. Il conclut en soulignant que quoi qu'il en soit, les intéressés recevront les 50 000 francs qui leur sont destinés par la Ville de Genève.

La même commissaire souligne qu'avec le format actuel (une sorte de «pot»), il n'y a aucune obligation de verser cette subvention.

M. Kanaan répond qu'il s'agit d'une question à poser à M^{me} Salerno.

Un commissaire constate un différentiel en matière de soutien à la création. Il se réfère notamment aux baisses relatives au soutien chorégraphique.

M. Kanaan précise qu'il faut replacer cela dans le cadre du fameux audit. Ce dernier a notamment enjoint la municipalité à distinguer les soutiens ponctuels et réguliers.

M^{me} Keller répète qu'ils ont intégré les conclusions du CFI relatives à la distinction des lignes à leur dénomination. En outre, la dernière phase de la LRT a également été implémentée, c'est-à-dire que les soutiens pérennes du Canton ont été intégrés aux montants, tandis que les soutiens cantonaux ponctuels sont restés à part (745 000 francs). Cette somme se retrouvait au milieu de relative aux soutiens («soutien à la création LRT»). Cette année, ce montant a été ventilé au pro rata de ce que donnait le Canton aux différents domaines artistiques. Elle signale également un autre changement qui a trait au fait que certains subventionnés sont sortis de ces lignes pour intégrer les lignes relatives aux conventions. Ainsi, M^{me} Keller conclut que l'enveloppe globale reste la même, mais elle est rangée différemment tout en intégrant la part LRT.

Un commissaire signale, à propos du fonds ou pot commun relatif à l'ICAM, que M^{me} Salerno n'a pas voulu se déterminer concernant le montant propre aux quatre associations concernées. Ainsi, cette démarche fragilise la ligne la subvention dont le montant exact a été voté par le Conseil municipal. Il ajoute que les activités de l'ICAM sont principalement culturelles et pas de simple librairie.

M. Kanaan relayera la remarque à M^{me} Salerno. M. Kanaan précise que sa préoccupation principale n'était pas de faire un pot commun – comme M^{me} Salerno a décidé de le faire – mais que la subvention soit là où elle doit être pour être justifiable et justifiée. Il ajoute que le Conseil administratif a peut-être fait du zèle mais il explique cela en raison des «traumatismes» qu'ont parfois induits les mesures consécutives à la LRT.

M^{me} Keller ajoute que l'idée était avant tout de protéger l'institution concernée. Elle est convaincue que si l'ICAM ne reçoit pas leur subvention de 50 000 francs, le bénéficiaire ne manquera pas de le faire savoir très rapidement.

Un commissaire s'interroge au sujet des «nouvelles subventions» indiquées dans cette rubrique «transferts».

M. Kanaan répond que le commissaire se réfère notamment à la ligne relative au Fonds municipal d'art contemporain (FMAC).

M^{me} Keller fait référence à la page 10 du Powerpoint distribué. Une ligne 36 a été créée pour pouvoir financer les missions y relatives (auparavant financées par le compte de bilan). Elle ajoute la commission d'octroi pour le soutien à l'art

contemporain prévue en février 2018 a été supprimée, en raison du fait que cette ligne qui n'existait pas en 2017 ne pouvait exister dans le budget 2018 avant que celui-ci ne soit voté. Ainsi, pour l'heure, on ne dispose d'aucune somme pour assumer le soutien à l'art contemporain.

Le président constate un écart de 325 000 francs dans le récapitulatif du SEC (page 78).

M^{me} Keller confirme qu'il s'agit des 375 000 francs (en 36, créé à partir du FMAC) moins les 50 000 francs liés à l'ICAM, soit un solde de 325 000 francs.

M. Kanaan ajoute qu'en contrepartie les 2% qui étaient ajoutés au crédit d'investissement ont été supprimés.

Un commissaire déplore le fait qu'on ne puisse plus voir clairement et systématiquement qui bénéficie d'une gratuité et d'une subvention en même temps.

M. Kanaan rappelle qu'en ce qui concerne les gratuités, les locaux sont attribués nominativement.

M^{me} Keller souligne que cette nouvelle présentation est certes moins lisible, mais elle permet cependant de dépenser davantage si nécessaire, en garantissant une plus grande marge de manœuvre. Elle répète que si les subventionnés ne devaient pas recevoir les sommes qui leur sont destinées, on n'aurait tôt fait de le savoir.

Le même commissaire rappelle qu'en 2007 le Conseil municipal avait exigé de M. Tornare de pouvoir voir chaque ligne précisément. Or, il constate qu'à présent on a opéré un retour en arrière et que le Conseil municipal est mis devant le fait accompli.

M. Kanaan précise qu'aucune ligne nominale n'a été intégrée dans des fonds. Au contraire, plusieurs lignes sont devenues nominales ces dernières années.

M^{me} Keller prend l'exemple des ensembles de musique classique. Il y en a encore qui ont des lignes pérennes. Or, la Ville de Genève ne dispose plus de fonds suffisants pour soutenir les nouveaux projets et les nouveaux ensembles (notamment ceux des jeunes qui sortent des hautes écoles). La configuration actuelle permet d'utiliser l'argent de façon plus dynamique, entre les ensembles. Elle souligne que le fonds de soutien ponctuel permet de demander aux intéressés de présenter des projets concrets et d'aider ceux qui seraient – pour une année donnée – plus actifs que d'autres. Elle reconnaît qu'il existe ainsi un effet de balancier, mais que tout est mis en œuvre pour que ceux qui ont une activité avérée et régulière puissent disposer d'une ligne nominative. Elle ajoute que les résultats de cette nouvelle configuration et la façon dont l'argent a été dépensé apparaîtront lors des comptes.

M. Kanaan insiste sur le cas de la musique classique. Il souligne que ceux qui ont déjà ont toujours, alors que les nouveaux ne touchent rien. Il prend l'exemple de l'Ensemble Gli Angeli, qui tourne dans toute l'Europe, alors qu'il touche relativement peu. Or, si on leur donnait plus, il faudrait enlever à d'autres. Il prend ensuite l'exemple de Bâle qui pratique une mise au concours des subventions pour la musique classique, à part pour son orchestre de référence. Toutefois, la subvention de l'orchestre de Bâle a été préalablement baissée grâce à un taux de financement par le public très important. Il conclut en soulignant que les nominales rendent les mouvements plus difficiles. Si les lignes nominales doivent bouger, cela repousse le débat d'une année, d'autant plus que les budgets ne sont plus votés dans les temps.

Un commissaire souhaite revenir sur la situation de l'ICAM.

M^{me} Keller rappelle que dans le cadre de la LRT, les transferts de soutien devaient respecter la politique publique assumée par l'ancienne collectivité en charge. Pour les libraires (qui soutenaient également des activités culturelles), le Canton s'engageait à poursuivre le financement selon la liste établie par la Ville de Genève, jusqu'à la fin de la bascule fiscale.

Le même commissaire demande en quoi la subvention accordée à l'ICAM risque moins d'être attaquée dans le département de M^{me} Salerno que dans celui de M. Kanaan.

M. Kanaan répond que c'est parce qu'il s'agit d'une autre politique publique. Il souligne qu'il a tout fait pour ne pas voir partir l'ICAM au Canton mais comprend que la critique.

Une commissaire concernant la musique classique, rappelle que le magistrat a assuré que «rien n'allait changer pour l'OSR. Cependant, elle relève que dans les enjeux 2018 est mentionné un nouveau système de soutien pour les ensembles de musique classique. Elle demande si cela concerne l'Orchestre de Chambre de Genève (OCG).

M^{me} Keller explique que pour l'heure seule une pré-étude visant à obtenir une vue d'ensemble du secteur a été lancée; les ensembles de musique concernés y ont participé et ont été informés des résultats; ils seront aussi associés aux étapes suivantes de l'étude.

Le président entame ensuite le chapitre consacré aux gratuités (page 83).

Une commissaire a une question relative à l'association Utopiana. Elle demande si cela correspond à l'atelier d'artistes sis à la rue de Lausanne.

M^{me} Kölliker répond que l'association Utopiana était installée dans une villa qui a été démolie et a déménagé au chemin Mestrezat. Or, pendant six mois

l'association a dû gérer les deux bâtiments. D'où le budget plus élevé. En ce qui concerne les locaux de la rue de Lausanne 27, M^{me} Kölliker explique qu'il s'agit d'ateliers d'artistes qui ont été valorisés.

M^{me} Keller ajoute que la baisse s'explique par le fait qu'Utopiana ne s'occupe désormais plus que d'une maison.

Un commissaire demande si le total d'environ 5,5 millions de francs (rubrique 32, «culture, autres», page 83) représente le pendant des imputations internes de la page 69.

M. Dose précise que les rubriques 39 ou 49 ne comprennent pas que des gratuités. Afin de retrouver ces sommes, il faut prendre le classeur à six positions et faire les additions.

Une commissaire a une question relative au rabais octroyé «scène culturelle». Elle demande si cela est lié au Victoria Hall et si cela a été regroupé.

M. Dose répond que tous les rabais et gratuités octroyés aux différentes salles ont été dispatchés salle par salle.

Un commissaire constate qu'une subvention en nature pour le Moulin à Danse (MàD) disparaît (page 84).

M^{me} Kölliker explique que cela est lié au fait que la gratuité accordée au MàD l'a été que partiellement et de manière dégressive. Le contrat en question courait jusqu'au 31 mars 2017. Ainsi à présent il n'y a plus lieu de la poursuivre, d'où la baisse constatée.

Le même commissaire constate cependant que l'association est toujours là.

M. Kanaan confirme qu'il y a litige avec cette association et qu'une décision de libération des locaux a été décidée par les tribunaux compétents. Il ajoute que formellement, ils doivent partir.

Une commissaire se dit surprise de constater qu'il n'y a plus d'accordéoniste à Genève, selon le document du budget (page 85).

M^{me} Kölliker précise que cette disparition n'est que virtuelle dans la mesure où ils ont simplement quitté le bâtiment des écoles dans lequel ils étaient installés (le bâtiment de la rue du Vidollet n'existant tout simplement plus).

Un commissaire demande en quoi consiste la gratuité attribuée au système informatique Flora.

M^{me} Kölliker répond que cela relève d'une convention de collaboration avec le Jardin botanique. Il y a des prestations informatiques fournies pour cette base de données, qui en l'occurrence constitue un système propre au Jardin botanique.

Un commissaire demande quel montant représentent les non-dépensés par les institutions subventionnées et où cette somme est indiquée dans le budget.

M. Kanaan explique que si un conventionné réalise un bénéfice, il doit en informer la Ville de Genève et une décision est prise quant au sort de cette somme. Il précise que les montants relatifs aux rendus sont marginaux.

M^{me} Keller confirme que cela est marginal. Souvent les conventions prévoient que les subventionnés puissent reporter leurs bénéficiant aux années suivantes. En ce qui concerne les subventions ponctuelles, les rendus sont très marginaux. Elle informe qu'il n'y a que quatre ou cinq demandes de rétrocession par année.

Le même commissaire demande si la valeur des gratuités (de la mise à disposition des locaux) change avec le MCH2.

M^{me} Kölliker répond que non.

M. Dose précise qu'il s'agit simplement d'un retraitement comptable. Les montants restent identiques, même si les prix peuvent changer, sans que cela dépende du MCH2 (mais des barèmes de la Ville de Genève).

Un commissaire déclare que les sept positions sont très utiles. Il aimerait savoir s'il serait trop compliqué de faire des regroupements et de distinguer les charges et les revenus.

M. Dose souligne qu'il s'agit d'une orientation par politique publique. Ainsi, les sommes par service, qui comprennent des charges et des revenus (d'autres départements), seraient illisibles.

Le même commissaire demande s'il serait possible de restructurer la présentation de façon plus digérable.

M. Krebs répond qu'il peut transmettre tout le détail, mais il rappelle que les commissaires ont fait savoir que cela était trop.

Le commissaire rétorque qu'on leur a dit que c'était ça ou rien.

M. Krebs confirme qu'il transmettra la demande de M. Schnebli.

Note du rapporteur: la présentation du département ainsi que les réponses écrites annoncées par les auditionnés lors de cette séance font l'objet de l'annexe 9.

Par ailleurs, le 9 janvier l'audition budgétaire de M. Pagani jusqu'à ce qu'il ait répondu favorablement à la demande d'audition de la CF dans le cadre de la brochure de vote de la motion M-1313 est suspendue.

Séance du 10 janvier 2018

Audition de M^{me} Esther Alder et de ses collaborateurs en présence du président remplaçant de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ), et de la rapporteuse de la CCSJ

Note du rapporteur: le rapport de la commission de la CCSJ fait l'objet de l'annexe 10.

Le président passe la parole à M^{me} Alder.

M^{me} Alder entame sa présentation en soulignant que c'est avec un grand plaisir qu'elle vient exposer le projet de budget 2018 du SJS devant la CF.

Elle rappelle ensuite qu'elle a eu l'occasion de présenter le projet de budget 2018 devant la CCSJ et que les membres de la CF ont pu prendre connaissance des questions posées par la CCSJ et des réponses qui y ont été apportées. Elle précise donc que sa présentation d'aujourd'hui se limitera aux principaux éléments.

Pour 2018, le projet de budget du département de la cohésion sociale et de la solidarité se monte à 278,1 millions de francs, en légère diminution par rapport à 2017.

Les frais de personnel du département augmentent du fait des mécanismes salariaux; aucun poste n'a été demandé, seul le budget des auxiliaires du Service de la jeunesse connaît une augmentation de 99 000 francs, qui s'explique par le fait que les moniteurs du skate-park, précédemment employés par la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), auront un contrat de la Ville de Genève dès le 1^{er} janvier 2018.

Les charges liées aux achats de biens et de services sont globalement stables – si l'on excepte les imputations des services compétents (direction du patrimoine bâti, service de l'énergie principalement); d'un service à l'autre, les variations peuvent être importantes.

En ce qui concerne les charges de transfert, subventions versées à des collectivités ou à des tiers, il faut relever que les gratuités sont désormais présentées sous la rubrique «imputations internes»; de fait, les rubriques de subventions diminuent d'un montant de 13,8 millions.

Mis à part cette nouvelle présentation comptable, trois postes ont connu des variations significatives.

Les subventions dédiées aux institutions de la petite enfance augmentent de 1,5 million, afin de financer les mécanismes salariaux dus au personnel de ces institutions, en application de la Convention collective de travail (CCT). Dans le budget du Service des écoles, la contribution de la Ville de Genève au financement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) est

en hausse de 657 000 francs; la fréquentation de l'accueil parascolaire augmente en effet fortement cette année (+6,4%), avec un coût additionnel pour l'ensemble des communes, au prorata des enfants pris en charge.

Enfin, le budget du Service de la jeunesse tient compte du financement du projet «Buissonnière» de la Maison de quartier Pré-en-bulle, pour 93 000 francs. La ligne FASE a été augmentée afin de tenir compte des mécanismes salariaux du personnel. A noter également que les moniteurs du skate-park, hier employés par la FASE, seront donc employés sous contrat d'auxiliaire par le Service de la jeunesse. A cette fin, une somme de 99 000 francs a été transférée de la subvention à la FASE au budget d'auxiliaire du Service.

Enfin, M^{me} Alder attire l'attention des membres de la CF sur les incidences de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la répartition des tâches entre le Canton et les communes (LRT), qui conduit à des implications importantes pour le budget du Service social, sans incidence toutefois sur l'équilibre budgétaire.

Le financement des locaux de l'aide sociale et du maintien à domicile relève désormais du Canton, et les communes doivent transférer les ressources correspondantes au Fonds de régulation. Pour la Ville, il en résulte une diminution des charges de 3,1 millions et de revenus de 360 000 francs (la subvention que nous recevions du Canton n'a plus lieu d'être). De la même manière, le financement des cotisations minimales AVS AI relève désormais exclusivement du Canton; le Service social voit donc le budget des aides financières diminuer de 568 000 francs.

Ce sont là les principales évolutions que reflète le projet de budget 2018.

M^{me} Alder attire l'attention des commissaires sur le fait que ce budget reste globalement stable, alors que les besoins exprimés par la population demeurent importants. La Ville de Genève connaît depuis quinze ans une série de mutations, dont beaucoup découlent de la prospérité économique de la région.

Nous devons faire face à un accroissement de la population, qui a augmenté de 8% en dix ans, pour atteindre désormais 201 000 habitants, avec un taux de natalité et des flux migratoires importants.

Dans le secteur de la petite enfance, la demande de places d'accueil reste très élevée. La majorité des familles est à la recherche de solutions de garde, pour poursuivre une activité professionnelle et favoriser la socialisation de leurs enfants.

De la même manière, la demande des familles pour une prise en charge parascolaire est forte, dans un contexte marqué par un accroissement du nombre d'enfants scolarisés dans le degré primaire.

Elle aborde ensuite les enjeux de politique sociale: la relative prospérité que connaît la Ville de Genève ne profite de loin pas à tous ses habitantes et à tous ses

habitants. Qu'il s'agisse des jeunes en rupture de formation, des familles en difficulté ou des personnes âgées, les communes urbaines doivent agir pour renforcer la cohésion sociale.

Les efforts déployés par le SJS dans ces domaines ont été réalisés en réaffectant des ressources financières, en redéployant des équipes, en faisant évoluer finalement les prestations. La mise en œuvre de la politique sociale de proximité illustre cette démarche, avec la création des antennes sociales de proximité (ASP), le renforcement des Points info-services, le développement du coaching familial – grâce à l'engagement de partenaires publics et privés.

Grâce à la mobilisation des services concernés, l'action municipale tend ainsi à mieux répondre aux besoins de la population – sans création de postes ni dotation budgétaire supplémentaire.

Toutefois, M^{me} Alder souligne que l'on rencontre les limites de cette approche dans le domaine de la lutte contre la grande précarité.

Le Conseil municipal s'est ému à de nombreuses reprises de la situation des sans-abri en Ville de Genève et elle rappelle son engagement personnel sur ce dossier.

Dans le cadre des discussions sur le partage des tâches entre le Canton et les communes, M^{me} Alder espère faire aboutir un projet de loi reconnaissant la responsabilité du Canton et des communes en matière d'accueil d'urgence.

Elle souhaite en effet que la charge financière de l'accueil des sans-abri ne repose pas exclusivement sur la Ville de Genève, mais soit partagé avec les autres communes. Leur contribution permettrait d'ouvrir des abris à l'année, ce qui est une première étape nous permettant de nous rapprocher de l'objectif fixé par le Conseil administratif, à savoir zéro sans-abri à l'horizon 2020.

M^{me} Alder souhaiterait terminer en disant un mot des services à la population que fournissent l'Etat civil et les pompes funèbres.

Ces deux services constatent eux aussi une augmentation des volumes d'activité – auxquels ils doivent faire face avec des moyens constants. Elle salue leurs efforts pour mieux accueillir le public et fournir des prestations de grande qualité, dans un contexte de limitation de ressources.

M^{me} Alder conclut en déclarant que les services ont accompli un travail important pour simplifier leur fonctionnement et rechercher des gains d'efficacité; ces efforts ont permis de contenir le projet de budget 2018, qui lui paraît tout à fait raisonnable. Il permet de faire face aux obligations légales qui sont celles de son département – tout en répondant aux besoins essentiels de la population.

Elle remercie ensuite les commissaires pour leur attention et déclare être à disposition pour répondre à leurs questions.

Un commissaire aimerait savoir où se trouvent les réponses aux questions posées par la CCSJ le 30 novembre dernier.

La rapporteuse de la CCSJ signale que les réponses à ces questions ont été intégrées à la fin de son rapport.

Un commissaire souhaiterait savoir quels sont les partenariats public-privé qui sont importants pour le SJS.

M^{me} Alder prend l'exemple du coaching familial destiné aux familles qui rencontrent des difficultés passagères dans le cadre de l'éducation de leurs enfants. Elle précise qu'il s'agit d'un cofinancement – assuré par la Ville de Genève et des fondations ou d'autres organismes privés – qui permet de financer cette prestation qui s'avère très utile pour dénouer des situations conflictuelles et favoriser un retour à l'équilibre au sein de certaines familles.

Un commissaire demande quels types d'activités sont financés par des privés. En outre, il aimerait savoir si, dans l'éventualité où ces partenaires se retireraient de certains financements, si la collectivité serait en mesure de pallier ce manque.

M^{me} Alder répond que si le privé se retirait du financement de certaines associations, cela mettrait à mal certaines prestations; c'est le cas pour l'exemple du coaching familial notamment. Cette prestation va de pair avec la politique de soutien à l'enfance et à la parentalité. Elle ajoute qu'elle présente certains avantages comme par exemple le fait qu'elle est gratuite et qu'elle ne nécessite pas la présentation d'un dossier. En outre, la période d'intervention des éducateurs dans le cadre familial peut aller de quelques semaines à quelques mois. M^{me} Alder souligne que globalement le bilan de cette prestation est positif.

M^{me} Koch rappelle qu'il s'agissait d'un projet pilote, porté par la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) et déployé dans un ou deux quartiers initialement. Puis, face à la très forte demande constatée, le programme a été étendu à l'ensemble du territoire de la Ville de Genève, grâce notamment à des fonds privés en suffisance. Elle souligne à son tour, en citant la FOJ que cette prestation permet d'éviter que la situation ne s'aggrave et que des familles aient recours, par exemple, à des activités éducatives en milieu ouvert (AEMO).

Un commissaire précise qu'il aimerait savoir quel serait le montant – et le risque y relatif – si les bienfaiteurs privés décidaient subitement de se retirer du financement de ce type de programmes de politique publique, qu'il juge, au demeurant, tout à fait essentiels.

M^{me} Koch informe que la FOJ dispose d'un financement permettant d'assurer cette prestation pour trois ans. Elle ajoute que la phase pilote a permis d'évaluer la pertinence de développer ou non cette prestation en fonction des ressources à disposition.

Un commissaire demande quel est le coût annuel de l'accueil des sans-abri pour la Ville de Genève, en attendant l'arbitrage du Canton en la matière.

M^{me} Alder rappelle que la Ville de Genève met à disposition un dispositif d'abri hivernal depuis dix-sept ans. Cependant, certaines associations, comme Caritas ou le Centre social protestant (CSP) de même que certains élus demandent à ce que ces abris soient ouverts à l'année et non plus seulement de novembre à avril, comme c'est le cas à présent. Cette extension de l'accueil représente un coût de 1 million de francs (elle précise que l'accueil hivernal nécessite plus de places que pendant les autres saisons). La Ville de Genève souhaiterait que les autres communes participent au financement de ce million supplémentaire, mais ces dernières estiment que cette problématique relève d'une compétence cantonale et refusent par conséquent de participer à son financement.

Elle ajoute qu'il est possible que le Conseil d'Etat prenne position dans le cadre du quatrième train de lois.

Un commissaire demande si cela aura un impact pour le projet de budget 2018.

M^{me} Alder répond que si aucun montant (le million supplémentaire) n'est débloqué par le Conseil municipal d'ici au mois d'avril, le dispositif restera similaire à celui des années précédentes, c'est-à-dire sans extension annuelle, hélas.

Le président rebondit sur le «hélas» formulé par M^{me} Alder. Il aimerait savoir si la magistrate regrette que le Conseil administratif ne se positionne pas sur ce dossier en se lançant dans l'extension du dispositif, quitte à voir plus tard concernant son financement. Il rappelle que ce genre d'attitude est fréquent dans le domaine de la culture: la Ville de Genève paye tout et continue malgré le fait que les autres communes ne participent pas. Il se demande par conséquent s'il s'agit, en ce qui concerne la non-extension du dispositif des sans-abri à l'année, d'un choix politique du Conseil administratif.

M^{me} Alder déclare que cette question de l'hébergement des sans-abri ne doit pas relever de la Ville de Genève uniquement. Elle rappelle que ce dossier est traité depuis plus de trois ans par le Conseil administratif. En outre, ce dernier a demandé à M^{me} Alder de faire les démarches nécessaires auprès des communes. Ce qui a été fait. M. Mauro Poggia a d'ailleurs présenté au comité de l'Association des communes genevoises (ACG) une première mouture prévoyant une responsabilité du Canton, des communes (et de la Ville de Genève). Or, celle-ci a été refusée par les communes.

Le président se réfère aux exemples du GTG ou de la Nouvelle Comédie, en guise de comparaisons. Il rappelle que M. Sami Kanaan affirme que ce n'est plus à la Ville de Genève de payer seule pour cette institution. Or, elle paye toujours et attend de pouvoir récupérer ce que les autres communes lui devront. Le

président demande donc pourquoi ne pas en faire autant dans le cadre du dossier de l'accueil des sans-abri.

M^{me} Alder rappelle que la Ville de Genève a toujours, historiquement, assuré l'accueil hivernal. Cela n'a jamais été remis en cause ni par le Conseil municipal ni par le Conseil administratif. Toutefois elle nourrissait l'espoir de voir les communes entrer en matière. C'est pourquoi aucun montant supplémentaire n'a été proposé dans le cadre du projet de budget 2018. Mais les communes ont fait savoir qu'elles ne voulaient pas entrer en matière. Elle ajoute qu'une demande similaire a été faite au Fonds intercommunal (FI), mais il semble probable que ce dernier adopte la même position que l'ACG lors de sa séance de décembre dernier.

Le président invite ensuite les représentants de la CCSJ à prendre la parole.

Le président de la CCSJ déclare que l'audition du SJS s'est révélée très intéressante et que la CCSJ a estimé – comme son vote du budget l'indique – que les réponses apportées aux questions posées, étaient satisfaisantes. Il rappelle simplement qu'une discussion portait sur le thème de la location des locaux scolaires. A ce sujet, le SJS a précisé par écrit que cela ne lui coûtait rien.

La rapporteuse souhaite tout d'abord apporter un complément relatif au coaching familial. Elle précise qu'elle n'a pas intégré cette problématique à son rapport, car elle avait fait l'objet d'une présentation à part, trois semaines avant l'audition portant sur le projet de budget 2018 du 30 novembre 2017 (c'est-à-dire hors cadre des discussions budgétaires) et qu'elle a fait l'objet d'un procès-verbal à part (comprenant également le film explicatif projeté pendant la séance). Concernant la location des bâtiments scolaires, Elle confirme que cela ne coûte rien au SJS pour l'instant. Elle signale également que le projet de budget 2018 du SJS est en baisse par rapport à celui de 2017. Elle ajoute que la CCSJ a dû fournir un travail quelque peu spécial, car il s'agissait d'une toute nouvelle mouture du budget, basée sur le MCH2. Hormis ces points, elle déclare qu'elle n'a rien de spécial à signaler et souligne que les travaux se sont déroulés dans une grande sérénité; toutes les questions ont trouvé réponses, et ces dernières se sont révélées satisfaisantes.

Un commissaire déclare qu'il n'a pas réussi à comprendre les abstentions émanant des partis de la droite élargie. Il demande si des informations complémentaires de la part de la rapporteuse permettraient d'expliquer la raison derrière ces abstentions. Il se réfère à certaines prises de position formulées et déclare qu'ils les trouvent alambiquées. Il ajoute en effet, que la plupart des partis semblent satisfaits du projet de budget 2018 présenté par le SJS. Ainsi il ne comprend pas, par exemple, en quoi le projet de budget 2018 était si «illisible» que ce que certains ont affirmé, comme par exemple les représentants du Parti démocrate-chrétien.

La rapporteuse rétorque que les prises de position sont très claires. Elle ajoute que les partis de gauche et de droite n'ont pas la même position vis-à-vis de la politique sociale.

Un commissaire souhaiterait, justement, que les rapporteurs face preuve d'une meilleure lisibilité relative aux documents qu'ils fournissent.

Le président invite les commissaires à garder la discussion politique pour plus tard.

La rapporteuse signale qu'elle ne peut pas retranscrire plus que ce qui a été dit en commission et encore moins inventer des prises de position.

Un commissaire demande ce qu'il en est de cette histoire de location des bâtiments scolaires.

La rapporteuse explique que la location rapporte pour l'heure ce qu'elle coûte.

M^{me} Alder précise qu'il s'agit d'une prestation complémentaire qui est offerte aux habitants, car beaucoup de demandes en ce sens ont été constatées. Cela s'inscrit également dans une volonté de rendre les locaux de la Ville plus polyvalents et, par conséquent, plus utiles.

M^{me} Widmer ajoute que l'entier du personnel assigné à l'entretien des bâtiments scolaires a été redéployé sur un horaire sept jours sur sept. Ainsi, une semaine sur cinq, les membres du personnel, tour à tour, sont mis à disposition pour le nettoyage des préaux.

M^{me} Alder ajoute que le nettoyage des préaux constitue l'objectif premier. Le second objectif est lié à la volonté de rendre ces locaux (dans 8 écoles) plus utiles, en les rendant accessibles le week-end également. De plus, les inscriptions pour les locations s'effectuent sur Internet et le système est très simple.

Un commissaire en conclut qu'il s'agit d'un repositionnement du personnel.

M^{me} Widmer confirme que cela s'est fait dans le cadre des 40 heures hebdomadaires de chaque membre du personnel. Elle ajoute que la fermeture et les contrôles finaux (qui s'opèrent à des heures tardives) sont réalisés par des agents de sécurité privés, dont l'engagement est payé par son service.

Une commissaire constate qu'il s'agit d'une école par secteur. Elle demande s'il est prévu d'étendre cette offre.

M^{me} Widmer répond que pour l'instant il s'agit de stabiliser le système et de s'assurer que tout fonctionne bien. Elle souligne que certains endroits sont rénovés et d'autres conçus dans cet esprit de polyvalence, mais pour l'heure il s'agit de s'assurer que les ressources à disposition sont suffisantes.

Une commissaire demande si cela signifie que les maisons de quartier sont moins fréquentées le week-end.

M^{me} Widmer précise que toutes les diverses structures sont ouvertes, mais qu'elles proposent des prestations différentes. Aucune baisse n'a été constaté nulle part, il s'agit simplement d'offrir aux citoyens une palette de prestations diverses et variées.

M^{me} Alder souligne que ces bâtiments scolaires sont utilisés pour des fêtes et rencontres (mariages ou des anniversaires) et que cela permet d'éviter les nuisances et les conflits entre voisins dans les immeubles d'habitations. Elle déclare que cette offre est la bienvenue et qu'elle n'est pas de trop, à ses yeux. Elle ajoute que les espaces de quartier déploient d'autres activités (ce sujet sera traité ultérieurement).

Une commissaire souhaite prolonger la question posée par un collègue. Elle rappelle qu'elle siège à la CCSJ et qu'elle a de la peine à retrouver ce qui s'est dit en commission. Elle déclare qu'en se référant au procès-verbal et au rapport de la rapporteuse, on constate que les deux textes sont très proches. On remarque en outre qu'un parti se dit satisfait de la clarté avec laquelle les représentants du SJS ont répondu aux questions, mais qu'il n'est pas d'accord avec la politique sociale suivie par M^{me} Alder et que par conséquent il s'abstient. Un autre parti de droite signale l'illisibilité du projet de budget 2018 mais s'abstient pour une raison totalement différente. Elle demande donc pourquoi la rapporteuse a choisi cette façon positive de présenter les choses, alors que cela ne correspond pas à ce qui s'est passé lors de l'audition devant la CCSJ.

La rapporteuse rappelle que lors de l'audition, sur le terrain, on se trouve dans le feu de l'action. Toutefois, elle estime que la discussion avec les membres de la CCSJ s'est bien passé mais que cela a été nuancé par les difficultés qu'on eues certains commissaires dans la compréhension de cette nouvelle façon de présenter un projet de budget. Elle conclut en déclarant que personnellement, elle n'a pas perçu de négativité.

Une commissaire précise qu'elle s'interroge sur le fond de la critique sociale de la Ville de Genève et pas sur la forme de ces critiques.

Une commissaire se réfère à la thématique des Noctambus. Elle demande par qui la «médiation» proposée sur les lignes du Noctambus est assurée.

M. Vallat précise qu'il s'agit d'une prestation de transport fournie par les Transports publics genevois (TPG) en lien avec l'association «Noctambus» composée des communes desservies par le service, des TPG et d'autres acteurs. Ainsi, c'est l'association qui recrute, forme et met à dispositions les «médiateurs de nuit». M. Vallat précise d'ailleurs que cette association dispose d'une véritable expertise en la matière.

Un commissaire souhaite revenir sur la question du rapport de la CCSJ et notamment des prises de position qui y sont rapportées. Il souligne que d'après ce document, les membres de la CCSJ témoignent d'un certain satisfecit général vis-à-vis du projet de budget 2018. Pourtant, lors des prises de position, on constate que la droite motive son abstention... Il poursuit la formulation de sa question. Il constate à la lecture du rapport de la CCSJ que les commissaires semblent satisfaits de l'ensemble des prestations fournies par le SJS. Il demande si de nouvelles prestations ont été demandées.

La rapporteuse répond que la CCSJ a étudié le projet de budget 2018 du SJS qui correspond à l'année précédente. Concernant les prestations, elle déclare que les partis prendront positions politiquement une fois que l'ensemble du projet de budget 2018 aura été traité.

Un commissaire insiste sur le fait de savoir si des questions relatives aux prestations ont été posées par la CCSJ.

La rapporteuse rappelle qu'une partie des questions budgétaires avaient été traitées quelques semaines auparavant (et qu'elle n'a pas pu les intégrer à son rapport, car elles n'avaient pas été traitées dans le cadre des discussions budgétaires). Ce qui explique le petit nombre de questions (plus profondes) posées lors de la séance du 30 novembre 2017.

Un commissaire signale que les discussions préalables avec les représentants de son parti correspondent à ce qui est dit dans le rapport ou précédemment.

La rapporteuse souligne que cela témoigne du fait que son rapport est fidèle aux faits et aux dires de chacun.

Le président signale que l'étude du budget du SJS a débuté depuis trois-quarts d'heure et que la CF en est toujours à la question du rapport. Il prévient les commissaires qu'il ne faudra pas venir se plaindre que la séance dure jusqu'à tard. Il s'adresse en particulier à ceux qui pinaillent à présent alors qu'ils feront les mêmes remarques en plénières.

Une commissaire demande quels sont les critères que doit remplir la Ville de Genève pour devenir une «ville amie des enfants».

M^{me} Koch précise qu'il s'agit d'un label délivré par l'United Nations Children's International Emergency Fund (UNICEF). Il y a quelques années, la Ville de Genève a témoigné de son intérêt pour ce label. Or, les questions posées par l'UNICEF dans le cadre de l'obtention du label ne correspondaient pas aux compétences dévolues aux communes dans le canton de Genève. Les rapports, projets et actions, développés en Ville de Genève dans le cadre de la promotion des droits de l'enfant voulue par le Conseil administratif depuis 2014 ont été transmis à l'UNICEF. Elle rappelle que les commissaires ont également reçu ces documents.

L'instance onusienne a trouvé ces documents remarquables et il semble probable que la Ville de Genève obtienne ce label de «ville amie des enfants» sans être passée par la procédure habituelle.

Un commissaire demande où en est la rénovation des fours crématoires par le SEF.

M^{me} Humbert-Droz signale que la proposition y relative n'a pas encore été déposée, mais qu'elle devrait l'être à la fin du mois courant.

Un commissaire aimerait connaître l'état d'avancement de la numérisation des registres d'Etat civil.

M^{me} Da Broi répond que ce programme est à 80% opérationnel. Elle informe que la première phase, ainsi que le traitement des données y relatives, s'est achevée en 2017. Mais il reste encore à effectuer un important travail d'indexation relatif aux documents manuscrits.

Un commissaire constate que le CIV est à charge constante alors qu'il croit savoir que celui-ci a réalisé un important travail de déménagement visant à regrouper ses services au même endroit.

M^{me} Alder rappelle que les commissaires ont été invités à l'inauguration consécutive à la rénovation du deuxième étage du bâtiment du CIV. Elle confirme ensuite que cette transformation a permis un regroupement des locaux (en rapatriant ceux du Pont-de-la-Machine aux Eaux-Vives). Elle souligne que cela est très positif, y compris pour les collaborateurs concernés.

M^{me} Da Broi rappelle les raisons historiques de cette dispersion des services sur le territoire de la Ville de Genève.

Un commissaire déclare qu'il a lu avec beaucoup d'intérêt le rapport de la CCSJ. Il a une question relative au GIAP: il demande quelle est la nature de cette identité qui semble à cheval entre le Département de l'Instruction publique (DIP) et une structure intercommunale. En outre, il n'a trouvé aucune information portant sur les montants dédiés à ce GIAP.

M^{me} Alder précise qu'il s'agit comme son nom l'indique, d'un «groupement intercommunal.» et que le Canton était également contributeur, mais jusqu'à l'année dernière uniquement. En effet, avec la LRT, il a été décidé que le financement du GIAP serait entièrement assumé par les communes calculé au prorata du nombre d'enfants inscrits. Dès lors c'est l'ACG qui gère ce groupement intercommunal. Le budget de 2017 s'élevait à quelque 59 millions de francs. M^{me} Alder ajoute que la gouvernance du GIAP sera revue et précise que seule trois communes ne font pas encore partie du groupement. Elle conclut en déclarant que les informations relatives au budget et au financement du GIAP seront transmises à la CF.

M. Vallat confirme – comme M. Pagan l’a présumé – que le GIAP ne dispose pas d’une personnalité juridique propre. Ainsi, ses comptes sont intégrés à ceux de l’ACG. Les informations budgétaires et financières (pour les années 2017 et 2016) relatives au GIAP seront transmises à la CF.

Un commissaire a des questions relatives aux promotions et à la Fête des Ecoles. Il demande quelle est la raison de la suppression de la promotion des «grands», qui voyait l’installation de stands et de forains sur les deux rives. Or, à présent, plus rien de ce type n’est organisé au parc des Bastions. Il demande si cela est lié à des problèmes budgétaires.

M^{me} Alder rappelle que le regroupement des promotions a eu lieu il y a quatre ans (sauf erreur) pour des raisons d’économie. Cette décision n’a pas suscité de réactions négatives (sauf la première année en raison de l’important changement que cela représentait). Elle rappelle également l’introduction de la promotion des 8P qui se fait au GTG (l’année dernière au Victoria Hall) avant de rejoindre les Bastions. Elle ajoute que vu l’augmentation du nombre d’enfants du primaire (700 enfants de plus pour le défilé), une réflexion est en cours afin de savoir s’il ne faudrait pas changer d’approche, en particulier pour des raisons de sécurité. Elle souligne que cette question est particulièrement complexe du fait qu’elle a trait à un sujet délicat, mais que tout est mis en œuvre – en étroite collaboration avec les écoles – pour faire perdurer cette tradition consacrée aux «petits».

M^{me} Widmer confirme que l’on est confronté à une saturation logistique. Avec l’ajout de tous les enfants des classes spécialisés, des chiffres record ont été atteints et les TPG ne sont plus en mesure de fournir suffisamment de bus pour les amener à la promenade de Saint-Antoine. En outre, l’attente sur cette promenade est particulièrement longue pour les enfants, le défilé l’est également, tandis que le temps que certains enfants peuvent passer sur le carrousel est très court. D’un point de vue sécuritaire, l’ouverture des portes représente un moment critique (parents qui se précipitent, etc.). D’après certains témoignages et retours, on perd l’esprit originel de cette fête qui est avant tout celle des enfants eux-mêmes.

M^{me} Alder ajoute qu’une des idées seraient d’ouvrir les Bastions le matin uniquement pour les «tout petits», sans défilé. Ce dernier serait fait par les autres degrés, ceux des plus «grands».

M^{me} Widmer constate que cette solution de réserver le parc le matin pour, soit les petits soit les grands, permettrait de réduire de moitié le nombre d’enfants (de 7000 à 3500) et ainsi de réduire de moitié également les besoins en logistique.

M^{me} Alder rappelle que lors du défilé de l’année dernière, qui a été maintenu malgré des conditions météorologiques défavorables, un véritable mouvement de panique a eu lieu suite à l’éclatement d’un orage monstrueux en fin d’après-midi. Cela a donné à réfléchir, notamment avec les services de police.

Un commissaire remercie M^{me} Alder pour ces informations, mais précise que sa question ne concernait pas les petits du mercredi, mais pour des grands du vendredi. Il demande s'il est envisageable de réorganiser une manifestation sur les deux rives; manifestation qui – il le rappelle – permettait aux associations de quartier d'installer des stands pour gagner un peu d'argent, puis de faire rentrer de l'argent dans la caisses de la Ville de Genève en autorisant des forains à s'installer à divers endroits. Il demande pourquoi cela a été abandonné.

M^{me} Alder explique qu'il s'agit d'une décision du Conseil administratif *in corpore*, motivée par la volonté de ménager les espaces verts utilisés auparavant ainsi que la logistique des différents départements.

M^{me} Widmer ajoute que le site de la Perle du Lac s'est révélé être trop petit, tandis que celui du parc La Grange attirait moins de monde et marchait par conséquent moins bien. D'où la décision de centraliser la manifestation aux Bastions. Elle rappelle que les associations actives dans les écoles etc. sont toujours invitées et des emplacements pour leurs stands leurs sont réservés. Toutefois, elle souligne que de moins en moins d'associations profitent de cette offre, en raison notamment des ressources limitées dont elles disposent à ce moment de l'année, qui s'explique par la proximité temporelle de la Fête de la Musique. Elle rappelle également qu'il n'y a jamais eu de forains à proprement parler, mais plutôt des animations et des petites attractions.

M^{me} Alder souligne en outre que la journée du mercredi attire plus de monde.

Le président procède ensuite au passage en revue de l'ancien document du projet de budget 2018 par politique publique (dès la page 140).

Un commissaire souhaiterait aborder la question de l'installation de caméras de surveillance à l'école de Pâquis-Centre. Il demande comment se passe ce procédé et si une généralisation de ce dernier est envisagée.

M^{me} Alder souligne que le cas de l'école de Pâquis-centre est un cas vraiment particulier: peu d'espaces publics ont été autant sollicités – surtout pendant les heures chaudes de la vie nocturne genevoise – que celui-ci (avec pareilles déprédations etc.). En outre, les mesures de surveillance et de nettoyage du préau, consécutives à la nécessité de permettre de rendre cet espace à nouveau praticable pour les enfants dès le matin, représentent une prestation qui mobilise beaucoup de ressources et d'effectifs (tant municipaux que cantonaux). Elle poursuit en soulignant les difficultés supplémentaires liées aux travaux de rénovations qui touchent cette école. A ce sujet, elle tient à remercier le Conseil municipal et plus particulièrement la CTC d'avoir accepté les modifications architecturales qui permettront de supprimer les recoins problématiques de ce site.

Elle rappelle que les caméras qui ont été installées ont été vandalisées, que la Ville de Genève a déposé plainte et que c'est au département de M. Rémy Pagani

de les réinstaller, suite à une décision du Conseil administratif. M^{me} Alder précise qu'elle n'est pas opposée à l'idée de fermer l'accès à ce préau, car elle estime que les moyens déployés actuellement relèvent de plus en plus de l'absurde. Il s'agit de protéger la communauté scolaire en priorité. Elle rappelle que l'association des parents d'élèves est particulièrement inquiète. D'autant plus qu'avec le retour des beaux jours, les problèmes reprendront de plus belle, comme en témoigne l'absence de solutions, malgré l'installation d'un dispositif sanitaire pour éviter les déjections à même le sol de la cour.

Un commissaire informe qu'il a pu assister à la présentation du rapport fait par le Canton suite à l'installation des caméras dans les rues du quartier des Pâquis. Or, on constate que l'effet le plus visible est un «effet plumeau», c'est-à-dire que les gens vont dans les rues adjacentes à celles qui sont filmées. Il demande si, en ce qui concerne le préau de l'école de Pâquis-centre, une incidence similaire a pu être constatée.

M^{me} Alder répond que rien n'a pu être constaté car le matériel de vidéo-surveillance a été trop rapidement vandalisé.

Un commissaire souligne qu'il a pu personnellement – puisqu'il vit à la rue de Bâle – constater cet «effet plumeau». Il demande ensuite si M^{me} Alder a transmis les informations relatives aux déprédations dans le préau de l'école des Pâquis à M. Pierre Maudet.

M^{me} Alder confirme que M. Maudet est au courant de la situation. Elle ajoute que la situation de l'école de Pâquis-centre est intimement liée à celle du quartier en général (d'après les habitants et la police).

Un commissaire demande ensuite ce qu'il en est des deux toilettes installées dans ce secteur.

M^{me} Widmer souligne que cette problématique dépasse les compétences de son service puisque cela concerne avant tout la police et les autorités cantonales. Les attentes des habitants concernent des mesures qui vont au-delà des compétences du SJS. Toutefois, elle signale que les nombreuses – et coûteuses – mesures mises en place permettent aux enfants de rentrer dans un préau propre le matin. Elle confirme également que l'on constate une baisse saisonnière des déprédations lors des mois d'hiver.

Un commissaire demande si l'on connaît le montant des mesures pour la phase-test et si ce budget reconduit dans le projet de budget 2018 pour l'école de Pâquis-centre.

M^{me} Alder répond que les coûts liés au nettoyage supplémentaire, à l'acquisition d'auto-laveuse, à la présence de personnel Securitas SA, ainsi qu'à la pose et à l'entretien des WC, avoisinent les 100 000 francs pour la période s'étendant des mois de septembre à janvier. Elle rappelle qu'elle préfère grandement soutenir des

politiques publiques dédiées aux enfants plutôt que de devoir assumer des frais de nettoyage en raison du comportement insalubre de certains.

M^{me} Widmer précise que les mesures ont été financées sur le budget de son service, de celui de la Direction du patrimoine bâti (DPBA) ainsi que sur celui du Service logistique et manifestations (LOM).

M^{me} Alder souligne en outre que la solution qui consisterait à clôturer le périmètre avec des grilles ne représente pas non plus la panacée. En effet, les barrières incitent les gens à les franchir et peuvent l'être relativement facilement. Elle conclut en déclarant que les coûts de ces mesures sont absorbés par le budget courant de ECO et qu'ils n'ont, par conséquent, pas d'impact sur le projet de budget 2018.

Une commissaire a une question relative à la politique sociale de proximité (paragraphe 4, page 142). Elle aimerait avoir des exemples.

M^{me} Alder rappelle qu'une présentation relative à l'évolution des ASP dans les différents secteurs etc. a été réalisée il y a quelque temps.

Elle distribue des programmes des différents espaces de quartier.

M. Mimouni informe que des «portraits sociaux de quartier» sont en train d'être réalisés à Pâquis-Sécheron et à Champel-Malagnou. Ces portraits sociaux permettront d'identifier des problématiques sociales et de mettre sur pied des plans d'action pour y répondre dans chaque quartier. Pour ce faire, des «forums sociaux de quartier» seront instaurés dès le mois de mars 2018. Il conclut que l'ensemble des quartiers de la Ville de Genève auront été analysés en deux ans.

M^{me} Alder ajoute que dans cette optique, le SJS s'est doté d'une «unité Méthodes & Diagnostics». Elle rappelle que politique sociale de proximité a trait à la lutte contre l'isolement, contre la paupérisation et pour l'intégration sociale. Le travail doit se réaliser en collaboration avec le tissu associatif existant. Le SOC utilise ses forces et ressources en fonction des priorités ainsi identifiées. Elle rappelle que des appels à projet seront également réalisés et que ceux-ci rassembleront les citoyens et les associations. En outre, un programme pour chacun des espaces de quartier a été établi (certains de ces programmes viennent d'être distribués aux commissaires) qui sont accessibles en ligne. M^{me} Alder souligne que ces programmes témoignent de l'engagement des Genevois pour leurs quartiers et que les équipes de son département ont beaucoup travaillé pour que ces ASP soient opérationnelles.

M. Schroft ajoute que ces programmes des espaces de quartiers créés pour et par les habitants, illustrent tout le travail réalisé au quotidien par les ASP pour identifier les associations qui fournissent des prestations diverses et variées pour les habitants.

Aujourd'hui les problèmes sont objectivés grâce aux diagnostics qui ont pu être établis. La société civile est à présent encouragée à résoudre ces problèmes par l'utilisation des équipements mis à disposition dans les espaces de quartier.

M. Schroft rappelle qu'il y a trois ans une évaluation des Unités d'action communautaire (UAC) a été réalisée. Les 14 recommandations qui en sont sorties ont à présent toutes été mises en œuvre. Il souligne notamment que l'on a désormais pallié le manque de méthode, de systématique et d'objectivisation dans l'intervention, grâce à la mise sur pied de l'unité-diagnostics. Il conclut en déclarant que les résultats sont encourageants: deux diagnostics de quartier ont d'ores et déjà été réalisés (les autres quartiers suivront), les gens concernés font preuve d'un grand engagement, les espaces de quartier ont été rénovés l'année dernière. M. Schroft déclare que l'on dispose désormais d'un excellent outil et se réjouit de la suite.

M. Mimouni précise, concernant les «forums sociaux», qu'il s'agit d'échanger avec les habitants, et les structures associatives présentes dans un quartier, sur les problèmes rencontrés, afin de trouver des solutions pour y répondre au mieux et savoir quelles prestations sont à développer (notamment dans les espaces de quartier), dans le cadre d'un plan d'action déployé sur deux ans. Il précise que cela repose sur le principe de subsidiarité.

M. Schroft ajoute que les diagnostics et les plans d'action seront publiés en toute transparence sur site de la Ville de Genève.

Un commissaire, pour revenir à la problématique de l'école de Pâquis-centre, souligne la nécessité de trouver à termes une solution pour sécuriser le préau. Il remercie sa collègue d'avoir posé la question relative aux coûts engendrés par les mesures qui ont été prises.

Un commissaire aimerait savoir si les UAC ont été recyclés. Il demande plus précisément ce que sont devenus les employés de ces structures. Il prend l'exemple de l'intervenant du vendredi soir à l'espace Saint-Jean.

M^{me} Alder répond que 7 ETP interviennent par secteur. Ces intervenants travaillent sur des missions spécifiques (c'est pourquoi le terme «recyclé» ne lui paraît pas adéquat). Les collaborateurs des UAC disposaient déjà de formation à jour et les accueils des points info-service ont été optimisés.

M Schroft souligne que l'appellation «unité d'action communautaire» faisait référence à un mode d'intervention en politique sociale. Or, la Ville de Genève veut être proche des habitants mais sans privilégier une forme d'intervention par rapport à une autre. Il n'existe donc pas de modèle exclusif, d'où le changement de nom. Il ajoute qu'en effet sur les 7 ETP des antennes sociales de proximité incluent 2,8 ETP de conseillers en action communautaire. On dénombre également des collaborateurs en administration d'information dans les points info-service qui sont encadrés par un cadre intermédiaire.

Concernant la programmation (qui a été distribuée), elle découle d'un appel à projet lancé au début de l'année 2017 (par voie de presse ou par Internet) visant à solliciter les habitants et les associations de quartier à proposer des utilisations utiles à tous les habitants. Ainsi, un cercle vertueux a été institué: ce ne sont pas des collaborateurs de la Ville de Genève, mais des associations qui proposent à moindre coûts des activités pour les habitants. Le personnel de la Ville de Genève impliqué a simplement encouragé les associations à prendre les devants. Ainsi, le coût de ces 9 programmes est de zéro franc pour la Ville de Genève.

M^{me} Alder donne des exemples de futurs appels à projet visant à promouvoir les liens intergénérationnels ou le soutien aux familles monoparentales. La Ville de Genève soutiendra ces projets via l'Unité vie associative qui dispose d'enveloppes par politique publique. Un comité choisira les projets à développer. Elle souligne que cette politique sociale de proximité représente système cohérent, touchant de manière transversale de nombreuses politiques publiques (enfance, petite enfance, jeunesse etc.).

Une commissaire se réfère au programme du quartier des Eaux-Vives qui mentionne (page 3) un «service d'aide sociale islamique» (dans la rubrique «Atelier pour adopter un bon comportement sur le bien-manger à petit prix»). Elle aimerait savoir de quoi il s'agit, après avoir rappelé qu'il s'agit d'une activité proposée par le Centre islamique de Genève (CIGE) qui est dirigé par M. Hani Ramadan, petit-fils d'Hassan El-Banna, fondateur du mouvement islamiste égyptien de la Confrérie des Frères musulmans.

M. Schroft rappelle que toutes les associations de quartier peuvent proposer des activités. Celles-ci sont analysées à l'aune de plusieurs critères notamment celui du caractère areligieux et apolitique. Il s'engage néanmoins à aller vérifier l'information relative à la question de M^{me} Romano.

Le président rappelle qu'il avait posé la même question il y a trois ou quatre ans et qu'on lui avait répondu que cela allait être corrigé. Il partage donc la surprise exprimée par sa collègue.

M. Schroft confirme que ses services sont très attentifs au respect du caractère apolitique et areligieux des activités proposées dans les espaces de quartiers. Il répète qu'il transmettra à la CF un complément d'information au sujet de l'activité en question. Il ajoute néanmoins qu'il lui paraît important de garder dans le giron public toutes les associations, y compris celles qui traduisent des sensibilités particulières, sans les ostraciser. Il souligne qu'il est important, tout en se gardant de favoriser quelconque prosélytisme, de garder le contact avec l'ensemble des associations.

Une commissaire signale que sur le site Internet du CIGE (auquel est rattaché le Service d'aide sociale islamique) on trouve un lien intitulé «Hassan Al-Banna, sa vie et sa pensée». Elle estime que cela est plutôt tendancieux.

M^{me} Alder confirme qu'elle serait très contrariée s'il s'avérait que ces personnes bénéficiaient d'une salle, mise à leur disposition, alors qu'elle ne partage pas la plupart de leurs opinions et propos (notamment au sujet des femmes).

Un commissaire demande ce qu'a coûté la rénovation et l'entretien des espaces de quartier.

M^{me} Alder rappelle que, historiquement, le Conseil municipal avait voté un montant de 5 millions de francs destiné à la rénovation des espaces de quartier qui étaient auparavant dédiés quasiment exclusivement aux clubs pour les aînés. Cette démarche de rénovation s'inscrit dans une logique visant à renforcer les liens entre tous les habitants et à favoriser ainsi la cohésion sociale. Elle souligne que le SOC a déployé beaucoup d'énergie afin de réaménager ces locaux et de les rendre plus intéressants pour la collectivité en optimisant l'espace.

M Schroft ajoute que les espaces de quartier mis à disposition s'usent plus rapidement que les simples locaux administratifs. Il rappelle que certains locaux (centres d'action sociale, CAS, antennes de maintien à domicile (AMD) ont été transférés au Canton. Ainsi, hasard de calendrier, la Ville de Genève est en mesure d'assumer cette charge supplémentaire engendrée par ces nouveaux espaces de quartier.

Un commissaire en conclut néanmoins que lorsque ces locaux étaient dévolus principalement aux aînés, ils devaient bien être chauffés et éclairés. Donc, de ce point de vue, leur nouvelle utilisation ne représente pas de nouvelles charges.

M Schroft précise qu'à présent des contre-prestations sont demandées. Par exemple, il peut être demandé à une association d'organiser des démonstrations ou des visites lors des journées portes-ouvertes en l'échange de son loyer.

Un commissaire demande ensuite si des instruments de mesure existent afin d'évaluer la pertinence de la démarche.

M^{me} Alder répond que des enquêtes de satisfaction seront entreprises (basées sur des paramètres factuels) afin de s'assurer que l'on répond au besoin.

Le président poursuit le passage en revue de l'ancienne brochure par politique publique aux pages 143 sqq.

Un commissaire demande quel est le manque relatif au nombre de places de crèche.

M^{me} Capeder répond que de nouvelles places sont régulièrement ouvertes, mais que par rapport à l'évolution constante – et plus rapide que prévue – de la demande, pour l'heure, un taux de couverture des besoins exprimés de 82% est assuré (il s'agit du même taux que l'année passée).

Un commissaire intervient en soulignant que cette question lui rappelle une récente polémique qui a éclaté dans certaines communes, en lien avec la limitation de l'accès au parascolaire en fonction du lieu de résidence. Il demande ce qu'il en est pour la Ville de Genève.

M^{me} Capeder répond qu'aucun enfant de parents non-résidents en Ville de Genève n'est admis en crèche, hormis ceux dont les parents auraient quitté le territoire de la Ville dans l'année. Elle ajoute que des contrôles sont effectués lors de l'inscription de l'enfant, mais qu'ils n'ont pas les moyens de le faire dans le courant de l'année (car cela nécessite un passage par la base de données du Canton et concerne quelque 4500 enfants).

M^{me} Alder souligne que les parents font preuve d'honnêteté et signalent tout éventuel changement d'adresse. En outre, la pratique veut qu'on laisse finir l'année scolaire en cours aux enfants dont les parents auraient quitté le territoire de la Ville de Genève.

Une commissaire informe qu'elle a appris la fermeture de la crèche «Edmond Kaiser» (installée dans l'Hôtel des finances). Elle demande quelle en est la raison, avant de déclarer qu'elle estime que cela est lié à un désengagement du Canton.

M^{me} Alder déplore cette politique qui appartient au Conseil d'Etat (elle rappelle qu'elle avait été mise en place par M^{me} Micheline Calmy-Rey). Elle poursuit en expliquant que l'idée serait que l'Etat achète des places à la Ville de Genève afin de soutenir la politique d'aide à la parentalité.

M^{me} Capeder ajoute que certaines places étaient réservées aux employés de l'Etat en échange d'une gratuité partielle du loyer. Or, à présent le bail est arrivé à son terme et M^{me} Capeder souligne que les locaux ne sont pas extrêmement bien adaptés à une crèche. A l'heure actuelle les services cantonaux ne savent pas – budgétairement – s'ils pourront continuer à acheter des places pour leurs employés. Mais M^{me} Capeder souligne que le Conseil d'Etat souhaite pouvoir continuer à le faire.

Un commissaire demande quels sont les projets à moyen terme visant à se rapprocher d'un taux de couverture des besoins exprimés en termes de places de crèche de 100%.

M^{me} Alder se réfère au tableau permettant de répondre à cette question.

Pour 2018, on prévoit l'ouverture de nouvelles places à Saint-Jean 26 et à Saint-Jean 30 pour un total de 68 places (moins les places liées à la fermeture progressive de Edmond Kaiser).

Pour 2019, il y a Frontenex 54 avec 96 places et l'Espace de vie enfantine (EVE) de Bertrand avec 24 places (moins les places d'Edmond Kaiser).

Pour la période 2020-2025, on dénombre 19 nouvelles places pour l'EVE de la Madeleine, 30 places pour le Manège, 171 places pour le Carré-Vert, 59 places pour l'Eglise protestante des Eaux-Vives, 116 places pour la Gare des Eaux-Vives, 80 places pour le périmètre de La Forêt, 120 places pour le secteur Praille-Acacias-Vernets (PAV) et 12 places (d'éco-crèche) pour la Bâtie.

Soit un total de 800 places supplémentaire à l'horizon 2025.

Un commissaire demande si les employés de crèche peuvent toujours bénéficier de places de crèche prioritaires pour leurs propres enfants.

M^{me} Capeder répond que les enfants des employés de crèche ne bénéficient d'aucune priorité. Ces employés sont traités de la même façon que les autres parents.

Le président en conclut qu'il n'existe aucune marge de manœuvre pour ces employés qui, si leurs enfants ne devaient pas être gardés, ne pourraient pas garder ceux des autres.

M^{me} Capeder souligne qu'aucun cas de figure de ce type ne s'est jamais présenté. Elle ajoute que ce type personnel présente peu de tension, notamment parce qu'il est composé de femmes plutôt jeunes qui commencent leur activité directement après leur formation et qui connaissent très bien le système d'inscription et de listes d'attente, le cas échéant.

Un commissaire demande si la Commission consultative de la petite enfance (CCPE) existe toujours, si celle-ci est utile et combien de fois elle se réunit par année.

M^{me} Capeder répond que la COCAPE se réunit trois, voire quatre fois par année.

M^{me} Alder ajoute que chaque parti y est représenté et qu'y sont présentées et discutées les diverses problématiques et difficultés (de réalisation ou autre) rencontrées.

Un commissaire réitère sa question relative à l'utilité et la pertinence de cette commission.

M^{me} Capeder souligne qu'elle est avant tout utile pour les commissaires.

M^{me} Alder souligne que la CCPE fait office de relais politique et qu'elle réunit différentes instances (comme les syndicats, les professionnels de la petite enfance, les parents, les représentants de l'Etat et des communes).

Le président invite les personnes présentes à ouvrir la nouvelle brochure à la page 7, puis la passe en revue.

Un commissaire (en se référant à la page 109) signale un tassement dans les charges de personnel. Il demande comment s'explique cette diminution.

M^{me} Alder explique que cela est lié aux cotisations patronales.

M. Vallat ajoute que les charges de personnel du Service de la petite enfance sont des comptes compétents que la DRH calcule et impute aux services. Cette baisse s'explique par des fluctuations relatives à la prévoyance professionnelle qui sont liées à la modification de la pyramide des âges. Il ajoute que les autres fluctuations touchant les comptes 31 sont liées aux autres comptes compétents calculés par la DPBA ou la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC). Il souligne que les services ont travaillé sans ressource supplémentaire pour leur propre fonctionnement (y compris en ce qui concerne les comptes 31). Leur budget propre est donc constant.

Un commissaire en conclut qu'aucun engagement additionnel (hormis pour les nouvelles institutions) n'a eu lieu. Il demande quel est le degré de satisfaction du personnel par institution de la petite enfance.

M^{me} Alder précise qu'en la matière une sectorisation a eu lieu.

M^{me} Capeder précise qu'elle ne dispose pas d'une vue globale en la matière. Elle souligne que le personnel est majoritairement très jeune et qu'il y a très peu de mobilité entre les différentes institutions. Le facteur qui motive le plus les employés à changer d'institution est l'ouverture de nouvelles structures. Elle conclut en soulignant qu'actuellement plusieurs départs à la retraite ont eu lieu et que, par conséquent, des personnes plus jeunes ont été engagées.

Une commissaire se réfère à la rubrique 36 («charges de transfert») et y constate une baisse de 4 millions de francs en lien pourtant avec la création de 68 places supplémentaires. Elle aimerait en connaître l'explication.

M^{me} Alder explique que cette baisse provient d'un transfert de gratuités, en imputation interne pour 5,7 millions de francs. En outre, on enregistre dans cette rubrique les mécanismes salariaux du service de la petite enfance et qui représente 1,8 million de francs en augmentation.

Le président poursuit le passage en revue du nouveau document par politique publique à la page 110 sqq.

Il a une question concernant l'accueil des sans-abri (page 111). Il constate que le CIGE organise des maraudes pour les sans-abri le week-end. Il aimerait savoir si cela est en lien avec les services de la Ville de Genève. En outre, il demande si la ligne de 1 million de francs supplémentaires comprend l'extension de l'accueil pour refuser personne. Finalement, il aimerait savoir si les chiens sont toujours les bienvenus dans les structures d'accueil.

M^{me} Alder précise que les maraudes pratiquées dans le cadre du dispositif anti-exclusion de la Ville de Genève ne comprennent l'action menée par CIGE. Ce dernier n'est en aucun cas délégué par la Ville de Genève pour le faire. Concernant les animaux, elle répond que ceux-ci sont acceptés dans les structures d'accueil pour sans-abri.

M. Schroft ajoute que la Ville de Genève ne souhaite pas interdire l'accès à ses structures d'accueil aux animaux domestiques (afin de ne pas empêcher la venue de leurs propriétaires). Il ajoute toutefois, qu'une forme de régulation peut s'avérer nécessaire au cas par cas, mais sans aucun dogmatisme.

M^{me} Alder ajoute que, concernant le financement, le maintien de l'ouverture des abris à l'année (ce qui représente une cinquantaine de places) représente une somme d'un million de francs supplémentaire (en plus des 2 millions de francs du budget actuel).

Le président précise sa question: il demande combien coûterait l'accueil à l'année de tout le monde (mais plus particulièrement en hiver).

M^{me} Alder répond que les profils des personnes accueillies sont divers et variés et que l'accueil est prévu pour une durée de 30 jours en hiver. Elle précise que la plupart des personnes restent 20 jours environ. L'année dernière quelque 1100 personnes ont transité par les abris mis à disposition par la Ville de Genève.

Le président, après avoir rappelé que le prédécesseur de M^{me} Alder avait déclaré que certaines personnes – qu'il faudrait absolument accueillir – se voyaient refuser l'accès aux abris en hiver par manque de place, précise à nouveau sa question: il demande combien coûterait le complément permettant d'accueillir cette population devant l'être.

M. Schroft précise qu'aujourd'hui les abris ne sont pas complets. Il informe que l'on dispose de 100 places à l'abri de protection civile (PCi) des Vollandes (qui accueille des hommes seuls majoritairement de passage); l'abri PCi de Richemont dispose de 100 places réservées principalement à des personnes atteintes dans leur santé psychique ou physique. Ces personnes-ci sont accueillies autant qu'elles le souhaitent dans ces deux abris.

M^{me} Alder ajoute qu'il y a un abri destiné aux familles et qui compte une cinquantaine de places. Celui-ci est financé par la Ville de Genève, le Canton et l'Armée du Salut.

M. Schroft ajoute que deux phénomènes sont décisifs en matière d'occupation: premièrement il s'agit de la météo et deuxièmement on constate une occupation systématiquement moindre lors des fêtes de Noël. Il souligne que cette année la météo est particulièrement douce, ce qui explique sans doute les places libres. Il précise que les abris sont arrivés à saturation au début du mois de décembre

(lors de l'Escalade) lorsque la bise soufflait fort, ainsi qu'autour du 20 décembre. Il transmet ensuite la statistique du jour: l'abri des Vollandes est occupé par 67 hommes, tandis que celui de Richemont l'est par 51 hommes et 22 femmes.

M^{me} Alder rappelle que certaines personnes ne veulent pas aller en abris.

M. Schroft ajoute que tous les soirs l'équipe de tournée nocturne parcourt entre 22 h et 1 h du matin entre cinq et dix sites (selon la météo) et ramène parfois jusqu'à une quinzaine de personnes, après avoir fourni aux personnes rencontrées une explication complète relative à ce qui se trouve à leur disposition. Or, seule une minorité de personnes accepte de suivre l'équipe de tournée nocturne. Quant à ceux qui souhaitent rester dehors, on s'assure qu'ils ont tout ce qui leur faut (équipement contre le froid, sanitaire, nourriture, boisson chaude) et ils sont informés de ce qui existe en journée également.

Un commissaire constate une diminution de 50% des charges (page 112, chiffre 57, ligne 31). Il aimerait en connaître la raison.

M^{me} Alder répond que cela s'explique par le transfert de compétence communale (locaux AMD, CAS) au Canton dans le cadre de la LRT (d'un montant de 1 281 498 francs pour 2017 et de 1 569 304 francs pour 2018).

Un commissaire souhaite revenir à l'aide sociale et domaine de l'asile (chiffre 57, rubrique 36 et explications y relatives à la page 113). Il aimerait connaître l'explication qui se trouve derrière la formulation «transfert des gratuits en imputations internes».

Un commissaire explique qu'il faut se référer à la page 114 pour trouver les explications relatives à la politique 57.

Un commissaire déclare que ce document n'est vraiment pas clair du tout.

Un commissaire se réfère aux «commentaires sur les écarts» (page 113). Il constate que la réponse est toujours la même: il s'agit d'un transfert des gratuits aux imputations internes. Il souhaiterait par conséquent connaître le mode d'emploi permettant d'identifier les chiffres qui se cachent derrière ce processus.

M. Borcard explique que le détail des gratuités se trouve dans la brochure, dans un premier temps sous «subventions monétaires et gratuités». Auparavant, ces gratuités étaient imputées sous les comptes 36. Or, à présent, il a été décidé de les imputer en écriture interne (comptes 39). Ainsi, la somme de ces gratuités qui sont détaillées par département, par service, par politique publique, représente ce qui a été transféré dans les 39 depuis les 36 (les premiers augmentant de ce que les seconds diminuent). Pour voir quel montant correspond à tel endroit, il faut se référer aux tableaux des gratuités où sont indiquées les mêmes références.

Le commissaire en conclut qu'il faut chercher la référence dans les imputations internes et la en chercher la correspondance dans le tableau des gratuités (à partir des pages 119 sqq.).

Un commissaire signale que les explications y relatives sont déjà fournies à la page 113 et qu'il faut donc procéder à une véritable gymnastique afin de comprendre à quoi l'on fait référence.

Le président poursuit la séance en reprenant le nouveau document par politique à la page 115.

Un commissaire a une question relative à ligne 5007 «social». Il constate un chiffre similaire au niveau des auxiliaires. Il demande quels sont les domaines d'action de ces auxiliaires et combien sont-ils.

M^{me} Alder explique que ces auxiliaires sont engagés chaque année dans le cadre de l'accueil hivernal. Il s'agit de 55 personnes engagées chaque année pour faire fonctionner les abris entre les mois de novembre et d'avril.

Un commissaire demande combien cela représente en ETP.

M. Schroft précise que la réponse à cette question dépend de la façon de l'exprimer: soit de façon annualisée, soit pour la période sous revue. Il propose de transmettre le détail et la réponse par écrit.

Un commissaire se réfère ensuite à la ligne relative à l'association «Baby-plage» (page 116, ligne 34). Il constate une augmentation de 10 300 à 31 500 francs («sports et loisirs», page 118). Il en demande la raison.

M^{me} Alder rappelle qu'elle s'était expliquée à ce sujet dans le cadre de la motion visant le maintien et la sécurisation de l'emplacement de l'Association «Cheetah-Babyplage». Les frais relatifs à l'entretien ont donc été augmentés.

M^{me} Widmer ajoute que la place de jeu en question aurait dû être démontée. Une demande de crédit a donc été soumise afin de procéder à une mise à niveau permettant d'obtenir l'accord de la police du feu. La subvention a été augmentée en partie notamment pour permettre un remplacement annuel du sable.

Un commissaire précise qu'il souhaiterait des explications relatives à une éventuelle participation de l'Etat puisqu'il s'agit d'un terrain qui appartient à ce dernier. En outre, il demande ce qui se trouvera à l'avenir sur cet emplacement.

M^{me} Alder précise que son département ne se concentre que sur la place de jeu, à son entretien et à l'association en question. Elle estime qu'il n'y aucune raison qui conduirait l'Etat à se sentir lié à cette place de jeu.

M^{me} Widmer confirme que cette place de jeu devrait rester, malgré la création de la plage.

Un commissaire souligne que ce terrain sera mis à disposition par l'Etat. Il se demande donc ce qu'il adviendra de cette ligne budgétaire de la Ville de Genève.

M^{me} Alder déclare qu'il est peu probable que l'Etat aide d'une quelconque façon la Ville de Genève dans le cadre de cette place de jeu.

M. Vallat signale qu'on constate un double mouvement. D'une part, il s'agit d'un transfert de la subvention à l'Association Cheetah-Babyplage, du SJS à ECO, pour raison de compétence. D'autre part, il s'agit d'une augmentation de la subvention de quelque 20 000 francs.

Un commissaire constate deux diminutions relatives respectivement au «Club des Aînés» et aux «Vacances familiales» (page 116). Il demande s'il s'agit de disparitions de lignes.

M. Mimouni explique que l'activité «Vacances familiales» a été transférée à Pro Juventute.

M. Vallat précise que la ligne relative au «Club des Aînés» correspond à une subvention qui n'existe plus, du fait de la cessation d'activité d'un des clubs d'aînés.

Un commissaire se réfère à la subvention de «Black Movie» (page 116). Il signale que si l'on se réfère à la page 80, on constate que le département de la culture verse déjà 80 000 à cette association. Il demande dès lors pourquoi le SJS verse lui aussi quelque 15 000 francs et à quoi sert ce montant.

M^{me} Alder répond qu'il s'agit – comme pour «Animatou» – d'une subvention destinée à favoriser l'accessibilité des spectacles en question aux institutions de la petite enfance. Il s'agit d'aider à financer les institutions à financer les places qui leur sont dédiées.

Un commissaire s'interroge quant aux montants relatifs à la «Coordination genevoise de bénévolat» et l'Association du Centre genevois de volontariat (page 117). Il demande si cela s'explique par la création d'une nouvelle institution.

M^{me} Alder explique M^{me} Vanessa Dahan a fourni tout un travail – au travers de l'unité Vie associative – visant à inciter ces deux associations, qui poursuivaient les mêmes buts, à fusionner.

Un commissaire demande pourquoi la «Société des associations italiennes de Genève» bénéficie de l'aide sociale et du domaine de l'asile.

M^{me} Alder répond que cela s'explique en partie pour des raisons historiques. Quant à la labellisation, celle-ci dépend des règles imposées par MCH2. Elle rappelle en outre que cette subvention a été votée lors du précédent budget par une

majorité très large du Conseil municipal. Elle ajoute que des locaux en gratuité lui sont imputés.

Un commissaire ajoute qu'il s'interroge quant aux activités de cette société.

M^{me} Alder précise que son département s'incline devant la volonté du Conseil municipal. Elle ajoute que la nature de la ligne et son emplacement dépendent des mécanismes budgétaires.

Le président ajoute qu'on peine à comprendre nomenclature. Il rappelle qu'on leur a expliqué que la librairie arabe devait obligatoirement être transférée du département de M. Sami Kanaan à celui de M^{me} Sandrine Salerno – à l'Agenda 21. Il demande par conséquent comment comprendre cette différence et pourquoi la ligne en question n'est pas elle aussi transférée à l'Agenda 21.

M^{me} Alder répond qu'elle n'a aucune réticence à ce que cette ligne figure à l'Agenda 21. Elle rappelle cependant que la nature de cette ligne relève de raisons historiques. En outre, la gratuité des locaux en question dépendait de son département. Elle rappelle que M. Manuel Tornare avait soutenu cette démarche en son temps.

Un commissaire constate une baisse de 40 000 francs en lien avec «l'inclusion sociale» (page 117). Il demande quel est le processus de vérification des lignes de subventions.

M^{me} Alder répond qu'il n'y a en la matière aucune automaticité: si l'on constate, suite à un examen approfondi que des associations répondent à un besoin ou sont complémentaires à des politiques publiques, alors elles bénéficient d'une subvention. Elle rappelle qu'il arrive qu'une ligne soit supprimée suite à cet examen. En outre, il arrive que le Conseil municipal puisse refuser une baisse de montant.

Un commissaire précise sa question. Il prend l'exemple du montant extrêmement précis de 43 292 francs destiné à l'association «Ecole des mamans». Il demande comment il est possible d'arriver à un tel degré de précision.

M^{me} Koch explique que chaque demande de subvention est finement analysée, en fonction notamment du budget et des comptes de l'association etc. Il arrive que des associations soumettent une demande d'augmentation, qui est tout aussi finement étudiée. Dans le cas de «l'Ecole des mamans», l'association demande chaque année le même montant.

Un commissaire réitère sa question relative à la baisse de 40 000 francs en lien avec l'inclusion sociale.

M^{me} Koch se réfère aux pages 116 et 117 et aux lignes «enfance», «jeunesse», «vieillesse» ou «inclusion sociale» qui y sont mentionnées. Elle précise

qu'il s'agit là d'enveloppes pour des subventions ponctuelles. Ainsi, chaque fois qu'une association qui ne bénéficie pas d'une ligne nominative demande une subvention pour un projet on essaye de lui attribuer du soutien en fonction du domaine de compétence dans lequel l'association est active (et donc en fonction des enveloppes). Les montants de ces enveloppes sont définis chaque année en fonction des dépenses effectuées lors des années précédentes.

M^{me} Alder ajoute que le montant de ces enveloppes permet également de lancer des appels à projet.

Un commissaire demande pourquoi la subvention relative à «CinéTransat» (page 116) est assurée par le département de M^{me} Alder et pas par celui de M. Kanaan.

M. Perez de Tudela explique que le département de M. Kanaan s'occupe de la culture dite «professionnelle», alors que lorsqu'une activité culturelle est liée à des emplois jeunesse ou au domaine de la réinsertion etc. – comme c'est le cas pour «CinéTransat» – cela relève davantage d'une dimension «sociale» et donc du SJS.

Un commissaire demande si d'autres associations faitières d'immigrés (comme la société des associations italiennes de Genève, page 117) qui bénéficient de subvention d'autres départements.

M^{me} Alder répond que pour son département, il n'y en a pas d'autre. A sa connaissance aucune autre demande de ce type n'a été formulée.

Un commissaire rappelle que la CF a reçu en décembre dernier l'association «RESILIAM» (qui vise à soutenir les familles, notamment les enfants, dont un parent souffre d'une maladie en phase terminale). Il souhaiterait savoir s'il est exact – comme l'ont affirmé les représentants de RESILIAM – qu'une subvention soit refusée sans que le motif de ce refus soit explicité à l'association qui en fait la demande.

M^{me} Alder précise que le premier point analysé en cas de demande a trait au champ de compétence de l'association. Elle ajoute que les domaines de la santé, du handicap etc. sont de compétence cantonale et que la Ville de Genève ne peut pas se substituer au Canton. Concernant la question de la procédure en cas de refus, M^{me} Alder informe que, par exemple, une lettre expliquant que le département est incompétent est transmise à l'association, le cas échéant. Elle ajoute que la loi 99.02 visait à répartir les compétences en matière de subvention entre le département municipal de M. Tornare et celui, cantonal, de M. François Longchamp. Elle prend l'exemple de l'«Association des familles monoparentales» dont la subvention était liée à un contrat de prestation cantonal. Toutefois, le Conseil municipal a décidé que la Ville de Genève devait également participer au soutien de cette association.

Un commissaire demande s'il ne serait pas judicieux d'envisager d'adopter une formulation moins abrupte et plus claire en cas de refus. Il semble en effet que dans le cas de RESILIAM, les représentants ne semblent pas avoir compris ce qui motivait ce refus.

M^{me} Alder répond qu'elle ignorait que RESILIAM avait fait recours auprès de la CF et que si elle en avait été informée, elle aurait pu répondre de manière plus claire.

Le président souligne que la frontière entre responsabilité cantonale et communale semble pourtant assez floue. Il prend les exemples de l'Association pour la promotion des droits humains (APDH), collectif pour les Sans-Papiers, ou encore le Centre de Contact Suisses-Immigrés, pour lesquels la Ville de Genève apporte une aide subsidiaire à celle du Canton.

M^{me} Alder rappelle que dans le cadre de la loi 99.02 un certain nombre d'incohérences ont perduré. Et qu'on hérite parfois de choses qui ne peuvent être modifiées à moins de tout chambouler. En ce qui concerne l'APDH il s'agissait d'une allocation ponctuelle qui s'était avérée récurrente. Or, la législation exige, dans ce cas de figure qu'elle soit pérennisée. Concernant les critères, qui sont ceux d'Unité vie associative, sont plutôt clairs.

M^{me} Koch rappelle que ces critères ont trait à l'enfance, la jeunesse, la cohésion et l'inclusion sociales. Or, l'APDH déploie des activités favorisant l'intégration de jeunes dans le travail; c'est ce critère qui a été mis en avant et qui a conduit la Ville de Genève à la soutenir.

Le président demande ce qu'il en est des exemples d'associations qui évoluent dans des domaines de compétence du Canton.

M^{me} Alder explique, concernant les subventions pour le Collectif des sans-papiers et du Centre de Contact Suisses-Immigrés, qu'il s'agit de frais relatifs aux enfants qui fréquentent les restaurants scolaire et pour lesquels les associations en question passent par un tiers. M^{me} Alder conclut en rappelant que beaucoup de choses s'expliquent par des raisons historiques et qu'il existe sans doute quelques incohérences dans les séparations entre le Canton et les communes. Elle ajoute qu'elle veut bien aider tout le monde, mais que cela nécessite des moyens.

Le président a une question relative à la ligne «information et acquisition de base» (372 000 francs). Il demande s'il s'agit d'un fonds général.

M^{me} Koch répond qu'il s'agit là aussi d'une enveloppe.

M. Mimouni précise qu'il s'agit du regroupement de «Caritas» et de «la Barge».

Une commissaire aimerait savoir ce qu'il en est en matière de repas impayés dans les restaurants scolaires. Elle constate notamment que la subvention pour 2018 est la même que pour 2017 et rappelle que le département de M^{me} Alder avait pris des mesures pour éviter le gaspillage grâce à la mise en place d'un système d'abonnements.

M^{me} Alder confirme qu'un grand travail a été effectué sur le contentieux et qu'un prestataire externe a été mandaté pour s'en occuper. Elle ajoute que les abonnements devraient permettre d'éviter que ce contentieux n'augmente.

M^{me} Widmer précise que les montants précis en question seront transmis par écrit.

M. Vallat ajoute que par le passé de grandes fluctuations étaient constatées en raison du fait notamment que des fratries étaient concernées. En outre, les restaurants scolaires tardaient souvent à transmettre les éléments. Il ajoute qu'on attend que les différents rappels n'aient pas aboutis pour verser une subvention complémentaire aux associations de restaurants scolaires. Ainsi, on accuse un certain décalage temporel. Effectivement, des déconvenues ont été subies en 2015 et 2016, ce qui a fait dépasser les charges par rapport au budget. Mais M. Vallat précise nourrir l'espoir que les choses reviennent rapidement à la normale, notamment grâce aux mesures mises en place. Il ajoute que le prestataire responsable du recouvrement – et qui donnait entière satisfaction – est parti à la retraite et qu'à présent une nouvelle société – spécialisée dans le recouvrement pour les pharmaciens – a été mandatée pour reprendre cette tâche.

M^{me} Widmer ajoute que l'on accusait également des retards avec l'Office cantonal des poursuites. En outre, la nouvelle société mandatée présente un potentiel intéressant d'économies d'échelle: le volume sera plus important et plus rapidement traité. Elle conclut en soulignant que la Ville de Genève poursuit d'office les mauvais payeurs (ou aiguille les familles ayant besoin d'un soutien de nature sociale).

M. Brocard apporte un complément d'information relatif à la Société des associations italiennes de Genève. Il informe que son soutien par le SJS s'explique par la connotation sociale qui ressort de ses statuts et qui a trait à l'immigration.

Un commissaire rappelle qu'il y a cinq ou six ans, M^{me} Alder avait répondu, dans le cadre de débats en plénière relatifs à la problématique des repas impayés, qu'aucun commandement de payer n'était envoyé aux mauvais payeurs. Il demande par conséquent si cette pratique de la Ville de Genève – qui ne se fait nulle part ailleurs – a changé et s'il existe des procédures qui ne passent pas par des sociétés de recouvrement.

M^{me} Alder précise qu'elle ne se souvient pas de la réponse donnée il y a six ans mais elle doute d'avoir répondu qu'aucune poursuite des mauvais payeurs

n'était entreprise par la Ville de Genève. Elle rappelle ensuite que ce sont les Associations de restaurants scolaires qui gèrent le contentieux et que le Service des écoles les soutient afin que le contentieux n'augmente pas. En outre, un travail est réalisé afin de savoir, dès qu'un impayé est constaté, s'il est lié à une problématique sociale ou non. S'il s'avère qu'il s'agit d'un simple mauvais payeur, alors des mesures sont immédiatement prises. Elle conclut en soulignant qu'avec le nouveau système d'abonnements, les gens savent à combien leur reviennent les repas de leurs enfants et ces repas peuvent bien souvent être payés à l'avance d'ailleurs. Elle déclare que l'on va vers le mieux.

Un commissaire rappelle qu'il avait, à l'époque, proposé un système de vente de tickets à l'avance et se dit enchanté que le SJS ait à présent adopté ce système. Toutefois, il insiste sur le fait qu'il ne comprend pas la ligne de 100 000 francs destinée aux impayés et estime que cela résulte avant tout d'une mauvaise volonté.

M^{me} Widmer souligne que les treize différentes associations de restaurants scolaires sont relancées en permanence par le département afin d'être au fait de l'état des impayés. Elle reconnaît également que le nouveau système devrait permettre d'améliorer la situation. Elle ajoute que, concernant le montant de 100 000 francs, il n'est pas rare que les personnes concernées par des repas impayés, finissent par se voir délivrées un acte de défaut de biens. De plus, ce montant vise à aider les associations à couvrir leurs pertes (car les repas impayés ont tout de même été produits).

M^{me} Alder rappelle la problématique de non-recours aux prestations disponible (par faute d'information ou de connaissance). C'est pourquoi les principaux documents relatifs à l'aide sociale ont été traduits. Elle ajoute que quelque 6000 repas sont délivrés quotidiennement par les 13 associations de restaurants scolaires – qui sont composées par des bénévoles. Donc le montant de 100 000 francs représente en termes relatifs une somme peu élevée. Ce montant a été budgétisé pour correspondre à celui de l'année passée, mais si l'on constate que l'on aura besoin de moins, alors tant mieux. Elle conclut en déclarant que l'on se trouve sur le bon chemin à présent.

Un commissaire a une question relative à ligne intitulée neuvième année du Cycle d'orientation (CO) qui se trouve en haut de la page 118.

M^{me} Widmer explique qu'il s'agit d'un montant de 40 000 francs destiné aux excursions scolaires, qui a été dans un premier temps supprimé, puis réintroduite par le Conseil municipal.

Elle ajoute qu'il s'agit d'encourager les jeunes à sortir. Le montant est versé au DIP, puis son utilisation échappe au contrôle de la Ville de Genève.

Un commissaire demande ce qu'il advient des subventions non dépensées dans leur intégralité.

M^{me} Alder répond que l'Unité vie associative assure un suivi et qu'elle est très vigilante en la matière. D'ailleurs la plupart des associations agissent de manière honnête et annoncent tout changement de leurs dépenses.

Un commissaire demande combien d'enfants sont concernés par les 40 000 francs destinés aux excursions de la première année du CO.

M^{me} Widmer rappelle que quelque 12 000 enfants terminent l'école primaire et qu'on peut raisonnablement estimer que la plupart d'entre eux entrent au CO.

Un commissaire souhaite revenir à la question des restaurants scolaires. Il constate un montant de 560 000 francs (507 «social», ligne 21, page 118). Il demande s'il s'agit du prix de production des repas ou du fonctionnement des restaurants scolaires.

M. Schroft répond qu'il s'agit d'une aide du SOC aux familles qui en font la demande par l'intermédiaire de Caritas, du CSP, de l'Hospice général ou directement du SOC. Cette aide vise à éviter les impayés en agissant en amont.

Un commissaire en conclut, après calcul que cela représente quelque 80 000 repas offerts. On constate donc une grande augmentation de la précarité en Ville de Genève.

M. Mimouni rappelle que l'aide sociale en Ville de Genève accuse une croissance de 100% depuis ces 10 dernières années.

Un commissaire demande si cela concerne uniquement des enfants dont les parents sont domiciliés sur le territoire de la Ville de Genève.

M. Schroft confirme.

Un commissaire constate, après calcul également que quelques 1 200 000 repas sont servis par année (à raison de 6000 repas par jour sur environ 200 jours). On constate donc qu'il s'agit des mêmes proportions d'aides que celles prodiguées par l'Hospice général. Il rejoint donc la préoccupation exprimée quant à l'apparente explosion de la précarité.

Le président souhaiterait connaître le détail des 50 000 francs supplémentaires destinés aux projets relatifs à la problématique «aînés – isolement» («social», «vieillesse et survivants»).

M. Schroft répond que cela est lié à la présentation des comptes MCH2. Il s'agit d'un prélèvement sur le Fonds Zell pour le financement de projets pour lesquels la Ville de Genève est déjà engagée et destinés aux aînés dans le besoin.

Un commissaire rappelle qu'il avait, il y a quelques années, dénoncé une utilisation abusive d'un local de l'école des Allières. Après enquête, le Service des écoles a repris la gestion de cet espace. Or, il ne trouve plus la gratuité y relative.

M^{me} Widmer précise qu'en raison de difficulté d'accès, ce local est pour l'heure utilisé comme dépôt, mais, à terme, il est prévu de lui trouver une utilité parascolaire. Toutefois, cela fait partie des demandes de travaux de réaménagement soumises à la DPBA, qui sont systématiquement repoussées en raison des arbitrages qui sont effectués.

M^{me} Alder confirme que cette question sera étudiée.

Une commissaire souhaiterait savoir en quoi consistent les activités de «l'Association des Amis du Dr Janusz Korczak».

M^{me} Koch répond qu'il s'agit d'une association active dans la défense des droits de l'enfant. Elle bénéficie d'un local en gratuité.

Une commissaire a une question relative à la Maison de la Créativité (page 121). Elle demande quels autres financements de la Ville de Genève lui sont destinés. En outre, elle demande s'il existe un rapport d'activités.

M^{me} Koch répond que la Maison de la créativité dispose d'un contrat de prestation à l'année avec la Ville de Genève et bénéficie d'une seule subvention de fonctionnement annuel de 580 000 francs. Si elle a besoin de plus d'argent pour des projets, elle organise elle-même des recherches de fonds.

M^{me} Alder ajoute que, concernant la fréquentation, 5487 familles ont fréquenté la Maison de la créativité en 2016; 7178 en 2017. Au niveau des collectivités, 10 483 enfants l'ont fréquentée en 2017. Les chiffres précis par quartier peuvent être fournis si nécessaire. Elle souligne que cette Maison répond pleinement aux buts qui lui sont assignés. Elle rappelle qu'une visite avait été effectuée avec la COCAPE et qu'une autre visite devrait être organisée avec la CCSJ.

Un commissaire a une question d'ordre général en lien avec le Service de l'Etat civil. Il informe qu'une femme née à Ramallah – en Palestine donc – a vu son bulletin de naissance marqué de l'indication «Israël» comme pays de naissance. Il demande si quelque chose est possible pour corriger cela.

M^{me} Da Broi précise que cela relève de directives émanant de l'Office fédéral de l'Etat civil. Or, la Confédération ne reconnaît pas officiellement la Palestine en tant qu'Etat. Dans le cas d'espèce, s'il est indiqué que cette femme est née à «Ramallah – Israël», sa nationalité en revanche sera «Palestine».

Un commissaire estime que cela est inacceptable. Il souhaiterait qu'on lui transmette ces directives, avant de rappeler que la Palestine jouit d'une reconnaissance diplomatique de la part de la Confédération.

M^{me} Da Broi informe qu'il existe une problématique similaire avec le Tibet.

Un commissaire demande s'il existe un moyen de vérifier si une association, lors de sa demande de subventionnement, bénéficie d'une autre subvention émanant d'un autre département ou du Canton.

M^{me} Koch répond que c'est un point auquel une attention toute particulière est apportée dans le cadre du formulaire de demande de subventionnement. En outre, il existe une coordination entre les différents départements municipaux, afin de savoir qui fait quoi et si une association s'est adressée à d'autres départements.

Un commissaire demande s'il serait possible, pour des questions de lisibilité, de disposer d'une quatrième colonne relative aux comptes de l'année précédente (en l'occurrence 2016).

Le président rappelle que cette demande a déjà été faite au niveau général. Ainsi, cela sera fait partout et pour tous les départements.

Note du rapporteur: la présentation du département ainsi que les réponses écrites annoncées par les auditionnés lors de cette séance font l'objet de l'annexe 11.

Séance du 23 janvier 2018

Audition de M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat chargé du Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, au sujet des horodateurs, accompagné de MM. Guy Schrenzel, secrétaire général adjoint et Cyril Arnold, économiste

Une présentation papier, annexe 12 au présent rapport, est distribuée aux commissaires

M. Barthassat entame son préambule en rappelant qu'en 2009 la Ville avait voulu se désengager du contrôle du stationnement. Entre-temps, il y a eu quatre contrats de prestations entre l'Etat et la Fondation des parkings (FdP) pour le contrôle du stationnement. En parallèle, des conventions ont été conclues portant sur la gestion des horodateurs. M. Barthassat précise qu'il ne faut pas confondre le contrôle et la gestion.

Compte tenu de l'actualité, l'Etat est ouvert au dialogue.

Si le dialogue n'aboutit pas, un projet de loi (PL) visera à donner la responsabilité au Conseil d'Etat pour toute la gestion des horodateurs. L'idée étant d'avoir une politique cantonale cohérente. M. Barthassat a demandé une suspension du PL car les communes sont insatisfaites: elles ont refusé le projet de PL. En ce moment, il y a plusieurs procédures de la Ville contre l'Etat et la question des coûts commence à se poser.

Aussi, M. Barthassat annonce à nouveau que la discussion est ouverte, tout en signalant l'existence d'une divergence entre la Ville et l'Etat.

Après ce court préambule, M. Barthassat propose de passer à la présentation.

M. Schrenzel passe en revue la présentation distribuée à l'aide de diapositives.

La politique du stationnement fait partie de la politique cantonale de mobilité. Elle se doit d'être cohérente sur l'ensemble du territoire. Il rappelle que la politique cantonale de mobilité comprend les transports individuels motorisés, les transports publics, la mobilité douce, et le stationnement.

La politique du stationnement a trois objectifs principaux:

- 1) offrir une rotation des places,
- 2) régler le flux des pendulaires,
- 3) inciter les automobilistes à utiliser les transports publics.

Cette politique doit s'exercer sur l'ensemble du canton.

M. Schrenzel passe à la page 3 et donne ces chiffres:

Nombre de places sur le territoire de la Ville de Genève: 22 160

- 4 386 places en zone blanche;
- 17 774 places en zone bleue.

L'Etat collabore avec la Ville de Genève, notamment la Gérance immobilière municipale (GIM), en vue d'optimiser le taux de remplissage des parkings de la GIM.

M. Schrenzel aborde ensuite le stationnement en Ville de Genève en se basant sur les données de la page 4.

Il souligne l'existence de deux volets:

- la gestion du parc des horodateurs, qui est confiée à la FdP depuis 1998;
- le contrôle du stationnement, également confié à la FdP depuis 2009.

La Ville de Genève est présente au sein du Conseil de la FdP depuis la création de la Fondation en 1969.

Page 5, gestion des horodateurs

Comme l'a dit M. Barthassat diverses conventions ont été conclues entre l'Etat et la FdP pour régler la question de la gestion et de l'entretien des horodateurs. Au départ, ils appartenaient à l'Etat. Depuis 2014, ils sont propriété de la FdP.

Pour la première fois, en décembre 2014, la Ville s'est opposée à la signature de la convention, et ce malgré les conventions préalables.

Page 6, contrôle du stationnement

Il a une incidence claire sur la zone blanche car il invite les utilisateurs à payer. Le contrôle du stationnement en zone bleue a aussi une incidence sur le stationnement en zone blanche car il pousse à une rotation. Aussi, le stationnement dans ces deux zones, blanche et bleue, a un impact sur le produit des horodateurs.

En 2009, un accord est intervenu entre la Ville de Genève et l'Etat, la Ville de Genève voulant se désengager du contrôle du stationnement. Il a été transféré à l'Etat. En contrepartie, l'Etat a versé sur trois ans, de manière dégressive, un montant de 9 000 000 de francs. A la surprise de l'Etat, la Ville de Genève a dénoncé l'accord de 2009 avec effet au 29 février 2016. Cela a provoqué une incompréhension de l'Etat. Et au niveau juridique, une contestation de cette résiliation. M. Schrenzel ajoute que le futur va amener de nouveaux développements au niveau du contrôle du stationnement, notamment avec la ScanCar, la voiture qui va scanner les voitures stationnées en zones blanches et bleues, et qui devrait aboutir à une augmentation du taux de paiement.

M. Barthassat commente que 60% des gens ne payent pas les horodateurs.

M. Schrenzel évoque ensuite l'arrêt du 19 mai 2017 de la Chambre constitutionnelle de la Cour de Justice. Les communes avaient recouru contre un arrêté du Conseil d'Etat.

La Chambre constitutionnelle a annulé l'arrêté du Conseil d'Etat mais n'a pas condamné l'Etat à payer un montant à la Ville de Genève.

La Chambre constitutionnelle a considéré que la taxe de stationnement comportait une part domaniale (taxe d'usage accru du domaine public).

Elle a utilisé des calculs mais ils ne veulent pas dire que l'Etat doit payer les montants mentionnés dans l'arrêté à la Ville de Genève, qui plus est ces évaluations sont approximatives. Aussi, les chiffres mentionnés ne sont pas précis.

M. Schrenzel précise que les chiffres se trouvent en page 9 de la présentation. Il y a trois chiffres différents.

- 1) Part domaniale estimée par la Cour, soit 4,7 millions de francs par année (produit brut des horodateurs moins les frais de gestion moins les coûts de contrôle uniquement en zone blanche, sans tenir compte de la zone bleue)
- 2) Part domaniale réclamée par la Ville de Genève à l'Etat, soit 8,5 millions de francs par année, qui ne correspondent pas au montant évalué par la Cour. Il

correspond, selon la Ville de Genève, au produit brut des horodateurs moins les frais de gestion.

- 3) Le résultat net pour l'Etat de l'activité horodateurs est un produit de 0,6 million de francs par année (600 000 francs). Ici, 100% des frais de gestion et des coûts de contrôle ont été déduits du produit brut des horodateurs.

En page 10, résumé des procédures judiciaires

Recours de la Ville jugé irrecevable par décision du 21 novembre 2017 de la Chambre administrative. Cette décision favorable à l'Etat devrait être définitive.

Recours de la Ville contre la L11923, procédure actuellement pendante.

Recours de la Ville pour le même objet auprès du Tribunal fédéral (TF). Le TF a suspendu cette procédure dans l'attente d'une décision cantonale.

Procédure devant la Chambre administrative de la Cour de Justice en matière de recouvrement des amendes d'ordre. M. Schrenzel précise que pour ce dernier point le Département de M. Barthassat n'est pas en charge. C'est le DSE.

En page 11, les propositions de solutions

M. Schrenzel indique qu'il y a eu plusieurs échanges de correspondances. Le 16 janvier 2018, le Département de M. Barthassat a indiqué qu'il était ouvert à une négociation avec la Ville de Genève pour trouver un modèle permettant de payer une redevance pour l'usage du domaine public de la Ville de Genève.

Deux modèles ont été proposés et sont page 11.

L'idée étant de permettre à la Ville d'obtenir un montant raisonnable pour l'utilisation de son domaine public. Enfin, M. Schrenzel évoque la possibilité de créer un Fonds dédié à la mobilité, auquel participeraient l'Etat et les diverses communes. Il serait alimenté par les recettes liées à la mobilité afin de financer les transports au sens large. La manière de fonctionner doit être déterminée et il y a la proposition de créer un groupe de travail composé par les DETA-DF-ACG (y compris la Ville de Genève).

M. Schrenzel informe ensuite les commissaires que l'Etat a reçu le 18 janvier 2018 un courrier, sous la forme d'une «décision» prise par la Ville de Genève, qui ordonne au Canton de restituer à la Ville de Genève un montant de 8,5 millions de francs pour chaque année à partir de 2015, soit 25,5 millions de francs pour la période allant de 2015 à 2017. Il souligne que ce montant ne correspond pas à celui retenu par la Cour, ni à celui que l'Etat considère comme juste. La Ville ordonne également au Canton de lui verser 8,5 millions de francs dès 2018, priviliégiant la voie judiciaire à la négociation.

La Ville de Genève a également adressé une «décision» à la Fondation des parkings par lettre du 17 janvier 2018.

Sous réserve d'une confirmation du Conseil d'Etat, le Canton sera contraint de recourir contre la décision le concernant. Mais M. Schrenzel pense que ces décisions sont formellement nulles.

Le président demande si ce qui est appelé «décision» correspond aux courriers reçus.

M. Schrenzel confirme en ajoutant que ces courriers mentionnent un délai de recours.

Questions orales

Un commissaire a une question page 3. Il demande comment sont gérés les parkings en Ville, comme le parking du Mont-Blanc, Saint-Antoine, etc. et veut savoir si cela incombe à la FdP. Ensuite, comment les recettes de ces parkings sont-elles réparties.

M. Arnold répond que tout dépend de qui est le propriétaire du parking. Et ces parkings n'entrent pas dans les calculs et la thématique exposés.

Un commissaire en conclut que les chiffres communiqués ne comprennent pas ces données et constate qu'il n'y a pas de problèmes de gestion et répartition dans ces cas.

M. Barthassat confirme qu'il n'y a pas de lien entre la Ville et l'Etat sur ces parkings.

Un commissaire a une question page 7, elle concerne l'incompréhension de l'Etat au sujet de la prétention de la Ville de Genève. Il veut comprendre ce qui motive leur incompréhension.

M. Barthassat lui répond par une question et demande si quand il y a la guerre et qu'on signe un contrat de paix, on veut retourner à la guerre.

Un commissaire estime qu'il ne s'agit pas de guerre, il veut juste comprendre et ajoute que la guerre est actuelle puisque les parties sont au Tribunal.

M. Barthassat exprime sa surprise. Dans le dernier contrat figurait un montant que l'Etat devait payer à la Ville et comme par hasard, une fois le montant payé, le contrat est dénoncé.

M. Schrenzel précise que la convention de 2009 ne prévoyait ni durée, ni clause de résiliation. Une résiliation au bout de quatre ans après le dernier paiement n'était pas convenue.

M. Barthassat estime que l'aspect financier est le nerf de la guerre.

Un commissaire en déduit que c'est rentable.

M. Barthassat répond que ça ne l'est pas.

Un commissaire ne comprend pas.

M. Barthassat explique que cette question des horodateurs sera enfin rentable lorsque le système des ScanCars sera effectif. Il s'étonne que lorsqu'elle n'était pas rentable on voulait laisser cette question à l'Etat, et maintenant qu'il y a une chance qu'elle devienne rentable grâce aux diverses mesures prises, par exemple le paiement par SMS et autres, on veut la récupérer. C'est trop facile.

Un commissaire demande alors confirmation que l'affaire n'est pas rentable.

M. Barthassat répond en confirmant qu'elle ne l'est pas et qu'elle le deviendra peut-être grâce aux ScanCars et dans la mesure où tout a été fait pour qu'elle le devienne. Il poursuit ensuite en exprimant son étonnement quant à la situation. En effet, il veut privilégier le dialogue à l'affrontement. Ce n'est pas en faisant des recours qu'on apaise l'ambiance et qu'on entre en discussion.

Un commissaire est toujours étonné. Il estime que les transferts de charges Confédération-canton et canton-communes sont une pratique courante.

M. Barthassat commente qu'on ne dénonce pas des conventions au bout de quelques années, on les laisse s'installer.

Le président constate qu'il y a un résultat net de 600 000 francs, ce qui est quand même positif pour l'Etat.

M. Barthassat répond que l'Etat reçoit 600 000 francs de la FdP qui fait un déficit.

M. Schrenzel ajoute que le contrôle du stationnement fait partie de la politique cantonale de mobilité. Ainsi cela a un sens que le Canton ait la maîtrise de ce contrôle du stationnement. C'est également un levier pour influencer sur le comportement des automobilistes, ce qui est essentiel.

M. Barthassat soulève la nécessité d'une certaine cohérence. Ce qui explique la volonté d'une loi qui apporte une cohérence.

M. Arnold revient sur le bénéfice encaissé par l'Etat. L'Etat verse 10 millions de francs à la FdP pour le contrôle du stationnement et les horodateurs rapportent environ le même montant. Entre ce qui est versé et ce qui est reçu, il y a ce gain de 600 000 francs.

Un commissaire souhaite être éclairé sur la convention de 2009.

M. Schrenzel explique qu'il y a plusieurs contrats et conventions parallèles. Celle de 2009 ne faisait pas l'objet d'une durée déterminée et il n'était pas prévu qu'elle soit résiliée.

M. Arnold précise qu'il s'agit d'accords entre les parties.

M. Schrenzel continue de détailler. Il y a l'accord 2009 et deux autres instruments juridiques: un contrat de prestations entre l'Etat et la FdP, qui se renouvelle, et une convention entre l'Etat et la FdP sur la gestion des horodateurs, qui fait également l'objet de renouvellements.

Un commissaire demande page 9 à quoi correspondent les coûts de contrôle du stationnement et les frais de gestion.

M. Arnold répond que ce sont les traductions monétaires des deux contrats qui les lient avec la FdP. Aujourd'hui, pour le contrôle du stationnement, il est prévu que l'Etat verse 10 millions de francs à la FdP. Ensuite, il y a la convention relative à la gestion des horodateurs – leur entretien, le tri de la monnaie, etc – là, c'est la FdP qui doit verser un montant. Aussi, ce sont deux volets différents. Le montant réclamé par la Ville de Genève de 8,5 millions de francs est théorique. Ils ont procédé à ce calcul sur la base d'une moyenne annuelle.

Un commissaire demande combien de personnes font les contrôles.

M. Arnold répond qu'il s'agit d'un service d'environ 80 collaborateurs.

Un commissaire, toujours à la page 9, demande confirmation que les amendes ne rentrent pas dans les calculs des produits bruts des horodateurs.

M. Barthassat explique qu'une amende est le produit d'une faute de celui qui ne paye pas, cela n'a rien à voir avec le parcomètre. Au niveau juridique, c'est totalement différent.

M. Schrenzel précise qu'au niveau juridique, l'amende est une sanction pénale et pas une contre-prestation, en l'occurrence la taxe de stationnement prélevée au moyen des horodateurs.

Un commissaire estime que c'est difficilement compréhensible car cela devrait faire partie de la politique de la mobilité.

M. Arnold répond que le but du contrôle est de changer le comportement des utilisateurs.

M. Barthassat commente que le but à atteindre est le paiement des horodateurs, pas des amendes. Juridiquement, on ne peut pas lier les deux.

Un commissaire demande combien rapportent les amendes.

Une autre répond 20 millions de francs.

M. Barthassat souligne qu'il ne faut pas que ces 20 millions fassent rêver et tout mélanger. Toutes ces confusions rendent la discussion d'autant plus nécessaire.

Un commissaire demande si les 80 personnes qui travaillent à la FdP font les deux tâches, le contrôle et la gestion.

M. Arnold confirme ce qu'il a dit en estimant qu'elles n'effectuent qu'une seule tâche.

Un commissaire essaye de comprendre et d'interpréter les propos. Il se demande si la Ville de Genève prétend que l'Etat doit 8,5 millions de francs par rapport aux revenus de la part domaniale et que l'Etat estime lui qu'il n'y a pas de revenus de cette part domaniale, même si on comprend que cela va s'améliorer. Aussi, il demande si l'Etat serait prêt à rediscuter.

M. Barthassat confirme qu'il faut rediscuter dans l'éventualité d'une amélioration des revenus. Si tout à coup, les 60% d'utilisateurs qui ne payent pas les horodateurs le font grâce aux ScanCars, il y aurait un bénéficiaire qui permettrait une meilleure gestion.

Un commissaire souligne que dans le budget il y a une ligne qui indique que les horodateurs rapportent 8,5 millions de francs à la Ville et finalement cela devrait correspondre à une ligne de dépenses dans le budget du Canton qu'il n'a pas trouvée. Il en déduit que la seule ligne qu'on pourrait trouver est celle des 600 000 francs qui sont conservés par l'Etat et ne sont pas redistribués. Il aimerait donc un éclairage.

M. Barthassat répond qu'il faut demander à M^{me} Salerno sur quelle base elle a inscrit ces 8,5 millions de francs.

Un commissaire remercie pour la présentation et croit comprendre, d'après ce qui a été expliqué, que les chances de succès pour la Ville d'obtenir les 8,5 millions de francs qu'elle a inscrits au budget sont très faibles.

M. Barthassat estime effectivement qu'elles le sont. Il n'y croit pas.

M. Schrenzel ajoute que ces 8,5 millions de francs ne figurent nulle part, même dans pas dans l'arrêté qui donne tort à l'Etat. Selon l'estimation de la Cour et sur la base de moyennes et d'estimations, il pourrait y avoir 4,7 millions de francs de part domaniale. Mais ces chiffres, calculés dans le cadre du raisonnement de la Chambre, ne lient pas l'Etat. En aucun cas, il ne s'agit de 8,5 millions de francs. Par ailleurs, il estime que la décision reçue de la Ville n'a pas de valeur. Celle-ci n'a pas la compétence pour trancher un litige pécuniaire qui l'oppose à une autre partie.

Un commissaire en déduit une forme d'arrogance et que le budget de la Ville n'est pas à l'équilibre. Il demande si le montant maximal de la transaction serait ce plafond à 4,7 millions de francs.

M. Schrenzel souhaite être prudent. Il y a une différence de vision. Il faut trouver un modèle qui permette d'avoir une rémunération raisonnable de l'usage du domaine public, mais qui ne soit pas une addition de chiffres. Car cela n'est pas si simple. Il faut envisager un accord tripartite, entre la Ville, l'Etat et la FdP, et il est difficile d'annoncer un montant.

M. Barthassat pourrait même envisager un accord évolutif, avec une répartition des bénéficiaires en fonction des résultats. Il faut trouver un moyen de travailler ensemble et il faut intéresser tout le monde. Il insiste à nouveau sur la nécessité du dialogue.

Un commissaire demande comment il explique que la Ville soit réfractaire au dialogue.

M. Barthassat répond que les voies du Seigneur sont impénétrables. Une fois encore, il se demande sur quelle base ces 8,5 millions de francs sont inscrits sur le budget de la Ville. Quelque chose ne fonctionne pas. De plus, les recours s'accumulent et coûtent beaucoup d'argent. Jusqu'où cela va-t-il durer. C'est un non-sens total.

Le président demande comment il se fait que la somme ait été budgétée et votée par le Grand Conseil dans le budget 2018.

M. Barthassat considère que le Canton peut prendre en considération ces millions: en effet, tant qu'il n'y a pas de décision de justice tranchée, les bases de l'accord restent valables.

Un commissaire constate que la situation est complexe. En effet, il y a trois entités, la Ville, le Canton et la FdP et trois niveaux de discussion. Il y a les horodateurs, les amendes, le produit des amendes. Il raisonne à haute voix en synthétisant divers points évoqués dans la présentation: le Canton a mis en place les horodateurs sur le territoire de la Ville en 1998; ensuite, il y a eu une convention en 2009 entre le Canton et la FdP; la Ville a demandé à être associée. Puis en 2016, le Conseil d'Etat a voulu cantonaliser les horodateurs et il y a eu l'annulation de l'arrêté du Conseil d'Etat.

M. Barthassat dit que la volonté de négociation a commencé à ce moment-là. Mais cela ne s'est pas déroulé comme prévu.

Un commissaire continue d'évoquer divers points afin d'avoir confirmation de sa bonne compréhension de l'historique, pour aboutir à une question par rapport aux montants. Il est surpris par l'absence de comptabilité analytique.

M. Arnold demande pourquoi il devrait y avoir une comptabilité analytique. La question ne lui paraît pas claire. Les chiffres sont en effet connus.

Un commissaire veut des clarifications quant aux distinctions sur les zones blanches et bleues.

M. Barthassat explique que le Canton surveille les zones bleues afin d'assurer une rotation des usagers, également vers les zones blanches. Il souligne qu'il s'agit d'un équilibre, les deux sont liés. Mais la Cour demande de faire une distinction.

Un commissaire essaye de comprendre le raisonnement de la Chambre constitutionnelle.

M. Arnold demande de se référer à la page 8 de la présentation, l'Etat n'est pas condamné à payer quoi que ce soit.

M. Barthassat réitère sa volonté de dialogue et sa volonté de trouver un accord.

Un commissaire estime qu'il faut tenir compte de l'annulation de l'arrêté par la Chambre et de son raisonnement sur la séparation des zones. Il en vient à un autre sujet de litige, le contrôle du stationnement. Il comprend qu'il était assuré par les agents municipaux jusqu'en 2003, avant que le Canton ne délègue à la FdP. Il veut mieux comprendre les liens entre le Canton et la FdP, et pourquoi l'accord avec la FdP a été renouvelé malgré l'opposition de la Ville.

M. Schrenzel dit qu'il y a l'accord de 2009 entre l'Etat et la Ville de Genève, qui a été résilié par la Ville. Cette résiliation est contestée par l'Etat. Ensuite, il y a une procédure pendante devant la Chambre administrative où la Ville conteste la loi de ratification (L11923) prise par le Grand Conseil.

Un commissaire demande si cette loi va soustraire le contrôle du stationnement à la Ville de Genève.

M. Schrenzel répond qu'il ne s'agit pas d'une soustraction puisque la Ville de Genève a renoncé en 2009. Simplement, maintenant, elle met en cause la loi de ratification sous prétexte qu'elle aurait résilié l'accord.

Un commissaire demande confirmation que le recouvrement des amendes n'est pas de leur ressort.

M. Schrenzel répond que cela relève du Département de M. Maudet.

Un commissaire revient sur l'audition de M. Barthassat du 1^{er} février 2017 dans le cadre des frais de route. Il demande une réponse écrite. En effet, il avait été dit que 6 millions de francs avaient été budgétés en 2017 et que le solde de 2 millions de francs aurait été demandé à la Commission des finances du Grand Conseil. Or, ces 2 millions de francs qui manquent ont été refusés par la commission des finances.

M. Barthassat confirme que c'était à la commission des finances de pouvoir accorder ces 2 millions de francs. Elle ne l'a pas fait.

Un commissaire souhaite connaître la date de la Commission des finances du Grand Conseil qui a traité ce sujet et recevoir l'extrait de procès-verbal avec les votes.

M. Barthassat va répondre par écrit dans la mesure du possible.

Le président pense que ces données figurent dans le rapport du budget cantonal.

M. Arnold confirme qu'au budget 2018, ces 8 millions de francs figurent.

M. Barthassat a été le premier surpris qu'on lui refuse les 2 millions de francs.

Un commissaire remercie d'avance de la réponse écrite qui lui sera faite.

Une commissaire a bien compris que les montants des amendes verbalisées et payés vont au DSE. Elle pense qu'il conviendrait de déduire les frais de recouvrement, les frais de transformation, et autres frais. Sa question est par rapport à l'esprit du contrôle de stationnement: en effet, elle est abasourdie que 60% des gens ne payent pas les horodateurs et se demande ce que cela veut dire sur la politique qui est menée. Elle demande aussi si ces 60% sont amendés.

M. Barthassat confirme que c'est surprenant. Il ajoute que M. de Raemy, président de la FdP, est également surpris. C'est là qu'il a fallu trouver un autre système pour récupérer cet argent perdu: deux personnes dans une voiture comme la ScanCar coûtent moins cher que 50 personnes qui contrôlent et distribuent des amendes. Les nouvelles technologies permettent d'avoir un retour sur investissement, tout en posant, il est vrai, un problème humain car de multiples corps de métiers sont en train de disparaître. Mais il faut imaginer des solutions et discuter.

Une commissaire comprend ainsi que les ScanCars pourraient décongestionner ce problème d'amendes impayées.

M. Barthassat répond en soulignant à nouveau l'importance des nouvelles technologies et son espoir quant à l'efficacité des ScanCars.

Un commissaire est étonné de ne pas voir dans la part domaniale ce qui est encaissé par la FdP. Par exemple, les macarons ne sont pas mentionnés.

M. Barthassat répond que les macarons sont un sujet à part.

M. Schrenzel ajoute que la FdP touche l'argent des macarons.

Un commissaire constate que la Ville et l'Etat ne touchent rien.

M. Barthassat insiste qu'avec des bons systèmes, des bons contrats, tout le monde peut y trouver son compte. Il invite à nouveau à la négociation et note qu'il est difficile de négocier avec des avocats sur le dos. Il s'inquiète du temps perdu et des tensions générées. Il relève qu'avec M. Pagni la discussion était encore à peu près possible, mais qu'elle ne l'est plus avec M^{me} Salerno. Il s'inquiète de cette situation.

Un commissaire revient sur la question des routes et la surprise de M. Barthassat concernant le refus de lui accorder les 2 millions de francs. Il demande pourquoi il n'a pas présenté un amendement dans la séance budgétaire au Grand Conseil.

M. Barthassat estime qu'il faut remettre ce choix dans le contexte. Il est difficile de demander au Grand Conseil quelque chose que la commission des finances a refusé. Il invoque la pertinence du moment.

Un commissaire dit qu'une convention signée qui ne se dénonce pas n'existe pas en droit suisse. A un moment donné, on a le droit de dire qu'on n'est pas ou plus d'accord. Il constate qu'il a fallu en arriver au Tribunal avant de parler de négociation. Il estime qu'il y a des problèmes d'attitudes et des bagarres de chiffres. Il a un peu de peine avec l'argument qui dit que la convention n'est pas résiliable et est atterré que les collectivités doivent aller au Tribunal. Il estime que la Ville et l'Etat doivent se parler.

M. Barthassat est d'accord et invoque la collégialité. Il constate que le dialogue est ce qu'il demande depuis une heure et demie. Il demande une solution depuis un certain temps déjà.

Un commissaire constate que la rupture se profile.

M. Barthassat est consterné par cet affrontement Ville-Etat. Le gâteau est suffisamment grand pour satisfaire les parties.

M. Schrenzel revient sur la convention. Il insiste à nouveau qu'il n'était pas prévu de durée de validité, ni de clauses de résiliation. Il constate qu'il faudrait qualifier la convention pour résoudre la question de la résiliation. Ainsi, se poserait la question de l'intention des parties.

Un commissaire termine avec une question sur les routes, en se référant aux avis de droits qui ont été donnés à ce sujet, et demande s'il y aura une solution pour la prise en charge de ces frais.

M. Schrenzel informe qu'un groupe de travail a été relancé pour traiter ce sujet. La prochaine séance aura lieu le 6 mars 2018. La Ville doit fournir une étude.

M. Barthassat survole les nombreuses complications rencontrées concernant les routes, qui vont du bruit à d'autres points comme le dés-enchevêtrement, des discussions multiples ont été en cours. Il souligne qu'il y a des milliers de chantiers. A chaque fois, c'est des procédures. La perte de temps le désole ainsi que la surcharge.

Enfin, M. Barthassat revient sur la raison de son audition en insistant sur l'absence d'animosité et sa réelle volonté de discuter.

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative

Un commissaire demande que la décision du 17 janvier 2018 envoyée à M. Barthassat soit communiquée à la commission des finances (CF).

Un commissaire constate que M. Barthassat a un avis différent de celui de M^{me} Salerno, déjà concernant le résultat de la procédure judiciaire. En effet, M. Barthassat prétend que les horodateurs ne rapportent pas d'argent alors que M^{me} Salerno dit le contraire. Il veut savoir depuis quand ces discussions durent. Il constate aussi que ces 8,5 millions de francs de recettes sont dans le budget et estime qu'il y a un problème de sincérité budgétaire. Il veut aussi savoir s'il y a du nouveau sur le front des procédures judiciaires.

M^{me} Salerno considère que les commissaires ont reçu beaucoup de documents sur ce sujet, elle va donc être synthétique. Il y a trois champs distincts qui se recourent:

Le recouvrement des amendes

Il y a eu 15 de millions de francs provisionnés pour des amendes perçues sur le territoire communal. Une procédure a été dirigée contre le DSE, Département de M. Maudet, plus précisément contre le Service des contraventions. Aussi, une procédure a été ouverte au 31 décembre 2014 par la Ville contre l'Etat à hauteur de 15 millions. Cette procédure est toujours pendante. Sur ce montant, il y a différents cas de figure qui ne permettent pas de récupérer l'argent (personnes qui ont quitté le territoire, personnes qui sont en AdB, etc.) Ceci étant, il y a un problème avec l'Etat et la Ville ne revoit pas les sommes. L'objectif de récupérer une partie de ces 15 millions est dû aux dysfonctionnements de l'Etat et il doit reconnaître ses manquements. Une partie de cette somme aurait impacté les comptes, d'où l'ouverture de la procédure. Si la Cour donne raison à la Ville, elle ne toucherait qu'une partie. Et ce n'est pas à la Ville de payer pour les dysfonctionnements de l'Etat.

Le contrôle du stationnement

La Ville est dépossédée du contrôle de son domaine public et le Conseil administratif n'est pas d'accord. Une loi a certes été validée par le Parlement mais il n'est pas possible que la commune soit dépossédée de son droit fondamental à contrôler son territoire. C'est une question de principe. Aussi, elle a la volonté d'aller jusqu'au bout. Car la Ville doit pouvoir disposer de son territoire. Le statu quo actuel touche la L11923. Opposition a été faite car le droit à contrôler son domaine public est inaliénable. A partir de là, le Conseil d'Etat a fait un arrêt le 10 février 2016 où il cantonalisait la gestion des horodateurs pour l'ensemble des communes (soit 18 communes, la Ville de Genève incluse). A ce moment, le seul

chemin possible a été celui de la Justice. L'arrêté du Conseil d'Etat n'est pas pertinent et n'a pas été validé. En effet, la Chambre constitutionnelle a donné raison aux communes et à la Ville. M. Barthassat a fait un projet de loi soumis à l'ACG qui a été refusé unanimement. La discussion s'est tenue entre la Ville, représentée par M^{me} Salerno, et le Conseil d'Etat, M. Barthassat. En effet, M. Pagani, le maire, représente la Ville à la FdP.

La question des horodateurs a commencé en décembre 2014. M. Barthassat prétend que cette activité est déficitaire. Elle ne l'est pas. M^{me} Salerno fait référence à l'histoire de la Ville et du Canton et conteste. Les montants sont indicatifs, mais ils ne sont pas totalement faux et sont estimés à tout le moins à 8,5 millions de francs. Ils rapportent 10 millions de francs en Ville de Genève, desquels il faut déduire les charges. M^{me} Salerno conteste que l'activité soit déficitaire: elle est lucrative sur plusieurs points, le produit des horodateurs et celui des amendes.

Les macarons

Les gens payent pour avoir la possibilité de se parquer en zone bleue et dans leurs quartiers. Et la commune qui a le plus financé les P+R est la Ville de Genève. M^{me} Salerno conclut que l'un dans l'autre (produit des horodateurs, produit des amendes et produit des macarons) la Ville a beaucoup rapporté à l'Etat.

M^{me} Salerno confirme ainsi que l'activité est bénéficiaire et les discussions avec M. Barthassat n'ont pas abouti. Il faut garantir aux citoyens que leurs intérêts et leurs droits seront défendus. Et la Cour constitutionnelle l'a fait ressortir. Elle explique également qu'il y a eu plusieurs échanges avant d'écrire. L'écrit est le début de la formalisation de la procédure. Ainsi, le courrier du 17 janvier 2018 reflète l'absence de voie trouvée avec l'Etat.

Un commissaire demande depuis quand le Conseil d'Etat s'est montré ouvert à discuter. Il aimerait une date.

M^{me} Salerno répond qu'il n'existe aucun courrier formel du Conseil d'Etat. Pourtant, elle a écrit au président du Conseil d'Etat. Le seul courrier reçu qui montre un signe d'ouverture est celui de M. Barthassat du 16 janvier 2018, mais qui n'est pas un courrier officiel du Conseil d'Etat.

Le président demande s'il est possible d'avoir une copie de ce courrier.

M^{me} Salerno doit demander, par respect de la hiérarchie et du formalisme, s'il est possible de le transmettre.

Un commissaire considère désagréable d'être pris à témoin d'une confrontation entre la Ville et l'Etat et trouve la méthode désagréable. Ce soir, le contraire a été entendu. En effet, M. Barthassat estime que la voie de la Justice est chère et longue. Or, à l'entendre elle, il n'y a qu'une direction: celle de la Justice. Il a

l'impression d'être pris dans un différend ingérable et demande si seule la Justice peut intervenir comme intermédiaire qualifié. Il a l'impression que la Ville ne ressortira pas victorieuse de ce conflit.

M^{me} Salerno regrette qu'il se sente pris dans un étai et répond qu'elle n'a pas demandé que la CF reçoive M. Barthassat et qu'elle n'a pas requis d'audition.

Tous les points avancés ont une base. L'arrêt est tombé au mois de mai 2017. Ce document est clair et cinglant sur 59 pages et à disposition. Il a donné raison aux 18 communes qui sont allées devant la Chambre constitutionnelle et le Canton n'a pas recouru.

Si le Conseil d'Etat, qui régit un Etat de droit, n'est pas d'accord d'appliquer une décision de justice, ce sera tranché par les Tribunaux. Que le premier garant du droit n'applique pas une décision de justice n'est pas un message positif pour les citoyens. Ces 8,5 millions de francs ne sont pas aléatoires et l'arriéré reviendra à l'entité qui avait la compétence. Et c'est les communes qui l'ont. M^{me} Salerno ajoute que la Ville a la compétence de gérer son propre domaine public.

La FdP n'a pas cette compétence. Elle ne veut pas la guerre mais qu'on reconnaisse la compétence de la Ville: aussi, l'argent des horodateurs lui revient. M^{me} Salerno explique également pourquoi le Conseil administratif ne veut pas des dossiers croisés de M. Barthassat. Elle rappelle qu'il voulait 40 millions de francs qui lui manquaient pour sa politique des transports et il était venu les demander aux communes.

Alors elle ne s'étonne pas vraiment qu'il veuille conserver ces 8,5 millions de francs car il a besoin d'argent.

M^{me} Böhler informe que la Ville de Genève peut tout à fait se retourner contre la FdP pour l'arriéré.

M^{me} Salerno ajoute que cela pourrait être fait avec un intérêt bancaire de 5% car la loi s'applique à tout le monde.

Un commissaire constate que la CF est prise en étai car les discours sont diamétralement opposés. Concernant l'arrêt du mois de mai 2017, il demande s'il est exact que celui-ci n'a pas condamné l'Etat de Genève à un quelconque versement. D'autre part, est-il vrai qu'il a conclu qu'il existe une part domaniale qui revient à la Ville dont l'estimation est de 4,7 millions de francs et non pas les 8,5 millions de francs qui ont été inscrits au budget dont on a de la peine à comprendre la rationalité, d'où l'audition du jour. Il aimerait un éclairage sur ces deux points.

M^{me} Salerno répond qu'il est exact que la Chambre constitutionnelle n'a pas intimé l'Etat à verser un montant à la Ville. Elle rappelle que la procédure était

contre l'arrêt et qu'il s'agissait d'une procédure collective. Les frais de justice ont été partagés entre les communes.

Quant à l'évaluation de la part domaniale estimée à 8,5 millions de francs ...

Un commissaire coupe M^{me} Salerno pour dire qu'il ne demande qu'à la croire et serait enchanté que ces 8,5 millions de francs soient ajoutés au budget afin qu'il soit à l'équilibre et demande si le montant qui serait versé est effectivement de cette échelle.

M^{me} Böhler explique que les 10 millions de francs de recettes ressortent du contrat de prestations entre la FdP et le DETA. De ce montant, il faut déduire les frais de fonctionnement qui s'élèvent à 1,5 million de francs. Ce contrat de prestations indique les recettes reversées au DETA, – auxquelles il faut retrancher les frais.

Mais la Chambre a fait ressortir – le lien avec le contrôle du stationnement permettant en partie la réalisation des recettes. Et la Ville ne doit pas prendre en charge les coûts de ce contrôle qui relève de la FdP.

Aussi, c'est la prise en charge du coût du contrôle du stationnement que la Chambre a estimé à près de 5 millions de francs. M^{me} Böhler conclut que la manne devrait revenir à la commune.

Un commissaire insiste sur le fait qu'il a de la peine à concilier les deux montants, d'un côté 8,5 millions de francs et de l'autre les 4,7 millions de francs. Comment la Ville arrive-t-elle pratiquement au double?

M^{me} Salerno répond que M. Barthassat doit à tout le moins 4,7 millions de francs et constate que lui-même met 8,5 millions de francs à son budget. Elle rappelle que M. Barthassat paye la FdP pour le contrôle, soit près de 9,5 millions de francs.

M^{me} Böhler explique qu'au Grand Conseil, un schéma a été présenté qui montrait les flux financiers liés au stationnement. Ce document est officiel et public et leur sera transmis.

Un commissaire demande si une médiation a été envisagée entre la Ville et l'Etat plutôt que d'aller en Justice, ce qui coûte.

M^{me} Salerno estime que c'est au président du Conseil d'Etat de prendre ses responsabilités.

Un commissaire veut comprendre la différence entre l'estimation de la part domaniale et celle de M^{me} Salerno. Elle demande si les 8,5 millions de francs inscrits par la Ville correspondent au montant prévu par la FdP.

M^{me} Böhler répond que dans le projet de budget de la FdP, 10 millions de francs sont indiqués mais pas à qui ils seront versés. Il leur a été signifié qu'il y a un litige entre la Ville et le Canton. La somme est consignée.

M^{me} Salerno n'a pas eu de discussions formelles avec le président de la FdP, M. Antoine de Raemy. Il semble qu'il ait reçu l'interdiction de s'exprimer de la part du DETA.

Une commissaire demande si les autres communes sont dans la même situation.

M^{me} Salerno répond qu'elles ne sont pas à la même enseigne car elles ont des conventions. Elles négocient avec la FdP.

Le président demande si l'interdiction de rencontrer le président de la FdP est aussi valable pour la CF.

M^{me} Salerno répond que le président peut essayer de demander une audition.

Le président demande qu'elle est la position de M. Pagani.

M^{me} Salerno rappelle qu'il est membre du Conseil de Fondation.

Un commissaire constate que les fonds sont consignés pour 2018 et demande où portaient ces montants auparavant.

M^{me} Salerno répond que l'argent partait au DETA. Et maintenant, ils sont provisionnés pour la Ville.

Un commissaire estime que des documents comptables doivent exister.

M^{me} Salerno suggère de s'adresser à la FdP.

Un commissaire comprend que les 8,5 millions de francs sont attendus mais que la Ville ne veut pas contribuer au contrôle. Il semble qu'il y ait une contradiction de la part de la Ville de Genève.

M^{me} Salerno répond que la Ville est d'accord de contribuer mais c'est l'Etat qui invoque la L11923 pour dire que la Ville n'a pas la compétence de contrôle.

Un commissaire demande depuis quand les sommes ont été consignées.

M^{me} Salerno répond le 1^{er} janvier 2018.

Une commissaire croit savoir que le produit des amendes d'ordre revient à la Ville et demande si c'est toujours le cas.

M^{me} Böhler répond que le produit des amendes du stationnement est encaissé par le DSE, mais une autre part des amendes, celle qui relève de la compétence des APM, est encaissée par le DEUS mais cela concerne plutôt la mendicité.

Un commissaire demande si le Canton reverse une partie à la Ville.

M^{me} Böhler estime que ce retour est faible d'où une autre partie du litige.

Un commissaire revient sur les dysfonctionnements du service du stationnement et demande si des mesures adéquates ont été prises pour améliorer le fonctionnement.

M^{me} Salerno répond que le Parlement a pris en compte plusieurs requêtes. Il y a eu des améliorations, notamment pour ce qui est des outils informatique et du flux des amendes. Mais une fois qu'elles partent en recouvrement, le Ministère public les encaisse. Aussi, le problème des 15 millions de francs n'a pas été complètement purgé, même elle souligne qu'il y a des échanges et des progrès.

Un commissaire demande si les montants recouvrés reviennent dans les caisses de la Ville.

M^{me} Böhler explique qu'un nouveau système informatique a été mis en place qui permet une meilleure traçabilité. L'enjeu est de décortiquer le montant des amendes impayées et prescrites. Il s'agit de voir si tous les dossiers ont fait l'objet d'un suivi.

Un commissaire demande si on va retrouver leur trace dans le DEUS.

M^{me} Böhler commente que les créances douteuses sont provisionnées. Cela viendra comme un résultat bénéficiaire dans le compte de fonctionnement.

M^{me} Salerno explique que la constitution de la provision a pris plusieurs années et que les discussions ont enfin commencé. Mais pour une partie des 15 millions de francs, il y a un deuil à faire. L'Etat lui-même ne les a pas touchés. Il n'a pas pu les encaisser car cela ne fonctionnait pas.

Un commissaire constate que M^{me} Salerno veut reprendre le contrôle du stationnement mais il n'a pas le souvenir d'avoir vu des charges de contrôle supplémentaires dans la présentation du budget 2018 et demande si elle les a prévues.

M^{me} Salerno répond par la négative car si le contrôle était repris par la Ville, il ne s'agirait pas d'internaliser cette activité. Le mandat serait donné à la FdP, ne serait-ce que par respect des postes de travail concernés. Elle ajoute que le produit des amendes sur le territoire de la Ville s'élève à 20 millions, dont 9,5 millions de francs sont versés par le DETA à la FdP.

Un commissaire estime qu'une comptabilité analytique serait nécessaire afin de justifier les 8,5 millions de francs. Il demande aussi pourquoi les 20 millions de francs des amendes n'ont pas été comptabilisés.

M^{me} Salerno répond que la procédure est toujours pendante et n'a rien à voir avec celle des horodateurs.

Un commissaire demande si l'objectif n'est pas de renier l'accord de 2009 mais de le renégocier.

M^{me} Salerno répond que le but est de le dénoncer et de récupérer la compétence sur le domaine public. La somme n'est pas comptabilisée car la procédure n'est pas tranchée.

Le président s'inquiète car il constate que le budget est équilibré grâce à cette somme et demande quelle est la garantie dont dispose la Ville que cette somme ne sera pas retirée. En effet, le Conseil d'Etat estime que la Ville n'a pas le droit d'inscrire ce montant à son budget.

M^{me} Salerno répond que M. Barthassat est un conseiller d'Etat mais pas le Conseil d'Etat.

Le président dit que M. Barthassat a parlé au nom du Conseil d'Etat.

M^{me} Salerno est surprise qu'il ait parlé au nom du Conseil d'Etat et transmettra le procès-verbal au Conseil d'Etat pour validation.

Note du rapporteur: les documents remis en séances ou demandés en séance font l'objet de l'annexe 12.

Séance du 30 janvier 2018

Audition de M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat en charge du Département des finances, accompagné de M. Daniel Hodel, directeur général de l'Administration fiscale cantonale, et de M. Richard Chirenti, économètre

M. Dal Busco présente les personnes qui l'accompagnent, Messieurs Hodel et Chirenti, qu'il qualifie de véritables spécialistes. Il entame son introduction en indiquant qu'il comprend que les commissaires aient le besoin de poser des questions, d'autant qu'il a eu par le passé une activité de magistrat communal. Il ajoute qu'ils sont présents pour évoquer les méthodes d'évaluation. Celles-ci ont fait l'objet d'une analyse récente de la part de la Cour des comptes qui en a relevé la qualité.

Le budget 2017 a été établi à l'automne 2016 sur des données qui arrivent maintenant. Aussi, il s'agit bien d'un processus d'estimation. Ces indications sont donc estimées à l'avance, tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales, et ne tiennent pas compte d'événements particuliers (ex. le changement politique monétaire de la Banque nationale en 2015 qui a provoqué un fort ralentissement). Un questionnaire est envoyé deux fois par an à 150 entreprises représentatives du tissu économique et ce sont elles, s'agissant des personnes morales, qui permettent de recueillir les données nécessaires aux estimations. Les modèles appliqués conduisent d'excellents résultats.

M. Hodel enchaîne en indiquant que les résultats sont bons. Pour le Canton, il s'agit de 6,6 milliards. Ils sont à 2% de marge d'erreur pour les estimations qui sont faites à l'avance. Il souligne qu'il y a une double estimation:

- 1) pour le budget,
- 2) pour les comptes.

Le budget donne la possibilité au Législatif, ainsi qu'à l'Exécutif, de faire des dépenses et des investissements. Les grandes communes ne posent pas problème car un gros contribuable ne modifie pas le résultat, mais pour les petites communes, un seul contribuable peut faire basculer les résultats de sa commune. Les Maires doivent donc privilégier les liens et avoir des liens plus étroits avec leurs administrés. Dans la mesure du possible, ils précèdent ce genre d'événements comme les départs.

Un commissaire constate que cette variation de 2% sur les prévisions est effectivement minimale, mais chaque année, elle du même côté: en dessous. Il s'interroge ainsi sur la méthode de prévision, son fonctionnement, et aimerait comprendre sur quoi elle se base, ce qui se dit, des sondages.

M. Chirenti répond que les prévisions ne se font jamais sur la base d'articles parus dans la presse. Elles se font sur des chiffres qui sont officiels. Ils émanent souvent du Groupe de perspectives économiques qui rassemble des spécialistes de la Ville de Genève et du Canton, par exemple, M. Krebs y participe. Ces personnes discutent de la conjoncture et son évolution. Un consensus au niveau du PIB va ensuite émaner et être communiqué aux communes. Ils doivent se baser sur des prévisions officielles. Pour les personnes morales, c'est le taux évalué par le panel d'entreprises sollicitées, qui constitue la base et pas sur un article du type «Rolex fait des bénéfices».

Un commissaire demande si le panel est toujours le même et si la base de travail est un questionnaire.

M. Chirenti confirme. Le questionnaire est soumis à 150 entreprises deux fois par an. Certaines communes attendent les résultats du panel.

Un commissaire demande si un suivi est fait pour ce qui est dit par les entreprises. En effet, elles peuvent se tromper.

M. Chirenti répond qu'elles peuvent effectivement se tromper mais exploiter les prévisions des entreprises elles-mêmes constitue la méthode la plus fiable.

M. Hodel ajoute que cette façon de procéder a été créée entre 2003 et 2005. M^{me} Calmy-Rey avait lancé ce processus car il y avait trop de différences sur les personnes morales. Il a été estimé que les personnes morales sont le plus à même d'établir des prévisions. Il donc fallu les réunir, les convaincre à donner leurs perspectives économiques. Aussi, c'est un instrument très intéressant. Le constat

a été fait que le panel de septembre-octobre a une certaine précision, mais pas autant que celui de Janvier. Les questions posées et les réponses sont différentes. Cette façon de procéder est plus précise que d'autres types d'indicateurs. Quand l'économie genevoise démarre, elle le fait plus vite qu'ailleurs en Suisse. Elle descend également plus vite. La courbe est rapide et difficile à anticiper. Mais ce panel d'entreprises qui connaissent leurs carnets de commandes donnent des indications précieuses. Ils travaillent avec des entreprises de tous les domaines: assurances, banques, etc.

Un commissaire a une question pour M. Dal Busco. Il relève que les Magistrats en Ville de Genève se plaignent régulièrement de ne pas recevoir assez d'informations de la part du Canton, qui semble se cacher derrière le secret fiscal, ce qui l'étonne car ces Magistrats sont assermentés et ont accès à des dossiers confidentiels. Ainsi, il aimerait savoir pourquoi ils n'y ont pas accès.

M. Dal Busco précise qu'il y a une base légale, qui vient d'ailleurs d'être modifiée par le Grand Conseil. Les Magistrats communaux reçoivent une documentation riche sans connaître l'identité des contribuables. Mais un Magistrat communal peut interroger l'Administration sur le rôle, pour savoir si telle personne physique ou morale est contribuable. Le Conseil administratif reçoit également la structure et la pyramide des contribuables. La seule chose qui manquait est le montant payé par le contribuable. Et cela vient de changer. Car le Parlement a voté un projet de loi qui octroie aux Magistrats communaux d'accéder à l'identité. Le Conseil d'Etat n'était pas favorable à transmettre ces données, mais le législateur a décidé de procéder autrement. Enfin, il estime que cette donnée n'apportera rien du plus aux estimations. Les Magistrats communaux ne sont pas tenus d'adopter les montants indiqués par le Canton pour construire leurs budgets.

Un commissaire dit qu'il y a eu un quiproquo lorsque le Conseil administratif a déposé son budget début septembre avec un déficit de 20 millions de francs. La Magistrature aux Finances a expliqué que cela vient du fait que les transmissions entre ceux qui sont passés de l'impôt à la source au barème ordinaire n'ont pas été fournies et qu'on va retrouver ces montants. Il aimerait être au clair et demande si des contribuables ont été sortis de l'impôt à la source mais pas encore intégrés dans le barème ordinaire, ce qui provoquerait ce décalage et ce que prétend la Magistrature. Il y a un flou également sur les années de référence. Il défend le concept de sincérité budgétaire. Or, il y a beaucoup de non-dits et «on dit», et il demande quelle est la réalité.

M. Dal Busco ne peut pas émettre une réponse technique à une question technique. M. Chirenti va s'en charger

M. Chirenti dit que le budget 2017 a été compliqué pour les prévisions. Le phénomène des quasi-résidents est apparu, suite à un ATF de 2010. Il y a eu une augmentation régulière des quasi-résidents chaque année, de plus de 2500 par

an dès 2009. La question s'est posée de comment prévoir l'augmentation de ces quasi-résidents. Il n'y a pas d'indicateurs sur leur évolution. Ensuite, en 2014, il y a eu une modification de la loi sur l'impôt à la source. Un contribuable frontalier devait communiquer les revenus français de l'époux. M. Chirenti explique que c'était compliqué d'obtenir les documents en France voisine. L'administration a eu de la peine à collecter les informations et pris du retard. En 2015, les comptes ont été bouclés haut pour l'impôt à la source. En 2016, il y a eu un phénomène de rattrapage. Et pour 2017, la difficulté a été la prévision sachant que le rattrapage n'était pas terminé. Les éléments étaient insuffisants. Le scénario adopté a été plutôt conservateur (106 millions de francs de prévisions). Ensuite, l'impôt à la source a été adopté sur des données réelles. Et cela a rapporté + 7 millions de francs pour la Ville de Genève.

M. Chirenti conclut ainsi qu'il n'y a pas de décalage lié au traitement des quasi-résidents, ceux-ci étant traités simultanément à l'impôt à la source et à l'impôt ordinaire.

Un commissaire demande si les années de référence sont les mêmes.

M. Chirenti répond que le traitement est simultané. Et il n'y a pas de décalage.

M. Hodel dit qu'ils se basent sur des données tangibles. Les règles sont appliquées et il confirme qu'il n'y a pas de décalage de plusieurs mois quand une personne passe de l'impôt à la source au barème ordinaire.

Un commissaire voulait entendre dire que cette théorie n'était pas exacte.

Un commissaire a compris que la Commune a la liberté de reprendre certains chiffres et d'émettre un certain nombre d'hypothèses et demande si les chiffres donnés aux Communes sont publics et accessibles. Il y a deux lignes qui proviennent de leurs services, les impôts des personnes physiques et morales, et il demande si ce sont eux qui fournissent.

M. Chirenti répond que les chiffres sont communiqués uniquement aux Magistrats et ils ont une marge de manœuvre. Les seuls chiffres publics sont les comptes.

Un commissaire veut connaître les différences entre les chiffres reçus par la Ville et ceux communiqués par la Ville.

M. Chirenti estime que les chiffres sont respectés.

Un commissaire veut une explication sur la marge de 2%.

M. Hodel répond qu'il y a eu des années où les indices conjecturels ne correspondaient pas. Il peut se passer beaucoup de choses qui ont une influence sur l'économie mondiale.

Un commissaire comprend que 2% est une petite marge d'erreur et demande, si on répercute ces 2% sur le budget de 1 milliard de la Ville de Genève, si on ne peut pas affirmer que finalement, plus ou moins, 20 millions de francs est une marge d'erreur tout à fait acceptable et en conclure qu'un déficit de 20 millions de francs n'est pas grave car il y a des ajustements qui se font.

M. Dal Busco répond qu'il ne va pas dire si c'est grave ou pas. Mais il pense objectivement qu'il est difficile d'être plus précis dans des prévisions avec un taux de 2%.

Un commissaire considère qu'il n'a pas répondu et reformule sa question en insistant: est-ce grave d'avoir un déficit au budget de 22 millions de francs?

M. Dal Busco refuse de répondre. Il n'a pas d'appréciation à avoir. Il revient sur la méthode pratiquée par l'Administration fiscale. Elle est bonne mais peut conduire à des variations.

Un commissaire a deux questions pour M. Dal Busco qu'il remercie de sa présence en louant au passage le dynamisme de la fiscalité portugaise qu'il a pu constater lors d'une présentation à laquelle il vient d'assister.

- 1) M. Barthassat s'est exprimé sur la problématique spécifique des horodateurs dont il ne doute pas qu'elle lui soit familière. M. Barthassat et M^{me} Salerno estiment réciproquement que la somme de 8,5 millions de francs leur est due. Il aimerait son opinion et connaître son appréciation de l'analyse de la Magistrature qui a mis ses millions au budget de la Ville
- 2) Pour ce qui est des projections, certains articles de presse, même s'ils n'en tiennent pas compte, évoquent une érosion des gros contribuables qui financent les prestations sociales. Et il demande s'il y a effectivement un infléchissement des gros contribuables sur le territoire de la Ville de Genève dont il faut tenir compte dans les prédictions budgétaires.

M. Dal Busco répond. 1) s'agissant des horodateurs, il y a une divergence profonde entre l'interprétation que fait le Conseil d'Etat et celle que fait le Conseil administratif de Ville. Une action judiciaire est en cours et il ne peut rien dire de plus.

Un commissaire demande si en tant que Conseiller d'Etat son approche est celle de M. Barthassat.

M. Dal Busco confirme et aborde la question 2) s'agissant de la base fiscale et de son érosion, il y a un certain nombre d'inquiétudes. Certaines concernent des personnes morales. Même s'il y a une reprise dans certains secteurs, comme l'horlogerie et la banque, une grosse incertitude plane pour les sociétés à statut dont les privilèges fiscaux vont disparaître pour l'horizon 2010. Or, elles sont vitales pour le Canton et la Ville de Genève. Le Conseil fédéral a réagi et va pro-

poser une nouvelle mouture. Aujourd'hui, il y a une incertitude qu'il s'attache à réduire car on n'assiste plus à des arrivées d'entreprises. Un dynamisme a été freiné et retardé. M. Dal Busco constate que les Vaudois ont décidé d'intégrer un taux favorable dès le 1^{er} janvier 2019 qui leur permettra d'aborder les entreprises. Il estime qu'il faut être attentif car cela concerne des milliers d'emplois, plus de 22 000. Les entreprises à statut et les gens qui y travaillent représentent plus de 1 milliard de francs de recettes fiscales. S'agissant des personnes physiques, il y a des soucis. Pour celles qui ont des capitaux et des fortunes, le taux d'imposition à Genève est le plus élevé de Suisse. Il est 40% supérieur à la moyenne suisse et il y a une tendance aux départs. Pour les personnes qui payent plus de 1 millions de francs de d'impôts, sur la période 2010-2015, il y a plus de départs que d'arrivées, soit 46 départs pour une vingtaine d'arrivées.

Un commissaire ironise «Les pauvres»...

M. Dal Busco répond qu'il ne faut pas sous-estimer cette situation car la Ville de Genève délivre des prestations de qualité et il a le souci qu'on ne puisse plus les financer. Le Parlement a été saisi régulièrement ces dernières sessions pour suspendre le bouclier fiscal. Ce dispositif permet de faire en sorte que le total de l'impôt sur la fortune et le revenu ne dépasse pas 60%. Si le bouclier fiscal disparaît, il craint un nombre de départs importants avec des risques financiers. Le système idéal serait un niveau d'impôt sur la fortune correct et adéquat qui ne nécessiterait pas un bouclier fiscal.

Un commissaire demande, pour rester à PF2017, s'il est correct qu'il y a une perte de recettes fiscales estimée de 400 millions de francs. Il demande quel est le scénario qui sera adopté.

M. Dal Busco répond que suite au vote du 12 février dernier, ce montant a été actualisé: il est de l'ordre de 350 millions de francs. L'effet au niveau des communes sera de 20%, et pour la Ville de Genève de 10%. Le manque à gagner va provenir des entreprises taxées de manière ordinaire. Il ajoute qu'un taux d'imposition de 13,5% conférerait à Genève une attractivité accrue. Si on ne parvient pas à offrir un taux adéquat, il y aurait un manque à gagner fiscal et des départs d'entreprises.

Un commissaire note que dans la LCP, loi sur les contributions publiques, à l'article 370, alinéa 2, il est stipulé que les communes participent aux frais de perception jusqu'à concurrence de 3% du montant perçu chaque année. La Ville de Genève verse ainsi environ 20 millions de francs au Canton à titre de participation aux frais de perception. Aussi, ne serait-il pas envisageable de les baisser et se demande si ce montant ne couvre pas plus que les frais réels.

M. Hodel estime qu'il est difficile de répondre. Il ajoute que les frais de personnel et frais d'investissement en informatique sont récurrents et en constante mutation. En l'état, il n'a pas plus de données.

Un commissaire souligne que l'article 370 précise «jusqu'à 3%». Il en conclut que fixer le montant à 3% est une décision politique.

M. Hodel estime que le taux n'a jamais été mis en cause.

M. Dal Busco constate que la qualité du travail de l'Administration mérite cette rémunération.

Un commissaire a une autre question. Les bénéficiés des Services industriels de Genève (SIG) sont contestés: pourquoi sont-ils dans le budget?

M. Dal Busco répond qu'il n'y avait pas d'éléments probants pour modifier la ligne budgétaire. Le Conseil d'Etat a tenu compte d'éléments objectifs.

Un commissaire revient sur les horodateurs. Il constate que l'arrêté attaqué a été jugé comme enfreignant le principe de la légalité en date du 19 mai 2017 par la Cour de justice. Les dispositions ont été jugées dépourvues de validité. En établissant le budget cantonal à la fin de 2017, ils étaient nécessairement en connaissance de cette décision de la Cour de justice. Aussi, pourquoi avoir mis ces 8,5 millions de francs au budget sachant pertinemment qu'au minimum la moitié ne peut pas être perçue par le Canton. Le problème étant que ces millions figurent à la fois dans le budget de la Ville et du Canton.

M. Dal Busco répond que le Conseil d'Etat ne commente pas.

Un commissaire demande en vertu de quoi M. Dal Busco a inscrit ce montant au budget du Canton sachant qu'au moins la moitié revient à la Ville.

M. Dal Busco répond que le budget a été voté par le Parlement cantonal. Et si ces recettes ne se réalisent pas, elles seront en négatif dans les comptes.

Un commissaire demande si c'est M. Barthassat qui lui a demandé d'inscrire ce montant. Et qu'une même somme ne peut pas être inscrite dans deux budgets, il estime ainsi qu'un des deux magistrats au moins a agi anticonstitutionnellement.

M. Dal Busco ne veut pas éluder la question mais constate que le sujet des horodateurs n'était pas à l'ordre du jour de la Commission des finances. En l'état, il ne peut pas en dire plus.

Un commissaire revient sur l'arrêt du 19 mai 2017 de la Chambre constitutionnelle en citant cet extrait: «le produit des émoluments, taxes et redevances perçues en cas d'utilisation du domaine public appartient aux communes». Il rappelle à nouveau qu'une somme ne peut pas être inscrite simultanément dans deux budgets.

Un commissaire demande quel est le principe de sincérité budgétaire et s'il y a des règles.

M. Hodel répond que cela est très cadré. Il y a une directive précise qui est appliquée dans la rigueur de son texte. Les économètres appliquent des règles avalisées par les audits.

Un commissaire demande s'il est possible d'obtenir la directive.

M. Dal Busco répond qu'elle appartient à l'Etat.

M. Hodel confirme qu'il s'agit d'une directive technique qui concerne l'Etat.

Le président informe qu'une définition du principe de sincérité budgétaire est accessible sur Google.

Séance du 31 janvier 2018

Audition de M. Rémy Pagani, maire et de ses collaborateurs en la présence de la présidente de la commission des travaux et des constructions (CTC), et du rapporteur de la CTC

Le rapport de la commission des travaux (ci-après CT) fait l'objet de l'annexe 14 du présent rapport.

M. Pagani commence par un préambule. Il se réfère au rapport de la commission des travaux et des constructions qui a été envoyé aux commissaires. Il enchaîne en soulignant que son département a un petit budget de fonctionnement et en remerciant ses 247 collaborateurs. Une réforme a été menée et un nouveau service a été créé au 1^{er} janvier 2018: Aménagement génie civil et mobilité (AGCM), avec une équipe refondée, issue de la réunion des anciens services du génie civil, d'une part, et de l'aménagement urbain et mobilité, d'autre part. Certains collaborateurs vont déménager: les ROP seront à la rue du Stand et d'autres seront à la rue François-Dussaud, en attendant la fin des travaux.

Le président commence par le projet de budget 2018.

A partir de la page 77 – Organigramme du Département.

Un commissaire veut savoir en cette période électorale où en est le Grand Genève et ce qu'il devient.

M. Pagani fait un bref historique dans les grandes lignes. Il rappelle qu'il est vice-président du Groupement local de coopération transfrontalière. Depuis dix ans, ils essayent de coordonner leurs efforts. Toute une série de programmes de développement urbains ont été mis au point, pour les trams et les parkings. Ils se sont recentrés sur des projets d'aménagement. Le tram à Moillesullaz est en travaux, des bus ont été inaugurés et avec le CEVA qui va être ouvert en 2019,

la structure de la région sera modifiée. La voie verte sur le CEVA depuis Annemasse jusque la Gare des Eaux-Vives a été ouverte. Cette voie verte est utilisée aussi bien par les vélos que les piétons. Il a également obtenu la permission de construire pour la gare de Champel sans opposition et les travaux vont pouvoir débiter.

M^{me} Charollais précise que c'est inscrit à l'ordre du jour.

M. Pagani résume ainsi qu'un important travail est fait afin qu'il y ait une cohérence dans ces agglomérations qui recueillent un million de personnes. M. Pagani ajoute que le développement de notre région est catastrophique. Les Français ont construit le quota décidé d'appartements il y a dix ans, mais du côté suisse, cela a moins bien suivi. Les Français espéraient obtenir des emplois, mais ils sont en retard et côté suisse, il y a beaucoup de travail. Un important bassin d'emploi s'est développé et qui passe par cette autoroute.

Un commissaire croit savoir que ce qui est décrit ne va pas impacter directement le budget 2018.

M. Pagani répond que bien que la Ville de Genève soit au cœur de l'agglomération, elle n'est pas au cœur du mouvement: c'est la périphérie qui se développe. Il évoque la zone des Cherpines qui est impactée directement, et ajoute qu'il est question de prolonger le tram.

Un commissaire est étonné, par rapport aux missions, de ne rien voir par rapport à la Gare routière, dont la situation juridique semble être un serpent de mer. Il y a des problématiques de rénovation. De plus, la politique commerciale menée à l'égard des caristes semble un peu dure, il demande si ce n'est pas un point phare du développement inter-régional et de la mobilité, il demande aussi si la RATP est appelée à conserver cet emplacement encore longtemps et s'il y a des projets.

M. Pagani indique qu'il y a eu des problèmes avec le Canton, avec plusieurs allers-retours. Aujourd'hui, le Canton dit qu'il en a besoin. Du côté de la Ville, il a toujours été estimé que cette gare routière est nécessaire et utile. Avec M. Macherel, ils ont pris contact avec le Canton et il propose de lui passer la parole afin de connaître l'état des négociations avec le Canton.

M. Macherel explique que le souhait a été exprimé par la Ville de déplacer la gare routière proche d'un nœud d'échange de transports collectifs. Avec la construction des différentes gares CEVA, ils ont approché le Canton. L'aéroport de Genève a été inclus dans la réflexion, car il accueille déjà plusieurs lignes internationales. Le Canton n'est entré en matière dans aucun scénario et il est revenu sur sa décision. Finalement, le Canton a décidé de laisser la gare routière à son emplacement actuel, à Dorcière. Le problème qui s'est alors posé a été celui de la mise en service du Léman Express. Le Canton a décidé de rapatrier les lignes régionales sur le pôle de la gare des Eaux-Vives, mais en faisant cela

il enlève des recettes à l'exploitant actuel de la gare routière. Un concept est en train d'être élaboré afin de permettre celle-ci de récupérer un certain nombre de caristes, qui ont la possibilité de se parquer un peu partout en ville. Il est question de mettre tout cela sous l'égide d'un seul opérateur. Plusieurs solutions sont possibles. L'opérateur actuel exploite la gare et l'occupe par ses propres lignes, ce qui n'est pas forcément l'option d'avenir. Aussi, ils réfléchissent à des solutions à l'échéance de la mise en service du Léman Express.

Le président passe aux pages 78 et 79.

Un commissaire aborde la question de la mobilité douce. Il veut connaître l'état de ce dossier et du travail qui est fait auprès du Canton, notamment en regard des pénétrantes cyclables.

M. Macherel répond qu'ils ont été auditionnés quatre fois par la Commission de l'aménagement sur diverses motions qui demandent une stratégie différente de celle qui est menée actuellement. Dans ce cadre, ils ont rédigé un document de stratégie et de mise en œuvre des aménagements cyclables dans une version 1.0 de septembre 2017 qu'il distribue volontiers et qui développe une véritable stratégie sur le réseau primaire et le secondaire de la hiérarchie du réseau routier.

L'objectif est d'apaiser les quartiers en mettant en place des zones 30, et dans les zones 30, un simple marquage au sol. Aujourd'hui, 72 km des routes sont classées en réseau primaire et secondaire, et seule la moitié est considérée équipée en fonction de la définition donnée par la loi sur la mobilité douce. Ils ont envisagé plusieurs solutions dans le cadre du rapport, en passant par la suppression et le décalage de stationnements, par exemple comme ce qui a été fait pour mettre une piste le long de l'Arve. Il y a eu aussi des propositions d'aménagement tronçon par tronçon. Ce rapport a été transmis au Canton dans le cadre de l'application de la loi sur la mobilité, peu avant les Fêtes. Ils sont en contact pour savoir dans quelle mesure la mise en œuvre est possible. Il rappelle que dans ce domaine, la Ville propose mais le Canton dispose.

Un commissaire demande si c'est M. Barthassat qui décide où il met la piste.

M. Pagani souligne que le projet pour le pont du Mont-Blanc qu'il avait proposé à M^{me} Künzler est ressorti cinq ans plus tard. M. Barthassat est arrivé en disant qu'il a trouvé la solution.

Un commissaire demande, dans le cadre du travail sur la mobilité douce, s'il y a eu un renforcement au niveau des dispositifs. Cela ne ressort pas dans les documents. Il veut savoir comment cela ressort en termes de ressources humaines.

M. Macherel répond qu'il y a six ingénieurs en transport, qui sont incorporés dans le nouveau service AGCM. Ces personnes travaillent en direct avec les

architectes aménagistes et les ingénieurs civils. Aussi, il y a un gain au sein de la même structure. Ils ont l'intention de publier régulièrement l'état d'avancement au fur et à mesure. Cela se fait avec les forces internes.

Un commissaire aborde ensuite la question du bruit. Il y a eu une pétition d'un quartier de la Ville qui a eu l'aval des autorités judiciaires. Il demande si cela fait changer de politique par rapport au revêtement phono-absorbant.

M. Macherel dit qu'une nouvelle stratégie a été développée. Les mesures d'allègement sont contestées par la population. Il cite deux exemples: Saint-Jean et la rue des Pâquis. Des propositions ont été faites pour trouver des accords. Si chaque fois qu'il y a un problème, il faut aller en Justice et en procédure, c'est compliqué. Le Canton a été débouté par le Tribunal sur divers projets. Par exemple, sur le boulevard du Pont-d'Arve. Mais aussi à la hauteur du stade du Frontenex, au début de la route de Vandoeuvres et sur l'avenue de l'Ain.

Il y a eu trois décisions de Justice qui ont contesté les mesures d'allègement. Le Tribunal conseille de prendre des mesures à la source.

Aussi, ils se sont demandé quelles sont les compétences de la Ville. La première est l'entretien des routes, ce qui veut dire que la mesure N° 1 est de mettre du phono-absorbant. M. Macherel explique c'est 7 à 8 décibels de moins. La mesure N° 2 est l'apaisement des quartiers à l'intérieur du réseau routier, soit privilégier les zones 30 km/h.

Avec ces deux mesures, on règle trois quarts des problèmes et ils peuvent être absorbés par le budget, car les montants sont acceptables.

L'autre solution est de baisser la vitesse la nuit et la mesure est de compétence cantonale. Lausanne a commencé une série de tests. Ensuite, il y a le bruit des véhicules auquel il faut s'attacher. Pour gagner trois décibels, il faut diviser par deux le nombre de véhicules.

Enfin, le Canton est le seul dépositaire du régime des routes. La Ville a changé de stratégie avec la prise de mesures. Aujourd'hui, le Canton se rend compte qu'il a une part de responsabilité et commence à entrer en matière.

Le président passe à la page 79.

Un commissaire aborde l'OPB. Sachant qu'il y a un délai au 31 mars 2018, il veut savoir où en sont les discussions menées avec les instances compétentes.

M. Macherel répond que les communes doivent présenter une stratégie et un plan d'action.

Le président demande s'il y a des nouvelles fraîches du chantier du Grand Théâtre.

M. Pagani répond que des mesures d'assainissement ont été mises en place et qui ont fonctionné pendant la période de fortes pluies. Il ajoute qu'il a visité trois fois le sous-sol du chantier et il n'y a plus de problèmes. Il informe qu'ils ont trouvé des anciens tuyaux bouchés qui ont plus de cent ans et que toute la destination de ces tuyaux n'a pas été trouvée. C'est très compliqué car ils n'ont pas de plans. Un expert a été nommé qui va rendre un rapport prochainement. Les mesures et les responsabilités seront évaluées.

Une commissaire aimerait aborder la question des parkings souterrains, du type de Rive. En effet, il y a eu des articles de presse qui disent qu'il n'y a pas assez de voitures dans les parkings souterrains.

M. Pagani dit qu'un compromis a été établi avec les promoteurs de ce parking. Il n'est pas question de déroger à cet accord.

Une commissaire veut mieux savoir quel est l'état de la situation.

M. Pagani répond que le dépôt des autorisations de construire a été fait. Dans quelques semaines une proposition sera soumise à la commission des finances (ci-après CF) pour accorder un droit de superficie sur la place Pierre-Fatio.

Le président poursuit. Page 80, pas de questions.

Le président passe à la nouvelle brochure «Projets du budget de fonctionnement» page 56. Page 57, pas de questions. Page 58, pas de questions. Page 59:

Une commissaire a lu qu'une réponse concernant la comptabilisation des heures supplémentaires devait être donnée.

M. Macherel répond qu'elle a été donnée. La commission demandait le détail des heures supplémentaires. Il répond qu'il y en a peu dans leur Département, soit uniquement quelques heures pour quelques centaines de francs seulement au Département du génie civil. Les réponses concernant les lignes budgétaires ont été fournies à la présidente de la CT.

Un commissaire a une question pour la ligne 30, charges de personnel de la rubrique «Services généraux», il aimerait un éclairage.

M. Macherel répond qu'il faut regarder les pages 58 et 59 pour avoir une vision d'ensemble. Le service dont il est question est issu de la fusion de deux services, le Service du génie civil et le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité. Les montants sont équivalents entre le projet de budget 2017 et celui de 2018. Avec MCH2, il y a eu des transferts d'écritures. Il explique le déplacement de certains centres de coût avec des exemples.

Le président passe à la page 60, pas de questions. Page 61, pas de questions. Page 62, pas de questions.

Suite du processus d'étude du budget

Le président informe que M. Tornare, président de la LICRA, demande à être auditionné dans le cadre des travaux sur le budget.

Une commissaire est pour par souci d'équité par rapport à d'autres associations.

Le président souligne qu'il ne peut pas mettre au vote le budget tant qu'il y a des auditions.

Un commissaire d'Ensemble à gauche dit que son groupe est favorable à l'audition de la LICRA.

Une commissaire demande jusqu'où la CF doit faire des auditions. Elle demande où est la limite.

Le président répond qu'il n'y a pas de limite. Il suffit de voter non.

Une commissaire estime qu'il faut évaluer au cas par cas. Par rapport à la LICRA, il est judicieux d'auditionner M. Tornare.

Le président passe au vote pour l'audition de la LICRA.

Par 13 oui (2 EàG, 1 Ve, 4 S, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) et 2 abstentions (MCG), l'audition est acceptée.

Le président lit un courrier reçu de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG) qui demande à être auditionnée. Il ouvre la discussion.

Un commissaire propose d'auditionner M. Kanaan.

Le président propose de tout faire le même soir, la FGTG et M. Kanaan.

Le président passe au vote.

Par 13 oui (2 EàG, 1 Ve, 4 S, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) et 2 abstentions (MCG), l'audition est acceptée.

Séance du 20 février 2018

Audition de M^{me} Lorella Bertani, présidente du conseil de fondation du Grand Théâtre de Genève, accompagnée de M. Guy-Olivier Segond, vice-président, de M. Tobias Richter, directeur général

M^{me} Bertani propose de commencer avec le chantier et les travaux du GTG. Elle fait un bref rappel chronologique: le 14 septembre, ils ont été informés que des problèmes non maîtrisables étaient survenus dans le chantier. Le 9 octobre, ils ont appris que l'entrée dans les murs du GTG serait reportée au 30 septembre,

avec une ouverture au public au 15 janvier au lieu des dates initialement prévues qui étaient entrée au mois de mai et premiers spectacles en septembre.

Une séance extraordinaire s'est donc tenue pour informer le Conseil de fondation et la presse. A partir d'octobre, leur Directeur général (note: il s'agit de M. Richter présent) et ses équipes, dont elle loue les efforts, ont tout mis en œuvre pour refaire intégralement la saison. En effet, deux possibilités s'offraient dans de telles circonstances: d'une part, ne rien faire du tout et fermer le GTG, ou essayer de sauver la Saison 2018-2019 du mieux possible. Or, il faut savoir qu'une Saison d'opéra se planifie trois ans à l'avance: c'est donc un tour de force. M^{me} Bertani le souligne en ajoutant que cette Saison 2018-2019 est la dernière de M. Richter. Il n'était donc pas possible d'imaginer juste quelques spectacles pour l'Opéra des Nations (ci-après ODN). Ce n'était pas le seul tour de force:

- Il a fallu également discuter avec l'OSR, qui avait ses propres obligations.
- Construire toute une Saison adaptée à l'ODN pour la période septembre-janvier.
- Puis prévoir une Saison à la place de Neuve dès le mois de janvier. M. Richter et ses équipes ont dû négocier pied à pied avec tous les partenaires impliqués.
- Il fallait aussi sauver «Der Ring» (note de la procès-verbaliste: «Der Ring des Nibelungen» opéra de Richard Wagner), œuvre qui apporte un important public au GTG. C'est une opération stratégiquement et financièrement cruciale.

M^{me} Bertani poursuit avec le catalogue des difficultés rencontrées en donnant des précisions et des éclairages, en particulier le fait qu'on ne peut pas transposer une œuvre des Nations à de Neuve, les configurations, les scènes et les fosses sont différentes et cela pose des contraintes.

Enfin, après avoir préalablement remercié M. Richter et ses équipes, elle tient à remercier l'OSR. Elle conclut que les modifications intervenues pour mener à bien cette Saison vont coûter de l'argent, mais moins que ce qui avait été prévu grâce au travail effectué à tous les niveaux par tous les intervenants.

Le surcoût artistique a été évalué à 1 178 000 francs.

Le manque à gagner a été évalué à 1 070 000 francs.

L'une des raisons du manque à gagner a été la jauge: la capacité de l'ODN étant inférieure à celle du GTG, qui a la plus grande jauge de Suisse.

M^{me} Bertani continue de survoler les chiffres en mentionnant les mois de location supplémentaires à payer, les frais de déménagement, les frais de personnel car il faudra des auxiliaires, mais également la nécessité de doubles équipements scéniques dans la période transitoire.

Elle conclut que la situation n'est pas facile.

M^{me} Bertani propose à M. Segond de prendre la parole afin qu'il puisse évoquer le budget.

M. Segond souligne qu'il s'adresse à la commission des finances (ci-après CF), d'où l'intérêt des questions financières. Le GTG est face à deux problèmes financiers:

- 1) Les 2 250 000 francs nécessaires à couvrir les frais induits par le retard des travaux et la division de la saison 2018-2019, en deux demi-saisons, l'une à l'ODN et l'autre au GTG.
- 2) Le deuxième problème est que le GTG avait budgété de bonne foi une subvention cantonale de 3 millions de francs. Elle était inscrite par le Conseil d'Etat au projet de budget 2018, mais elle a été refusée au moment du vote. Le GTG a été lésé par cette décision. Le Grand Conseil n'a pas suivi et cela est devenu l'enjeu d'une bataille politique.

M. Segond confirme que ces 3 millions de francs cantonaux vont manquer et constate que les députés étaient mal renseignés, mais aussi que certains documents avaient disparu. Il précise que le GTG ne peut pas être considéré sur la seule année, parce qu'il est décalé en raison de sa programmation. Dans les années 1980, plus précisément en 1985, il avait été établi que l'équilibre devait être considéré sur une période quadriennale, avec un fond de réserve alimenté par les Saisons bénéficiaires. Certains devraient s'en souvenir. En effet, aujourd'hui, la situation est embarrassante car d'aucuns pensent que le GTG est mal géré, ce qui est faux. Il n'y a jamais eu autant d'abonnements et d'abonnés, ce qui est la marque d'une reconnaissance du public.

Aussi, il faut trouver 2 250 000 de francs pour couvrir les frais induits, qui sont une dépense unique, et 3 millions de francs pour remplacer les millions cantonaux, qui sont une dépense régulière d'année en année.

M^{me} Bertani affirme que si le Grand Conseil avait suivi le plan quadriennal et versé les 3 millions de francs, le résultat aurait été bien meilleur. Le GTG envoyé au Conseil administratif le budget révisé dès lors qu'il a appris qu'il n'y aurait pas les 3 millions de francs cantonaux. Elle informe confidentiellement la CF que pour la saison dernière, il y a eu un bénéfice de 1 900 000 de francs qui a permis de couvrir le déficit de 1 400 000 de francs de la saison précédente. M^{me} Bertani ajoute que lorsqu'on gère une entreprise, il est difficile de ne pas avoir une prévisibilité. M. Richter et ses équipes ont fait des efforts considérables pour revoir la copie et réduire la voilure: ils ont permis au GTG d'être à l'équilibre sur deux saisons. Les frais artistiques ont beaucoup baissé et sont de 12 millions de francs, ils ne font plus appel aux intermittents, ce qui veut dire que les équipes doivent travailler de plus en plus, mais ce n'est plus possible de continuer de la sorte. Aussi, on ne peut

pas reprocher au GTG d'être mal géré, au contraire compte tenu du contexte et du manque de prévisibilité budgétaire, la gestion a été de qualité. Les saisons 2017-2018 et la suivante sont en déficit. Elle s'inquiète enfin de ce que le nouveau directeur qui va entrer en fonction en septembre 2019 puisse assurer ses promesses.

M. Segond rappelle que la Fondation a la responsabilité de l'exploitation du GTG, elle a donc la responsabilité de savoir comment seront financées ces deux dépenses. Derrière la décision du Grand Conseil de biffer les 3 millions de francs se cache non pas une volonté de faire une économie mais une discussion sur le statut du GTG. Certains pensent que le GTG doit rester une institution municipale, d'autres pensent qu'elle doit devenir cantonale, et d'aucuns pensent que l'institution doit être partiellement municipale et partiellement cantonale. Ainsi, la question du statut juridique n'appartient pas à la FGTG mais aux autorités politiques, en commençant par le Conseil administratif. La discussion est compliquée. Il n'y a pas convergence.

M^{me} Bertani complète en disant que cela met en danger le GTG.

M. Richter ajoute que son prédécesseur prévoyait 4 millions de francs de plus pour les frais artistiques, il a donc fait au mieux pour faire face. Il a toujours eu l'espoir d'une normalisation. La saison 2015-2016 qui a été déficitaire est celle où ils ont dû déménager et ont perdu beaucoup de soutiens privés. Il se sent engagé dans une sorte de sauvetage de catastrophe et il estime que les informations données par M^{me} Bertani et M. Segond restent positives vu le contexte. Ainsi, il tient à remercier ses équipes.

Le président résume en demandant confirmation que pour cet exercice il y a un déficit d'environ 5,2 millions de francs – comprenant une dépense unique et une dépense annuelle récurrente – et qu'ils souhaitent être fixés pour le budget.

M^{me} Bertani confirme.

Le président remercie et ouvre les questions.

Un commissaire remercie des efforts qui ont été consentis pour réduire le dommage qui a été constaté du fait du retard des travaux et de la manière générale dont celle belle maison est menée. Il demande, en regard du retard et rappelant que le Parti libéral-radical a déposé un texte à cet effet, si les responsabilités puissent être partagées et qu'une indemnisation de l'institution puisse intervenir. Il demande également si toutes les démarches juridiques à cet effet le sont. Il veut aussi savoir si la jauge du mécénat et du sponsoring est stable, ou s'il y a eu un regain d'amitié et de soutien, ou si, au contraire, la situation l'a affectée en décourageant de généreux contributeurs.

M^{me} Bertani croit savoir qu'un expert a été mandaté pour les questions concernant les travaux. Pour tout ce qui concerne le bâtiment, il faut s'adresser à

M. Pagani. La mission du conseil et de la direction générale du GTG est de sauver la saison à moindres coûts.

Un commissaire confirme que selon la demande de la CF, c'est le cas.

M^{me} Bertani complète sa réponse en ajoutant que pour le moment les mécènes ne les abandonnent pas.

M. Richter ajoute qu'ils ont quand perdu un peu plus de 2 millions de francs. Certains sponsors et Fondations ont réduit leur soutien. C'est impossible de conclure de grands partenariats dans une situation transitoire. Pour ce qui est de la jauge, le taux de fréquentation à l'ODN est d'environ 83-84%, ce qui est remarquable vu les circonstances. Et les abonnements mixtes, sur deux salles, sont compliqués à faire accepter. De plus, ils n'ont pas de loges à l'ODN. A l'ODN, une salle comble rapporte environ 100 000 francs, au GTG, c'est le double.

M^{me} Bertani souligne que les activités de bouche rapportent moins à l'ODN qu'au GTG et qu'il n'est pas possible d'offrir des possibilités et des soirées à des sponsors.

Un commissaire félicite pour les efforts consentis et demande comment a réagi le personnel par rapport au retrait des 3 millions de francs du Canton, et par le retard pris par les travaux.

M^{me} Bertani répond qu'une Assemblée générale du personnel extraordinaire a été organisée afin d'annoncer la nouvelle, pour éviter qu'il l'apprenne par la presse. L'accueil du personnel a laissé transparaître une certaine perplexité. Un déménagement est difficile pour eux.

M. Richter ajoute que le personnel a des craintes en ce qui concerne un déménagement en cours de saison, le défi étant de rester conforme au règlement; il y a en permanence des demandes de dérogations.

Un commissaire remercie et aborde les questions d'assurances. Il est étonné compte des événements qui se sont produits qu'un cabinet d'ingénieurs s'occupe de ce problème. Lorsqu'il faut changer les plans, déménager et subir d'autres conséquences imprévues, il demande s'il n'y avait pas des assurances qui devaient contribuer aux manques à gagner, notamment du côté de la Ville de Genève qui leur loue le GTG. En effet, ils n'ont pas pu disposer du bâtiment dans les délais et ont subi des frais supplémentaires, il doit donc y avoir juridiquement des assurances.

M^{me} Bertani répond que si on raisonne en termes purement juridiques et qu'ils soient considérés comme des locataires et que la Ville de Genève soit le propriétaire, il faudrait présenter la facture au propriétaire. Théoriquement et juridiquement, c'est ce qui se passerait.

M. Segond enchaîne en expliquant que dans la pratique, il n'y a pas d'assurances. Il le sait en connaissance de cause puisqu'il a siégé douze ans au Conseil d'Etat. Il prend l'exemple des rentrées scolaires, quand il y a des retards en raison de rénovations ou de construction d'écoles nouvelles, ces rentrées sont décalées et les parents ne font rien. Il donne aussi l'exemple des TPG, en se demandant où ils en sont, et ajoutant qu'ils font auto-assurance, ils peuvent avoir des retards, des déraillements, des accidents, ils sont auto-assurés.

Un commissaire commente que c'est toujours le cas: les TPG sont auto-assurés.

Un commissaire revient sur les questions d'assurances. Il estime que la Ville de Genève devrait assumer par rapport au GTG.

M^{me} Bertani estime que c'est une question qu'il faudra poser à M. Pagani et ses services. Toutefois, les cas de force majeure sont des cas de force majeure.

M. Segond ajoute que M. Pagani et M. Kanaan ont été associés au coût de 2 250 000 francs. Ils sont au courant.

Un commissaire demande à quelle période se réfère l'exercice avec un boni de 1,9 million de francs.

M^{me} Bertani répond qu'il s'agit de la saison 2016-2017.

Un commissaire évoque la vente de l'ODN. Il estime qu'il y aura un boni et demande s'il ne couvrirait pas la perte de 2 250 000 francs.

M^{me} Bertani répond que tout a été renégocié avec l'acheteur et avec l'Etat. Ils ont obtenu six mois de location supplémentaires de la part de l'Etat et il a fallu que l'acheteur accepte ce battement de six mois. Le contrat est signé, et même si le montant n'est pas dicible en l'espèce, elle souligne que c'est un investissement et différencie les montants dans ce sens qu'il ne faut pas confondre: frais de fonctionnement et vente, donc frais d'investissement.

Un commissaire revient sur la vente de l'ODN en estimant qu'il s'agit d'un gain sur une perte et l'un équilibre l'autre d'où sa question.

M^{me} Bertani répond qu'il n'y aura pas de gain sur la vente.

Un commissaire ajoute que l'achat a été fait par une fondation.

M^{me} Bertani répond que l'achat a été fait par la FGTG et il a été financé par des fonds privés et publics, et en partie par le fonds de réserve. Elle insiste à nouveau qu'il n'y aura pas de gain. Ils devront rembourser leurs dépenses et le détail figurera dans la comptabilité.

Un commissaire pose la question de la gestion du risque dans le cadre de travaux. Il demande s'il a été évalué dans le cadre de ce double déménagement.

M. Richter refait brièvement l'historique: les travaux ont été annoncés en 2010 pour 2014, ils ont débuté en 2016. Or, c'est compliqué pour la maîtrise du calendrier du GTG, notamment parce que les planifications se font sur trois ans. Il explique les difficultés que provoquent les travaux: par exemple, il y a des productions qui ne sont pas présentables pour des raisons techniques ou de taille à l'ODN, une autre a été annulée, et il n'y avait aucun moyen d'avoir un plan B.

M^{me} Bertani estime qu'il était difficile de prévoir un plan B et prévoir une demi Saison à de Neuve et une demi à l'ODN aurait coûté beaucoup plus.

M. Segond souligne que les rapports entre les institutions publiques sont bâtis sur le principe de confiance. Dans le cas particulier, la Ville de Genève est juridiquement propriétaire du bâtiment et a la responsabilité de mettre à disposition un théâtre en ordre de marche. Et la Ville a été plutôt généreuse puisqu'elle a voté un crédit de plus de 60 millions de francs pour la rénovation du GTG, en lui donnant même la priorité par rapport au Musée d'Art et d'Histoire (MAH) pourtant plus mal en point. Bien entendu, il y a des discussions entre la Ville et la Fondation. De plus, M. Segond souligne que les rapports de la Ville sont aussi d'une autre nature: car elle a une partie de sa fonction publique municipale détachée au GTG et qui demeure rattachée juridiquement à la Ville de Genève. Sur le nombre total de postes à plein temps au GTG, soit 268 postes, la Ville met à disposition 170,5 fonctionnaires municipaux. Elle gère également les enquêtes administratives. La structure est donc complexe et ne peut marcher que sur le principe de la bonne foi. M. Segond rappelle qu'il a présidé pendant douze ans les HUG afin de montrer que le principe de fonctionnement est le même: fondé sur la bonne foi. Il ne faut pas oublier que le GTG est l'institution culturelle la plus importante de Suisse romande. Elle est d'une complexité et d'une fragilité qui demandent stabilité et perspectives. Aussi, quand il y a des travaux, la Ville s'en occupe puisqu'elle est propriétaire et la FGTG lui fait confiance.

Un commissaire demande, concernant le rapport de confiance entre les autorités et l'institution, si les discussions concernant la LRT ne créent pas un phénomène en chaîne qui rompt cette confiance.

M. Segond ne souhaite pas entrer dans ce débat qui concerne les autorités exécutives et législatives. Mais il répond en reprenant la question du personnel: ce qui les préoccupe le plus n'est ni le déficit, ni les travaux, mais leur statut. Ils sont inquiets par la perspective du statut unique, notamment les choristes et les danseurs qui ont actuellement une CCT. Pour les artistes, il s'agit de contrats de droit privé. Aussi, il faut de la prudence et de la concertation.

M^{me} Bertani ajoute qu'un courrier a été envoyé au groupe de pilotage composé par le Canton, l'ACG et la Ville concernant le statut unique et les problèmes qu'il pose. La FGTG souhaite que cela soit négocié. Elle se soucie de ne pas casser

le moral des équipes qui sont très motivées et travaillent beaucoup, et confirme qu'ils sont effectivement plus préoccupés par la LRT que par les travaux.

M. Segond donne, en guise d'illustration, l'exemple de la France et de la SNCF en évoquant le processus qu'ils avaient choisi pour régler le statut du personnel. Pour ce faire, ils avaient laissé une clause appelée «du grand-père». Le personnel qui est au régime statut public le reste jusqu'à sa retraite. Et le personnel engagé à partir d'une date X postérieure est sous un statut analogue mais sans la garantie d'emploi. Aussi, ironise-t-il, est-ce le statut du personnel de la SNCF qui est à l'origine des déraillements ou des retards? Ce n'est pas personnel qui est responsable, c'est l'entretien des infrastructures.

Le président veut savoir si le boni prévu est là pour équilibrer ou s'il peut être mis en réserve pour la suite.

M^{me} Bertani répond que le boni va d'abord combler le déficit de la saison précédente et le solde va entrer dans le fonds de réserve. M^{me} Bertani dit que la demande va être faite de pouvoir conserver le boni pour combler 2015-2016 et renflouer le fonds.

Le président comprend que selon la FGTG, il ne peut pas être utilisé pour combler les 5,2 millions de francs.

M^{me} Bertani répond qu'effectivement ce ne sera pas le cas car il ne s'agit pas des mêmes Saisons.

M. Richter ajoute qu'il y a des anciens exercices à régler.

M^{me} Bertani synthétise à nouveau la manière dont le boni serait utilisé: il serait reporté sur d'anciens exercices et pour renflouer le fonds de réserve.

Un commissaire veut mieux comprendre l'historique des 3 millions de francs du Canton. A quel moment sont-ils apparus et avec quels engagements de la part du Canton.

M^{me} Bertani répond que c'est une longue histoire. Cela a commencé avec M. Beer, avec un projet de loi, ensuite cela a continué avec une déclaration d'intention entre M. Beer et la Ville, il a été question que le Canton entre dans le financement du GTG. Ensuite, la Ville, le GTG, le Canton, l'ACG et le Cercle du GTG ont commandé une étude à une entreprise allemande (ACTORY) laquelle a montré qu'il manquait structurellement au minimum 3 millions de francs au GTG. Si ce déficit n'était pas comblé, l'institution et sa survie seraient en péril. Après cette étude, une première convention de subventionnement a été signée en 2015 avec un montant de 1 250 000 francs. Ensuite, le montant convenu est passé à 2 millions puis à 3 millions de francs. Et maintenant, le GTG est dans de grandes difficultés: il exploite un opéra et est dépendant des politiques pour

le financement, dépendant des politiques pour le statut, dépendant même pour la mission artistique. Il faut savoir si le GTG doit continuer à travailler avec des grands artistes et grandes maisons. Il s'agit là d'un choix politique. Quelqu'un lui a demandé pourquoi Kaufmann et Nebretko chantaient à Zurich dans «L'Aïda» et pas à Genève? La réponse est simple: à Genève, il y a un budget de 60 millions de francs et à Zurich, ils ont 120 millions de francs. Voilà pourquoi.

Un commissaire aborde ensuite les retards de six mois dans les travaux et demande s'ils n'auraient pas pu être prudents, sachant que les retards dans des travaux d'une telle envergure sont courants, et faire, par exemple, moins de spectacles, ou des spectacles plus petits, et tous les prévoir à l'ODN.

M^{me} Bertani répond que cela aurait été impossible car il faut planifier avec l'OSR.

Un commissaire insiste. Il estime qu'il aurait fallu prévoir des spectacles plus petits et tous faisables à l'ODN.

M. Richter intervient. La Ville avec son projet de réouverture du GTG lui avait demandé de prévoir l'inauguration avec un spectacle important et digne de l'événement. Heureusement, il a été prudent. Le contexte n'aurait pas permis de tenir les engagements, notamment pour les artistes. Pour en revenir à l'ODN, le nombre de spectacles qu'il faudrait donner pour arriver au même résultat qu'à de Neuve est compliqué pour ne pas dire impossible. Il a déjà été prudent en évitant de grandes productions. Il a vraiment pris toutes les précautions.

M^{me} Bertani considère que si l'on offre un spectacle riquiqui à la place de Neuve, les résultats et les répercussions ne seront pas à la hauteur et on n'entre pas dans les frais.

M. Segond comprend que les autorités souhaitent que la réouverture soit marquée par un événement phare. Aussi, le choix du spectacle «Der Ring» pour l'inauguration constitue une certaine garantie, sans compter qu'il attire les cercles wagnériens. Cela peut paraître grandiose mais il tient à rappeler qu'il y a vingt-cinq ans, après le changement des machineries, un événement mémorable avait eu lieu: avec huit éléphants, la garde républicaine, la fanfare, les Vieux-Grenadiers, pour un dîner de gala aux Bastions.

Un commissaire aimerait enfin connaître la grille salariale complète du personnel de la FGTG.

M^{me} Bertani répond qu'elle est inférieure à celle de la Ville.

Un commissaire insiste qu'il veut la connaître.

M. Richter ajoute qu'il n'y a pas réellement de grille salariale et explique qu'un salaire de régisseur est de 4000 à 5000 francs, pour le même type de

poste et de responsabilités, le personnel Ville gagne 1000 à 1500 francs. Dans le domaine artistique, les tarifs sont différents. Diminuer les frais artistiques, c'est forcément diminuer les frais de personnel, sauf pour les chœurs qui ont une CCT. Il n'y a pas de secrets, mais il préfère ne pas donner de détails.

M^{me} Bertani dit que de toute façon cela apparaît dans les comptes.

Un commissaire maintient sa demande. Il pense que cela peut donner des arguments pour obtenir gain de cause et motiver une démarche.

M. Richter peut donner les salaires des membres des chœurs et de la compagnie de ballet qui ont des CCT. Il pourrait fournir le salaire minimum et maximum.

Le président demande que cela soit fait par écrit.

Un commissaire remercie pour l'exposé et demande si suite aux imprévus survenus, la FG TG a dû verser des dédommagements, notamment pour les annulations. Il aimerait connaître l'impact.

M^{me} Bertani confirme.

M. Richter spécifie que les 2 250 000 francs comprennent les dédites et les manques à gagner sur la billetterie.

M^{me} Bertani dit qu'il faut ajouter les coûts induits.

Un commissaire demande, concernant la convention de subventionnement, si ce sont les 3 millions de francs pour lesquels l'Etat s'est engagé en 2017 qui sont l'objet du litige.

M^{me} Bertani détaille quelles sont les conventions de subvention convenues avec l'Etat en années calendaires: la première est intervenue pour l'année 2015-2016, ensuite une convention a été établie pour la période 2017-2018. Or, le GTG fonctionne en saisons. Normalement, ils auraient dû recevoir 3 millions de francs pour l'année calendaire 2018. Mais les députés ont décidé de biffer ces 3 millions de francs du budget.

Un commissaire ne pense pas que le Grand Conseil fasse la distinction entre années calendaires et Saisons. Il a le sentiment que la FG TG met des millions sur les semestres qui les arrangent.

M^{me} Bertani explique comment ils auraient voulu répartir les 3 millions de francs du Canton, mais l'Etat n'a pas voulu donner suite.

Un commissaire demande à quelle période les 3 millions de francs qui ont été refusés étaient destinés. Il n'est pas sûr d'avoir tout compris. Il constate un problème de trésorerie et demande comment ils font pour assumer leurs responsabilités et s'ils ont approché le Conseil administratif.

M^{me} Bertani répond qu'ils ont contracté un emprunt à très court terme la saison passée. Et quelques députés du Parti libéral-radical n'étaient pas d'accord. Elle demande comment la FGTG doit alors gérer la maison.

Un commissaire demande à nouveau s'ils se sont adressés au Conseil administratif.

Le président demande si le budget avait été voté en décembre, s'ils seraient quand même là pour dire qu'il leur manque 5 millions de francs. Le président veut comprendre ce qu'il leur faut à l'exercice 2018 pour qu'ils soient à flot. Il veut connaître le montant.

M^{me} Bertani répond 3 millions de francs. Elle ajoute qu'ils ont besoin de financements pérennes. Et ce financement leur manque pour l'année calendaire 2018 et l'année calendaire 2019.

Le président résume: pour 2018, il leur faut 3 millions de francs, pour 2019, il leur faut 5,2 millions de francs. Il demande si par malheur l'argent ne venait pas, ce qu'il se passerait.

M. Richter répond qu'ils seront déficitaires.

M^{me} Bertani insiste et conclut que le GTG est bien géré, qu'il collabore avec les plus grands opéras du monde, le GTG a reçu plus de 140 000 spectateurs. L'activité est extrêmement importante pour Genève.

M. Richter conclut en exprimant le sentiment qu'ils sont victimes du manque d'harmonie entre la Ville et le Canton. Ils se sentent un peu pris en otage et cela pèse sur le moral des troupes.

Note du rapporteur: les réponses écrites de la FGTG font l'objet de l'annexe 15.

Séance du 21 février 2018

Audition de M. Manuel Tornare, président de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) – Genève, accompagné de M^{me} Romaine Jean, membre du bureau, et de M. Philippe Aegerter, trésorier

M. Tornare distribue des flyers, et le dernier rapport d'activité de la LICRA (annexe 16) – Genève. Il fait également passer des affiches – dont certaines ont été primées – réalisées avant Noël dernier par des étudiants des Ecoles d'Art, dans le cadre de l'étroite collaboration entre la LICRA-Genève, la Ville (Agenda 21) et le Département de l'Instruction publique (DIP)

M. Tornare entame ensuite sa présentation par un rappel historique relatif à la LICRA. Cette dernière a été fondée en 1927 en France par des personnalités

de gauche comme de droite, juives ou non, parmi lesquelles on peut citer Léon Blum, futur président du Conseil des ministres en 1936. Il souligne que cette époque d'avant-guerre présente des similitudes avec la nôtre, notamment en raison de la montée de l'antisémitisme en Europe et un exode de juifs – pauvres ou riches – qui émigrent, par crainte ou peur en Israël.

En ce qui concerne la structure de la LICRA, il poursuit en expliquant que la section faîtière suisse de la LICRA est présidée par M. Philippe Kenel, laquelle est divisée en sections cantonales, dont Genève est la plus importante. M. Tornare préside cette dernière depuis le décès du regretté Pierre Weiss, il y a quatre ans. A cette époque, les finances de l'association n'étaient pas du tout saines (elle accusait notamment un manque de 20 000 francs) et certains problèmes au niveau de sa dynamique étaient apparus.

M. Pierre Weiss refusait de demander une aide de la part des entités publiques, la LICRA-Genève reçoit une petite aide annuelle de la part de la Ville de Genève, sur projets, par l'intermédiaire d'Agenda 21 ou du département de Madame Adler. Il souligne que d'autres communes sont généreuses (comme par exemple Anières).

M. Tornare ajoute que l'association tourne aussi grâce aux cotisations annuelles de ses membres. Aujourd'hui, la situation financière s'améliore, mais les choses ne sont pas faciles pour autant. Concernant les activités de la LICRA-Genève, M. Tornare explique qu'une collaboration étroite a été engagée avec le Bureau cantonal de l'intégration des étrangers (BIE) et le DIP. Des cours de prévention relatifs à l'antisémitisme, au racisme et à l'homophobie sont dispensés dans les écoles de différents niveaux scolaires. Il rappelle l'engagement passé (grâce à la LICRA) de feu M^{me} Ruth Fayon, rescapée des camps nazis, dont Auschwitz, qui fut une des premières à témoigner dans les classes genevoises ou suisses. Il fait d'ailleurs passer un exemplaire du livre sur M^{me} Ruth Fayon «Auschwitz en héritage» qu'il a préfacé). On peut souligner que ce travail important de mémoire et de témoignage a été conduit depuis de nombreuses années en étroite collaboration entre la LICRA et la CICAD.

M. Tornare rappelle que les activités ne concernent pas uniquement l'antisémitisme, mais également le racisme et d'autres formes de discrimination comme l'homophobie, les discriminations envers les personnes de couleur, les musulmans, albanais ou autres. Il rappelle aussi que siégeant au Conseil de l'Europe en tant que représentant au sein de la délégation suisse qu'il y est régulièrement témoin d'une augmentation alarmante de l'homophobie, du racisme et des comportements discriminatoires en général de la part de nombreux députés populistes. A Genève aussi, on constate une recrudescence de dérives racistes envers des immigrés ou de nouveaux arrivants, ce qui est inquiétant. Un travail important reste donc à faire pour la LICRA. En ce qui concerne l'homophobie, il rappelle

que M. Mathias Reynard, jeune conseiller national socialiste valaisan, a proposé un amendement à l'article 261 bis du Code pénal suisse (CPS), afin d'y ajouter la pénalisation de l'homophobie.

En conclusion: M. Tornare souligne l'importance du champ d'activité de la LICRA-Genève et insiste sur l'impossibilité pour cette association de vivre sans aide publique (avant de rappeler que, les dons privés sont – hélas – très aléatoires). Il rappelle également que la collaboration avec les autorités cantonales ou communales genevoises se limitent à des actions ponctuelles et donc à des montants dits affectés. Il précise que la LICRA-Genève pour renforcer son efficacité s'est doté d'un secrétaire général dont le salaire s'élève à environ 1600 francs par mois pour un taux d'activité estimé à 20%, même s'il ne compte pas ses heures. L'audition de ce soir s'inscrit donc dans la nécessité de solliciter une aide plus régulière. Il rappelle d'ailleurs que la LICRA-Genève s'efforce d'être neutre politiquement et que les structures organisationnelles de l'association comprennent une part égale (50%) d'hommes et de femmes ainsi que de juifs et de «goyes» = non-juifs.

Le président demande de combien M. Tornare souhaiterait voir la subvention accordée à la LICRA-Genève être augmentée.

M. Tornare répond qu'il a fait savoir au Conseil administratif qu'une subvention de 50 000 francs serait idéale.

M^{me} Jean ajoute que la LICRA-Genève est une association totalement bénévole et en profite pour remercier les gens qui y travaillent. Elle poursuit en déclarant que l'action des associations qui lutte contre toutes les formes de discrimination représente un travail très important visant à sensibiliser les gens et plus particulièrement les écoliers et les jeunes à cette problématique du vivre-ensemble. Elle ajoute que si elle a accepté de s'investir dans cette association, c'est avant tout parce qu'elle estime que la Suisse est un modèle d'intégration de ses différentes communautés et que cette activité constitue justement un véritable service rendu au pays et à ses communautés.

M. Tornare ajoute qu'il avait proposé devant le parlement à Berne que des associations comme la LICRA puisse se constituer en partie civile lors de procès, comme en France ou en RFA. Mais l'Assemblée fédérale a refusé ce projet à quelques voix près. En outre, il ajoute que la LICRA-Genève participe intensivement au Centre Ecoute contre le Racisme (C-ECR) mis en place par les services de M. Pierre Maudet et il estime que ce centre d'appel, géré aussi par la LICRA, est essentiel pour ses activités.

M. Aegerter signale que d'un point de vue financier, la LICRA-Genève impose des cotisations plutôt élevées pour une association qui comprend autant de membres. Pourtant, les revenus de ces cotisations peinent à couvrir les salaires

et le loyer. Il souligne à son tour que les aides publiques obtenues relèvent de sommes affectées et pas aux activités générales de l'association. Il conclut en expliquant que les finances de la LICRA-Genève ont pu être assainies en partie, notamment suite à l'acceptation de la LICRA-Suisse de ne plus ponctionner un tiers des cotisations perçues. La LICRA-Genève survit, mais sans une aide financière plus régulière, cela s'avérera de plus en plus compliqué.

M. Tornare ajoute au passage que la présidente d'honneur de la LICRA-Genève est M^{me} Ruth Dreifuss, et le président d'honneur, M. Philippe Nordmann.

Un commissaire demande quel est le montant total du budget de la LICRA-Genève.

M. Aegerter répond que ce budget est compris entre 50 000 et 70 000 francs en fonction des subventions obtenues et qui se retrouvent en «charges» dès qu'elles sont réalisées.

Un commissaire demande si la LICRA-Genève n'emploie qu'une seule personne, à savoir le secrétaire général à un taux de 20%.

M. Aegerter confirme.

Un commissaire demande quels sont les liens, politiquement, entre la LICRA, la CICAD, la Ligue suisse des droits de l'Homme et d'autres associations suisses de ce genre.

M. Tornare répond que la CICAD, par exemple, dispose d'un budget important, avec beaucoup d'employés, mais cela illustre le fait que la CICAD et la LICRA-Genève ne sont pas de la même catégorie. Il informe que le secrétaire général de la CICAD, M. Johanne Gurfinkiel siège à ses côtés au sein du C-ECR et qu'ils collaborent étroitement. Il déclare que leurs relations sont très bonnes, tout en précisant qu'ils ne sont pas d'accord sur tout: sur les relations et les opinions concernant Israël. Personnellement, M. Tornare estime que le gouvernement actuel de ce pays est en pleine dérive. Et qu'on se doit de le dire.

Un commissaire rappelle que la réponse à la demande de soutien formulée par les auditions est actuellement donnée par une ligne faisant office de pot commun et intitulée «pôle antiracisme» (ou quelque chose comme cela). Lors de la présentation de cette ligne par M^{me} Sandrine Salerno, la magistrate a expliqué que les 200 000 francs dont ce pôle est doté bénéficieront à quatre associations: deux déjà existantes, le C-ECR et l'Institut des cultures arabes et méditerranéennes (ICAM), et deux nouvelles, à savoir la CICAD et la LICRA-Genève justement. Il semble clair que cette solution qui prévoit de diviser 200 000 francs par quatre présente le risque de voir l'une des associations en question rapidement à court d'argent. Il conclut en demandant s'il ne serait pas plus judicieux de demander une ligne nominative.

M. Tornare répond qu'il est évident que cela serait bien plus confortable. Mais il précise toutefois que ce n'est pas à lui d'en décider. Il souligne néanmoins que le C-ECR est une «action» rassemblant plusieurs associations et pas une association à part entière.

Un commissaire souligne que si la CF entre en matière sur cette demande cela représenterait une augmentation considérable des moyens dont dispose la LICRA-Genève. Il demande par conséquent si des projets concrets sont déjà prévus.

M. Tornare donne l'exemple de l'attribution (qui aura lieu demain) du prix à des élèves du Collège ex Candolle (Maillard actuel.) pour les affiches dont il vient de parler et qui seront placardées dans tout le canton entre le mois de mars et de mai prochains. Il mentionne également les exemples de participation au Salon du livre ou de l'organisation de «cafés LICRA» en collaboration avec les éditions Slatkine notamment. Dans le cadre de ces «cafés», M. Tornare informe que la LICRA-Genève invitera au mois d'avril prochain M^{me} Ruth Fivaz-Silbermann qui est l'auteure d'une thèse de doctorat relative au refoulement ou à l'accueil des Juifs à la frontière helvétique lors du second conflit mondial et dont ses travaux contredisent ceux du «Rapport Bergier». Il conclut en déclarant que beaucoup d'événements sont organisés.

Une commissaire demande si en matière de fonctionnement, l'augmentation de la subvention impliquerait une augmentation du taux d'activité du secrétaire général par exemple.

M. Tornare répond que non. Dans un premier temps l'argent sera consacré aux actions menées par la LICRA-Genève. Il souligne néanmoins qu'au sein du bureau se trouvent des spécialistes qui normalement devraient être payés, amis restent bénévoles!

Un commissaire informe qu'il ne trouve pas les derniers comptes de la LICRA-Genève.

M. Aegerter signale que les comptes 2017 sont sortis ce matin (il précise que ceux-ci ne sont pas révisés).

M. Tornare ajoute que l'assemblée générale de l'association aura lieu au mois de mai prochain et propose de faire parvenir les derniers comptes révisés de l'association.

M. Aegerter souligne que sans subvention ordinaire (c'est-à-dire non-affectée) il est très difficile de tourner et on accuse un déficit.

Un commissaire demande si la LICRA-Genève bénéficie de donateurs privés ou publics de Suisse et s'il existe des synergies avec d'autres pays.

M. Tornare confirme. Il explique qu'il a fait en sorte de rajeunir le Bureau. Il prend l'exemple de M. Jérôme Berthoud, doctorant de l'Université de Lausanne (UNIL) et spécialiste de la problématique sport et racisme qui a collaboré avec des chercheurs parisiens dans le cadre de la collaboration étroite entre la LICRA-Genève et la LICRA-France. Mais concernant les dons privés, il souligne que les demandes de financements à des privés sont plus délicates que pour un club de sport par exemple.

Une commissaire demande si toutes les sections cantonales sont indépendantes.

M. Tornare répond que M. Kenel réunit les sections cantonales tous les deux mois et met à disposition un secrétaire de son étude d'avocat (sur ses deniers personnels donc) afin d'assurer les tâches de secrétariat à l'échelle suisse. Il précise que c'est M^{me} Marion Sobanek, députée, qui représente la LICRA-Genève auprès de la LICRA-Suisse. Il ajoute qu'aucune tâche de secrétariat ne peut être déléguée.

Une commissaire demande combien de membres rassemble la LICRA-Genève et si des campagnes sont menées pour attirer de nouveaux membres.

M. Tornare répond que la LICRA-Genève compte quelque 500 membres.

M. Aegerter ajoute que les cotisations représentent une somme de 15 000 francs, ce qui est très important.

M. Tornare ajoute que des sortes de campagne de recrutement ou de promotion ont été organisées comme par exemple à l'issue de la projection du film de Jacob Berger «Un juif pour l'exemple» l'année dernière. Toutefois, il serait judicieux de mettre sur pied des stands d'information ou autres. Il précise néanmoins que jusqu'à présent, ils se sont concentrés sur la restructuration de l'association et sur le rajeunissement du bureau et surtout des finances saines...

En l'absence de question supplémentaire, le président remercie les auditionnés avant de les libérer.

Suite du processus budgétaire

Le président ne constate aucune demande d'auditions ou d'informations complémentaires.

Un commissaire souligne qu'il serait intéressant de savoir comment le Conseil administratif compte tenir compte du résultat des votations du 4 mars prochain. Par exemple si la coupe de 340 000 francs en matière de solidarité internationale est refusée par le peuple, l'augmentation actuelle de 270 000 francs serait ramenée à - 70 000 francs seulement. Il aimerait savoir

comment le Conseil administratif et à quel moment ce dernier traitera du projet de budget 2018 après la votation du 4 mars.

Le président souligne que cette question n'est valable que si la CF décide de voter le projet de budget 2018 après le 4 mars.

Un commissaire confirme qu'il s'agit d'une question à poser après la votation. Si la commission ne prévoit plus d'audition, il faut qu'elle vote le projet de budget 2018 la semaine prochaine.

Un commissaire rappelle que les comptes 2017 sont bouclés et que si le Conseil administratif décide de rajouter des sommes, il lui revient de trouver les économies correspondantes et de soumettre des amendements en ce sens.

Une commissaire rappelle que le Conseil administratif devrait prévoir une solution pour chaque cas de figure en fonction des résultats possibles des votations du 4 mars.

Le président rappelle que le vote du budget doit avoir lieu après le 4 mars.

Un commissaire souligne qu'il serait par conséquent plus judicieux d'attendre le vote du 4 mars.

Un commissaire demande si la question des horodateurs a été bouclée. Il rappelle que l'idée d'auditionner la Fondation des parkings avait été formulée. Il demande s'il faudrait donner formellement suite à cette demande d'audition de la Fondation des parkings.

Une commissaire estime qu'il est possible de pinailler encore longtemps sur ce projet de budget 2018. Elle estime qu'il est étranger de traiter un objet puis d'y revenir constamment et qu'il faut à présent voter ce projet de budget 2018. Elle conclut en déclarant qu'elle comprend que les travaux de la commission sont influencés par ce vote mais que ce dernier ne doit pas pour autant les conditionner exclusivement.

Un commissaire souligne l'importance de décider maintenant s'il faut voter avant ou après le 4 mars prochain. D'autant que le cas échéant, cela donnerait l'occasion d'auditionner la Fondation des parkings.

Le président souhaiterait que la commission tranche de manière inverse: à savoir, se prononcer quant à une audition puis quant à la date du vote.

Le président demande si la commission souhaite auditionner la Fondation des parkings ou si une simple demande écrite peut être soumise à cette dernière.

Un commissaire répond qu'il est pour une audition en bonne et due forme et il en réexplique la raison qui s'inscrit dans la suite logique des travaux budgétaires et des auditions menées jusqu'à présent. Il estime par conséquent qu'il est

très important d'auditionner cet acteur qui s'est révélé incontournable dans une affaire particulièrement sensible impliquant la Ville de Genève et qu'il s'agit de clarifier.

Une commissaire déclare qu'elle peut comprendre la demande. Toutefois, elle estime qu'il serait aussi possible d'audition la Fondation des parkings dans le cadre des comptes, dans quelques mois.

Un commissaire estime que cela a trait au budget. Il rappelle en effet que la Fondation des parkings a thésaurisé ses recettes à partir du 1^{er} janvier 2018.

Le président procède au vote de l'audition de la Fondation des parkings dans le cadre des travaux relatifs au projet de budget 2018.

Par 10 oui (2 EàG, 2 DC, 2 MCG, 3 LR, 1 UDC) contre 4 non (3 S, 1 Ve), l'audition est acceptée.

Le président souligne que le vote du budget est donc reporté à une date ultérieure au 4 mars prochain.

Un commissaire demande quelles sont les conséquences de ce report et dans quel délai on peut espérer auditionner la Fondation des parkings.

Le président rappelle qu'il doit soumettre la demande d'audition au Conseil administratif qui doit à son tour demander à la Fondation des parkings. Au vu du calendrier des plénières, le président estime que la demande d'audition parviendra à la fondation au mieux dans la semaine du 12 mars 2018.

Séance du 14 mars 2018

Audition de M. Antoine de Raemy, président de la Fondation des parkings (FdP), accompagné de M. Guy Schrenzel, secrétaire général adjoint au Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture

M. de Raemy, président de la FdP, rappelle brièvement les fonctions de la FdP. Celle-ci est une institution qui dépend de l'Etat, plus précisément du DETA dirigé par M. Luc Barthassat. La FdP s'occupe depuis 2009 des horodateurs et du contrôle du stationnement en Ville de Genève, sur mandat de l'Etat. Les montants prélevés sur les horodateurs sont reversés sous la forme d'un montant forfaitaire à l'Etat, sur la base d'une convention qui lie ce dernier à la FdP. Concernant le contrôle du stationnement, cette activité est régie par un contrat de prestations avec l'Etat. Le montant des amendes est traité quant à lui par le Département de la sécurité et de l'économie (DSE).

Un commissaire rappelle que M^mc Sandrine Salerno avait informé la CF qu'en raison du conflit juridique en cours, il avait été décidé que la FdP garderait les recettes des parkings pour 2018, sans les verser ni à l'Etat, ni à la Ville de Genève.

M. de Raemy répond que les recettes des horodateurs ont été versées à l'Etat. Si une quelconque rétrocession devait avoir lieu, ce serait à l'Etat de s'en charger et non à la FdP. En effet, il s'est engagé à reprendre la main si des montants devaient être rétrocédés à la Ville de Genève. Il souligne donc qu'aucun montant lié aux horodateurs n'a été provisionné pour 2018.

Un commissaire se réfère à l'arrêt de la Cour constitutionnelle. Il demande si dans le cadre des séances organisées entre l'Etat et les communes en 2015 par le DETA, la FdP a été impliquée dans la préparation des discussions et dans les discussions elles-mêmes.

M. de Raemy répond que concernant les discussions entre l'Etat et les autres communes – c'est-à-dire pas la Ville de Genève – la FdP n'est pas impliquée dans les négociations. Cependant, il précise que la FdP se tient disposition de chaque commune pour reprendre la gestion de leurs horodateurs respectifs.

Un commissaire en conclut donc qu'il existe une différence entre la Ville de Genève et les autres communes. Il aimerait avoir davantage de détails à ce sujet.

M. de Raemy explique qu'en ce qui concerne la Ville de Genève, il existe une convention entre l'Etat et la FdP pour la gestion des horodateurs (qui sont propriété de la FdP) qui prévoit que la FdP reverse un montant forfaitaire à l'Etat de 10 millions de francs à l'Etat pour cette activité et qu'en ce qui concerne le contrôle du stationnement, il existe un contrat de prestations qui prévoit que l'Etat verse 10 millions de francs annuellement à la FdP pour cette activité.

Un commissaire souligne que des relations différentes existent d'une commune à l'autre. Il poursuit en rappelant que la Cour constitutionnelle a constaté que la FdP ne disposait pas de données analytiques homogènes relatives aux coûts de gestion en matière d'horodateurs d'une part et de contrôle du stationnement d'autre part. Il demande quelle en est la raison.

M. de Raemy répond qu'une comptabilité existe en la matière. Il est d'ailleurs en mesure d'affirmer que l'activité «horodateurs» est une activité déficitaire à ce jour pour la FdP. Cette dernière tient scrupuleusement ses comptes et dispose de tous les chiffres.

Un commissaire souligne ensuite une divergence d'interprétation entre la Cour et la FdP en ce qui concerne le pourcentage de places de stationnement. En effet, la Cour constate qu'il existe quelque 4000 places en zone blanche (avec horodateurs), 17 000 places en zone bleue, 8500 places pour les deux-roues et 1500 places destinées aux livraisons, sur un total approximatif de 31 000 places. Les zones blanches représentent donc moins de 15% de toutes les places de stationnement, selon la Cour alors que la FdP estime que ce pourcentage est de 25%. Il demande comment cette divergence s'explique.

M. Schrenzel, secrétaire général adjoint au DETA, rappelle que lors de leur précédente audition, ils avaient distribué une présentation qui faisait état précisément du nombre de places sur le territoire de la Ville de Genève, soit un total de 22 160 places réparties entre 4386 en zone blanche et 17 474 en zone bleue. Il précise qu'il n'a pas fait le pourcentage précis mais souligne qu'il s'agit du recensement le plus récent existant (juin 2017).

Un commissaire déclare que ces chiffres semblent donc se rapprocher du pourcentage avancé par la Cour.

Un commissaire demande premièrement comment s'explique le fait que l'activité «horodateurs» soit déficitaire. Deuxièmement, il aimerait savoir dans quelle mesure la FdP serait disposée à travailler pour la Ville de Genève, dans le cas où cette dernière gagnerait son conflit avec l'Etat – qu'il juge d'ailleurs quelque peu stérile.

M. de Raemy souligne tout d'abord que la Ville de Genève est la première ville de Suisse à s'être dotée de scan-cars (une première voiture a été mise en circulation et une deuxième le sera également dans quelques semaines), dans le cadre du service du stationnement. Il souligne que la FdP s'est dotée de ce système de contrôle automatique sans procéder au moindre licenciement; bien au contraire, une dizaine de personnes a même été embauchée. Ainsi, le travail déjà très bien fait par les agents du service du stationnement le sera encore mieux et de manière plus efficace encore. En effet, à présent, pratiquement toutes les places sur le territoire de la Ville de Genève sont contrôlées quotidiennement (ce qui serait impossible sans scan-car). La FdP dispose donc d'une vraie expertise (notamment en ce qui concerne le développement d'un système d'information – doté même d'un directeur – qui s'avère très efficace) et peut se targuer d'une grande efficacité en matière de service de stationnement. Il poursuit en expliquant qu'on s'est aperçu ces dernières années que seuls 30% des usagers paient effectivement leur place de stationnement; d'où l'investissement dans ces scan-cars. Il précise que le déficit actuel s'explique notamment par le fait que suite à une négociation entre la FdP et l'Etat, il a été décidé de laisser la FdP se développer dans les nouvelles technologies, à condition qu'elle verse un montant forfaitaire à l'Etat. Or, si aujourd'hui on estime que le revenu des horodateurs en Ville de Genève représente un certain montant, la FdP s'est engagée à verser ce montant sans pour autant le gagner pour le moment. Néanmoins, grâce à cette nouvelle technologie que représentent les scan-cars, M. de Raemy affirme que la FdP peut espérer devenir rentable dès 2019. Il précise toutefois que dans le cadre de cette convention horodateur c'est la FdP qui est déficitaire et en aucun cas l'Etat.

M. Schrenzel rappelle également un point soulevé lors de la dernière présentation fait à la CF: l'Etat dégage un bénéfice de 600 000 francs sur l'activité «horodateurs» de la FdP.

Un commissaire demande si le montant relatif aux amendes de stationnement est bien de 20 millions de francs.

M. Schrenzel rappelle que ce n'est pas le DETA qui est en charge des amendes, mais le DSE. Il ajoute qu'il ignore le montant exact y relatif.

M. de Raemy précise que le montant relatif aux amendes s'élève à 13 millions de francs en Ville de Genève et qu'il s'agit là des amendes infligées et donc pas nécessairement du montant réellement recouvré. Il poursuit en expliquant que la FdP est une entreprise au service de la collectivité et donc de la Ville de Genève avec laquelle elle collabore pleinement. Il prend l'exemple de l'installation de 450 nouveaux horodateurs en Ville de Genève.

Il conclut en déclarant qu'il ne peut qu'inciter la Ville de Genève à trouver un terrain d'entente avec l'Etat car il est question d'années d'expérience, de collaborateurs très motivés et compétents, ainsi que de bien commun; en effet, il déclare que plus il y aura de rotation sur les places blanches, plus il sera facile de se garer en Ville de Genève et mieux les commerçants se porteront.

Un commissaire demande si la FdP travaille également de nuit.

M. de Raemy répond que la FdP ne travaille pas de nuit. Son activité se déploie durant les horaires des places blanches (soit jusqu'à 19 h, du lundi au samedi; il rappelle qu'aucune place n'est payante le dimanche).

Un commissaire déclare qu'il a de la peine à s'y retrouver avec tous ces chiffres. Il se réfère ensuite à l'une des annexes (l'annexe 3) du PL 11923, dans laquelle sont présentés les flux financiers entre la FdP et l'Etat pour l'année 2015. Il y est mentionné que ces flux consolidés ont généré un bénéfice monétaire de 23,45 millions de francs. Après avoir précisé qu'il est conscient du mélange opéré entre les différentes parties, dont certaines sont bénéficiaires tandis que d'autres moins, il demande s'il serait possible d'obtenir une présentation plus claire de ces décomptes et montants. Concernant les horodateurs déficitaires, il comprend que ce déficit est dû à l'investissement important effectué par la FdP.

M. de Raemy confirme. Il ajoute que le déficit s'explique également par le fait que les gens ne paient pas encore suffisamment leur place de stationnement.

Un commissaire ajoute que cet investissement, qui se révèle déficitaire, doit sans doute être amorti.

M. de Raemy confirme.

Un commissaire souhaiterait obtenir une explication écrite de la façon dont cela s'articule. Il rappelle que lors d'une précédente audition, M. Barthassat s'était dit d'accord de négocier sur un certain montant (à savoir 1 million ou 1,7 million ou encore 4 millions de francs au lieu des 8 millions demandés par la

Ville de Genève). Il déclare que tout cela donne l'impression de se trouver devant un véritable écran de fumée. Il conclut en demandant s'il serait possible d'obtenir un plan précis permettant de savoir de quoi l'on parle exactement.

M. de Raemy répond que tous les chiffres sont publiés dans le rapport annuel de la FdP. Il rappelle que cette dernière est une institution publique et qu'à ce titre, elle n'a rien à cacher.

Un commissaire signale cependant que, à sa connaissance, le rapport d'activités ne mentionne pas le fait que les horodateurs sont déficitaires.

M. de Raemy confirme que cela n'est pas mentionné noir sur blanc mais il précise que cette information ressort des comptes. Il informe que le déficit pour 2017 s'élève à 600 000 francs. Il ajoute qu'il faut dans un premier temps savoir quels sont les montants versés par l'Etat dans le cadre du contrat de prestations (soit 10 millions de francs pour le service du stationnement) puis faire le différentiel avec les amendes encaissées (qui relève du DSE) ainsi que l'argent versé par la FdP à l'Etat pour les horodateurs.

M. Schrenzel précise que ce dernier montant est également de l'ordre de 10 millions de francs.

M. de Raemy poursuit en expliquant que c'est là l'ensemble des chiffres relatifs aux mouvements financiers entre l'Etat et la FdP dans le cadre du contrat de prestations en vigueur (service du stationnement et horodateurs), soit 10 millions de francs versés par la FdP à l'Etat pour les horodateurs et 10 millions versés par l'Etat à la FdP pour le contrôle du stationnement, les amendes devant théoriquement rapporter 13 millions de francs.

Un commissaire demande si la FdP s'occupe également des macarons.

M. de Raemy confirme. Il précise qu'une loi permet à la FdP de financer la construction des nouveaux parkings (P+R etc.) par les recettes liées aux macarons des communes.

Un commissaire demande comment la FdP parvient à estimer que le contrôle des zones blanches représente 45% des charges globales du service de stationnement. Il rappelle d'ailleurs que la Cour considère ce montant comme «douteux».

M. de Raemy répond qu'il ne savait pas que l'on était capable d'estimer ce que représentait cette charge, puisque les agents responsables du service du stationnement contrôlent tant les zones blanches que les zones bleues, ainsi que les places de livraison, les véhicules mal parkés etc. (sans nécessairement tenir compte de cette distinction). Le contrôle du stationnement est une activité globale. Il imagine donc qu'il s'agit d'une estimation de la direction du service du stationnement.

Un commissaire demande s'il est possible, lorsqu'une amende est infligée, d'identifier à quel type de place elle s'applique.

M. de Raemy confirme qu'il existe différents codes propres à chaque catégorie d'amendes et de places de stationnement.

Un commissaire demande dès lors pourquoi la Cour estime que ce pourcentage de 45% est douteux.

M. de Raemy se permet, en précisant que cela n'engage que lui, de demander ce que cela change au fond du problème. Le service du stationnement inflige des amendes et peu importe où ou dans quel type de zone.

M. Schrenzel ajoute que les juges font des appréciations de faits et d'ailleurs la Cour reconnaît elle-même dans son arrêt qu'il s'agit là d'estimations et non pas des chiffres gravés dans le marbre ou des calculs reposant sur des preuves tangibles.

Un commissaire souligne que le contrat de prestations relatif au service du stationnement interdit le déficit. Il demande si la convention relative aux horodateurs le permet.

M. de Raemy souligne à nouveau que le déficit ne touche que la FdP et pas l'Etat.

M. Schrenzel précise en outre que le contrat de prestations ne fixe pas un objectif selon lequel cette prestation ne devrait pas être déficitaire ou bénéficiaire. Il est uniquement question, dans la convention, d'un montant forfaitaire que la FdP s'est engagée à verser à l'Etat. Il ajoute qu'il ne serait pas possible de fixer un montant d'amendes à infliger, puisque le contrôle du stationnement doit être compris comme un levier de la politique de mobilité visant à inciter les gens à payer leur place de stationnement via les horodateurs et non pas à régler des amendes.

M. de Raemy ajoute, à propos de la politique de mobilité, que l'idée de base consiste à ce que les voitures qui occupent des places en ville durant toute une journée, ne le fassent plus et soient garées sur une place de parking plutôt que sur la voie publique.

Une commissaire constate que M. Schrenzel travaille pour M. Barthassat. Elle demande cependant à quel titre il est auditionné aujourd'hui.

M. Schrenzel rappelle que la FdP est une entité de droit public qui est détenue par l'Etat. A ce titre, le DETA pourrait déclarer être le seul interlocuteur de la Ville de Genève dans cette affaire. Il confirme donc qu'il représente l'Etat et plus exactement le DETA qui est l'autorité de surveillance de la FdP mais qu'il accompagne simplement M. de Raemy aujourd'hui.

Une commissaire en conclut donc que la FdP ne dispose pas d'un juriste indépendant dans le cadre du traitement de cet objet.

M. de Raemy souligne que la FdP est tenue de rapporter à son département de tutelle qui est le DETA.

Une commissaire demande donc à M. Schrenzel, ce qu'il pense, en tant que juriste, de l'arrêt de la Cour constitutionnelle, selon lequel la Ville de Genève a le droit de réclamer une part du montant en question.

M. Schrenzel précise que l'arrêt de la Cour constitutionnelle fait suite à un arrêté du CE qui visait à cantonnaliser les horodateurs dans toutes les communes. Arrêté contre lequel la Ville de Genève – parmi d'autres communes – a fait recours. La question était donc de savoir si cet arrêté du CE était constitutionnel, c'est-à-dire s'il était doté d'une base légale ou non, et pas de savoir si l'Etat devait un certain montant à la Ville de Genève. La Cour s'est donc prononcée sur cette question et s'est penchée sur la nature de la taxe de stationnement. Dans ce cadre-là, elle a identifié une part domaniale – ou taxe relative à l'usage accru du domaine public – et puis une taxe de contrôle. Sur cette base-là, la Cour constitutionnelle a conclu qu'une base légale formelle (une loi) était nécessaire. Or, l'arrêté du CE n'en est pas une et l'a donc annulé. M. Schrenzel précise que les parties ne sont pas liées par les calculs réalisés par la Cour dans le cadre du raisonnement réalisé à l'appui de sa décision d'annuler l'arrêté en question. Il ajoute que personne ne dit que ce raisonnement est absurde et d'ailleurs l'Etat est en négociation avec la Ville de Genève afin de trouver une solution relative à la taxe d'usage accru du domaine public. Cependant, la difficulté réside dans le fait qu'il a fallu faire face à une certaine crispation dans la mesure où la Ville de Genève exige de l'Etat le versement d'un montant qu'elle estime – sans se baser sur l'arrêt de la Cour – à 8,5 millions de francs. Or, l'Etat a signalé que le bénéfice qu'il tire de cette prestation ne s'élève qu'à 600 000 francs. De plus, concernant les amendes, la Cour elle-même a conclu que les revenus y relatifs ne pouvaient pas être considérés comme une contre-prestation de l'activité «horodateurs»; il s'agit en effet d'une sanction pénale visant à dissuader et à punir, qui ne peut pas être juridiquement considérée comme un revenu et ne doit donc pas être intégrée dans le calcul. Les discussions entre l'Etat et la Ville de Genève – qui selon lui semblent aller dans le bon sens à présent – visent à trouver une solution permettant à l'Etat de poursuivre sa politique de stationnement, tout en rétrocédant à la Ville de Genève une partie raisonnable des montants en question, à titre de taxe d'usage accru du domaine public.

M. de Raemy précise qu'il est content d'avoir M. Schrenzel à ses côtés, car la FdP essaie de ne pas se mêler de ce «litige» qui oppose l'Etat et la Ville de Genève. Il ne souhaite en effet pas que la direction de la FdP qu'il préside soit impliquée dans ces discussions de nature éminemment politique. Il déclare qu'il

souhaite qu'un arrangement satisfaisant pour tout le monde soit trouvé car son seul but est de voir la FdP poursuivre sereinement son développement. Il rappelle que cette dernière – qui est une entreprise florissante n'accusant quasiment aucune dette – construit un nouveau parking sous-terrain par année (l'année dernière il s'agissait du parking du quartier de la Jonction et un autre verra bientôt le jour dans le quartier de Chêne-Bourg et que d'autres projets, notamment des P+R en périphérie sont en cours de réalisation) La FdP est une entreprise financièrement saine et disposant d'une grande expertise en matière de construction de parkings. Il insiste sur le fait qu'il ne souhaite pas que les directeurs de la FdP qui sont très motivés et compétents soient impliqués dans ce litige. Il conclut en répétant qu'il faut aboutir à une bonne négociation car dans le cas contraire, la FdP n'a rien à y gagner.

Une commissaire comprend tout à fait la position dans laquelle M. de Raemy se trouve, c'est pourquoi elle précise qu'elle adressait sa question à M. Schrenzel en particulier.

Un commissaire demande, dans la mesure où il est question d'une négociation et non pas d'un montant officiellement dû, s'il n'est pas quelque peu «cavalier» de la part de la Ville de Genève d'inscrire à son budget l'entier du montant qu'elle estime être en droit de réclamer. Il précise qu'il adresse sa question tant à M. Schrenzel qu'à M. de Raemy.

M. de Raemy répète qu'à ce jour aucun montant n'a été reversé à la Ville de Genève et il déclare douter que les négociations en cours aboutissent à un montant de 8,5 millions. Il estime en effet qu'il serait surprenant qu'un tel montant soit juste.

Un commissaire souligne que dans cette affaire chaque entité en cause présente sa propre version et ses propres chiffres. Il aimerait par conséquent disposer d'un détail précis relatif aux chiffres de la FdP, afin d'être au clair.

M. de Raemy confirme que le détail – à savoir le rapport financier de la FdP – demandé sera transmis à la CF. Il tient à souligner une nouvelle fois que l'activité «horodateurs» est déficitaire pour la FdP et pas pour l'Etat. Il précise néanmoins que les derniers comptes de la FdP, qui ont été bouclés lundi dernier, accusent un déficit de 600 000 francs pour l'activité «horodateurs» (qui ne concerne que les zones blanches) – il répète une nouvelle fois qu'il s'agit d'un déficit pour la FdP.

Un commissaire poursuit en signalant que d'après l'interprétation de la Cour, il n'existe pas une sorte de mélange entre les frais relatifs aux horodateurs et les frais relatifs aux zones bleues. C'est pourquoi il aimerait disposer du détail qu'il vient de demander.

M. de Raemy précise que les horodateurs représentent une activité spécifique de la FdP qui comprend l'achat, l'installation des machines et les différents moyens

de percevoir les fonds (le paiement du stationnement peut en effet s'effectuer non seulement directement à l'horodateur, mais aussi via une application pour smartphones). Cette activité qui concerne le stationnement en voirie sur place blanche est déficitaire pour la FdP. Le contrôle du stationnement constitue un autre volet d'activités pour lequel la FdP est mandatée et reçoit 10 millions de francs de l'Etat pour effectuer cette prestation. Il conclut en déclarant qu'il s'engage à transmettre tous les documents pertinents et souligne que tout est limpide.

Un commissaire demande si l'activité «horodateurs» est également déficitaire sur le territoire de la Commune de Carouge.

M. de Raemy répond que non, avant de préciser que le contrat de prestations liant la Ville de Carouge à la FdP n'est pas le même que celui qui lie cette dernière à l'Etat pour le territoire de la Ville de Genève.

Un commissaire demande comment cela s'explique.

M. de Raemy précise qu'en ce qui concerne la Ville de Genève, la convention établie entre l'Etat et la FdP prévoit que cette dernière gère et exploite les horodateurs avec la possibilité de développer son activité. En contrepartie, la FdP s'est engagée à reverser à l'Etat un montant forfaitaire lié aux revenus des horodateurs. Or, à ce jour, les revenus nets ne couvrent pas les frais engagés. En ce qui concerne les autres communes, M. de Raemy explique qu'il existe différentes façons de procéder.

Un commissaire demande comment cela pourrait être divisé et comment pourrait-on imaginer le montant revenant à la Ville de Genève, le cas échéant.

M. de Raemy répond qu'il n'a pas de chiffre précis en tête, mais confirme qu'il transmettra un exemple de contrat à la CF. Il ajoute qu'il est nécessaire de tout mettre en parallèle: la Ville de Carouge paie également la FdP pour le contrôle du stationnement. En ce qui concerne les amendes, les montants sont sans doute versés au DSE et une quote-part est reversée à la Ville de Carouge, à l'instar de ce qui se fait en Ville de Genève.

Un commissaire poursuit en demandant si des amendes sont également infligées sur les trottoirs.

M. de Raemy confirme. Il précise toutefois qu'une certaine tolérance est de mise en ce qui concerne les deux roues, conformément à ce que prévoit le contrat de prestations avec l'Etat). Cette tolérance s'illustre par le fait que si le véhicule (moto ou scooter) n'empiète pas sur une distance de plus 1,5 m – sauf erreur – alors il n'est pas amendé. Toutefois si, par exemple, deux motos stationnées côte à côte perturbent la circulation sur le trottoir, une amende est infligée aux deux véhicules concernés. Or, parfois, le propriétaire revient à son véhicule après que l'autre véhicule est déjà reparti et peut donc être surpris de se voir amendé alors que sa moto stationnée isolément n'empiète pas sur le trottoir.

Un commissaire demande s'il faut par conséquent partir du principe que le fait de parquer son véhicule deux roues sur un trottoir constitue une infraction.

M. de Raemy confirme qu'il faut partir de ce principe. Il précise qu'il doit tout de même l'admettre malgré le fait qu'il est lui-même motard.

Un commissaire demande, si le budget était accepté en l'état – c'est-à-dire avec l'inscription des 8,5 millions de francs réclamés par la Ville de Genève – s'il serait possible que le CE intervienne pour «retoquer» le budget de la Ville de Genève.

M. Schrenzel confirme – en précisant qu'il ne se prononce pas sur le cas d'espèce – que le Conseil d'Etat exerce un contrôle sur les budgets communaux.

Un commissaire souligne que l'arrêt de la Cour constitutionnelle reconnaît que les voies publiques de la Ville de Genève relève d'une compétence communale et non cantonale et que, par ailleurs, le produit des émoluments, taxes et redevance perçus en cas d'utilisation du domaine public appartient aux communes s'il s'agit du domaine communal. Il apparaît donc clair que, depuis le 19 mai 2017, l'Etat ne peut pas inscrire à son budget un montant qui de jure, revient aux communes. Il demande dès lors pourquoi l'Etat l'a tout de même fait.

M. Schrenzel demande de quelle somme appartenant aux communes parle précisément le commissaire.

Le commissaire répète qu'il s'agit du produit des émoluments, taxes et redevance perçus en cas d'utilisation du domaine public communal.

M. Schrenzel souligne qu'il s'agit justement là de l'objet du litige. La Cour fait un calcul pour appuyer son raisonnement et base ce dernier sur des estimations; la Cour estime ce montant à 4 millions de francs alors que la Ville de Genève exige 8,5 millions.

Un commissaire précise que sa question ne concerne pas les montants, mais l'affectation d'une ligne du budget du DETA ou d'un autre département de l'Etat.

Le président rappelle que cette question est de nature politique et a déjà été posée à M. Barthassat, qui avait répondu que la ligne en question relevait du budget du DETA.

M. Schrenzel rappelle que les accords en vigueur entre la FdP et l'Etat n'ont pas été remis en question. L'exécution de ces contrats est donc parfaitement légale. Toutefois, cela pourrait changer le jour ou un tribunal déciderait que tel montant devrait revenir à qui de droit. Néanmoins, pour l'heure, l'idée est de trouver un arrangement.

M. de Raemy rappelle l'historique de cette affaire. C'est en effet M. Pierre Maudet, lorsqu'il était au Conseil administratif de la Ville de Genève, qui avait

fait en sorte que la gestion des horodateurs etc. revienne à l'Etat; ce qu'il peut comprendre, car les choses peuvent tout à fait changer. D'où les négociations actuelles. Il répète ensuite à nouveau qu'il souhaite vivement qu'un accord soit trouvé.

Une commissaire souligne que les amendes ne peuvent pas être considérées comme un revenu. Cependant elle souligne que les montants y relatifs sont tout de même inscrits au budget de l'Etat.

M. Schrenzel précise qu'il ne peut pas répondre à cette question qu'il faudrait poser au DSE.

Une commissaire croit avoir compris que 70% des amendes n'étaient pas payées.

M. de Raemy précise qu'il s'agit de 70% des places de stationnement qui ne sont pas payées.

M. Schrenzel informe qu'à la connaissance du DETA, environ 60% des automobilistes ne payent pas leur taxe de stationnement (horodateurs).

M. de Raemy donne l'exemple des statistiques relatives aux huit premiers jours d'exploitation de la scan-car – qu'il s'agit de relativiser l'impact, puisque la période sous revue est très courte – qui indiquent 65% d'impayés (ou de dépassement de la durée autorisée du stationnement).

Une commissaire demande combien de contrôleurs remplace une scan-car.

M. de Raemy précise que la scan-car est une aide pour les agents qui contrôlent chaque voiture. Une scan-car peut contrôler quelque 1000 voitures à l'heure, alors qu'un agent ne peut en contrôler que 120 sur la même durée.

Lorsque la scan-car traverse une rue, elle envoie des «missions» aux agents qui opèrent dans les rues avoisinantes. Ces missions concernent des véhicules présentant un problème. Les agents ne perdent désormais plus de temps et se concentrent sur les véhicules identifiés par la scan-car en y effectuant un second contrôle. M. de Raemy signale qu'on a rapidement constaté un agglutinement de personnes autour des horodateurs peu de temps après le passage de la scan-car, ce qui démontre qu'il s'agit d'un très bon moyen de prévention. En outre, le taux de justesse des analyses de la scan-car s'élève à 98%. Il répète que l'introduction de cette nouvelle technologie n'a conduit à aucun licenciement, mais même à l'engagement de 10 personnes supplémentaires.

Un commissaire demande si le litige opposant la Ville de Genève à l'Etat a donné lieu à des discussions au sein du conseil de la FdP.

M. de Raemy confirme. Il rappelle que les membres du Conseil proviennent de différents cercles notamment politiques. Il précise toutefois que cette question

politique a certes atteint le Conseil mais qu'elle y reste; il déclare qu'il ne faut pas qu'elle touche les directeurs de la FdP.

Un commissaire déclare qu'il est tout de même choquant de constater que deux entités publiques se disputent ainsi le magot.

M. de Raemy répète qu'il souhaite impérativement que les parties trouvent un arrangement. Il ajoute que la FdP est à leur disposition pour ce faire.

M. Schrenzel ajoute que des discussions ont eu lieu vendredi dernier et, au vu de la façon dont elles se sont déroulées, se dit très optimiste.

Un commissaire demande si, le cas échéant, ce sera à la Ville de Genève d'ouvrir une action en justice. Il demande en outre quelles seraient les prochaines étapes, en termes de procédure.

M. Schrenzel souligne que son magistrat veut également trouver un accord. Les litiges consomment beaucoup de temps et d'argent et cela ne présente un intérêt pour personne. Il assure donc de la volonté de l'Etat de trouver un accord avec la Ville de Genève au plus vite.

M. de Raemy ajoute que la FdP souhaite vivement qu'un accord tripartite sur la Convention et les contrats de prestations soit trouvé. Il explique que si la Ville de Genève est partie prenante à la convention, il est probable que, d'un point de vue davantage «commercial» – il le concède – elle fera en sorte de ne plus supprimer systématiquement les places blanches sur son territoire; suppression qui représente un manque à gagner important.

Un commissaire en conclut donc que le Conseil de la FdP est favorable à un accord tripartite.

M. de Raemy confirme que le Conseil de la FdP estime que l'accord représente la meilleure solution et qu'il a fait part de cette volonté à l'Etat.

En l'absence d'autre question, Le président remercie les auditionnés avant de les libérer.

Suite du processus budgétaire

Le président informe que les auditions dans le cadre de l'étude du projet de budget 2018 sont terminées. Il demande aux commissaires quelle suite ils souhaitent donner aux travaux et ouvre le tour de parole.

Un commissaire déclare que cette audition le laisse pantois. Il souligne que plusieurs chiffres différents ont été donnés en moins de dix minutes, ce qui démontre – selon lui – que quelqu'un ment dans cette histoire. Il estime qu'il serait judicieux d'auditionner les deux représentants de la Ville de Genève au

sein du Conseil de la FdP des parkings, à savoir M. Pagani et M. Jacques Mino. Il conclut en déclarant qu'il est impossible de se déterminer sur la recette à inscrire au budget alors que les parties se contredisent.

Le président rappelle que lors de l'audition de son audition, M^{me} Salerno avait déclaré s'exprimer au nom du Conseil administratif.

Une commissaire constate elle aussi que les réponses apportées lors de l'audition de ce soir sont peu satisfaisante et comprend donc l'envie exprimée par son collègue d'aller plus loin. Cependant, elle signale qu'au vu de la complexité de cette affaire, les choses ne risquent pas d'évoluer avant au moins six mois. Par conséquent, elle estime qu'il n'est pas judicieux de lier le vote du budget à cette affaire.

Un commissaire déclare qu'il ne partage pas l'avis de ses deux préopinants. Il estime en effet que l'on a bien compris que la FdP applique à la lettre la convention à laquelle elle est liée. Or, c'était cette question que la CF souhaitait vérifier. Il n'est donc pas favorable à d'autres auditions sur ce sujet. Il rappelle en outre que le Conseil municipal a renvoyé pas plus tard que lors de la dernière séance plénière une motion (M-1335) réclamant la transmission de nouveaux éléments et demandant plus particulièrement une mise à jour de ce nouveau budget, c'est donc là-dessus que la discussion devrait porter.

Un commissaire souligne qu'il n'y a aucune raison que ces 8,5 millions de francs soient inscrits au projet de budget 2018, d'autant plus que les auditionnés ont signalé que les discussions n'étaient pas finies.

Un commissaire ne partage pas de ce qui vient d'être dit. Si la Ville de Genève conteste le montant qui lui est dû, elle se doit de le signifier en l'inscrivant dans son budget. Il poursuit en déclarant que l'on peut trouver un nombre incalculable de raisons pour décider de ne pas doter la Ville d'un budget. Or, selon le cadre légal, le budget représente une autorisation pour la Ville de Genève de dépenser dans le cadre de ses différentes politiques publiques. La question qui se pose dès lors est de savoir si l'on veut donner les moyens à la Ville de Genève de construire un budget pour mettre en œuvre l'ensemble de ses politiques publiques. Il reconnaît qu'il est dans le flou total vis-à-vis de la FdP, et qu'il est nécessaire de tirer les choses au clair. Cependant, il estime qu'il faut aller de l'avant avec le projet de budget 2018.

Un commissaire propose d'inviter le Conseil administratif à présenter un projet de budget 2018 avec les adaptations nécessaires du point de vue légal, en tenant compte notamment du refus des coupes budgétaire par le peuple lors des votations du 4 mars dernier. Il se réfère à un courrier qui le souligne. En outre, cela permettrait de mettre en évidence les actualisations relatives à l'entrée en vigueur du MCH2, afin de discuter dans les meilleures conditions et de présenter les amendements.

Le président rappelle à son tour que la motion M-1335 a été renvoyée au Conseil administratif lors de la dernière séance plénière du Conseil municipal et qu'il reste à trancher la question de la réactualisation du budget sur la base des recettes. Or, la motion M-1335, qui a été renvoyée, traite en partie de la FdP, car elle cherche à savoir si les recettes seront modifiées ou non. Il propose donc d'écrire au Conseil administratif afin de savoir s'il donne suite à la motion M-1335 et s'il compte réactualiser le budget. Si la réponse du Conseil administratif est négative, rien n'empêche la commission de voter le budget dans deux semaines.

Une commissaire rappelle que le Conseil administratif s'est engagé à le faire et qu'il y est d'ailleurs tenu.

Le président précise qu'il ne dispose d'aucune indication du Conseil administratif qui pourrait lui faire dire que ce dernier le fera effectivement.

Un commissaire incite les commissaires à lire l'arrêt de la Cour constitutionnelle relatif à la question des parkings, qui est disponible en ligne. Il rappelle qu'il a lu à plusieurs reprises des passages signalant que les revenus des places situées sur le territoire de la Ville de Genève reviennent à cette dernière, même si le montant de 8,5 millions de francs peut être discuté.

Une commissaire partage cet argumentaire. Elle estime qu'il est question d'un montant relativement conséquent dont on doit tenir compte dans l'élaboration du budget. De plus, ce montant de 8,5 millions représente une fraction raisonnable du budget total de la Ville de Genève. Elle ajoute que l'on doit, en la matière, appliquer la même tolérance qui est de rigueur pour l'administration fiscale cantonale, lorsqu'elle évalue ses revenus fiscaux. La différence éventuelle se verra au moment de l'étude des comptes. Elle est donc favorable à l'avancée des travaux sur le projet de budget 2018.

Une commissaire appuie la proposition de Le président.

Un commissaire appuie également la proposition de Le président. Pour répondre à l'affirmation selon laquelle la somme de 8,5 millions de francs semble ne pas représenter beaucoup par rapport au budget total, il rappelle que le Conseil administratif s'était vanté de faire des boni de quelque 200 000 francs. Il poursuit en déclarant qu'il comprend l'interprétation selon laquelle ce montant de 8,5 millions de francs est surfait, mais constate cependant qu'il est question d'un revenu qui revient de plein droit aux communes concernées, en vertu de l'utilisation de leur domaine public. Toutefois, cela n'annule en rien la convention en vigueur et implique l'obligation de dénoncer cette dernière et d'en conclure une nouvelle.

Un commissaire souligne que c'est l'arrêt de la Cour constitutionnelle qui a obligé les parties à discuter. Il poursuit en déclarant qu'il est aussi favorable au fait d'attendre que le Conseil administratif présente une actualisation du projet de budget 2018. Il rappelle d'ailleurs que M^{me} Salerno a invité les chefs de groupe – de la droite – à discuter lors d'une séance agendée au 23 mars prochain.

Une commissaire souhaite partager avec la CF son infini regret face à la procédure proposée et le peu de confiance que certains témoignent à l'égard des institutions genevoises. Elle s'étonne en effet de voir que lorsqu'une décision est prise en plénum (à savoir le renvoi de la motion M-1335 lors de la dernière plénière, qu'elle a d'ailleurs refusé), les personnes à l'origine de cette décision n'en tiennent finalement pas compte.

Le président rétorque que s'il comprend bien, il ne faudrait plus rien inscrire à l'ordre du jour et attendre que le Conseil administratif sollicite le Conseil municipal. Il précise que si la réponse du Conseil administratif au projet de lettre qu'il propose est négative, le vote du budget sera agendé à la prochaine séance de la CF alors que si la réponse est positive, il attendra. Il déclare qu'on ne peut pas le soupçonner d'opérer des manœuvres dilatoires, alors qu'il tente en réalité d'être le plus constructif possible.

Une commissaire souhaite simplement souligner qu'elle regrette le peu de cas fait des décisions prises en plénum.

Une commissaire déclare qu'il semble clair que le projet de budget 2018 sera refusé par la majorité du Conseil municipal. Elle demande dès lors pourquoi continuer cette mascarade et maintenir un suspens en réalité inutile.

Un commissaire ne partage les opinions exprimées. Il estime que la proposition de courrier de Le président représente une demande tout à fait légitime. Il rappelle en outre que la droite s'est engagée à voter le projet de budget 2018 si ce dernier est équilibré et s'il tient compte des éléments contenus dans la motion M-1335.

Un commissaire abonde. Il déclare qu'il est en effet urgent de statuer sur le projet de budget 2018. Or, la démarche auprès du Conseil administratif proposée par Le président va dans ce sens. Il ajoute qu'il aimerait bien entendre un Conseil administratif qui mettrait tout en œuvre pour faciliter le travail de la CF afin de voter ce budget le plus rapidement possible. Il conclut en déclarant qu'il est donc crucial que le Conseil administratif transmette les éléments d'information adéquats afin que la CF puisse statuer.

Le président répond qu'il ne voit pas comment ne pas lier cette audition au budget.

Il procède ensuite aux votes.

Vote sur l'audition des représentants de la Ville de Genève au sein du Conseil de la FdP, à savoir M. Jacques Mino et M. Rémy Pagani sur la question des horodateurs et dans le cadre du projet de budget 2018:

Par 6 non (2 EàG, 4 S) contre 2 oui (MCG) et 7 abstentions (1 Ve, 2 DC, 3 LR, 1 UDC), l'audition est refusée.

Concernant la proposition de courrier au Conseil administratif, un commissaire estime que la question de savoir si le Conseil administratif envisage de mettre à jour le projet de budget 2018 est une évidence, puisque cela relève de la volonté populaire. Quant à la deuxième partie du courrier qui a trait à la question de savoir si le Conseil administratif compte rajouter les montants de 2017 au projet de budget 2018 – ce qui a été demandé dans la motion renvoyée la semaine dernière – et d’effectuer des coupes ailleurs, M. Gomez déclare que c’est à la droite de le faire directement, puisque ses représentants sont majoritaires au Conseil municipal.

Le président précise que le courrier ne vise pas à demander au Conseil administratif de faire ainsi, mais de lui demander s’il compte le faire. Il propose d’arrêter le délai de réponse du Conseil administratif à la fin de la semaine prochaine. Si la réponse est négative, alors le vote du budget sera agendé à la semaine suivante.

Un commissaire demande s’il serait possible, au lieu d’imposer un délai ou un ultimatum, de demander à quel moment – que l’on espère dans les meilleurs délais – le Conseil administratif compte présenter ces éléments à la CF.

Le président signale qu’après le 28 mars, la CF ne se réunira plus avant le 17 avril prochain. C’est pourquoi il souhaite donner un délai afin de savoir si la CF a une raison d’attendre ou si elle peut aller de l’avant le plus rapidement possible.

Il procède ensuite aux votes relatifs à sa proposition.

Vote sur l’envoi d’un courrier au Conseil administratif dans le cadre de la proposition PR-1262 A:

Par 10 oui (2 EàG, 2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) contre 5 non (1 Ve, 4 S), l’envoi du courrier est accepté.

Vote pour accepter la première question du courrier au Conseil administratif, formulée comme suit: «1. Comptez-vous réactualiser le projet de budget 2018 compte tenu du résultat de la votation du 4 mars 2018?»

Par 10 oui (2 EàG, 2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) contre 4 non (S) et 1 abstention (Ve), la formulation de la première question est acceptée.

Vote pour accepter la deuxième question du courrier au Conseil administratif, formulée comme suit: «2. Comptez-vous donner suite aux demandes du Conseil municipal telles que formulées dans la motion M-1335 votée lors de la séance plénière du 7 mars 2018?»

Par 8 oui (2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) contre 7 non (2 EàG, 1 Ve, 4 S), la formulation de la deuxième question est acceptée.

Vote pour demander une réponse de forme avant vendredi prochain (23 mars), à midi (dernier délai):

Par 6 oui (2 DC, 3 LR, 1 UDC) contre 4 non (S) et 5 abstentions (2 EàG, 1 Ve, 2 MCG), la demande est acceptée.

Le président informe donc que si le Conseil administratif répond qu'il s'apprête à revenir avec une proposition de budget, le vote de ce dernier ne sera pas encore agendé; sinon, il sera agendé entre le mardi 27 et le mercredi 28 mars prochains.

Séance du 21 mars 2018

Organisation des travaux

Le président fait suite aux échanges de courriels avec M^{me} Sandrine Salerno sur la date de son audition budgétaire. Il demande à la commission ce qu'il convient de faire.

Une brève discussion s'ensuit.

Vote pour maintenir l'audition de M^{me} Sandrine Salerno le mardi 27 mars 2018 sur le projet de budget 2018:

Par 8 oui (3 LR, 2 DC, 1 UDC, 2 EàG) contre 6 non (3 S, 2 MCG, 1 Ve), le maintien de l'audition est accepté.

Séance du 27 mars 2018

Audition de Mme Sandrine Salerno et de ses collaborateurs

M. Krebs, directeur adjoint du DFL, prend brièvement la parole. Il indique que le Conseil administratif présente une version amendée du projet de budget 2018 avec les référendums du budget 2017, des ajustements techniques et l'introduction des LRT Sport (annexe 17).

S'agissant des référendums, des lignes ont été réintroduites, il cite:

- la subvention à la solidarité internationale 340 000 francs,
- l'allocation rentrée scolaire 150 000 francs,
- les coupes dans le domaine de la culture 963 160 francs,
- les dépenses générales 910 000 francs.

Ce qui amène à un résultat déficitaire de - 2 101 764 francs.

L'ajustement que le Conseil administratif a retenu est celui des pertes des débiteurs impôts au niveau constaté aux comptes 2017. La réduction de charges est de 2,3 millions de francs.

Ce qui amène à un résultat positif de 198 236 francs.

M. Krebs annonce également le rétablissement de l'arbitrage pour la solidarité internationale, l'argent est revenu au traitement social à la DRH, et une intégration de la LRT Sport.

Ces dernières écritures n'ont pas d'effet sur les résultats. Au final, le nouveau projet de budget 2018 amendé a un résultat positif de +200 000 francs et une insuffisance de financement de 21,9 millions de francs.

Après cette brève présentation de M. Krebs, le président ouvre les questions.

Un commissaire s'adresse à M^{me} Salerno. Son parti, l'Union démocratique du centre est très inquiet par le traitement accordé à la solidarité internationale. Il demande des précisions.

M^{me} Salerno répond que la somme initiale qui était de 340 000 francs a été rétablie. La somme de 220 000 francs qui avait été prise lors des arbitrages d'octobre a été remise là où elle avait été prise, à savoir dans le traitement social de la DRH.

Un commissaire demande pourquoi les moins 810 000 francs relatifs à la LRT Sport n'apparaissent pas avant, lors des précédents budgets proposés.

M^{me} Salerno répond parce que la loi a été votée en janvier 2018.

Un commissaire dit qu'elle a été votée avant.

M. Krebs explique que l'entrée en vigueur a été fixée tardivement par le Conseil d'Etat: elle est intervenue au 1^{er} janvier 2018. En effet, il y avait un différend sur un montant qui concernait le fonds intercommunal.

Un commissaire a des questions concernant les fonds de soutien aux sportifs et sportives individuel-le-s. Il s'étonne car ce n'est pas ce qui avait été communiqué par le magistrat au niveau du sport. Il avait cru comprendre qu'il s'agissait de soutenir les associations sportives, mais pas les sportifs et sportives individuel-le-s.

M^{me} Salerno lui demande de reformuler sa question afin qu'une réponse plus précise puisse lui être donnée.

Un commissaire demande si le fonds de soutien aux sportifs et sportives individuel-le-s est dans la loi.

M^{me} Salerno le confirme. Elle est sûre que le montant est juste et peut demander à nouveau des précisions sur ces 70 000 francs et ce qu'ils recouvrent à M. Kanaan.

Un commissaire dit que la question ne porte pas sur le montant: c'est la ligne. Il veut savoir si elle est à la charge de l'Etat maintenant.

Un commissaire a des questions concernant les amendements présentés. Rien n'est dit concernant la prise en compte de la problématique du GTG et rien n'est dit sur celle des horodateurs.

M^{me} Salerno aborde la question des horodateurs. Le Conseil administratif n'en tient pas compte car les discussions sont en cours avec l'Etat, dont la position a évolué dans le temps. En parallèle, les procédures devant les tribunaux sont maintenues. Et la somme est également maintenue au budget car il s'agit d'une prétention légitime de la Ville sur cette recette. Si cette somme était enlevée, elle affaiblirait la défense de la Ville.

Un commissaire estime que la réponse de M^{me} Salerno n'est pas satisfaisante. Il demande pourquoi garder le 100% des prétentions puisque la Ville de Genève se dit prête à négocier. Le Canton a fait un pas dans leurs sens, mais elle n'en fait aucun.

M^{me} Salerno répond qu'il s'agit d'une position de force. Elle représente une institution et une institution continue toujours à discuter. Mais le montant est maintenu. De plus, le montant de rétrocession de la FdP n'est plus de 8,5 millions de francs mais de 10 millions de francs. La FdP s'est équipée de deux ScanCars qui vont améliorer la perception et forcément faire entrer plus d'argent dans leurs caisses. Enfin, il y a deux procédures:

- 1) celle en lien avec les horodateurs;
- 2) celle en lien avec le recouvrement des amendes sur le domaine public. La somme est donc plus conséquente. Aussi, revendiquer les 100% n'est pas revendiquer l'entier de ce que rapportent les contraventions et les horodateurs sur le domaine public de la Ville de Genève.

Un commissaire répond que la FdP a été auditionnée. Elle s'est dite prête à être prestataire dans une convention tripartite et demande si cela est effectivement en discussion.

M^{me} Salerno a proposé que les discussions Ville/Etat soient tripartites en incluant la FdP. Elle a fait la proposition mais ne connaît pas pour l'instant la détermination du Conseil d'Etat.

Un commissaire veut savoir ce qu'il en est du GTG.

M^{me} Salerno répond que M. Kanaan a fait parvenir une lettre.

Le président confirme et informe les commissaires qu'ils l'ont tous reçue par courriel.

M^{me} Salerno lit la lettre à la demande générale:

Objet: Situation financière de la Fondation du Grand Théâtre en 2018

Monsieur le président,

La Fondation du Grand Théâtre a communiqué sur sa situation financière pour les années 2018 et 2019, marquée à la fois par le retrait de la subvention cantonale de 3 millions de francs et par les surcoûts liés au retard pris par le chantier de rénovation du Grand Théâtre et à la nécessité d'exploiter l'ODN durant la première moitié de la saison 2018-2019, surcoûts que la Fondation évalue à 2 248 000 francs. Ainsi, les informations et chiffres donnés par la Fondation du GTG, notamment lors de l'audition du 20 février devant la Commission des finances, représentent la situation en l'état à ce moment. Sur cette base, comme j'ai pu vous l'indiquer dans mon courrier daté du 27 février 2018, de multiples démarches ont été engagées auprès des Communes et des privés, tout comme en vue d'une reprise des négociations auprès du Canton. Par ailleurs, les chiffres fournis par la FGTG sur l'impact du retard du chantier sont en cours d'évaluation au sein des services de mon département et du DCS.

A moyen et long terme, je confirme que l'absence de subvention du Canton posera un problème d'ordre structurel. Nous avons aujourd'hui, sur la base des démarches en cours, des perspectives raisonnables de trouver des fonds supplémentaires qui pourraient être apportés notamment en 2018, mais toutefois sans garanties absolues à ce stade. A contrario, un apport financier supplémentaire à brève échéance de la Ville de Genève risquerait de compromettre la crédibilité de ces démarches.

En effet, si ces démarches aboutissaient positivement, il ne serait pas nécessaire pour la Ville de Genève d'augmenter sa participation financière en 2018. En revanche, la situation resterait ouverte pour l'année 2019 et dépendrait bien entendu de la position à venir du Canton, sachant que les négociations n'avaient pas été annulées mais suspendues. L'impact de cette reprise ou non de négociations constituerait alors un enjeu pour le projet de budget 2019 de la Ville de Genève, le cas échéant.

Je ne manquerai pas de vous informer de tout développement en la matière et reste à votre disposition pour toute question supplémentaire.

Avec mes salutations les meilleures.

Sami Kanaan

M^{me} Salerno résume. Il y a trois démarches:

- 1) la reprise des discussions avec le Conseil d'Etat, qui s'est tenue récemment à la Villa Zoubov, à laquelle elle a assisté;
- 2) une demande au FI ponctuelle pour 1,5 million de francs;
- 3) des démarches auprès de privés, pour une augmentation de la subvention qui toucherait l'année 2018 et les années suivantes, soit une augmentation pérenne d'un tiers privés à la Fondation du GTG.

M. Krebs répond à la question précédente en précisant qu'il s'agit du soutien à l'élite individuelle.

Un commissaire demande comment ont été calculées les coupes dans les dépenses générales (page 4 de la présentation). Car s'il fait le total, il n'arrive pas à 960 000 francs. Il demande aussi quelle est la différence entre les lignes en noir et en vert dans un des documents distribués.

Note de la procès-verbaliste: ci-après le commentaire de la Ville de Genève.

Il s'agit d'une erreur de plume corrigée par après. En lieu et place de 960 000 francs, il convenait de lire 910 000 francs. Les totaux sont, quant à eux, exacts.

M. Krebs répond qu'en vert ce sont les subventions.

Un commissaire demande puisque le Canton a publié ses comptes 2017, la Ville de Genève n'arriverait-elle pas à faire de même.

M^{me} Salerno répond que la Ville présente les comptes le 9 avril prochain. Elle explique que le délai ne peut pas être le même que le Canton. Le processus prend du temps. En effet, il y a tout un travail de vérification des informations qui est effectué. Et pendant ce temps, M. Chrétien fait son audit de la Ville. Aussi, si la Ville avait remis les comptes avant, ils n'auraient été audités. Enfin, M^{me} Salerno rappelle que la CF a insisté pendant des années à avoir des comptes audités.

Un commissaire estime qu'il est dommage d'avoir un mois de retard par rapport au Canton.

M. Krebs commente que le Canton a présenté ses comptes plus tôt que d'habitude cette année.

Un commissaire demande vu que les comptes 2017 sont là, s'il n'avait pas été possible d'améliorer le boni.

M^{me} Salerno répond que cela n'était pas possible de manière significative.

Un commissaire demande sur quelle base objective ont été prévues les pertes sur débiteurs évaluées à moins 2,3 millions de francs.

M^{me} Salerno répond sur les comptes 2017.

Un commissaire demande confirmation que le bâtiment de l'ODN appartient bien à la Fondation du GTG et pas à la Ville. Et si le montant de la vente apparaît quelque part dans le budget.

Un commissaire intervient pour rappeler que la question avait déjà été posée à la Fondation du GTG et que cela n'est pas encore visible dans le budget.

Un commissaire aimerait un retour sur le Métropole et demande si l'actualité cela aura une incidence sur le budget 2018.

M^{me} Salerno répond que cela n'est pas le cas.

Le président aborde la brochure, les montants qui y figurent et leur total. Il rappelle qu'il y avait quatre éléments de votations et donne les chiffres: un à 1 million de francs, un à 340 000 francs, un à 963 160 francs, et un à 150 000 francs et demande un éclairage sur le total car il y a un décalage.

M. Krebs explique qu'il y avait un recouplement de 90 000 francs. Comme un référendum pouvait être accepté et l'autre pas, les 90 000 francs ont pu être conservés dans deux référendums. Comme tous les référendums ont été acceptés, ils ont été conservés sur le référendum portant sur le domaine de la culture.

Un commissaire prend acte mais aimerait y voir plus clair.

M. Krebs répond que les lignes concernées par ce recouplement sont à la fois dans le domaine de la culture et des dépenses générales.

M^{me} Böhler explique qu'il s'agit d'un impact. Si on fait le total de la colonne «Modifications charges» et celui de la colonne «Modifications revenus», il s'agit de la différence entre le résultat de l'ancien projet de budget et le nouveau.

M^{me} Salerno conclut qu'elle va demander à M. Kanaan confirmation de ce que recouvrent les 70 000 francs afin de communiquer les détails à la commission.

Un commissaire est très étonné par les propos de M. Kanaan comme quoi si le budget n'était pas voté tous les festivals seraient en faillite.

Le président estime que ce n'est pas une question pour M^{me} Salerno mais une question d'ordre interne au Conseil municipal.

Suite du processus budgétaire

Un commissaire revient sur les propos de M. Kanaan car il estime que les propos tenus étaient de l'ordre de la menace. Il pense que l'ensemble du Conseil municipal puisse recevoir les documents.

Un commissaire rappelle aux commissaires, en particulier ceux de droite, que l'arrêté de la Cour de Justice dit que les produits perçus appartiennent aux communes; il tient à le rappeler et invite à lire cet arrêté car il est d'une clarté limpide concernant le fait que le Canton n'a aucun droit sur le produit des horodateurs.

Le président intervient pour dire que le but en ce moment précis est de décider de la suite des travaux, pas de débattre, cela peut être fait lors de la prochaine CF.

Une commissaire estime que toutes les questions ont été abordées et qu'il faut aller de l'avant. Le Parti socialiste est prêt à avoir le débat demain soir en commission.

Un commissaire apprécie moyennement les leçons données par son collègue. Il y a une loi certes, mais aussi un contrat entre deux entités, qui ne sont pas anodines, à savoir la Ville de Genève et le Canton, et celui-ci a été dénoncé. Il n'est pas certain d'être capable de répondre demain. En effet, gouverner c'est prévoir et ce budget est stratégique: il vise à garder une posture concernant les horodateurs et ne donne pas de signe de ce que la Ville pourrait payer en regard du Grand Théâtre. Il estime que ce qui se produit n'est pas anodin et ne sait pas si demain, au nom du Parti libéral-radical, il pourra voter ce budget.

Un commissaire intervient pour dire que si ce budget est stratégique, tant mieux. Il ajoute que si le Parti libéral-radical n'est pas capable de répondre aujourd'hui, il ne le sera pas demain, ni dans quinze jours. Les Verts estiment que la Ville a droit à ce montant concernant les horodateurs. Et c'est logique qu'il figure dans le budget. Il constate une stagnation, qui est le fruit d'une volonté politique. Car il pense que le budget pourrait déjà être voté ce soir.

Une commissaire considère qu'il faut arrêter de discuter des horodateurs. Sur la question des douzièmes, il y a une vraie problématique dans le domaine de la culture. Elle reçoit chaque semaine des courriels d'associations qui ont des problèmes de trésorerie. Les festivals aussi. Elle souligne qu'il y a un problème immédiat. Il y a un principe comptable qu'il faut maîtriser en commission des finances. L'argument de dire que les douzièmes ne périssent pas le travail des associations, des artistes, des subventionnements est faux. Les personnes concernées sur le terrain ne comprennent pas qu'il s'agit de blocage politique. Elle est estimée que ça devient absurde de continuer de bloquer.

Une commissaire estime au nom du Parti démocrate-chrétien que ce nouveau budget amendé est un peu le service minimum, l'amélioration du boni est faible. Elle prend 24 h pour consulter son groupe.

Un commissaire ne souhaite pas prolonger inutilement la discussion. Il rappelle qu'il y avait une motion qui demandait un budget équilibré. Il constate un rapport de force en ce qui concerne les horodateurs et un acte de foi par rapport au GTG. L'amélioration ne lui paraît pas suffisante.

Un commissaire annonce que le groupe du Mouvement citoyens genevois prend acte de cette brève présentation. Sur la forme, il y a un ajustement du budget, mais sur le fond, il reviendra dessus demain.

Un commissaire aborde la question du budget équilibré. Il considère que c'est une volonté stratégique du Conseil administratif. Dans le budget de fonctionnement, la Ville de Genève aura autant de ressources qu'elle aura de dépenses. Et c'est cela qu'il faut retenir. Depuis un certain nombre d'années, les comptes ont toujours été positifs.

Le président estime que les amendements qui ont été présentés ne sont pas lourds et le retour aux groupes peut être fait d'ici le lendemain. Il veut savoir s'il y a encore des demandes d'auditions complémentaires.

Un commissaire veut une réponse concernant la problématique des sportifs et la demande avant la CF de demain.

Un commissaire demande ce qui est prévu le lendemain.

Le président explique que la CF commencera directement avec la discussion sur le budget. Si M^{me} Salerno revient, il y aura audition, puis discussion. Si M^{me} Salerno ne vient pas, les travaux seront abordés directement.

Séance du 28 mars 2018

Audition de Mme Sandrine Salerno, conseillère administrative

M^{me} Salerno informe tout d'abord que la réponse relative à la Loi sur la répartition des tâches (LRT) posée par un commissaire a été transmise par M. Sami Kanaan au président. En outre, la réponse à la question du chevauchement posée par un autre commissaire a également été donnée et transmise par écrit.

Elle explique ensuite qu'il existe un «petit souci». Elle s'est aperçue ce matin qu'elle avait oublié un amendement parmi tous ceux qu'elle a présentés au Conseil administratif. Elle rappelle que le Conseil municipal a voté la proposition relative au Service d'incendie et de secours (SIS), qui permet à M. Guillaume Barazzone d'engager les aspirants pompiers. Cette somme se trouve dans le budget, mais elle déclare avoir oublié l'amendement qui la reprend. Elle propose donc, dans l'éventualité où les membres de la CF votent le budget, qu'ils le votent tel quel, sachant que cette somme s'y trouve bel et bien; dans ce cas de figure, *de facto*, la proposition tombera, car le budget entrera en vigueur. Si les commissaires décident au contraire de reconduire l'année en cours en douzième provisionnels, alors la proposition en question déploiera ses effets.

M^{me} Salerno explique qu'elle s'est rendue compte de ce problème lors d'une séance du Conseil administratif ce matin. Certains magistrats ont déclaré qu'ils

auraient également besoin de présenter des propositions pour financer certaines activités de leur département respectif. Or, cette façon de faire s'apparente à un budget qui n'en est pas un, ce qui est problématique, car peu solide. En effet, d'un côté, certaines activités des départements seront organisées en douzième et d'autres en proposition budgétaires. Elle souhaite donc rendre les commissaires attentifs à cette problématique.

Le président demande si cela est possible ou non.

M^{me} Salerno répond que cela semble *de facto* faisable, puisque cela a été fait pour le SIS. Elle n'a en effet pas eu d'opposition de la part du Service de surveillance des communes. Cependant elle estime que si chaque magistrat commence à déposer des propositions pour ses propres activités cela va mettre en évidence un problème qui devra être résolu. Peut-être que l'absence de réaction du Service de surveillance des communes dans le cas du SIS s'explique par la dimension sécuritaire globale et urgente que revêt la proposition relative à ce service et à son fonctionnement.

Une commissaire demande si l'on pourrait imaginer une lecture littérale du système des douzièmes provisionnels, en la débloquent au début de chaque mois à hauteur d'un douzième de la somme totale.

M^{me} Salerno souligne que le système des douzièmes s'avère ingérable pour un domaine comme celui des pompiers. En effet, la question qui se pose en l'espèce est de savoir si l'on procède ou non à l'engagement de nouveaux aspirants. La proposition constitue une autorisation de dépenser (en l'occurrence pour ouvrir trois postes supplémentaires de pompiers). Si à tout hasard le Conseil municipal décidait de modifier le budget a posteriori et refusait finalement l'ouverture de ces trois postes, cela aurait des conséquences problématiques, notamment au niveau contractuel et dans le cadre du processus d'engagement. Cela pose donc un problème de fond et de forme relatif à la nature du fonctionnement budgétaire de la Ville de Genève.

M^{me} Salerno, après s'être assurée auprès de M. Krebs que toutes les questions posées ont trouvé réponses, distribue les documents du projet de budget 2018 mis à jour. Elle précise une nouvelle fois qu'ils contiennent encore le problème relatif à la «PR SIS» qu'il s'agira de régler.

Le président demande si les commissaires ont d'autres questions d'ordre général.

Un commissaire se réfère à un article élogieux paru dans la presse relatif au Contrôle financier de la Ville de Genève. Il se dit très vexé par le fait que la CF n'a pas été informée de l'existence du rapport dont il est question.

M^{me} Salerno rétorque que la CF en a bel et bien été informée. Elle rappelle qu'en effet, lorsqu'elle a déposé le projet de budget 2018, elle a informé les

commissaires qu'elle viendrait présenter une étude sur la santé financière de la Ville de Genève. Or, elle précise que ces documents étaient déjà prêts à ce moment-là et validés par le Conseil administratif. Cependant, cela a été reporté au 4 mars 2018, alors que les référendums sur le budget auraient dû être votés en septembre 2017. Elle a décidé de ne pas les présenter publiquement à ce moment-là, car elle a pensé que si elle l'avait fait, certains élus auraient estimé qu'elle tentait d'influencer le résultat des votations. Or, comme le Conseil administratif était déjà dans la tourmente dans le cadre de la polémique sur la fameuse brochure. Elle a donc décidé d'attendre le 4 mars. Elle précise qu'elle présentera l'ensemble de l'étude à la CF lorsque cette dernière l'auditionnera dans le cadre des comptes (pas lors de la traditionnelle séance du lundi midi, mais après, afin d'une part, que les commissaires aient le temps de prendre connaissance des documents et d'autre part, qu'elle ait pleinement le temps de les présenter).

Un commissaire se réfère à la réponse qui a été faite à sa question. Il rappelle que les lignes que les coupes soumises à référendum impactait, n'étaient pas clairement définies. C'était en effet au Conseil administratif de décider comment cette coupe globale de 1 million de francs devait être répartie entre les cinq départements.

M. Krebs explique que ces coupes ont été effectivement physiquement réparties. Au moment du vote du budget 2017, la coupe votée a été ventilée. Quand les référendums ont été lancés, deux grilles d'analyse sont apparues. La première concernait un montant d'un million de francs pour les dépenses générales, et la seconde 963 160 francs pour les dépenses du département de la culture. Ce second montant a été calculé sur les différences entre les budgets 2016 et 2017, qui comprenaient déjà les ventilations relatives aux coupes. Compte tenu de cela, un montant de 90 000 francs s'est retrouvé concerné par les deux grilles d'analyse, ou attaqué (ou plutôt défendu) de deux côtés simultanément. La question était donc de savoir si ces 90 000 francs devaient restés liés aux deux lignes ou s'ils devaient être réduits de l'une des deux lignes. Le Service des votations a estimé qu'il fallait laisser ce montant lié aux deux lignes, dans l'hypothèse où l'un des référendums était accepté et l'autre pas.

Un commissaire comprend comment cette question a été posée au Service des votations. Cependant, il demande pourquoi la magistrate n'a pas fait connaître publiquement quelles lignes étaient concernées dans chaque département par les coupes, lors des votations. Cela aurait été, selon lui, plus correct vis-à-vis des votants.

M. Krebs rappelle qu'il existait une inconnue dans la séquence du déroulement des faits. La ventilation de la coupe votée par la majorité du Conseil municipal a eu lieu dans un premier temps, tandis que le lancement de référendum est intervenu après, portant sur les coupes relatives à la culture. Le recouplement ne peut être visible qu'au moment où le référendum est lancé.

M^{me} Salerno ajoute que, d'un point de vue politique, la population se prononce sur un principe relatif au fait d'accepter des coupes ou pas. Même si certaines problématiques sont plus simples que d'autres – elle prend l'exemple de l'allocation de rentrée scolaire qui est plus simple à saisir que le détail relatif au 1 million de francs relatif à la culture – elle estime qu'il aurait été trop compliqué pour le Conseil administratif d'expliquer le détail à la population. Elle rappelle qu'il est interdit de procéder à un référendum sur le budget. Cependant, la Constitution cantonale et la Loi sur l'administration des communes (LAC) permettent de soumettre des lignes budgétaires au référendum. Il existe une différence entre le principe – voter des coupes – et l'opérationnel – comment elles sont ventilées – qui est dure à saisir et qui serait par conséquent trop compliquée à expliquer aux gens.

Un commissaire estime que le principe pose problème.

M^{me} Salerno rétorque que ce problème est directement lié à la question de savoir si on a le droit de faire ou non des référendums budgétaires. Elle rappelle que certains y sont opposés justement parce qu'ils estiment que cela est trop technique et compliqué.

En l'absence d'autre question ou remarque, Le président libère M^{me} Salerno, après l'avoir remerciée.

Le président récapitule ensuite la marche à suivre, avant de s'assurer qu'il n'y a pas demande d'audition complémentaire.

M. Krebs invite les commissaires à voter les amendements du Conseil administratif en bloc, ce qui permettrait d'actualiser le projet de budget 2018.

Le président confirme et procède au vote relatif aux amendements du Conseil administratif et à celui d'entrée en matière.

Vote pour accepter l'amendement général au projet de budget 2018 proposé par le Conseil administratif et qui réintègre notamment les 2,4 millions de francs acceptés lors de la votation du 4 mars 2018.

Par 8 oui (2 EàG, 1 Ve, 3 S, 2 MCG) et 6 abstentions (2 DC, 3 LR, 1 UDC), l'amendement est accepté.

Vote pour entrer en matière concernant le projet de budget 2018 ainsi amendé.

Par 9 oui (2 EàG, 1 Ve, 4 S, 2 MCG) contre 6 non (2 DC, 3 LR, 1 UDC), l'entrée en matière est acceptée.

Le président propose de procéder par département, avant de rappeler que les amendements doivent porter sur les documents distribués par la magistrate il y a un instant.

Concernant le DFL, un commissaire informe qu'il a quatre amendements à proposer.

- supprimer la subvention de 200 000 francs relative à la ligne «pôle diversité (nouvelle subvention)» (ligne 57, avant-dernière entrée);
- introduire une subvention de 50 000 francs dans la même rubrique pour le Centre d'écoute contre le racisme (C-ECR);
- introduire une nouvelle subvention de 50 000 francs dans la même rubrique pour l'Institut des cultures arabes et méditerranéennes (ICAM);
- introduire une nouvelle subvention de 50 000 francs dans la même rubrique pour la LICRA Genève.

Ainsi, il propose de supprimer une subvention de 200 000 francs et de la remplacer par trois nouvelles subventions de 50 000 francs.

Il précise que ses propositions sont motivées par le fait que durant les auditions, il est apparu que la CICAD luttait notamment contre la «diffamation de l'Etat d'Israël», mélangeant ainsi une dimension de lutte de nature partisane et politique – qu'il juge illégitime – et le combat tout à fait légitime contre l'antisémitisme. C'est pourquoi il propose de supprimer la subvention à la CICAD car il estime que la Ville de Genève n'a pas à subventionner un organe poursuivant une lutte partisane et politique dans le cadre du conflit au Proche-Orient.

Une commissaire souhaite introduire une ligne de subvention de 50 000 francs pour la CICAD.

S'ensuit un débat sur l'opportunité de maintenir une ligne générale ou de créer des subventions nominales pour chaque association.

Le président procède aux votes des amendements proposés.

Vote pour supprimer la subvention de 200 000 francs relative à la ligne «pôle diversité (nouvelle subvention)» (ligne 57, avant-dernière entrée).

Par 9 oui (2 EàG, 2 MCG, 2 DC, 3 LR) contre 6 non (1 Ve, 4 S, 1 UDC), la suppression de la subvention est acceptée.

Le président précise que ce montant de 200 000 francs est réaffecté en fonction des votes suivants:

Vote pour introduire une subvention de 50 000 francs dans la rubrique 57 pour le Centre d'écoute contre le racisme (C-ECR).

Par 12 oui (2 EàG, 1 Ve, 2 S, 2 MCG, 2 DC, 3 LR) et 3 abstentions (1 UDC, 2 S), l'introduction d'une subvention est acceptée.

Vote pour introduire une nouvelle subvention de 50 000 francs dans la rubrique 57 pour l'Institut des cultures arabes et méditerranéennes (ICAM).

Par 11 oui (2 EàG, 1 Ve, 1 S, 2 MCG, 2 DC, 3 LR) et 4 abstentions (3 S, 1 UDC), l'introduction d'une subvention est acceptée.

Vote pour introduire une nouvelle subvention de 50 000 francs dans la rubrique 57 pour la LICRA Genève.

Par 14 oui (2 EàG, 1 Ve, 4 S, 2 MCG, 2 DC, 3 LR) et 1 abstention (UDC), l'introduction d'une subvention est acceptée.

Vote pour introduire une subvention de 50 000 francs dans la rubrique 57 pour la CICAD.

Par 6 oui (1 S, 2 DC, 3 LR) contre 4 non (2 EàG, 2 MCG) et 5 abstentions (1 Ve, 3 S, 1 UDC), l'introduction d'une subvention est acceptée.

Le président annonce donc que les 200 000 francs destinés au «pôle diversité» sont réalloués aux quatre entités susmentionnées à hauteur de 50 000 francs chacune.

En l'absence d'autres propositions d'amendements, le président propose d'ouvrir la discussion.

Discussion et vote

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois annonce que son groupe n'est pas satisfait de ce projet de budget 2018 qui a été modifié. Il aurait aimé plus d'efforts de la part du Conseil administratif. Néanmoins, le Mouvement citoyens genevois prend acte que l'on est déjà à la fin du mois de mars et n'est pas partisan de la politique de la chaise vide (à l'instar de ce que le Mouvement citoyens genevois fait au Grand Conseil), mais plutôt favorable à une politique de compromis tendant vers le mieux. C'est pourquoi le groupe Mouvement citoyens genevois va voter ce budget dans un esprit de compromis, même s'il est impossible de continuer comme cela. Il tient ensuite à préciser certains points.

Premièrement, il rappelle que dans le projet de budget 2018 initial, le Conseil administratif avait rajouté 220 000 francs dans la rubrique «solidarité internationale» après avoir supprimé 340 000 francs de la même rubrique. Or, la population a signalé lors du dernier référendum notamment qu'elle était contre les coupes. Finalement le Conseil administratif est revenu à la situation ante, ce qui est, aux yeux du Mouvement citoyens genevois, acceptable.

Deuxièmement, concernant l'allocation de rentrée scolaire qui était soumise à une coupe de 90 000 francs. Les rajouts effectués correspondent grosso modo

aux 543 000 francs que le Conseil administratif avait dépensés en 2016, ce qui est convenable également.

Il conclut en déclarant que le Mouvement citoyens genevois va donc voter ce budget, même s'il n'est pas content et vraiment satisfait de ce budget. Il relève que ce budget est bénéficiaire et estime en effet qu'il faut doter la Ville de Genève d'un budget. Il précise que demeurent réservées les éventuelles améliorations et discussions en plénière.

Un commissaire d'Ensemble à gauche informe que son groupe va voter ce budget. Il faut reconnaître que le Conseil administratif a tenu compte de l'avis majoritaire du corps électoral qui a refusé les coupes budgétaires. Il précise également que son groupe se réserve un ajustement en plénière, ce qui suppose des discussions avec la même majorité qui s'est fixé comme objectif 0,7% de la solidarité internationale d'ici à 2020 – ce qui est selon lui un rythme trop lent pour atteindre ces objectifs. Il déclare donc qu'il faut reposer cette question afin qu'elle ait le reflet qu'elle mérite dans ce budget. Au vu des votes d'une partie de la droite, il informe également que le groupe Ensemble à gauche se réserve, si on devait se trouver en plénière face à de nouvelles propositions de coupes budgétaires (dans le fonctionnement, l'investissement, la culture ou ailleurs), le droit de lancer un nouveau référendum – avec en outre une confiance renforcée dans le succès de cette entreprise puisque le nombre de signatures requises a été abaissé. Il déclare qu'ils sont donc prêts à répondre à cette éventualité; d'autant plus que le soutien de la population s'est déjà illustré par deux fois dans le cadre de votations.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre précisant parler en tant que représentant du groupe de l'Union démocratique du centre, et pas de la droite «élargie et solidaire» rappelle que son groupe attache le plus grand prix à ce que la Ville de Genève soit dotée d'un budget. Il est en outre très sensible aux efforts des magistrats et de leurs fonctionnaires. Cela étant, il déclare qu'il faut rester prudent. Le groupe de l'Union démocratique du centre estime en effet qu'il appartient aux membres du groupe de se forger une idée sur les nouveaux documents amendés récemment présentés. Une position de réserve est donc de mise quant à l'acceptation ou non de ce projet de budget 2018. Dans l'immédiat, il précise que son groupe estime dire «non» à ce budget, afin de créer une sorte d'instrument de pression sur le Conseil administratif; notamment en raison des inconnues qui demeurent au sujet du GTG et ce, malgré les propos de M. Kanaan qui se veut rassurant. Tant que le Conseil administratif ne dira précisément où l'on est et où l'on va, l'Union démocratique du centre refusera donc ce budget, jusqu'au vote en plénière.

Concernant le problème des horodateurs, l'Union démocratique du centre soutient les efforts de la Ville de Genève et est prête à les soutenir de quelque manière que ce soit.

Il réitère les remerciements de son groupe à l'égard de M^{me} Salerno et déclare que l'Union démocratique du centre confiant dans le fait que de récents développements ne manqueront pas de survenir avant le vote en plénière; nouveautés qui permettront de confirmer ou d'infirmer l'actuelle position de l'Union démocratique du centre.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien rappelle que son groupe n'avait pas souhaité entrer en matière, en septembre 2017, sur un projet de budget 2018 largement déficitaire, dont le retour à l'équilibre reposait sur de trop nombreuses incertitudes. Néanmoins, la réactualisation des recettes fiscales, survenue en octobre 2017, l'a poussé à revoir sa position et à accepter l'entrée en matière sur un projet de budget qui avait nettement meilleure allure. La poursuite des travaux a été bienvenue et le groupe du Parti démocrate-chrétien se dit satisfait que des auditions sur le GTG et les horodateurs aient pu avoir lieu, même si toutes les incertitudes n'ont pas pu être levées.

Cependant, elle annonce que le groupe du Parti démocrate-chrétien ne pourra pas entrer en matière sur ce projet de budget 2018 amendé. En effet, la question des horodateurs repose sur des recours de la Ville de Genève qui sont encore pendants, la situation n'est donc pas éclaircie. La question du GTG n'est qu'en partie solutionnée, car la Ville de Genève ne dispose d'aucune promesse de mécène garantissant que les déficits attendus seront comblés. Finalement, ce projet de budget 2018 manque de sincérité, car il repose sur des revenus incertains pour parvenir à l'équilibre. En outre le boni de 198 236 francs ne permet de pas de compenser l'éventualité d'un non-remboursement des recettes des horodateurs ou la non-intervention de mécènes pour couvrir le déficit du GTG. Elle rappelle que le Parti démocrate-chrétien demandait en mars dernier – via une motion – trois choses au Conseil administratif pour actualiser le projet de budget 2018. Or, force est de constater qu'une seule de ces demandes a été réalisée, à savoir l'intégration du résultat des référendums.

Ainsi, le message de prudence que le Parti démocrate-chrétien répète année après année n'est pas entendu et il le regrette. Même si elle reconnaît les bons résultats que la Ville de Genève a connus ces dernières années, rien ne permet d'affirmer que cette dernière est prête à faire face aux défis qui l'attendent (frais de fonctionnement de la Nouvelle Comédie, la réforme de l'imposition des entreprises et le GTG, notamment). Au vu de ces défis et des arguments invoqués, le Parti démocrate-chrétien refusera ce projet de budget 2018.

Un commissaire du Parti libéral-radical en profite tout d'abord pour remercier à son tour les fonctionnaires pour leur travail. Il poursuit en informant que le groupe du Parti libéral-radical refusera ce projet de budget 2018. Il constate qu'aucun effort n'a été fait de la part de la magistrature et qu'aucune amélioration de ce budget n'a été réalisée – sauf après son premier refus. En outre, les

améliorations proposées aujourd'hui sont simplement dues à la connaissance des comptes. Il affirme être convaincu que les 2,3 millions injectés constituent la pointe de l'iceberg de ce que vont donner les comptes. Ainsi, les efforts fournis ne sont pas satisfaisants, en raison du fait qu'ils ne répondent pas à la dernière motion déposée en plénière même s'ils ne répondent que partiellement à la demande de réintégration des résultats de la votation. En outre, l'équilibre du budget n'est que mathématique, alors que de grandes incertitudes demeurent concernant les horodateurs et le GTG.

Il poursuit en expliquant que, contrairement à ce qu'affirme la magistrate, le courrier envoyé en mars 2015 par la grande majorité de droite solidaire n'a pas trouvé de réponse satisfaisante. En l'état, ces éléments sont suffisants aux yeux du groupe du Parti libéral-radical pour refuser le projet de budget 2018. Il précise qu'ils renoncent à faire des propositions d'amendement ce soir et qu'ils se réservent le droit de le faire en plénière, même si c'est un refus du budget.

Une commissaire du Parti socialiste se déclare déçue par les propos du commissaire du Parti libéral-radical qui avait affirmé, il y a quelques semaines, qu'il accepterait ce projet de budget 2018 s'il était à l'équilibre.

Elle poursuit en déclarant que le Parti socialiste acceptera ce projet de budget 2018 amendé, car ce dernier réintègre les montants acceptés par le peuple lors des dernières votations. Il s'agit également d'un budget reflétant la compétence de la magistrate et de ses collaborateurs – qu'elle salue au passage – car il est à l'équilibre et ce, après l'estimation des pertes sur débiteur. De plus, la part d'auto-financement n'est pas modifiée. Le Parti socialiste salue tout particulièrement le travail de l'administration, de M^{me} Salerno et du Conseil administratif dans son ensemble. Elle poursuit en expliquant que ce budget défend des valeurs qui sont chères au Parti socialiste telles que la défense du service public, les subventions aux associations – dont le fonctionnement était bloqué par le système des douzièmes provisionnels. Le Parti socialiste se réjouit donc de pouvoir enfin aller de l'avant et d'arrêter de pénaliser une collectivité qui se porte bien financièrement. Elle souligne que la perspective de voir ce projet de budget 2018 sortir de la CF est également réjouissante. Concernant la question des horodateurs, elle déclare qu'il est possible de comprendre les incertitudes formulées par certains. Néanmoins, elle demande si la position d'un conseiller municipal, ne devrait justement pas être de soutenir la Ville de Genève et ses intérêts, en exigeant qu'une partie de la somme objet du litige soit remis à la Ville de Genève. Elle conclut en déclarant que le PS va donc accepter ce projet de budget 2018 afin de permettre à cette administration qui fonctionne bien d'aller de l'avant, de permettre de sauvegarder un service public de qualité et permettre à la Ville de Genève de rayonner.

Une commissaire Verte annonce que son groupe va accepter ce projet de budget 2018. Elle estime qu'il faut doter la Ville de Genève d'un budget et le fait que

son groupe est d'accord avec les choix qui ont été faits. Elle salue le résultat des votations populaires qui a permis de rétablir les lignes menacées.

Elle souligne ensuite l'importance de continuer à lutter pour la solidarité internationale, en particulier à notre époque.

Concernant l'allocation de rentrée scolaire, elle déclare que cette aide qui consiste à être proche des gens s'inscrit dans des valeurs que les Verts soutiennent.

Concernant les horodateurs, elle se dit confiante quant à un dénouement favorable à la Ville de Genève, après avoir rappelé que cette dernière a connu une affaire similaire avec les Services industriels de Genève (SIG) dont elle est sortie gagnante.

Elle poursuit en expliquant qu'il faut que le système des douzièmes provisionnels, qui est loin d'être optimal, doit s'arrêter, car il complique notamment le travail de l'administration, qu'elle remercie également au passage – mais aussi la situation de certaines personnes qui travaillent pour la collectivité publique, dont la sauvegarde et le soutien devrait être un objectif commun et la principale préoccupation des élus.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois signale que la population ne veut pas que l'on serre le budget. En outre, il rappelle que les bonis attendus et qui seront présentés lors de comptes dans deux semaines sont d'un ordre de grandeur de 30 millions de francs, comme l'an dernier. Toutefois, il reconnaît que demeurent toujours un certain nombre d'inconnues, notamment pour le GTG, même si des solutions sont en perspectives. Concernant les horodateurs, il donne raison – comme il l'a déjà dit – à la Ville de Genève et il aurait été contre le fait de ne pas inscrire le montant exigé au budget. Il rappelle au passage que d'autres chantiers de ce type existent depuis des années, comme les discussions relatives aux frais de route (qui concernent entre 20 et 25 millions de francs de recettes attendues pour la Ville), pour ne citer que cela. Même s'il est clair que les responsabilités sont partagées, il trouve regrettable que des collectivités publiques doivent se retrouver devant le tribunal pour en discuter. Il se réjouit donc qu'il y ait des changements au sein de l'exécutif cantonal.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien s'étonne devant la position du Mouvement citoyens genevois. Il poursuit en expliquant que lorsqu'on effectue une étude sur dix ans, il est facile d'affirmer que Genève va bien et que les fonctionnaires font correctement leur travail etc. Il reconnaît que certains d'entre eux ne sont au Conseil municipal que depuis 2015 et qu'ils manquent donc quelque peu de recul. Cependant, dès 2015 une alliance a été formée, réclamant une certaine prudence. Or, cette alliance n'a pas marché et son message n'a pas été entendu et on le paie à présent. Le but n'est pas de paralyser le système mais de débattre et de travailler ensemble. Concernant les horodateurs, le Parti démocrate-chrétien

n'affirme pas qu'il ne faut pas que l'argent en question revienne à la Ville de Genève, mais simplement que puisque cette affaire est encore devant la justice, il ne faut pas en intégrer les montants en question dans un budget et en tirer des conclusions hâtives.

Le président procède aux votes des différents projets de délibérations, leurs articles respectifs pris en bloc.

Vote pour accepter le projet de délibération relatif au «budget administratif et mode de financement» du projet de budget 2018.

Par 9 oui (2 EàG, 1 Ve, 4 S, 2 MCG) contre 6 non (2 DC, 3 LR, 1 UDC), le projet de délibération est accepté.

Concernant le projet de délibération «centime additionnel», un commissaire souhaite proposer un amendement, plus précisément à l'article 3, en abaissant le centime additionnel de 45,5 à 44,5.

Le président souligne que cet amendement entraînerait la disparition de près de 15 millions de francs du budget.

Une commissaire déclare que cette proposition d'amendement est absolument surréaliste si ce n'est absurde. Cela concerne en effet non seulement le budget mais également la péréquation. Elle rappelle en outre qu'il sera bientôt question de trouver des compensations relatives aux conséquences du Projet fiscal (PF) 17. Elle ne comprend pas cette volonté de faire purement et simplement «hara-kiri» au projet de budget 2018. Elle précise qu'elle ne veut pas s'étendre plus longtemps sur l'absurdité de cette proposition et annonce simplement que le Parti socialiste refusera cet amendement.

Une commissaire souligne qu'il est encore plus absurde de modifier le centime additionnel en milieu d'année.

Un autre commissaire demande si l'acceptation de cet amendement ne rendrait pas le budget de la Ville de Genève illégal, puisque déficitaire.

M. Krebs répond que non, car, dans ce cas de figure, le Conseil administratif doit présenter un plan financier permettant un retour à l'équilibre sur quatre ans.

Une commissaire signale que la droite a trouvé la combine: tout détruire, tant le budget de la Ville de Genève que l'équilibre entre les 45 communes du canton. Elle se dit indignée par cette manière de faire.

Un commissaire souligne qu'il s'agit de la seule façon de faire pour que ce qu'ils expriment – à savoir «tenez compte de nos demandes de réduction de la voilure face aux défis qui nous attendent» – soit entendu. Il rappelle qu'il existe en effet deux leviers budgétaires: la maîtrise des dépenses et les recettes fiscales.

Puisque la magistrate n'est pas revenue sur le premier sujet, alors ils ont décidé d'intervenir sur le second, qui a trait au quotidien fiscal des contribuables, même si cela peut paraître cavalier. Toutefois, il souligne la cohérence de leur proposition, qui, en s'attaquant aux recettes fiscales, répond à l'impossibilité de réduire les dépenses de fonctionnement, même s'il admet qu'il est dommage que cela intervienne maintenant.

Un commissaire rétorque que cela n'est pas cohérent et souligne même le manque de courage total des partisans de cet amendement. En effet, pour être véritablement cohérent, il faudrait que le Parti libéral-radical assume ses exigences et propose une baisse du centime additionnel de 3,5 points, ce qui équivaldrait à une baisse de 50 millions de francs.

Un commissaire souligne que l'Union démocratique du centre s'est vu répondre par le peuple six fois non, aux coupes demandées en un an et demi; que le Parti libéral-radical s'est vu répondre par le peuple six fois non, aux coupes demandées en un an et demi; que le Mouvement citoyens genevois s'est vu répondre par le peuple six fois non, aux coupes demandées en un an et demi; et que le Parti démocrate-chrétien s'est vu répondre par le peuple six fois non, aux coupes demandées en un an et demi.

Il invite donc les membres de ces partis à respecter ces 24 choix souverains du peuple.

Une commissaire souligne qu'en cas de baisse du centime additionnel, les charges de ville-centre ne pourraient plus être assumées et certaines prestations non plus. Or, ce n'est vraisemblablement pas ce que l'on veut, car les membres du Conseil municipal sont fiers des prestations de la Ville de Genève. Elle estime que cela est un très mauvais signal envoyé à la population et une manière de tirer cette collectivité publique vers le bas.

Le président, après avoir précisé qu'il parle en tant que membre du Parti libéral-radical, rappelle que M^{me} Salerno a affirmé elle-même que ce sont «les comptes qui importent». Or, au vu de l'excédent attendu, il est possible de baisser le centime additionnel.

Un commissaire rappelle aux représentants du Parti libéral-radical que le chapitre de la brochure des votations qui listait les arguments favorables au «oui» faisait état de la dette colossale sous laquelle la Ville de Genève se trouve. Or, il constate au vu de cette proposition d'amendement que ce qui prime pour le Parti libéral-radical, c'est cette forme de course en avant visant à faire de la Ville de Genève le «Monte Carlo», le «Monaco», ou plutôt le «Zoug du Léman», en la transformant en paradis fiscal pour les nantis, au détriment de la population qui y vit et qui y travaille et qui est en droit de bénéficier d'un certain nombre de prestations. Voilà le signal envoyé par la droite.

Un commissaire demande s'il est possible de rendre publiques les délibérations de la CF à ce sujet.

Le président rappelle que le bureau du Conseil municipal avait fait savoir, l'année dernière, qu'une plainte serait automatiquement déposée pour violation du secret de fonction, si quoi que ce soit était divulgué avant la publication du rapport.

Un commissaire estime qu'il n'est pas injuste d'expliquer que la classe dite «moyenne» qui ne représente pas de très grandes fortunes, mais des gens qui se lèvent tôt et bossent beaucoup que leur facture fiscale peut être allégée. Ce sont ces gens-là qui pourraient profiter d'une baisse de ce centime additionnel. Il ajoute que cela fait partie du programme du Parti libéral-radical au même titre que le remboursement de la dette. Il ajoute d'ailleurs que les 2,5% de centime additionnel qu'ils n'ont pas proposés d'inclure dans la baisse pourraient très bien être alloués au remboursement de la dette. Cela n'est pas remettre en cause le rôle de ville-centre de la Ville de Genève, mais exiger que cette dernière fasse des efforts et réduise la voilure en termes de dépenses. Si cette mesure devait être acceptée, la Ville de Genève devrait trouver des solutions constructives sur quatre ans, comme M. Krebs l'a expliqué à l'instant. Or, cela correspond à ce que le Parti libéral-radical plaide depuis toujours, à savoir une gestion de bon père de famille appliquée à la Ville de Genève. Il déclare qu'il ne s'agit aucunement d'un chantage, ni d'une volonté de s'inspirer de l'exemple lucernois, mais simplement de procéder à un équilibrage sous l'angle de la fiscalité puisqu'il est impossible de le faire sous l'angle des coûts.

Un commissaire rappelle que ces dix dernières années, des bonis de quelques dizaines de millions de francs ont été engendrés par la Ville de Genève. Ces derniers ont servi à l'amélioration à l'autofinancement et à la baisse de la dette. Selon la réalité des comptes, il s'avère que la Ville de Genève est bien gérée, contrairement à ce que la droite «dilatée» a affirmé en se reposant sur ses fantasmes budgétaires. Il répète que la réalité le démontre. Ainsi, cette proposition d'amendement du Parti libéral-radical revient à brûler les valeurs que ce dernier a lui-même défendu dans sa missive de 2015 au Conseil administratif.

Une commissaire a l'impression que le Parti libéral-radical n'est pas fier de la Ville de Genève. En outre, elle demande ce que le montant de 15 millions de francs représente comme impact pour une population de près de 200 000 habitants – elle estime que c'est «peanuts». Elle adresse sa question aux fonctionnaires présents.

Le président souligne que les fonctionnaires ne peuvent pas répondre à cette question qui est de nature politique.

La commissaire poursuit en déclarant ne pas comprendre le raisonnement du Parti libéral-radical et invite ce dernier à travailler sur la péréquation cantonale et

la participation des autres communes – à majorité du Parti libéral-radical – plutôt qu'à couper dans le budget de la Ville de Genève.

En réponse, un commissaire déclare que la fierté pour la Ville de Genève n'est aucunement en question. Il précise simplement que son groupe pense qu'il est possible de faire mieux et réexplique sa position. Il précise en outre qu'il ne s'agit pas de prôner la «main invisible» ou de sabrer dans des prestations de qualité, mais simplement d'exiger que le Conseil administratif tienne compte d'une volonté de sélectivité des dépenses opérées (et pas de la gestion des deniers publics). Il répète qu'à ce sujet le peuple est souverain et s'est exprimé. Toutefois, si l'on ne peut pas actionner le levier «dépenses» alors c'est le levier «fiscal» qui le sera, et la Ville de Genève devra trouver des solutions sur une période de quatre ans.

Un autre commissaire peut comprendre la démarche du Parti libéral-radical, qui estime ne pas avoir été écouté sur le fond. Cependant il estime qu'il faut rester réaliste. En effet, si on diminue les recettes fiscales, cela conduira fatalement à une baisse des prestations. Il rappelle qu'il met en garde depuis 2011 sur la non-pérennité des recettes extraordinaires (Naxoo etc.) et tient un discours selon lequel il faut effectivement réduire l'augmentation des dépenses. Toutefois, si on ajoute les 15 millions de francs de perte qui serait engendrée par la baisse du centime additionnel proposé par le Parti libéral-radical, aux pertes engendrées par le PF 17 – pour lequel il est favorable – le montant total des pertes s'élèverait à 71 millions de francs. C'est pourquoi le Mouvement citoyens genevois ne soutiendra pas cette proposition.

Une commissaire signale qu'une perte de 15 millions de francs représente une baisse de 15% des places de crèche en Ville de Genève. Elle tient à faire remarquer qu'elle fait aussi partie de la classe moyenne qui se lève tôt et travaille beaucoup.

Un commissaire se dit très choqué par cette proposition de dernière minute; surtout lorsque l'on fait partie d'un mouvement appelé la «droite élargie». Il estime en effet que cette proposition aurait dû faire l'objet d'une concertation.

Cependant, il souligne que la nature du débat démocratique consiste en un échange de vues différentes afin de «secouer la machine» administrative. Il annonce donc qu'il soutiendra cette proposition, toujours dans la perspective de revoir les choses au moment du dernier débat budgétaire en plénière. Il conclut en déclarant que cette proposition a le mérite, d'une certaine manière, de représenter un effort de réflexion démocratique et qu'elle nécessite par conséquent un examen sérieux.

Le président propose de procéder aux votes.

Vote pour accepter l'amendement à l'article 3 du projet de délibération «centime additionnel» du projet de budget 2018, proposé par le Parti libéral-radical

qui consiste à procéder à une baisse de 1 point du montant du centime additionnel, le faisant passer de 45,5 à 44,5.

Par 9 non (2 EàG, 1 Ve, 4 S, 2 MCG) contre 4 oui (3 LR, 1 UDC) et 2 abstentions (DC), la proposition d'amendement est refusée.

Vote pour accepter le projet de délibération «centime additionnel» du projet de budget 2018.

Par 9 oui (2 EàG, 1 Ve, 4 S, 2 MCG) contre 6 non (2 DC, 3 LR, 1 UDC), le projet de délibération est accepté.

Vote pour accepter le projet de délibération III «emprunts» du projet de budget 2018.

Par 9 oui (2 EàG, 1 Ve, 4 S, 2 MCG) contre 6 non (2 DC, 3 LR, 1 UDC), le projet de délibération III est accepté.

Vote pour accepter le projet de budget 2018 tel qu'amendé et avec les projets de délibérations ainsi votés.

Par 9 oui (2 EàG, 1 Ve, 4 S, 2 MCG) contre 6 non (3 LR, 2 DC, 1 UDC), le projet de budget 2018 tel qu'amendé est accepté.

Aucun rapport de minorité n'est annoncé.

Conclusion du rapporteur

Après une présentation par le Conseil administratif d'un projet de budget 2018 pas abouti, sans arbitrage, avec un déficit de 20 millions, que le Conseil municipal va refuser d'emblée, sans entrer en matière, l'exécutif va présenter un nouveau projet de budget 2018-N avec un léger boni de 261 395 francs.

Il n'est pas inutile de rappeler que le Conseil administratif a justifié son projet de budget 2018 initial et déficitaire de 20 millions de francs par un changement de statut d'une partie des personnes imposées à la source. Selon la magistrate, ces dernières ont intégré l'IBO ou sont sorties de l'impôt à la source. Comme la projection de l'IBO sur 2018 se fonde sur les données de 2015, ces personnes n'ont pas été incorporées au projet de budget.

La commission des finances, pour en avoir le cœur net, a auditionné le magistrat cantonal aux finances, M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat et celui-ci n'a aucunement confirmé cette hypothèse.

D'autres problématiques importantes ont été abordées et traitées par la commission des finances:

- les recettes, budgétées, des horodateurs;
- le financement du Grand Théâtre;
- la convention sur les routes communales, d'importance cantonale.

Concernant les horodateurs la commission a auditionné M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat ainsi que M. Antoine de Raemy, président de la Fondation des parkings et suite aux diverses questions, une majorité de la commission considère que la Ville de Genève ayant obtenu gain de cause devant les tribunaux, des recettes concernant les horodateurs situés sur le son territoire sont justifiées dans le projet de budget 2018-N.

En ce qui concerne le Grand Théâtre, le magistrat à la culture, M. Sami Kanaan, conseiller administratif et la Fondation du Grand Théâtre ont été auditionnés par la commission en vue d'éclaircir la situation financière et d'évaluer la nécessité d'apporter un financement supplémentaire suite au refus du Grand Conseil de voter la part cantonale de 3 millions pour 2018. Des recherches de financements additionnels sont en cours avec de très bonnes chances d'aboutir, ainsi que le financement cantonal dont les discussions vont reprendre après les élections cantonales ont en partie rassuré une majorité de la commission des finances, qui a donc décidé, de fait, d'attendre et de ne pas grever le projet de budget 2018-N.

Pour la convention sur les routes force est de constater que malgré deux avis juridiques et deux rapports de la Cour des comptes (CdC), on est loin d'avoir résolu la problématique de la répartition des coûts, d'autant plus que l'Etat doit encore 2 millions de francs à la Ville de Genève, simplement en application de la convention actuelle. Cette problématique existe depuis 1936 et est en défaveur de la Ville de Genève. Il est intéressant de noter que l'entretien des routes communales d'importance cantonale coûte chaque année environ 22 millions et devrait donc être payé par l'Etat.

On constate, avec amertume, que plusieurs problématiques (conflits) entre la Ville et l'Etat, ne trouvant pas de résolution, et ce depuis longtemps, sont portées devant la justice et cela n'est pas sain.

Il faut relever aussi que suite aux votations sur les coupes budgétaires la population a pour la deuxième fois, à plus de 60%, refusé ces coupes. Le Conseil administratif et sur demande du Conseil municipal a intégré les 2,4 millions dans le projet de budget 2018-N, tout en maintenant l'équilibre budgétaire.

Il faut se rendre à l'évidence que la population ne veut pas de coupes budgétaires, car notamment les résultats des comptes sont largement bénéficiaires, plus de 30 millions de boni chaque année et le Conseil municipal doit impérativement en tenir compte.

Malgré plein d'interrogations et d'incertitudes, une majorité de la commission des finances a estimé qu'il fallait doter la Ville de Genève d'un budget en 2018; tout en se rappelant qu'un budget n'est que des prévisions de recettes et de dépenses et reste donc aléatoire, tout en ayant également à l'esprit qu'il s'agit d'autorisation de dépenses et non d'obligation.

Le rapporteur général adresse ses remerciements au Département des finances et du logement (DFL) et au Service du Conseil municipal, ses collaboratrices et collaborateurs pour l'aide qui lui a été apportée pour rédiger et ordonnancer le présent rapport.

La commission des finances remercie le Département des finances et du logement (DFL) pour le soutien qu'il a apporté à l'étude et à la compréhension du projet de budget 2018-N.

SÉANCE DU 28 MAI 2018 (après-midi)
Nouveau projet de budget 2018

7839

Projets de délibérations

Le conseil municipal,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c) et g), les articles 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Conseil administratif,

décide :

Délibération 1. - Centimes additionnels

Article premier

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2018, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Article 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2018 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des art. 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Article 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2018.

Le conseil municipal,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c) et g), les articles 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Conseil administratif, décide :

décide :

Délibération 2. - Budget administratif et mode de financement

Article premier. - Budget de fonctionnement

CHF

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à	1'195'164'225
sous déduction des imputations internes de	-83'655'673
soit un total des charges nettes de	1'111'508'552
et les revenus à	1'195'362'461
sous déduction des imputations internes de	-83'655'673
soit un total des revenus nets de	1'111'706'788

L'excédent de revenus présumé s'élève à CHF **198'236**

Il se décompose de la manière suivante :

Résultat opérationnel **198'236**
Résultat extraordinaire **0**

Article 2. - Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante :

a) patrimoine administratif	
dépenses	100'000'000
recettes	0
investissements nets	100'000'000

SÉANCE DU 28 MAI 2018 (après-midi)

Nouveau projet de budget 2018

b) patrimoine financier	
dépenses	30'000'000
recettes	0
investissements nets	30'000'000
c) total	
dépenses	130'000'000
recettes	0
investissements nets	130'000'000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant de délibérations particulières votées et sous réserve de celles qui doivent l'être.

Article 3. - Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit :

	CHF	CHF
investissements nets PA		100'000'000
amortissements PA	76'744'525	
attributions aux fonds (-) prélèvements	1'144'650	
excédent de revenus de fonctionnement	198'236	
autofinancement		78'087'411
insuffisance de financement		21'912'589

Article 4. - Compte de variation de la fortune

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 198'236 correspondant à l' excédent de revenus du budget de fonctionnement.

Article 5. - Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisitions de collections.

Le conseil municipal,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c) et g), les articles 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Conseil administratif,

décide :

Délibération 3. - Emprunts

Article premier

Pour assurer l'exécution du budget de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2018 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme jusqu'à concurrence de 21'000'000 francs pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif et de 30'000'000 francs pour couvrir les investissements du patrimoine financier.

Article 2

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Article 3

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2018, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

13 décembre 2017

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner le nouveau projet de budget 2018.

Rapport de M^{me} Helena Rigotti.

Ce nouveau projet de budget a été renvoyé à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication par le Conseil municipal lors de la séance du 14 novembre 2017. La commission s'est réunie pour traiter ce nouveau projet de budget, sous la présidence de M^{me} Fabienne Beaud, le 30 novembre 2017. Les notes de séance ont été prises par M. Daniel Zaugg, que la rapporteuse remercie de son excellent travail.

Séance du 30 novembre 2017

Audition de M^{me} Nathalie Böhler, directrice du département des finances et du logement, et de M. Dominik Madon, directeur de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC)

M^{me} Böhler indique que le compétent DSIC se trouve à la page 16 du document. Ce compétent centralise les charges qui sont réparties ensuite dans l'ensemble de l'administration. La partie qui regroupe les charges de la DSIC se trouve à la page 44.

Un commissaire souhaiterait connaître les priorités de la DSIC.

M. Madon relève que la DSIC rencontre les départements afin de planifier les projets à réaliser l'année prochaine. Parmi les projets importants, la DSIC est en train de terminer la migration du plan comptable vers le Modèle comptable harmonisé 2 (MCH2). On peut également relever le changement relatif au trafic de paiement. Tous les systèmes ont dû être adaptés à la nouvelle norme ISO 20022. Le site web de la Ville va également être modifié. L'étude ergonomique menée par l'Unité infocom a permis d'identifier les points à améliorer. Après avoir examiné les résultats, la DSIC a décidé de quitter le moteur Typo 3 pour passer à Drupal. Ce moteur est utilisé par beaucoup d'entreprises, dont l'Etat de Genève, ce qui augmente le nombre de prestataires. En outre, ses mises à jour sont moins régulières que celles de Typo 3. La DSIC va également modifier la forme du site. Le système de partage de fichiers Novell sera abandonné pour Microsoft. Actuellement, Novell pose des problèmes d'interfaçage avec les autres logiciels. Une autre différence entre Novell et Microsoft réside dans les droits de visibilité dans les hiérarchies. Microsoft ne permet pas les mêmes délégations de droits dans les sous-arbres. La DSIC espère que la migration se concrétisera entre mars et avril

2018. La DSIC a une bonne visibilité sur 80% des projets de l'année prochaine. Les éléments de temps et de coûts ne se précisent qu'au moment du démarrage des projets.

Questions des commissaires

M. Madon répond par l'affirmative à la demande d'une commissaire si les locations d'appareils multifonctions du groupe 316 comprennent les imprimantes.

Cette même commissaire aimerait savoir si la DSIC mène une réflexion sur la digitalisation et la baisse d'utilisation du papier.

M. Madon note que la DSIC envoie chaque mois à tous les utilisateurs un courriel indiquant leur décompte de copies. Le décompte communique également le nombre de copies imprimées dans le département concerné. L'écart entre l'objectif fixé par M^{me} Salerno pour la Ville et la situation actuelle est de +16%. En parallèle, les coûts des multifonctions ont baissé. La consommation du papier a légèrement baissé.

La commissaire voudrait avoir des explications sur les honoraires pour prestation informatique et pour les téléphones figurant au groupe 313.

M. Madon explique qu'il s'agit de mandats concernant les nouveaux systèmes d'information. Il ne s'agit pas de modification ou de maintien de l'existant.

Quant aux téléphones, il s'agit de la dépense pour s'assurer les services de téléphonie fixe et mobile.

Un commissaire aimerait avoir des précisions sur la location de logiciels figurant au groupe 316.

M. Madon répond que les éditeurs ne vendent plus les logiciels. Ils donnent des droits d'utilisation. La DSIC a demandé à la direction financière d'inclure cette nature comptable pour pouvoir distinguer la location de la maintenance après acquisition.

Un autre commissaire désirerait avoir des informations sur la politique d'achat des imprimantes.

M. Madon rapporte que la DSIC a acquis peu d'imprimantes. Elle loue des appareils multifonctions (photocopieuse, scanner, fax). A chaque appel d'offres, les coûts des modèles types baissent. La DSIC essaie de rationaliser les modèles autant que possible.

Une commissaire aimerait avoir des explications sur l'augmentation de 32% du groupe 3113.010.

M. Madon répond que les besoins en matériel neuf augmentent. Le groupe 315 concerne la maintenance et modification des applications existantes.

M^{me} Böhler note que le compétent DSIC connaît une baisse de 200 000 francs. Cette baisse sert à équilibrer le budget suite aux arbitrages effectués sur le groupe 315.

Audition de M. Guillaume Barazzone, magistrat en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS), de M. Lucien Scherly, collaborateur personnel, de M^{me} Stéphanie Sturzenegger, directrice du DEUS, et de M. Sébastien Vionnet, responsable du contrôle interne et gestion du DEUS

M. Barazzone annonce que le Conseil administratif a décidé de fournir aux commissions du Conseil municipal le budget à sept positions. Les nouvelles règles comptables MCH2 prévoient un budget à deux positions et un budget à sept positions. Ce dernier comprend le détail des éléments inscrits.

La loi ne permet pas au Conseil municipal d'amender le budget à sept positions. Seul le budget à deux positions peut être amendé.

En ce qui concerne les priorités et perspectives du budget 2018, on compte les travaux destinés à ouvrir trois casernes accueillant l'ensemble du personnel Service d'incendie et de secours (SIS) dès 2020. Pour rappel, le Conseil municipal a voté 11 postes en 2016 et 11 postes en 2017. Le budget 2018 prévoit trois postes supplémentaires de sapeurs-pompiers professionnels afin de répondre à la création de 25 postes de sapeurs-pompiers supplémentaires au total en trois ans. Entre la création des postes et l'entrée en fonction, il faut compter plusieurs mois de formation. Les trois casernes devront être ouvertes vingt-quatre heures sur vingt-quatre sept jours sur sept dès 2020. Une proposition incluant les travaux et l'équipement des casernes sera bientôt à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.

Concernant la voirie, le budget poursuit l'amélioration du pourcentage du tri des déchets. Le taux de tri des déchets organiques a augmenté grâce à la distribution de petites poubelles vertes. Le DEUS collabore avec les régies pour inciter les propriétaires d'immeubles à installer des locaux de tri dans les immeubles. En parallèle, le budget lié à l'incinération des ordures ménagères des Cheneviers reste stable.

On relève que la rénovation des pataugeoires sera finalisée. Le Conseil municipal a voté un crédit qui permettra de changer le système d'exploitation des pataugeoires dans le but d'améliorer la sécurité des usagers.

Les travaux sur le bois de la Bâtie débiteront à la faveur de la proposition votée par le Conseil municipal. Le département va poursuivre l'entretien écologique et

favoriser la biodiversité de l'ensemble des parcs et des espaces verts de la municipalité grâce à la mise en place d'une gestion différenciée. A la faveur du crédit d'investissement de 6,4 millions de francs, le département essaie de planter davantage d'arbres dans les quartiers.

En matière de sécurité, le nombre de 200 agent-e-s de la police municipale (APM) voulu par le Conseil municipal a été atteint. Le Conseil administratif a conclu un accord cadre avec le Canton qui détermine les priorités politiques à ce sujet. Cet accord prévoit des actions communes avec la police cantonale sur le territoire municipal.

Concernant les principaux écarts entre 2017 et 2018, on compte une augmentation des frais de formation du SIS. Cette augmentation est compensée par des revenus. Toutefois, la compensation n'est pas inscrite dans le document. La présentation distingue les coûts et les recettes.

M. Vionnet ajoute que les coûts des nouveaux postes concernent le solde des aspirants. Les sapeurs-pompiers sont engagés pour quatre mois sur l'exercice en cours. L'année suivante comptabilisera les huit mois supplémentaires.

M. Barazzone précise que les aspirants ont débuté leur formation en septembre 2017. Cette situation explique pourquoi le budget 2017 ne comprenait l'ensemble de la somme pour les douze mois. Le montant de 850 000 francs figurant dans le budget 2018 exprime l'engagement de onze personnes à l'année.

En ce qui concerne la collecte des écopoints, cette prestation sera externalisée. Des erreurs de calcul avaient laissé penser que l'internalisation coûterait moins cher. Or, il n'en est rien. Trois postes ont donc été retirés du groupe 30. Ces dépenses émergent désormais dans les lignes du groupe 31. Les mécanismes salariaux connaissent une augmentation d'un million et demi de francs, cette augmentation est due aux mécanismes de l'ensemble des collaborateurs du département.

Dans le groupe 31, le compétent énergie connaît une augmentation des charges de 300 000 francs. Le festival de lumières Geneva lux est constitué d'une partie du crédit pour les illuminations de Noël, d'un fonds privé et du soutien financier de diverses sociétés. Cette année, le festival a budgété des charges de 40 000 francs et des revenus de 150 000 francs. Enfin, les revenus sur les horodateurs connaissent une augmentation de huit millions et demi de francs. Ce dossier émerge au DEUS puisque les horodateurs se trouvent sur le domaine public. Le Conseil administratif a délégué M^{me} Salerno pour présenter ce point aux conseillers municipaux. A la page 93, on retrouve les grands ensembles présentés à deux positions. Il faut relever que le DEUS verse des subventions pour le musée des sapeurs-pompiers et la Société suisse pour chiens de recherche et de sauvetage (REDOG).

Questions des commissaires

Une commissaire tient à souligner que le document est difficilement compréhensible. Et regrette que la page 93 ne comprenne pas les points de référence des années précédentes.

M. Barazzone propose d'envoyer à la commission un tableau présentant les principaux écarts financiers. Il précise également que ces informations figurent dans les détails. Le Conseil administratif doit se conformer aux nouvelles règles comptables.

M. Vionnet ajoute que les règles MCH2 ne permettent plus de regrouper l'ensemble des subventions dans un chapitre. Ces dernières se trouvent désormais dans les charges de transfert. Ces charges comprennent aussi les dédommagements. Ces modifications modifient les totaux des documents précédents.

M. Barazzone se rappelle que M. Fiumelli critiquait que les gratuités du domaine public soient présentées comme des subventions. Dorénavant, ces gratuités se trouvent dans les imputations internes. L'idée de cette démarche est de favoriser la transparence. Les gratuités accordées aux Fêtes de Genève émarginent en tant qu'imputation interne puisque ce ne sont pas des subventions dans le sens où de l'argent n'est pas versé.

La même commissaire demande où se trouvent les gratuités accordées aux Fêtes de Genève.

M. Barazzone répond qu'elles se trouvent dans les imputations internes figurant dans la rubrique 49 de la page 96. Ces gratuités sont intégrées dans le montant de 5 909 250 francs. Le détail se trouve dans les subventions en nature qui se trouvent à la page 102.

Elle aimerait comprendre pourquoi le DEUS accorde une gratuité à l'association Gymnasia Genevensis.

M. Barazzone explique que cette association loge dans d'anciens locaux de la protection civile (PCi) en Vieille-Ville qui sont gérés par le DEUS. La situation est la même pour les locaux occupés par la fondation L'Abri.

Un commissaire tient à relever le caractère vain de l'exercice de ce soir. La commission ne dispose pas des outils pour comprendre les nouvelles règles.

M. Barazzone comprend la difficulté de l'exercice.

Une commissaire soulève que la commission devra justifier ses amendements sur le budget à deux positions. Une compréhension de la situation n'est donc pas du luxe.

M. Barazzone estime que la situation antérieure était plus facile à étudier. Un traitement ligne par ligne du budget à sept positions prendrait plusieurs séances.

Cela dit, le département est prêt à aider la commission dans la rédaction des amendements.

Le commissaire précédent note que le traitement du budget en septembre aurait permis à la commission d'approprier la nouvelle méthode comptable.

Un autre commissaire considère que l'étude du budget doit se concentrer sur les projets. Il souhaiterait connaître le projet qui tient le plus à cœur au magistrat.

M. Barazzone relève que la page 125 comprend les priorités et perspectives du département. Cela dit, on peut citer la réorganisation du SIS, le renforcement des compétences des APM, le tri des déchets, la végétalisation des quartiers, l'animation du centre-ville durant les périodes de fêtes. Le DEUS poursuit des projets inscrits depuis quelques années dans les budgets. Les écarts financiers illustrent les modifications entreprises par le département.

Un commissaire souhaiterait avoir des précisions sur le surplus financier du festival Geneva lux. Sauf erreur, le Conseil municipal avait inscrit une recommandation visant à faciliter toutes les démarches citoyennes et commerciales.

M. Barazzone explique que le fonds a été alimenté par des privés avant le vote de la proposition. Ce fonds diminue chaque année à mesure que de nouvelles œuvres sont réalisées. La proposition comprenait deux éléments. Un premier montant était destiné à la rénovation et au maintien des illuminations de Noël. Le second montant servait à l'acquisition d'œuvres lumineuses pour les cinq prochaines années. La Ville dispose désormais de 22 œuvres, dont six nouvelles cette année. Il faut relever que le Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC) participe à cette manifestation. Les projections de mapping sur les façades de l'Hôtel des Bergues ont été renouvelées cette année. En parallèle, le département lancera un appel d'offres en début d'année prochaine pour organiser un marché de Noël au centre-ville en 2018. Il faut savoir que plusieurs demandes ont déjà été formulées. L'appel d'offres évitera de favoriser un candidat au détriment d'autres projets.

Suite à la question d'un commissaire sur le marché de Noël prévu au Jardin anglais, M. Barazzone indique que le projet initial proposait la création d'un marché de Noël sur le site de Genève-Plage. Cette idée a été abandonnée par la suite au profit du Jardin anglais. Or, une autre demande concernant le Jardin anglais a été formulée entre-temps. Enfin, le département a reçu une troisième proposition sur le périmètre du parc des Bastions. Dans ce contexte, le magistrat a préféré mettre en place un appel d'offres pour éviter tout favoritisme. Le projet retenu permettra de dynamiser le centre-ville en période de fêtes.

M. Barazzone relève qu'une réponse au sujet de la motion que le Conseil municipal a votée concernant le harcèlement de rue est en préparation suite à la question d'un commissaire.

Une commissaire voudrait savoir où se trouvent les dégâts que subit le territoire suite à la mise à disposition de terrains municipaux. On peut relever les différents cas de pollution.

M. Barazzone note que cette question concerne le département des constructions et de l'aménagement (DCA) de M. Rémy Pagani.

Cette même commissaire demande, à la ligne 260.01 de la page 244, des précisions sur le dédommagement financier suite à des dégâts.

M. Vionnet répond que le montant concerne le remboursement des dégradations potentielles de barrières et de cônes.

Une commissaire souhaiterait connaître, à la page 94, les prochaines étapes de la nouvelle gouvernance et du concept opérationnel.

M. Barazzone relève que le concept opérationnel prévoit l'ouverture de trois casernes vingt-quatre heures sur vingt-quatre fin 2020 sur le territoire de la Ville. Une caserne devra être ouverte vingt-quatre heures sur vingt-quatre entre 2020 et 2025 dans la région de Chancy-Bernex. De 2025 à 2030, le concept prévoit l'ouverture d'une cinquième caserne ouverte vingt-quatre heures sur vingt-quatre dans la région de Meyrin-Vernier. Ces cinq casernes comprendront 270 sapeurs-pompiers professionnels supplémentaires. Les communes pourront décider d'aller plus ou moins vite en fonction de la situation financière. En ce qui concerne la gouvernance, l'idée est de créer un établissement public autonome intercommunal. Son financement prévoira une clé de répartition équitable entre les communes. La Ville paiera moins en proportion des autres communes. Les discussions sur le type de gouvernance sont en cours. Elles concernent les organes décisionnels, la composition du comité et la répartition du financement. Une fois terminées d'ici juin 2018, le Conseil municipal devra présenter un projet fixant l'armature et les statuts de la nouvelle structure. Il est important de rappeler que la Ville a obtenu un montant de 800 000 francs cette année des autres communes. Si la structure n'est pas terminée en 2019, le Conseil administratif négociera un apport supplémentaire avec les communes pour combler la période 2019-2020.

La commissaire souhaiterait que la commission reçoive des mises à jour sur cette question.

M. Barazzone répond favorablement à la demande. Il pourra revenir devant la commission dans trois-quatre mois lorsque des évolutions auront été apportées à ce dossier.

M. Barazzone indique, en page 100, que les trois postes de la Voirie en moins n'ont jamais été créés. Le montant de 275 000 francs concernait le maintien du budget externe. Ce montant a été supprimé en ligne 30. Il se retrouve dans les mandats externes de la ligne 31. En page 101, on trouve notamment un montant

de 15 000 francs en soutien de l'espace public, un montant de 10 300 francs pour la formation des jeunes sapeurs-pompiers, un montant de 15 000 francs pour le musée des sapeurs-pompiers et un montant de 5 000 francs pour REDOG. Les montants pour la Société internationale de sauvetage du Léman et l'Association pour la sauvegarde du Léman ne changent pas. Toutes ces subventions sont en espèces. La seule modification concerne la fin du concours international de roses. La Ville prévoit de récolter des fonds privés pour réaménager la roseraie du parc La Grange.

Un commissaire voudrait savoir à quoi correspond le poste 57 intitulé «soutien et actions sociales».

M. Barazzone explique que ce poste concerne des aides ponctuelles à actions culturelles en lien avec le domaine public (organisation de concerts notamment). Ce poste varie chaque année.

Présentation des crédits d'investissement votés par le Conseil municipal

M. Barazzone énonce les éléments votés, inscrits au plan financier d'investissement (PFI): renouvellement des véhicules; végétalisation du domaine public (6 millions de francs); mise aux normes des pataugeoires; rénovation et aménagement du bois de la Bâtie; réalisation d'espaces de loisir au bois de la Bâtie; remise en état des parcs et bancs publics; remise en état des chemins piétonniers dans les parcs. En ce qui concerne la rue du Vieux-Billard, le département s'est rendu compte que le montant de 600 000 francs n'était pas suffisant pour l'agrandissement des casernes. Ainsi, le Conseil municipal recevra lors de la prochaine session une demande de crédit complémentaire de 4,5 millions de francs. Ce montant concerne l'ensemble des travaux pour les casernes. Le Conseil municipal a renouvelé les protections respiratoires des pompiers. Il a également voté la mise en œuvre du plan de gestion des forêts. Les APM recevront un montant dédié à l'acquisition de matériel. Les illuminations de Noël bénéficient d'un montant de 1,7 million de francs. Le Conseil municipal a aussi voté l'extension des écopoints sur le domaine privé à hauteur de 2,8 millions de francs.

Présentation des crédits d'investissement à soumettre

M. Barazzone indique que le Service logistique et manifestations (LOM) a besoin de renouveler les véhicules de l'ensemble de l'administration. Un arbitrage s'effectuera avec le Collège des directeurs de la Ville de Genève (CODIR). La Ville devra mener la deuxième étape du plan de végétalisation pour un montant équivalent. Le crédit sera déposé pendant cette législature. Le DEUS étudie avec le DCA le projet d'équipements en toilettes publics. Il devra s'occuper de la maintenance et de la rénovation d'une dizaine de lieux. Il faut également compter

un crédit pour la valorisation de la rade. Ce projet est à cheval entre le DEUS et le DCA. Avant d'aménager la rade, il faudra organiser un nouveau concours de projets. A priori, la rive droite sera la première concernée par ce programme. Une fois que le lauréat aura été désigné, le Conseil municipal devra voter un crédit d'études et un crédit de réalisation. Au final, le DEUS dépense de petits montants essentiels au fonctionnement des services. Le magistrat invite les commissaires à envoyer leur question par e-mail. Le département répondra à ces questions par écrit.

Un commissaire aimerait savoir comment le DEUS intègre la problématique du remplacement des arbres.

M. Barazzone tient à préciser que le coût de cette problématique concerne plus les travaux d'aménagement que le remplacement de l'arbre lui-même. Dans les forêts, il arrive de devoir élaguer des arbres pour permettre aux plus jeunes de pousser. Dans les parcs, la Ville étudie le remplacement des arbres abîmés ou trop vieux. Parfois, le remplacement des arbres n'a pas lieu au même endroit. Sur le domaine public, les arbres sont soumis aux inconvénients de la pollution et des chocs. Dans ce cadre, le remplacement des arbres coûte cher car la Ville doit mener des travaux de génie civil. La Ville essaie de créer de grandes fosses lors des replantations pour favoriser la pousse des arbres. La proposition de 6,4 millions de francs votée par le Conseil municipal prévoit la plantation d'arbres supplémentaires dans les quartiers.

M. Barazzone répond qu'il s'agit de la mise à disposition de locaux à la question d'un commissaire sur la gratuité accordée à la chorale de la police.

Une commissaire souhaiterait connaître le nombre d'arbres plantés cette année.

M. Barazzone estime ce nombre à une centaine. A cause du réchauffement climatique, les espèces indigènes poussent moins bien que les arbres provenant d'Italie et du sud de la France. Ce sont ces arbres qui supportent le mieux la chaleur.

M. Barazzone répond par l'affirmative à la question d'un commissaire si l'entretien de la base des arbres incombe au DEUS.

Discussion et vote

Une commissaire relève qu'elle doit présenter le rapport de la CSDOMIC à la commission des finances le 19 décembre. Et propose de voter la proposition PR-1262 ce soir.

Un commissaire regrette que les commissaires n'aient pas reçu de formation sur le système MCH2 avant de pouvoir voter le projet.

Une commissaire estime que les commissaires auraient pu demander une explication sur ce système depuis des mois.

La présidente met au vote la proposition PR-1262.

Par 11 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 2 DC, 2 MCG) et 4 abstentions (3 LR, 1 UDC), la proposition PR-1262 est acceptée.

19 décembre 2017

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner le nouveau projet de budget 2018.

Rapport de M^{me} Alia Chaker Mangeat.

La proposition PR-1262 a été renvoyée en commissions spécialisées en date du 14 novembre 2017 par le Conseil municipal. Elle a été étudiée par la commission des arts et de la culture lors des séances du 20 novembre et du 11 décembre 2017, sous la présidence de M^{me} Marie-Pierre Theubet. Les notes de séances ont été prises par M. Philippe Berger que nous remercions pour la qualité de son travail.

Séance du 20 novembre 2017

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et des sports (DCS), accompagné de M^{me} Carine Bachmann, directrice du département, M. Gianni Dose, responsable du contrôle interne, M^{me} Michèle Freiburghaus-Lens, conseillère culturelle, M^{me} Virginie Keller, cheffe du Service culturel, et M. Samy Jost, administrateur du département

Chiffres globaux (cf. annexe 1, slides 1 à 19)

Sur la base de la présentation Powerpoint remise aux commissaires (annexe 1 au rapport)

M. Kanaan précise que la présentation qui aura lieu maintenant va aborder les enjeux qui impactent réellement le projet de budget 2018, et ce notamment en termes de chiffres. Il relève que sur la masse du budget dans sa totalité ces chiffres indiquant les montants sont relativement faibles, mais que certains enjeux ne sont pas anodins.

Il évoque en ce sens les trois sujets clefs qui impactent les chiffres du budget 2018 à savoir:

- premièrement la mise à niveau comptable du FMAC par rapport aux normes MCH2;
- deuxièmement le soutien aux arts vivants en lien avec la fin de la mise en œuvre de la première phase de la LRT et des recommandations de l'audit sur les fonds généraux, et le plus grand soutien, à montant constant, aux arts numériques et à la photographie;
- troisièmement la subvention fédérale accordée pour quatre ans au Musée Ariana.

M^{me} Bachmann présente brièvement les chiffres globaux du DCS, donc ne concernant pas uniquement les politiques culturelles (slides 4 et 5).

Charges de fonctionnement (slide 4)

Les charges du personnel (chapitre 30) sont stables, voire en très légère réduction en tenant compte des mécanismes salariaux automatiques de 2% qui ont pu être compensés.

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation (chapitre 31) sont en augmentation d'environ 300 000 francs, précisant que cette augmentation est soit due à l'introduction des normes MCH2, soit compensée par des ressources de tiers.

A relever qu'une partie de la subvention de la Confédération au Musée Ariana est affectée à ce chapitre 31. Elle précise que M. Dose pourra répondre aux questions techniques des commissaires.

S'agissant des charges de transfert (chapitre 36), c'est-à-dire des subventions, la diminution de 15 millions de francs est due à l'imputation des gratuités au chapitre 39 en application des nouvelles normes comptables MCH2.

Par conséquent, au niveau global des charges du DCS, on constate une très légère diminution de 0,34%.

Le montant global des charges de fonctionnement budgétées pour l'année 2018 est de 314 824 006 francs.

Revenus de fonctionnement (slide 5)

Globalement, par rapport au budget 2017, il y a une légère hausse de 4,8%, soit une augmentation d'environ 1 300 000 francs.

Elle indique que les revenus connaissent deux grands changements par rapport à 2017, mais qu'ils sont dus eux aussi à des imputations différentes imposées par les normes MCH2, et n'ont pas vraiment de correspondances dans la réalité.

Ainsi la baisse des revenus financiers (chapitre 44) se retrouve dans l'augmentation des imputations internes (chapitre 49).

Elle note que la légère augmentation totale entre les chapitres 44 et 49 provient d'une légère augmentation des fonds de tiers par rapport au budget 2017. Elle explique que d'autres petites différences sont également dues au passage à MCH2, mais ne s'y étendra que si les commissaires en font la demande.

Mise en œuvre du MCH2 (slide 7)

M. Kanaan précise avant cela que la norme MCH2 est à la base une recommandation fédérale sur la manière de gérer les collectivités publiques, mais que

c'est le Canton qui a fait le choix politique d'en faire une obligation pour les communes genevoises.

M. Jost confirme que l'introduction de MCH2 donne lieu à un changement assez important, et modifie la donne pour la Ville de Genève au niveau comptable. Il note que ce changement intervient au moment où d'autres changements sont également en cours (cf. annexe 1, slide 7), notamment celui induit par la PL-11787 sur l'administration des communes qui va entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Il annonce que la mise en œuvre du plan comptable MCH2, qui s'accompagne du manuel d'utilisateur du Service de surveillance des communes (SSCO) qui influe sur la classification des rubriques, va impacter directement le FMAC.

Impacts de MCH2 sur le Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC) (slides 9 à 13)

M. Jost rappelle les missions actuelles et futures du FMAC (cf. annexe 1, slide 9), indiquant à ce titre que, malgré l'impact de MCH2 sur celui-ci, ces missions vont demeurer également dans l'avenir.

Dès le 1^{er} janvier 2018, le fonds spécial de la Ville de Genève pour le FMAC devient un élément de fortune de la Ville de Genève, qui apparaîtra distinctement au sein du bilan de la Ville, sous la forme d'une réserve affectée.

Le manuel du SSCO impose désormais que les dépenses de fonctionnement et d'investissement doivent être budgétisées et comptabilisées sur l'exercice.

M. Kanaan précise l'une des différences majeures que provoque cette nouveauté, et indique que jusqu'à présent le FMAC finançait ses missions principales par un prélèvement sur un compte séparé issu d'un prélèvement de 2% que la Ville effectuait sur certains de ses investissements. Il relève qu'une bonne partie des missions du FMAC, i.e. l'acquisition, les projets d'art dans l'espace public, etc., étaient financées par un prélèvement sur ce compte, sous préavis d'une commission spécialisée et sur sa propre décision. Il précise que cela avait pour effet que le Conseil municipal ne votait pas sur les lignes de dépense du FMAC, qui étaient documentées par ailleurs. Il indique que l'entrée de MCH2 fait qu'il n'est plus possible de fonctionner de cette manière.

M^{me} Keller précise que chaque année aux comptes les montants alloués au FMAC apparaissaient de manière détaillée dans la ligne consacrée aux fonds ponctuels, avec les trois lignes composées de la commande publique, de l'acquisition et du soutien à la création. Elle indique que l'on savait en cela exactement comment l'argent avait été dépensé, mais seulement après coup.

M. Jost indique qu'il y a dorénavant deux typologies de dépenses pour le FMAC, à savoir les charges annuelles de fonctionnement présentes dans le chapitre 36 du projet de budget 2018 (cf. annexe 1, slide 11) pour 375 000 francs, couvrant principalement le soutien à la création, ainsi que les dépenses d'investissement (cf. annexe 1, slide 12), couvrant notamment les acquisitions et les projets d'art dans l'espace public, faisant l'objet d'une proposition pluriannuelle pour l'entier de la législature, i.e. la période 2018-2020, s'élevant à 4 500 000 francs, autrement dit 900 000 francs en moyenne par année.

En résumé, la réponse donnée à cette problématique est la suivante (cf. le projet de délibération PRD-85 actuellement à l'étude en commission des finances):

- suppression du prélèvement automatique de 2% des crédits d'investissements;
- maintien du FMAC comme fonds spécial sous capital propre;
- mécanique d'alimentation qui se fera par le biais des écritures de boucllement;
- introduction d'un mécanisme de plafonnement à 4,5 millions de francs.

A ce titre, l'introduction de MCH2 ne touche pas que la Ville de Genève mais d'autres grandes communes telles que Carouge et Vernier.

M. Kanaan indique en ce sens que la proposition pluriannuelle que le Conseil municipal recevra l'année prochaine précisera bien entendu les objectifs et la manière de faire, et durera trois ans pour arriver jusqu'à la fin de la législature. Il précise ensuite que pour ce qui est du point des écritures de boucllement abordé par M. Jost (cf. annexe 1, slide 13), les comptes permettront de se rendre compte du résultat par rapport au budget voté. Il relève que pour ce qui est par exemple du budget de fonctionnement qui s'élève à 375 000 francs, il sera indiqué au moment des comptes comment cet argent a été dépensé.

Sur question de la présidente, M. Kanaan précise que pour les comptes 2017, c'est encore l'ancien régime qui prévaudra.

Il précise que ce sera aux comptes 2018 pour la partie des charges de fonctionnement, et que la proposition fera quant à elle l'objet d'un parcours parlementaire classique, et devra probablement être discutée à la CARTS. Il note qu'à court terme cela représente une économie sur les investissements, car il n'y a plus ces 2% qui sont prélevés directement, mais que c'est en définitive neutre sur le budget total, car on introduit une dépense au budget de fonctionnement. Il indique qu'il est important de préciser ce point, étant donné que les 375 000 prévus au budget 2018 (cf. annexe 1, slide 11) peuvent apparaître comme nouveaux, mais qu'ils sont en réalité compensés indirectement, étant donné que les 2% ne sont plus ponctionnés sur les investissements.

Soutien aux arts vivants (slides 14 à 16)

M^{me} Virginie Keller présente le soutien aux arts vivants.

Le budget des subventions est relativement difficile à lire; à noter trois mouvements principaux:

- fin de l'implémentation de la loi sur la répartition des tâches (LRT): l'année passée il y avait déjà eu fusion des lignes nominales Ville de Genève et des fonds arrivés du Canton, et cette mutualisation a conduit mécaniquement à l'augmentation d'un certain nombre de subventions. Elle ajoute que cette année, ce sont 745 000 francs du Canton qui sont répartis par domaine artistique, en tenant notamment compte des engagements de la politique cantonale de ces dix dernières années. Elle indique que les montants anciennement alloués à chaque domaine par le Canton ont généralement été conservés, car dans l'esprit de la loi de la LRT la volonté du législateur était de respecter une certaine continuité de la politique publique entamée par l'autre collectivité;
- mise en conformité du soutien aux missions du FMAC conformément à MCH2;
- mise en œuvre des recommandations du CFI N^{os} 3.4 et 4. La recommandation qui ressort clairement dans le budget est la clarification de la répartition par fonds. Ainsi, par exemple, chaque fonds général par domaine artistique (par exemple le fonds théâtre) est désormais subdivisé en trois lignes, l'une pour la création, l'autre pour les manifestations et la troisième pour les conventions, auquel est rajouté le montant LRT. Cette subdivision se retrouve le tableau détaillé du slide 16.

Par ailleurs, le soutien aux arts numériques est augmenté et une nouvelle bourse pour la photographie documentaire (25 000 francs) est créée. Ces deux éléments émanent d'une volonté politique du magistrat. Ce dernier souhaite en effet accorder en particulier plus de moyens pour les arts numériques avec la création d'une commission d'octroi qui intégrera un-e spécialiste en arts numériques pour son développement.

Le soutien à la création en art contemporain est une conséquence de MCH2 comme dit précédemment.

La subvention de l'Institution des cultures arabes et méditerranéennes (ICAM) est transférée du département de la culture et du sport au département 1.

Le magistrat considère que ce budget est neutre, en ce qu'il se compose de réallocations. Il rappelle que pour ce qui est des 375 000 francs qui sont alloués au FMAC, et qui sont ventilés entre la bourse photo et le soutien à la création en art contemporain (cf. annexe 1, slide 16), qui eux apparaissent comme des subventions nouvelles dans ce budget, ils se révèlent en fait aussi être neutres étant

donné qu'ils remplacent les 2% prélevés sur certains investissements de la Ville, tel qu'il a été expliqué précédemment.

Musée Ariana (slides 17 et 18)

Le Musée Ariana a, sur concours, parmi 35 musées suisses, gagné le soutien fédéral pour une durée de cinq ans.

M^{me} Bachmann explique que le montant de la subvention est progressif et sera de 250 000 francs en 2018, de 370 000 francs en 2019, jusqu'à arriver au montant de 420 000 francs de 2020 à 2022 (cf. annexe 1, slide 18). Elle précise qu'en 2022 le soutien fédéral aux musées suisses sera remis au concours, et note ainsi qu'il est possible que l'Ariana en bénéficie de nouveau.

Les trois critères ont été retenus par la Confédération pour sélectionner le Musée Ariana, à savoir premièrement le rayonnement au niveau national de l'institution, deuxièmement la valeur culturelle de sa collection pour la Suisse, et troisièmement un programme de médiation innovateur et s'adressant à un public large.

M. Kanaan tient à préciser que le soutien fédéral est explicitement conditionné au fait que la subvention communale actuelle soit conservée au même montant. Il précise en ce sens qu'il n'est aucunement de l'intention de la Confédération de se substituer aux collectivités locales. Il indique deuxièmement que la Confédération recommande aussi de ne pas considérer ce soutien comme un acquis sur le long terme, étant donné qu'il est remis au concours tous les quatre ans. Il note qu'il s'agit néanmoins d'une belle reconnaissance pour l'Ariana.

Situation du Grand Théâtre

M. Kanaan annonce passer maintenant à quelques perspectives pour 2018 (cf. annexe 1, slide 19), qui sont constituées de chantiers politiques importants pour 2018, mais qui n'auront pas d'impact sur le budget 2018, à l'exception potentielle du premier, concernant le Grand Théâtre de Genève (GTG). Il explique qu'il attend du GTG le chiffrage des conséquences sur la saison, et ne peut pour l'instant par fournir lui-même une estimation précise des coûts induits. Il précise néanmoins que le cas échéant cela pourrait impacter le budget 2018 et celui 2019, étant donné que c'est la saison 2018-2019 qui est ici en jeu.

La Nouvelle Comédie

M. Kanaan aborde ensuite le deuxième point de la slide 19 (cf. annexe 1, slide 19), à savoir le financement et la gouvernance de la Nouvelle Comédie, précisant

que si c'est une question plus réjouissante, elle se double tout de même à terme d'un enjeu financier. Il rappelle que la Nouvelle Comédie doit ouvrir au premier semestre 2020, et note que l'impact budgétaire se traduira dans les faits déjà en 2019.

Pavillon de la danse

Il note également à titre informatif le probable début de chantier pour le Pavillon de la danse, qui fait l'objet d'un vote imminent.

Alhambra

Il relève également un sujet qui pourra intéresser directement la CARTS, à savoir la question de l'augmentation de la jauge de l'Alhambra, qui a été jusqu'à présent limitée artificiellement à 740 places, alors que la salle est construite et équipée pour accueillir 1100 personnes. Il explique que cette limitation artificielle avait été mise sur pied pour rassurer les habitant-e-s du quartier, inquiets des nuisances que pourrait causer un afflux de personnes dans le périmètre. Il note cependant que de nombreux acteurs culturels sont favorables à une augmentation de la jauge, mais indique que le Conseil municipal avait voté un règlement qui maintenait explicitement la jauge à 740, et précise que le jour venu il incombera au Conseil administratif de venir devant le Conseil municipal avec un projet de délibération modifiant le règlement, et que cela pourrait se faire en 2018.

MAH

Le rapport final de la commission des experts sera rendu en juin 2018 et fera l'objet d'une présentation auprès de la CARTS.

Divers

S'agissant du soutien aux ensembles de musique classique, le magistrat reviendra ultérieurement en 2018 devant la CARTS pour présenter l'objet en détail, mais explique d'ores et déjà qu'il s'agit globalement de dynamiser le système de subventionnement de tels ensembles, pour permettre également aux ensembles émergents d'avoir leur part.

La question sensible de la mise en œuvre du nouveau dispositif de prévoyance sociale est également d'actualité. Il précise que la mise en œuvre du nouveau dispositif se fait dans la mesure du possible en partenariat avec les différents domaines artistiques et pourra faire l'objet d'une audition à la CARTS mais cela ne concerne pas le budget 2018.

M. Kanaan évoque ensuite le plan d'action et les deuxièmes Journées de l'économie créative et culturelle signalant que le rapport date de juin, mais qu'il y aura cependant un suivi de cette action en 2018, pour notamment le comparer à d'autres plans d'action qui ont eu lieu ailleurs en Suisse et dans le monde.

M. Kanaan mentionne enfin ECSITE, un événement de portée internationale aura lieu au Muséum, avec un programme local qui vise aussi à rendre accessible ce musée. Il note que ce qui est intéressant avec ECSITE, qui est le collectif des musées d'histoire naturelle européen, c'est qu'il ne s'agit pas de scientifiques qui se parlent entre eux, mais que l'événement vise précisément à développer ce qui est accès au grand public, médiation et vulgarisation du savoir.

*Examen page par page sur le projet du budget y compris sur l'introduction générale
Sur les coupes 2017*

Un commissaire demande si dans le projet de budget 2018, les chiffres du budget 2017 correspondent au budget voté et adopté par le Conseil municipal. Il souhaite savoir, si tel est le cas, si les auditionnés peuvent préciser s'ils tiennent compte des coupes attaquées dans le premier référendum.

M. Kanaan répond qu'il s'agit du budget 2017 tel que voté par le Conseil municipal, et qu'elles intègrent donc les coupes précitées. Il précise que la réponse demande néanmoins à être développée, et indique qu'elle fera l'objet d'une réponse écrite.

Sur les aspects économiques de la culture et le rayonnement

Un commissaire déclare tout d'abord bien entendre que la culture n'est pas un business et qu'il n'appartient pas aux organismes subventionnés qui organisent des spectacles, comme les théâtres ou le GTG, de rendre un bénéfice équivalent aux sommes investies par la Ville de Genève, mais dit sa surprise face au fait que dans certains cas on se retrouve très loin du compte, alors que les billets sont payants. Il se demande dès lors pourquoi certaines institutions, comme le GTG, parviennent à un taux de remplissage plus que satisfaisant, indépendamment de l'argent investi, qui est conséquent, tandis que pour d'autres institutions l'on subventionne des spectacles qui apparemment, d'après le nombre d'entrées, sont peu ou pas destinés à toucher une part importante du public, et cite à ce titre le cas du Poche, dont les entrées d'argent liées aux billets sont proportionnellement très peu élevées par rapport à la subvention publique. Il souhaite donc savoir si l'enquête sur les publics effectuée par le DCS aborde cette question. Il s'interroge aussi sur les 27 866 emplois annoncés que représenterait la culture à Genève (cf. nouveau projet de budget 2018), et demande comment ce chiffre a pu précisément être avancé.

M. Kanaan relève que dans le cas des arts vivants, notamment du théâtre et de la danse, on ne peut pas exiger une jauge pleine à 100%, car dans ce cas on ne représenterait que des choses faciles et déjà entendues, et que l'on se mettrait alors en situation de ne jamais évoluer, et de citer le cas d'Omar Porras, que l'on avait commencé à soutenir alors qu'il ne suscitait pas forcément l'attrait d'un large public, et qui a fini par devenir une référence internationale. Il note que sur le cas du Poche, il faut expliquer les chiffres récents en les mettant en perspective avec le fait que la direction vient de changer récemment, et rappelle que si M^{me} Courvoisier réussissait régulièrement à faire salle pleine à la fin de son mandat, la nouvelle voie suivie par M. Bertholet, le nouveau directeur, réussit tout de même à attirer un public beaucoup plus jeune, mais qui du coup est un public moins stable, et prend rarement un abonnement à la saison. Il note enfin que les recettes qui apparaissent dans le budget sont celles encaissées directement par le DCS, et que les comptes de billetteries n'apparaissent en l'occurrence que dans les comptes des subventionnés.

M^{me} Bachmann indique que pour ce qui est des publics des différentes institutions du DCS, il existe un rapport 2016 disponible sur le site internet du DCS.

M. Kanaan aborde maintenant la deuxième question, et indique que ce chiffre de 27 866 d'emplois générés par la culture émane du rapport du professeur Ramirez de la HEG, qui l'a effectué selon une méthodologie éprouvée en Suisse et en Europe; il reconnaît que cette étude se base sur une définition large de ce qu'est la culture et l'économie.

Il annonce enfin qu'un suivi se fera en 2018 pour que le débat sur cette question ait lieu, et conclut que la culture est créatrice de valeur.

Le commissaire relève qu'il s'agit là de la culture dans un sens très large, et qu'il n'y a donc pas forcément congruence entre cette définition large et l'argent investi par la Ville. Il dit néanmoins ne pas douter que l'art soit pourvoyeur d'employés, mais indique sa surprise face aux chiffres avancés. Il demande en ce sens si ce chiffre de 27 866 concerne uniquement la Ville ou le territoire genevois dans son ensemble, faisant encore le constat qu'il concerne la culture dans un sens très large.

M. Kanaan répond que ce chiffre concerne l'entier du territoire genevois, et confirme à nouveau qu'il concerne l'économie créative et culturelle au sens large. Il indique néanmoins que cette étude n'inclut pas les effets de levier des subventions publiques, reconnaissant comme le commissaire que parmi ces 4 milliards de chiffres d'affaires il y a naturellement beaucoup d'activités qui ne sont pas directement liées aux subventions publiques, citant l'exemple d'un designer indépendant qui a des clients privés de son côté, mais relevant qu'il peut par exemple dans ce cas y avoir tout de même une incidence des subventions publiques sur

l'activité de ce designer, notant que de nombreuses institutions culturelles effectuent régulièrement des commandes de matériels et d'accessoires. Il précise qu'il faudrait pouvoir effectuer une seconde étude pour pouvoir chiffrer plus spécifiquement cet effet de levier potentiel provenant directement des subventions publiques.

M^{me} Keller estime que la subvention de la Ville a un effet de levier par rapport à d'autres rentrées financières provenant de fondations privées ou de la Confédération. Il a également un effet de débordement sur d'autres secteurs. Par ailleurs, elle indique que la subvention de la Ville constitue en cela le premier maillon de la chaîne qui permet à un artiste de développer son activité par la suite, de demander des subventions dans des organismes à l'extérieur de Genève, et finalement de dépenser cet argent extérieur dans Genève même.

Une commissaire s'interroge sur la politique générale du département. Relevant que beaucoup d'argent est investi dans la culture, elle demande aux auditionnés ce qu'ils prévoient pour que la culture rayonne au-delà de la Ville et du Canton, notamment en ce qui concerne les arts vivants, estimant en ce sens que certains fonds pourraient être alloués pour les tournées, et demandant s'il ne faudrait pas là une volonté politique forte pour soutenir les échanges, étant donné que beaucoup de choses produites à Genève sont d'une grande valeur artistique. Elle demande ensuite comment les auditionnés voient la place de la Ville de Genève pour la culture dans le Canton.

M. Kanaan explique qu'il a la volonté de soutenir les échanges au-delà du Canton, et indique qu'il a des résultats positifs en la matière, relevant par exemple que Genève a de nouveau pratiquement la moitié des conventionnés suisses de Pro Helvetia pour les arts de la danse, quand bien même Zurich et Bâle lui font notamment une grande concurrence, et que les compagnies de danse genevoises tournent partout dans le monde.

Il donne plusieurs exemples de rayonnement de plusieurs compagnies, notamment celui de Gilles Jobin qui vient de remporter des prix à Montréal ou de troupes romandes à Avignon.

Il indique néanmoins que formellement, selon la LRT, c'est le Canton qui est en charge de la diffusion, i.e. de la ligne budgétaire échanges et tournées, mais il dit son souhait que Ville et Canton puissent ici agir ensemble, disant espérer que dans la nouvelle législature cantonale le climat sera un peu plus serein par rapport à ces questions. Il note aussi que pour ce qui est des musées, le MEG a obtenu le prix des musées européens pour l'année 2017, l'Ariana vient de décrocher la subvention fédérale comme il a été expliqué, et le Muséum a eu plusieurs prix. Il reconnaît qu'un effort de communication doit peut-être être effectué dans ces domaines pour que le public en ait davantage connaissance.

S'agissant de la deuxième question, il rappelle que le climat actuel est compliqué avec les députés du Grand Conseil (GC). Il déclare avoir été récemment invité par la CF du GC au sujet du GTG et de la LRT, ce qui lui a au moins permis de donner aux députés le point de vue du DCS. Il dit rester persuadé que le Canton doit être présent dans les grandes institutions, relevant que ce qui est compliqué ici c'est la question du virage, autrement dit avec quelles masses financières et selon quelles règles cette entrée se met en place. Il relève qu'il croit encore à la loi sur la culture, qu'il a d'ailleurs profité de montrer aux députés lors de son passage à la CF du GC, étant donné qu'il avait l'impression que la LRT la leur avait fait oublier. Il conclut enfin que pour ce qui est de l'avenir politique de la LRT il faudra attendre la nouvelle législature cantonale pour être fixé.

Sur la médiation et les musées

Une commissaire souhaite savoir tout d'abord ce que la médiation, qui tient en partie selon elle d'un phénomène de mode et d'un mantra, induit comme transfert de moyens au sein des institutions muséales. Elle se demande ensuite si elle doit s'inquiéter ou se réjouir de la participation de la Confédération en soutien au Musée Ariana, alors que depuis le changement de loi cantonale sur la culture, on assiste à un désengagement progressivement total du Canton en la matière. Elle précise que si l'on peut se réjouir de la participation de la Confédération, ce soutien est effectué sur le court terme. Elle constate donc que si l'on peut déjà entrevoir les dégâts envisageables du désengagement du Canton, il faut se demander à ce titre si et comment l'on peut imaginer sur le moyen ou le long terme l'engagement de la Confédération, déclarant qu'elle a eu connaissance de deux musées qui ont vécu le retrait de la subvention fédérale, et pour qui la situation est à présent difficile. Elle demande en ce sens ce qu'il se passera pour l'Ariana le jour où la Confédération s'en désengage, et comment sera gérée une telle situation. Elle demande enfin si le MAH n'aurait pas été plus à même d'obtenir cette subvention fédérale.

M. Kanaan répond que généralement aucun moyen n'est garanti de manière absolue, et précise que dans l'exercice LRT les montants globaux sont stables, mais réalloués, ce qui peut rendre parfois la situation budgétaire peu lisible, même si tout cela commence aussi à se stabiliser. Il relève à ce titre que La culture lutte, avec qui le DCS est régulièrement en lien, a formé un Observatoire du désenchevêtrement, et a pu constater que beaucoup de choses qu'on lui rapportait n'étaient en fait pas un effet direct de la LRT. Il note en ce sens les exemples où des projets ponctuels ont été refusés non à cause de la LRT comme le pensaient de prime abord les personnes concernées, mais simplement parce qu'ils ne remplissaient pas les critères d'attribution. Il indique donc qu'à ce jour il n'y a pas eu de baisse des moyens financiers pour la culture à Genève. Il précise que les principales

répartitions du subventionnement des musées entre la Ville et le Canton restent les mêmes, relevant d'ailleurs que l'Ariana n'a jamais eu de fonds cantonaux.

M. Kanaan souhaite également rebondir sur les propos de cette commissaire concernant la médiation, indiquant qu'il est clair que sur cette question il y a un recadrage de l'allocation des ressources, mais précise que les montants des musées de la Ville de Genève n'ont pas diminué. Il déclare qu'il arrive, de manière marginale, qu'au gré de départs naturels l'on réaffecte des postes de la conservation vers la médiation, et que c'est le cas par exemple au MAH et au Muséum. Rebondissant aussi sur les propos de la commissaire concernant le MAH, il indique qu'il n'était pas éligible à la subvention fédérale selon les critères d'attribution de celle-ci.

M^{me} Bachmann annonce répondre à la question financière concernant l'Ariana, indiquant à la commissaire qu'elle a parfaitement raison de soulever ce problème. Elle rappelle à ce titre que les premiers musées subventionnés pensaient que c'était une subvention pérenne vu qu'elle n'était pas mise au concours, et pensaient donc que c'était un acquis, et l'ont par conséquent intégrée automatiquement au budget de fonctionnement. Elle indique que ce qui change depuis la réforme du système d'allocation de cette subvention fédérale est que l'on sait dès le début qu'elle est limitée dans le temps, ce que le musée devra bien garder à l'esprit lorsqu'il préparera de nouveaux projets sur le moyen terme ou le long terme, en l'occurrence au-delà des quatre ans. Elle relève sur cette même question qu'aucun nouveau poste fixe ne sera alloué à l'Ariana, des postes d'auxiliaires uniquement. Pour ce qui est ensuite du recadrage vers la médiation, elle note que cela n'est pas le cas du Musée Ariana, dont l'un des buts principaux est de se renforcer en tant que pôle de compétences et de recherche.

M^{me} Bachmann indique que pour ce qui est de la médiation, une des exigences de la Confédération veut que la collection permanente soit présentée dans deux langues nationales, même si aujourd'hui le chinois aurait peut-être été mieux que l'allemand. Outre cela, elle souligne qu'ici la priorité ne sera pas mise sur la médiation, mais sur le pôle de compétences et les recherches sur les collections. Elle précise que le programme de médiation actuel est néanmoins déjà bien fourni et original, et marche très bien, comme l'a relevé d'ailleurs la Confédération dans sa notation.

M^{me} Bachmann indique que, au niveau des critères, le MAH aurait pu être candidat, mais note que l'un des critères d'attribution de la subvention fédérale est d'avoir une collection unique en Suisse et d'une valeur ajoutée pour la Suisse, précisant que pour les musées d'art et d'histoire qui ont souvent une collection précieuse liée à l'histoire du lieu, il est rarement possible de répondre positivement à ce critère. Elle relève que seuls deux musées d'art sur les treize sélectionnés ont reçu une subvention, à savoir le LAC au Tessin et le musée d'art du Can-

ton d'Argovie, qui possède une collection suisse absolument remarquable. Elle indique en ce sens que le DCS n'a même pas incité le MAH à concourir.

M. Kanaan note que si des Hodler remarquables sont présents au MAH, d'autres musées également en accueillent en Suisse.

M^{me} Bachmann explique que l'Ariana a une vraie collection suisse, qui permet de documenter le patrimoine et l'histoire de la céramique suisse, ce qui a été retenu comme unique.

Sur le bénévolat

Cette même commissaire dit que le travail des bénévoles est mésestimé, car il n'est pas chiffré et ne rentre pas dans les salaires, alors qu'il s'agit bien souvent d'un travail passionné et citoyen qui mériterait d'être chiffré, selon elle.

M. Kanaan répond que des études au niveau suisse ont été effectuées pour tenter de quantifier le rôle du bénévolat, et relève que l'on peut chiffrer en milliards la valeur du bénévolat sportif, mais explique ne pas avoir connaissance d'un montant pour tout ce qui est culture amateur et qui tient une place importante dans notre société, citant à ce titre le cas des fanfares ou des théâtres amateurs qui reçoivent parfois des subventions et dont le travail des membres n'est pas chiffré en tant que tel.

M^{me} Keller répond qu'aujourd'hui les milieux culturels se battent plutôt pour une reconnaissance professionnelle et des tarifs syndicaux, et indique ne pas avoir connaissance de la problématique abordée par la commissaire, reconnaissant néanmoins comme certain que les artistes ne sont bien souvent pas payés au prix auquel ils devraient être payés, et note que malgré les demandes de subventions, ils vivent parfois avec 2000 ou 2500 francs par mois. Elle indique qu'une enquête sur ce type de travail en plus non rémunéré demanderait beaucoup de moyens et de temps.

Sur les incidences de la LRT

La même commissaire demande comment le budget est complété maintenant que le premier train de mesures liées à la LRT est passé.

M^{me} Keller répond que, comme l'a indiqué M. Kanaan, il y a une corrélation fallacieuse entre la mise en œuvre de la LRT et le fait que des artistes aient reçu des réponses négatives à leurs demandes de subventionnement, alors que cela est bien souvent dû au simple fait que la situation est répartie autrement entre la Ville et le Canton. Elle précise que cette année est transitoire, et que les artistes n'ont plus qu'un seul guichet pour leurs demandes de subventionnement, mais que les

montants généraux pour les subventions n'ont pas bougé et restent absolument les mêmes, i.e. qu'il n'y a pas moins d'argent.

La même commissaire demande si toutes les subventions sont incluses dans les points généraux.

M. Kanaan répond par la positive.

Sur les missions de la culture et l'évolution des dépenses

Un commissaire indique qu'il a relu les cinq objectifs prioritaires de la législature 2015-2020, et précise que dans le point 4 évoquant les missions de la culture, l'accent était mis sur les réelles contributions de la culture aux enjeux de la diversité et de l'accueil des nouveaux arrivants. Il annonce moins retrouver cet aspect dans le document 2018 (cf. nouveau projet de budget 2018), si ce n'est brièvement dans le point 2.4.3, où il est indiqué que de nouvelles études se focaliseront sur le public cible des gens nouvellement arrivés à Genève. Il souhaite en ce sens entendre les auditionnés sur la politique culturelle suivie pour les nouveaux arrivants, et demande s'il y a des projets spécifiques qui sont menés ou seront menés sur cette question. Il dit son impression que l'on retrouve souvent le même public blanc et genevois dans les activités culturelles principales de la Ville, et souhaite savoir ce qu'il en est de cette question centrale des personnes récemment arrivées à Genève et des actions culturelles entreprises en conséquence pour 2018.

M. Kanaan répond que de très nombreux projets sont déjà en cours, et indique qu'il peut faire parvenir au commissaire un document résumant les objectifs suivis par ce pan-là de la politique culturelle, et comment cela se décline concrètement. Il relève à titre d'exemple que de nombreux projets au MEG intègrent les migrants, et consistent notamment à apprendre le français via la découverte du musée. Il note que l'Ariana est également extrêmement actif dans ce domaine. Il précise que si cela n'est pas relevé dans les objectifs, c'est parce que c'est un objectif ni plus ni moins important qu'en 2017, et pour la raison qu'il n'y a pas d'impact budgétaire à ces actions, mais indique que la Ville est très active sur ces questions via sa politique culturelle.

M^{me} Bachmann ajoute que lors de la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants à Genève, tous recevront un pass gratuit valable pour tous les musées genevois, qu'ils soient municipaux ou privés. Elle note aussi le travail d'intégration sur le long terme qui se fait via le biais des musées mais aussi du Service des sports.

M. Kanaan rajoute qu'il y a aussi de très nombreux projets de ce type menés par les bibliothèques municipales (BM). Il indique avoir demandé à l'équipe concernée par ces questions au DCS de mettre noir sur blanc les objectifs et la

déclinaison de cette politique, et pourra faire parvenir au commissaire ce document dès qu'il l'aura sous la main.

M^{me} Bachmann relève également qu'un civiliste fera dès 2018 le lien avec les jeunes migrants installés à Genève, notamment via le foyer de l'étoile.

Une commissaire indique rebondir sur les propos du commissaire, et relève qu'à ce titre il est dommage de constater que l'ICAM, qui avait aussi un rôle similaire, est désormais sorti du DCS pour rejoindre le département de M^{me} Salerno, précisant ne pas bien comprendre la raison d'un tel déplacement. Elle constate par ailleurs que dans les projets d'avenir concernant la culture et dans la politique que M. Kanaan veut mener de manière volontaire, il y aura de nouvelles dépenses importantes qui entreront en jeu, notamment pour la Cité de la musique et pour la Nouvelle Comédie. Elle note qu'il y a aussi une volonté affirmée de développer tout ce qui est photographie et art numérique. Relevant que le budget culturel de la Ville est déjà très important, elle demande où le DCS entend couper ou diminuer, ou s'il compte au contraire demander des crédits supplémentaires pour développer les nouvelles politiques qu'il souhaite développer. Elle indique qu'il convient dès lors, si la première option est suivie, et comme il a été évoqué précédemment avec la subvention fédérale, de songer à mettre en place des mesures transitoires pour préparer à une telle éventualité, le cas échéant, les institutions qui verront baisser leur subvention.

M. Kanaan indique tout d'abord que l'ICAM, qui touche au sens large à la diversité, a été ancré à l'Agenda 21, et tient à signaler que le DCS collabore en étroite collaboration avec l'Agenda 21 pour diverses choses dont l'ICAM, et que ce transfert n'est en aucun cas une manière de couper les ponts avec lui, d'autant qu'il s'agit aussi d'une librairie.

Il indique passer à la question plus générale de la commissaire, et relève qu'elle a raison de se poser la question des enjeux. Il signale que pour ce qui est de la photographie et du numérique, ces politiques sont développées à moyens constants, et explique que des subventions ont été réallouées sur ces deux points particuliers. Il précise que pour ce qui est en revanche de la Nouvelle Comédie, les chiffres seront de l'ordre de grandeur de ceux qui ont été annoncés dans la proposition de construction, et note que même avec ces chiffres augmentés elle sera toujours une des institutions théâtrales les moins dotées de Suisse. Il indique néanmoins qu'il conviendra qu'il revienne le moment venu à la CARTS pour une présentation ad hoc sur le sujet, étant donné que c'est vraiment un enjeu majeur, et qu'il faudra dans ce cas précis qu'il revienne de toute façon devant le Conseil municipal pour obtenir des moyens supplémentaires en conséquence.

M. Kanaan ajoute qu'étant donné que le Canton a décidé contre son avis de se retirer de la Fondation d'art dramatique (FAD) pour éviter de participer à l'aug-

mentation, ce qu'il regrette, la Ville qui se retrouve seule collectivité publique à la soutenir doit réfléchir à différents scénarios possibles, comme de solliciter les différentes communes genevoises, et que cela nécessite un travail politique qui est déjà en cours. Il précise qu'il peut tout à fait revenir devant la CARTS pour faire l'état des lieux au début de l'année prochaine, expliquant qu'il y a un enjeu considérable de 7 millions de francs d'ici 2020. Il relève que la situation de la Cité de la musique est un peu différente, étant donné qu'elle concernera plutôt l'horizon 2022-2023. Il indique que ce projet a été mené à la genevoise, i.e. un très beau projet dont ne se pose qu'après coup la question du budget de fonctionnement. Il indique que selon toute vraisemblance et selon sa lecture des choses, si le Canton se retire de la Nouvelle Comédie, il devient assez logique que c'est lui qui reprenne la Cité de la musique, d'autant qu'elle abritera aussi la Haute école de musique (HEM). Il conclut que le seul élément réel d'augmentation budgétaire, dont il conviendra de discuter en toute franchise, est constitué par la Nouvelle Comédie.

Politique de la photographie

Une commissaire souhaite tout d'abord savoir, étant donné le grand nombre d'études, par ailleurs intéressantes, qui sont menées par le DCS, quelle est la somme annuelle dévolue à ces études. Elle indique que sa deuxième question concerne pour sa part les missions, et plus particulièrement la définition de la politique de la photographie, en lien avec les structures et institutions qui existent déjà. Elle souhaite savoir pourquoi et comment les auditionnés envisagent ce point précis à développer, étant entendu que Lausanne est déjà un pôle très fort en matière de photographie.

M. Kanaan relève que Genève dispose de collections photographiques exceptionnelles qui sont largement sous-valorisées, notamment au Centre d'iconographie genevoise (CIG). Il note que l'exposition «Révélations», qui a eu lieu au Musée Rath il y a un peu plus d'un an, avait permis de montrer un échantillon des collections publiques et privées de Genève, citant celles de la Fondation Auer. Il relève qu'il existe également des collections qui ont une valeur documentaire inestimable, comme celles présentes dans les archives de la Croix-Rouge, et qui dorment actuellement dans les dépôts. Il ajoute que dans une ville internationale et multiculturelle c'est un trésor qui n'est vraiment pas assez valorisé. Il indique que le MEG possède également des archives photographiques de haut niveau, de même que le FMAC.

Il précise que le travail entrepris par la Ville ne cherche pas à imiter ou à concurrencer Lausanne, et explique qu'il se fait en collaboration très étroite avec le Musée de l'Elysée. Il relève à ce titre que la première manifestation, No Photo, qui a eu lieu en octobre, a été faite en partenariat avec le musée de l'Elysée, ainsi

qu'avec la Nuit de la photo de La Chaux-de-Fonds. Il peut transmettre à la présidente un document détaillant la politique photo du DCS.

Etudes DCS / coûts

S'agissant du coût des études entreprises par le DCS, il explique que les études sont menées sur les budgets existants, i.e. présents en ligne 31, indiquant que l'étude sur l'économie créative a été cofinancée par le Canton. Il déclare plus généralement que le DCS prospecte incessamment toutes les sources de recettes possibles, en fonctionnement ou en investissement, qu'elles émanent du public ou du privé, relevant que cela est généralement plus facile pour l'investissement, notamment du fait de l'engagement de mécènes ou parfois du Canton, comme ce fut le cas de la Nouvelle Comédie. Il note que pour ce qui est du fonctionnement, il estime que la Ville ne pourra pas tout faire toute seule.

Promotion et tourisme

Un commissaire indique que la problématique de la promotion n'apparaît ni dans les missions, ni dans les priorités et perspectives du DCS (cf. nouveau projet de budget 2018). Il relève que concrètement pas grand-chose n'a évolué dans ce domaine avec la fondation pour le tourisme. Remarquant que la promotion n'est peut-être pas leur souci principal, il demande pourquoi la proportion culturelle est si négligée au sein de la Ville de Genève, que cela soit au niveau du site internet de la Ville où il n'y a pratiquement rien sur la question, ou au niveau de la fondation pour le tourisme où cette problématique est également absente. Il demande à M. Kanaan, si, étant donné que la Ville est présente dans le conseil de fondation de l'entité précitée, il a pu aborder la question de cette absence, notamment avec M. Vignon.

M. Kanaan répond que Genève Tourisme passe beaucoup de temps sur l'organisation des fêtes de Genève, mais fait remarquer que sur le site internet de l'institution il y a tout de même une réelle évolution vers davantage de promotion, notant qu'il y a cependant encore beaucoup à faire en la matière. Il note enfin que la question de la promotion apparaît tout de même sous les missions du département (cf. nouveau projet de budget 2018), qui parle de promouvoir l'excellence.

Le même commissaire demande si, pour ce qui est de la promotion, il ne serait pas utile de prendre contact avec l'aéroport ou avec la gare pour faire des panneaux concernant les lieux culturels éminents de Genève, comme cela se fait dans n'importe quelle autre ville au monde.

M. Kanaan indique qu'à l'aéroport de tels panneaux existent déjà et qu'ils sont utilisés par la Ville à cette fin, bien qu'il n'y en ait peut-être pas assez. Il indique qu'il vérifiera notamment cette question.

Le même commissaire demande ce qu'il en est de la promotion, de l'accès et de la valorisation des fonds qui demeurent dans les caves des musées, notamment les fonds photographiques dont il a été question avant.

M^{me} Freiburghaus indique qu'il y a souvent des projets pour exposer des collections publiques, comme dans le cas de «Révélations» au Musée Rath, dès que l'occasion se présente et dès que c'est possible. L'autre chose que le FMAC a développée concerne aussi les œuvres dans l'espace public, qui sont au nombre de 300 environ à Genève, et qui font l'objet de visites guidées les mercredis après-midi ou les week-ends.

Un commissaire demande si l'introduction du système comptable MCH2 a un impact sur les conventions de subventionnement que la Ville passe avec les institutions culturelles.

M^{me} Keller répond que cela n'a aucun impact sur les conventions, indiquant que le seul impact de MCH2 concernant les services culturels touche le FMAC, tel que cela a été expliqué avant.

Examen du budget 2018 page par page

Un commissaire demande à quoi précisément renvoie le terme «églises» dans la catégorie «culture, sport et loisirs, églises» à la page 67.

M. Kanaan répond que c'est l'appellation officielle de la nomenclature fédérale des politiques publiques qui est ici suivie, mais qu'en aucun cas la Ville de Genève ne subventionne les églises.

Une commissaire demande des explications par rapport aux charges du DCS qui s'élèvent à 314 824 006 francs en page 68 mais pour 372 334 005 francs en page 10.

M. Kanaan répond que le montant plus élevé de la page 10 provient du fait qu'à cette page le budget est présenté par politiques publiques, et que de ce fait la part «culture, sports et loisirs, églises» contient aussi les espaces verts et l'environnement.

M. Kanaan rappelle que la page 10 indique le montant par politiques publiques, tandis qu'à la page 68 les charges sont exprimées par services.

Une commissaire demande quelle est la charge globale pour la culture au sein des montants précités apparaissant à la page 10 et à la page 68, et précise que sa question touchait ce point-là.

M. Kanaan répond que la culture représente un peu plus de 250 millions et le sport un peu plus de 50 millions de francs, et indique que son département repré-

sente donc un peu plus de 300 millions de francs, précisant que le montant brut se trouve à la page 68 et représente 314 824 006 francs. Il indique qu'il faut également additionner aux charges du sport et de la culture notamment les espaces verts pour arriver au montant exact.

M. Kanaan répondra par écrit à cette question en décomposant en détail les 372 334 005 francs, mais qu'il ne saurait répondre immédiatement; la définition du budget par politiques publiques et par services ne couvrant pas les mêmes surfaces, cela rend la chose complexe.

Une commissaire demande si les diminutions qui apparaissent aux lignes 36, à savoir dans les charges de transfert, sont uniquement dues au fait que les gratuités changent de registre, et s'étonne en ce sens de ne pas les retrouver de l'autre côté.

M. Kanaan répond par la positive, indiquant que l'on retrouve à peu de chose près les montants diminués dans la ligne 36, à la ligne 39. Il précise que les montants ne sont pas tout à fait identiques car ils intègrent aussi la dissolution des fonds de tiers. Il indique plus généralement que là où l'on a des réserves, dû à des réserves historiques, MCH2 permet, si c'est l'argent qui vient d'ailleurs, comme dans le cas des legs ou des fonds de recherches, de maintenir des fonds à part, cela devant juste s'accompagner d'un règlement. Il relève en revanche que si c'est de l'argent qui a été accumulé par le département à l'époque on doit le dissoudre, ce qui implique quelques ajustements sur les fonds de tiers qui expliquent la petite différence entre les montants augmentés en 39 et diminués en 36. Il note finalement qu'en effet sous MCH2, les gratuités ne sont plus sous 36 mais sous les imputations internes.

Une commissaire demande où apparaît l'argent pour les audits, qui sont par exemple effectués à la Bibliothèque de Genève (BGE).

M. Kanaan indique que cela ne fait pas partie des services culturels, précisant que pour ce qui est de la BGE c'est la Cour des comptes qui s'en occupe et que ça ne coûte rien au DCS. Il relève également que l'audit des fonds généraux a été effectué par le CFI, donc que cela n'a rien coûté non plus au DCS.

La même commissaire demande ce qu'il en est des procédures avec les employés.

M. Kanaan répond que c'est le service juridique de la Ville de Genève, le LEX, qui se charge de cela de manière centralisée, et que les charges que cela induit apparaissent dans le budget du département Autorités.

Une commissaire demande ce que sont au juste les fonds de tiers.

M. Kanaan répond que ce sont des moyens qui ont été accumulés pour des raisons diverses, et qu'il s'agit en général dans le cas du DCS de legs ou de fonds

de recherche, comme dans le cas des fonds FNS reçus par le Conservatoire et Jardin botaniques (CJB).

M. Dose ajoute que cela peut être du sponsoring ou du mécénat, précisant qu'ils apparaissent par exemple en 45 à la page 70, ainsi qu'en 35 dans certaines pages, sous les charges.

La même commissaire demande si ce sont des fonds reçus qui restent un peu en suspens avant d'être affectés.

M. Kanaan répond que quand ils étaient accordés c'était pour des projets de plusieurs années ou pour un projet qui ne se faisait pas tout de suite, et il relève que le nouveau modèle comptable ne permet plus de les accumuler sans les inscrire au budget. Il note que s'il s'agit de fonds de tiers il est toujours possible de les avoir, mais qu'il faut édicter dans ce cas un règlement précis sur leurs affectations. Il déclare qu'il faut en tout état de cause qu'ils apparaissent clairement dans le bilan de la Ville. Il ajoute quand dans le cas d'un fonds propre comme le FMAC, il faut le dissoudre sous son ancienne forme comme il a été dit précédemment.

La même commissaire demande une confirmation que cela n'apparaissait pas avant l'exercice 2018.

M. Kanaan répond que cela apparaissait uniquement au bilan.

M. Jost précise que les fonds de tiers sont des libéralités assorties de conditions, i.e. des montants que le DCS est obligé de traiter en fonction des conditions qui ont été prédéfinies par rapport à leur octroi.

La même commissaire demande si cela peut concerner n'importe quelle institution, i.e. aussi bien le MAH que le Pavillon de la danse par exemple.

M. Kanaan répond que cela peut formellement concerner n'importe quelle institution, mais indique que ceux qui se trouvaient déjà dans les comptes concernaient jusqu'à présent essentiellement les musées.

La même commissaire demande si ces fonds de tiers peuvent aussi être composés d'actifs ou s'ils doivent uniquement se composer de liquidités, et de citer l'exemple du don d'un tableau à un musée.

M. Jost répond par la positive, notant le cas d'œuvres qui peuvent être léguées à un musée, et qui peuvent être considérées comme des fonds de tiers si tant est que leur don soit assorti de conditions.

M. Kanaan répond que les collections de la Ville ne sont pas activées au bilan au sens d'une valeur de vente, mais uniquement d'une valeur d'assurance. Il relève cependant que dans l'ancienne mouture du bilan apparaissaient des fonds

matériels et financiers, expliquant que depuis MCH2 il n'est plus possible de théauriser sans dissoudre.

M^{me} Bachmann dit vouloir résumer la situation, et indique que les fonds de tiers sont composés de tout ce qui est donné à la Ville, sous forme de liquidités et d'actifs, pour un but spécifique, qui nécessite d'être précisé dans un règlement. Elle indique que ces règlements sont en cours de simplification en particulier pour les musées, avec un fonds d'acquisitions et de projets. Elle précise à ce titre, qu'avant, au bilan, figurait une grande liste de comptes qui était assez difficilement lisible. Il sera ensuite du choix du Conseil administratif de publier tout ce qui s'est passé avec ces fonds aux comptes 2018.

M^{me} Bachmann indique qu'il n'y aura donc plus ces 10 lignes par musée, mais un fonds unique et quelques lignes qu'il convient de laisser pour des raisons juridiques. Elle relève qu'il a fallu faire le tri entre ce qui peut aller dans ces fonds de tiers et ce qui tient du préfinancement, donc typiquement des subventions qu'on reçoit à l'avance sur plusieurs années. Elle évoque à ce titre un cas où le Canton serait amené à subventionner le CJB pour faire des inventaires de la biodiversité à Genève, précisant que ce montant rentrerait en recettes, et que ce qui ne serait pas dépensé serait reporté l'année suivante. Elle indique qu'il a donc fallu faire le tri entre ces deux grandes catégories, et note que désormais tous les fonds vont être associés à un règlement du Conseil administratif, relevant le grand effort qui est actuellement effectué pour simplifier tout ce système et le rendre plus lisible. Elle conclut que cela apparaîtra à partir de l'année prochaine aux comptes.

Une commissaire demande si dans les fonds de tiers on peut trouver des fonds d'autres collectivités publiques.

M^{me} Bachmann répond par la négative, indiquant que dans ce cas-là une autre nomenclature s'applique.

M. Dose ajoute que si l'on regarde à la page 70 pour le CJB on a le sponsoring dans les 42, cela apparaissant également à la page 71 pour le MAH, qui a aussi des fonds de tiers en sponsoring. Il ajoute que deux visions sont possibles sur cette question, à savoir l'une par fonds de tiers qui sont des financements, des mécénats ou du sponsoring, et l'autre, par exemple dans le cas des salles byzantines du MAH, l'existence d'un compte bilan, qui maintenant est déclaré dans le compte de fonctionnement, conformément aux obligations induites par MCH2, ce qui fait que l'on retrouvera ce montant au budget et aux comptes.

Une commissaire demande pourquoi ces lignes 42 sont appelées «taxes».

M. Dose répond que cette appellation est due à la nomenclature MCH2.

Une commissaire demande à M^{me} Bachmann ce qu'elle entendait au juste par fonds d'acquisition, se demandant si l'on entend par cela un fonds de donation.

M^{me} Bachmann répond que l'on appelle effectivement cela des fonds d'acquisition et de projets, parce que lorsque l'on a des donateurs qui font des legs, ceux-ci affectent souvent un musée dans un but précis, à savoir probablement pour acheter des œuvres d'art. Elle indique que du point de vue du DCS ce sont des fonds qui vont servir à l'acquisition d'œuvres d'art. Elle note également le cas de donateurs qui ont donné à l'Ariana pour mettre sur pied le parcours pédagogique sur la céramique, cela entrant donc parfaitement dans la catégorie des fonds de projets. Elle rappelle ainsi que ces catégories sont pensées du point de vue du DCS, non de celui qui donne.

Un commissaire relève que cette année, il serait particulièrement important d'avoir les positions à six chiffres, et que cela aiderait à parcourir les changements de nomenclatures de manière plus lisible, relevant que déjà l'année passée ces positions à six chiffres lui avaient été extrêmement utiles.

La présidente abonde dans son sens, et indique qu'elle demandera pour les commissaires le budget à six positions.

Une commissaire demande ce qu'il va se passer avec le GTG, et comment l'on pourra se sortir de la situation actuelle qui est compliquée.

M. Kanaan répond que le retard actuel pourrait en effet être conséquent, mais qu'il ne peut rien dire de certain sur la question à l'heure actuelle, indiquant néanmoins que cela peut impacter 2018, étant donné qu'il s'agira de la saison 2018-2019.

La présidente relève que les 3 millions ne sont pas inscrits au projet de budget et demande si cela est volontaire.

M. Kanaan précise que les 3 millions du Canton vont à la fondation du GTG, et donc apparaissent dans ses comptes.

S'agissant toujours du GTG, un commissaire relève que le budget 2018 se base sur celui de l'année en cours avec le GTG à l'Opéra des Nations, et que les revenus budgétés s'appuient sur le budget 2017, il demande si cela est cohérent avec les revenus actuels, sachant que la salle de l'Opéra des Nations comporte moins de places que celle de la place Neuve.

M. Kanaan répond que les revenus de billetterie ne sont pas présents dans le projet de budget car c'est la fondation du GTG qui les encaisse. Il indique qu'ici n'apparaissent que les charges directes de la Ville au GTG, c'est-à-dire les charges de personnel qui ne varient pas, et sous les revenus essentiellement les 2 500 000 francs du fonds intercommunal qui lui est redistribué, ainsi que les 3 millions de valeur en gratuités qui bouge. Il précise donc à nouveau que les revenus du GTG n'apparaissent pas ici.

Le même commissaire demande si dans le budget lui-même on tient compte du fait que le GTG est à l'Opéra des Nations et non à la place Neuve, donc de la diminution de la jauge de remplissage.

M. Kanaan répond que le GTG l'a intégré dans ses finances et a fait son budget en tenant compte du fait qu'il se situe à l'Opéra des Nations, car cela coûte plus cher que la place Neuve, relevant que c'est bien pour cette raison que les 3 millions du Canton sont très importants.

Le même commissaire estime que le GTG aura simplement besoin de plus d'argent vu qu'il en aura moins du fait de la baisse du nombre de places, et se demande pourquoi cela n'apparaît pas dans le projet de budget.

M. Kanaan précise que l'enjeu présent est que la fondation du GTG a prévu une rentrée à la place Neuve en septembre 2018, et qu'évidemment à cause du chantier qui a lieu cela a un impact sur son budget, étant donné que l'Opéra des Nations coûte en moyenne plus cher en exploitation que la place Neuve. Il précise avoir déjà dit devant le Conseil municipal que l'impact financier du chantier sera indiqué dès qu'il aura été calculé précisément.

Le même commissaire précise que sa question portait plutôt sur le fait qu'en général le fait que le GTG soit à l'Opéra des Nations nécessite une augmentation de son budget.

M. Kanaan répond par la positive, mais indique que cela se trouve dans le budget du GTG, pas dans celui de la Ville. Il précise aussi que le déficit de fonctionnement dû au déplacement à l'Opéra des Nations a bien entendu été intégré dans les budgets successifs de la Ville, et que c'est pour cette raison que les 3 millions du Canton avaient une telle importance.

Le même commissaire s'étonne que les charges du GTG baissent de 674 000 francs dans le projet de budget, étant donné ce qui vient d'être dit.

M. Kanaan répond que ce point n'a rien à voir avec la jauge de remplissage, et concerne de nouveau les charges de transfert dues au déplacement des gratuités d'une rubrique à une autre. Il relève que tout ce qui bouge dans le GTG tel qu'il apparaît dans le projet de budget est uniquement dû à MCH2.

M^{me} Bachmann ajoute que dans le projet de budget ne figure pas le budget du GTG, mais ce que le GTG coûte à la Ville et aux partenaires de la Ville qui contribuent au GTG, et indique que pour avoir plus de détails pour répondre aux interrogations de ce commissaire, il faudrait observer le budget du GTG lui-même, qui tourne plutôt autour de 60 millions de francs que des 42 millions de francs de charges présentes ici.

S'agissant du MAH (pp. 70 et 71), une commissaire relève que le 30 de la page 70 connaît une diminution, et le 30 de la page 71 une augmentation, et demande ce que cela représente.

M^{me} Bachmann répond qu'il s'agit là de fluctuations naturelles, indiquant que selon le vieillissement du personnel il y a plus ou moins de charges sociales qui s'ajoutent. Elle note de plus qu'un demi-poste a été transféré à un autre service, à savoir à l'Ariana, sur demande de la personne concernée. Elle précise que cette baisse en 30 se constitue à la fois de ce demi-poste transféré, et des fluctuations naturelles, liées par exemple à l'âge, sur lesquelles le DCS n'a aucun impact. Il n'y a pas eu de poste supprimé.

Une commissaire note que dans les rubriques se trouvent souvent les charges de transfert et demande ce que cela représente.

M. Dose répond que cette rubrique est due elle aussi à MCH2, précisant que les dénominations des groupes, des chapitres et natures comptables ont totalement changé depuis. Il indique que ces reclassifications comptables sont effectuées par rapport aux exigences de MCH2.

M. Kanaan précise que les charges de transfert représentent en fait les subventions.

La présidente annonce une question au sujet du CJB (p. 70), relevant qu'il n'y a rien sous la rubrique «culture, autres», et demandant où les montants de cette rubrique sont passés.

M. Kanaan répond que le présent découpage a été effectué par politiques publiques, et explique que la politique culturelle du CJB est inscrite sous «héritage culturel» étant donné qu'il s'agit de collections, et qu'il n'y avait simplement rien à classer sous «culture, autres».

La présidente demande néanmoins où sont passés dans la ventilation MCH2 les 13 millions de francs qui étaient aux comptes 2016 sous les charges du personnel sous la rubrique «culture, autres».

M. Kanaan répond qu'on les retrouve en 30 sous «héritage culturel».

La présidente demande à M^{me} Bachmann d'après quelle logique cette rubrique a été nommée «héritage culturel».

M^{me} Bachmann répond que toutes les questions posées sur les modifications induites par MCH2 sont pertinentes, mais que c'est le DFL qui pourrait le plus justement arriver à y répondre, et qu'il serait donc probablement opportun d'auditionner certains de ses représentants à la CARTS, afin d'avoir également une vue d'ensemble sur toute la nomenclature MCH2. Elle indique

que pour ce qui est du CJB, et si l'on observe les montants globaux on constate une petite diminution, mais assure qu'il n'a pas perdu d'argent entre les deux exercices.

La présidente abonde dans le sens de la suggestion de M^{me} Bachmann, et indique qu'elle demandera aux commissaires s'ils sont d'accord d'auditionner le DFL.

M. Dose précise que dans la nomenclature fédérale les musées se retrouvent dans «héritage culturel», raison pour laquelle ils ont été reclassifiés en 31.

M. Kanaan ajoute que les institutions ont tout de même une marge de manœuvre, étant donné que le MAH (pp. 70-71), le MEG et le Muséum (p. 72) ont tout de même conservé des choses dans la catégorie «culture, autres».

Une commissaire relève qu'à la page 71, à la ligne 33 du chapitre «héritage culturel» concernant le MAH, il y a une différence d'environ 800 000 francs par rapport au budget précédent, et demande quelle en est la raison.

M. Kanaan répond que cela indique que cela correspond à l'amortissement comptable lié à la construction des dépôts patrimoniaux du Carré-Vert.

Il rappelle que quand des crédits d'investissement sont votés au Conseil municipal, ils sont ensuite amortis sur trente ans ou cinquante ans.

Un commissaire se demande où l'on peut trouver dans le budget 2018 des éléments financiers qui nous disent quelque chose de la vie du MAH, notamment les dépenses en matière d'expositions et de communication, souhaitant savoir en définitive si le MAH va toujours aussi bien qu'avant, constatant lui-même une baisse des expositions.

M. Kanaan répond que ce ne sont pas seulement les expositions qui font vivre les musées, mais aussi les activités de médiation, qui sont conséquentes au MAH. Il annonce également que l'année Hodler qui commence en 2018 donnera lieu à une activité très substantielle pour le musée. Il relève qu'un des éléments qui a consommé beaucoup de ressources du MAH, et qui n'est pas directement visible au public, est la préparation du déménagement des fonds au Carré-Vert, notant que les équipes actuelles se sont rendu compte que les équipes passées n'avaient pas toujours fait les inventaires de manière très exhaustive. Il précise qu'il pourra venir une fois avec M. Marin devant la commission pour évoquer plus particulièrement cette problématique, de même que pour faire un point de situation plus large sur l'avenir d'un musée.

M. Kanaan relève qu'après la votation de février 2016 le MAH a connu un bref passage à vide, indiquant qu'il y a néanmoins eu depuis plusieurs expositions, jusqu'à l'exposition «Genève sa gueule» cet automne. Il précise que le

MAH prépare actuellement l'année Hodler, et que le cabinet des arts graphiques continue à accueillir des expositions de manière régulière.

M^{me} Bachmann confirme que beaucoup d'énergie a été mise dans le déménagement des collections dans le fonds patrimonial, qui représente un travail énorme, ce qui a en effet pu donner lieu à un bref ralentissement, du fait de la petite réattribution passagère des ressources en fonction de cette donnée particulière et ponctuelle.

La présidente demande pourquoi les revenus du MAH augmentent d'environ 300 000 francs (p. 71).

M. Kanaan répond que cette augmentation est due aux contributions de privés qui remontent en prévision de l'année Hodler, après le recul postérieur à la votation de février 2016. Il ajoute que le budget à six positions permet de mieux se rendre compte de ces changements.

La présidente note qu'il conviendrait de systématiquement recevoir le budget à six positions en même temps que la brochure du budget.

Un commissaire dit son admiration face à la créativité déroutante des comptables qui est ici à l'œuvre. Il demande s'il ne serait pas possible de disposer de documents de référence qui permettraient de comprendre un peu mieux à quoi l'on a affaire ici.

La présidente indique qu'il suffirait d'obtenir le budget à six positions pour clarifier tout cela, et informe les commissaires qu'elle va transmettre la demande pour l'obtenir au plus tôt au département de M^{me} Salerno.

Un commissaire note qu'au niveau de la CARTS l'on recevait toujours le budget à six positions car il était systématiquement demandé avant.

La présidente relève qu'en l'occurrence il était un peu difficile de le demander avant, étant donné que la situation s'est débloquée très rapidement, depuis moins d'une semaine.

Un commissaire note qu'il faudrait également avoir la brochure que M^{me} Salerno a distribuée à la CF lors de sa présentation du budget en septembre, de même que le plan comptable MCH2.

La présidente indique qu'elle va également demander la brochure MCH2.

Un commissaire demande si elle peut avoir une explication concernant la hausse des charges de personnel au MAH, à la p. 71, à la ligne 30 du chapitre 32. Elle note à ce titre un écart d'environ 1 700 000 francs entre le budget 2017 et le projet de budget 2018.

M. Kanaan répond que cette augmentation s'équilibre en partie avec les -911 000 francs qui apparaissent au chapitre 30 du chapitre 31 (p. 70). Il dit à ce titre trouver dommage que le total pour le MAH ne soit pas indiqué dans la brochure.

M. Dose confirme qu'il aurait été plus avisé de la part du DFL de mettre des sommes totales pour chaque institution.

La présidente indique passer à la page 72. Elle demande si le chapitre 32 («culture, autres») concernant le Muséum correspond bien à l'organisation de la Nuit de la science.

M. Kanaan répond par la positive, précisant que la Nuit de la science étant un événement bisannuel, elle apparaît tous les deux ans dans le budget, cette année à hauteur de 610 000 francs.

M^{me} Bachmann ajoute que les commentaires de la page 75 confirment que la seule charge en plus est due à la Nuit de la science.

La présidente indique passer à la page 73. Elle demande à quoi correspond la baisse d'environ 1 300 000 francs des charges de la rubrique «culture, autres» concernant la BGE.

M. Dose répond qu'il s'agit de l'amortissement complet de la proposition sur la reproduction des collections de la BGE, et que cela se voit dans la ligne 33 («amortissements du patrimoine administratif»).

M^{me} Bachmann confirme en s'en réjouissant que le projet de reproduction est terminé. Elle ajoute que le projet suivant concernera la numérisation des collections.

Une commissaire relève que pour la plupart des rubriques concernant les bibliothèques ou les médiathèques les revenus sont projetés en hausse, alors que de manière générale les revenus, par exemple liés au coût de la vie, sont plutôt en baisse. Elle s'interroge par conséquent sur ces projections optimistes et se demande sur quoi elles se basent.

M^{me} Bachmann répond qu'en général les revenus sont stables dans le projet de budget 2018, et ne connaissent qu'une toute petite augmentation. Elle indique que pour en savoir plus il faudrait poser des questions très spécifiques par service afin que M. Dose puisse répondre en détail. Elle ajoute que ces projections ne sont pas aléatoires, mais que pour bien y répondre il faut que la question soit détaillée, étant donné que les revenus n'apparaissent que grossièrement dans le projet de budget. Elle précise néanmoins qu'au niveau des revenus de donateurs privés le budget est conservateur dans les projections, car en début d'année il est difficile de dire quelle somme rentrera exactement. Elle conclut que c'est pour

cette raison que les projections se basent toujours sur les comptes de l'année précédente, en demandant aussi aux chefs de services d'évaluer le montant de ces revenus selon leurs connaissances de la situation, pour savoir s'il convient de diminuer ce chiffre, de le maintenir stable ou de l'augmenter.

La même commissaire demande si par exemple une explication plus détaillée peut lui être fournie concernant l'augmentation des revenus des bibliothèques et médiathèques municipales à la page 73 (3301).

M. Dose répond que pour les BM l'augmentation des revenus correspond au dédommagement que les communes ont versé à la Ville pour le bibliobus, relevant que le nombre d'heures de mise à disposition du bibliobus en 2018 va augmenter, et que cela correspond à la hausse de 19 511 francs visible en 46. Il ajoute que le revenu des amendes a été reconsidéré par rapport aux comptes et a été augmenté de 17 801 francs. Il précise en ce sens et plus généralement que ces augmentations de revenus ne sont pas aléatoires mais correspondent chaque fois à des raisons motivées et bien précises par rapport aux faits.

Une commissaire demande si dans le cas de l'Ariana (pp. 72-73) l'augmentation des revenus est liée au soutien fédéral.

M. Dose répond par la positive.

M^{me} Bachmann précise que ce sont les 250 000 francs que l'on retrouve en 46.

Une commissaire constate qu'au haut de la page 72, le budget 2018 ne prévoit rien sous la ligne «taxes» en 42, et en demande la raison.

M. Dose indique que cela est dû à une reclassification induite par MCH2, les taxes ayant tantôt été ventilées dans «culture, autres», tantôt dans «héritage culturel».

Une commissaire demande à quoi correspondent de manière générale ces taxes.

M^{me} Bachmann ajoute que pour avoir une vision globale de tout ce qui a été reclassé, il serait opportun de demander une audition du DFL, et que cela permettrait de bien se rendre compte de ce qui bouge au niveau des masses. Elle indique que cela évitera de rester bloqué sur ce genre de questions, qui en fin de compte financièrement en termes de politiques publiques ne veulent pas dire grand-chose.

La présidente répète qu'en ce sens une présentation par la Ville des normes comptables MCH2 et de ce qu'elles induisent au juste sur le budget serait nécessaire, aussi bien pour les membres de la CARTS que pour tous les conseillers municipaux qui ne siègent pas à la CF. Elle précise de nouveau qu'elle va en faire la demande au DFL le plus rapidement possible. Elle annonce ensuite passer à la page 77 qui concerne les RH.

Un commissaire demande à quoi correspond la variation de 2,6 postes par rapport au budget 2017. Il se dit aussi surpris de ce demi-poste qui quitte le MAH pour aller à l'Ariana, demandant s'il faudra dans ce cas compenser ce départ du MAH par la création d'un nouveau demi-poste en son sein.

M^{me} Bachmann répond que les 2,6 postes correspondent à tous les changements de postes cumulés qui donnent une variation. Elle ajoute que cela est semblable à l'avoir financier en termes de postes, qui n'est pas affecté au personnel. Elle relève que ce qui est plus important pour les conseillers municipaux est le 1,5 transfert, qui indique les différents changements dans le personnel. Elle souligne que dans le cas du 1,5 transfert on parle de vraies personnes engagées qui font un vrai travail. Elle confirme qu'une personne est effectivement passée du MAH à l'Ariana, et que cette personne a beaucoup de plaisir à travailler à l'Ariana et trouve ce changement très positif, de même que le musée.

M^{me} Bachmann répond que cela ne va pas être compensé par un nouveau poste au MAH et que si ça avait été le cas cela apparaîtrait déjà au budget 2018. Elle ajoute que de manière générale le DCS a sauf exception pour habitude de gérer son personnel à budget constant.

M. Kanaan précise que la mobilité du personnel n'est pas forcément un mal, des personnes souhaitant parfois faire des changements dans leur carrière. Il répète enfin que ces changements se font à postes constants.

M^{me} Bachmann indique à ce titre que le 0,7 transfert correspond à un poste qui provient d'un autre département et qui a donc une incidence neutre sur le budget.

Un commissaire déclare bien entendre le fait que le Conseil administratif ne viendra bien évidemment pas devant le Conseil municipal pour demander des postes supplémentaires, mais relève qu'il y a de nouveaux postes d'auxiliaires sur lesquels le Conseil municipal n'a pas la possibilité de se prononcer. Il demande en ce sens à quoi correspondent les 171 730 francs d'augmentation pour le Musée Ariana (p. 77), et souhaite savoir à combien de postes cela correspond et si cette augmentation est liée à un projet particulier.

M. Kanaan répond que cela représente la concrétisation de l'argent fédéral dont il a été fait mention précédemment.

Le même commissaire demande combien d'auxiliaires ont travaillé en 2016 au sein du DCS. Il relève que cette donnée serait intéressante car elle permettrait de comparer leur nombre par rapport à ce qu'ils représentent en termes de coût dans le projet de budget 2018. Il demande comment ces chiffres sont estimés pour les auxiliaires, et remarque qu'une telle estimation est compliquée car ce sont parfois des postes très ponctuels.

M^{me} Bachmann répond que d'une manière générale des lignes sont dédiées aux auxiliaires. Elle précise que les dépassements éventuels dans les services sont systématiquement compensés par des recettes supplémentaires. Elle cite ensuite l'exemple où des personnes qui donnent de l'argent à un musée pour renforcer la médiation pour les familles assortissent ce don du souhait que soit engagée une personne supplémentaire à cette fin. Elle indique donc que dans ce cas on a une nouvelle recette, et que c'est grâce à de telles recettes que l'on peut engager un peu plus d'auxiliaires, précisant que c'est justement pour cette raison qu'ils ne peuvent pas être engagés en fixe, étant donné ce caractère temporaire de la recette supplémentaire. Elle ajoute que, dans le cadre des lignes concernées, des auxiliaires sont principalement engagés en cas de congés maladie souvent de longue durée, et lorsque pour continuer à être délivrée la prestation ne peut pas souffrir de l'absence d'une personne.

M^{me} Bachmann note que des auxiliaires sont également engagés, de façon plus marginale, pour des projets temporaires, et de citer l'exemple de la rétro-conversion qui a été principalement été faite par des temporaires, étant donné qu'elle a duré un certain nombre d'années. Elle indique enfin une troisième raison à l'engagement d'auxiliaires, et explique que lors de réorganisations de services, quand il n'y a pas assez de disponible budgétaire pour créer un nouveau poste dans l'immédiat, un ou plusieurs auxiliaires sont engagés avant d'avoir la masse financière suffisante pour mettre au concours le ou les postes fixes, indiquant qu'à cette occasion ils peuvent postuler, sans néanmoins avoir la garantie d'être pris.

Un commissaire demande si une exposition spéciale est prévue au Muséum l'année prochaine, étant donné l'augmentation de 95 301 francs qu'il connaît en RH (p. 77).

M^{me} Bachmann répond que le Muséum a toujours eu une ligne pour les auxiliaires qui était très limitée, ce qui posait des problèmes récurrents, et que c'est lui qui a décidé de cette affectation dans le budget. Elle indique qu'il a choisi d'augmenter sa ligne auxiliaire dans son budget au détriment d'autres lignes, précisant en ce sens que son budget global n'a pas augmenté.

M. Dose complète ce qui vient d'être dit, indiquant que dans le projet de budget 2018 l'augmentation de cette ligne est due à la Nuit de la science, qui est un projet temporaire.

Une commissaire, relevant qu'il a été indiqué que les auxiliaires sont comptabilisés dans le département de M^{me} Salerno, demande où sont comptabilisés les arrêts maladie de longue durée, et si en cas de remplacement par un auxiliaire cela entre dans une même catégorie.

M. Kanaan répond par la positive, rappelant que comme il a été dit de tels arrêts maladie sont la raison principale de l'engagement d'auxiliaires.

La même commissaire demande où l'on retrouve les auxiliaires au niveau financier dans ce projet de budget.

M. Kanaan répond qu'ils correspondent à la masse «auxiliaires».

M^{me} Bachmann précise que cette masse apparaît en 30 dans le budget.

M. Dose ajoute qu'il s'agit de la ligne 301.90 concernant les suppositions.

M. Kanaan indique que ces chiffres apparaissent dans la colonne de droite du tableau de la page 77.

M^{me} Bachmann note à ce titre la distinction qui est faite entre la ligne dédiée aux employés et celle dédiée aux auxiliaires. Elle relève que pour les employés c'est le nombre de postes qui est indiqué, tandis que pour les auxiliaires l'on n'indique logiquement que la masse financière, étant donné le degré important de variations de ces postes en nombre.

Une commissaire demande si c'est pour des raisons comptables que l'on n'indique pas la masse que représentent les postes fixes par département et sous quelle rubrique figurent les montants remboursés par les assurances.

M^{me} Bachmann répond que cela est indiqué dans les pages précédentes, et précise que les lignes 30 («charges de personnel») incluent tout cela, à savoir les salaires des employés, celui des auxiliaires, et toutes les charges sociales qui vont avec. Elle ajoute que dans les six positions il y a une distinction entre la masse financière dédiée aux employés et celle dédiée aux auxiliaires, et en plus de cela mais uniquement pour les employés, le nombre de postes.

M. Kanaan ajoute que la Ville a pour ses employés une assurance-accident pour les cas d'accidents au sens de la LAA, mais pas d'assurance perte de gain maladie. Il précise que cela est historique, mais va normalement changer dans le courant 2018, relevant que jusqu'à présent l'on fonctionnait en auto-assurance, et note qu'à ce sujet des calculs ont été faits et ont montré qu'il n'est pas forcément plus cher d'avoir une assurance perte de gain, étant donné notamment que de telles assurances ne fonctionnent qu'à partir du trentième jour. Il relève que pour la première fois de son histoire un appel d'offres est lancé par la Ville pour qu'elle puisse passer en assurance externe.

M^{me} Bachmann confirme qu'à l'heure actuelle la Ville n'a qu'une assurance accident, et que son montant est imputé en fin d'année, et que cela apparaît donc dans les comptes, où l'on voit que chaque service se voit imputer le remboursement de la prime d'assurance qui correspond à l'absence de son employé.

La présidente annonce passer aux subventions monétaires présentes en page 78.

Un commissaire relève que la plupart de ces fonds ont des ventilations, et note que contrairement à ce projet de budget, les précédents indiquaient toujours les ventilations qu'il y avait dans ces fonds, ce qui aidait à mieux comprendre les subventions.

M^{me} Keller répond que ces données apparaissent toujours aux comptes, et que l'on ne peut pas les avoir à l'avance.

Le même commissaire rétorque que pour certaines lignes, l'on sait néanmoins depuis vingt ans que ce sont les mêmes qui sont concernés.

M^{me} Keller indique que pour ce qui est des fonds généraux, le CFI a demandé de classer cela comme soutien ponctuel à la création ou soutien ponctuel aux manifestations, et précise que cela a donc été reclassifié comme demandé par le CFI dans le projet de budget 2018. Elle insiste enfin sur le fait que le contenu des fonds généraux n'a jamais été donné, sauf pour les fanfares qui avaient des lignes nominatives, et dit que ces lignes ont effectivement disparu dans le nouveau projet de budget. Elle ajoute qu'il a été décidé, en accord avec certaines fanfares qui n'utilisaient pas leurs subventions ou qui avaient trop de fonds propres, que certaines d'entre elles seraient mises dans un fonds général, ce qui implique que l'on peut utiliser l'argent pour d'autres fanfares que celles qui n'ont pas l'utilité de leur subvention. Elle précise que c'est l'unique cas de modification, et que pour le reste rien n'a changé au niveau des lignes nominatives, ni au niveau des fonds généraux, précisant que ces derniers ont simplement été renommés.

M. Kanaan ajoute à ce titre que l'ancien budget n'était pas plus précis en ce qui concernait les fonds généraux, et que cela n'apparaît que dans les comptes.

Le même commissaire demande si tous les subventionnés qui apparaissent aux pages 78 et suivantes répondent aux nouveaux critères d'attribution des subventions.

M^{me} Keller répond que tous dans les lignes nominatives répondent aux critères. Elle indique que pour ce qui est des fanfares, des discussions ont lieu actuellement sur ce point, étant donné que certaines spécificités à leur activité expliquent qu'elles devaient constituer des fonds de réserves, notamment pour renouveler des costumes ou des instruments. Elle ajoute que cela n'était d'ailleurs pas interdit par l'ancien règlement, mais que le nouveau prévoit que les subventionnés ne puissent pas accumuler plus de trois mois de charges de fonctionnement dans leurs réserves, auquel cas la subvention n'est pas versée, ou doit être remboursée.

M^{me} Keller indique que sur ce point les fanfares ont réagi, déclarant que dans leurs cas et au vu de leurs spécificités le nouveau règlement ne pouvait pas s'appliquer à elles de manière aveugle. Elle précise que le DCS est en train de travailler actuellement avec elles sur cette question. Elle indique qu'il est ainsi demandé

à certaines fanfares, qui ont des fonds de réserve plus importants que les subventions que la Ville leur distribue, de créer un règlement pour que ces fonds soient des fonds affectés, par exemple à des tournées spéciales, qui ne pourraient pas être financées sur les fonds de subventionnement ponctuels de manière complémentaire. Elle souligne que la possibilité pour elles de conserver des fonds affectés dépendra du règlement qui précisera l'affectation. Elle indique que c'est sur cela que le DCS négocie actuellement avec les fanfares. Elle précise à ce titre que jusqu'à présent aucune fanfare n'a souffert de ne pas avoir reçu une subvention dont elle aurait eu besoin pour fonctionner.

Le même commissaire signale qu'il ne faisait pas spécifiquement référence aux fanfares, mais dit son étonnement face au fait que l'on considère que le nouveau fonds d'attribution des subventions soit venu à cause des fanfares, disant que c'est ce qu'il a cru comprendre des propos de M^{me} Keller. Il demande ensuite si tous les subventionnés qui apparaissent dans les pages 78 et suivantes répondent exactement aux nouveaux critères d'attribution.

M^{me} Keller répond par la positive. Elle ajoute néanmoins que la grande majorité des autres subventionnés sont déjà soumis à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF) du fait de la subvention cantonale qu'ils reçoivent, et avaient par conséquent déjà mis leur situation en règle vis-à-vis du rapport entre les réserves et les subventions, tandis que les fanfares ne dépendent que de la Ville de Genève et que pour elles la situation n'était pas réglée. Elle ajoute que des discussions ont également eu lieu avec l'Orchestre de la Suisse romande (OSR), qui dispose de fonds propres importants, et qui doit donc également faire un règlement pour préciser l'utilisation de ses fonds de réserves.

Un commissaire s'interroge sur la subvention pour la FAD d'environ 8 millions de francs, qui apparaît tout en bas de la page 78. Il indique que sa question touche particulièrement au Poche, mais aussi à la Comédie, qui présentent un nombre différent de prix du billet impressionnant, outre le tarif plein de base. Il précise que pour ce qui est du Poche ce nombre est invraisemblable, et se rapproche de la mauvaise gestion. Il relève que c'est le prix plein de 35 francs qui marche le mieux, et note que si l'on regarde les comptes 2016 de la Ville, on peut se rendre compte que ce sont les tarifs pleins qui sont les seuls à augmenter dans les revenus. Il demande si cette question des tarifs est du domaine du DCS, relevant au passage que quand l'on verse environ 8 millions de francs, on est en droit de demander que la politique des tarifs soit quelque peu performante. Il indique qu'à ce titre on peut remarquer les résultats très médiocres du Poche en termes de revenus. Il demande en ce sens si la Ville ne pourrait pas mettre sur pied une politique cohérente et performante du tarif.

M. Kanaan relève que les représentants de tous les partis sont présents au conseil de la FAD, puis passe la parole à M^{me} Keller.

M^{me} Keller indique que sur cette question de la politique tarifaire des institutions théâtrales, et plus généralement de leur gouvernance, elle n'est pas du seul fait de M. Kanaan. Elle note à ce titre que pour de nombreuses institutions la gouvernance, et donc la politique tarifaire, relève des décisions d'un conseil de fondation. Elle indique que pour certaines d'entre elles, comme le Théâtre de Saint-Gervais ou la FAD, les partis du Conseil municipal y sont représentés, de même que des représentants du DCS qui y siègent sans y être majoritaires. Elle précise que ces représentants participent aux séances de ces conseils de fondation pour poser des questions, y compris gênantes, et se renseigner, non pour imposer telle ou telle politique précise.

M^{me} Keller note que dans le cas d'autres institutions comme le Théâtre Am Stram Gram, la Ville n'est pas représentée au sein de ces fondations étant donné qu'elles sont de droit privé, mais indique que le DCS peut négocier certaines choses à travers les conventions de subventionnement qu'il passe avec elles, et qui nécessitent d'évaluer leur gouvernance, de même que pour les institutions qui les voient représentées au sein de leur conseil de fondation. Elle déclare ensuite que pour ce qui est de la question de la politique tarifaire, elle représente pour une institution un moyen d'aller chercher du public, et qu'il est naturel que de nombreux essais soient menés en ce domaine de manière parfois plus ou moins probante. Elle indique qu'il est clair que si telle stratégie en la matière ne fonctionne pas, un théâtre sera bien évidemment amené à en changer. Elle dit que si l'on prend l'exemple du Poche cette baisse des revenus n'est pas forcément due à la politique tarifaire, mais peut avoir un lien avec le changement de direction qu'il a connu récemment, notant que M. Bertholet a un projet artistique qui change beaucoup vis-à-vis de celui de M^{me} Courvoisier, remarquant que ce changement de direction représente un défi, mais observant néanmoins que beaucoup de jeunes le fréquentent pour cette raison.

M^{me} Keller signale que des expérimentations semblables à celles effectuées avec les tarifs ont également lieu avec les horaires, avec également pour but de chercher un nouveau public. Elle conclut en indiquant que le DCS aura cette discussion concernant les politiques tarifaires des théâtres où il siège, mais affirme son doute quant au fait qu'une politique de tarifs diversifiés soit un mal.

Un commissaire indique qu'à la page 78 en 32 («culture, autres») apparaît la ligne «bourses et prix» qui est nouvelle par rapport au budget 2017. Il demande si cela est dû au fait que précédemment cet argent se trouvait dans des fonds. Il demande également à quelles bourses et prix ce montant correspond précisément.

M^{me} Keller répond par la positive, et indique que la recommandation du CFI à cet égard concernait les fonds ponctuels et les bourses. Elle indique que le CFI a par exemple constaté qu'à l'intérieur du fonds de soutien pour les musiques actuelles il y avait 40 000 francs qui étaient destinés à des bourses. Elle pré-

cise que le CFI a recommandé dans ce cas de les sortir de ce fonds général pour créer un fonds destiné aux bourses musicales, indiquant de plus que la Ville a reçu du Canton, au titre de la LRT, 40 000 francs destinés à ces bourses-là. Elle relève que si l'on additionne ces deux montants en y rajoutant les 1000 francs du Prix d'orgue, qui avant étaient séparés, on tombe bien sur cette somme de 81 000 francs qui apparaît en 32, sous la ligne «bourses et prix musique» de la page 78.

Le même commissaire demande comment l'on peut savoir la liste de toutes les bourses et de tous les prix que cela concerne.

M^{me} Keller répond que pour ce qui est des prix et bourses d'art contemporain ils sont tous sur le site, et indique qu'elle pourra transmettre cette liste au commissaire.

Le même commissaire demande si les lignes de soutiens correspondent bien à ce qui se trouvait avant dans les fonds généraux et quel est le détail de ce qu'incluent ces soutiens.

M^{me} Keller répond par la positive.

Elle indique par ailleurs que pour ce qui est du soutien ponctuel on ne peut pas préciser ce point à l'avance dans le budget, étant donné qu'on ne sait pas à l'avance qui demandera un soutien ponctuel à la Ville, contrairement aux conventions de subventionnement où l'on sait d'avance à qui l'on donne. Elle indique qu'elle peut transmettre au commissaire la liste des conventions s'il le souhaite.

Le même commissaire demande comment la répartition s'est effectuée à partir des anciens fonds vers ces nouvelles lignes, et souhaite en ce sens savoir si par exemple la ligne «soutien à la création théâtre conventionnée» (page 79) figurait précédemment dans un seul fonds ou plusieurs.

M^{me} Keller répond que ce montant se trouvait précédemment dans le fonds général théâtre, qui disposait de critères qui lui permettait de soutenir les projets ponctuels, les conventions et les manifestations, et qu'il a fallu diviser cela par trois pour répartir le fonds général par missions.

Une commissaire demande par qui sont octroyées les bourses. Elle souhaite savoir également pourquoi les «bourses photos documentaires» (p. 78) ne sont pas attribuées par le Centre de photographie de Genève (CPG).

M. Kanaan répond que pour chaque prix des commissions sont constituées pour attribuer les bourses. Pour ce qui est de la deuxième question, il répond que ces bourses photo ne sont pas octroyées via le CPG car elles constituent une autre politique que la sienne. Il relève que le CPG monte des expositions d'artistes, mais qu'il ne soutient pas forcément les photographes d'ici en matière de créa-

tion. Il indique à ce titre que le sens de ces bourses est de soutenir des artistes actifs à Genève et qui font un travail de création nouveau.

M^{me} Keller ajoute que le CPG programme des expositions de photos, alors que l'idée de la bourse photo est de soutenir un photographe qui a un projet pour qu'il le réalise. Elle note cependant qu'il se peut, s'il est intéressant, que le projet en question soit programmé un jour au CPG, qui lui n'a pas de politique en matière de bourses.

La même commissaire indique avoir bien compris la réponse, mais fait part de son étonnement face au fait qu'une bourse photo pour un seul artiste coûte 25 000 francs, alors que le soutien au CPG est lui de l'ordre de 150 000 francs, et se demande s'il n'y a pas là une légère disproportion, sachant le travail important que fournit le CPG, notamment pour organiser des expositions. Elle note de plus qu'il aurait pu être logique, vu les compétences du CPG en la matière, qu'on lui délègue la compétence pour attribuer cette bourse.

M. Kanaan répond que le fait d'imposer au CPG un instrument qui ne correspond pas à sa philosophie serait au contraire maladroit et malvenu. Il indique de plus qu'il a eu des échos très positifs du milieu de la photographie à l'égard de cette bourse, qui permet de soutenir des photographes vivants travaillant à Genève, précisant que cette mission n'est pas celle du CPG.

Une autre commissaire demande s'il est exact que la commission qui décernera cette bourse n'a pas de rapports avec le CPG.

M^{me} Freiburghaus répond par la positive, indiquant que la commission sera composée d'un jury d'experts, qui intègre par ailleurs le directeur du CPG. Elle précise ensuite qu'une subvention pour un travail photographique qui est propre à cette bourse n'est pas la même chose que l'organisation d'expositions photographiques, qui est la mission propre du CPG.

Un commissaire souhaite avoir une précision sur la subvention «Compagnie 1602-locaux» présente en page 78. Il demande s'il ne s'agit pas là finalement d'une subvention versée à l'Etat. Il indique en ce sens que le titre de la subvention devrait être changé, car il donne l'impression que l'on subventionne directement la Compagnie 1602, alors que ce n'est pas le cas.

M. Kanaan répond par la positive, indiquant que la Ville souhaite changer cette situation depuis longtemps, et avait essayé de régler cette question via les négociations sur la LRT, mais que le Canton avait alors refusé d'entrer en matière. La convention actuelle court jusqu'à fin 2018.

M^{me} Keller précise que le DCS avait alors demandé à l'Etat de mettre la gratuité sur ces locaux.

M^{me} Bachmann indique que la Ville a tenté à cet égard d'accélérer la sortie de la convention, rappelant que cela n'a pas été possible, mais notant qu'il y a tout de même une date de fin.

Le même commissaire déclare qu'il ne faudrait néanmoins pas que la fin de la convention soit dommageable pour l'avenir de la Compagnie 1602.

M. Kanaan répond que tel n'est évidemment pas le souhait de la Ville de Genève, et indique que le Canton attend de la Ville qu'elle soit très arrangeante dans ce dossier.

Une commissaire constate que le Commun voit sa subvention diminuée de 100 000 francs (p. 78) et demande quelle est la raison d'une telle baisse.

M^{me} Keller répond que deux manifestations se déroulent au Commun, à savoir Electron et Mapping, et indique qu'au vu de leur récurrence l'argent qui leur est versé a été sorti du Commun pour être rangé dans la catégorie «soutien aux manifestations numériques et pluridisciplinaires» (page 79), notamment car Mapping est un des fleurons de la création numérique, et dépend donc désormais de cette ligne-là. Elle conclut que ce n'est donc là qu'un transfert de lignes.

Une commissaire demande ce qu'il en est des «bourses aide à la création» (p. 78) et des «bourses aux artistes confirmés», relevant que les montants ont disparu par rapport au précédent budget, et déclarant ne pas bien voir où ils sont passés.

M. Kanaan répond que ces montants se retrouvent dans «bourses et prix». Il explique que ce transfert est dû, semblablement à ce qui s'est fait pour les fonds généraux, à une réorganisation des prix, et qu'il peut transmettre le tableau récapitulatif du DCS sur la question à la commissaire.

M. Dose relève que si l'on additionne le montant de «bourses médiateurs culturels» (-15 000 francs) avec «bourses artistes confirmés» (-35 000 francs) on obtient les +50 000 francs qui se retrouvent sous «bourses et prix art contemporain».

Une commissaire demande où se retrouvent exactement les fonds généraux.

M^{me} Keller répond qu'on les retrouve tous en page 79 à la lettre S («soutien...»), ainsi que sur la slide 16 de la présentation Powerpoint (cf. annexe 1, slide 16). Elle explique qu'ils ne sont plus présentés par domaine, mais apparaissent tous à la suite.

La procédure d'attribution n'a pas changé mais les commissions d'experts auront à gérer tant de montants différents avec des critères différents.

La présidente annonce passer à la page 80. Personne ne demandant la parole elle passe à la page 83 concernant les gratuits. Elle note qu'il y a sur cette ques-

tion de nombreux changements, et relève qu'il y a un peu plus de gratuités attribuées au budget 2018 qu'au budget 2017, relevant que cette augmentation est néanmoins très faible.

Un commissaire constate que certaines nouvelles lignes apparaissent dans les gratuités dans le projet de budget 2018, et demande si elles représentent de nouveaux endroits ou si ces nouveautés sont dues à des questions de dénominations et figuraient déjà quelque part dans le budget précédent sous une autre rubrique.

M. Kanaan répond que cela dépend des cas. Il relève par exemple que pour ce qui est des ateliers d'artistes de la rue de Lausanne (p. 83) ils représentent en effet une nouveauté car ils viennent d'être inaugurés.

M^{me} Keller explique que pour ce qui est des 58 800 francs en moins de l'Association Utopiana ils sont dus au fait que pendant des années elle gérait deux lieux et n'en gère maintenant plus qu'un, relevant que cela explique le fait que la subvention en nature ait baissé.

Un commissaire demande ce qu'il en est de la gratuité d'Archipel (p. 83).

M^{me} Keller répond qu'Archipel ayant une gratuité pour la salle communale de Plainpalais, le montant de cette gratuité a été déplacé à la page 85, sous la catégorie «utilisat. salles communales SEC».

Le même commissaire s'étonne du fait que l'on diminue la gratuité d'Archipel alors que l'on accorde un rabais au Victoria Hall (p. 83).

M. Kanaan explique qu'il s'agit là d'une réorganisation des lignes, et que la gratuité d'Archipel a été transférée à la page 85, sous la catégorie «utilisat. salles communales SEC», mais qu'elle n'a pas subi de baisse. Il rajoute plus généralement qu'une gratuité est un manco aux recettes, i.e. de l'argent que l'on n'encaisse pas.

Le même commissaire demande si, quand un parti loue gratuitement une salle lorsqu'il a le droit de le faire, i.e. deux ou trois fois par année, le montant de ce qu'aurait coûté la location apparaît aux comptes comme un manque.

M. Kanaan répond par la négative, précisant qu'il ne s'agit pas dans ce cas précis des salles de spectacles de la Ville, mais de salles de la Gérance immobilière municipale (GIM). Il dit supposer néanmoins que le montant de ce qu'aurait coûté la location apparaît aux comptes de la GIM comme un manque, sans pouvoir le dire avec certitude.

Une commissaire demande à quoi correspondent les 380 000 francs de subvention accordés à l'Alhambra (p. 78).

M^{me} Keller répond que c'est une subvention à l'association des utilisateurs de l'Alhambra qui s'occupe de la coordination et de la programmation de cette salle,

et qui paye notamment avec cette somme tout le personnel de salle, la communication, ainsi que le salaire de la coordinatrice.

Un commissaire indique qu'aux pages 84-85 figurent plusieurs gratuités pour la rue de Châtelaine 43 qui reprennent exactement les mêmes chiffres qu'en 2017, alors que fin 2016 le Conseil administratif avait marqué sa volonté de quitter les lieux occupés par les services de la Ville sur le site de la zone industrielle de Châtelaine. Aussi souhaite-t-il savoir où en est cette question, et si le DCS a pu trouver des alternatives pour déménager les acteurs concernés.

M. Kanaan répond qu'à l'heure actuelle le DCS cherche activement une solution pour quitter ces lieux, précisant que tant que ce n'est pas le cas, les montants comptables de la gratuité pour les institutions installées à la rue de Châtelaine 43 restent au budget.

Un commissaire relève que la totalité des gratuités diverses du Théâtre Les Montreurs d'Images s'élève à environ 150 000 francs, et demande si ce montant se double d'une subvention.

M^{me} Keller répond par la négative, précisant de plus que ces gratuités sont accordées par le département de M^{me} Salerno, non par le DCS, mais qu'elles figurent néanmoins dans cette liste étant donné que le classement se fait par politiques publiques comme il a été dit au début.

M. Kanaan ajoute que cela représente la valeur comptable de ses locaux, mais qu'aucune subvention ne lui est accordée par le DCS.

Un commissaire relève que les gratuités mises en 33 («médias», p. 85) concernent par exemple les festivals de films, et demande s'il s'agit principalement du Grütli.

M. Kanaan répond par la positive.

La même commissaire relève que dans le cas du FIFDH, le montant de ses gratuités se divise en deux, à savoir d'un côté sous «FIFDH au Grütli» à la ligne «médias» (8374 francs), et de l'autre sous «utilisat. salles communales SEC» (p. 85) pour un montant plus conséquent. Elle demande aux auditionnés si cela est exact.

M. Kanaan répond par la positive, précisant que la somme de 8374 francs représente leurs locaux au Grütli.

La présidente demande pourquoi les rabais octroyés à l'Alhambra et ceux accordés au Casino Théâtre ne figuraient pas dans les budgets précédents.

M. Kanaan répond que cela est dû à une ventilation différente, ces deux rabais ayant été mis sous «rabais octroyés-scènes culturelles» (p. 84) dans le budget 2017.

Une commissaire demande quel est l'intérêt de mentionner les gratuités alors que l'on ne mentionne pas la gratuité dans le bénévolat, par exemple.

M. Kanaan répond que les deux choses ne sont pas équivalentes, le bénévolat n'étant pas une subvention du service public mais le choix d'une personne de donner du temps et de l'énergie, alors que dans le cas des gratuités il s'agit d'une mise à disposition d'infrastructures payées par le contribuable sans loyer. Il s'agit par ailleurs d'une demande du Conseil municipal:

Séance du 11 décembre 2017

Prises de position

Le Mouvement citoyens genevois regrette que le budget à six positions ait été envoyé si tardivement aux conseillers municipaux. Il déclare qu'il va s'abstenir étant donné que le budget doit encore être discuté à l'interne et avec la droite élargie. Il précise que les éventuels amendements seront directement proposés à la CF.

Le Parti socialiste annonce qu'il soutient le volet culture du projet de budget 2018.

Le Parti libéral-radical annonce qu'il appartiendra aux membres Parti libéral-radical de la CF de faire des amendements sur le projet de budget dans son ensemble après en avoir discuté. En l'état, le Parti libéral-radical s'abstient.

L'Union démocratique du centre relève que la lecture de ce budget ait été rendue compliquée par l'absence dans un premier temps du budget à six positions et a nécessité par la suite une double lecture. Bien que l'essentiel de ce budget ait été compris, l'initiative des propositions d'amendements sera laissée aux commissaires aux finances. L'Union démocratique du centre s'abstient.

Ensemble à gauche relève que le travail sur ce projet de budget a été difficile étant donné que tout a été un peu fait à l'envers. Elle indique en ce sens que le vote sur les coupes de 2017 n'a pas eu lieu et que le vote de ce soir a lieu alors que le budget à six positions a été reçu après l'audition du magistrat. Malgré ces remarques, Ensemble à gauche soutient ce soir le volet culture du projet de budget 2018.

Le groupe des Verts constate que l'étude de ce budget n'a pas été simple étant donné le bouleversement des normes comptables qui a nécessité un certain travail afin de retrouver les lignes qui y sont présentées dans le budget à six positions. Il indique toutefois que l'essentiel de ce qui changeait a été compris, à savoir le rajout du FMAC et les effets de la LRT. Il note que le budget de la culture est stable, et est satisfait du fait que les montants qui y sont alloués ne diminuent pas.

Le parti des Verts soutient également le volet culture du projet de budget 2018.

Le Parti démocrate-chrétien relève également la difficulté de l'exercice avec l'introduction des normes MCH2, il regrette que la formation sur ces normes ait lieu après l'examen des budgets dans les commissions spécialisées. Il regrette également que le budget à six positions ne soit pas parvenu aux commissaires avant. Le Parti démocrate-chrétien s'abstient, précisant que d'éventuels amendements seront présentés en CF.

Vote

Le projet de budget 2018 est accepté par 7 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve) et 7 abstentions (2 DC, 3 LR, 1 UDC, 1 MCG).

Annexes à consulter sur internet:

- présentation Powerpoint (annexe 1)
- référendum 1 – écarts de charges entre le budget 2016 et le budget 2017
- référendum 3 – écarts de charges entre le budget 2016 et le budget 2017
- référendum 3 – coupes Budget 2017 – détail écarts aux lignes 313-315-318 entre le projet de budget 2017 et le budget 2016 – politique culturelle
- point de situation: soutien et valorisation de la photographie à Genève objectifs, missions et actions
- connaissance des publics 2016
- courrier du DCS du 11 décembre 2017

16 décembre 2017

Rapport de la commission des sports chargée d'examiner le nouveau projet de budget 2018.

Rapport de M^{me} Florence Kraft-Babel.

Ce nouveau projet de budget a été renvoyé à la commission des sports lors de la séance plénière du 14 novembre 2017. Il a été étudié en commission lors de la séance du 23 novembre 2017 sous la présidence de M. Pierre de Boccard. Les notes de séances ont été rédigées par M. Jorge Gajardo Muñoz, que nous remercions de son travail.

Séance du 23 septembre 2017

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport (DCS), accompagné de M^{mes} Carine Bachmann et Martine Koelliker, respectivement directrice et directrice adjointe du DCS, de M. Gianni Dose, responsable financier du DCS, ainsi que de M^{me} Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports (SPO)

En préambule, le président rapporte que, dans plusieurs commissions qui ont commencé l'étude du nouveau projet de budget 2018, l'on s'est plaint des nouveaux documents distribués, à deux positions, illisibles, ne permettant pas de travailler en profondeur. Il demandera un document à six positions, plus détaillé, dans le but de permettre aux commissaires de mieux comprendre les écarts entre le nouveau projet de budget et les exercices financiers des années précédentes.

Un commissaire fait observer qu'il aurait été utile pour les commissaires, en plus du cours qui leur a été imparti sur le Modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), de recevoir une fiche avec les expressions nouvelles qui accompagnent son entrée en vigueur. Il est intéressant de comprendre que les «Charges de transfert» désignent désormais les «subventions», et les «imputations internes» remplacent les «gratuités» et les «facturations internes».

Sur ces remarques préliminaires, le président passe la parole aux auditionnés.

S'agissant du nouveau projet de budget 2018, M. Kanaan informe que le Conseil administratif a répondu négativement à la demande de présentation du projet de budget à six positions. Les commissions sont donc invitées à étudier le budget par politiques publiques, dans un plan à deux positions. Il précise que cela est valable pour toutes les commissions, y compris la commission des finances. Pour contester cette décision, il propose de s'adresser au bureau du Conseil municipal.

Il explique ensuite qu'il fera d'abord un exposé sur la loi sur la répartition des tâches (LRT). Il s'agit de noter que le Conseil d'Etat n'a pas encore annoncé la date d'entrée en vigueur du troisième train de la LRT, raison pour laquelle celui-ci ne peut être intégré formellement dans le projet de budget 2018; en revanche, il a déjà été publié dans la *Feuille d'avis officielle* suite au vote par le Grand Conseil.

S'agissant de la réorganisation des fonds de subventions, elle sera effective pour le projet de budget 2019, après que le DCS aura achevé sa concertation avec les milieux sportifs.

M. Kanaan présente ensuite la liste des compétences exclusives, complémentaires ou conjointes définies dans la LRT. Il explique qu'on entend par «exclusives» les tâches qui sont du ressort unique d'une seule partie à la LRT; on entend par «complémentaires», les responsabilités où l'une des parties est prépondérante sur l'autre; on entend par «conjointes», les tâches qui sont gérées ensemble, par les communes et le Canton, comme dans les cas de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) ou du Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO). Il rappelle que la Ville sera compétente pour le soutien à des clubs d'élite comme les Lions ou le Chênois, ainsi que pour les associations faïtières. Le Canton aurait souhaité prendre ces dernières sous son aile, mais il a été décidé de les laisser à la Ville, où se trouvent les infrastructures qu'elles utilisent. Il rappelle que les compétences exclusives du Canton concernent le soutien à l'élite individuelle, notamment le Team Genève; l'encadrement de la relève élite, dont l'Association Genève Futur Hockey (AGFH); le sport à l'école publique; le dispositif sport-art-études; le programme jeunesse et sport; le pôle football du Grand-Saconnex, et la nouvelle patinoire du Trèfle-Blanc. Enfin, les communes et le Canton seront complémentaires dans des manifestations d'envergure, dans la valorisation du bénévolat, dans les mesures bénéficiant à des populations à besoins spécifiques, dans les domaines de l'éthique, de la sécurité et la prévention dans le sport. Pour terminer son exposé. M. Kanaan résume les opérations propres à l'année 2018, dont la réorganisation des subventions, déjà mentionnée; la mise en œuvre du plan directeur des infrastructures sportives, le Tour de Romandie, les Special Games, la Maison des sports et la renégociation des conventions pour les cours de patinage. A ce propos, il fait observer que M. Lambiel, qui est souvent sollicité à l'extérieur et occupé à gérer son école de Champéry, n'est jamais venu aux Vernets occuper le créneau qui lui est réservé pour donner ses cours...

Questions

Une commissaire demande si l'entrée en vigueur de la troisième LRT aura un impact sur les financements par des privés.

M. Kanaan répond que la LRT n'aura pas d'impact sur les privés. Les clubs organisés en société anonyme (SA) sont exclus du subventionnement public

direct. Par contre, il rappelle que les communes ont demandé une concertation sur le fonctionnement, la stratégie et les critères du Fonds cantonal d'aide au sport, qui est un fonds indépendant piloté par le Canton.

Suite à l'expérience de l'amarrage du pont de la Machine, une commissaire souhaiterait connaître l'avis du magistrat sur les piscines dans les plans d'eau, moins coûteuses que des piscines classiques.

M. Kanaan répond être intéressé par l'idée de bains lacustres ou fluviaux, en tant qu'installations récréatives, tout en rappelant que les projets concernant le lac, le fleuve et les rivières doivent être discutés avec le Canton. Il souhaiterait étudier les possibilités d'installer des secteurs sécurisés entre le pont du Mont-Blanc et le pont de la Machine. Une démarche est en cours avec les magistrats MM. Guillaume Barazzone et Rémy Pagani, ainsi que le conseiller d'Etat M. Luc Barthassat, sur la rive droite et sur la plage des Eaux-Vives.

Une commissaire demande l'avis du magistrat sur les piscines extérieures chauffées en hiver.

M. Kanaan mentionne le projet de soutenir la transformation du bassin de 50 mètres à Lancy en piscine à l'année. La piscine devrait bénéficier d'une couverture nocturne pour maintenir la température de l'eau; les vestiaires sont facilement isolables et permettent un accès direct à l'eau. Cependant le coût de chauffage de ces bassins en extérieur reste très élevé.

M^{me} Bonvin précise que les piscines hivernales ne sont pas ouvertes au public, parce qu'on ne peut pas garantir la présence de gardiennes et gardiens de bains. Par contre, le déménagement prévu des équipes de natation à Lancy dégagera du temps précieux en fin de journée, aux Vernets et à Varembe.

A propos de l'élite individuelle et de la relève élite, qui passent sous la compétence cantonale, une commissaire demande si un équilibre masculin-féminin est appliqué dans les effectifs.

M^{me} Bonvin lui répond que dans le cas du Team Genève, l'obtention d'une Talent Card est fondée sur le critère du résultat. S'agissant de la relève élite et du Sport-art-études (SAE), elle rapporte que le volley-ball est le premier projet féminin retenu par ce programme. Le tennis de table mixte fait aussi l'objet d'un soutien. En revanche, la création d'une équipe de football féminin a été retardée, car à la suite d'un changement réglementaire en lien avec l'âge on n'a pas encore trouvé assez de jeunes. On ne parle là que de l'élite, même quand il s'agit de jeunes. Le sport de masse, en revanche, reste du ressort de la Ville. Elle saisit l'occasion d'informer qu'au niveau fédéral la compétence du programme fédéral Jeunesse et Sport sera transféré en 2018 de l'Office fédéral du sport (OFSP) à Swiss Olympic.

Un commissaire demande si des démarches ont été entamées pour estimer le coût d'une étape du Tour de France cycliste à Genève?

M^{me} Bonvin répond que des contacts ont bien été pris. Elle prévient qu'une étape du Tour à Genève coûterait environ 2,5 millions de francs; le budget serait alors divisé par deux. La Ville n'aurait aucune marge dans les décisions; les retombées médiatiques et hôtelières seraient proches de zéro. Quant à l'arrivée d'une étape sur le pont du Mont-Blanc, elle est quasiment impossible à réaliser, à cause de la taille des véhicules de la caravane. Les choses seraient différentes, par contre, si l'initiative venait d'Amaury Sport Organisation (ASO), qui organise le Tour. Les études de rentabilité montreraient qu'une étape à Bellegarde pourrait dégager un retour sur investissement. Par contre, lorsque le Tour a fait étape à Porrentruy, une seule équipe avait passé la nuit en Suisse. M^{me} Bonvin souligne que le Tour de France est une grande bastringue qui nécessite dix ans de travail de préparation avec une équipe de 10 personnes. Les choses sont aujourd'hui très différentes des années 1980, quand le Tour avait fait étape à Genève.

M. Kanaan complète en disant qu'une réponse sera donnée à la motion M-1027 votée par le Conseil municipal, qui avait été acceptée à la majorité à 53 voix contre 15, le 10 novembre 2015. Dans ce cadre, il a demandé aux personnes concernées de prendre les contacts nécessaires. Pour sa part, il note que le Tour de France coûterait plus de 2 millions de francs sans retombées, alors que le Tour de Romandie offre un rapport coût/bénéfice plus intéressant.

Un commissaire souhaiterait faire le point sur l'évolution des relations entre la Ville et le club de patinage.

M. Kanaan répond qu'il sera en mesure de donner des nouvelles à partir du 11 janvier 2018. Il explique qu'un dispositif pour penser la suite est mis en place en concertation avec le club et les enseignant-e-s. Des observations ont aussi été menées pour savoir comment cela fonctionne dans d'autres villes suisses. On a constaté que les clubs jouent un rôle-clé, en étant organisés en conséquence.

Un commissaire souhaiterait faire le point sur les patinoires éphémères.

M^{me} Bonvin répond que la patinoire des Bastions a beaucoup de succès, comme la plupart des installations de ce type implantées dans des lieux atypiques. Les patinoires dans les communes marchent bien aussi. Les patinoires synthétiques présentent un attrait moindre. En Ville, il y en a deux, aux Charmilles et aux Bains des Pâquis. Elle relève le succès des discos sur glace, qui ont lieu un samedi par mois, aux Vernets. L'édition du 18 novembre a rassemblé près de 1000 personnes.

Un commissaire demande des nouvelles de la subvention à Futur Hockey.

M^{me} Bonvin répond que la subvention de la Ville à l'AGFH a bien été versée, après signature d'une convention transitoire en attendant l'entrée en vigueur de

la LRT sports. M. Kanaan explique qu'une sorte de tutelle a été désignée afin de pouvoir verser l'argent en toute confiance. Pour sa part, en ce moment, il prend connaissance de l'audit qui a été mené sur l'AGFH. En ce qui concerne la subvention manquante, qui a été évoquée récemment dans la presse, M^{me} Bonvin souligne qu'elle incombe au Canton, et qu'elle n'a pas encore été votée par le Grand Conseil.

Un commissaire demande des nouvelles des travaux votés en juin pour la patinoire des Vernets.

M^{me} Bonvin répond qu'une séance a eu lieu cette semaine avec le Genève-Servette Hockey Club (GSHC) et la Direction du patrimoine bâti (DPBA). L'agrandissement de la zone VIP pourra bien être réalisée. Par contre, l'avancement de la zone des gradins vers le parquet n'est pas réalisable pour des raisons techniques. En effet, des travaux doivent être réalisés, préalablement, dans un délai d'un à deux ans, sous la dalle, pour changer le système de refroidissement du rink.

Un commissaire souhaite savoir si une subvention de la Ville pour le e-sport est à l'étude.

M. Kanaan répond que la Ville a été sollicitée. Une subvention à titre exploratoire a été accordée, mais à certaines conditions. La Ville souhaite en effet travailler sur la prévention et l'intégration du e-sport dans les écoles de sport, pour délivrer un accompagnement sur le thème de la prévention de la dépendance.

Un commissaire évoque le problème des cotisations au Football club de Champel. Il note que les cotisations annuelles pour les juniors, l'école et le jardin de football, ont passé de 360 francs, il y a deux ans, à 450 francs cette année! En comparaison, il signale que, pour les adultes, les équipes Actifs et Seniors, la cotisation est de 250 et de 350 francs respectivement. Il estime anormal que les parents doivent déboursier de telles sommes alors qu'une subvention Jeunesse et Sport de 180 000 francs est versée par le Canton, et que la Ville soutient les juniors. La cotisation demandée à Champel est la plus importante avec celle du Servette, qui, par contre, fournit l'équipement à ses juniors. Pourquoi ces montants?

M^{me} Bonvin rappelle que c'est l'assemblée générale du Football club de Champel qui vote ou pas les hausses de cotisations. Il y a eu un audit dont elle attend les résultats. Mais d'ores et déjà il semble qu'on peut exclure d'éventuelles malversations. Un rendez-vous est prévu en janvier prochain à ce sujet. Elle explique que la Ville a déjà eu l'occasion de prévenir les responsables du club sur la question, mais la municipalité ne souhaite pas s'ingérer dans la gouvernance interne.

M. Kanaan confirme que les subventions municipales sont bien destinées aux jeunes et que, par principe, la Ville n'intervient pas sauf en cas de problème important et sur demande dans la gestion des associations.

Le même commissaire remarque que le Football club de Champel engrange plus de 10 000 francs de gains sur les camps de football. Il trouve douteux que le propriétaire de la société qui organise les camps soit aussi le président du club.

La commission passe ensuite au page par page le nouveau projet de budget 2018.

Page 77; 2.4.5 Ressources humaines; 3401 Sports

Un commissaire s'interroge sur les raisons du disponible budgétaire équivalent à 1,5 poste. S'agit-il de postes non remplacés? Il fait état de plaintes de membres du personnel du SPO qui signalent le manque d'effectifs.

M^{me} Bachmann explique que le 1,5 de disponible budgétaire n'est pas une perte de poste ni un transfert. Le disponible budgétaire permet de transformer des postes de travail pour en créer de nouveaux.

Répondant sur les plaintes, M. Kanaan explique que les installations sportives sont très sollicitées, que le travail est le plus souvent à flux tendu. Dans les faits, on mobilise des auxiliaires pour faire face à la demande, bien que, dans l'administration, l'on demande de ne pas remplacer les absences de longue durée. Il annonce que, dans la perspective de l'ouverture du centre sportif de la gare des Eaux-Vives (2022-2023), il faut s'attendre à des augmentations de postes.

M^{me} Bonvin confirme que, quand on a la possibilité d'anticiper une absence de moyenne ou longue durée, tous les postes opérationnels sont remplacés. Tel est notamment le cas des gardiennes et gardiens de bains, qui doivent impérativement être deux autour des bassins. Dans un service qui est ouvert sept jours sur sept, dont les installations sont fréquentées annuellement par 2,4 millions de personnes, il n'y a pas le choix. Les manifestations demandent aussi beaucoup de personnel. Lors du Tour de Romandie, la Ville engage 20 personnes qui accomplissent quarante heures de travail. Des heures qui doivent être reprises, en application du règlement sur l'aménagement du temps de travail (RATT). Elle rappelle aussi que quand un-e employé-e travaille le dimanche, elle ne peut pas travailler le lundi, en bref que tout n'est pas simple.

Un commissaire est interpellé par le fait que le SPO emploie un peu plus de 175 postes, alors que la culture en occupe 1925. Il note que, dans le budget des auxiliaires, sur 4 millions de francs, seul un quart est réservé au SPO. Il remarque également que dans le budget 2018 le montant destiné aux auxiliaires est seulement de 18 273 francs supérieur à celui de 2018. Il demande au magistrat de bien vouloir regarder s'il lui est possible d'ouvrir des postes pour le SPO.

M. Kanaan rappelle qu'il y a une commission du personnel et des mécanismes administratifs pour faire remonter les problèmes. Il rappelle aussi que les

salaires des employé-e-s du SPO sont bien en dessous des salaires scandaleux que touchent les coaches dans les fitness privés. Lui-même et le SPO sont conscients des problèmes qu'implique la participation d'équipes de la Ville sur les manifestations. Ils sont en train de freiner, parce que les heures doivent être reprises. Par ailleurs, dans le cadre du RATT, celui qui travaille le dimanche ne travaille pas le lundi. Suite aux propos du commissaire, il ira interpellé la commission du personnel. S'agissant des postes dans la culture, M. Kanaan fait état d'une situation qui est similaire dans toute l'Europe: ce qui coûte le plus est l'entretien du patrimoine. A Genève, le plus coûteux reste le Grand Théâtre et le patrimoine bâti. Les installations sportives en font partie. Il confirme que le SPO aura besoin progressivement de plus de postes, notamment au moment où on met en œuvre le plan directeur des infrastructures sportives, mais ce n'est pas le cas pour 2018.

M^{me} Bachmann précise que le montant de 1,050 million de francs pour les auxiliaires n'est pas destiné à des remplacements, mais à des postes saisonniers de gardiennes et gardiens de bain, en été, et de surveillant-e-s dans les patinoires, en hiver.

Une commissaire souhaite connaître les prérequis pour les postes d'auxiliaires saisonniers.

M. Kanaan répond que, pour les gardiennes et gardiens de baignoires, il faut un diplôme. Un contrat peut être reconduit jusqu'à trois saisons consécutives. En hiver, il n'y a pas de qualification requise pour surveiller les patinoires et louer des patins. La Ville engage souvent des personnes au chômage, près d'être en fin de droit, ayant des charges familiales. M^{me} Bonvin se dit heureuse d'apprendre que cinq anciens gardiens engagés dans ces conditions par la Ville ont par la suite trouvé un travail à Nyon.

Un commissaire s'étonne que le montant budgété pour les auxiliaires ne soit que de 1,050 million, alors que dans les comptes 2016 il était de 1,450 million?

M. Kanaan lui répond que le DCS gère sa masse salariale de manière globale. Dans ce cadre, le DCS s'autorise à dépasser le montant des auxiliaires si c'est nécessaire, tout en respectant la masse globale.

M^{me} Bachmann explique que les auxiliaires, notamment dans le domaine de la culture, sont toujours compensés ou financés par des revenus provenant de tiers. Elle se souvient qu'elle a montré cela lors de l'étude des comptes 2016. Ce commissaire rappelle que les comptes n'ont été renvoyés qu'aux finances.

Pages 80-82; 2.4.6 Subventions monétaires (sport)

Une commissaire s'interroge sur la raison pour laquelle les fonds de soutien généraux sont exprimés au pluriel, pour des montants parfois très modestes, sans donner de détails sur les bénéficiaires.

M. Kanaan rappelle la présentation du mois de septembre, où il avait montré que le système de la ligne nominative est peu adapté à une réalité du terrain associatif mouvante et dynamique. L'intérêt des fonds de soutien est de sortir d'une impression de routine. M^{me} Bonvin ajoute que le problème d'une subvention nominale est que, si elle n'est pas utilisée, on ne peut pas la réattribuer à un autre bénéficiaire.

Cette commissaire observe que l'on ne peut plus suivre les mouvements entre subventionnés.

M. Kanaan répond qu'on ne sait pas d'avance quelle sera la vie des clubs en 2018. Mais même s'il n'y a pas de grands changements, il est bon de pouvoir ajuster la subvention d'un club à la hausse, par exemple s'il y a plus de jeunes, ou à la baisse s'il y en a moins. Il mentionne le cas de l'Urania Genève Sport (UGS), à Frontenex.

Une commissaire demande s'il y aurait lieu de signer des conventions pluriannuelles avec certaines associations.

M^{me} Bonvin répond que de telles conventions sont proposées notamment aux associations faïtières cantonales, avec lesquelles on peut travailler avec des indicateurs de performance. On l'a fait avec le football et avec la promotion de la relève. Une convention est en préparation pour le centre d'entraînement à la régates. En général, les conventions rassurent des associations qui ont de gros projets à long terme. La Ville propose une convention si la subvention annuelle est de 50 000 francs ou plus.

Une commissaire souhaite savoir quel est le but du «Fonds-soutien aux clubs et organisation de manifestations».

M^{me} Bonvin répond que le but de ce fonds est de subventionner des manifestations via des clubs ou des structures organisatrices.

Un commissaire s'étonne de ne pas trouver la ligne subventionnant la faïtière cantonale du ski.

M^{me} Bonvin répond que celle-ci a changé de nom. Il s'agit de l'association Genève Snowsports, dotée d'une subvention de 77 000 francs. En 2016, l'association avait touché 100 000 francs. La baisse est due entre autres au fait qu'il y a école les mercredis matin.

Un commissaire souhaite une explication sur la baisse du montant du Fonds-soutien à la formation sportive, qui, en 2016, était doté de 180 000 francs de plus que les 550 000 francs du projet de budget 2018.

M^{me} Bonvin répond qu'il s'agit des effets d'un non-dépensé. Elle en avait fait état dans la présentation du 21 septembre. En général, il y a tantôt du trop

dépensé tantôt du non-dépensé. Tout cela sera corrigé dans le cadre de la refonte des fonds, qui a pour but d'être plus proche de la réalité du monde sportif. En matière de formation des jeunes, les choses ont beaucoup évolué: il y a dix ans on commençait le sport à 8-9 ans. Pendant longtemps, le foot était seul à accueillir des enfants dès 4 ans. Maintenant, on peut commencer le hand-ball ou le basket à 4 ans, le badminton à 5 ans...

Un commissaire souhaite savoir pourquoi le fonds de soutien aux clubs cyclistes est passé de 0 en 2016 à 43 300 francs dans le projet de budget 2018.

M^{me} Bonvin répond qu'en 2016, les fonds propres étaient trop importants.

Un commissaire souhaiterait savoir pourquoi la Ville ne soutient plus les sports motorisés.

M^{me} Bonvin répond que le Supercross a été repris par Palexpo. Par ailleurs, le seul club restant est sur la commune de Meyrin. Les fonds qui leur étaient précédemment alloués bénéficient à d'autres sports, comme le tchoukball.

Un commissaire demande pourquoi le soutien aux clubs de ski passe de 56 000 francs en 2016 à 31 300 francs en 2018.

M^{me} Bonvin répond que c'est à cause des réserves trop importantes. Elle rappelle que les réserves sont tolérées jusqu'à trois mois de charges hors salaires ou jusqu'à six mois avec charges salariales, hors réserves affectées. Les réserves affectées sont admises si elles ont un but précis (manifestations, acquisition d'équipement, etc.). L'objectif de ces règles est d'éviter la thésaurisation.

Il est demandé si, à l'avenir, dans la présentation des documents d'étude, les budgets pourraient réserver une colonne avec les montants aux comptes de chaque poste budgétaire, ce qui ferait une colonne pour le nouveau projet de budget, une colonne pour le budget précédent, une colonne pour les derniers comptes.

Un commissaire rappelle qu'il avait demandé la liste des clubs bénéficiant d'une subvention tirée d'un fonds de soutien.

M^{me} Bonvin répond que ces informations figurent dans les comptes.

Une commissaire demande si un club soutenu par un fonds de soutien peut bénéficier d'une subvention à la formation sportive ou pour une manifestation.

M. Kanaan répond que c'est possible. L'impression de confusion qui peut s'en suivre devrait s'éclaircir avec la refonte de 2019.

Cette même commissaire relève des différences importantes, par exemple entre le football et le tennis de table, entre les subventions et les cotisations payées par les parents.

M^{me} Bonvin confirme que certains sports coûtent plus cher que d'autres. La natation coûte plus cher que d'autres sports individuels, le tennis coûte davantage que le tennis de table.

Cette même commissaire se rappelle que le DCS avait affirmé vouloir soutenir la relève dans le tennis de table.

M^{me} Bonvin répond que le tennis de table reçoit une subvention du Fonds-soutien à la formation sportive. Dans le cadre de la refonte des fonds, dès 2019, la Ville soutiendra davantage les activités que les clubs.

Concernant le soutien aux clubs de voile, une commissaire demande s'il y a, à Genève, un centre nautique autre que La Nautique, qui est un lieu privé.

M^{me} Bonvin répond que la Ville soutient le Club nautique de Versoix (CNV), qui accueille les enfants de la rive droite de la Ville. La Ville soutient parfois des sports qui ne sont pas proposés sur la commune mais dont le rayonnement est utile pour la Ville.

Cette même commissaire demande si d'autres communes participent au financement du CNV; par exemple, Vernier participe pour les enfants verniolans.

M. Kanaan répond que non, à sa connaissance. Le FC City, au Bois-des-Frères, accueille aussi des enfants de Vernier. Approché, le magistrat verniolan M. Yvan Rochat serait prêt à participer à un financement, mais est convaincu que le Conseil municipal de Vernier n'acceptera pas, parce qu'on a pris l'habitude que la Ville paie... Il se dit très actif sur le dossier des charges de Genève en tant que ville-centre, et convaincu qu'il faudra bien un jour rééquilibrer les contributions.

Une commissaire est frappée par la différence importante des montants respectifs du fonds de soutien aux clubs d'échecs et du fonds pour les clubs de ski. Elle aimerait savoir s'il y a une autre raison que l'école du mercredi matin.

M^{me} Bonvin répond que la demande pour le ski est en baisse. Cela est dû, en partie, à l'école du mercredi matin. C'est aussi un sport qui ne bénéficie plus de l'engouement qu'il a eu dans le passé. C'est également une pratique dont l'équipement coûte très cher. L'autre raison du fossé entre le ski et les échecs est qu'il n'y a que deux clubs de ski à Genève. Les échecs, en comparaison, ont cinq fois plus de juniors que le ski.

Dans la même idée, une commissaire demande si d'autres communes participent au financement du Genève-Servette Hockey Club Association (mouvement junior).

M^{me} Bonvin répond qu'il y a trois patinoires couvertes pouvant accueillir des matchs (Meyrin, Sous-Moulin et Vernets). La Ville a fait le choix de soutenir les enfants des communes qui viennent s'entraîner aux Vernets et y jouer sous les couleurs de Genève.

Une commissaire s'étonne du faible montant accordé aux clubs de triathlon.

M^{me} Bonvin répond que la pratique du triathlon par des juniors en est seulement au début. Le montant de la subvention s'explique parce que la Ville subventionne peu le sport adulte.

Pages 86-88; 2.4.7 Gratuités (sports)

Un commissaire remarque qu'il n'y a plus de somme budgétée pour la ligne «Évènements et manifestations».

M^{me} Bonvin explique que, désormais, la Ville accorde la gratuité pour les événements qui ont lieu dans les infrastructures municipales.

Ce même commissaire observe que la gratuité «Stades & salles» passe de 1,5 million en 2016 à 1,7 million dans le projet de budget 2018.

M^{me} Bonvin répond qu'il s'agit d'une estimation qui se base sur des activités récurrentes et les entraînements. Tout n'est cependant pas prévisible, par exemple le fait que les Special Games vont solliciter presque toutes les installations municipales.

Un commissaire remarque qu'il y a de nouvelles gratuités (les échecs, l'UGS athlétisme, badminton). Il demande une explication.

M^{me} Bonvin explique que les échecs sont passés du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), qui les a relogés à la Villa du Plonjon. Ensuite, en ce moment, la Ville est en phase d'avoir recensé toutes les mises à disposition d'espaces. Ce travail a duré près de quatre ans.

Un commissaire demande si la buvette de l'UGS est gérée par la Gérance immobilière municipale (GIM).

M^{me} Bonvin répond que les buvettes de stades sont gérées par les clubs. Elles ont pour mandat d'ouvrir pendant les matchs et les heures d'entraînement. Ces locaux, qui n'ont aucune chance d'être rentables, sont régis par des concessions de service public.

Ce commissaire demande encore si la fermeture de la buvette du stade de Richemont a été ordonnée à cause du bruit nocturne.

M^{me} Bonvin répond que la buvette a effectivement donné lieu à des plaintes du voisinage parce qu'on y faisait du bruit jusqu'à 1 ou 2 h du matin. A ce sujet, une discussion a lieu avec la GIM pour que l'établissement puisse ouvrir jusqu'à 23 h.

Il demande pourquoi on impose la fermeture à 22 h.

M^{me} Bonvin explique que la plupart des buvettes de stade se trouvent dans les enceintes des centres sportifs. Quand ceux-ci ferment, les buvettes doivent aussi fermer. En revanche, les buvettes de Varembe et de Vessy disposent d'entrées séparées.

Il souhaite également connaître l'évolution du dossier de la buvette de Frontenex et des relations avec le président de l'UGS.

M^{me} Bonvin répond que le dossier de la buvette a été réglé avec une concession de service public accordée par la Ville; la relation entre le président de l'UGS et le club est compliquée; la relation entre l'UGS et la faïtière n'est pas simple, car l'association lui retire des équipes.

Un commissaire souhaiterait savoir pourquoi la buvette du stade de Vessy offre des services de catering.

M^{me} Bonvin rappelle que la buvette dispose d'une grande cuisine qui avait été aménagée pour la Fête fédérale de lutte. Le tenancier a accepté le contrat de bail à condition de pouvoir y faire du catering. Elle précise que c'est un bail commercial.

Un commissaire demande pourquoi les gratuités piscine baissent et les gratuités des patinoires montent.

M^{me} Bonvin explique que dans les piscines, on a augmenté les heures d'ouverture au public; les conventions de mise à disposition pour les clubs ont été revues; et la Ville reçoit désormais des redevances des écoles de natation. Concernant les patinoires, elle explique que les valeurs de gratuité fluctuent en fonction de l'utilisation par les matchs des juniors.

M^{me} Bachmann précise que les valeurs varient à cause des activités de type événementiel, mais elle souligne que les gratuités n'ont pas de valeur monétaire. L'important n'est pas le montant budgété, mais le fait que la Ville valorise ses infrastructures et que les collectivités utilisatrices se rendent compte de la valeur de ce que la Ville met à leur disposition.

Une commissaire demande des informations sur la gratuité dont bénéficie le Geneva Model Car.

M^{me} Bonvin répond que cette association bénéficiait d'un terrain à Grange-Canal. Elle occupe maintenant un nouveau terrain à Meyrin appartenant au Canton et qui est mis à leur disposition gratuitement.

Répondant à la question d'une commissaire, M^{me} Bonvin explique que l'appellation du Club Hygiénique de Plainpalais (CHP) a une raison historique. Créé en 1990, le CHP encourageait la course à pied et permettait à ses membres d'accéder à la douche à l'eau courante.

Une commissaire demande comment on s'y prend pour chiffrer les gratuités budgétaires.

M^{me} Bachmann explique que l'on se base sur les comptes. Elle explique que les fluctuations des gratuités ne concernent pas les infrastructures en elles-mêmes mais leur utilisation, notamment lors des manifestations. Que les gratuités d'utilisation sont calculées au tarif horaire. M^{me} Bonvin précise encore que les clubs s'acquittent des charges de chauffage dans les salles de gymnastique.

Un commissaire souhaiterait connaître le statut des chalets-buvettes qui servent des saucisses à l'entrée des Vernets. Il demande si ces établissements paient une redevance à la Ville.

M^{me} Bonvin répond que ces installations sont mises à disposition par le GSHC. Par convention, la Ville reçoit une redevance forfaitaire de 350 000 francs pour la patinoire des dates de match, le parking arrière, les buvettes, la salle de conférences et des locaux en sous-sol.

Le président remercie les auditionnés et passe aux prises de position des groupes puis au vote de la proposition PR-1262.

Discussion et vote

Au nom du Mouvement citoyens genevois, un commissaire déclare que les commissaires aux sports s'abstiendront. Ils prendront position après avoir discuté avec leur groupe dans son ensemble, voire avec d'autres groupes. D'éventuels amendements seront déposés à la commission des finances.

Au nom du groupe du Parti libéral-radical, une commissaire annonce qu'ils feront de même. Des amendements seront éventuellement présentés le moment venu.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre s'abstiendra également en l'état.

Un commissaire annonce que les commissaires du Parti démocrate-chrétien s'abstiendront à cette séance.

Une commissaire déclare que les commissaires du Parti socialiste sont satisfait-e-s des réponses fournies lors de l'audition de ce soir. Ils soutiennent le projet de budget présenté et le voteront favorablement.

Une commissaire déclare pour Ensemble à gauche qu'ils sont enchantés par le projet de budget des sports, qui sera voté favorablement.

Une commissaire du groupe des Verts votera le budget des sports.

Le président soumet au vote de la commission des sports la proposition PR-1262 «Nouveau projet de budget 2018».

Par 7 oui (1 Ve, 2 EàG, 4 S) et 8 abstentions (3 LR, 2 MCG, 2 DC, 1 UDC), la proposition PR-1262 est adoptée.

16 décembre 2017

Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le nouveau projet de budget 2018.

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Ce nouveau projet de budget a été renvoyé à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse lors de la séance plénière du 14 novembre 2017. Il a été étudié en commission lors de la séance du 30 novembre 2017, sous la présidence de M^{me} Brigitte Studer. Les notes de séance ont été prises par M. Nicolas Rey, que la rapporteuse remercie.

Séance du 30 novembre 2017

Audition de M^{me} Esther Alder, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de ses collaborateurs et collaboratrices, M. Frédéric Vallat, directeur du département, M^{me} Francine Koch, directrice adjointe, M. Serge Mimouni, directeur adjoint, M^{me} Anne Humbert Droz, cheffe du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF), M. Antoni Pérez de Tudela, chef du Service de la jeunesse (DEJ), M. Philipp Schroft, chef du Service social (SOC), M^{me} Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO). En outre, elle informe que le Service de la petite enfance (SDPE) sera représenté par M. Patrick Chauveau, administrateur, et que le Service de l'état civil (CIV) le sera par M. Pascal Braun, administrateur

M^{me} Alder nous rappelle ensuite que, le 2 novembre, elle a eu l'occasion de présenter aux membres de la CCSJ les principaux axes de la politique de son département.

Elle attire l'attention des commissaires sur les deux principales conséquences induites par le Modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) sur le budget du département:

- en premier lieu, les gratuités ne figurent plus dans les comptes, sous la rubrique 36; les montants figurent parmi les imputations internes, dans les rubriques 39; la liste des gratuités est présentée en annexe;
- en deuxième lieu, les prélèvements sur les fonds spéciaux ainsi que les utilisations sont désormais inscrites au budget – et donc soumis au vote du Conseil municipal.

Ces changements rendent parfois difficile la comparaison du projet de budget 2018, avec le budget 2017 ou avec les comptes 2016. Elle souligne la nécessité pour tous de se familiariser avec ce document de travail.

Suite au souhait émis par les commissaires d'obtenir le budget à sept positions, le Conseil administratif a accepté cette demande et le document leur est distribué.

M. Vallat prend la parole en priant les commissaires de bien vouloir excuser l'absence des représentants de la Direction financière, qui n'ont pas été en mesure d'assister à cette séance.

Selon le MCH2 qui suit les instructions de la Confédération, il n'y a plus de comptes à trois ou six positions, mais uniquement à deux, quatre et sept positions. Le document qui vient d'être distribué comprend tout le détail par libellé et cellule d'imputation.

Le Conseil municipal sera amené à statuer sur le projet de budget 2018 qui a été soumis (brochure rouge) et donc sur les comptes à deux positions. Le département des finances et du logement (DFL) a fait savoir que les seuls amendements qui seront pris en compte seront ceux par politique publique et sur les comptes à deux positions.

M^{me} Alder présente le budget de son département par service, en se focalisant sur les informations essentielles.

Le budget du DCSS représente un total de 278,1 millions de francs. Il est donc en diminution de 326 112 francs par rapport à 2017. Cette diminution masque cependant quelques variations importantes, qu'elle commente; le budget de la direction du département représente 4,5 millions de francs, en diminution de 105 392 francs par rapport à 2017. L'essentiel de cette baisse s'explique par la diminution de la masse salariale, le poste d'architecte conseil ayant été transféré à l'ECO, suite au départ à la retraite du titulaire.

Elle souligne le fait que les subventions octroyées par l'Unité de la vie associative sont désormais présentées par politique publique. Les principales rubriques sont «aide sociale et domaine de l'asile» (5,5 millions de francs), «sports et loisirs» (2,5 millions de francs) et «vieillesse et survivants» (785 772 francs).

Elle attire l'attention des commissaires sur le fait que les intitulés de ces rubriques, imposés par le Canton, peuvent être trompeurs: par exemple, la Ville ne finance pratiquement pas d'actions dans le domaine de l'asile, car le Canton a une compétence exclusive dans ce domaine.

Concernant le budget du SDPE, M^{me} Alder informe qu'il augmente de 1,5 million de francs. Cette augmentation est principalement due à l'augmentation des subventions aux structures d'accueil de la petite enfance. Cette augmentation permettra de financer les mécanismes salariaux dus au personnel, en application de la Convention collective de travail (CCT).

En 2018, la Ville prévoit de créer 68 nouvelles places dans deux structures d'accueil de la petite enfance à Saint-Jean; la Ville devra également compter

avec la fermeture progressive de l'institution de la petite enfance (IPE) Edmond Kaiser, dans le quartier de la Jonction. Le coût supplémentaire devrait être de l'ordre de 550 000 francs en 2018.

Le service ayant connu des non-dépensés importants en 2015 et 2016, ils estiment pouvoir financer ces nouveaux coûts sans augmentation supplémentaire du budget – d'autant qu'un accent est mis aujourd'hui sur l'amélioration de la facturation des prix de pension aux parents. Cela étant, il faut d'ores et déjà prévoir une augmentation importante du budget de la petite enfance pour 2019 et surtout 2020.

Elle attire cependant notre attention sur le fait que le projet de la loi sur l'accueil préscolaire prévoit que le Canton subventionne à l'avenir les places d'accueil dans le domaine de la petite enfance. Il sera probablement débattu au Grand Conseil en 2018.

En ce qui concerne le budget de l'ECO, il augmente de 1,2 million de francs. Pour faire face à l'augmentation de la fréquentation de l'accueil parascolaire (+6,4%), le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) a été en effet contraint d'adapter son budget à la hausse; il en résulte pour la Ville de Genève une cotisation supplémentaire, à hauteur de +657 000 francs.

Au total, la contribution de la Ville de Genève au GIAP se monterait à près de 16,1 millions de francs sur un budget total de 63 millions de francs. A cela s'ajoute une augmentation de la subvention accordée à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) – afin de financer les mécanismes salariaux du personnel des ludothèques.

Ensuite, le budget du service augmente de +619 000 francs – un montant principalement dû aux budgets d'entretien de la Direction du patrimoine bâti (DPBA) affecté aux écoles ainsi qu'aux frais d'électricité. Les dépenses propres du Service demeurent pour le reste inchangées par rapport au budget 2017.

M^{me} Alder souligne que le budget de l'ECO est imputé sur deux politiques publiques – principalement, la rubrique «formation obligatoire» et la rubrique «sports et loisirs»; cette dernière regroupe les dépenses liées aux ludothèques, ainsi que les frais d'entretien des places de jeux.

Le budget du SOC se monte à 35,5 millions de francs – en baisse de 3,5 millions par rapport au budget 2017. Cette diminution s'explique par la poursuite de la mise en œuvre de la loi sur la répartition des tâches entre le Canton et les communes (premier train):

- Le transfert du financement des locaux de l'aide sociale et du maintien à domicile au Canton implique le versement de 3,1 millions de francs au Fonds de régulation – ainsi que le renoncement à la subvention cantonale correspondant, soit 360 000 francs de revenus en moins.

- De même le SOC transfère 568 000 francs au Fonds de régulation, pour permettre au Canton de reprendre le financement des cotisations minimales AVS/AI.

Ces transferts sont sans incidence sur l'équilibre budgétaire. Pour la première fois, le SOC a inscrit au budget les dépenses prévues qui seront financées par des fonds spéciaux (Fonds Zell et Fonds de bienfaisance) – ces charges nouvelles de 850 000 francs étant compensées par des revenus d'un montant équivalent, représentant le prélèvement sur les fonds. A noter que le budget du SOC ressort de six politiques publiques différentes – avec les limites de l'exercice: l'essentiel des charges du service ressortent de la rubrique «Aide sociale et domaine de l'asile» pour 30 millions de francs et «Vieillesse et survivants» pour 3,8 millions de francs (activités seniors du SOC).

Le budget du DEJ varie peu; il comprend une somme de 93 000 francs pour financer la première partie du projet «Buissonnière» de la maison de quartier Pré en Bulle dont 79 000 francs sont destinés à la FASE et 14 000 francs à la subvention de fonctionnement de la maison de quartier; ce montant a été compensé par une diminution d'un montant équivalent du budget courant du service. La ligne FASE a été augmentée afin de tenir compte des mécanismes salariaux du personnel. A noter également que les moniteurs du skate-park, hier employés par la FASE, seront donc employés sous contrat d'auxiliaire par le Service de la jeunesse; à cette fin, une somme de 99 000 francs a été transférée de la subvention à la FASE au budget d'auxiliaire du service.

M^{me} Alder informe que le budget des deux autres services appelle peu de remarques:

- Le budget du SPF augmente de 664 000 francs; cela reflète d'une part une hausse des amortissements liés à la rénovation récente du cimetière de Châtelaine et du cimetière des Rois. Le solde s'explique par la hausse des frais d'entretien des bâtiments publics (budget DPBA).
- Le budget du CIV est identique à 2000 francs près.

Elle attire notre attention sur les efforts accomplis pour limiter la hausse de ce budget. En conclusion, le projet de budget 2018 du département connaît peu de variations.

Cela étant, M^{me} Alder souligne que le contexte est toujours celui d'une augmentation des besoins de la population, lié à l'accroissement démographique en Ville de Genève, au nombre important d'enfants, à la croissance soutenue de la demande pour un accueil collectif préscolaire puis parascolaire. Les besoins sociaux sont également importants – avec un risque de paupérisation de franges entières de la population; elle rappelle qu'elle a évoqué début novembre les efforts entrepris pour étendre l'accueil des sans-abri tout au long de l'année.

Cela souligne les efforts demandés aux services pour toujours mieux estimer leur budget, réallouer leurs ressources, trouver des économies et des gains d'efficacité pour faire face à l'augmentation objective de leur activité.

M^{me} Alder en donne quelques exemples.

L'ECO a mené à son terme la réorganisation et l'entretien des locaux scolaires; cette nouvelle répartition du travail, plus rationnelle, a permis d'étendre les heures d'ouverture de certaines écoles et d'augmenter le nettoyage des préaux. Le service a appuyé le déploiement d'un nouveau logiciel de facturation désormais utilisé à satisfaction par les associations de cuisine et de restaurants scolaires: les gains d'efficacité devraient permettre de financer l'augmentation du nombre de repas servis l'an prochain.

Le CIV est engagé dans de nombreux projets, visant à tirer un meilleur parti des technologies de l'information, pour rationaliser le traitement des commandes d'actes.

Ces efforts sont également demandés au monde associatif, qui voit les montants dédiés à son soutien au mieux stables, au pire en diminution.

M^{me} Alder nous rappelle que le rapport d'activité de l'Unité de vie associative a été transmis aux commissaires: au fil des années, les moyens consacrés aux subventions ponctuelles ont été significativement réduits.

La Ville a ainsi encouragé la coordination genevoise du bénévolat, qui rassemble deux associations œuvrant dans le même secteur.

En définitive, le département est géré depuis plusieurs années avec des ressources pratiquement constantes si on met à part les mécanismes salariaux, le financement de la petite enfance et la contribution au GIAP.

M^{me} Alder déclare que le projet de budget présenté aujourd'hui est raisonnable, fixant des priorités claires, qui sont les préoccupations de la population. Il faut cependant reconnaître l'effort des services et des associations, que M^{me} Alder tient à saluer, qui parviennent à faire face à l'augmentation de leur activité avec des ressources limitées.

Questions-réponses

Une commissaire constate que, parmi les priorités dessinées par la magistrate, il est question de prendre davantage en compte l'opinion des enfants. En quoi cela consiste-t-il concrètement?

M^{me} Koch rappelle qu'en 2019 on fêtera les 30 ans de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant. Plusieurs projets sont menés par les différents

départements de la Ville de Genève – cet objectif fait partie de la feuille de route du Conseil administratif pour la législature en cours.

Elle prend l'exemple de l'appel à idées lancé dans trois écoles du quartier des Eaux-Vives. Sur les 700 idées relatives à Genève qui ont été transmises, quatorze ont été sélectionnées par un jury composé d'enfants et d'adultes. L'administration, pendant un peu plus d'une année, a tenté de concrétiser ces différentes idées. Un processus de suivi a été mis en place avec les enfants et un rapport sera publié. Des ateliers ont lieu entre midi et 14 h avec le GIAP sur différents articles de la convention onusienne, afin d'écouter ce que les enfants ont à dire concernant leur perception de leurs droits, etc. En outre, un autre projet – qui s'est achevé le 22 novembre dernier et qui visait à commémorer le 20^e anniversaire de la ratification de la convention par la Suisse – a consisté à reprendre les constats faits en 2014 sur ce que la Ville de Genève faisait pour les enfants et ce que ces derniers pouvaient dire de la perception de leurs droits et de leur obligations. Différents ateliers portant sur des thèmes divers (accueil des enfants réfugiés, des handicapés, droit à l'éducation, espace urbain). Les enfants ont fait un certain nombre de recommandations, qui seront transmises au Comité international des droits de l'enfant.

Un budget précis est-il alloué à tout cela?

M^{me} Alder répond que non.

Le GIAP a-t-il un budget consacré à cette activité?

M^{me} Alder rappelle que le GIAP fournit principalement des animateurs qui consacrent leur temps aux activités parascolaires.

M^{me} Widmer précise que la Ville de Genève contacte le GIAP et lui propose les projets, qui sont ensuite construits par les différents collaborateurs impliqués.

Un commissaire aimerait savoir s'il y a d'autres communes qui s'investissent dans ce projet en lien avec les droits de l'enfant. En outre, il demande si un budget spécifique sera prévu en 2019 afin de commémorer l'anniversaire de la convention.

M^{me} Alder souligne que la Ville de Genève a pu présenter son projet au sein du Réseau des villes éducatrices et qu'elle est exemplaire en la matière.

M^{me} Koch ajoute que le projet a également été présenté devant le Réseau suisse des droits de l'enfant. Il sera très prochainement présenté devant la Commission suisse de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco). Elle rappelle que le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) délivre un label «Ville amie des enfants» (Lausanne et Sion en font partie, par exemple). Or, l'institution onusienne a également approché la Ville de Genève afin de l'informer que le label lui sera sans doute accordé prochainement.

M^{me} Alder précise, concernant la manifestation de 2019, que le projet est basé sur un partenariat avec l'Université de Genève (UNIGE) qui en est la principale instigatrice et qui a approché la Ville de Genève ainsi que le Canton.

Une commissaire se réfère au projet de loi cantonale relatif aux crèches, dont M^{me} Alder a parlé dans son introduction et qui tend à fixer un taux de couverture qui ne serait pas de 100%. Elle aimerait savoir si la Ville de Genève compte poursuivre son objectif de couverture de 100% des besoins. En outre, elle demande si les 6 millions de francs que le Canton se dit prêt à investir pour les crèches représentent une somme utile par rapport aux 250 millions de francs que les communes investissent annuellement.

M^{me} Alder répond que cela est toujours bon à prendre.

M. Vallat ajoute que le projet de loi contient un chapitre qu'il s'agit encore de définir précisément et qui concerne la contribution des entreprises. Cette dernière représentera des montants bien plus conséquents. On parle en effet de quelque 18 millions de francs. Ainsi, on disposera potentiellement d'un total de 24 millions de francs à l'horizon 2022. De plus, selon les premières estimations, la Ville de Genève profitera d'une fraction significative de cette participation.

Un commissaire aimerait savoir comment s'expliquent les économies de charges (125 000 francs) entre le premier et le deuxième projet de budget.

M. Vallat explique que la Direction des ressources humaines (DRH) a dû faire tourner des simulations de salaires entre les deux projets, ce qui a impliqué de petites corrections. Il n'y a donc pas de changement majeur, puisqu'il s'agit d'imputations internes sans impact, à l'exception des mécanismes salariaux de la FASe (ludothèques et maisons de quartier) car la Ville de Genève s'est calquée sur le projet de budget du Conseil d'Etat qui a prévu une demi-annuité. Ce changement représente 40% de l'écart mentionné.

Un autre commissaire s'interroge au sujet des «imputations internes» de la p. 108.

M^{me} Alder répond que cela peut être lié à des gratuités.

M. Vallat ajoute que ce point concerne tous les services. Il poursuit en expliquant que l'introduction du MCH2 a obligé à ne plus considérer les gratuités comme des dépenses (au sens du droit budgétaire). Elles sont donc passées de la rubrique 365 (au même titre que les subventions monétaires et les subventions en nature) aux rubriques 39 et 49. Un détail est produit en annexe. Le Conseil municipal dispose désormais d'une plus grande clarté et d'une plus grande latitude pour la gestion de toutes les rubriques à l'exception des 39 et 49 qui sont des rubriques techniques utilisées par l'administration.

Une commissaire aimerait savoir ce qu'est une «prime de fidélité» et la différence avec la «prime professionnelle».

M. Chauveau explique qu'il s'agit d'un reliquat de l'ancien statut du personnel qui prévoyait que pour les collaborateurs qui atteignaient 100% du 13^e salaire (ancienneté), un mécanisme s'enclenchait et leur faisait profiter d'une prime qui partait de 0,45% et qui pouvait atteindre 2,7% du salaire annuel.

M. Vallat précise que ces montants ne correspondent qu'à des collaborateurs qui étaient déjà employés par la Ville de Genève lorsque l'ancien statut était en vigueur.

Un commissaire aimerait connaître les moyens attribués au coaching parental.

M^{me} Koch explique qu'il s'agit d'une subvention ponctuelle pour la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) de 70 000 francs, le reste étant payé par la FOJ elle-même et par des fondations privées.

Il demande où se trouve la FOJ dans le document.

M. Vallat explique qu'elle se trouve à la p. 116 («direction du département», politique 34, «sport et loisir», rubrique «enfance»: 166 000 francs).

Un commissaire aborde la question de la mise à disposition des locaux scolaires le week-end pour des activités non scolaires. Il aimerait savoir si un tableau analytique a été réalisé afin de savoir ce que cette mise à disposition des locaux coûte concrètement.

M^{me} Widmer explique que les lieux sont ouverts et mis à disposition par le personnel de l'ECO qui travaille dorénavant de 7 h à 11 h les samedis et dimanches. Ce personnel s'occupe également du nettoyage des préaux. Ces tâches sont effectuées dans le cadre des 40 heures de travail hebdomadaires. Les locations des huit écoles qui peuvent être mises à disposition sont gérées par une collaboratrice de la régie qui a intégré cette tâche dans son volume de travail quotidien. En revanche, ce qui coûte le plus est l'engagement d'agents de sécurité d'entreprise privée qui viennent fermer les locaux le soir. Mais ces coûts sont compensés par les locations.

M^{me} Alder ajoute que le système de location est très simple. Tout peut se faire sur Internet moyennant une contribution de 150 francs. En outre, si les locaux sont laissés sales, les locataires doivent payer le nettoyage supplémentaire.

Il en conclut qu'il s'agit d'une politique qui ne coûte rien.

M^{me} Alder rétorque qu'il s'agit d'une politique au service des gens et qui est grandement appréciée. Elle souligne que seule une école par secteur le permet et que cela se fait à moindre coût.

M^{me} Widmer explique que leur «régie» tourne à plein régime. Elle rappelle en effet que les écoles sont ouvertes à un grand nombre d'associations en tout genre après les heures scolaires.

Une commissaire demande s'il existe un règlement relatif à ces mises à disposition et si les personnes sont sensibilisées au problème du tapage non seulement nocturne mais aussi diurne. Elle explique que d'après ce qu'elle a vu, l'ECO et la police municipale se renvoient la balle en cas de problème.

M^{me} Widmer explique que les locataires sont sensibilisés. En outre, toute mise à disposition est signalée à la police municipale. Toutefois, elle précise que l'on n'est jamais à l'abri de personnes qui ne se comportent pas correctement. Elle ajoute que les locations sont possibles de 8 h à 2 h du matin le samedi et de 8 h à 22 h le dimanche.

La même commissaire demande s'il existe une «liste noire» sur laquelle sont inscrites les personnes n'ayant pas respecté les règles.

M^{me} Widmer confirme. Elle ajoute que ces personnes payent les éventuels frais ou dégâts.

Un commissaire aimerait connaître le montant versé au GIAP par la Ville de Genève ainsi que l'augmentation de cette participation.

M. Vallat répond que pour 2018 ce montant s'élève à 16,1 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 657 000 francs par rapport à 2017. Auparavant le Canton participait à ce financement, mais désormais il s'agit d'un groupement intercommunal. Ce changement s'inscrit dans le cadre du désenchevêtrement des tâches et les montants transférés vont dans un fonds de régulation.

Une commissaire demande pourquoi les «frais de formation» n'apparaissent que pour l'année 2016 (p. 284 de la brochure remise par M. Vallat).

M. Vallat explique que cela relève d'une mécanique de budgétisation interne au DFL, et plus précisément à la DRH: lorsque l'argent est dépensé, une imputation est faite dans chaque service, mais ce montant n'apparaît qu'aux comptes, c'est-à-dire une fois consommé, et pas au budget. Il s'agit donc d'un glissement qui apparaît pour l'année précédente.

Elle s'interroge ensuite au sujet du montant relatif à la ligne «frais de surveillance et d'intervention» pour les écoles (en bas de la même page 284).

M. Chauveau explique qu'il s'agit de prestations financièrement assumées par la DPBA pour les institutions de la petite enfance (frais d'intervention en cas de déclenchement d'alarme, etc.).

Une commissaire se dit perplexe lorsqu'elle constate certaines différences entre l'ancien projet de budget et le nouveau. Elle se réfère à la ligne 33 de la

p. 109 sous «scolarité obligatoire» et aux amortissements du patrimoine administratif: il s'agit exactement des mêmes chiffres, pourtant l'écart est différent. Le même constat peut être fait à la ligne 36.

M. Vallat explique qu'il s'agit de comptes compétents calculés par la DFL et qu'il ne dispose pas des analyses d'ensemble. Ces différences s'expliquent par le fait que lorsque les simulations du nouveau projet de budget ont été réalisées, des petits ajustements ont eu lieu.

M^{me} Alder ajoute que la réponse précise à cette question sera donnée par écrit.

Une commissaire aimerait savoir où se trouve la donnée relative à la baisse des contributions des familles dans le domaine de la petite enfance.

M. Vallat explique qu'il s'agit d'une recette des institutions de la petite enfance. Or, puisque celles-ci ont moins de recette, la subvention de la Ville de Genève augmente (rubrique 36 «charges de transfert»).

M^{me} Alder souligne que cela a trait à la composition des ménages ou à des changements de revenus, etc.

M. Chauveau précise que le plafond n'a pas changé. La diminution de 12% des pensions encaissées s'explique car toute une tranche d'usagers (qui n'atteignait pas ce plafond) a vu sa pension diminuer de 20%, mais il n'y a pas eu d'augmentation.

Une commissaire demande si le taux d'amortissement relève d'une décision prise par le Conseil municipal.

M. Vallat répond qu'il s'agit d'une question à poser au DFL, avant d'ajouter qu'à sa connaissance les taux ne changent pas puisqu'ils sont inscrits dans les propositions votées par le Conseil municipal.

Un commissaire aimerait savoir s'il existe un enjeu financier en lien avec le changement des contrats de prestations liés à la petite enfance.

M^{me} Alder répond que non. Il s'agit simplement de clarifier les devoirs et les obligations, les conditions de subventionnement, etc.

M^{me} Koch confirme qu'il s'agit d'une clarification des rôles.

Il souhaiterait avoir davantage de précisions concernant les prélèvements dans le Fonds Zell afin de financer des activités pour les personnes âgées (p. 111).

M. Vallat rappelle que chaque année un rapport d'activité sur l'utilisation des fonds est présenté à la commission des finances. Il propose de le transmettre à la CCSJ. Il poursuit en expliquant que ces fonds concernent des dons, des legs, au bénéfice de la Ville de Genève – après l'accord du Conseil municipal. Ces

fonds étaient inscrits dans une rubrique spéciale au bilan. L'exécutif municipal dispose de toute latitude pour engager les montants en question dans le respect de la volonté du donateur. Désormais, selon le MCH2, ces montants doivent être budgétisés. Ce qui permet de redonner une compétence au Conseil municipal. L'impact sur l'équilibre budgétaire est nul puisqu'il s'agit d'un prélèvement et d'une utilisation. Les montants prélevés sur le Fonds Zell et le fonds de bienfaisance ont été calculés sur la base des rendements annuels de ces deux fonds (une moyenne passée des utilisations).

Il en conclut que le prélèvement peut être durable.

M. Vallat précise que dans le cas de ces deux fonds il est possible d'utiliser l'entier du capital. Mais pour d'autres fonds il n'est possible que d'utiliser les rendements.

Le même commissaire demande si les 650 000 francs constituent une fortune qui n'est pas comprise dans la fortune totale de la Ville.

M^{me} Alder précise que ce montant est engagé sur ligne de bus 35, destinée aux personnes âgées. Celle-ci était en effet hors budget auparavant.

Une commissaire aimerait savoir pourquoi les taxes (ligne 42) ont diminué.

M. Vallat répond qu'il s'agit d'un émolument administratif. Il précise que le détail sera transmis par écrit.

Un commissaire a une question relative à la politique des sans-abri (p. 112). Il croit savoir qu'à l'avenir les autres communes pourraient être mises à contribution. Cependant, il demande si cela apparaît dans le projet de budget 2018.

M^{me} Alder confirme que, si contribution il y a, celle-ci concernera la période d'avril à novembre, pour un coût estimé à 1 million de francs. Elle ajoute que des discussions avec l'Association des communes genevoises (ACG) et le département de M. Poggia ont débuté il y a deux ans et que cette problématique n'a aucun impact sur le projet de budget 2018.

Une commissaire en conclut que d'autres communes pourraient participer aux charges qui sont désormais assumées presque exclusivement par la Ville de Genève.

M^{me} Alder explique que la Ville de Genève continuerait à assumer ses charges mais que les communes participeraient en effet à hauteur de 1 million de francs. Elle souligne le fait que certaines municipalités ne se sentent pas du tout concernées par cette problématique. Elle conclut en déclarant que dès que les discussions avanceront elle ne manquera pas de le faire savoir à la CCSJ.

Un commissaire se réfère à la ligne 31 et à la diminution de 3 millions de francs du montant destiné à l'asile, en signalant que cette diminution l'étonne puisqu'il y a davantage de personnel engagé dans le cadre de l'asile.

M^{me} Alder explique que cette diminution s'explique par un transfert de compétence de la commune vers le Canton et notamment des charges liées aux locaux de l'aide à domicile. A présent le Canton gère le tout, c'est-à-dire le personnel et les locaux.

Une commissaire aimerait connaître la variation du total des postes («RH», p. 115). De plus, elle aimerait savoir ce qui explique l'écart important dans le DEJ (plus de 80 000 francs).

M^{me} Alder explique que l'écart est dû à un poste de skate-park qui est passé de la FASE au DEJ.

M. Vallat explique que la variation de 380,6 à 383,2 postes est une «variation par disponible budgétaire». Il ne s'agit donc ni d'une augmentation de taux, ni de la création d'un nouveau poste. Il poursuit en expliquant que tout au long de l'année les taux de certains collaborateurs varient (temps partiels, dissolution de poste repourvu un mois plus tard, etc.). Ainsi, il faut calculer la moyenne théorique du taux d'occupation tandis que ces fluctuations cumulées peuvent atteindre 2,6 équivalents temps plein. Il souligne que ces variations ne concernent que de petits volumes, surtout par rapport aux effectifs. Il conclut en précisant qu'il est difficile de donner une explication plus détaillée, car la DRH ne fait ses simulations par rapport au nombre de postes total pour 2018 qu'à partir du mois d'avril.

La même commissaire se réfère à la ligne relative au personnel de la petite enfance. Elle demande ce que le chiffre y relatif représente en termes de personnel.

M. Chauveau explique que le SDPE comprend différentes unités: une unité responsable des salaires, une unité responsable de l'entretien des bâtiments, une autre chargée des études sociologiques à mener et une unité informatique. En résumé, le service compte différents pôles de compétences, ce qui explique ces 37 postes.

Elle pose la même à propos de la rubrique école et institutions de la petite enfance.

M^{me} Widmer explique que l'ECO emploie quelque 120 personnes dans le domaine de la logistique ou du nettoyage dont une centaine de patrouilleuses (employées à un taux de 28%). En outre, il y a également des techniciens, des architectes, etc.

Elle pose ensuite la même question pour le CIV.

M. Braun explique que le CIV compte les officiers d'état civil ainsi que toutes les autres personnes qui y travaillent (administratif, réceptionniste). Il ajoute que dès le 7 décembre les locaux du CIV seront rassemblés aux Eaux-Vives.

Elle pose finalement la même question à propos des cimetières et du crématoire.

M^{me} Humbert Droz explique que le SPF compte sept conseillers funéraires, une petite équipe administrative responsable de la facturation et des devis, 25 personnes au centre funéraire (qui s'occupent d'aller chercher les défunts, etc.), différents maîtres de cérémonie, des gardiens de cimetières, des personnes responsables de la chambre mortuaire. Elle précise que pour les petits cimetières, un roulement s'opère avec le personnel des plus grands cimetières.

Elle demande s'il est juste de dire que l'équipe de la Boîte à boulots – Vers l'intégration et l'autonomie (BAB-VIA) n'est pas comprise dans le personnel du SOC puisqu'elle est rattachée à la FASe.

M. Schroft confirme; BAB-VIA dépend donc du DEJ. Il poursuit en expliquant que le personnel du SOC comprend des assistantes sociales, les employés des points info-service, les employés de Cité Seniors, les employés du secteur de lutte contre l'exclusion, ainsi que les membres de l'unité méthode et diagnostic.

M. Pérez de Tudela ajoute que le personnel du DEJ comprend 12 travailleurs et travailleuses sociaux hors murs (TSHM), une petite équipe administrative, dont une personne qui s'occupe des 17 maisons de quartier.

Une commissaire aimerait savoir combien la Ville de Genève compte d'écoles.

M^{me} Widmer répond que la Ville de Genève compte 53 écoles qui abritent 605 classes et 11 700 élèves.

Une autre aimerait savoir ce qu'il est advenu de l'unité de coordination pour les mamans de jour.

M^{me} Alder répond que ces mamans de jour ont été rattachées aux deux crèches familiales. Elle rappelle les discussions qui ont eu lieu à ce sujet l'année dernière.

M. Chauveau ajoute que la coordinatrice a quitté la Ville de Genève et s'est reconvertie, tandis que la secrétaire a rejoint un autre secteur.

Une commissaire aimerait savoir s'il y a effectivement un concierge par école et si ces responsables de bâtiment scolaire réoccupent les appartements de fonction qui se trouvent dans certaines écoles.

M^{me} Alder souligne qu'il est de nos jours difficile d'obliger les gens à vivre sur leur lieu de travail et qu'il s'agit d'une pratique en grande majorité révolue (y compris pour les cimetières, d'ailleurs), même si certains concierges y vivent encore. La plupart de ces appartements sont réhabilités en locaux lorsqu'ils ne sont pas occupés.

Elle poursuit en donnant le détail du personnel de l'ECO: huit chefs de secteur, 26 responsables d'équipes, des agents d'exploitation, d'entretien. Ce personnel s'occupe du nettoyage des préaux. Il y a également du personnel dédié

aux places de jeux et à leur entretien, ainsi que 106 patrouilleuses scolaires réparties sur 72 emplacements (parfois par deux si l'emplacement est particulièrement dangereux). Il y a également une diététicienne, un chef de projet et une architecte.

M^{me} Widmer rappelle que la dotation en personnel pour les écoles a été déterminée (par une entreprise privée) en tenant compte des mètres carrés, du type de surface et de la pénibilité.

M^{me} Alder souligne que ces questions relatives au personnel permettent de constater que son département n'est pas sur-doté. Toutes les missions sont remplies avec un minimum de charges, même si les chefs de service pourraient témoigner du fait que les besoins ne cessent d'augmenter.

M^{me} Alder signale les principaux changements survenus. Notamment, 10 300 francs ont été transférés vers l'association Cheetah Baby-Plage et 3100 francs ont été transférés à Pro Juventute pour la rente familiale. Concernant le Pédibus, 25 800 francs ont été accordés à la Fédération des associations de parents d'élèves de l'enseignement obligatoire (FAPEO). L'activité de l'Atelier X a été reprise par l'Association Astural. Une subvention nominative compensée a été créée par le regroupement du Centre genevois du volontariat (CGV) avec l'association Genève Bénévolat dans une coordination genevoise pour le bénévolat (pour un total de 130 200 francs). Concernant la répartition des enveloppes ponctuelles, «insertion sociale» ne varie pas, «inclusion sociale» diminue légèrement (en raison de la non-compensation de la Coordination genevoise pour le bénévolat), «enfance» et «jeunesse» ne varient pas, l'enveloppe «vieillesse» augmente un peu (en raison de la dissolution du club des aînés des Asters).

Une commissaire demande en quoi consiste le changement relatif à l'Atelier X au profit d'Astural.

M^{me} Alder explique que les tâches sont toujours les mêmes. Elle rappelle qu'il s'agit d'activités de travail manuel que le département a soutenues depuis longtemps, qui sont à présent reprises par cette autre structure. Il s'agit de programmes visant des adolescents âgés de 15 à 20 ans.

Elle demande si cela est comparable à BAB-VIA.

M. Pérez de Tudela répond que ce n'est pas la même chose. Il s'agit de programmes de travail visant une vraie réinsertion. Les jobs concernés touchent surtout le domaine du bois.

M^{me} Alder souligne qu'il peut y avoir de la transversalité interdépartementale avec la Cité des métiers, par exemple.

M^{me} Widmer ajoute que ces jeunes sont très sollicités pour des travaux en lien avec les places de jeux des écoles. Il arrive que des chantiers entiers soient dirigés par des jeunes de ce programme.

Elle aborde ensuite la question de la nouvelle subvention pour la coordination genevoise du bénévolat (p. 117).

M^{me} Alder explique que cette coordination est née de la fusion entre le Centre genevois du volontariat et une autre association (Genève Bénévolat). Elle précise que la création de cette entité est compensée par le cumul des deux subventions. Elle aborde ensuite les considérations liées au bénévolat en soulignant notamment que les besoins sont toujours importants et que cette fusion permet aux volontaires de s'adresser à un guichet unique.

Une autre commissaire aimerait savoir combien d'associations regroupe la Société des associations italiennes.

M^{me} Alder répond que cette information sera transmise par écrit.

Elle demande pourquoi cette ligne se trouve sous «aide sociale».

M. Vallat explique que cette imputation a été effectuée par la Direction financière, selon ses propres critères. Ces critères reposent d'ailleurs sur une liste émise par la Confédération. Or les catégories contenues dans cette liste de types d'activité ne correspondent pas toujours bien à la réalité.

Une commissaire souligne que les montants des enveloppes ont globalement diminué. Elle aimerait savoir comment fait le département de M^{me} Alder pour faire face à cette diminution.

M^{me} Alder rappelle que le Conseil administratif a l'obligation de transmettre un budget équilibré. Lorsque, en fonction des priorités une ligne est augmentée, l'enveloppe permet justement de faire fonctionner l'association en question. Elle prend l'exemple de l'association Pré en Bulle qui a été pérennisée à la demande du Conseil municipal, mais sans que les moyens nécessaires aient été affectés pour ce faire. Il a donc fallu prendre une partie du financement sur l'enveloppe «jeunesse». Voilà pourquoi cette enveloppe a diminué.

Elle relaie ensuite une demande émise par l'Association de personnes atteintes de troubles bipolaires ou de dépression (ATB&D) qui souhaite une subvention de 2500 francs.

M^{me} Alder confirme que cette lettre a été reçue aujourd'hui. Elle informe que cette demande – qui semble exceptionnelle – sera analysée. Il s'agira premièrement de savoir s'il s'agit d'un champ de compétence de son département.

M^{me} Koch ajoute que cette association sera reçue par l'Unité de vie associative. Elle précise que l'analyse de chaque dossier est analysée de façon très pointue.

M^{me} Alder souligne que de plus en plus d'associations se retrouvent dans une situation difficile notamment en raison de la diminution de la manne fédérale qui

se répercute sur le Canton puis sur les communes. Elle estime qu'à l'avenir la situation va se tendre.

Un commissaire s'interroge au sujet des «prestations municipales» (ligne 57, p. 118).

M^{me} Alder répond qu'il s'agit des prestations complémentaires (rentes AVS et AI).

M. Schroft confirme qu'il s'agit des prestations complémentaires municipales à l'attention des personnes qui reçoivent déjà des prestations cantonales.

Un commissaire aimerait savoir si en matière d'asile (ligne 57) Berne participe aux montants indiqués.

M^{me} Alder explique que cette ligne résulte d'une question de nomenclature. L'asile est un domaine de niveau fédéral qui en délègue ensuite la gestion au Canton. Il ne s'agit donc pas d'un budget spécifique, cette ligne concerne les secteurs de l'accueil et de l'intégration.

M. Vallat précise qu'il s'agit d'un montant relatif à de l'aide sociale.

Un commissaire aimerait savoir quelle a été la valeur du montant d'allocation de rentrée scolaire distribué en 2017.

M. Schroft précise qu'il est difficile de répondre à cette question car on se trouve en plein exercice. Il faudrait donc attendre les comptes pour pouvoir être plus précis. Il annonce néanmoins que le nombre de demandes et le nombre d'enfants suivent la même tendance que l'année dernière.

M^{me} Alder ajoute que l'on ne connaît effectivement pas précisément les montants dont il est question et que l'on suppose qu'on est dans le même ordre de grandeur.

Il aimerait connaître le montant global du budget de la FASE et quelle est la part du Canton dans ce budget. En outre, il demande si l'existence de cette organisation sous cette forme cantonale a encore du sens et s'il ne faudrait pas mieux créer une structure intercommunale sur le modèle du GIAP.

M^{me} Alder souligne qu'il s'agit d'une question éminemment politique. Elle rappelle que lorsqu'il s'agissait d'examiner les questions de transfert de charges, etc., la Ville de Genève avait émis un préavis favorable au rattachement de ce dispositif à la municipalité. Toutefois, la majorité des communes a refusé tout changement.

M. Vallat, concernant la question relative à la contribution cantonale, explique que cette dernière s'élève à 30% du total (contre 70% pour la Ville de Genève en

raison des capacités financières de la Ville). Il précise que chaque commune paie pour ses propres centres et qu'un «pot commun» a été constitué notamment pour les TSHM.

M. Pérez de Tudela précise que les TSHM de la Ville de Genève sont rattachés à la FASe.

M. Vallat ajoute que le budget de la FASe pour 2016 était de l'ordre de 50 millions de francs (23 millions financés par le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) et entre 20 et 25 millions par les communes).

Une commissaire se réfère à l'augmentation de près de 2 millions de francs en lien avec les mécanismes salariaux du personnel des crèches et en demande le détail.

M. Vallat explique que ces mécanismes sont réglés par la CCT. Il précise qu'il transmettra une réponse plus détaillée par écrit.

Elle aimerait en savoir davantage au sujet des nouvelles places de crèches qui sont planifiées.

M^{me} Alder explique qu'entre 2020 et 2025 de nouvelles places seront créées à l'avenue de Frontenex 54, au Carré-Vert, à l'Ancien Manège (si ces dernières sont votées), à la gare des Eaux-Vives, à la Forêt, dans le secteur Praille-Acacias-Vernets (PAV), etc. L'ouverture de ces crèches se fera toujours entre la mi-août et début septembre et de manière échelonnée (en commençant avec les bébés).

Elle aimerait savoir à quoi se rattache le projet «aînés – isolement».

M. Schroft répond qu'il s'agit du Fonds Zell dont il a été question plus tôt.

M^{me} Alder rappelle que le MCH2 oblige désormais à inscrire les montants de ces fonds utilisés; il faut donc inscrire également le but de cette utilisation.

Une commissaire aimerait savoir si les lignes budgétaires sont évaluées en fonction des effets qu'elle procure. Elle fait référence à l'allocation de rentrée scolaire dont le montant alloué est deux fois plus élevé que celui de la Fondation Partage dont la mission lui semble pourtant beaucoup plus essentielle. Elle prend également l'exemple de la subvention accordée à l'association pour le Bateau Genève. Elle demande si au bout de la cinquième année une réévaluation de cette allocation est envisagée.

M^{me} Alder rétorque qu'il n'est pas possible de calculer comme le fait la commissaire. Elle poursuit en reconnaissant que cette dernière n'a jamais accepté la création de cette allocation de rentrée scolaire. Cependant, elle souligne qu'une majorité du Conseil municipal a considéré que c'était utile. Elle informe que cette allocation a aidé 2571 familles en 2016. Elle rappelle que lorsque la

précarité touche une famille, ce sont les enfants qui en souffrent en premier. Elle poursuit en déclarant que les exemples pris par la commissaire ne concernent pas les mêmes publics. De plus, elle n'a reçu aucune demande d'augmentation de la part de l'association pour le Bateau Genève, auquel cas elle serait prête à la prendre en compte. En ce qui concerne Partage, M^{me} Alder rappelle que sa ligne a déjà été augmentée et que son activité s'étend à tout le canton. Elle conclut en soulignant que c'est le Conseil municipal qui est maître du budget et qu'il est libre d'en faire ce qu'il veut; elle insiste toutefois sur le fait que rien n'est fait pour rien en matière de subvention.

Elle se réfère ensuite à la ligne 57 qui a trait à l'asile et demande si les communes reçoivent de l'argent de la Confédération en la matière.

M. Schroft explique que seul le Canton reçoit de l'argent de la part de Berne. Ce transfert se fait sur la base d'un forfait au nombre de personnes dans le domaine des requérants d'asile.

Une commissaire se réfère à la ligne 34 où elle constate une augmentation des salaires à la FASe et une diminution pour les ludothèques. Elle demande si ces deux changements concernent les salaires.

M^{me} Widmer explique que de l'argent a été transféré des frais de fonctionnement des ludothèques vers les salaires.

Une commissaire aimerait savoir ce qu'est le budget participatif pour les écoles.

M^{me} Widmer explique qu'il s'agit d'une somme à disposition des écoles afin de créer toute sorte de projets visant à faire collaborer l'ensemble des acteurs scolaires (parents, enfants, GIAP, etc.) autour du thème du «Vivre ensemble» à l'école. Elle souligne que c'est avant tout le processus d'élaboration du projet qui compte.

La même commissaire aimerait savoir comment le Noctabus fonctionne.

M^{me} Alder explique qu'il s'agit d'une ligne de transport public active les nuits de week-end et visant à sécuriser la rentrée des jeunes chez eux.

M. Pérez de Tudela précise que cette ligne était initialement financée avec le Canton et d'autres communes (y compris de l'autre côté des frontières cantonales) ainsi qu'avec certaines discothèques. Cependant bon nombre de communes, notamment françaises, ainsi que toutes les discothèques se sont retirées. Néanmoins, la Ville de Genève et le Canton poursuivent leur collaboration autour de cette ligne car elle répond réellement à un besoin. Il précise que cette ligne engage un chauffeur des Transports publics genevois (TPG) ainsi qu'une personne formée à la médiation qui se trouve également dans le bus durant le trajet.

M^{me} Alder ajoute que certaines jeunes filles lui ont fait savoir qu'elles souhaitaient que la fréquence de cette ligne soit augmentée, ce qui démontre bien qu'elle est utile, notamment dans le domaine de la prévention.

La présidente aborde ensuite les pages consacrées aux gratuits.

M^{me} Alder rappelle que les gratuits consistent en une mise à disposition par la Ville de Genève de ses locaux non utilisés. Ceux-ci sont «valorisés» par un loyer fictif – puisqu'il s'agit d'une prestation en nature. Elle souligne d'ailleurs qu'il s'agit d'un appui non négligeable que la Ville octroie au monde associatif en général.

Un commissaire aimerait savoir en quoi consiste la ligne particulière relative aux déchets des restaurants scolaires (p. 122). Il ajoute qu'il pensait que c'était la voirie qui était chargée de ce ramassage.

M^{me} Widmer répond qu'il s'agit en réalité d'un contrat avec une entreprise spéciale car ce secteur est très contrôlé. Elle ajoute qu'elle transmettra une réponse complète par écrit.

Une commissaire a une question en lien avec les restaurants scolaires (p. 123). Elle se demande ce que représente la ligne y relative.

M^{me} Widmer explique qu'il s'agit des locaux mis à disposition par la Ville de Genève pour les associations de restaurants scolaires.

Une commissaire revient à la p. 118 et demande à quoi correspondent les 350 000 francs liés aux ludothèques.

M^{me} Widmer explique qu'il s'agit de réparations diverses, d'achats de jeux, etc.

Un commissaire s'interroge au sujet de la ligne relative au soutien des enfants de Tchernobyl.

M^{me} Alder rappelle qu'un certain nombre d'enfants de cette région souffrent encore de lourds handicaps. L'association récolte des vêtements et organise des vacances en Suisse pour ces enfants.

M^{me} Widmer précise que la ligne concerne le local de stockage mis à disposition de cette association.

Une commissaire demande si l'établissement médico-social (EMS) de Fort-Barreau appartient à la Ville de Genève.

M^{me} Alder confirme que les EMS de Fort-Barreau et celui des Tilleuls à Trembley (spécialisé dans l'Alzheimer) sont localisés dans des bâtiments appartenant à la Ville de Genève.

Une commissaire se réfère à la ligne «sport et loisir» (500834) et aimerait savoir en quoi consiste la nouvelle subvention des Ouches.

M^{me} Alder explique qu'il s'agit de la ferme Menut-Pellet et de la maison de quartier qui va être démolie.

Elle demande pourquoi cela apparaît dans la budgétisation.

M^{me} Koch explique que cette ligne correspond à la mise à disposition provisoire de locaux en attendant le déménagement de l'association concernée.

Une commissaire demande si les gratuités reposent sur une convention signée comme dans le cadre d'un subventionnement.

M^{me} Alder confirme.

Discussion et vote

Pour les Verts la présentation du budget est très compliquée et ne rend pas le travail démocratique facile. On ne dispose ni d'une vision par politique publique (alors que cela devrait être le cas) ni d'une vision par comptes. Les Verts vont néanmoins soutenir ce projet de budget.

Le Parti socialiste rappelle que l'analyse transversale par politique publique est effectuée par la commission des finances. Sur la forme, le fait que la présentation actuelle relève d'une décision prise à Berne et qui est imposée au reste du pays constitue un exemple de charme helvétique. Le travail fourni par la magistrate et ses collaborateurs est fantastique et toutes leurs explications démontrent qu'ils assurent le développement de politiques publiques de qualité, tout en maintenant les charges. L'abrogation des bilans spéciaux ainsi que l'obligation qui est désormais faite d'inscrire les charges et les produits constituent un gain démocratique. Le groupe du Parti socialiste va soutenir ce projet de budget.

Le Parti libéral-radical est relativement satisfait de la transparence avec laquelle les questions posées ont été abordées ainsi que de la politique suivie par M^{me} Alder. Il est difficile de mettre tout le monde d'accord, mais c'est là une conséquence inhérente au multipartisme, qui est en même temps le seul moyen de garantir que des idées différentes – en l'occurrence sept – puissent s'affronter. Le groupe du Parti libéral-radical s'abstiendra sur ce projet de budget car il estime que la magistrate fait un énorme effort mais que ce n'est toutefois pas sa manière de voir la politique sociale.

Le commissaire d'Ensemble à gauche souligne que les services de M^{me} Alder parviennent à augmenter les prestations tout en maintenant les charges, ce qui est plus que tant mieux. Il déclare que le groupe Ensemble à gauche soutiendra ce projet de budget.

Le Mouvement citoyens genevois remercie la magistrate et ses collaborateurs mais il s'abstiendra sur ce projet de budget.

Le Parti démocrate-chrétien salue le travail fait par le département de M^{me} Alder. Cependant, il regrette l'illisibilité de ce budget et souligne la nécessité de procéder à un examen plus approfondi et transversal de ce budget. C'est pourquoi le groupe du Parti démocrate-chrétien s'abstiendra.

L'Union démocratique du centre rejoint la position du Parti libéral-radical.

La présidente propose de procéder au vote.

Par 7 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve) et 7 abstentions (2 DC, 3 LR, 1 MCG, 1 UDC), la proposition PR-1262 est acceptée.

Réponses écrites aux questions des commissaires

Service social

Question 1. Politique publique 53 «Vieillesse et survivants», p. 111.

A quoi correspond le compte 42, «Taxes», de 94 000 francs?

Ce compte correspond aux recettes de Cité Seniors générées par la billetterie et la vente de cours aux seniors.

Service de la petite enfance

Question 2. Politique publique 54 «Famille et jeunesse», rubrique 36, p. 113.

Quels sont les mécanismes salariaux de la petite enfance?

Les structures d'accueil petite enfance (SAPE) subventionnées par la Ville de Genève sont tenues de respecter la convention collective de travail spécifique à ce secteur.

Conformément à ce texte, les mécanismes salariaux comprennent:

- les augmentations annuelles (annuités), art. 29;
- le treizième salaire progressif, art. 30;
- la prime d'ancienneté, art. 30 bis.

A chaque fonction correspond une échelle de traitement, déclinée en 20 échelons.

Sous certaines conditions – et pour autant que le maximum de l'échelle de traitement ne soit pas atteinte – les employé-e-s ont droit dans les limites de leur classe de salaire, chaque année au mois de janvier, à une annuité.

Pour exemple, l'échelle de traitement des éducatrices, pour l'année 2017, prévoit un minimum de 70 035,73 francs et un maximum de 102 227,24 francs, soit une annuité constante annuelle de 1694,29 francs.

A ce salaire de base s'ajoute un 13^e salaire progressif minimum de 50% d'un salaire mensuel.

Sous réserve de certaines conditions, ce 13^e salaire augmente chaque année de 5% et ce jusqu'à 100%. Le personnel bénéficie, dès l'année suivante et en sus du 13^e salaire acquis, d'une prime d'ancienneté correspondant au 0,45% du salaire annuel. Sous réserve de certaines conditions, ce taux de prime est ensuite augmenté annuellement de 0,45% et ce jusqu'à concurrence d'un maximum de 2,7%.

Ces mécanismes salariaux augmentent directement et de manière proportionnelle les charges sociales y relatives.

Direction du département – Unités de vie associative (UVA)

Question 3. Società delle Associazioni Italiane di Ginevra (SAIG). D. 117

Quelles sont les associations membres de la SAIG?

Quatre associations sont membres de la SAIG, soit:

- Association Calabrese;
- Club Forza Cesena;
- Association Lucchesi nel Mondo;
- Associazione Regionale Pugliese.

A toutes fins utiles, je joins également la liste des membres du comité SAIG 2017 (annexe).

Service des écoles et institutions pour l'enfance

Question 4. Politique publique 21 «Scolarité obligatoire». D. 122

A quoi correspond la subvention «Déchets restaurants scolaires» de 75 330 francs?

Cette subvention en nature correspond au coût calculé par Voirie – Ville propre (VVP) pour la collecte des déchets auprès des associations de restaurants scolaires. Ce montant n'étant pas facturé par VVP aux associations, il est considéré comme une subvention en nature et figure comme tel dans les comptes de la Ville mais aussi dans ceux des associations.

Annexe: liste des membres du comité SAIG 2017



Società delle Associazioni Italiane di Ginevra
Société des Associations Italiennes de Genève



SAIG 10, Av. Ernest-Pictet – 1203 Genève
Tel fax +41 22 700 97 45 / Cell +41 78 865 35 00
www.saig-ginevra.ch – info@saig-ginevra.ch
<https://www.facebook.com/saig.ginevra.9>
<https://www.facebook.com/lanotiziadiginevra>

Liste des membres du comité SAIG 2017

Coordinateur	Carmelo VACCARO
Trésorier	Gino Piroddi
Secrétaire	Rosalinda FIUMARA
Secrétaire-2	Simona CANTARELLI
Président ass. Calabrese	Francesco DECICCO
Président Club Forza Cesena	Oliviero BISACCHI
Président ass. Lucchesi nel Mondo	Menotti BACCI
Président ass Regionale Pugliese	Antonio SCARLINO
Membre	Jean-Charles LATHION
Membre	Marko BANDLER
Membre	Marjorie DE CHASTONAY
Membre	Marc NOBS
Consultent légale	Avv. Alessandra TESTAGUZZA
Collaboratrice événements culturelles	Anna SEMPIANA
Vérificateurs des compte	
1) Riccardo GALARDI	
2) Vincenzo BARTOLOMEO	
3) Claude ROMANATO	
Suppléant	
4) Antonio BELLO	

Coordinateur SAIG
Carmelo Vaccaro

*1^{er} janvier 2018***Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner le nouveau projet de budget 2018.****Rapport de M. Alain de Kalbermatten.**

Ce nouveau projet de budget a été renvoyé à la commission des travaux et des constructions lors de la séance plénière du 14 novembre 2017. Il a été étudié en commission lors de la séance du 13 décembre 2017, sous la présidence de M^{me} Jannick Frigenti Empana. Les notes de séances ont été prises par M. Daniel Zaugg que le rapporteur remercie.

Séance du 13 décembre 2017

Audition de M. Rémy Pagani, maire en charge du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M. Claude-Alain Macherel, directeur du département

La présidente donne la parole aux auditionnés.

M. Pagani annonce que le département des constructions et de l'aménagement (DCA) a créé le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM). Ce nouveau service regroupe les collaborateurs du Service du génie civil (GCI) et du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité (SAM). Effectif le 1^{er} janvier 2018, il logera dans les locaux du Service logistique et manifestations (LOM). Cela étant précisé, le projet de budget 2018 comprend peu de divergences par rapport à son prédécesseur. La principale nouveauté réside dans la mise en œuvre du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).

M. Macherel rappelle que la présentation des projets de budget précédents comprenait deux documents. En général, la commission étudiait le projet de budget par service et votait le projet de budget par politique publique. Le système comptable MCH2 regroupe ces deux éléments. Désormais, le projet de budget est présenté par service et par politique publique. Le document présente le budget par service. Chaque service comprend des rubriques fonctionnelles qui reflètent les politiques publiques. Or, à l'intérieur des politiques publiques se trouvent des transferts d'écriture. Ces changements compliquent l'étude du document ligne par ligne. La commission des travaux et des constructions a d'abord reçu un projet de budget à deux positions. Sans explication apportée par les départements, ce document synthétique serait difficile à comprendre. Suite à la demande du Conseil municipal, la commission des travaux et des constructions a reçu un projet de budget à sept positions. Le montant global du projet de budget 2018 pour le DCA

s'élève à 92 355 000 francs. Ce montant est un peu plus élevé que l'enveloppe du budget 2017 qui s'élevait à 91 993 000 francs. L'écart de 400 000 francs s'explique par les mécanismes salariaux. Autre modification importante, le MCH2 impose la comptabilisation des fonds dans le budget de fonctionnement. Désormais, les services doivent annoncer les montants qu'ils entendent percevoir. Ces montants sont ensuite utilisés comme une dotation budgétaire.

Questions des commissaires

La présidente débute l'énumération des pages du projet de budget 2018 à deux positions.

La présidente demande des précisions sur les revenus divers figurant en page 57, à la ligne 43 du groupe «services généraux».

M. Macherel répond qu'il s'agit des prestations du personnel pour les investissements. Les revenus divers concernent les honoraires de promotion.

Un commissaire du Parti libéral-radical demande si le montant figurant en page 58, au groupe 46, correspond à la rétrocession de l'Etat pour l'entretien des routes.

M. Macherel explique que le montant de 8 millions de francs est dévolu à l'entretien des routes d'importance cantonale situées en Ville de Genève. Le montant de 900 000 francs concerne la ristourne sur les droits d'entrée des carburants. La Ville envoie la facture de 8 millions de francs à l'Etat chaque année. Lorsque l'Etat ne peut pas payer la totalité de la facture, l'argent manquant fait l'objet d'une réquisition de poursuite.

Le même commissaire du Parti libéral-radical demande si le paiement de 8 millions de francs par an est pérenne.

M. Pagani confirme ce propos.

Une commissaire d'Ensemble à gauche aimerait avoir des explications sur la suppression des lignes «formation et perfectionnement du personnel» des groupes 30.99 en page 58.

M. Macherel explique que les formations du personnel sont regroupées dans un montant global inscrit dans le budget de la Direction des ressources humaines (DRH). Ce montant est mis à la disposition de tous les services. Ces derniers peuvent demander des formations standards ou spécifiques. Les premières se trouvent dans le catalogue des formations édité chaque année par la DRH. Les montants des formations utilisées par les services se retrouvent dans les comptes. La question de la diminution du coût global lié à la formation doit être posée à M^{me} Salerno.

La présidente demande des précisions sur le montant de 600 000 francs relatif aux charges de transfert figurant dans le groupe 73 «gestion des déchets», en page 59.

M. Macherel explique que ce montant est en lien avec la problématique de la gestion du réseau d'assainissement des eaux. L'entretien du réseau secondaire est financé par plusieurs taxes. Les premières sont perçues auprès des consommateurs résidant sur le territoire de la ville. Les secondes sont liées à l'imperméabilisation des sols. La taxe sur l'eau qui se déverse en milieu naturel via le réseau d'eaux pluviales est payée par le Canton et les communes à hauteur de 25 centimes par mètre carré. Elle s'élève à 600 000 francs par année pour la Ville de Genève. En termes de recettes, la Ville perçoit de la part du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) plus de 4 millions de francs par année pour l'entretien de son réseau.

La présidente constate que le montant de 600 000 francs augmente légèrement dans les comptes.

M. Macherel devra vérifier si une facture s'est ajoutée à ce montant.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien aimerait savoir si la taxe de 25 centimes par mètre carré s'applique aussi aux privés.

M. Macherel précise que la taxe est liée au réseau existant. Une autre taxe apparaît au moment d'une construction. Elle varie en fonction du traitement de surface mis en place.

Le même commissaire du Parti démocrate-chrétien demande si la taxe sur l'étanchéité s'applique rétroactivement.

M. Macherel ne peut pas répondre à cette question. Il faudra se référer au règlement cantonal correspondant. Au départ, l'impôt finançait l'entretien des réseaux d'assainissement. La loi sur la protection de l'environnement a imposé la mise en place d'un système causal. Depuis deux-trois ans, le FIA doit avoir des recettes équivalentes aux dépenses.

M. Pagani souhaite intervenir sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU). Il annonce que la Ville a obtenu un montant de 4,5 millions de francs pour le remboursement de l'école de Chandieu et un montant de 2,5 millions de francs sur des logements. Au total, on compte une entrée de 7 millions de francs dans les comptes.

La présidente aimerait savoir à quoi correspondent les imputations internes figurant à la ligne 39 du groupe 76, «lutte contre la pollution et environnement», en page 59.

M. Macherel explique que le montant de 52 000 francs correspond à la subvention de la vélostation située à proximité de la gare CFF de Cornavin. L'année passée, ce montant se trouvait dans les gratuités.

Un commissaire d'Ensemble à gauche souhaiterait savoir à quoi correspondent les primes de mise à la retraite figurant dans tous les services du projet de budget 2018 à sept positions.

M. Pagani répond que ces primes sont attribuées aux collaborateurs qui partent à la retraite durant l'année, en application de l'article 115 du statut du personnel de la Ville de Genève.

Le même commissaire d'Ensemble à gauche note une prime de 25 000 francs à la ligne «héritage culturel», à la page 65 du projet de budget à sept positions.

M. Pagani rapporte que la grille salariale a été modifiée. Le Conseil administratif a décidé d'accélérer les augmentations de salaire pour les nouveaux collaborateurs qui ont des charges de famille. La progression a été réduite pour les collaborateurs plus anciens.

Un commissaire d'Ensemble à gauche aimerait comprendre, en page 71, comment le DCA peut prévoir un montant de 3900 francs d'heures supplémentaires.

M. Macherel explique que la DRH attribue un certain nombre d'heures supplémentaires éventuelles pour les collaborateurs. Cette méthode a été intégrée par le système MCH2. Ces montants d'heures supplémentaires sont inscrits à titre préventif par la DRH et concernent, pour une part, les dispositions prévues par l'article 105 du règlement d'application du statut du personnel de la Ville de Genève et, d'autre part, d'éventuels besoins d'interventions hors des heures usuelles de travail du personnel technique du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité et du Service du génie civil. Pour l'ensemble du département, le montant global prévu au budget 2018, identique à celui de 2017, est de 35 800 francs. Les comptes 2016 font état d'une dépense de 26 440,80 francs. Une autre commissaire d'Ensemble à gauche demande si ces heures supplémentaires sont comptabilisées.

M. Macherel indique que le système MCH2 recommande de reprendre ces heures en congé compensatoire. Le DCA devra également comptabiliser financièrement les vacances qui n'ont pas été prises durant l'année. Sauf en cas d'interventions d'urgence, les heures supplémentaires effectuées au sein du DCA ne sont pas rémunérées.

La même commissaire d'Ensemble à gauche note que le système MCH2 était déjà inscrit dans le projet de budget 2017.

M. Macherel explique que les anciens projets de budget ont été convertis dans le système MCH2 dans le but d'offrir une lecture horizontale du projet de budget 2018.

M. Pagani ajoute que le département de la culture et du sport (DCS) fonctionne selon une autre logique. Certaines activités nécessitent des heures supplémentaires car elles ne peuvent pas être organisées plusieurs mois à l'avance.

M. Macherel enverra une réponse écrite à la commission sur la comptabilisation des heures supplémentaires à l'avance.

Un commissaire du Parti libéral-radical précise qu'il s'agit d'une norme comptable fédérale. Toutes les entreprises doivent indiquer sur le bilan toutes les éventuelles heures supplémentaires à payer. Ce procédé existe depuis deux ans.

La commissaire d'Ensemble à gauche demande s'il existe une limite de cumulation d'heures supplémentaires.

M. Macherel indique que le DCA admet un cumul de 20 heures supplémentaires. Au-delà, il exige un plan de reprise au collaborateur. Le DCA n'a pas souhaité mettre en place de timbrage. Il estime que les heures complémentaires ne doivent pas représenter un motif pour demander des lots de vacances ou des week-ends prolongés. Les heures complémentaires doivent être compensées le plus rapidement possible.

M. Pagani rapporte que l'entreprise Procter & Gamble a décidé de supprimer le timbrage.

Le commissaire du Parti libéral-radical précise que tous les salariés, sauf les cadres, doivent timbrer. Ce procédé répond à une obligation du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) destiné à protéger les travailleurs. Les collaborateurs qui ne pointent pas n'auraient pas une juste rétribution de leur travail.

M. Pagani estime que le moyen le plus efficace de protéger les travailleurs est de prouver le travail effectué sur les postes d'ordinateur.

M. Macherel confirme qu'il enverra une réponse écrite à la commission sur la comptabilisation des heures supplémentaires.

Fin de l'audition concernant la proposition PR-1262.

Vote

La présidente met au vote la proposition PR-1262.

Par 7 oui (1 Ve, 4 S, 2 EàG) et 8 abstentions (2 MCG, 1 UDC, 3 LR, 2 DC), la proposition est acceptée.

SÉANCE DU 28 MAI 2018 (après-midi)
Nouveau projet de budget 2018

7933

Nouveau projet de budget 2018 amendé par la commission des finances

Autorités	Total Charges	40'406'242	40'507'529	-101'287	-0.3%	38'938'417
	Total Revenu	16'173'550	16'160'550	13'000	0.1%	14'050'055
En francs		PB 2018	BU 2017	ECART	%	C 2016
A001 Service de la direction générale						
<i>02 Services généraux</i>						
Charges	5'094'820	5'146'837	-52'017	-1.0%	5'134'139	
30 Charges de personnel	3'828'137	3'882'027	-53'890	-1.4%	3'743'241	
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	1'018'578	1'036'631	-18'053	-1.7%	1'001'091	
33 Amortissements du patrimoine administratif	82'308	83'860	-1'552	-1.9%	133'131	
39 Imputations internes	165'797	144'319	21'478	14.9%	256'676	
Revenus	80'350	68'350	12'000	17.6%	88'565	
42 Taxes	80'350	68'350	12'000	17.6%	88'565	
A002 Administration centrale						
<i>02 Services généraux</i>						
Charges	4'345'378	4'482'184	-136'806	-3.1%	4'041'900	
30 Charges de personnel	2'054'005	2'170'769	-116'765	-5.4%	1'981'866	
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	1'809'181	1'828'718	-19'537	-1.1%	1'551'636	
33 Amortissements du patrimoine administratif	41'046	62'579	-21'532	-34.4%	56'709	
34 Charges financières	-	-	-	-	50	
36 Charges de transfert	25'000	25'000	-	-	16'576	
37 Subventions à redistribuer	80'000	80'000	-	-	112'000	
39 Imputations internes	336'146	315'118	21'028	6.7%	323'064	
Revenus	1'018'200	1'018'200	-	-	1'087'145	
42 Taxes	930'200	930'200	-	-	966'095	
43 Revenus divers	6'000	6'000	-	-	6'500	
44 Revenus financiers	2'000	2'000	-	-	2'550	
47 Subventions à redistribuer	80'000	80'000	-	-	112'000	
<i>57 Aide sociale et domaine de l'asile</i>						
Charges	-	-	-	-	6'200	
36 Charges de transfert	-	-	-	-	6'200	
<i>96 Administration de la fortune et la dette</i>						
Charges	-	-	-	-	28	
34 Charges financières	-	-	-	-	28	
A003 Service juridique						
<i>02 Services généraux</i>						
Charges	2'227'285	2'140'208	87'076	4.1%	2'070'107	
30 Charges de personnel	2'087'565	1'980'531	107'033	5.4%	1'926'472	
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	77'695	101'819	-24'124	-23.7%	85'331	
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'002	1'875	-873	-46.6%	1'062	
39 Imputations internes	61'023	55'983	5'040	9.0%	57'243	
Revenus	4'000	4'000	-	-	4'456	
42 Taxes	4'000	4'000	-	-	4'456	
<i>96 Administration de la fortune et la dette</i>						
Charges	-	-	-	-	68	
34 Charges financières	-	-	-	-	68	
A004 Relations extérieures						
<i>02 Services généraux</i>						
Charges	3'909'566	3'841'486	68'080	1.8%	3'673'922	
30 Charges de personnel	1'854'416	1'801'164	53'252	3.0%	1'732'328	
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	1'657'579	1'658'530	-951	-0.1%	1'489'732	
33 Amortissements du patrimoine administratif	738	508	230	45.3%	563	
39 Imputations internes	396'832	381'284	15'548	4.1%	451'299	

SÉANCE DU 28 MAI 2018 (après-midi)

Nouveau projet de budget 2018

En francs	PB 2018	BU 2017	ECART	%	C 2016
Revenus	1'000	-	1'000	-	37'392
42 Taxes	1'000	-	1'000	-	37'392
54 Famille et jeunesse					
Charges	23'200	23'200	-	-	23'200
36 Charges de transfert	23'200	23'200	-	-	23'200
57 Aide sociale et domaine de l'asile					
Charges	25'800	25'800	-	-	25'800
36 Charges de transfert	25'800	25'800	-	-	25'800
59 Domaine social, non mentionné ailleurs					
Charges	70'000	70'000	-	-	69'664
36 Charges de transfert	70'000	70'000	-	-	69'664
A007 Service du Conseil municipal (SCM)					
01 Conseil municipal et exécutif					
Charges	2'430'408	2'401'381	29'027	1.2%	1'969'975
30 Charges de personnel	2'063'178	1'975'937	87'241	4.4%	1'681'874
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	219'437	232'327	-12'890	-5.5%	201'980
39 Imputations internes	147'793	193'117	-45'324	-23.5%	86'121
Revenus	-	-	-	-	11'382
42 Taxes	-	-	-	-	11'382
96 Administration de la fortune et la dette					
Charges	-	-	-	-	304
34 Charges financières	-	-	-	-	304
A700 Conseil municipal					
01 Conseil municipal et exécutif					
Charges	2'450'700	2'475'209	-24'508	-1.0%	2'624'557
30 Charges de personnel	1'847'664	1'847'630	34	0.0%	1'961'819
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	565'409	564'940	469	0.1%	601'358
33 Amortissements du patrimoine administratif	31'325	55'000	-23'675	-43.0%	55'000
36 Charges de transfert	2'000	2'000	-	-	2'000
39 Imputations internes	4'303	5'639	-1'336	-23.7%	4'380
Revenus	-	-	-	-	450
42 Taxes	-	-	-	-	450
A800 Conseil administratif					
01 Conseil municipal et exécutif					
Charges	2'018'867	2'002'940	15'928	0.8%	1'899'468
30 Charges de personnel	1'407'644	1'409'094	-1'449	-0.1%	1'390'296
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	554'119	540'340	13'779	2.6%	468'604
33 Amortissements du patrimoine administratif	15'854	12'800	3'054	23.9%	-
39 Imputations internes	41'250	40'706	544	1.3%	40'568
Revenus	70'000	70'000	-	-	96'023
42 Taxes	70'000	70'000	-	-	96'023
02 Services généraux					
Charges	819'954	819'954	-	-	808'304
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	819'954	819'954	-	-	808'304
11 Sécurité publique					
Charges	13'000'000	13'000'000	-	-	12'724'410
36 Charges de transfert	13'000'000	13'000'000	-	-	12'724'410
29 Formation, autres					
Charges	322'104	322'104	-	-	322'104
36 Charges de transfert	-	322'104	-322'104	-100.0%	322'104
39 Imputations internes	322'104	-	322'104	-	-
31 Héritage culturel					
Charges	152'312	152'312	-	-	152'312

SÉANCE DU 28 MAI 2018 (après-midi)
Nouveau projet de budget 2018

7935

En francs	PB 2018	BU 2017	ECART	%	C 2016
36 Charges de transfert	-	152'312	-152'312	-100.0%	152'312
39 Imputations internes	152'312	-	152'312	-	-
32 Culture, autres					
Charges	70'150	97'150	-27'000	-27.8%	144'867
36 Charges de transfert	60'150	97'150	-37'000	-38.1%	144'867
39 Imputations internes	10'000	-	10'000	-	-
33 Médias					
Charges	255'000	255'000	-	-	255'000
36 Charges de transfert	255'000	255'000	-	-	255'000
34 Sports et loisirs					
Charges	-	-	-	-	-1'421
36 Charges de transfert	-	-	-	-	-1'421
56 Construction de logements sociaux					
Charges	20'000	20'000	-	-	20'000
36 Charges de transfert	20'000	20'000	-	-	20'000
57 Aide sociale et domaine de l'asile					
Charges	180'450	180'450	-	-	102'226
36 Charges de transfert	180'450	180'450	-	-	102'226
59 Domaine social, non mentionné ailleurs					
Charges	476'428	476'428	-	-	490'728
36 Charges de transfert	250'000	476'428	-226'428	-47.5%	490'728
39 Imputations internes	226'428	-	226'428	-	-
61 Circulation routière					
Revenus	15'000'000	15'000'000	-	-	12'724'410
46 Revenus de transfert	15'000'000	15'000'000	-	-	12'724'410
63 Transports, autres					
Charges	259'300	259'300	-	-	250'000
36 Charges de transfert	259'300	259'300	-	-	250'000
A900 Contrôle financier					
02 Services généraux					
Charges	2'254'520	2'315'586	-61'066	-2.6%	2'130'553
30 Charges de personnel	1'996'537	2'051'920	-55'382	-2.7%	1'856'026
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	199'312	201'525	-2'213	-1.1%	208'151
33 Amortissements du patrimoine administratif	290	140	150	107.3%	563
39 Imputations internes	58'381	62'002	-3'621	-5.8%	65'814
Revenus	-	-	-	-	232
42 Taxes	-	-	-	-	232

SÉANCE DU 28 MAI 2018 (après-midi)

Nouveau projet de budget 2018

Nouveau projet de budget 2018 amendé par la commission des finances

Finances et logement	Total Charges	236'748'849	233'606'756	3'142'093	1.3%	220'800'849
	Total Revenus	1'028'611'557	1'036'732'365	-8'120'808	-0.8%	1'025'396'443
En francs	PB 2018	BU 2017	ECART	%	C 2016	
1000 Direction départ. finances et logement						
<i>02 Services généraux</i>						
Charges	3'303'795	3'098'591	205'204	6.6%	3'180'045	
30 Charges de personnel	2'465'254	2'474'868	-9'614	-0.4%	2'176'409	
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	399'637	413'263	-13'626	-3.3%	324'983	
33 Amortissements du patrimoine administratif	481	15'625	-15'144	-96.9%	8'615	
36 Charges de transfert	-	2'500	-2'500	-100.0%	280'000	
39 Imputations internes	438'423	192'335	246'088	127.9%	390'038	
Revenus	362'600	336'600	26'000	7.7%	442'470	
42 Taxes	62'600	56'600	6'000	10.6%	107'113	
46 Revenus de transfert	300'000	280'000	20'000	7.1%	335'358	
<i>55 Chômage</i>						
Charges	-	-	-	-	300'000	
36 Charges de transfert	-	-	-	-	300'000	
1100 Direction financière						
<i>02 Services généraux</i>						
Charges	11'572'897	11'488'110	84'788	0.7%	10'098'214	
30 Charges de personnel	8'348'861	8'340'279	8'582	0.1%	7'699'985	
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	2'628'667	2'536'003	92'664	3.7%	1'945'214	
33 Amortissements du patrimoine administratif	12'570	8'109	4'462	55.0%	14'576	
34 Charges financières	110'000	103'030	6'970	6.8%	52'966	
39 Imputations internes	472'799	500'689	-27'890	-5.6%	385'474	
Revenus	1'773'071	1'372'912	400'159	29.1%	1'581'316	
42 Taxes	266'500	66'500	200'000	300.8%	74'742	
43 Revenus divers	-	-	-	-	10	
49 Imputations internes	1'506'571	1'306'412	200'159	15.3%	1'506'564	
<i>91 Impôts</i>						
Charges	31'306'750	34'019'760	-2'713'010	-8.0%	18'486'062	
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	9'700'000	12'000'000	-2'300'000	-19.2%	4'157'797	
36 Charges de transfert	21'606'750	22'019'760	-413'010	-1.9%	22'643'859	
Revenus	735'130'197	753'443'831	-18'313'634	-2.4%	719'373'981	
40 Revenus fiscaux	732'525'000	746'292'000	-13'767'000	-1.8%	718'320'912	
43 Revenus divers	-	-	-	-	1'053'069	
46 Revenus de transfert	2'605'197	7'151'831	-4'546'634	-63.6%	-	
<i>92 Conventions fiscales</i>						
Charges	32'268'000	32'232'000	36'000	0.1%	30'966'286	
36 Charges de transfert	32'268'000	32'232'000	36'000	0.1%	30'966'286	
<i>93 Péréquation financière et compens.charg.</i>						
Revenus	21'300'445	22'876'963	-1'576'518	-6.9%	24'609'270	
40 Revenus fiscaux	17'931'000	20'392'000	-2'461'000	-12.1%	19'037'835	
46 Revenus de transfert	3'369'445	2'484'963	884'482	35.6%	5'571'435	
<i>96 Administration de la fortune et la dette</i>						
Charges	24'047'789	25'164'844	-1'117'055	-4.4%	26'106'343	
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	155'000	157'770	-2'770	-1.8%	228'401	
34 Charges financières	23'848'849	24'438'778	-589'929	-2.4%	25'377'569	
39 Imputations internes	43'940	568'296	-524'356	-92.3%	500'373	
Revenus	37'971'200	33'923'250	4'047'950	11.9%	44'857'389	
42 Taxes	-	200'000	-200'000	-100.0%	62'809	
43 Revenus divers	15'000	15'000	-	-	37'944	

SÉANCE DU 28 MAI 2018 (après-midi)
Nouveau projet de budget 2018

7937

En francs	PB 2018	BU 2017	ECART	%	C 2016
44 Revenus financiers	17'956'200	13'708'250	4'247'950	31.0%	26'910'061
49 Imputations internes	20'000'000	20'000'000	-	-	17'846'574
1200 Gérance immobilière municipale					
<i>02 Services généraux</i>					
Charges	13'557'795	13'727'264	-169'469	-1.2%	12'926'071
30 Charges de personnel	1'980'732	1'964'356	16'375	0.8%	1'911'444
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	4'668'196	4'758'853	-90'657	-1.9%	4'488'334
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'768'766	3'862'777	-94'011	-2.4%	3'453'942
36 Charges de transfert	3'500	1'171'372	-1'167'872	-99.7%	1'206'110
39 Imputations internes	3'136'601	1'969'906	1'166'695	59.2%	1'866'341
Revenus	18'109'277	18'610'808	-501'531	-2.7%	19'417'147
42 Taxes	40'531	34'031	6'500	19.1%	74'019
43 Revenus divers	-	-	-	-	616
44 Revenus financiers	8'542'524	13'775'413	-5'232'889	-38.0%	14'851'244
49 Imputations internes	9'526'222	4'801'364	4'724'858	98.4%	4'491'269
<i>32 Culture, autres</i>					
Charges					253'848
36 Charges de transfert	-	-	-	-	253'848
<i>34 Sports et loisirs</i>					
Charges	13'808	13'808			71'948
36 Charges de transfert	-	13'808	-13'808	-100.0%	71'948
39 Imputations internes	13'808	-	13'808	-	-
<i>53 Vieillesse et survivants</i>					
Charges	63'988	63'988			63'988
36 Charges de transfert	-	63'988	-63'988	-100.0%	63'988
39 Imputations internes	63'988	-	63'988	-	-
<i>56 Construction de logements sociaux</i>					
Charges	433'612	505'806	-72'194	-14.3%	437'321
36 Charges de transfert	430'000	505'806	-75'806	-15.0%	437'321
39 Imputations internes	3'612	-	3'612	-	-
<i>57 Aide sociale et domaine de l'asile</i>					
Charges	58'320	58'320			58'320
36 Charges de transfert	-	58'320	-58'320	-100.0%	58'320
39 Imputations internes	58'320	-	58'320	-	-
<i>59 Domaine social, non mentionné ailleurs</i>					
Charges	54'000	54'000			54'000
36 Charges de transfert	-	54'000	-54'000	-100.0%	54'000
39 Imputations internes	54'000	-	54'000	-	-
<i>61 Circulation routière</i>					
Charges	230'990	230'990			230'990
36 Charges de transfert	-	230'990	-230'990	-100.0%	230'990
39 Imputations internes	230'990	-	230'990	-	-
<i>84 Tourisme</i>					
Charges	580'000	580'000			572'112
36 Charges de transfert	-	580'000	-580'000	-100.0%	572'112
39 Imputations internes	580'000	-	580'000	-	-
<i>96 Administration de la fortune et la dette</i>					
Charges	69'073'888	65'852'268	3'221'620	4.9%	67'494'006
30 Charges de personnel	8'025'638	8'144'125	-118'487	-1.5%	7'775'008
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	686'031	757'160	-71'129	-9.4%	669'053
33 Amortissements du patrimoine administratif	35'321	23'970	11'351	47.4%	63'979
34 Charges financières	39'947'863	40'304'776	-356'913	-0.9%	43'355'063
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	3'615'632	-	3'615'632	-	-

SÉANCE DU 28 MAI 2018 (après-midi)

Nouveau projet de budget 2018

En francs	PB 2018	BU 2017	ECART	%	C 2016
36 Charges de transfert	-	520'000	-520'000	-100.0%	520'000
39 Imputations internes	16'763'403	16'102'237	661'166	4.1%	15'110'902
Revenus	101'161'260	95'338'694	5'822'566	6.1%	98'970'815
42 Taxes	2'212'757	2'263'460	-50'703	-2.2%	2'886'685
43 Revenus divers	-	10'000	-10'000	-100.0%	1
44 Revenus financiers	79'578'285	81'320'610	-1'742'325	-2.1%	84'118'431
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	1'583'182	-	1'583'182	-	-
49 Imputations internes	17'787'036	11'744'624	6'042'412	51.4%	11'965'699
1300 Direction ressources humaines					
02 Services généraux					
Charges	5'578'077	3'312'601	2'265'475	68.4%	14'960'532
30 Charges de personnel	3'714'121	1'419'035	2'295'086	161.7%	13'611'227
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	1'259'946	1'429'124	-169'178	-11.8%	930'354
33 Amortissements du patrimoine administratif	9'754	48'825	-39'071	-80.0%	12'825
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	14'200	-	14'200	-	-
36 Charges de transfert	165'760	-	165'760	-	-
39 Imputations internes	414'295	415'617	-1'322	-0.3%	406'127
Revenus	5'678'957	5'544'757	134'200	2.4%	733'227
42 Taxes	5'365'757	5'365'757	-	-	544'479
43 Revenus divers	-	-	-	-	611
46 Revenus de transfert	298'200	164'000	134'200	81.8%	173'362
49 Imputations internes	15'000	15'000	-	-	14'775
1400 Agenda 21 - Ville durable					
29 Formation, autres					
Charges	1'503'233	1'500'000	3'233	0.2%	525'250
36 Charges de transfert	1'500'000	1'500'000	-	-	525'250
39 Imputations internes	3'233	-	3'233	-	-
33 Médias					
Charges	46'840	46'840	-	-	-
36 Charges de transfert	-	46'840	-46'840	-100.0%	-
39 Imputations internes	46'840	-	46'840	-	-
34 Sports et loisirs					
Charges	805'017	962'086	-157'069	-16.3%	855'314
30 Charges de personnel	229'783	394'752	-164'969	-41.8%	335'951
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	51'966	51'670	296	0.6%	46'874
36 Charges de transfert	190'700	304'820	-114'120	-37.4%	246'680
39 Imputations internes	332'568	210'844	121'724	57.7%	225'809
Revenus	2'000	2'000	-	-	1'698
42 Taxes	2'000	2'000	-	-	1'698
55 Chômage					
Charges	1'058'827	1'000'828	57'999	5.8%	955'231
30 Charges de personnel	301'609	193'836	107'773	55.6%	256'935
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	24'734	74'710	-49'976	-66.9%	6'178
33 Amortissements du patrimoine administratif	59	-	59	-	-
36 Charges de transfert	631'000	728'980	-97'980	-13.4%	685'440
39 Imputations internes	101'425	3'302	98'123	2971.6%	6'678
57 Aide sociale et domaine de l'asile					
Charges	6'555'209	6'474'200	81'009	1.3%	5'747'675
30 Charges de personnel	1'964'882	1'957'449	7'433	0.4%	1'663'351
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	731'081	795'311	-64'230	-8.1%	689'338
33 Amortissements du patrimoine administratif	140	34	106	312.1%	188
36 Charges de transfert	3'297'400	3'449'336	-151'936	-4.4%	3'171'886
39 Imputations internes	561'706	272'070	289'636	106.5%	222'913

SÉANCE DU 28 MAI 2018 (après-midi)
Nouveau projet de budget 2018

7939

En francs	PB 2018	BU 2017	ECART	%	C 2016
Revenus	-	-	-	-	9'780
42 Taxes	-	-	-	-	9'780
59 Domaine social, non mentionné ailleurs					
Charges	6'253'596	6'240'534	13'062	0.2%	6'227'505
30 Charges de personnel	326'293	308'428	17'865	5.8%	304'544
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	59'884	59'723	161	0.3%	40'564
36 Charges de transfert	5'501'100	5'868'795	-367'695	-6.3%	5'876'678
39 Imputations internes	366'319	3'588	362'731	10109.6%	5'719
75 Protection des espèces et du paysage					
Charges	9'556	9'556	-	-	7'963
36 Charges de transfert	-	9'556	-9'556	-100.0%	7'963
39 Imputations internes	9'556	-	9'556	-	-
76 Lutte contre la pollution environnement					
Charges	188'760	75'800	112'960	149.0%	66'000
36 Charges de transfert	188'760	75'800	112'960	149.0%	66'000
85 Industrie, artisanat et commerce					
Charges	114'000	-	114'000	-	77'216
36 Charges de transfert	-	-	-	-	77'216
39 Imputations internes	114'000	-	114'000	-	-
1500 Dir. systèmes d'information et communic.					
02 Services généraux					
Charges	23'019'225	21'875'062	1'144'164	5.2%	17'839'805
30 Charges de personnel	15'168'331	14'885'945	282'386	1.9%	14'020'414
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	4'442'486	4'598'725	-156'239	-3.4%	1'583'927
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'791'931	1'627'525	1'164'406	71.5%	1'540'066
34 Charges financières	-	55'000	-55'000	-100.0%	184
36 Charges de transfert	-	5'500	-5'500	-100.0%	-
39 Imputations internes	616'477	702'367	-85'890	-12.2%	695'216
Revenus	-	-	-	-	4'769
42 Taxes	-	-	-	-	4'769
1600 Taxe professionnelle					
91 Impôts					
Charges	5'050'877	5'019'500	31'378	0.6%	2'238'804
30 Charges de personnel	2'703'969	2'696'217	7'752	0.3%	2'697'101
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	2'178'813	2'152'254	26'559	1.2%	-626'602
33 Amortissements du patrimoine administratif	929	-	929	-	1'133
39 Imputations internes	167'166	171'029	-3'863	-2.3%	167'172
Revenus	107'082'500	105'242'500	1'840'000	1.7%	115'349'943
40 Revenus fiscaux	107'025'000	105'025'000	2'000'000	1.9%	115'003'175
42 Taxes	37'500	37'500	-	-	94'440
43 Revenus divers	20'000	20'000	-	-	35'602
46 Revenus de transfert	-	160'000	-160'000	-100.0%	216'727
96 Administration de la fortune et la dette					
Revenus	40'050	40'050	-	-	44'637
44 Revenus financiers	40'050	40'050	-	-	44'637

SÉANCE DU 28 MAI 2018 (après-midi)

Nouveau projet de budget 2018

Nouveau projet de budget 2018 amendé par la commission des finances

Constructions et aménagement	Total Charges	92'505'920	92'143'351	362'569	0.4%	87'135'891
	Total Revenus	20'818'734	21'666'742	-848'008	-3.9%	22'546'091
En francs		PB 2018	BU 2017	ECART	%	C 2016
2001 Direction constructions et aménagement						
<i>02 Services généraux</i>						
Charges		5'105'041	5'319'465	-214'424	-4.0%	4'914'987
30 Charges de personnel		3'968'389	4'142'621	-174'232	-4.2%	3'719'095
31 Biens, services et autres charges d'exploitation		723'218	723'859	-641	-0.1%	626'108
33 Amortissements du patrimoine administratif		36'721	42'052	-5'331	-12.7%	40'185
34 Charges financières		-	-	-	-	76'500
36 Charges de transfert		28'300	28'300	-	-	57'094
39 Imputations internes		348'413	382'633	-34'220	-8.9%	396'007
Revenus		3'500	3'500	-	-	63'769
42 Taxes		3'500	3'500	-	-	63'769
<i>31 Héritage culturel</i>						
Charges		1'516'895	1'371'071	145'823	10.6%	1'283'243
30 Charges de personnel		975'840	944'456	31'383	3.3%	925'845
31 Biens, services et autres charges d'exploitation		176'087	177'223	-1'136	-0.6%	137'341
36 Charges de transfert		309'500	194'100	115'400	59.5%	164'100
39 Imputations internes		55'468	55'292	176	0.3%	55'957
Revenus		-	-	-	-	41
42 Taxes		-	-	-	-	41
<i>32 Culture, autres</i>						
Charges		25'000	25'800	-800	-3.1%	24'700
36 Charges de transfert		25'000	25'800	-800	-3.1%	24'700
<i>33 Médias</i>						
Charges		62'200	61'100	1'100	1.8%	14'700
36 Charges de transfert		62'200	61'100	1'100	1.8%	14'700
<i>52 Invalidité</i>						
Charges		15'000	15'300	-300	-2.0%	15'000
36 Charges de transfert		15'000	15'300	-300	-2.0%	15'000
<i>56 Construction de logements sociaux</i>						
Charges		-	83'170	-83'170	-100.0%	288'000
36 Charges de transfert		-	83'170	-83'170	-100.0%	288'000
<i>79 Aménagement du territoire</i>						
Charges		1'555'929	1'388'921	167'008	12.0%	2'717'041
30 Charges de personnel		1'249'864	1'101'647	148'216	13.5%	1'066'737
31 Biens, services et autres charges d'exploitation		166'643	165'648	995	0.6%	1'540'801
33 Amortissements du patrimoine administratif		3'392	3'333	59	1.8%	-
36 Charges de transfert		27'100	-	27'100	-	-
39 Imputations internes		108'930	118'292	-9'362	-7.9%	109'503
2202 Urbanisme						
<i>79 Aménagement du territoire</i>						
Charges		4'075'569	3'846'135	229'434	6.0%	3'353'536
30 Charges de personnel		2'772'572	2'763'565	9'007	0.3%	2'566'534
31 Biens, services et autres charges d'exploitation		692'775	687'358	5'417	0.8%	393'376
33 Amortissements du patrimoine administratif		83'711	143'987	-60'276	-41.9%	131'460
36 Charges de transfert		264'467	-	264'467	-	-
39 Imputations internes		262'044	251'224	10'820	4.3%	262'166
Revenus		26'250	26'250	-	-	86'297
42 Taxes		26'250	26'250	-	-	86'297
2400 Direction du patrimoine bâti						

SÉANCE DU 28 MAI 2018 (après-midi)
Nouveau projet de budget 2018

7941

En francs	PB 2018	BU 2017	ECART	%	C 2016
02 Services généraux					
Charges	10'421'848	9'972'548	449'299	4.5%	8'964'413
30 Charges de personnel	9'001'911	8'872'343	129'568	1.5%	8'395'867
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	962'834	770'713	192'121	24.9%	227'988
33 Amortissements du patrimoine administratif	26'640	34'772	-8'132	-23.4%	33'859
34 Charges financières	-	-	-	-	-16
39 Imputations internes	430'462	294'720	135'742	46.1%	306'715
Revenus	4'214'934	4'456'408	-241'474	-5.4%	4'268'890
42 Taxes	-	-	-	-	212'635
43 Revenus divers	3'446'500	3'676'100	-229'600	-6.2%	3'228'529
49 Imputations internes	768'434	780'308	-11'874	-1.5%	827'726
2403 Energie					
02 Services généraux					
Charges	6'283'755	6'951'732	-667'978	-9.6%	6'092'469
30 Charges de personnel	4'655'214	4'501'961	153'253	3.4%	4'271'980
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	1'033'114	1'640'891	-607'777	-37.0%	784'762
33 Amortissements du patrimoine administratif	389'659	482'211	-92'552	-19.2%	633'204
34 Charges financières	14'491	41'063	-26'572	-64.7%	60'096
39 Imputations internes	191'277	285'607	-94'330	-33.0%	342'428
Revenus	1'714'300	1'514'640	199'660	13.2%	1'783'420
42 Taxes	1'025'000	1'025'000	-	-	1'257'944
43 Revenus divers	150'000	139'640	10'360	7.4%	73'929
46 Revenus de transfert	170'000	-	170'000	-	-
49 Imputations internes	369'300	350'000	19'300	5.5%	451'548
96 Administration de la fortune et la dette					
Charges	-	-	-	-	0
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	-	-	-	-	0
2600 Aménagement, Génie Civil et Mobilité					
02 Services généraux					
Charges	3'026'392	2'002'860	1'023'532	51.1%	2'416'642
30 Charges de personnel	2'643'452	1'686'381	957'071	56.8%	1'468'960
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	317'252	253'662	63'590	25.1%	884'613
33 Amortissements du patrimoine administratif	62'155	58'147	4'007	6.9%	59'290
39 Imputations internes	3'534	4'670	-1'136	-24.3%	3'779
Revenus	-	-	-	-	10'190
42 Taxes	-	-	-	-	10'190
61 Circulation routière					
Charges	50'559'266	44'671'320	5'887'947	13.2%	41'658'602
30 Charges de personnel	10'783'736	7'341'540	3'442'196	46.9%	7'693'431
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	16'041'777	14'699'988	1'341'789	9.1%	13'267'316
33 Amortissements du patrimoine administratif	19'673'828	19'043'873	629'956	3.3%	17'331'311
36 Charges de transfert	500'245	384'335	115'911	30.2%	472'464
39 Imputations internes	3'559'679	3'201'584	358'095	11.2%	2'894'080
Revenus	9'913'350	10'502'360	-589'010	-5.6%	11'474'884
42 Taxes	77'000	77'000	-	-	1'790'575
43 Revenus divers	936'350	1'525'360	-589'010	-38.6%	905'965
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	88'129
46 Revenus de transfert	8'900'000	8'900'000	-	-	8'690'215
62 Transports publics					
Charges	484'495	484'495	-	-	927'247
36 Charges de transfert	484'495	484'495	-	-	927'247
63 Transports, autres					
Charges	114'000	2'391'009	-2'277'009	-95.2%	2'136'595

SÉANCE DU 28 MAI 2018 (après-midi)

Nouveau projet de budget 2018

En francs	PB 2018	BU 2017	ECART	%	C 2016
30 Charges de personnel	-	1'516'599	-1'516'599	-100.0%	1'316'061
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	-	367'953	-367'953	-100.0%	335'177
33 Amortissements du patrimoine administratif	-	340'150	-340'150	-100.0%	340'396
36 Charges de transfert	114'000	114'000	-	-	99'576
39 Imputations internes	-	52'307	-52'307	-100.0%	45'386
Revenus	-	-	-	-	25'046
42 Taxes	-	-	-	-	1'635
44 Revenus financiers	-	-	-	-	23'411
71 Approvisionnement en eau					
Charges	2'414'911	2'180'971	233'940	10.7%	2'419'177
30 Charges de personnel	838'435	823'549	14'886	1.8%	827'600
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	1'518'646	1'325'933	192'713	14.5%	1'574'100
33 Amortissements du patrimoine administratif	45'086	18'740	26'346	140.6%	5'000
39 Imputations internes	12'744	12'748	-4	-0.0%	12'477
Revenus	10'000	-	10'000	-	51'513
42 Taxes	-	-	-	-	51'513
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	10'000	-	10'000	-	-
72 Traitement des eaux usées					
Charges	5'326'430	6'455'938	-1'129'508	-17.5%	5'073'618
30 Charges de personnel	2'023'620	2'477'624	-454'004	-18.3%	1'856'799
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	1'009'398	1'529'550	-520'152	-34.0%	975'160
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'877'261	2'063'258	-185'998	-9.0%	1'891'156
39 Imputations internes	416'151	385'506	30'645	7.9%	350'503
Revenus	4'936'400	5'072'584	-136'184	-2.7%	4'715'767
42 Taxes	60'000	60'000	-	-	123'015
43 Revenus divers	476'400	612'584	-136'184	-22.2%	2'552
44 Revenus financiers	4'400'000	4'400'000	-	-	4'590'200
73 Gestion des déchets					
Charges	1'082'115	987'223	94'892	9.6%	1'147'101
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	482'115	387'223	94'892	24.5%	443'017
36 Charges de transfert	600'000	600'000	-	-	704'084
76 Lutte contre la pollution environnement					
Charges	437'075	437'075	-	-	500'249
36 Charges de transfert	385'000	437'075	-52'075	-11.9%	500'249
39 Imputations internes	52'075	-	52'075	-	-
79 Aménagement du territoire					
Charges	-	3'497'218	-3'497'218	-100.0%	3'187'759
30 Charges de personnel	-	2'708'655	-2'708'655	-100.0%	2'481'521
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	-	426'748	-426'748	-100.0%	340'089
33 Amortissements du patrimoine administratif	-	106'910	-106'910	-100.0%	118'394
36 Charges de transfert	-	63'911	-63'911	-100.0%	63'911
39 Imputations internes	-	190'994	-190'994	-100.0%	183'845
Revenus	-	91'000	-91'000	-100.0%	66'274
42 Taxes	-	-	-	-	39'541
43 Revenus divers	-	91'000	-91'000	-100.0%	26'732
96 Administration de la fortune et la dette					
Charges	-	-	-	-	812
34 Charges financières	-	-	-	-	812

SÉANCE DU 28 MAI 2018 (après-midi)
Nouveau projet de budget 2018

7943

Nouveau projet de budget 2018 amendé par la commission des finances

Culture et sport	Total Charges	315'187'166	317'058'207	-1'871'041	-0.6%	310'556'300
	Total Revenus	29'008'336	27'669'394	1'338'942	4.8%	32'640'602
En francs		PB 2018	BU 2017	ECART	%	C 2016
3001 Direction de la culture et du sport						
<i>02 Services généraux</i>						
Charges		7'519'939	7'838'252	-318'313	-4.1%	8'576'759
30 Charges de personnel		5'824'538	5'773'188	51'350	0.9%	5'756'245
31 Biens, services et autres charges d'exploitation		1'572'063	1'581'087	-9'024	-0.6%	2'266'182
33 Amortissements du patrimoine administratif		43'369	235'003	-191'634	-81.5%	235'115
36 Charges de transfert		-	100'000	-100'000	-100.0%	100'000
37 Subventions à redistribuer		-	-	-	-	170'000
39 Imputations internes		79'969	148'974	-69'005	-46.3%	49'218
Revenus		101'000	121'000	-20'000	-16.5%	615'204
42 Taxes		101'000	101'000	-	-	260'574
46 Revenus de transfert		-	-	-	-	170'000
47 Subventions à redistribuer		-	-	-	-	170'000
49 Imputations internes		-	20'000	-20'000	-100.0%	14'630
<i>32 Culture, autres</i>						
Charges		600'500	605'000	-4'500	-0.7%	898'993
36 Charges de transfert		599'000	605'000	-6'000	-1.0%	898'993
39 Imputations internes		1'500	-	1'500	-	-
<i>33 Médias</i>						
Charges		-	-	-	-	126'260
36 Charges de transfert		-	-	-	-	126'260
3106 Service culturel (SEC)						
<i>21 Scolarité obligatoire</i>						
Charges		402'196	428'935	-26'739	-6.2%	489'848
36 Charges de transfert		-	428'935	-428'935	-100.0%	489'848
39 Imputations internes		402'196	-	402'196	-	-
<i>29 Formation, autres</i>						
Charges		2'220	1'800	420	23.3%	1'755
36 Charges de transfert		-	1'800	-1'800	-100.0%	1'755
39 Imputations internes		2'220	-	2'220	-	-
<i>31 Héritage culturel</i>						
Charges		4'974'943	5'077'102	-102'159	-2.0%	5'007'990
36 Charges de transfert		3'609'200	5'077'102	-1'467'902	-28.9%	5'007'990
39 Imputations internes		1'365'743	-	1'365'743	-	-
<i>32 Culture, autres</i>						
Charges		78'130'160	78'111'680	18'480	0.0%	70'408'307
30 Charges de personnel		12'726'763	12'666'553	60'209	0.5%	12'254'574
31 Biens, services et autres charges d'exploitation		7'130'948	7'421'629	-290'681	-3.9%	7'137'905
33 Amortissements du patrimoine administratif		3'790'237	4'273'279	-483'042	-11.3%	4'396'499
34 Charges financières		-	6'160	-6'160	-100.0%	64
36 Charges de transfert		47'555'027	52'425'678	-4'870'651	-9.3%	44'774'646
37 Subventions à redistribuer		-	-	-	-	421'000
39 Imputations internes		6'927'185	1'318'380	5'608'805	425.4%	1'423'618
Revenus		7'132'184	7'057'205	74'979	1.1%	7'446'420
42 Taxes		766'400	1'277'400	-511'000	-40.0%	1'338'747
43 Revenus divers		-	-	-	-	5'513
44 Revenus financiers		1'221'300	5'566'805	-4'345'505	-78.1%	5'455'928
47 Subventions à redistribuer		-	-	-	-	421'000
49 Imputations internes		5'144'484	213'000	4'931'484	2315.3%	225'233

SÉANCE DU 28 MAI 2018 (après-midi)

Nouveau projet de budget 2018

En francs	PB 2018	BU 2017	ECART	%	C 2016
33 Médias					
Charges	3'075'440	3'075'733	-293	-0.0%	4'370'833
36 Charges de transfert	2'861'800	3'075'733	-213'933	-7.0%	4'370'833
39 Imputations internes	213'640	-	213'640	-	-
34 Sports et loisirs					
Charges	8'000	8'000	-	-	6'200
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	8'000	8'000	-	-	6'200
73 Gestion des déchets					
Charges	1'000	1'030	-30	-2.9%	-
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	1'000	1'030	-30	-2.9%	-
96 Administration de la fortune et la dette					
Revenus	-	-	-	-	50'221
42 Taxes	-	-	-	-	50'121
43 Revenus divers	-	-	-	-	100
3110 Grand Théâtre de Genève					
32 Culture, autres					
Charges	42'392'503	43'049'969	-657'467	-1.5%	41'856'956
30 Charges de personnel	23'516'069	23'714'742	-198'674	-0.8%	23'151'962
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	1'496'747	1'560'647	-63'900	-4.1%	927'705
33 Amortissements du patrimoine administratif	731'056	1'351'984	-620'928	-45.9%	1'340'764
36 Charges de transfert	10'894'019	13'851'353	-2'957'334	-21.4%	13'851'334
37 Subventions à redistribuer	2'500'000	2'500'000	-	-	2'500'000
39 Imputations internes	3'254'612	71'243	3'183'369	4468.3%	85'191
Revenus	5'664'434	5'664'434	-	-	5'963'020
42 Taxes	60'000	60'000	-	-	358'586
44 Revenus financiers	-	3'104'434	-3'104'434	-100.0%	3'104'434
47 Subventions à redistribuer	2'500'000	2'500'000	-	-	2'500'000
49 Imputations internes	3'104'434	-	3'104'434	-	-
3201 Conservatoire et jardin botaniques (CJB)					
31 Héritage culturel					
Charges	17'786'943	18'384'967	-598'024	-3.3%	28'774
30 Charges de personnel	13'644'894	13'793'677	-148'782	-1.1%	-
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	3'195'993	3'653'322	-457'329	-12.5%	-
33 Amortissements du patrimoine administratif	774'888	777'802	-2'914	-0.4%	-
36 Charges de transfert	-	25'334	-25'334	-100.0%	28'774
39 Imputations internes	171'168	134'833	36'335	26.9%	-
Revenus	613'394	613'434	-40	-0.0%	-
42 Taxes	475'100	139'100	336'000	241.6%	-
44 Revenus financiers	98'000	121'334	-23'334	-19.2%	-
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	-	338'000	-338'000	-100.0%	-
46 Revenus de transfert	15'000	15'000	-	-	-
49 Imputations internes	25'294	-	25'294	-	-
32 Culture, autres					
Charges	-	-	-	-	17'040'967
30 Charges de personnel	-	-	-	-	13'099'065
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	-	-	-	-	3'411'678
33 Amortissements du patrimoine administratif	-	-	-	-	431'577
39 Imputations internes	-	-	-	-	98'647
Revenus	-	-	-	-	870'006
42 Taxes	-	-	-	-	275'319
43 Revenus divers	-	-	-	-	6'392
44 Revenus financiers	-	-	-	-	35'625
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	537'671

SÉANCE DU 28 MAI 2018 (après-midi)
Nouveau projet de budget 2018

7945

En francs	PB 2018	BU 2017	ECART	%	C 2016
46 Revenus de transfert	-	-	-	-	15'000
34 Sports et loisirs					
Charges	100'000	102'540	-2'540	-2.5%	171'078
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	100'000	102'540	-2'540	-2.5%	171'078
73 Gestion des déchets					
Charges	20'970	20'970	-	-	18'627
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	20'970	20'970	-	-	18'627
96 Administration de la fortune et la dette					
Revenus	-	-	-	-	2
42 Taxes	-	-	-	-	2
3202 Musée d'art et d'histoire (MAH)					
31 Héritage culturel					
Charges	29'814'502	30'726'065	-911'563	-3.0%	31'861'397
30 Charges de personnel	18'645'865	20'676'911	-2'031'047	-9.8%	20'025'480
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	8'938'975	8'501'241	437'734	5.1%	10'312'622
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'907'454	1'145'647	761'807	66.5%	1'161'237
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	42'989
36 Charges de transfert	-	163'560	-163'560	-100.0%	88'986
39 Imputations internes	322'209	238'707	83'502	35.0%	230'082
Revenus	1'090'414	781'774	308'640	39.5%	3'045'505
42 Taxes	836'750	613'310	223'440	36.4%	2'782'385
43 Revenus divers	-	-	-	-	51'941
44 Revenus financiers	26'384	27'384	-1'000	-3.7%	69'682
46 Revenus de transfert	60'000	60'000	-	-	60'000
49 Imputations internes	167'280	81'080	86'200	106.3%	81'497
32 Culture, autres					
Charges	4'547'801	2'845'494	1'702'307	59.8%	3'464'768
30 Charges de personnel	3'851'190	2'141'485	1'709'705	79.8%	2'083'639
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	292'716	298'081	-5'365	-1.8%	959'372
33 Amortissements du patrimoine administratif	341'443	343'309	-1'866	-0.5%	359'908
39 Imputations internes	62'452	62'619	-167	-0.3%	61'849
Revenus	-	-	-	-	16'859
42 Taxes	-	-	-	-	16'859
96 Administration de la fortune et la dette					
Charges	-	-	-	-	113
34 Charges financières	-	-	-	-	113
Revenus	-	-	-	-	62
43 Revenus divers	-	-	-	-	62
3203 Musée d'ethnographie (MEG)					
31 Héritage culturel					
Charges	14'104'987	14'499'907	-394'921	-2.7%	14'057'416
30 Charges de personnel	7'502'268	7'601'537	-99'269	-1.3%	7'192'373
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	4'429'067	4'259'955	169'112	4.0%	4'635'626
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'593'834	2'104'088	-510'255	-24.3%	1'678'953
34 Charges financières	-	422	-422	-100.0%	-
39 Imputations internes	579'818	533'905	45'913	8.6%	550'464
Revenus	421'000	421'000	-	-	350'094
42 Taxes	396'000	396'000	-	-	321'951
43 Revenus divers	-	-	-	-	3'088
44 Revenus financiers	15'000	15'000	-	-	9'600
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	5'054
46 Revenus de transfert	10'000	10'000	-	-	10'000
49 Imputations internes	-	-	-	-	400

SÉANCE DU 28 MAI 2018 (après-midi)
Nouveau projet de budget 2018

En francs	PB 2018	BU 2017	ECART	%	C 2016
96 Administration de la fortune et la dette					
Revenus	-	-	-	-	354
42 Taxes	-	-	-	-	354
3204 Muséum d'histoire naturelle (MHN)					
29 Formation, autres					
Charges	15'200	15'200	-	-	6'700
36 Charges de transfert	15'200	15'200	-	-	6'700
31 Héritage culturel					
Charges	18'485'372	18'240'330	245'042	1.3%	17'002'725
30 Charges de personnel	14'788'215	14'486'615	301'600	2.1%	13'638'147
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	2'758'000	2'816'517	-58'517	-2.1%	2'536'228
33 Amortissements du patrimoine administratif	618'742	654'633	-35'891	-5.5%	506'866
34 Charges financières	-	-	-	-	4'446
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	10'413
36 Charges de transfert	90'320	90'320	-	-	90'320
39 Imputations internes	230'095	192'245	37'850	19.7%	216'304
Revenus	801'500	797'500	4'000	0.5%	577'917
42 Taxes	693'500	693'500	-	-	361'808
43 Revenus divers	1'000	1'000	-	-	10'656
44 Revenus financiers	28'000	68'000	-40'000	-58.8%	81'602
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	91'831
46 Revenus de transfert	15'000	15'000	-	-	15'000
49 Imputations internes	64'000	20'000	44'000	220.0%	17'020
32 Culture, autres					
Charges	609'303	53'125	556'178	1046.9%	628'535
30 Charges de personnel	117'093	-	117'093	-	104'504
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	266'985	-	266'985	-	267'285
36 Charges de transfert	-	53'125	-53'125	-100.0%	69'315
39 Imputations internes	225'225	-	225'225	-	187'431
Revenus	-	-	-	-	9'824
42 Taxes	-	-	-	-	9'824
96 Administration de la fortune et la dette					
Charges	-	-	-	-	55
34 Charges financières	-	-	-	-	55
3205 Musée Ariana					
31 Héritage culturel					
Charges	5'212'498	4'274'618	937'879	21.9%	4'712'630
30 Charges de personnel	3'591'106	2'986'920	604'186	20.2%	3'238'718
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	1'503'036	1'187'776	315'260	26.5%	1'377'738
33 Amortissements du patrimoine administratif	20'477	21'406	-929	-4.3%	16'284
36 Charges de transfert	-	20'134	-20'134	-100.0%	-
39 Imputations internes	97'879	58'382	39'497	67.7%	79'891
Revenus	796'484	226'484	570'000	251.7%	340'922
42 Taxes	284'250	84'250	200'000	237.4%	179'307
44 Revenus financiers	122'100	142'234	-20'134	-14.2%	28'850
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	120'000	-	120'000	-	131'678
46 Revenus de transfert	250'000	-	250'000	-	1'088
49 Imputations internes	20'134	-	20'134	-	-
32 Culture, autres					
Charges	4'600	4'600	-	-	4'600
36 Charges de transfert	4'600	4'600	-	-	4'600
3301 Bibliothèques et discothèques mun.(BMU)					
32 Culture, autres					

SÉANCE DU 28 MAI 2018 (après-midi)
Nouveau projet de budget 2018

7947

En francs	PB 2018	BU 2017	ECART	%	C 2016
Charges	22'013'943	21'824'754	189'189	0.9%	21'234'071
30 Charges de personnel	16'636'626	16'592'138	44'488	0.3%	15'856'756
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	3'585'498	3'458'364	127'134	3.7%	3'652'429
33 Amortissements du patrimoine administratif	793'374	775'272	18'102	2.3%	721'652
34 Charges financières	-	-	-	-	787
39 Imputations internes	998'445	998'980	-535	-0.1%	1'002'448
Revenus	1'505'531	1'451'320	54'211	3.7%	1'339'266
42 Taxes	350'200	315'500	34'700	11.0%	235'935
43 Revenus divers	-	-	-	-	51'056
46 Revenus de transfert	1'155'331	1'135'820	19'511	1.7%	1'052'275
96 Administration de la fortune et la dette					
Charges	-	-	-	-	336
34 Charges financières	-	-	-	-	336
Revenus	-	34'700	-34'700	-100.0%	34'847
42 Taxes	-	34'700	-34'700	-100.0%	34'660
43 Revenus divers	-	-	-	-	187
3302 Bibliothèque de Genève (BGE)					
31 Héritage culturel					
Charges	-	-	-	-	4'672
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	-	-	-	-	4'672
32 Culture, autres					
Charges	15'176'571	16'551'513	-1'374'942	-8.3%	19'031'928
30 Charges de personnel	10'659'163	10'924'394	-265'231	-2.4%	11'950'540
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	3'353'638	3'378'917	-25'279	-0.7%	3'623'985
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'032'296	2'070'765	-1'038'469	-50.1%	3'282'213
34 Charges financières	-	-	-	-	16'921
36 Charges de transfert	19'880	36'268	-16'388	-45.2%	36'268
39 Imputations internes	111'594	141'169	-29'575	-21.0%	122'000
Revenus	940'644	838'144	102'500	12.2%	3'169'648
42 Taxes	127'000	127'000	-	-	231'330
43 Revenus divers	3'000	-	3'000	-	1'885'011
44 Revenus financiers	-	9'144	-9'144	-100.0%	12'013
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	7'000	-	7'000	-	-
46 Revenus de transfert	794'500	702'000	92'500	13.2%	1'041'223
49 Imputations internes	9'144	-	9'144	-	71
73 Gestion des déchets					
Charges	1'000	510	490	96.1%	323
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	1'000	510	490	96.1%	323
96 Administration de la fortune et la dette					
Charges	-	-	-	-	92
34 Charges financières	-	-	-	-	92
3401 Sports					
34 Sports et loisirs					
Charges	50'151'577	51'276'112	-1'124'535	-2.2%	49'446'773
30 Charges de personnel	23'451'151	23'497'164	-46'013	-0.2%	23'182'056
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	9'480'337	9'581'772	-101'435	-1.1%	8'928'083
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'686'927	5'068'964	-382'037	-7.5%	5'603'947
34 Charges financières	-	-	-	-	1'066
36 Charges de transfert	6'063'400	12'508'002	-6'444'602	-51.5%	10'995'707
37 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	175'000
39 Imputations internes	6'469'762	620'210	5'849'552	943.2%	560'914
Revenus	9'941'751	9'662'399	279'352	2.9%	8'786'438
42 Taxes	4'085'500	4'285'500	-200'000	-4.7%	4'029'666

SÉANCE DU 28 MAI 2018 (après-midi)
Nouveau projet de budget 2018

En francs	PB 2018	BU 2017	ECART	%	C 2016
44 Revenus financiers	1'002'500	5'376'899	-4'374'399	-81.4%	4'564'182
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	25'000	-	25'000	-	-
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	175'000
49 Imputations internes	4'828'751	-	4'828'751	-	17'591
73 Gestion des déchets					
Charges	35'000	40'000	-5'000	-12.5%	90'075
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	35'000	40'000	-5'000	-12.5%	90'075
96 Administration de la fortune et la dette					
Charges	-	-	-	-	5'747
34 Charges financières	-	-	-	-	5'747
Revenus	-	-	-	-	23'993
42 Taxés	-	-	-	-	22'386
43 Revenus divers	-	-	-	-	1'607

SÉANCE DU 28 MAI 2018 (après-midi)
Nouveau projet de budget 2018

7949

Nouveau projet de budget 2018 amendé par la commission des finances

Environnement urbain et sécurité	Total Charges	231'814'330	229'280'651	2'533'679	1.1%	221'708'233
	Total Revenus	77'571'966	67'742'601	9'829'365	14.5%	64'697'513
En francs		PB 2018	BU 2017	ECART	%	C 2016
4001 Dir. environnement urbain et sécurité						
<i>02 Services généraux</i>						
Charges		3'463'656	3'054'837	408'818	13.4%	2'890'598
30 Charges de personnel		2'720'028	2'329'041	390'986	16.8%	2'232'386
31 Biens, services et autres charges d'exploitation		557'292	516'716	40'576	7.9%	470'901
33 Amortissements du patrimoine administratif		21'962	27'875	-5'913	-21.2%	27'875
39 Imputations internes		164'374	181'205	-16'831	-9.3%	159'436
Revenus		-	-	-	-	30'946
42 Taxes		-	-	-	-	30'946
<i>32 Culture, autres</i>						
Charges		15'000	15'000	-	-	27'700
36 Charges de transfert		15'000	15'000	-	-	27'700
<i>57 Aide sociale et domaine de l'asile</i>						
Charges		15'000	15'000	-	-	-
36 Charges de transfert		15'000	15'000	-	-	-
<i>73 Gestion des déchets</i>						
Charges		70'000	70'000	-	-	69'791
36 Charges de transfert		70'000	70'000	-	-	69'791
4003 Incendie et secours						
<i>15 Service du feu</i>						
Charges		53'827'378	50'781'017	3'046'361	6.0%	47'245'126
30 Charges de personnel		43'698'532	41'227'096	2'471'436	6.0%	38'647'998
31 Biens, services et autres charges d'exploitation		6'379'038	6'334'019	45'019	0.7%	5'797'167
33 Amortissements du patrimoine administratif		3'141'297	2'773'720	367'577	13.3%	2'218'391
34 Charges financières		-	-	-	-	20
36 Charges de transfert		24'300	20'300	4'000	19.7%	13'088
39 Imputations internes		584'211	425'882	158'329	37.2%	568'463
Revenus		20'897'651	19'540'351	1'357'300	6.9%	18'958'724
42 Taxes		4'399'000	3'187'500	1'211'500	38.0%	3'768'939
43 Revenus divers		-	-	-	-	7'025
44 Revenus financiers		-	83'633	-83'633	-100.0%	275
46 Revenus de transfert		16'158'518	16'006'518	152'000	0.9%	14'871'964
49 Imputations internes		340'133	262'700	77'433	29.5%	310'521
<i>16 Défense</i>						
Charges		2'815'625	3'744'244	-928'619	-24.8%	3'726'035
30 Charges de personnel		1'660'413	1'830'868	-170'455	-9.3%	1'863'387
31 Biens, services et autres charges d'exploitation		790'664	832'465	-41'801	-5.0%	879'066
33 Amortissements du patrimoine administratif		56'230	733'164	-676'934	-92.3%	715'683
36 Charges de transfert		120'000	122'000	-2'000	-1.6%	198'559
39 Imputations internes		188'318	225'747	-37'429	-16.6%	69'340
Revenus		509'970	595'970	-86'000	-14.4%	463'440
42 Taxes		10'000	9'500	500	5.3%	251'404
44 Revenus financiers		100'000	360'970	-260'970	-72.3%	98'990
46 Revenus de transfert		171'500	222'500	-51'000	-22.9%	100'320
49 Imputations internes		228'470	3'000	225'470	7515.7%	12'725
<i>31 Héritage culturel</i>						
Charges		107'969	107'969	-	-	107'969
36 Charges de transfert		15'000	107'969	-92'969	-86.1%	107'969
39 Imputations internes		92'969	-	92'969	-	-

SÉANCE DU 28 MAI 2018 (après-midi)

Nouveau projet de budget 2018

En francs	PB 2018	BU 2017	ECART	%	C 2016
32 Culture, autres					
Charges	228'470	228'470	-	-	228'470
36 Charges de transfert	-	228'470	-228'470	-100.0%	228'470
39 Imputations internes	228'470	-	228'470	-	-
34 Sports et loisirs					
Charges	4'348	7'348	-3'000	-40.8%	13'329
36 Charges de transfert	-	7'348	-7'348	-100.0%	13'329
39 Imputations internes	4'348	-	4'348	-	-
42 Soins ambulatoires					
Charges	3'516'641	3'497'860	18'781	0.5%	3'661'616
30 Charges de personnel	3'117'239	3'034'926	82'313	2.7%	2'882'848
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	381'130	445'190	-64'060	-14.4%	766'096
36 Charges de transfert	17'000	17'600	-600	-3.4%	12'000
39 Imputations internes	1'272	144	1'128	783.3%	672
Revenus	2'560'000	2'652'500	-92'500	-3.5%	2'678'131
42 Taxes	2'560'000	2'652'500	-92'500	-3.5%	2'677'975
43 Revenus divers	-	-	-	-	155
61 Circulation routière					
Charges	70'000	70'970	-970	-1.4%	105'149
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	70'000	70'970	-970	-1.4%	105'149
73 Gestion des déchets					
Charges	8'000	11'090	-3'090	-27.9%	7'284
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	8'000	11'090	-3'090	-27.9%	7'284
4007 Service de l'espace public					
11 Sécurité publique					
Charges	42'690'211	42'496'636	193'575	0.5%	41'430'972
30 Charges de personnel	37'242'402	37'218'844	23'558	0.1%	33'909'453
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	3'547'275	3'993'457	-153'818	4.5%	5'750'431
33 Amortissements du patrimoine administratif	354'151	283'478	70'672	24.9%	289'685
34 Charges financières	-	-	-	-	10
36 Charges de transfert	290'000	320'000	-30'000	-9.4%	276'782
39 Imputations internes	1'256'384	1'280'857	-24'473	-1.9%	1'204'611
Revenus	8'719'250	3'291'250	5'428'000	164.9%	4'080'793
42 Taxes	2'810'000	2'789'000	21'000	0.8%	3'164'383
43 Revenus divers	-	-	-	-	1'317
49 Imputations internes	5'909'250	502'250	5'407'000	1076.6%	915'093
14 Questions juridiques					
Charges	5'235'000	5'235'000	-	-	4'205'781
36 Charges de transfert	-	5'235'000	-5'235'000	-100.0%	4'205'781
39 Imputations internes	5'235'000	-	5'235'000	-	-
Revenus	39'753'123	36'538'123	3'215'000	8.8%	32'619'265
42 Taxes	300'000	335'000	-35'000	-10.4%	425'060
44 Revenus financiers	39'453'123	36'203'123	3'250'000	9.0%	32'194'205
32 Culture, autres					
Charges	15'052	15'052	-	-	15'052
36 Charges de transfert	-	15'052	-15'052	-100.0%	15'052
39 Imputations internes	15'052	-	15'052	-	-
61 Circulation routière					
Charges	25'000	28'410	-3'410	-12.0%	25'358
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	25'000	28'410	-3'410	-12.0%	25'358
73 Gestion des déchets					
Charges	8'600	8'620	-20	-0.2%	8'465
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	8'600	8'620	-20	-0.2%	8'465

SÉANCE DU 28 MAI 2018 (après-midi)
Nouveau projet de budget 2018

7951

En francs	PB 2018	BU 2017	ECART	%	C 2016
96 Administration de la fortune et la dette					
Charges	-	-	-	-	2'771
34 Charges financières	-	-	-	-	2'771
Revenus	-	1'000	-1'000	-100.0%	2'477
42 Taxes	-	1'000	-1'000	-100.0%	2'477
4009 Logistique et manifestations (LOM)					
02 Services généraux					
Charges	15'061'197	15'728'911	-667'714	-4.2%	15'564'854
30 Charges de personnel	7'783'853	7'796'925	-13'073	-0.2%	7'392'225
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	5'710'685	6'835'561	-1'124'876	-16.5%	7'140'872
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'299'857	993'445	306'412	30.8%	879'538
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	110'000	-	110'000	-	-
39 Imputations internes	156'802	102'980	53'822	52.3%	152'219
Revenus	282'000	132'000	150'000	113.6%	287'831
42 Taxes	262'000	102'000	160'000	156.9%	238'571
44 Revenus financiers	-	10'000	-10'000	-100.0%	-
49 Imputations internes	20'000	20'000	-	-	49'260
32 Culture, autres					
Charges	4'216'807	4'744'686	-527'879	-11.1%	4'434'316
30 Charges de personnel	2'639'379	2'737'223	-97'844	-3.6%	2'680'926
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	394'850	444'850	-50'000	-11.2%	363'410
33 Amortissements du patrimoine administratif	32'553	411'811	-379'258	-92.1%	97'461
36 Charges de transfert	-	1'150'000	-1'150'000	-100.0%	1'291'461
39 Imputations internes	1'150'025	802	1'149'223	143294.6%	1'058
Revenus	2'346'000	2'341'000	5'000	0.2%	2'443'686
42 Taxes	255'000	1'400'000	-1'145'000	-81.8%	1'551'039
49 Imputations internes	2'091'000	941'000	1'150'000	122.2%	892'647
61 Circulation routière					
Charges	127'520	137'840	-10'320	-7.5%	49'893
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	127'520	137'840	-10'320	-7.5%	49'893
72 Traitement des eaux usées					
Charges	1'368'106	221'562	1'146'544	517.5%	265'707
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	1'368'106	221'562	1'146'544	517.5%	265'707
96 Administration de la fortune et la dette					
Charges	-	-	-	-	4'853
34 Charges financières	-	-	-	-	4'853
Revenus	-	5'000	-5'000	-100.0%	29'635
42 Taxes	-	5'000	-5'000	-100.0%	29'635
4010 Voirie - Ville propre					
61 Circulation routière					
Charges	29'581'817	29'765'183	-183'367	-0.6%	29'502'391
30 Charges de personnel	24'628'797	24'547'765	81'033	0.3%	25'487'159
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	3'353'841	3'342'348	11'493	0.3%	2'989'711
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'436'421	1'683'193	-246'772	-14.7%	839'194
34 Charges financières	-	-	-	-	78
39 Imputations internes	162'758	191'878	-29'120	-15.2%	186'249
Revenus	60'500	70'500	-10'000	-14.2%	290'483
42 Taxes	51'000	51'000	-	-	289'619
49 Imputations internes	9'500	19'500	-10'000	-51.3%	864
73 Gestion des déchets					
Charges	33'216'681	33'154'727	61'954	0.2%	33'187'337
30 Charges de personnel	15'476'955	15'795'517	-318'562	-2.0%	15'210'325
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	16'674'736	16'336'091	338'645	2.1%	17'126'627

SÉANCE DU 28 MAI 2018 (après-midi)
Nouveau projet de budget 2018

En francs	PB 2018	BU 2017	ECART	%	C 2016
33 Amortissements du patrimoine administratif	924'298	877'682	46'615	5.3%	707'307
39 Imputations internes	140'692	145'437	-4'745	-3.3%	143'078
Revenus	1'585'330	1'585'330	-	-	1'693'418
42 Taxes	1'270'000	1'345'330	-75'330	-5.6%	1'455'234
49 Imputations internes	315'330	240'000	75'330	31.4%	238'184
4011 Service des espaces verts					
34 Sports et loisirs					
Charges	35'609'295	35'608'850	445	0.0%	34'458'882
30 Charges de personnel	26'284'030	26'179'763	104'268	0.4%	25'480'462
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	6'188'721	6'047'008	141'713	2.3%	6'096'808
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'380'337	2'608'799	-228'462	-8.8%	2'206'277
34 Charges financières	-	-	-	-	185
36 Charges de transfert	-	134'000	-134'000	-100.0%	97'637
39 Imputations internes	756'207	639'281	116'926	18.3%	577'513
Revenus	858'142	989'577	-131'435	-13.3%	1'118'686
42 Taxes	226'500	330'500	-104'000	-31.5%	660'885
43 Revenus divers	156'775	239'250	-82'475	-34.5%	65'226
44 Revenus financiers	-	37'227	-37'227	-100.0%	37'227
49 Imputations internes	474'867	382'600	92'267	24.1%	355'348
73 Gestion des déchets					
Charges	420'000	434'410	-14'410	-3.3%	358'704
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	420'000	434'410	-14'410	-3.3%	358'704
75 Protection des espèces et du paysage					
Charges	96'957	96'957	-	-	109'832
36 Charges de transfert	67'000	96'957	-29'957	-30.9%	109'832
39 Imputations internes	29'957	-	29'957	-	-

SEANCE DU 28 MAI 2018 (après-midi)
Nouveau projet de budget 2018

7953

Nouveau projet de budget 2018 amendé par la commission des finances

Cohésion sociale et solidarité	Total Charges	278'501'718	278'827'831	-326'112	-0.1%	270'057'697
	Total Revenus	23'178'318	22'895'646	282'672	1.2%	22'367'013
En francs	PB 2018	BU 2017	ECART	%	C 2016	
5001 Dir.cohésion sociale et solidarité						
<i>02 Services généraux</i>						
Charges	4'521'443	4'626'836	-105'392	-2.3%	4'743'628	
30 Charges de personnel	3'546'577	3'639'445	-92'869	-2.6%	3'701'617	
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	391'230	398'015	-6'785	-1.7%	440'330	
33 Amortissements du patrimoine administratif	349'135	370'407	-21'273	-5.7%	370'469	
34 Charges financières	-	-	-	-	109	
39 Imputations internes	234'502	218'968	15'534	7.1%	231'104	
Revenus	159'857	159'857	-	-	207'609	
42 Taxes	-	-	-	-	47'752	
44 Revenus financiers	-	159'857	-159'857	-100.0%	159'857	
49 Imputations internes	159'857	-	159'857	-	-	
<i>21 Scolarité obligatoire</i>						
Charges	43'859	43'891	-32	-0.1%	292'660	
36 Charges de transfert	25'800	43'891	-18'091	-41.2%	292'660	
39 Imputations internes	18'059	-	18'059	-	-	
<i>29 Formation, autres</i>						
Charges	627'340	627'340	-	-	627'340	
36 Charges de transfert	547'600	627'340	-79'740	-12.7%	627'340	
39 Imputations internes	79'740	-	79'740	-	-	
<i>32 Culture, autres</i>						
Charges	53'584	53'584	-	-	85'088	
36 Charges de transfert	45'000	53'584	-8'584	-16.0%	85'088	
39 Imputations internes	8'584	-	8'584	-	-	
<i>34 Sports et loisirs</i>						
Charges	2'455'804	2'464'248	-8'444	-0.3%	2'488'535	
36 Charges de transfert	1'367'150	2'464'248	-1'097'098	-44.5%	2'488'535	
39 Imputations internes	1'088'654	-	1'088'654	-	-	
<i>52 Invalidité</i>						
Charges	332'360	332'360	-	-	366'360	
36 Charges de transfert	201'400	332'360	-130'960	-39.4%	366'360	
39 Imputations internes	130'960	-	130'960	-	-	
<i>53 Vieillesse et survivants</i>						
Charges	785'772	785'342	430	0.1%	703'761	
36 Charges de transfert	728'270	785'342	-57'072	-7.3%	703'761	
39 Imputations internes	57'502	-	57'502	-	-	
<i>54 Famille et jeunesse</i>						
Charges	524'169	548'022	-23'853	-4.4%	848'478	
36 Charges de transfert	133'700	548'022	-414'322	-75.6%	848'478	
39 Imputations internes	390'469	-	390'469	-	-	
<i>55 Chômage</i>						
Charges	-	-	-	-	3'985'531	
36 Charges de transfert	-	-	-	-	3'985'531	
<i>57 Aide sociale et domaine de l'asile</i>						
Charges	5'565'384	5'576'097	-10'713	-0.2%	4'973'916	
36 Charges de transfert	4'774'394	5'576'097	-801'703	-14.4%	4'973'916	
39 Imputations internes	790'990	-	790'990	-	-	
5002 Service de la petite enfance						
<i>54 Famille et jeunesse</i>						

SÉANCE DU 28 MAI 2018 (après-midi)

Nouveau projet de budget 2018

En francs	PB 2018	BU 2017	ECART	%	C 2016
Charges	115'325'295	113'846'089	1'479'206	1.3%	106'862'147
30 Charges de personnel	5'774'112	5'864'695	-90'584	-1.5%	5'679'885
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	1'367'647	1'569'341	-201'694	-12.9%	1'460'560
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'030'894	2'059'332	-28'437	-1.4%	1'605'031
36 Charges de transfert	99'740'984	103'644'040	-3'903'056	-3.8%	97'494'531
39 Imputations internes	6'411'658	708'681	5'702'977	804.7%	622'141
Revenus	5'324'251	5'329'259	-5'008	-0.1%	4'066'638
42 Taxes	-	-	-	-	56'954
44 Revenus financiers	-	2'863'509	-2'863'509	-100.0%	2'310'866
46 Revenus de transfert	2'465'750	2'465'750	-	-	1'698'818
49 Imputations internes	2'858'501	-	2'858'501	-	-
5003 Ecoles et institutions pour l'enfance					
21 Scolarité obligatoire					
Charges	70'309'969	69'089'880	1'220'089	1.8%	66'682'654
30 Charges de personnel	18'223'669	18'066'409	157'260	0.9%	17'205'970
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	17'389'406	16'770'150	619'256	3.7%	17'295'327
33 Amortissements du patrimoine administratif	13'738'204	13'952'646	-214'442	-1.5%	13'447'573
34 Charges financières	-	29	-29	-100.0%	-
36 Charges de transfert	17'515'247	18'038'004	-522'757	-2.9%	16'477'182
39 Imputations internes	3'443'443	2'262'642	1'180'801	52.2%	2'256'601
Revenus	5'718'613	5'879'897	-161'284	-2.7%	6'735'274
42 Taxes	84'000	335'042	-251'042	-74.9%	613'522
43 Revenus divers	-	8'000	-8'000	-100.0%	4'131
44 Revenus financiers	700'000	5'328'655	-4'628'655	-86.9%	5'869'562
46 Revenus de transfert	230'000	206'000	24'000	11.7%	246'958
49 Imputations internes	4'704'613	2'200	4'702'413	213746.0%	1'100
29 Formation, autres					
Charges	38'575	38'587	-12	-0.0%	41'743
36 Charges de transfert	32'000	38'587	-6'587	-17.1%	41'743
39 Imputations internes	6'575	-	6'575	-	-
33 Médias					
Charges	-	-	-	-	2'224
36 Charges de transfert	-	-	-	-	2'224
34 Sports et loisirs					
Charges	5'395'682	5'338'638	57'044	1.1%	5'420'818
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	1'311'551	1'268'105	43'446	3.4%	1'421'930
33 Amortissements du patrimoine administratif	163'530	163'530	-	-	163'530
36 Charges de transfert	3'228'790	3'889'771	-660'981	-17.0%	3'819'046
39 Imputations internes	691'811	17'232	674'579	3914.7%	16'312
Revenus	662'791	662'802	-11	-0.0%	662'802
44 Revenus financiers	-	662'802	-662'802	-100.0%	662'802
49 Imputations internes	662'791	-	662'791	-	-
59 Domaine social, non mentionné ailleurs					
Charges	50'035	50'041	-6	-0.0%	50'041
36 Charges de transfert	-	50'041	-50'041	-100.0%	50'041
39 Imputations internes	50'035	-	50'035	-	-
96 Administration de la fortune et la dette					
Charges	-	-	-	-	1
34 Charges financières	-	-	-	-	1
Revenus	-	15'000	-15'000	-100.0%	21'502
42 Taxes	-	15'000	-15'000	-100.0%	21'502
5005 Service de l'état civil					
14 Questions juridiques					

SÉANCE DU 28 MAI 2018 (après-midi)
Nouveau projet de budget 2018

7955

En francs	PB 2018	BU 2017	ECART	%	C 2016
Charges	4'611'146	4'608'908	2'238	0.0%	4'269'186
30 Charges de personnel	3'768'774	3'779'984	-11'210	-0.3%	3'484'054
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	349'209	361'694	-12'485	-3.5%	295'783
33 Amortissements du patrimoine administratif	92'476	64'778	27'698	42.8%	92'086
36 Charges de transfert	180'000	180'000	-	-	178'535
39 Imputations internes	220'687	222'452	-1'765	-0.8%	218'729
Revenus	1'852'499	1'852'499	-	-	1'840'361
42 Taxes	1'852'499	1'852'499	-	-	1'840'361
5006 Pompes funèbres, cimetières & crématoires					
<i>73 Gestion des déchets</i>					
Charges	5'000	6'660	-1'660	-24.9%	3'553
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	5'000	6'660	-1'660	-24.9%	3'553
<i>77 Protection de l'environnement, autres</i>					
Charges	11'887'768	11'222'940	664'829	5.9%	10'848'187
30 Charges de personnel	7'341'756	7'236'228	105'528	1.5%	6'900'064
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	3'570'662	3'320'722	249'940	7.5%	3'357'259
33 Amortissements du patrimoine administratif	696'457	422'066	274'391	65.0%	327'253
39 Imputations internes	278'893	243'924	34'969	14.3%	263'611
Revenus	4'990'200	4'990'200	-	-	4'703'157
42 Taxes	4'597'600	4'597'600	-	-	4'262'541
44 Revenus financiers	392'600	392'600	-	-	440'616
<i>96 Administration de la fortune et la dette</i>					
Charges	-	-	-	-	3'006
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	-	-	-	-	0
34 Charges financières	-	-	-	-	3'006
Revenus	-	-	-	-	505
44 Revenus financiers	-	-	-	-	505
5007 Social					
<i>21 Scolarité obligatoire</i>					
Charges	560'000	580'000	-20'000	-3.4%	558'851
36 Charges de transfert	560'000	580'000	-20'000	-3.4%	558'851
<i>34 Sports et loisirs</i>					
Charges	38'711	38'779	-68	-0.2%	38'779
36 Charges de transfert	-	38'779	-38'779	-100.0%	38'779
39 Imputations internes	38'711	-	38'711	-	-
<i>41 Hôpitaux, homes médicalisés</i>					
Charges	895'416	895'416	-	-	895'416
36 Charges de transfert	-	895'416	-895'416	-100.0%	895'416
39 Imputations internes	895'416	-	895'416	-	-
<i>49 Santé publique, non mentionné ailleurs</i>					
Charges	63'475	850'217	-786'742	-92.5%	859'770
30 Charges de personnel	-	760'258	-760'258	-100.0%	792'519
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	26'128	24'851	1'277	5.1%	29'904
39 Imputations internes	37'347	65'108	-27'761	-42.6%	37'347
Revenus	-	-	-	-	1'899
42 Taxes	-	-	-	-	1'899
<i>53 Vieillesse et survivants</i>					
Charges	3'936'919	3'438'289	498'630	14.5%	3'371'645
30 Charges de personnel	994'386	1'136'530	-142'144	-12.5%	1'006'837
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	373'329	378'809	-5'480	-1.4%	587'346
33 Amortissements du patrimoine administratif	98'004	134'461	-36'456	-27.1%	34'586
36 Charges de transfert	1'799'970	1'149'970	650'000	56.5%	1'065'694
39 Imputations internes	671'230	638'519	32'711	5.1%	677'183

SÉANCE DU 28 MAI 2018 (après-midi)

Nouveau projet de budget 2018

En francs	PB 2018	BU 2017	ECART	%	C 2016
Revenus	760'800	110'800	650'000	586.6%	116'032
42 Taxes	94'000	94'000	-	-	105'190
44 Revenus financiers	16'800	16'800	-	-	10'842
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	650'000	-	650'000	-	-
57 Aide sociale et domaine de l'asile					
Charges	30'268'458	33'480'307	-3'211'849	-9.6%	33'027'129
30 Charges de personnel	11'432'694	10'616'802	815'892	7.7%	10'525'929
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	2'707'491	5'634'725	-2'927'234	-51.9%	5'282'605
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'234'420	1'351'785	-117'365	-8.7%	1'368'788
34 Charges financières	9'505	1'565	7'940	507.3%	15'626
36 Charges de transfert	13'410'440	14'096'272	-685'832	-4.9%	14'088'609
39 Imputations internes	1'473'908	1'779'158	-305'250	-17.2%	1'745'571
Revenus	1'752'437	1'913'862	-161'425	-8.4%	1'970'792
42 Taxes	114'000	114'000	-	-	174'997
43 Revenus divers	-	-	-	-	8'094
44 Revenus financiers	527'000	1'339'862	-812'862	-60.7%	1'291'837
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	200'000	-	200'000	-	-
46 Revenus de transfert	100'000	460'000	-360'000	-78.3%	495'865
49 Imputations internes	811'437	-	811'437	-	-
5008 Service de la jeunesse					
34 Sports et loisirs					
Charges	14'410'030	14'340'082	69'948	0.5%	12'996'482
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	68'903	68'903	-	-	101'741
36 Charges de transfert	11'631'659	14'271'179	-2'639'520	-18.5%	12'894'741
39 Imputations internes	2'709'468	-	2'709'468	-	-
54 Famille et jeunesse					
Charges	5'655'523	5'805'229	-149'706	-2.6%	4'877'872
30 Charges de personnel	2'688'445	2'683'256	5'189	0.2%	2'380'551
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	1'899'223	1'971'726	-72'503	-3.7%	1'711'177
33 Amortissements du patrimoine administratif	526'293	533'957	-7'664	-1.4%	529'874
36 Charges de transfert	253'697	327'871	-74'174	-22.6%	49'998
39 Imputations internes	287'865	288'469	-604	-0.2%	206'272
Revenus	1'956'870	1'981'470	-24'600	-1.2%	2'040'443
42 Taxes	19'400	19'400	-	-	62'183
43 Revenus divers	30'000	30'000	-	-	-
44 Revenus financiers	2'000	1'740'440	-1'738'440	-99.9%	1'793'669
46 Revenus de transfert	171'630	191'630	-20'000	-10.4%	184'590
49 Imputations internes	1'733'840	-	1'733'840	-	-
62 Transports publics					
Charges	140'000	140'000	-	-	132'897
36 Charges de transfert	140'000	140'000	-	-	132'897

SÉANCE DU 28 MAI 2018 (après-midi)
Nouveau projet de budget 2018

7957

NOUVEAU PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE PAR LA COMMISSION DES FINANCES
SUBVENTIONS MONÉTAIRES

En Francs	PB 2018	B 2017	Ecart
A Autorités	1'145'900	1'145'900	-
A004 Relations extérieures	119'000	119'000	-
54 Famille et jeunesse	23'200	23'200	-
Coordination, accueil et renseignements - CAR	23'200	23'200	-
57 Aide sociale et domaine de l'asile	25'800	25'800	-
Fondation GIPRI	25'800	25'800	-
59 Domaine social, non mentionné ailleurs	70'000	70'000	-
Divers projets pour la Genève Internationale	70'000	70'000	-
A700 Conseil municipal	2'000	2'000	-
01 Conseil municipal et exécutif	2'000	2'000	-
Amicale des anciens conseillers municipaux	2'000	2'000	-
A800 Conseil administratif	1'024'900	1'024'900	-
32 Culture, autres	60'150	60'150	-
Subventions et allocations diverses et imprévues	60'150	60'150	-
33 Médias	255'000	255'000	-
TV Léman Bleu	255'000	255'000	-
56 Construction de logements sociaux	20'000	20'000	-
Rassemblement E/F politique sociale logement	20'000	20'000	-
57 Aide sociale et domaine de l'asile	180'450	180'450	-
Subventions et allocations diverses et imprévues	180'450	180'450	-
59 Domaine social, non mentionné ailleurs	250'000	250'000	-
Fonds municipal d'aide humanitaire	250'000	250'000	-
63 Transports, autres	259'300	259'300	-
Compagnie générale de navigation sur le lac Léman	259'300	259'300	-

SÉANCE DU 28 MAI 2018 (après-midi)
Nouveau projet de budget 2018

NOUVEAU PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE PAR LA COMMISSION DES FINANCES
SUBVENTIONS MONÉTAIRES

En Francs	PB 2018	B 2017	Ecart
1 Finances et logement	10'738'960	10'496'000	242'960
1200 Gérance immobilière municipale	430'000	500'000	-70'000
56 Construction de logements sociaux	430'000	500'000	-70'000
Aide personnalisée	430'000	500'000	-70'000
1400 Agenda 21 - Ville durable	10'308'960	9'996'000	312'960
29 Formation, autres	1'500'000	1'500'000	-
Fonds places d'apprentissage	1'500'000	1'500'000	-
34 Sports et loisirs	190'700	190'700	-
La Ville est à vous	190'700	190'700	-
55 Chômage	631'000	631'000	-
ADC - Association de Défense des Chômeurs	210'000	210'000	-
Association Le Triologue	266'400	266'400	-
Œuvre suisse d'entraide ouvrière	154'600	154'600	-
57 Aide sociale et domaine de l'asile	2'297'400	2'097'400	200'000
ALCIP - Lutte injuste sociale précarité	30'000	30'000	-
Association 360	136'700	136'700	-
Association centre F-Information	165'000	165'000	-
Association Lestime	128'900	128'900	-
Association Voie F	90'000	90'000	-
Centre d'écoute contre le racisme (CECR)	50'000	50'000	-
Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD) nvle subv.	50'000	-	50'000
Croix-Rouge Suisse (SAR)	340'000	340'000	-
Fédération genevoise des associations LGBT	25'000	25'000	-
Fondation "Au Cœur des Grottes"	741'800	741'800	-
Institution des culture arabes et méditerranéennes (ICAM)	50'000	-	50'000
Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) nouvelle subvention	50'000	-	50'000
Subventions accordées à des institutions privées (A21)	410'000	360'000	50'000
Subventions pôle diversité (nouvelle subvention)	-	-	-
Totem	30'000	30'000	-
59 Domaine social, non mentionné ailleurs	5'501'100	5'501'100	-
Association Cap Vert-Genève	2'000	2'000	-
Association Centre Europe-Tiers Monde (CETIM)	51'500	51'500	-
Association Genève Tiers-Monde	15'500	15'500	-
Association internationale mairies francophones	-	50'000	-50'000
Association Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR)	51'500	51'500	-
Association Médecins Sans Frontières, section Suisse	8'000	8'000	-
Association Organisation Mondiale contre la Torture	18'600	18'600	-
Association Service International pour les Droits de l'Homme	4'100	4'100	-
Association Terre des Hommes Suisse, section romande	8'900	8'900	-
CAGI	50'000	50'000	-
DGS-TRIAL	100'000	100'000	-
Fédération genevoise de coopération	92'800	92'800	-
Fondation de l'Appel de Genève	30'900	30'900	-
Fondation DiDé (Dignité en Détention)	5'200	5'200	-
Fondation du DOPIP	20'600	20'600	-
Institutions genevoises d'aide au développement	1'585'000	1'585'000	-
Solidarité internationale	3'456'500	3'406'500	50'000
76 Lutte contre la pollution de l'environnement	188'760	75'800	112'960
Programme G'innove	188'760	75'800	112'960

SÉANCE DU 28 MAI 2018 (après-midi)
Nouveau projet de budget 2018

7959

NOUVEAU PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE PAR LA COMMISSION DES FINANCES
SUBVENTIONS MONÉTAIRES

En Francs	PB 2018	B 2017	Ecart
2 Constructions et aménagement	1'177'595	1'177'595	-
2001 Direction constructions et aménagement	194'100	194'100	-
31 Héritage culturel	91'900	91'900	-
Fondation des clefs de Saint-Pierre	61'900	61'900	-
Restauration des édifices culturels	30'000	30'000	-
32 Culture, autres	25'000	25'800	-800
Association pour la Promotion de l'Art Sacré (APAS)	10'000	10'300	-300
Europan Suisse	5'000	5'100	-100
Maison de l'architecture	10'000	10'400	-400
33 Médias	62'200	61'100	1'100
Promotion d'expositions, publications architecturales (cantons)	10'000	10'300	-300
Promotion d'expositions, publications architecturales (instit.)	37'200	35'800	1'400
Publication GVA ARCHI GUIDE	15'000	15'000	-
52 Invalidité	15'000	15'300	-300
Association Handicapés Architecture Urbanisme (HAU)	15'000	15'300	-300
2600 Aménagement, Génie Civil et Mobilité	983'495	983'495	-
62 Transports publics	484'495	484'495	-
Part. V.G. aux prolongements horaires TPG lignes urbaines (vendredi-samedi soir)	484'495	484'495	-
63 Transports, autres	114'000	114'000	-
Ecluse du Seujet - Canton	13'000	114'000	-101'000
Ecluse du Seujet - SIG	101'000	-	101'000
76 Lutte contre la pollution de l'environnement	385'000	385'000	-
GenèV'Roule	300'000	300'000	-
ProVélo (samedis du vélo)	85'000	85'000	-

SÉANCE DU 28 MAI 2018 (après-midi) Nouveau projet de budget 2018

NOUVEAU PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE PAR LA COMMISSION DES FINANCES SUBVENTIONS MONÉTAIRES

En Francs	PB 2018	B 2017	Ecart
3 Culture et sport	69'705'927	70'088'927	-383'000
3001 Direction de la culture et du sport	599'000	599'000	-
32 Culture, autres	599'000	599'000	-
Accès à la culture (théâtres, concerts)	343'000	343'000	-
Activités culturelles et scientifiques	256'000	256'000	-
3106 Service culturel	53'470'028	53'145'028	325'000
31 Héritage culturel	3'609'200	3'709'200	-100'000
Andata Ritorno	23'700	23'700	-
Association d'artistes arts visuels (act-art)	192'800	192'800	-
Centre d'art contemporain (CAC)	1'159'800	1'159'800	-
Centre de la photographie (CPG)	270'600	270'600	-
Centre d'édition contemporaine (CEC)	150'000	150'000	-
Fondation pour l'art moderne et contemporain (FAMC)	257'700	257'700	-
GE Grave	104'600	104'600	-
Lieu d'expositions, le Commun	350'000	450'000	-100'000
Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO)	1'100'000	1'100'000	-
32 Culture, autres	46'999'028	46'574'028	425'000
Action intermittents	300'000	300'000	-
Alhambra, salle des musiques actuelles	380'000	380'000	-
Association Corodis	40'000	40'000	-
Association de Soutien à la Musique Vivante - Festival Voix de Fête (ASMV)	200'000	200'000	-
Association Genevoise des chorales (AGECO)	247'500	247'500	-
Association Genevoise des Musiciens de Jazz (AGMJ)	61'900	61'900	-
Association l'Usine	95'900	95'900	-
Association pour la danse contemporaine	1'373'200	1'373'200	-
Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR)	1'124'400	1'124'400	-
Association-Festival Archipel	380'000	380'000	-
Ateliers d'ethnomusicologie	681'950	681'950	-
Bourses aide à la création	-	113'000	-113'000
Bourses artistes confirmés	-	35'000	-35'000
Bourses et prix	217'600	-	217'600
Bourses et prix art contemporain	50'000	-	50'000
Bourses et prix musique	81'000	-	81'000
Bourses médiateurs culturels	-	15'000	-15'000
Bourses photos documentaires (nouvelle subvention)	25'000	-	25'000
Bureau culturel	60'000	60'000	-
Cadets de Genève	51'500	51'500	-
Cave 12	220'000	220'000	-
Compagnie 1602-locaux	100'000	100'000	-
Contrechamps	1'202'600	1'202'600	-
Eklekto	190'000	190'000	-
Ensemble vocal Séquence	51'500	51'500	-
Fanfareduolop Orchestra	240'000	240'000	-
Festival Antigél	250'000	250'000	-
Festival Groove N'Move	120'000	120'000	-
Fondation d'art dramatique (La Comédie, Le Poche)	7'997'478	7'997'478	-
Fonds bourses et prix illustration	-	47'000	-47'000
Fonds bourses Patiño-Ville de Genève	-	57'600	-57'600
Galerie Forde	102'200	102'200	-
Harmonie nautique	82'500	82'500	-
Institution des cultures arabes et méditerranéennes (ICAM) transfert au dpt 1	-	50'000	-50'000
La Bâtie-Festival de Genève	1'427'800	1'427'800	-
La Parfumerie	140'000	140'000	-
L'Orchestre de chambre de Genève	1'461'000	1'461'000	-
Mapping Festival	200'000	200'000	-
Musique municipale de la Ville de Genève	103'100	103'100	-

SÉANCE DU 28 MAI 2018 (après-midi)
Nouveau projet de budget 2018

7961

NOUVEAU PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE PAR LA COMMISSION DES FINANCES
SUBVENTIONS MONÉTAIRES

En Francs	PB 2018	B 2017	Ecart
Musiques en été festival	613'700	613'700	-
Ondine genevoise	51'500	51'500	-
Orchestre de la Suisse Romande (OSR)	9'500'000	9'500'000	-
Post Tenebras Rock	325'000	325'000	-
Prix d'orgue P. Segond	-	1'000	-1'000
Revue genevoise	335'100	335'100	-
Salle Ernest-Ansermet	100'000	100'000	-
Soutien à la création art contemporain (nouvelle subvention)	250'000	-	250'000
Soutien à la création chorégraphique	320'000	900'000	-580'000
Soutien à la création chorégraphique conventionnée	710'000	-	710'000
Soutien à la création indépendante (LRT)	-	745'000	-745'000
Soutien à la création musiques actuelles	243'000	623'300	-380'300
Soutien à la création musiques classiques et contemporaines	736'000	570'700	165'300
Soutien à la création numérique et pluridisciplinaire	425'300	440'300	-15'000
Soutien à la création numérique et pluridisciplinaire conventionnée	90'000	-	90'000
Soutien à la création théâtrale	1'202'000	1'436'900	-234'900
Soutien à la création théâtrale conventionnée	540'000	-	540'000
Soutien à la médiation art contemporain	50'000	50'000	-
Soutien aux actions culturelles et médiation	270'000	270'000	-
Soutien aux manifestations chorégraphiques	90'000	-	90'000
Soutien aux manifestations et expositions art contemporain	230'300	230'300	-
Soutien aux manifestations musiques actuelles	233'000	-	233'000
Soutien aux manifestations musiques classiques et contemporaines	42'000	-	42'000
Soutien aux manifestations numériques et pluridisciplinaires	100'000	-	100'000
Soutien aux manifestations théâtrales	105'000	-	105'000
Soutien aux musiques et chorales	191'000	191'100	-100
Soutien aux projets culturels d'agglomération	192'250	192'250	-
Théâtre Am Stram Gram	2'072'000	2'072'000	-
Théâtre de l'Orangerie	700'000	700'000	-
Théâtre de l'Usine	340'000	340'000	-
Théâtre des Marionnettes de Genève	1'370'000	1'370'000	-
Théâtre du Galpon	240'000	240'000	-
Théâtre du Grütli	2'010'750	2'010'750	-
Théâtre du Loup	1'065'500	1'065'500	-
Théâtre Pitoëff	300'000	300'000	-
Théâtre Saint-Gervais	2'697'500	2'697'500	-
33 Médias	2'861'800	2'861'800	-
Cérémonie des Quartz	62'500	62'500	-
Cinéma Spoutnik	120'000	120'000	-
Cinéma Tous Ecrans	520'000	520'000	-
Cinéma du Grütli	580'000	580'000	-
Festival Black Movie	320'000	320'000	-
Festival Filmar en América Latina	115'000	115'000	-
Festival international du film sur les droits humains (FIFDH)	330'000	330'000	-
Fonction cinéma	417'700	417'700	-
Soutien aux manifestations cinéma	396'600	396'600	-
3110 Grand Théâtre de Genève	10'768'819	10'666'819	102'000
32 Culture, autres	10'768'819	10'666'819	102'000
Grand Théâtre-Exploitation	10'768'819	10'666'819	102'000
3204 Muséum d'histoire naturelle	15'200	15'200	-
29 Formation, autres	15'200	15'200	-
Centre suisse de recherches scientifiques à Abidjan	5'200	5'200	-
Promotion de la recherche scientifique	10'000	10'000	-
3205 Musée Ariana	4'600	4'600	-
32 Culture, autres	4'600	4'600	-
Académie internationale de la céramique	4'600	4'600	-

SÉANCE DU 28 MAI 2018 (après-midi)
Nouveau projet de budget 2018

NOUVEAU PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE PAR LA COMMISSION DES FINANCES
SUBVENTIONS MONÉTAIRES

En Francs	PB 2018	B 2017	Ecart
3302 Bibliothèque de Genève	19'880	19'880	-
32 Culture, autres	19'880	19'880	-
Société de géographie de Genève	2'720	2'720	-
Société de physique et d'histoire naturelle	17'160	17'160	-
3401 Sports	4'828'400	5'638'400	-810'000
34 Sports et loisirs	4'828'400	5'638'400	-810'000
Association cantonale genevoise de basketball amateur	123'700	123'700	-
Association cantonale genevoise de football	154'600	154'600	-
Association cantonale genevoise de judo	70'000	70'000	-
Association cantonale genevoise de rugby	51'500	51'500	-
Association Centre d'entraînement à la Régate	68'000	68'000	-
Association Genève Escalade	20'600	20'600	-
Association genevoise d'athlétisme	62'000	62'000	-
Association genevoise de badminton	72'200	72'200	-
Association genevoise de gymnastique	176'300	176'300	-
Association genevoise de handball	146'500	146'500	-
Association genevoise de hockey sur gazon	57'600	57'600	-
Association genevoise de natation	35'000	35'000	-
Association genevoise de ski nautique	20'900	20'900	-
Association genevoise de tennis de table	43'900	43'900	-
Association genevoise de volleyball	94'900	94'900	-
Bicross Club de Genève	20'600	20'600	-
Canoë Club de Genève	41'200	41'200	-
Centre formation juniors ARGT	39'800	39'800	-
Club d'échecs de Genève	22'700	22'700	-
Curling Club de Genève	16'700	16'700	-
Fédération genevoise des clubs de voile	20'600	20'600	-
Fonds-soutien à la formation sportive	550'000	550'000	-
Fonds-soutien à la relève **	-	740'000	-740'000
Fonds-soutien aux clubs et organisation de manifestations	919'600	919'600	-
Fonds-soutien aux publics spécifiques	100'000	100'000	-
Fonds-soutien aux sportifs-ives individuel-le-s **	-	70'000	-70'000
Geneva Seahawks	35'000	35'000	-
Genève Rink-Hockey Club, Hockey sur roulettes	59'800	59'800	-
Genève Servette Hockey Club Association	120'000	120'000	-
Genève Snowsports	100'000	100'000	-
Société d'Escrime de Genève - centre de formation juniors	10'300	10'300	-
Soutien aux clubs d'Alpinisme	20'600	20'600	-
Soutien aux clubs d'Athlétisme	52'000	52'000	-
Soutien aux clubs de Badminton	10'300	10'300	-
Soutien aux clubs de Basket	230'700	230'700	-
Soutien aux clubs de Boules ferrées	2'800	2'800	-
Soutien aux clubs de Boxe	3'700	3'700	-
Soutien aux clubs de Canoë-Kayak	1'400	1'400	-
Soutien aux clubs de Cyclisme	43'300	43'300	-
Soutien aux clubs de Football	278'500	278'500	-
Soutien aux clubs de Gymnastique	66'500	66'500	-
Soutien aux clubs de Handball	14'400	14'400	-
Soutien aux clubs de Hockey sur gazon	10'300	10'300	-
Soutien aux clubs de Lutte	3'700	3'700	-
Soutien aux clubs de Marche	1'000	1'000	-
Soutien aux clubs de Motocyclisme	47'800	47'800	-
Soutien aux clubs de Multisports	34'100	34'100	-
Soutien aux clubs de Natation	102'100	102'100	-
Soutien aux clubs de Patinage	10'300	10'300	-
Soutien aux clubs de Pétanque	1'900	1'900	-

SÉANCE DU 28 MAI 2018 (après-midi)
Nouveau projet de budget 2018

7963

NOUVEAU PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE PAR LA COMMISSION DES FINANCES
SUBVENTIONS MONÉTAIRES

En Francs	PB 2018	B 2017	Ecart
Soutien aux clubs de Rink-Hockey	15'500	15'500	-
Soutien aux clubs de Rugby	18'200	18'200	-
Soutien aux clubs de Ski	56'300	56'300	-
Soutien aux clubs de Sport Handicap	30'000	30'000	-
Soutien aux clubs de Tennis	56'100	56'100	-
Soutien aux clubs de Tennis de table	11'900	11'900	-
Soutien aux clubs de Tir à l'arc	1'900	1'900	-
Soutien aux clubs de Tir sportif	2'800	2'800	-
Soutien aux clubs de Triathlon	8'200	8'200	-
Soutien aux clubs de Twirling	1'400	1'400	-
Soutien aux clubs de Unihockey	8'200	8'200	-
Soutien aux clubs de Voile	86'000	86'000	-
Soutien aux clubs de Vol libre	1'400	1'400	-
Soutien aux clubs d'Ecchecs	61'800	61'800	-
Soutien aux clubs d'Escrime	5'200	5'200	-
Soutien aux sports Urbains	10'000	10'000	-
Soutien de clubs de Volleyball	124'300	124'300	-
Tchoukball Club de Genève	30'900	30'900	-
Unihockey Club Genève-centre de formation juniors	20'600	20'600	-
Union Véloceipédique Genevoise	47'100	47'100	-
Urania Genève Sport Football juniors	41'200	41'200	-

SÉANCE DU 28 MAI 2018 (après-midi)
Nouveau projet de budget 2018

NOUVEAU PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE PAR LA COMMISSION DES FINANCES
SUBVENTIONS MONÉTAIRES

En Francs	PB 2018	B 2017	Ecart
4 Environnement urbain et sécurité	153'300	169'300	-16'000
4001 Dir. environnement urbain et sécurité	30'000	30'000	-
32 Culture, autres	15'000	15'000	-
Soutien actions s/espace public-culture	15'000	15'000	-
57 Aide sociale et domaine de l'asile	15'000	15'000	-
Soutien actions s/espace public-social	15'000	15'000	-
4003 Incendie et secours	56'300	42'300	14'000
15 Service du feu	24'300	10'300	14'000
Association pour la formation de jeunes sapeurs-pompiers	10'300	10'300	-
Promotion d'actions pour la sécurité (nouvelle subvention)	14'000	-	14'000
31 Héritage culturel	15'000	15'000	-
Musée pompiers	15'000	15'000	-
42 Soins ambulatoires	17'000	17'000	-
REDOG - Société suisse pour chiens de recherche et de sauvetage	5'000	5'000	-
Société internationale de sauvetage du Léman	12'000	12'000	-
4011 Service des espaces verts	67'000	97'000	-30'000
34 Sports et loisirs	-	30'000	-30'000
Société Genevoise d'Horticulture - concours international de roses nouvelles de Genève	-	30'000	-30'000
75 Protection des espèces et du paysage	67'000	67'000	-
Association la libellule	51'500	51'500	-
Association pour la sauvegarde du Léman	15'500	15'500	-

SÉANCE DU 28 MAI 2018 (après-midi)
Nouveau projet de budget 2018

7965

NOUVEAU PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE PAR LA COMMISSION DES FINANCES
SUBVENTIONS MONÉTAIRES

En Francs	PB 2018	B 2017	Ecart
5 Cohésion sociale et solidarité	139'721'647	137'522'843	2'198'804
5001 Dir.cohésion sociale et solidarité	7'823'314	7'833'614	-10'300
21 Scolarité obligatoire	25'800	25'800	-
FAPEO-Pédibus	25'800	-	25'800
Grpt cant.genevois des ass.de parents d'élèves des écoles primaires et enfantines (GAPP)-Pédibus	-	25'800	-25'800
29 Formation, autres	547'600	547'600	-
Ass.Ctres d'entraînement aux méthodes d'éducation active, grpt gen.(CEMEA)	4'600	4'600	-
Association Astural (nouvelle subvention)	20'600	-	20'600
Association Atelier X	-	20'600	-20'600
Association Ecole des parents	65'000	65'000	-
Association Université Ouvrière de Genève (UOG)	240'400	240'400	-
Association Université populaire albanaise	67'000	67'000	-
Association Université Populaire du Canton de Genève	150'000	150'000	-
32 Culture, autres	45'000	45'000	-
Association Maison Kultura	45'000	45'000	-
34 Sports et loisirs	1'367'150	1'382'000	-14'850
Association Caritas-Jeunesse	41'800	41'800	-
Association Centre Protestant de Vacances (CPV)	175'300	175'300	-
Association Cheetah-Baby Plage (transfert au service des Ecoles)	-	10'300	-10'300
Association des Unions Chrétiennes de Genève	181'250	181'250	-
Association du Scoutisme Genevois	83'500	83'500	-
Association genevoise pour vacances familiales	-	3'100	-3'100
Association La Bataille des livres	10'300	10'300	-
Association Paidos	41'200	41'200	-
Association usagers Bains des Pâquis	245'000	245'000	-
Association Vacances Nouvelles	46'400	46'400	-
Black Movie	15'000	15'000	-
Ciné transat	100'000	100'000	-
Clubs d'ânés Ville et Fédération	18'000	19'450	-1'450
Enfance	166'000	166'000	-
Fédération des colonies de vacances catholiques romaines du canton de Genève	4'100	4'100	-
Fédération des colonies de vacances du canton de Genève	4'100	4'100	-
Fédération protestante des colonies de vacances	4'100	4'100	-
GLAJ-Gruppe de Liaison des Associations de Jeunesse	41'200	41'200	-
Jeunesse	92'000	92'000	-
MJSR-Mouvement de la Jeunesse Suisse Romande	10'300	10'300	-
Villa Dutoit	87'600	87'600	-
52 Invalidité	201'400	201'400	-
Association Club en fauteuil roulant Genève	99'400	99'400	-
Association genevoise des malentendants	27'800	27'800	-
Association Insieme	74'200	74'200	-
53 Vieillesse et survivants	728'270	726'820	1'450
Association Gymnastique Seniors Genève	8'400	8'400	-
Association Mouvement des Aînés Genève	50'000	50'000	-
AVIVO-Ass.de défense et de détente de tous les retraités	159'800	159'800	-
Conseil des anciens	12'000	12'000	-
Fondation Trajets - buanderie	350'000	350'000	-
Plate-Forme Associations d'Aînés Genève	75'000	75'000	-
Vieillesse	73'070	71'620	1'450
54 Famille et jeunesse	133'700	130'600	3'100
Association Fourchette verte	10'300	10'300	-
Association Pro Juventute	53'100	50'000	3'100
CODAP	10'000	10'000	-
Fondation pour l'avenir	10'300	10'300	-
Mouvement Populaire des Familles	50'000	50'000	-
57 Aide sociale et domaine de l'asile	4'774'394	4'774'394	-

SÉANCE DU 28 MAI 2018 (après-midi)
Nouveau projet de budget 2018

NOUVEAU PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE PAR LA COMMISSION DES FINANCES
SUBVENTIONS MONÉTAIRES

En Francs	PB 2018	B 2017	Ecart
Association Aspasia	490'200	490'200	-
Association Café Cornavin	91'433	91'433	-
Association Camarada	52'800	52'800	-
Association Carrefour-Rue	452'800	452'800	-
Association Centre de Contact Suisses-Immigrés	181'400	181'400	-
Association centre genevois du volontariat	-	96'200	-96'200
Association Colis du cœur	20'600	20'600	-
Association Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève	51'500	51'500	-
Association des familles monoparentales	50'000	50'000	-
Association ICVolontaires-Suisse (ICV)	12'400	12'400	-
Association La Coulou	139'200	139'200	-
Association Le Caré	316'300	316'300	-
Association Le Racard	476'800	476'800	-
Association Lecture et Compagnie	10'300	10'300	-
Association Lire et Ecrire	25'000	25'000	-
Association pour le Bateau Genève	277'700	277'700	-
Association Promotion Droits Humains APDH	40'000	40'000	-
Coordination genevoise du Bénévolat (nouvelle subvention)	136'200	-	136'200
CTAS-Centre de consultation spécialisé dans le traitement des séquelles d'abus sexuels	10'300	10'300	-
Ecoles des Mamans	43'292	43'292	-
Espace Solidaire Pâquis	50'000	50'000	-
Fondation Partage, Partenariat Alimentaire Genevois	423'200	423'200	-
Fondation Suisse du Service Social International	30'000	30'000	-
Forum des démocraties participatives	50'000	50'000	-
Inclusion sociale	104'000	144'000	-40'000
Informations et acquisitions de base	372'969	372'969	-
Insertion sociale	216'000	216'000	-
La Carte Blanche	15'000	15'000	-
Société Coopérative Armée du Salut Œuvre Sociale - Accueil de Nuit	555'000	555'000	-
Société des associations italiennes de Genève (S.A.I.G.)	30'000	30'000	-
Vestiaire social	50'000	50'000	-
5002 Service de la petite enfance	99'740'984	97'945'874	1'795'110
54 Famille et jeunesse	99'740'984	97'945'874	1'795'110
Acquisitions de matériel pour crèches et garderies	400'000	400'000	-
Astural, service éducatif itinérant	18'000	18'000	-
Crèches, garderies, jardins d'enfants et activités liées	98'692'984	96'897'874	1'795'110
Frais de perfectionnement professionnel et de stages	80'000	80'000	-
Travaux crèches, garderies, jardins d'enfants	550'000	550'000	-
5003 Ecoles et institutions pour l'enfance	4'432'980	4'376'040	56'940
21 Scolarité obligatoire	1'172'190	1'172'190	-
9ème année du CO	40'890	40'890	-
Budget participatif dans les écoles	80'000	80'000	-
Fêtes dans les écoles	25'000	25'000	-
Restaurants scolaires	904'300	904'300	-
Restaurants scolaires (participation VGE repas impayés)	100'000	100'000	-
Subvention p/promotions décentralisées, cortège	22'000	22'000	-
29 Formation, autres	32'000	32'000	-
Aides aux parents	32'000	32'000	-
34 Sports et loisirs	3'228'790	3'171'850	56'940
Association Cheetah-Baby Plage (transfert de la direction)	31'500	-	31'500
Colonies diverses, travaux aux colonies	230'000	230'000	-
Diverses activités enfance et écoles	20'000	20'000	-
Ecole de cirque	28'000	28'000	-
FAS'e (salaires ludothèques)	2'569'440	2'494'000	75'440
Ludothèques	349'850	399'850	-50'000
5007 Social	15'699'013	15'417'166	281'847

SÉANCE DU 28 MAI 2018 (après-midi)
Nouveau projet de budget 2018

7967

NOUVEAU PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE PAR LA COMMISSION DES FINANCES
SUBVENTIONS MONÉTAIRES

En Francs	PB 2018	B 2017	Ecart
21 Scolarité obligatoire	560'000	580'000	-20'000
Restaurants scolaires	560'000	580'000	-20'000
53 Vieillesse et survivants	1'799'970	1'149'970	650'000
Espace aînés	405'000	405'000	-
Participation frais d'exploitation maisons de vacances pour personnes âgées (Nouvelle Roseaie)	744'970	744'970	-
Projets aînés isolement (nouvelle subvention)	650'000	-	650'000
57 Aide sociale et domaine de l'asile	13'339'043	13'687'196	-348'153
A.V.S. paiement des cotisations **	-	400'000	-400'000
Actions sociales exclusion (Square Hugo)	1'100'000	900'000	200'000
Allocation rentrée scolaire	600'000	600'000	-
Allocations sociales ponctuelles	196'000	176'000	20'000
Dispositif social de proximité (DSP)	63'388	63'388	-
Prestations municipales **	11'439'655	11'607'808	-168'153
Prestations municipales et allocations sociales en retour	-60'000	-60'000	-
5008 Service de la jeunesse	12'025'356	11'950'149	75'207
34 Sports et loisirs	11'631'659	11'556'452	75'207
Centres de loisirs	2'654'200	2'640'000	14'200
FAS'e	8'917'459	8'856'452	61'007
Salle de spectacle des Maisons de quartier	60'000	60'000	-
54 Famille et jeunesse	253'697	253'697	-
Association Boîte à Boulots	253'697	253'697	-
62 Transports publics	140'000	140'000	-
Noctambus	140'000	140'000	-
Total général	222'643'329	220'600'565	2'042'764

LRT : *transfert du canton / **transfert au canton

Le président. Avant de passer la parole au président de la commission des finances, M. Simon Brandt, je vous communique pour mémoire que notre base de travail est constituée du nouveau projet de budget amendé par la commission. Au cours du deuxième débat, nous n'aurons donc pas besoin de revoter les amendements acceptés par la commission. Vous pouvez cependant rédiger des amendements pour revenir à la version initiale du nouveau projet de budget, ou pour demander d'autres modifications. Pour ce faire, vous êtes priés de déposer vos amendements au perchoir rapidement, auprès de M^{me} Marie-Christine Cabussat exclusivement.

Je donne la parole à M. Simon Brandt.

M. Simon Brandt, président de la commission des finances (LR). Merci, Monsieur le président. Quelques mots pour introduire ce début de séance budgétaire par rapport aux travaux qui ont eu lieu en commission.

Comme vous l'avez vu, le rapport est assez volumineux dans la mesure où les travaux ont duré plusieurs mois et ont pris plus de temps que d'habitude. Pourquoi? Parce que ce budget n'avait pas de majorité en septembre ni en décembre, et qu'il a fini par en trouver une fragile en commission récemment. Il faut aussi relever le nombre d'auditions réalisées par la commission des finances, qui ont permis de trouver un *modus vivendi* début avril et de sortir ce projet de budget.

En tant que président de la commission des finances, je regrette sincèrement le manque total d'implication de M^{me} Salerno dans le cadre du processus budgétaire, car si au début du mois d'avril M. Rémy Pagani n'avait pas proposé de venir à sa place présenter le budget réactualisé, il aurait été impossible de le voter suffisamment tôt en commission pour qu'il soit aujourd'hui présenté devant ce Conseil municipal. Malheureusement, je suppose qu'à l'époque, en sa qualité de candidate au Conseil d'État, M^{me} Salerno avait mieux à faire que de se préoccuper du budget municipal. Il convient de souligner que s'il y avait eu davantage de préoccupation de sa part et du Conseil administratif, ce budget aurait pu sortir beaucoup plus tôt et avec une majorité beaucoup plus solide.

Je ne sais pas ce que les travaux donneront aujourd'hui. Cependant, et quel que soit l'aboutissement de ce projet de budget 2018 ce soir, une chose est sûre: l'exercice que nous avons fait en commission montre que tant que le Conseil administratif méprisera ce Conseil municipal et refusera de discuter avec lui, la majorité restera fluctuante et rien ne sera certain. En effet, à l'heure où je vous parle, la majorité qui a voté le budget en commission est tellement fragile que rien ne garantit qu'elle votera de nouveau ensemble dans quelques heures.

J'espère par avance que l'année prochaine le Conseil administratif en général, et M^{me} Salerno en particulier, mettront davantage d'implication dans ce budget,

et que le fait que la magistrate ne soit plus candidate au Conseil d'Etat lui permettra de donner le temps nécessaire et l'intérêt que l'on peut attendre d'une magistrate, non seulement à la construction d'une majorité budgétaire, mais également à répondre dans les délais aux demandes de la commission des finances qui veut l'auditioner.

M. Daniel Sormanni, rapporteur général (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je pense qu'il est nécessaire de faire un rapide historique de ce projet de budget 2018.

Vous vous rappelez tous qu'à la fin d'août 2017, la Ville de Genève a déposé devant ce Conseil municipal un projet de budget déficitaire de 20 millions de francs. Vous savez que la Ville reprend stricto sensu les prévisions fiscales du Canton, elle le fait déjà depuis plusieurs législatures. Selon les dires du Conseil administratif, ce déficit était dû au passage d'un certain nombre de contribuables de l'imposition à la source au barème ordinaire, du fait de leur éligibilité au statut de quasi-résident. Les contribuables en question ont été sortis de l'impôt à la source sans pour autant être déjà intégrés dans les prévisions de l'imposition soumise au barème ordinaire, comme tout un chacun.

Au mois de septembre dernier, lors de la séance plénière, la commission des finances, puis ce Conseil municipal, ont refusé d'entrer en matière sur ce budget. Sans mot dire d'ailleurs, puisque, si nous n'entrons pas en matière, nous ne pouvons pas dire un mot. Fin octobre, le Conseil administratif a proposé un nouveau projet de budget 2018 – PB 18 N, N pour nouveau –, cette fois-ci à l'équilibre, avec un boni d'environ 200 000 francs et des recettes revalorisées car les prévisions fiscales avaient évolué à la hausse, d'environ 20 millions de francs. Contrairement à ce qui avait été annoncé précédemment, cette évolution de 20 millions de francs supplémentaires ne provenait pas des recettes sur l'imposition au barème ordinaire, mais plutôt de revenus liés à l'imposition à la source. Toujours est-il que cela n'a finalement pas tellement d'importance étant donné que ce premier projet de budget avait été refusé. Le deuxième projet comportait quant à lui des recettes supplémentaires qui ont permis de présenter un budget dit à l'équilibre.

Ce nouveau projet de budget contient évidemment un certain nombre d'indications. Tout d'abord, il faut relever quelques éléments dans les charges, à commencer par celles du chapitre 31 «Charges de biens et services et autres charges d'exploitation», qui sont en baisse par rapport à 2017. Nettement en baisse, puisqu'on est redescendu en dessous de la barre des 200 millions de francs. (*Le micro de la table des rapporteurs ne fonctionne plus.*)

Le président. Merci, Monsieur le rapporteur...

M. Daniel Sormanni. Je n'ai pas fini, le micro s'est arrêté...

Une voix. On passe au vote... (*Rires.*)

Le président. Est-ce qu'on peut vérifier le micro? Monsieur Sormanni, je vous propose de rejoindre votre place car si le micro de la table des rapporteurs ne fonctionne pas, vous continuerez votre intervention à votre place habituelle. Merci, Monsieur le rapporteur. (*M. Sormanni rejoint sa place.*) Je vous sens même plus à l'aise... Je vous propose aussi de vous asseoir, comme vous en avez le droit en tant que rapporteur.

M. Daniel Sormanni. Merci, Monsieur le président. Je disais donc que les dépenses liées aux groupes du chapitre 31, qui représentent le cœur de l'activité de l'administration municipale, étaient en baisse. C'est déjà une indication en soi et, d'une manière générale, il me semble que les dépenses sont relativement maîtrisées.

Maintenant, il est vrai que ce projet de budget comporte d'autres indications que je vais également aborder ici parce que je pense que ce sujet fait partie des débats de fond. Il s'agit de l'ajout au projet de budget 2018 de recettes résultant des horodateurs. Dans cette affaire – je parle bien des horodateurs, pas du reste –, il faut se rappeler qu'un jugement du tribunal donne raison à la Ville de Genève. De ce fait, beaucoup, et moi y compris, ont considéré que la Ville était en droit d'inscrire une évaluation des recettes correspondantes dans son nouveau budget – ces fameux 8,5 millions de francs –, et ce nonobstant que l'Etat en ait fait de même dans son projet de budget.

Par ailleurs, il est important de préciser que différents conflits opposent la Ville et l'Etat au sujet du contrôle du stationnement. Mis à part les horodateurs où, comme à peine dit, la Ville de Genève bénéficie d'un jugement qui lui est favorable, il y a aussi le conflit concernant les places bleues, une question séparée où les décisions sont pour l'instant pendantes devant les juridictions. Enfin, il y a la problématique des amendes, qui sont gérées par le Service des contraventions de l'Etat. Quand quelqu'un ne paie pas son amende, c'est l'Etat qui est chargé du recouvrement et qui restitue ensuite une partie aux communes, en l'occurrence ici à la Ville de Genève.

Ce service a passablement dysfonctionné et pendant des années les sommes d'un nombre conséquent d'amendes n'ont pu être reversées à la Ville de Genève. Là aussi, une procédure qui ne concerne pas le budget 2018 est en cours, mais je pense tout de même bon d'en parler car beaucoup d'amendes qui n'ont pu être

ristournées sont désormais prescrites, faute de tentatives de recouvrement. Cela étant dit, les recettes des amendes ne sont pas incluses dans le nouveau budget, il vaut donc mieux essayer de les oublier. Tout ça fait quand même trois points de désaccord entre la Ville et le Canton: les horodateurs d'une part, les places bleues de l'autre, ainsi que le suivi et le remboursement partiel des amendes à la Ville de la part de l'Etat.

Un autre sujet sensible qui ne figure pas dans le budget, mais duquel on a beaucoup parlé, est celui du Grand Théâtre, du retard pris sur les travaux, des dédites en matière de programmation, de la problématique concernant la partie des travaux que la Ville de Genève assumera – le magistrat nous disant même qu'on restera dans le budget, donc, dont acte! Afin d'éviter d'éventuelles complications, certains auraient voulu que l'on rajoute directement des sommes dans le budget 2018; d'autres ont cependant préféré laisser encore de l'espace à la discussion et à la négociation. D'une part, parce que les travaux seront en principe couverts, d'autre part, parce que des discussions avec l'Etat doivent reprendre au sujet de sa subvention de 3 millions de francs et que, à partir du moment où la Ville met cette somme, il n'y aura plus de discussion, ni d'espace et de possibilité de la récupérer.

En parallèle, il me semble que l'Association des communes genevoises a été sollicitée. On n'a pas encore sa réponse, mais, d'après ce que le magistrat nous a expliqué, elle serait attendue dans le courant du mois de juin. On sait en outre qu'une certaine fondation, dont je tairai le nom, est aussi en jeu pour venir au secours du Grand Théâtre. Compte tenu de tous ces éléments, une majorité de la commission a estimé qu'il était urgent d'attendre un peu, de façon à faire le point et de voir si ces différentes contributions pourront être réunies avant de solliciter le Conseil municipal et de surcharger inutilement le budget 2018.

Je rappelle aussi la convention sur l'entretien des routes car, même si on n'en parle plus tellement, c'est une autre source de litige entre la Ville et le Canton et, un jour, il faudra bien trouver une solution. La seule différence vis-à-vis des autres conflits est que celui-ci dure depuis 1936 environ, si on se réfère au début de cette fameuse convention. Je rappelle d'ailleurs que dans la loi actuelle sur les routes il est prévu que l'Etat paie l'entretien des routes d'importance cantonale en ville de Genève, ce qu'il ne fait pas. Ce désaccord n'a pas d'incidence budgétaire aujourd'hui, quoique si on pense à ces fameux 15 millions fictifs facturés à l'Etat d'un côté, et aux 15 millions de l'autre côté que l'Etat nous facture pour des frais de police fictifs, c'est à l'équilibre, mais il y a quand même quelque chose qui ne joue pas.

Mesdames et Messieurs, ce projet de budget a certainement plein de défauts et ne répond probablement pas à l'aspiration de beaucoup de conseillers municipaux, peut-être aussi du Mouvement citoyens genevois. Cela étant, il n'en

demeure pas moins que nous sommes le 28 mai. S'il est accepté ce soir par le Conseil municipal, ce projet de budget ne sera pas approuvé par le Conseil d'Etat avant mi-juin, voire fin juin – et ce, sans compter le délai référendaire. On sera alors au terme du premier semestre 2018. A un moment donné, continuer ce combat pour paralyser ou bloquer la Ville de Genève n'a plus de sens, c'est en tout cas le sentiment partagé par un certain nombre d'entre nous. Ça n'a pas de sens.

J'aimerais encore rappeler deux chiffres. Au budget 2017, les charges hors imputations internes – car il faut parler des vraies charges, pas des charges équilibrées aux dépenses et aux recettes – se montent à 1 084 768 000 francs, je vous passe les virgules. Dans le nouveau budget 2018, les charges hors imputations internes s'élèvent à 1 047 577 000 francs, je vous passe également les virgules. Ce projet de budget 2018 présente donc 37 millions de francs de charges en moins par rapport à 2017, avec l'essentiel qui est pourtant maintenu, à savoir les prestations de la Ville de Genève. C'est la preuve qu'il est possible de réduire un peu la voilure. Cela a été fait, peut-être pas suffisamment pour certains, cependant je pense qu'on est sur le bon chemin avec ce projet de budget.

Je m'arrête sur quelques derniers chiffres et conclurai là-dessus en tant que rapporteur, Monsieur le président. On parle du budget comme étant l'élément essentiel de la vie municipale, et c'est vrai. Cependant il faut garder en mémoire qu'un budget c'est aussi des prévisions de recettes et de dépenses – en réalité ce sont des autorisations de dépenses. Le Conseil administratif n'est au fond pas obligé de dépenser toutes ces sommes. Par conséquent, les comptes sont quand même primordiaux, et bien que le budget soit important, il faut toujours le mettre en lumière avec les comptes. A ce titre, je rappellerai les chiffres des trois dernières années: en 2015, on a eu un boni de 39,5 millions de francs; en 2016, un boni de 32,5 millions de francs; et en 2017, un boni de 33,5 millions de francs.

Je crois donc, Mesdames et Messieurs, que le budget est effectivement serré, puisqu'il est tout juste à l'équilibre et qu'un certain nombre de chiffres sont discutables. Toutefois, ce sont des prévisions, souvent pessimistes. Les prévisions cantonales sont souvent pessimistes et le Conseil administratif, c'est-à-dire la magistrate aux finances, les reprend sans changer quoi que ce soit. Il y a toujours un vent de pessimisme qui souffle sur le budget, au même titre qu'il y a toujours des inconnues. J'ai souvent dit aussi que des recettes extraordinaires tombaient du ciel, c'est vrai, c'est arrivé régulièrement. Il n'en demeure pas moins que la Ville de Genève fait des bonis importants qui, conformément aux dispositions légales, vont automatiquement au remboursement de la dette.

Enfin, je rappelle qu'il y a peu, un nouveau poste intitulé «réserve conjoncturelle» a été créé et que pour les comptes 2017, cette réserve sera dotée de 22 millions de francs. Par conséquent, je pense que nous allons dans la bonne direction car cette Ville de Genève doit encore, et pendant un long moment, investir et

rénover son patrimoine administratif, et surtout son patrimoine financier qui est un peu délaissé. Ces moyens supplémentaires nous donneront la possibilité de le faire. De 2008 à 2017, l'autofinancement des investissements s'élevait à 108%, c'est donc bien la preuve qu'on n'est pas en déficit, mais plutôt à l'équilibre.

Mesdames et Messieurs, voilà les raisons qui ont fait que ce projet de budget a finalement trouvé une petite majorité à la commission des finances. En tant que rapporteur, je m'arrêterai là, Monsieur le président.

Premier débat

Le président. En premier débat, je vais donner la parole aux groupes, qui sont priés d'annoncer la position de leur parti. C'est une prise de parole par parti. Vous pouvez appuyer sur le bouton... Monsieur Daniel Sormanni, vous avez la parole.

M. Daniel Sormanni (MCG). Puisque personne ne veut parler, je vais encore dire trois mots au nom du Mouvement citoyens genevois. Compte tenu des points soulignés tout à l'heure, c'est-à-dire la fin imminente du premier semestre, la baisse des charges du nouveau projet de budget 2018, le maintien des prestations – un élément auquel nous sommes attachés et que nous ne voulons pas voir diminuer –, l'autofinancement à 108% des investissements sur une période de dix ans, avec des investissements annuels de 130 millions de francs, le remboursement de la dette – gentiment, mais on le fait –, ainsi que la proposition du Conseil administratif d'allouer une grande partie du boni 2017 à la création d'une réserve conjoncturelle, je crois, Mesdames et Messieurs, que bon an, mal an, ce budget n'est pas si mauvais.

Il faut aussi rappeler un autre point qui est essentiel, en tout cas pour nous, c'est les votations! Parce que le Mouvement citoyens genevois est là pour écouter la population. D'ailleurs, en général, les positions de la population et du Mouvement citoyens genevois se rejoignent – ça a encore été démontré lors d'un sondage en lien avec des lois au Grand Conseil où il apparaissait que 75% de la population avait finalement voté comme le Mouvement citoyens genevois au Grand Conseil. Il est donc important de tenir compte de ces votations, même si ça ne nous plaît pas; on ne peut pas les jeter comme ça aux orties. On a essayé de faire un certain nombre d'économies, le peuple les a refusées à 60%, voire plus. Une première fois, puis une deuxième fois, même si c'était symbolique. Ça dénote bien que, compte tenu de la santé financière de la Ville de Genève, la population ne veut pas de ces économies. C'est tout de même une réalité. Pour nous, le Mouvement citoyens genevois, cette réalité signifie qu'il faut écouter

le peuple et, en faisant cela, on se rend compte que les gens ne veulent pas des économies que nous essayons de faire.

Encore une précision... Lors de la dernière votation, un vote unanime de ce Conseil municipal a demandé que le Conseil administratif réintroduise les 2,4 millions de francs dans le budget 2018. De deux choses l'une, soit certains sont masos et voulaient les réintroduire pour déséquilibrer le budget et ne pas le voter ensuite, soit le but était véritablement de suivre la volonté du peuple qui ne voulait pas de ces coupes de 2,4 millions de francs. D'accord, cette somme était inscrite dans le budget 2017 qui s'est terminé, et le vote a eu lieu en 2018... Cependant, l'activité de 2017 continue en 2018 et elle continuera encore en 2019. Ces sommes ont donc été réintroduites par le Conseil administratif, qui a trouvé les équilibres pour le faire. Cela n'a pas aggravé le déficit, puisqu'il reste 198 000 francs de boni, je vous passe les virgules. Cent nonante-huit mille francs de boni, ce n'est rien du tout, mais de nouveau, il faut les rapporter aux comptes. Nous sommes attachés aux prestations à la population, à ses souhaits et à son double refus sur les coupes budgétaires. Elle continuera de dire non si nous persévérons dans cette direction.

Par conséquent, oui, il faut faire des économies, oui, il faut essayer de rationaliser, et les charges de ce budget 2018 vont dans ce sens. Elles sont moins élevées que dans celui de 2017, je l'ai démontré tout à l'heure avec les chiffres. C'est pourquoi le Mouvement citoyens genevois l'acceptera.

Le président. Merci, Monsieur le représentant du Mouvement citoyens genevois. Je passe la parole au représentant des Verts, M. Alfonso Gomez.

M. Alfonso Gomez (Ve). Lors de la présentation du projet de budget 2018 dans sa version amendée par le Conseil administratif, on avait un résultat bénéficiaire très proche de l'équilibre, correspondant à des recettes et à des charges de 1 112 000 000 francs, avec une insuffisance de financement de presque 22 millions de francs. Je rappelle simplement que dans le budget 2017 par exemple, l'insuffisance de financement s'élevait d'abord à 48 millions de francs, pour finalement arriver à 30 millions, malgré une année record au niveau des investissements. Comme cela a été dit précédemment, les comptes 2016 et 2017 démontrent des bonis à chaque fois supérieurs aux 30 millions de francs, sans compter 2015, année durant laquelle le résultat excédentaire avoisinait les 40 millions de francs.

Malgré une situation financière saine et des perspectives de croissance où le produit intérieur brut pour cette année et l'année prochaine est estimé entre 1,5 et 1,7%, la droite a toujours voulu faire passer des coupes budgétaires. Celles-ci, on l'a rappelé, ont fait l'objet de référendums devant le peuple qui ont à chaque

fois été rejetés, et cela bien au-delà du corps électoral de l'Alternative, puisqu'on a atteint jusqu'à 60% de rejet.

Je croyais que la droite dans son ensemble avait compris ce message, puisque avec l'Alternative, elle a effectivement demandé de réintroduire dans le budget 2018 les coupes qu'elle avait préparées, proposées et votées en 2017. Nous nous attendions à travailler de manière plus calme en commission, et je dois dire que ça a été le cas par rapport aux années précédentes, contrairement à ce qu'a dit le président de la commission des finances tout à l'heure. Finalement, une majorité a accepté de voter ce budget, bien qu'il soit cependant à souligner que trois groupes l'ont, momentanément en tout cas, refusé. Peut-être qu'ils le refuseront également en plénière en argumentant que finalement ce n'est pas leur budget, que ce n'est pas eux qui l'ont proposé et que par conséquent ils ne le voteront pas, afin de continuer, disons-le ainsi, dans une attitude d'opposition – c'est leur droit –, mais sans réellement formuler de reproches à ce budget.

En ce qui concerne les Verts, nous voterons bien entendu le budget tel que sorti de la commission des finances. Nous le voterons, parce que, on l'a dit, il est à l'équilibre et que cela démontre une volonté du Conseil administratif de maintenir un contrôle des charges en fonction des recettes. On a vu que ce pilotage était somme toute très serré parce qu'un boni de 30 millions de francs, bien que cela impressionne par rapport à quelque 1 milliard de francs de charges, c'est relativement peu. Par ailleurs, les prestations à la population sont maintenues, le peuple y est attaché et l'a rappelé encore une fois en s'opposant aux coupes budgétaires. Nous accepterons également ce budget parce qu'il renforce l'accueil des enfants et améliore la qualité de vie des familles. Je vous rappelle que 68 nouvelles places de crèche sont déjà en voie d'être créées en 2018, au sein de structures d'accueil dédiées à la petite enfance. Du reste, je ne comprends pas que le parti de la famille ne souligne pas ce fait et ne le mette pas en avant pour voter ce budget. En outre, nous voterons ce budget parce qu'il accroît la sécurité de la population, notamment avec les postes du Service d'incendie et de secours (SIS).

Nous voterons aussi ce budget parce qu'il prévoit une augmentation, légère, mais une augmentation quand même, de la ligne de la Délégation Genève ville solidaire (DGVS). Une grande majorité de ce plénum souhaite affecter 0,7% du budget à la solidarité internationale en 2020. Enfin, je note, même s'il n'en est pas fait directement état dans ce budget, que nous maintenons également la jauge des investissements de 130 millions de francs.

Comme chaque année, les Verts émettent évidemment quelques bémols, car nous estimons toujours que la Ville de Genève n'a pas encore de vision et de priorité suffisamment claires pour faire de notre ville une ville écologique. En effet, nous pensons que la Ville de Genève doit s'engager davantage dans la transition

énergétique et dans l'économie verte. A ce jour, nous ne discernons encore pas vraiment la vision de la Ville de Genève afin de faire face aux principaux périls écologiques qui nous guettent: la pollution, l'accroissement des maladies qui lui sont dues, la perte de la biodiversité et également, ce qui est un véritable fléau dans nos villes et notamment dans la nôtre, l'augmentation de maladies dues au bruit. Dans la même thématique, nous n'observons pas non plus de développement de mesures particulières en ce qui concerne la mobilité douce, et nous le regrettons. Nous déplorons le manque d'actions prises contre la circulation motorisée au centre-ville, ou en tout cas l'absence de volonté politique affirmée dans ce domaine, par exemple pour s'opposer aux aspirateurs à voitures que sont les parkings au centre-ville et qui sont de grands pourvoyeurs de pollution ainsi que de bruit.

L'écologie exige des réformes, et des réformes qui sont importantes à nos yeux, pour changer le modèle de développement qui entraîne les fléaux que chacun ici, d'une manière ou d'une autre, dénonce. Nous voulons une diminution des consommations d'énergies, une non-utilisation des énergies fossiles, la suppression totale du plastique en ville de Genève et la généralisation du recyclage. Nous constatons que le taux de recyclage de notre ville est nettement insuffisant, en tout cas bien au-dessous des taux moyens appliqués ou obtenus dans l'ensemble des villes suisses. Préserver la santé de nos concitoyens face à la pollution, aux particules fines et au bruit est pour nous une action qui devient prioritaire.

Enfin, l'enviable situation économique que nous avons soulignée au début de ce débat, ainsi que la croissance de notre région, ont pour corollaire une augmentation de la population et un renforcement du rôle centre de notre ville dans une région qui est très active. Elle devient un pôle d'attraction dans un bassin de population important, avec ses besoins, ses infrastructures en logement, en transports publics, dans le domaine du social, de la culture et du sport, en matière de sécurité et dans toutes ses prestations publiques qui sont indispensables au bien-être de la population, surtout pour la sécurité et la cohésion sociale.

Il est donc indispensable à nos yeux de garantir les moyens de la Ville de Genève afin d'assurer les investissements nécessaires, les prestations sociales et l'emploi. La croissance économique que nous connaissons fait paradoxalement apparaître un développement des inégalités et une paupérisation d'une partie de notre population – nous aurons certainement l'occasion d'y revenir lors des débats –, je pense notamment aux chômeuses et aux chômeurs, et spécifiquement au chômage des seniors pour lesquels le marché de l'emploi est particulièrement difficile.

Pour faire face à ces défis, les Verts accepteront ce budget et s'opposeront aux amendements qui prévoiraient des coupes dans les prestations ou une diminution des moyens financiers alloués pour mener à bien ces politiques.

Le président. Merci, Monsieur le représentant des Verts. Je passe la parole à M. Pierre Scherb pour l'Union démocratique du centre.

M. Pierre Scherb (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, l'Union démocratique du centre est par tradition un parti gouvernemental. Elle soutient donc les efforts du gouvernement et vote en toute logique les budgets qu'elle porte elle-même devant les parlements. A Genève, cependant, tout est différent, comme d'habitude. L'amour réciproque des Genevois et de l'Union démocratique du centre est en réalité relativement récent. Ce n'est qu'en 2001 que les premiers élus ont fait leur apparition au niveau cantonal, et il a encore fallu attendre jusqu'en 2003 pour que l'Union démocratique du centre cartonne aussi en ville de Genève.

Au niveau du gouvernement cantonal, elle a réussi à faire élire un conseiller d'Etat sous l'appellation «La Nouvelle Force». L'Union démocratique du centre n'est en revanche pas encore représentée au Conseil administratif de la Ville de Genève; dès lors, il serait logique que, en tant que force d'opposition à la Ville de Genève, elle refuse systématiquement tous les projets de budget que le Conseil administratif, composé essentiellement de partis de gauche, lui soumet.

Or, vous savez tous que notre groupe n'a pas agi de cette façon ces deux dernières années. Portée par cette volonté de ne pas se cantonner à un rôle d'opposition et de jouer pleinement le jeu de la concordance, l'Union démocratique du centre a voté les budgets 2016 et 2017. Bien entendu, nous n'avions pas repris le projet de budget du Conseil administratif tel quel, mais avons utilisé notre droit de l'amender en accord avec la droite élargie.

En allégeant un tant soit peu le fardeau des impôts qui pèse sur les épaules de nos concitoyens, nous pensions ainsi avoir agi pour leur plus grand bien. Cela étant, à notre niveau communal, nous ne pouvions pas réduire l'impôt qui pèse le plus sur une grande partie de la population, c'est-à-dire les primes des caisses maladie. Au bénéfice d'une campagne massive de la gauche, tandis que la droite s'était abstenue de faire campagne au début de cette année pour voter le budget 2017, les référendums budgétaires ont été approuvés par la population, aussi bien en 2016 qu'en 2018. Si le peuple n'a pas toujours raison, il a cependant toujours le dernier mot. C'est pourquoi nous avons immédiatement exigé le respect de ce vote et l'intégration des montants supprimés dans le calcul des douzièmes provisionnels.

Au vu de cet historique, l'Union démocratique du centre s'apprêtait à exercer pleinement sa force d'opposition et à refuser le projet de budget 2018. Nous a confortés dans cette idée la volonté du Conseil administratif, exprimée dans son premier projet de budget 2018, de renforcer encore la solidarité

internationale en augmentant le budget de la DGVS de 220 000 francs. En effet, l'Union démocratique du centre s'est engagée auprès de ses électeurs pour une diminution communale de l'aide au développement. Est-ce parce que tous ses membres sont des personnes sans cœur, ne pensant qu'à elles-mêmes et jamais à la détresse des autres, notamment aux pauvres de l'Afrique? Que nenni! Seulement, ils n'ignorent pas que l'aide au développement n'arrive souvent pas où elle est censée être nécessaire. De plus, les effets de l'aide au développement sont souvent néfastes, comme au Rwanda qui, malgré les actions de la Direction du développement et de la coopération (DDC), a ensuite glissé dans le génocide. L'aide au développement amène d'autres effets pervers, par exemple en donnant envie aux Africains d'acheter des produits importés au détriment des producteurs locaux qui n'arrivent alors plus à vendre leurs marchandises. Je m'arrête ici pour ne pas passer toute la soirée à énumérer les risques bien connus de l'aide au développement, mais qui ne font pas vendre les journaux, ni augmenter l'audimat, et qui dès lors tombent aux oubliettes.

Il y a cependant une autre raison pour laquelle nous souhaitons réduire cette prétendue solidarité internationale. Au moment de fixer le fameux taux de 0,7% que M. Gomez a mentionné – vous transmettez, Monsieur le président –, c'est-à-dire il y a soixante ans, il n'y avait encore quasiment pas d'Africains qui habitaient en Suisse. Aujourd'hui, il suffit de sortir de sa maison pour constater l'invasion que nous avons subie. A Genève, il y a des quartiers où les Suisses sont devenus minoritaires. (*Brouhaha.*) Or, selon l'organisation Public Eye, plus connue sous son ancien nom Déclaration de Berne, l'argent que les migrants africains résidant en Suisse versent à leurs familles représente un montant considérable qui dépasse largement celui de l'aide au développement. Il n'y a pas de données précises sur ces flux d'argent, mais selon la balance des paiements de la Suisse, les transferts d'argent de la part d'immigrés à l'étranger se sont élevés à 3,7 milliards de francs en 2004 déjà. Selon la Banque mondiale, ce transfert serait même bien plus important, avoisinant quelque 8 milliards de francs pour les personnes résidant en Suisse.

Une voix. Silence!

M. Pierre Scherb. Une bonne partie de ces montants partent en Afrique, même s'il n'existe aucune statistique par pays ou par continent de provenance des immigrants, toujours selon les indications de Public Eye, bien entendu. (*Brouhaha. Cloche.*)

La conseillère administrative Sandrine Salerno, la ministre des finances, a entendu notre doléance et a enlevé cette augmentation de 220 000 francs, de sorte que nous pourrions voter le budget 2018 qui est à l'équilibre, ce d'autant plus que

le groupe de l'Union démocratique du centre soutient pleinement la position de la Ville au sujet des horodateurs. (*Brouhaha.*)

Le président. S'il vous plaît... Attendez, Monsieur Scherb. Madame Ecuyer, vous pouvez regagner votre place. M. Scherb est en train d'exposer les thèses et la position de son parti; on l'écoute.

M^{me} Hélène Ecuyer (EàG). Raciste et xénophobe!

Le président. Vous avez le droit de le contredire, mais on le laisse exposer finalement sa thèse. Continuez, Monsieur Scherb.

M. Pierre Scherb. Je disais que le groupe de l'Union démocratique du centre soutient la position de la Ville de Genève au sujet des horodateurs. Il faut se rendre à l'évidence qu'elle a obtenu gain de cause devant les tribunaux et que l'inscription des recettes en provenance des horodateurs dans le budget du Canton n'a pas de raison d'être.

Nous sommes en revanche plus circonspects par rapport au déficit du Grand Théâtre. Notre commissaire à la commission des finances a clairement affirmé que tant que le Conseil administratif ne dirait pas précisément où l'on est et où l'on va, l'Union démocratique du centre refuserait de voter le budget. Depuis cette prise de position du 28 mars 2018, la situation n'a pas bougé et nous restons toujours sur notre faim. Tant que ces incertitudes demeurent, nous choisissons la prudence en refusant le projet de budget 2018.

M. Tobias Schnebli (EàG). Le groupe Ensemble à gauche votera ce budget dans son ensemble. Nous présenterons quelques amendements, mais globalement c'est quand même aussi notre budget qui est voté ici. Notre budget, parce que ces deux dernières années nous avons donné la possibilité à la population de s'exprimer sur six coupes différentes lors des deux derniers budgets, et que la population de la ville de Genève a refusé six fois les coupes antisociales, anti-culture et anti-solidarité internationale opérées par la majorité de droite de ce Conseil municipal. En ce sens, je trouve que notre mandat a été jusqu'ici rempli, de manière saine et démocratique.

Dans cette enceinte, il y a bien sûr une petite majorité de droite qui voulait donner le ton dès le début de la législature, en indiquant que les rapports de

force avaient désormais changé et que c'est elle qui allait déterminer la politique budgétaire de la Ville. La droite avait annoncé la couleur dans une lettre où elle déclarait viser les 50 millions de francs de coupes dans le budget de la Ville, principalement sur les prestations à la population. Cela sans compter les diminutions programmées qui reviennent d'année en année avec les projets de réforme fiscale que cette même droite impose, non seulement au niveau de la Ville, mais aussi au niveau du Canton, et même au niveau suisse, notamment avec les projets de réforme de l'imposition des entreprises RIE III, elle aussi balayée par la population, y compris par celle du canton et de la ville de Genève. La prochaine mouture est déjà annoncée, il s'agit de PF 17, là aussi avec à la clé des pertes de dizaines de millions de rentrées fiscales pour notre collectivité publique.

Je disais que nous avons rempli notre mandat en donnant la parole à la population, composée également de personnes qui arrivent difficilement à payer 500 ou 600 francs de caisse maladie chaque mois, à payer leur loyer et toutes autres dépenses qui nous sont demandées pour vivre une vie digne dans cette ville. Genève est une ville très chère et de nombreuses personnes ont beaucoup de difficultés à y vivre – notamment les personnes sans travail, les personnes âgées ou en situation précaire. Pour faire face à cela, la Ville n'a certes pas les mêmes pouvoirs et les mêmes rôles que le Canton et la Confédération, mais elle a tout de même des petits domaines où elle peut redistribuer et atténuer les difficultés en offrant des prestations sociales et culturelles afin de garantir un vivre-ensemble digne pour le plus grand nombre – peut-être pas pour tous, mais pour le plus grand nombre, oui. C'est dans ce sens que s'inscrivent les allocations de rentrée scolaire dont la coupe a été refusée par la population. C'est également le sens des prestations sociales et culturelles qui, après avoir été coupées par la majorité de droite du Conseil municipal, ont été rétablies par la population en votation populaire à six reprises lors des deux dernières années.

Aujourd'hui, ce nouveau projet de budget incorpore donc cette volonté de la population de ne pas renoncer au rôle, certes pas énorme, mais quand même important, de la Ville grâce à ses finances de plus de 1 milliard de francs. Il garantit davantage de redistribution de ses richesses dans des services à la population, que ça soit dans l'aménagement ou dans la culture, ainsi que dans les nombreux autres domaines où la population souhaite que l'activité de la Ville de Genève soit maintenue. C'est le cœur allégé que nous avons conscience d'avoir avec nous une majorité de la population, y compris dans le domaine de la solidarité internationale – j'aimerais le souligner une fois de plus.

Avec 53% de non à la coupe dans la solidarité internationale, c'est certainement le référendum le moins voté et aussi celui, on le voit de nouveau ce soir, qui est le plus attaqué par une partie de la droite, entre autres la droite dure, avec des arguments que je ne peux que qualifier d'outranciers, voire de xénophobes. Ici encore, au sujet des inégalités Nord-Sud et du désastre que représente le fossé

qui nous sépare d'une bonne partie des populations du monde, la Ville peut jouer son rôle en luttant contre l'incapacité et la volonté de ne pas regarder en face cette réalité qui conduit à des positions aussi déplacées et extrêmes que celles que l'on vient d'entendre de la part de l'Union démocratique du centre.

Les inégalités que la Ville observe et peut atténuer à son niveau sont le fruit du système à l'échelle mondiale. Les populations qui risquent leur vie pour traverser les frontières, les océans, et pour chercher une vie digne, méritent une autre considération et un autre traitement que celui que lui réserve une partie de la droite de cette enceinte. Je suis persuadé qu'en fin de législature on arrivera enfin – et ça va dans le sens du vote favorable suivi par la majorité de ce Conseil – à atteindre 0,7% de budget pour ce qui est de la solidarité internationale. Cet engagement a aussi été voté par le Parti démocrate-chrétien et je suis convaincu que nous y parviendrons d'ici à une année, voire d'ici à 2020, avant la fin de la législature.

Voilà pour les signaux politiques que la Ville de Genève lance avec ce budget. En votant ce budget ce soir, nous sommes contents que ces signaux rejoignent ceux donnés par une grande majorité de la population genevoise en faveur d'une ville de Genève synonyme de ville de culture, de ville solidaire et de ville sociale.

M^{me} Maria Vittoria Romano (S). Chers collègues, je vais intervenir au nom du Parti socialiste. Je ne vous cache pas qu'une lassitude, une certaine fatigue, pour ne pas dire une fatigue certaine, a pris possession de nous. Pour celles et ceux qui siègent à la commission des finances, c'est encore pire. Nous sommes le 28 mai et nous n'avons toujours pas de budget. Sans vouloir faire une polémique, même si les éléments sont tout à fait réunis, il est important de rappeler que, si on ne vote pas ce budget aujourd'hui ou demain, l'administration devra travailler à coup de douzièmes provisionnels jusqu'à la fin de l'année. J'ai entendu dire dans cette enceinte que ce n'est pas grave, mais pour nous, au Parti socialiste, c'est très grave.

M^{me} Salerno a présenté le budget le 30 août 2017, ça fait maintenant longtemps, avec un déficit de 20 millions de francs il est vrai. Cependant, elle a bien expliqué que, comme chaque année, les révisions fiscales interviennent en octobre, qu'elle n'a malheureusement pas toutes les données et doit donc s'accommoder des informations que le Canton veut bien mettre à sa disposition. De ce fait, elle a clairement indiqué qu'elle et son service doivent se baser sur des hypothèses. Cela étant, la majorité de cette enceinte et de la commission n'ont pas entendu ses explications et ont refusé l'entrée en matière le 12 septembre 2017.

Aujourd'hui nous devons décider si, oui ou non, on rentrera en matière, et si, oui ou non, on votera ce budget qui présente un boni de 198 000 francs. Entre-temps, nous avons aussi terminé l'étude des comptes 2017, car on enchaîne tout

de même le travail comptes/budgets non-stop. Des comptes qui, pour 2017, se sont soldés avec un boni de 33 millions de francs. Comme on le sait toutes et tous, ce sont les comptes qui donnent la véritable indication sur la santé d'une collectivité publique. Il est évident qu'avec un résultat pareil il est difficile, même pour la droite, d'affirmer que la Ville va mal, bien qu'il faille rester vigilant.

Encore une petite indication pour chiffrer nos travaux en commission. Nous, commissaires de la commission des finances, avons participé à 15 séances qui ont débouché sur deux amendements qui ont été refusés en commission et seront certainement redéposés aujourd'hui, en séance plénière. On peut bien dire que la montagne a accouché d'une souris. Certes, les auditions étaient fort intéressantes, mais certaines d'entre elles auraient pu être faites dans le cadre des comptes 2017 ou dans le courant de l'année, lorsqu'on traite des sujets spécifiques.

Il est important de relever qu'en début de législature et sur demande du Conseil administratif, la magistrate, avec son département, a entamé une série de travaux sur la situation financière de la Ville en portant une attention particulière à l'endettement de la commune, cela dans un souci de transparence et afin de pouvoir nous offrir, ainsi qu'à la population, des chiffres précis. Nous avons toutes et tous pu consulter les rapports du Contrôle financier qui proposent une série d'indicateurs et permettent de mieux suivre le niveau de la dette, ce qui devrait quand même réjouir ce Conseil, et la droite en premier lieu.

Le Conseil administratif *in corpore* a comme ambition le maintien des prestations pour une population qui augmente à un taux d'à peu près 0,9%, plus particulièrement dans le domaine de la petite enfance, de la sécurité et de la solidarité internationale. Pour rappel, entre 2008 et 2018, 99 postes d'agent municipal et 54 postes de pompier supplémentaires ont été créés. A part dans ces trois domaines – je le rappelle, de la petite enfance, de la sécurité et de la solidarité internationale –, les charges de la Ville sont financées à coût constant.

Beaucoup de choses ont été dites par mes collègues, mais pour finir j'aimerais attirer votre attention sur un point auquel le Parti socialiste tient particulièrement. On entend souvent que les douzièmes provisionnels ne posent pas fondamentalement de problèmes. Sauf que c'est faux, voire archi-faux. Ce fonctionnement pose de nombreux problèmes aux différents départements de la Ville de Genève, notamment au département de la culture et du sport, mais surtout aux associations qui peinent à tourner comme il le faudrait. Certes, ça peut être un avantage aussi – car les affectations sont calquées sur le budget 2016, mais les désavantages restent beaucoup plus nombreux. Par exemple, les associations reçoivent une enveloppe mensuelle, un peu comme l'argent de poche que nous donnons à nos enfants, à l'exception des buts qui diffèrent – pour nos enfants, le but est de leur enseigner la valeur de l'argent et la gestion d'un petit budget. Il ne faut pas beaucoup d'imagination pour se rendre compte que cette manière de

fonctionner a un côté très infantilisant et en même temps pénalisant du point de vue organisationnel. Par exemple pour planifier des événements importants, car les associations sont confrontées à un problème de trésorerie.

Pour conclure, le Parti socialiste votera l'entrée en matière de ce budget et fait appel à votre sens des responsabilités pour faire de même. Donnons de bonnes conditions à l'administration et aux subventionnés afin qu'ils puissent remplir leurs missions. Je vous remercie au nom du Parti socialiste, qui votera également le projet de budget 2018 amendé tel qu'il est sorti de la commission des finances.

(La présidence est momentanément assurée par M. Eric Bertinat, premier vice-président.)

M^{me} Anne Carron (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers, nous voici appelés à nous prononcer sur le projet de budget 2018, dont le traitement a été particulièrement animé depuis sa présentation en août 2017. Le Parti démocrate-chrétien ne pourra pas voter le projet de budget tel qu'il est sorti de commission, pour les raisons suivantes.

Tout d'abord, nous estimons que l'inscription dans ce projet de budget de la recette de 8,5 millions de francs émanant des horodateurs contrevient au principe de sincérité budgétaire; il n'y a pas lieu de prendre en compte une recette dont le montant est contesté, qui doit encore faire l'objet de discussions et qui ne sera vraisemblablement pas versé à la Ville en 2018. L'arrêt du Conseil d'Etat contre lequel les communes ont recouru a certes été annulé par la Chambre constitutionnelle, mais cette dernière n'a pas condamné l'Etat à payer un montant à la Ville. L'arrêt de la Chambre considère effectivement que la taxe de stationnement comporte une part domaniale et fait bien mention des calculs, rien n'indique par contre que l'Etat doit payer à la Ville les montants mentionnés dans l'arrêt. De plus, les estimations faites par la Ville, qui sont de 8,5 millions de francs, ne correspondent pas à celles faites par la Cour, qui sont inférieures et s'élèvent à 4,7 millions de francs, ni à celles de l'Etat qui parle lui de 600 000 francs après déduction des frais de gestion et des coûts de contrôle du produit brut des horodateurs. Pour finir, étant donné que cette affaire est pendante devant la justice, le Parti démocrate-chrétien estime qu'il ne faut pas intégrer les montants en question dans le projet de budget 2018.

Autre pierre d'achoppement, les inconnues autour de la situation du Grand Théâtre. D'une part, pour compenser le non-versement de la subvention de 3 millions de francs attendue du Canton, et d'autre part, pour combler le déficit de 2,2 millions de francs engendré suite à la prolongation du chantier. Or, et cela a été dit, nous voilà arrivés à la moitié de l'année 2018, et toujours rien ne

confirme que des financements complémentaires seront trouvés – une situation qui augmente notre réserve à l’égard de ce projet de budget 2018.

Enfin, le Parti démocrate-chrétien, cosignataire d’une motion renvoyée au Conseil administratif en mars dernier, formulait trois demandes pour actualiser le projet de budget 2018. Seule une d’entre elles a été satisfaite, à savoir la réintégration des 2,4 millions de francs voulue par le peuple lors des référendums du 4 mars dernier, ce qui était de toute façon une obligation. Nous regrettons ce service minimum qui a prévalu du côté du Conseil administratif afin d’améliorer ce budget et le rendre à l’équilibre. Par ailleurs, nous n’avons aucune garantie que le Conseil d’Etat n’invalidera pas les 8,5 millions de francs des horodateurs que la Ville considère comme dus, et cela n’est pas sans nous poser problème.

En l’état, nous refuserons ce projet de budget que nous pourrions reconsidérer s’il en revenait à plus de sincérité budgétaire et s’il intégrait des éléments nouveaux que le Parti démocrate-chrétien s’est fixés en début de législature. Je vous remercie de votre attention.

M. Simon Brandt (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en politique comme dans la vie, il y a deux principes fondamentaux qui sont la cohérence et la sincérité. (*Commentaire.*) Oui, c’est extrêmement drôle, ne vous inquiétez pas, j’y viens. La cohérence, ça veut dire ne pas faire un acte d’un côté et quelque chose ensuite qui viendra potentiellement le contrecarrer. Ceux qui rient en face de moi, ainsi que d’autres partis, s’apprêtent à commettre une incohérence fondamentale, en ce sens qu’ils ont voté un budget cantonal qui comporte 8,5 millions de francs de recettes d’horodateurs – ce montant est donc intégré au budget cantonal – et qu’ils s’apprêtent à faire aujourd’hui exactement la même chose dans le budget municipal. Sachant que l’excédent budgétaire est de 198 000 francs, cela signifie qu’on est en train de construire un équilibre budgétaire sur la base d’une incohérence et d’une malhonnêteté. Quelqu’un peut-il en effet m’expliquer comment la même somme peut figurer simultanément aux budgets cantonal et communal? Quelqu’un peut-il m’expliquer comment on peut, au niveau cantonal, via son parti, ou soi-même directement lorsqu’on a un double mandat, ne rien dire sur une recette qui figure au Canton, et par la suite affirmer dans cette même salle que la recette revient à la Ville? Je savais que Jésus pouvait multiplier les pains, mais j’ignorais qu’on pouvait, de notre côté, multiplier les recettes des horodateurs. (*Rires et applaudissements.*)

Cela étant dit, j’aimerais souligner pour tous ceux qui nous regardent l’incohérence fondamentale que représente le fait d’équilibrer le budget avec les recettes des horodateurs. Il s’agit d’une recette potentielle que la Ville recevra sur la base des voitures qui sont mal parkées; vous tous qui nous regardez aujourd’hui, rendez-vous compte que ça signifie que la Ville de Genève veut voter un budget

équilibré sur la base de contraventions qu'elle ne vous a pas encore mises. Par définition, on ne peut pas prévoir le nombre d'amendes ou de contraventions à venir, ce n'est qu'à la fin de l'année qu'on connaît le montant relatif aux horodateurs et aux amendes d'ordre de stationnement. En toute logique, une telle ligne au budget devrait comporter la mention «zéro franc» de recettes d'amendes et d'horodateurs, et n'afficher le résultat des recettes que dans les comptes, dans la mesure où l'on ne doit pas construire un équilibre budgétaire à partir d'une punition préalable envers nos concitoyens. Mais bon, vous me direz qu'on n'est pas à une incohérence près.

Ainsi, j'attends de pied ferme tous ceux qui auront voté la bouche en cœur ce projet de budget, si le Conseil d'Etat finit par annuler cette recette. Et là, j'aime autant vous le dire: rira bien qui rira le dernier. Je le dis en particulier à M^{me} Salerno, étant donné qu'elle se lave une nouvelle fois les mains de ses responsabilités de magistrate, dans la mesure où, oui, nous devons défendre les intérêts de la Ville, et sans doute a-t-elle le droit de récupérer une partie de cette somme, mais en aucun cas on ne peut équilibrer un budget sur la ligne d'une recette qu'on n'est pas certains d'avoir.

Ces dernières années, plusieurs référendums ont montré que les gens ne voulaient pas de coupes dans la culture, dans le social et dans le personnel. Au Parti libéral-radical on a entendu ces arguments. Aujourd'hui, aucune coupe n'est prévue dans le social, dans la culture et dans le personnel; à l'inverse, nous allons vous proposer des réaffectations afin d'aider ceux qui en ont réellement besoin. Des représentants du Grand Théâtre, j'aimerais le rappeler, sont venus en commission des finances nous dire que l'institution avait plus de 5 millions de francs de manque de financement, pourtant une majorité ce soir, le magistrat en tête, s'apprête à nous dire que ce n'est pas un problème, qu'elle n'a pas réellement besoin d'argent public et qu'un complément financier pourra être trouvé dans le privé. Voilà un argument intéressant. Mais alors pourquoi, l'année dernière, quand on a coupé dans la culture, vous ne nous avez pas dit la même chose, à savoir qu'on profitera des économies qui ont été faites pour aller démarcher dans le privé? Faudrait-il croire qu'il y a deux poids, deux mesures, selon quand cela vous arrange? Une seule chose est sûre: si dans quelques mois il manque un seul franc au Grand Théâtre et qu'il n'est pas en mesure d'équilibrer son budget, ceux qui ce soir auront voté non à l'augmentation de sa subvention en porteront la responsabilité.

Nous proposerons également d'augmenter la subvention d'une association qui est venue en commission, Resiliam, et exerce une nécessaire activité d'aide aux enfants dont les parents sont en fin de vie. Je me réjouis d'ores et déjà d'entendre tout à l'heure les justifications de ceux qui nous diront que ce n'est pas la priorité de la Ville que d'aider des familles nécessiteuses en ville de Genève, qui ont des problèmes financiers quand l'un d'entre eux est proche de la mort.

Enfin, je vous rappelle qu'il y a une année nous avons voté un projet de délibération qui visait à obliger le Conseil administratif à ne plus faire de règles à la tête du client lorsque les gens étaient mis à la retraite forcée à l'âge de 62 ans. Entre-temps, on s'est rendu compte de quoi? Que plusieurs dizaines de fonctionnaires municipaux mis à la retraite de force à 62 ans avaient dû aller au chômage et vivaient dans la misère – ils sont venus nous le dire en commission des finances. A l'heure actuelle, ils ne savent pas comment joindre les deux bouts étant donné qu'ils ont été traités comme des malpropres par un Conseil administratif à majorité de gauche. Pour cette raison, nous proposerons aujourd'hui de doter le budget d'une ligne supplémentaire afin d'indemniser ces gens et leur payer un complément LPP jusqu'à 64 ans. Là aussi, je vous annonce d'ores et déjà qu'on demandera le vote nominal afin que la fonction publique en général, et ces gens en particulier, voient qui tient un discours de façade en prônant leur défense, et qui agit vraiment le moment venu. Vous pouvez nous dire tout ce que vous voulez, si nous ne votons pas quelque chose aujourd'hui pour aider ces gens, ils resteront dans la situation qui est la leur, à savoir la misère dans laquelle les a mis le Conseil administratif, à majorité de gauche je le rappelle.

Tout cela pour vous dire qu'il est désormais nécessaire d'avoir de la cohérence. Cette même cohérence dont certains manquent sur la question des horodateurs ainsi que sur l'approche en matière budgétaire. Je citerai une nouvelle fois cet excellent député socialiste qu'est Alberto Velasco, qui, lorsque le Conseil d'Etat s'est vu refuser son projet de budget, a déposé un projet de loi pour obliger le Conseil d'Etat à présenter dans l'année un nouveau projet de budget devant le Grand Conseil, au motif que: «Ce n'est pas au parlement de faire le budget de l'exécutif, c'est à l'exécutif de convaincre une majorité dans la salle du parlement.»

Evidemment, ce qui est valable au niveau cantonal ne l'est pas ici, car la ministre en charge des finances est socialiste et est une fois encore, pour la troisième année consécutive, incapable de négocier une majorité, parce que les voix qui lui manquent lui viendront d'un parti qui ne sait pas encore très bien pourquoi il votera le budget. Cela mettra surtout en évidence le point fondamental suivant: ça fait deux ans qu'à gauche vous nous parlez de la droite dilatée, car le Mouvement citoyens genevois, l'Union démocratique du centre, le Parti libéral-radical et le Parti démocrate-chrétien formaient une majorité jusqu'alors pour voter le budget. Cependant, vous m'expliquerez dans quelques heures comment une majorité composée du Parti libéral-radical, du Parti démocrate-chrétien, de l'Union démocratique du centre et du Mouvement citoyens genevois est moins légitime que la majorité potentielle, composée du Mouvement citoyens genevois, du Parti socialiste, des Verts et d'Ensemble à gauche, qui risque d'émerger dans quelques heures.

J'aimerais aussi dire, à tous ceux qui se sont bouché le nez pendant deux ans en nous disant qu'on devrait avoir honte de voter avec le Mouvement citoyens

genevois, qu'aujourd'hui ils auront à assumer cette honte à leur tour parce qu'ils sont sur le point de faire exactement ce qu'ils nous reprochaient, c'est-à-dire de construire une alliance. Je me réjouis que tous les donateurs de leçons et ceux qui disaient que c'est indigne de voter comme le Mouvement citoyens genevois – personnellement, je pense que ça ne l'est pas – s'apprêtent sans aucun problème à faire de même dans quelques heures.

Pour conclure, sachez que le Parti libéral-radical est prêt à voter un budget pour autant qu'on affecte les sommes à ceux qui en ont réellement besoin. Je vous annonce dès à présent que si nos amendements devaient être refusés, nous proposerons en définitive une baisse du centime additionnel, laquelle équivaut à environ 15 millions de francs d'économie. J'entends déjà ce que vous allez me dire, c'est-à-dire que nous allons déséquilibrer le budget. Mais soyez cohérents avec vous-mêmes et avec M^{me} Salerno en particulier, qui nous dit à longueur de temps que ce sont les comptes qui importent. Ça fait trois années de suite que les comptes sont excédentaires de plus de 30 millions de francs. Par conséquent, si ce sont les comptes qui importent et qu'ils sont excédentaires de 30 millions, on peut légitimement envisager une baisse du centime additionnel qui réduira les recettes à 15 millions de francs, et garder ainsi un boni aux comptes de seulement 15 millions de francs. Mais de grâce, ne venez pas nous dire qu'on met la Ville en danger, parce que si on se fie aux comptes, cette baisse du centime additionnel est alors parfaitement nécessaire.

A tous ceux qui se réjouissent d'avoir un budget voté par une majorité qui n'en est pas une et qui durera le temps d'aujourd'hui, je rappelle une nouvelle fois que l'Entente, comme sans doute tous les partis de droite, est toujours prête à voter un budget plus consciencieux. Cela étant, pour ce faire il faut être deux, et tant qu'on aura un Conseil administratif qui se refuse à négocier avec la majorité du Municipal, on n'arrivera pas à avancer. En somme, c'est dans un esprit constructif que le Parti libéral-radical tentera d'amender ce budget, afin non pas de faire des économies ou de couper, mais d'aider ceux qui en ont réellement besoin.

(La présidence est reprise par M. Jean-Charles Lathion, président.)

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, je pense que la cohérence et la sincérité incarnent non seulement la volonté du Conseil administratif et la mise en œuvre de l'ensemble des politiques publiques, mais aussi les projets qu'il propose au Conseil municipal. La cohérence et la sincérité s'appliquent également à ce budget que j'espère finalement vous voir voter après de longs mois de palabres, afin de pouvoir se diriger

rapidement vers le projet de budget 2019, une autre aventure qui débutera, vous le savez mais je vous le rappelle, à la fin d'août 2018.

Pourquoi cohérence et sincérité? Parce que lorsque nous sommes élus dans cette salle – du Grand Conseil certes –, et qu'on représente le Conseil municipal, ce sont les intérêts de celles et ceux qui nous ont élus que nous défendons. Or, je siège sur les rangs du Conseil d'Etat, et vous, sur des sièges de députés, mais je suis une conseillère administrative, et vous, vous êtes des conseillers et conseillères municipaux de la Ville de Genève. Le budget que vous étudiez, vous n'avez pas à le mettre en cohérence avec le budget cantonal. Ce que le Canton a voté, il l'a voté parce que les députés ont prêté serment et ont fait allégeance à l'électeur cantonal. Vous, vous ne l'avez pas fait, ce serment-là. Lorsque vous votez les positions de la Ville, c'est bien le corps électoral de la ville que vous défendez, c'est bien le corps électoral de la ville qui vous donne légitimité et ce sont bien les intérêts du corps électoral de la ville que vous portez.

Par conséquent, qu'on ne vienne pas me parler – mais on le développera plus tard lors de l'amendement déposé à propos des horodateurs – de desservir le Canton au motif de servir la Ville. Lorsque vous, Mesdames et Messieurs de gauche et de droite – dilatée ou pas –, vous êtes dans cette salle, vous représentez le citoyen de la ville qui, sur le dossier des horodateurs, a gagné au tribunal. C'est à la Ville qu'on a donné droit au tribunal, c'est aux communes, qui ont rallié la Ville, qu'on a donné droit au tribunal, et non pas au Canton. Donc, lorsque vous siégez ici, lorsque vous êtes conseillères et conseillers municipaux, vous ne défendez pas les intérêts de Berne, ni ceux du Canton; vous défendez la Ville, la Ville que vous servez et ses intérêts.

Je le répète: qu'on ne vienne pas me faire l'histoire du Canton dans cette salle. Peu importe ce qui se passe au Canton, peu importe le budget qu'on a voté à M. Dal Busco, à l'époque en charge des finances. Aujourd'hui, c'est le budget des citoyennes et des citoyens de la ville que finalement vous devez avoir à cœur de défendre. S'agissant des horodateurs, ce budget ne repose pas sur une base de non-sincérité, mais sur une procédure qui a été gagnée au tribunal. C'est pourquoi la seule question qu'à la limite vous pourriez vous poser dans un moment de doute ou de désœuvrement à la buvette, c'est de savoir pourquoi le Canton a introduit ce montant dans son budget à lui, mais certainement pas pourquoi la Ville l'introduit dans le sien, alors qu'elle a gagné la procédure et qu'elle a eu droit à toutes ses prétentions devant les tribunaux. Ça, c'est le premier point.

Maintenant, du point de vue de la cohérence, toutes les procédures ont été respectées. En commission des finances, le Conseil administratif a donné droit à toutes vos demandes, y compris aux plus incongrues réclamant d'auditionner deux conseillers d'Etat pour comprendre comment fonctionnait le budget de la

Ville. Néanmoins, Mesdames et Messieurs, combien d'élus municipaux dans les 44 autres communes auditionnent des conseillers d'Etat pour comprendre comment fonctionne leur propre budget?

Ce que j'observe ici, dans cette salle, c'est qu'une partie des conseillères et des conseillers municipaux ont décidé de défendre les intérêts de la Ville, de doter la Ville d'un budget, de répondre aux impératifs légaux – comme les 44 autres communes l'ont fait, mais, elles, dans le temps qui leur était imparti. Une autre partie procrastine, elle ne veut pas d'un budget et n'a pas le courage de dire à la population qui l'a élue que, oui, jusqu'en 2020, elle desservira ses intérêts, elle procrastinera, n'avancera pas et fera des blocages.

Pour terminer sur le sujet de la cohérence et de la sincérité, je rappelle les propos de M. Sormanni, qui est à la fois rapporteur général et chef de groupe du Mouvement citoyens genevois. Vous avez deux référendums sur le budget qui ont été arbitrés par le peuple, deux fois le peuple – et pas uniquement celui qui vote à gauche, mais également celui qui vote à droite – a fait droit aux demandes du Conseil administratif. Deux fois le peuple a dit qu'il voulait maintenir le budget du Conseil administratif. *In fine*, lorsqu'on est un élu du peuple, la cohérence et la sincérité c'est toujours d'écouter la voix du peuple, et dans cette salle une partie a décidé...

Le président. Madame la magistrate, je vous prie de m'excuser... Est-ce que je peux demander à l'équipe d'Ensemble à gauche de rejoindre sa place afin que l'on puisse écouter la magistrate? Je demande aussi à la salle de respecter et d'écouter la magistrate. Je vous en prie, Madame Sandrine Salerno.

Mme Sandrine Salerno, conseillère administrative. Merci, Monsieur le président, mais n'ayez crainte, je me sentais tout à fait respectée. Je disais donc que, dans cette salle, une partie a décidé d'écouter le peuple qui s'est prononcé deux fois sur le budget et qui a renvoyé deux fois sa copie à la droite en lui disant qu'il voulait la copie du Conseil administratif. C'est celle-là que vous avez ce soir devant vous et sur laquelle vous devez vous décider. Personnellement, je ne vois aucun clivage entre la gauche et la droite, et ce bien que le Conseil administratif ait une majorité de gauche. Je vous l'ai déjà dit, et je pense que dans cette salle vous n'êtes pas dupes, les arbitrages sur le budget ne sont pas fragmentés par un clivage gauche/droite, d'ailleurs le projet de budget 2018 a été soutenu et validé par l'unanimité du Conseil administratif.

Par conséquent, ce que j'observe dans cette salle, c'est une volonté encore et encore, jusqu'au terme de la législature, de mener un combat dogmatique et de posture, de le faire arbitrer par le peuple pour en définitive non pas tellement

préserver les intérêts du collectif ou servir ceux des habitantes et des habitants de la ville, des Genevoises et des Genevois, mais montrer que quand on est à droite, on est de toute façon, a priori et quoi qu'il se passe sur les enjeux budgétaires, contre le Conseil administratif qui est à gauche.

On a commencé à jouer ce jeu-là en 2015, au premier jour de la législature, et j'ai malheureusement acquis le sentiment qu'on le jouera jusqu'au dernier jour de la législature. On verra bien qui sortira des urnes à partir de 2020 et pour les cinq années de 2020 à 2025, mais de grâce, ne trompez personne dans cette salle. Dans le projet de budget, rien n'était révolutionnaire, rien n'est révolutionnaire dans les propositions que le Conseil administratif a mises en œuvre; il s'agissait d'appliquer une bonne partie des volontés de ce plénum, y compris d'ailleurs sur l'augmentation de la dotation du SIS. Pour une partie, on a fait ce que vous demandiez. On ne l'a peut-être pas communiqué comme vous le vouliez, on n'est peut-être pas passés sous vos fourches caudines parce qu'on a les uns et les autres notre espace politique, mais on a un projet de budget qui est unanimement soutenu car il sert l'entier des prestations et l'entier des besoins des habitantes et des habitants de la ville de Genève.

Je reviendrai dans le détail, et avec beaucoup de plaisir, sur les amendements que vous avez déposés et je pense, ce n'est pas un scoop pour vous, que le Conseil administratif n'entrera pas en matière sur ces propositions. J'espère qu'une majorité de ce Conseil municipal se dégagera pour voter le budget, et surtout, peut-être, que lors de la présentation du projet de budget 2019 à la rentrée 2018, il y aura un peu plus de sérénité dans ce plénum, afin d'étudier de manière rationnelle, et non pas dogmatique, les propositions du Conseil administratif.

En définitive, j'espère qu'on arrêtera de reprocher au Conseil administratif d'être toujours dans une posture qui relèverait uniquement de la doctrine politique, parce que je vous assure que si le Conseil administratif soutient son projet à l'unanimité, Mesdames et Messieurs, c'est que ça fait des années qu'il est sur du pragmatique, sur du consensus et sur la voie médiane. De ce fait, le Conseil administratif est toujours très étonné de voir les politiques et les soubresauts arbitrés par le peuple en votre défaveur et de devoir encore discuter – et j'avoue que j'en suis particulièrement triste en termes d'image – le budget de l'année 2018, alors que quasiment la moitié de l'année est terminée.

Ce soir, je souhaite à toutes et tous un très bon travail et j'espère que, si la raison l'emporte, nous aurons rapidement à procéder au vote de ce projet de budget 2018. Un dernier mot encore pour remercier les commissaires aux finances qui ont subi une fois de plus quatre mois d'instigation sur le projet 2018, ainsi qu'au rapporteur général d'avoir rendu rapidement son rapport pour nous permettre de voter ce soir.

Deuxième débat

Le président. Merci, Madame la magistrate. En deuxième débat, nous allons travailler sur le nouveau projet de budget 2018, tel qu'il a été amendé par la commission des finances, et sur le nouveau projet de budget 2018 amendé par la commission des finances sur les subventions monétaires. Les amendements concernant les subventions seront traités à la fin de l'étude de chaque département.

Je passe au département des autorités, pour lequel aucun amendement n'est présenté, par conséquent je déclare que le département des autorités est terminé. Je continue avec le département des finances et du logement, donc le département 1, pour lequel nous avons plusieurs amendements; je donne la parole au président de la commission des finances, M. Simon Brandt.

M. Simon Brandt (LR). Etant donné qu'on traite du département des finances et du logement, j'aimerais juste répondre à ce qu'a dit M^{me} Salerno précédemment à propos des conseillers d'Etat que nous avons fait venir en commission des finances parce qu'on ne comprenait pas comment fonctionne le budget. Je suis désolé, mais il faut savoir que pendant tout le processus budgétaire M^{me} Salerno a fait preuve d'un profond mépris envers la commission des finances lorsqu'on lui posait des questions. Une fois, Madame Salerno, vous avez répondu à M. Schnebli en lui disant qu'il ne comprenait rien et que c'était scandaleux. On n'a pas fait venir des conseillers d'Etat pour nous expliquer comment fonctionne le budget, non; on a fait venir des conseillers d'Etat, en l'occurrence MM. Barthassat et Dal Busco, pour comprendre comment la recette des horodateurs pouvait figurer dans le budget, ce à quoi ils nous ont tous deux dit que cette recette n'avait pas à figurer au budget – c'est écrit en toutes lettres dans le rapport. Nous n'avons jamais fait venir des magistrats pour nous expliquer un processus que nous comprenons très bien, n'en déplaise à M^{me} Salerno.

Le président. Je précise que nous sommes passés à l'étude des départements. Je ne veux par conséquent pas entrer dans une partie de ping-pong, mais je donne quand même la parole à M^{me} Salerno... qui finalement renonce à la prendre.

Nous passons au premier amendement que vous avez sous les yeux, qui vient du Parti libéral-radical. Il demande une diminution de 1 centime additionnel pour les personnes physiques et morales, soit de 44,5 en lieu et place de 45,5 actuellement. Je donne la parole à M^{me} Patricia Richard pour présenter son amendement.

Département des finances et du logement.

*Page 5, service 1100, politique publique 91, Impôts,
groupe de comptes 40, Revenus fiscaux.*

M^{me} Patricia Richard (LR). Comme vous le voyez, le Parti libéral-radical a bien entendu la demande de la population, qui souhaite avoir plus d'argent. C'est pour cette raison qu'il propose un amendement concernant le centime additionnel. Pourquoi? Actuellement, la population en ville de Genève est taxée sur le centime additionnel à 45,5. Or, on sait que pour tout le monde, tout augmente. Les assurances maladie augmentent – on n'y peut pas grand-chose, mais on y a droit – et plein d'autres choses augmentent. Par conséquent, cette baisse du centime additionnel donnerait un plus à chaque citoyen genevois. Ce n'est peut-être pas un gros plus, mais c'est tout de même un plus.

M^{me} Salerno nous dit régulièrement qu'en définitive, il n'y a que les comptes qui comptent. Hasard du calendrier, les comptes 2017 nous ont été présentés il y a très peu de temps et affichent un boni de 30 millions de francs. Ainsi, diminuer le centime additionnel de un point, seulement un point – vous noterez que nous sommes raisonnables – entraînerait une baisse de 16 millions de francs, pas de 30 millions de francs. Pour nous, qui avons vu le budget et les comptes, cette coupe est tout à fait raisonnable et apporterait une petite bouffée d'air frais dans le porte-monnaie des foyers en ville de Genève. Chacun est ici conscient que l'argent ne tombe pas du ciel et que nos administrés ont besoin de ce petit souffle d'air.

Nous ne prenons pas là où il n'y a pas, les comptes sont en boni de 30 millions de francs. Nous demandons de baisser de un point le centime additionnel – c'est-à-dire de 16 millions de francs. Si l'année 2018 est semblable à l'année 2017, il nous restera un boni de 14 millions de francs. Voilà pour nos motivations concernant la baisse du centime additionnel.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, quelques mots sur cet amendement qu'on nous présente comme une petite bouffée d'air pour les Genevoises et les Genevois.

Pour commencer, il est peut-être nécessaire de replacer cette bouffée dans une perspective historique, puisque aujourd'hui on a un centime à 45,5 et que vous avez, il est vrai, le droit de bouger son niveau. Certains, notamment dans les rangs du Parti libéral-radical, le trouvent trop élevé. Cependant, je vous rappelle qu'en 1981, nous n'avions pas une majorité de gauche au Conseil administratif de la Ville de Genève, mais une vraie majorité de droite, et notamment radicale.

A cette époque, le centime additionnel était à 49,5, c'est-à-dire qu'il y a quarante ans, en 1981, lors de l'avènement de François Mitterrand comme président de la République en France – Madame Rouillet, vous avez raison –, on a une majorité de droite confortable, jusqu'en 1991 d'ailleurs, et un centime additionnel qui est beaucoup plus élevé. Par conséquent, historiquement le centime additionnel en Ville n'est pas allé montant, mais bien descendant.

Maintenant, revenons au début de cette législature 2015, lorsque le Conseil administratif a reçu – ça a d'ailleurs fait l'objet d'une discussion avec la commission des finances en date du 1^{er} juin 2015, donc c'était vraiment aux toutes premières minutes de notre arrivée dans cette nouvelle législature – une lettre de l'Entente élargie au sujet de différents objets relatifs à des finances saines, et notamment à la volonté de cette droite – j'en ai souvent parlé en commission des finances – de ne surtout pas voir l'impôt bouger. C'est quand même drôle, parce que cette majorité de droite a prié le Conseil administratif de ne pas modifier la hauteur du centime additionnel et de ne pas toucher à la fiscalité en Ville. Dans les budgets 2016 et 2017, elle a essayé de modifier l'équilibre; deux fois elle s'est fait retoquer par le peuple, et aujourd'hui, le Parti libéral-radical décide de bouger la hauteur du centime. On est à 45,5, mais pourquoi pas le baisser à 44,5? Ça serait une petite bouffée d'oxygène pour les contribuables de la ville, pas tous les contribuables de la ville, mais une partie d'entre eux qui font les 16 millions correspondants.

Ce faisant, que fait-on? Vous l'avez dit, Madame Richard, on a moins de boni. Mais ce boni, à quoi sert-il? Il sert à rembourser la dette. Or, dans cette enceinte, quel est le parti qui défend le plus le remboursement de la dette? (*Applaudissements.*) Ce n'est pas Ensemble à gauche, ce n'est pas le Parti socialiste non plus; est-ce que ce parti serait vert? Non, il n'est pas vert, parfois un peu, mais il n'est pas très vert. Il est très bleu, il est très Parti libéral-radical.

Par conséquent, je vais vous dire comment je comprends cet amendement. Je le comprends, à nouveau, comme un amendement de posture, de dogmatisme; si on était un peu plus cru, on dirait que c'est un amendement que vous déposez seuls pour vous faire mousser, pour exister politiquement, pour montrer aux bons citoyens de la ville de Genève que vous avez essayé de baisser les impôts mais que les méchants à gauche, qui aiment la prestation publique, n'ont pas voulu les baisser. Le problème de la baisse de l'impôt, c'est qu'elle fragilisera deux choses: une chose à laquelle vous, à droite, et notamment vous, le Parti libéral-radical, tenez énormément, c'est les finances saines, le remboursement de la dette et la robustesse financière de la Ville. Personnellement, j'y tiens aussi et dans ce sens-là, on a parfois des discours qui sont cohérents et alignés.

En tant que magistrate de la Ville, je vais vous dire que c'est une très mauvaise idée de baisser le centime additionnel, parce que, pour reprendre les propos

de M. Schnebli, la baisse du centime additionnel ne bénéficiera pas aux plus précarisés qui, eux, ne payent la plupart du temps pas le centime additionnel, car leur impôt cantonal est très résiduel, voire insignifiant. Non, le centime additionnel est forcément payé par les hauts revenus de cette ville, et c'est à ceux-là que vous voulez donner une petite bouffée d'oxygène, tout en voulant en octroyer d'autres au niveau cantonal en parallèle.

Cependant, cette proposition nous empêchera de rembourser la dette, c'est pourquoi je vous déconseille de la suivre. La robustesse financière de la Ville tient aussi à sa capacité à rembourser la dette, ce d'autant plus que d'autres projets de fiscalité fédérale et cantonale pourraient venir par la suite, je ne les nommerai pas, mais ils pourraient accentuer la difficulté de la Ville de Genève à fournir des prestations à ses citoyennes et citoyens. Or, aujourd'hui, si vous demandez à une famille de choisir entre une place de crèche et la diminution du centime additionnel, qui pour un individu lambda équivaut à deux cafés par jour, je vous assure que c'est la place de crèche qui l'emporte. Vous déposez des amendements qui visent à ouvrir les bibliothèques municipales le dimanche, vous baissez le centime additionnel et, en même temps, vous voulez augmenter la prestation publique; il y a là quelque chose de totalement incohérent, quelque chose qui participe de l'esbroufe politique, d'un projet dogmatique et d'une volonté d'exister sur un train qui aurait dû partir à la fin de décembre de l'année passée.

Je pense que cette proposition ne mérite pas que vous la suiviez, je pense qu'elle n'a que de l'inconsistance politique, qu'elle met en danger l'image de la Ville, sa capacité à financer ses investissements – ce que vous souhaitez, que je comprends et partage –, qu'elle met en difficulté la Ville pour rembourser la dette – ce que vous souhaitez et que je partage également. *In fine*, cette proposition met aussi en difficulté la Ville afin de remplir ses prestations qui vont à toute la population. Pour toutes ces raisons, le Conseil administratif vous recommande de rejeter cette mauvaise proposition du Parti libéral-radical.

M. Alfonso Gomez (Ve). Les Verts ne voteront évidemment pas en faveur de cette très mauvaise idée, comme cela vient d'être dit. Nous sommes d'autant plus étonnés par cette proposition que, comme cela vient aussi d'être rappelé, le Parti libéral-radical n'a pas cessé de stigmatiser la Ville de Genève pour sa prétendue mauvaise gestion financière.

Aujourd'hui, que fait-elle? Elle sape les fondements de cette bonne gestion qu'elle finit par reconnaître. Excusez-moi du terme, mais cela s'appelle du sabotage; je ne comprends absolument pas la position que la droite de ce Conseil municipal défend, alors qu'elle n'a jusqu'ici pas arrêté de nous répéter que son objectif – en tout cas pour le Parti libéral-radical et ceux qui le soutiendraient dans cette aventure – était de diminuer la dette. L'incompréhension est d'autant

plus grande que je ne vois pas où est la contrepartie. Il n'y aura pas de contrepartie, ce qui veut dire que si vous diminuez les recettes et que le règlement vous le permet, nous aurons un déficit de 16 millions de francs sur le budget. Au mois de septembre dernier, vous avez refusé de voter le renvoi du budget en commission parce qu'il était imprésentable à vos yeux à cause du déficit; maintenant, vous présentez un budget définitif en déficit – c'est totalement incohérent, même dans vos rangs, on n'arrive pas à comprendre. (*Applaudissements.*)

Par ailleurs, quand vous dites que cette diminution de l'impôt donnera un bol d'air frais à la population, encore faut-il analyser la structure des impôts en Ville, et c'est par là que vous auriez dû commencer. Un tiers des habitants du canton ne paye pas d'impôts, on peut estimer que la situation est similaire dans notre ville de Genève. On assiste à une paupérisation de la population, avec la classe moyenne en premier lieu. Si vous regardez les niveaux d'impôts, vous verrez que les tranches hautes de cette classe moyenne, qui représente 60% du total du nombre de déclarations, se déplacent vers les tranches plus basses. Or, même pour ceux-là, dans les tranches hautes de la classe moyenne, cela va représenter deux cafés par jour.

Pour ce qui regarde les très riches, en 2001 ils payaient 835 millions de francs d'impôts dans le canton; aujourd'hui ils en payent 1,45 milliard. Cela veut dire que les disparités sociales augmentent, mais aussi que les responsabilités de la Ville et du Canton pour faire face à la paupérisation de cette population sont de plus en plus grandes. Cependant, en proposant cet amendement, vous allez diminuer les recettes fiscales, mais contrairement à ce que vous dites, Mesdames et Messieurs du Parti libéral-radical, vous n'allez pas favoriser la population, vous allez favoriser ce 4% de la population qui paye le plus d'impôts et qui est le plus riche de ce canton. Aujourd'hui, ce pourcentage a largement les moyens de payer ces charges fiscales, et la preuve en est qu'il ne diminue pas.

En outre, sans aller loin ou même à l'étranger, prenez des exemples de baisses fiscales. Regardez ce qui s'est passé à Lucerne. Vous voulez aider les classes moyennes? Si vous voulez réellement aider les classes moyennes car elles payent trop sur leur assurance maladie, demandez alors à vos représentants au Conseil national, qui siègent dans les conseils d'administration des grandes compagnies d'assurance, de faire quelque chose, de baisser les primes d'assurance, de ne pas recevoir 60 000 francs de salaire mensuel, comme c'est le cas de certains présidents de conseils d'administration proches du Parti libéral-radical, et de faire en sorte que les caisses d'assurance redistribuent les énormes profits qu'elles ont faits ces dernières années.

Vous voulez aider les classes moyennes? Favorisez l'emprise du sol par les collectivités publiques qui sont les seules en mesure d'empêcher la spéculation sur le sol. C'est là que vous aiderez les classes moyennes, non pas avec cette

mesure qui est une mesurette et qui finalement ne fait qu'aider les plus nantis de ce canton et de cette ville.

Revenons à l'exemple de Lucerne. Quelles conséquences a eu la baisse d'impôts à Lucerne? Sur le plan de la sécurité, une diminution des interventions policières. Depuis cette baisse d'impôts, 500 appels téléphoniques annuels ne sont actuellement pas pris en compte par la police – c'est ça que vous voulez? Aujourd'hui, à Lucerne, on observe un abaissement des prestations complémentaires aux plus défavorisés pour les assurances maladie. Pas seulement pour ceux qui ne payent pas d'impôts, mais également pour les classes moyennes.

Mesdames et Messieurs, nous ne voterons pas cette mesure car elle suppose un affaiblissement de la cohésion sociale dans notre ville et dans notre canton. Nous ne voterons pas cette mesure car elle va à l'encontre du bon sens, parce qu'elle péjorera l'ensemble des prestations qui sont dues à nos citoyens et dont le maintien a fait à plusieurs reprises l'objet de manifestations. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

M. Simon Brandt (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est vrai, on va être francs: si vous votez cet amendement, le lac Léman montera de 10 m et la ville de Genève sera submergée, la peste et le choléra feront leur retour dans les rues et le cannibalisme apparaîtra parmi nos concitoyens. C'est à peu près le discours qu'on entend depuis dix minutes, tellement vous nous peignez le diable sur la muraille. Vous êtes en train de nous expliquer que la population se paupérise et que certains ne peuvent plus payer d'impôts – c'est un fait; mais est-ce normal que ce soit toujours les mêmes qui doivent payer de plus en plus d'impôts? (*Commentaire.*) Pour nous le problème tient tout autant du fait que la population se paupérise, que du fait que la pression fiscale incombe toujours aux mêmes.

Monsieur Gomez, vous nous donnez l'exemple de Lucerne, mais ça n'a rien à voir. J'aime autant vous dire que si j'étais conseiller communal à Lucerne, je n'aurais pas voté les baisses d'impôts qui ont abouti à la situation qu'on connaît aujourd'hui. Sauf qu'ici, il faut être cohérent avec soi-même. Dans cette salle, qui a dit que la dette n'était plus un problème? Dans cette salle, qui a dit que les comptes font foi et non pas le budget? C'est M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative, dont les propos ont été relayés par l'ensemble des partis de gauche présents dans cette salle. On vous prend donc au mot, si la dette n'est plus un problème et que les comptes importent davantage que le budget, il est tout à fait possible et souhaitable de baisser le centime additionnel de 15 millions de francs, ce d'autant plus qu'aucune prestation publique ne sera mise en danger.

J'entends l'argument de M^{me} Salerno qui est de dire qu'en 1981 le centime additionnel était beaucoup plus élevé. D'accord, mais en 1981 je n'étais pas né;

en 1981, le Parti socialiste considérait encore que le modèle soviétique était un modèle économique viable. (*Brouhaha.*) Alors vous savez, si on remonte à 1981, les incohérences... (*Applaudissements.*) Si on remonte à 1981, j'aime autant vous dire que les incohérences de certains étaient beaucoup plus dangereuses que celles d'aujourd'hui. Dans ce débat, c'est d'aujourd'hui qu'il est question, pas d'il y a trente-sept ans – probablement quand certains dans cette salle devaient dire que le colonel Mouammar Kadhafi était un modèle pour l'Internationale socialiste –, et bien de ce que, actuellement, nous devons faire pour nos concitoyens. Aujourd'hui, comme l'a dit M^{me} Salerno sur la base des trois derniers exercices comptables, la dette n'est plus un problème. Si la dette n'est plus un problème, il est alors parfaitement possible, voire souhaitable, de baisser le centime additionnel afin que le prochain excédent comptable ne soit plus de 30-35 millions de francs, mais de 15-20 millions de francs.

Pour ces raisons, nous demanderons le vote nominal sur cette proposition d'amendement, afin que les gens assument leur position devant la population et que les partis qui disent à longueur de temps vouloir redonner du pouvoir d'achat à la population soient cohérents avec eux-mêmes. En conclusion, je rappelle que le courrier de la droite élargie adressé à l'époque au Conseil administratif ne disait pas que nous excluons toute baisse de la fiscalité, mais que nous excluons au contraire toute hausse de la fiscalité, et demandait une maîtrise des charges et de la dette. Dans la mesure où l'on entend aujourd'hui M^{me} Salerno nous dire que c'est le cas, et étant donné que nous sommes des gens intelligents qui savons écouter, nous la prenons au mot et nous demandons une baisse du centime additionnel.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, on pourrait imaginer qu'une baisse d'impôts puisse être intéressante et valable, mais, quoi que vous puissiez en dire, la problématique reste que voter cela rendra le budget déficitaire, parce que d'après ce que j'ai vu dans vos amendements, vous compensez en supprimant des prestations à d'autres endroits. En plus des 16 millions de francs du centime additionnel, vous remettez aussi en question les 8,5 millions de francs des horodateurs, ce qui rendra le budget déficitaire alors qu'on ne voulait pas qu'il le soit, car on a refusé le premier projet de budget qui présentait un déficit de 20 millions de francs.

Personnellement, je ne vois pas de cohérence là-dedans. Soit on veut un budget équilibré afin de pouvoir rembourser la dette au moment des comptes – j'ai rappelé les chiffres tout à l'heure: 100 millions en trois ans –, soit on diminue les recettes et, fatalement, ces remboursements. Par ailleurs, j'ai un peu de peine à me dire que, désormais, on acceptera à chaque fois un budget déficitaire, car si vous enlevez une partie de la recette du centime additionnel, il faudra bien

trouver une compensation ailleurs, dans les prestations ou je ne sais où, à moins que vous ayez trouvé une nouvelle recette, mais je n'ai pas l'impression que ça soit le cas.

La diminution proposée dans cet amendement ne me paraît pas praticable et cohérente avec ce que l'on a souhaité jusqu'à présent. Je suis un peu emprunté par rapport à cela. Qui plus est, une fois qu'on aura baissé le centime additionnel, qui en bénéficiera? Il faut bien reconnaître que ça ne sera pas les plus démunis de cette ville de Genève – ils ne gagneront même pas un café. Si c'est pour déséquilibrer le budget, nous créer des difficultés et nous dire ensuite qu'on les compense dans les comptes, je ne vois pas l'intérêt. Non, les comptes correspondent aux résultats des activités, les éventuels bonis servent à rembourser la dette; à l'inverse, sans boni, on ne rembourse rien du tout. On travaillera donc toute l'année avec un déficit, et par la suite il faudra quand même répondre à la loi sur l'administration des communes. C'est-à-dire qu'on peut avoir un budget déficitaire, mais la Ville doit alors présenter un plan de redressement sur un temps défini. Fatalement, ce sont des recettes en moins et il faudra par conséquent couper quelque part. Parallèlement, on a aussi dit qu'il fallait maintenir les prestations, tout le monde dans cette salle l'a dit, tous les partis.

Autre chose, et je m'arrêterai là. Qu'on le veuille ou non, le Projet fiscal 17 est en route – on ne sait pas encore sous quelle forme, mais ça réduira aussi les recettes fiscales de la Ville de Genève. C'est pourquoi, aujourd'hui, je préfère voir la Ville faire 30 millions de francs de boni. Si dans les comptes on perd 30 millions de francs à cause de PF 17, on se retrouvera à zéro sans avoir pourtant mis en danger la santé de la Ville. Par conséquent, je suis emprunté car je trouve que cette mesure n'est pas bonne, en tout cas pas pour maintenant et tant qu'on n'aura pas réglé la problématique de PF 17 et de qui paye quoi, de quelles seront les recettes fiscales – parce qu'il y en aura, je n'ose pas imaginer qu'il n'y en aura pas, vous le savez bien. Personnellement, je soutiens PF 17 tel qu'il est ressorti, mais cela entraînera 20 à 30 millions de recettes en moins pour la Ville ...

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Non, c'est entre 50 et 80 millions de francs.

M. Daniel Sormanni. Bon, 50 à 80 millions de francs... ces chiffres sont discutés. De toutes les façons, c'est minimum 30 millions de francs, nous allons donc inévitablement nous retrouver avec des difficultés. Une fois le centime additionnel baissé, on ne le remonte plus jamais, parce qu'évidemment les gens ne l'accepteront pas; même si pour les plus démunis ça ne représente pas grand-chose, pour d'autres, ça représente quelque chose et on n'arrivera plus à le réaigmenter par la suite.

Pour conclure, non, je ne veux pas qu'on augmente les impôts, mais je ne veux pas qu'on les baisse non plus. Merci.

M^{me} Patricia Richard (LR). Vu ce que j'ai entendu, je me sens obligée de reprendre la parole. Deux cafés par jour, ce n'est rien pour certaines personnes? Quand vous dites vouloir soutenir le petit commerce, deux cafés par jour, comment pouvez-vous refuser cela? Franchement, à votre place, je n'aurais pas osé. Non, il faut être honnête, je n'aurais pas osé, pourtant j'ose beaucoup de choses, mais ça, je n'aurais pas osé. (*Commentaire de M^{me} Salerno.*)

Le président. Madame Salerno, je vous en prie, on écoute l'oratrice. On n'a pas à réagir ou même à travailler en bilatéral. (*Commentaire.*) Non mais, c'est une question de respect, s'il vous plaît... (*Brouhaha.*) On attend le silence avant de recommencer. Monsieur Holenweg, vous êtes concerné aussi. Allez-y Madame Richard.

M^{me} Patricia Richard. Merci, Monsieur le président, vous noterez qu'il n'y a que la vérité qui blesse. Quand on a un boni de 30 millions de francs, on peut baisser les recettes de 16 millions, il en reste quatorze. Ce n'est pas un trou, vu qu'il reste ces 14 millions. On ne met pas les résultats de la Ville à zéro, on a encore un tremplin.

Maintenant, sur son programme de législature, le Mouvement citoyens genevois, me semble-t-il, indiquait vouloir baisser les impôts des Genevois. La question est de savoir s'il le prouvera ce soir, surtout quand j'entends son chef de groupe nous dire qu'une diminution de 1 centime additionnel n'est pas forcément la bonne manière ou que ce n'est pas le bon moment de le faire. Il reste deux ans avant la fin de la législature, donc si on ne le fait pas un jour, on ne le fait jamais. Raison pour laquelle nous demanderons le vote nominal, afin que les Genevoises et les Genevois voient qui soutient réellement leur porte-monnaie et le petit commerce, en leur refusant deux cafés de plus par jour. Ça permettra aussi de voir où l'on se dirige en cette fin de législature, parce que quand on ne vous écoute pas, on est stupides de ne pas le faire, mais quand on vous écoute, on est quand même stupides. A un moment donné, il faudrait remettre l'église au milieu du village et puis la laisser.

M. Lionel Ricou (DC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, sur le principe, le Parti démocrate-chrétien est favorable à une diminution de la charge fiscale communale qui pèse sur les habitants et également sur

les entreprises domiciliées sur le territoire de notre ville. Nous sommes favorables à cette diminution d'ici à la fin de la présente législature. La dernière modification du taux du centime additionnel qui calcule cet impôt remonte à 1981, cela a été dit.

En près de trente-cinq ans, les prestations à la population se sont considérablement développées, ce qui indique que depuis cette période nous avons répondu aux besoins, justifiés ou non, de nombreuses catégories de la population résidant sur le territoire de notre ville. Cependant, une catégorie a tout de même été oubliée, il s'agit de celle des contribuables, car depuis près de trente-cinq ans, leur situation n'a pas changé. A revenu et situation égaux, ils payent toujours le même montant d'impôts. Une telle situation serait supportable si, au cours de la même période, les impôts des autres communes n'avaient pas été revus à la baisse. Mais ce n'est pas le cas. Dans près de quatre communes sur cinq du canton de Genève, l'impôt communal a diminué. Pourquoi cela a-t-il pu se faire dans près de 80% des communes, mais pas en Ville de Genève? La situation économique de notre Ville est-elle différente de celle des autres communes? Les prestations à la population sont-elles plus efficaces dans les autres communes qu'en Ville de Genève? Les besoins y sont-ils vraiment différents?

Nous considérons que les situations et les compétences des communes sont suffisamment similaires, à moins qu'il y ait des compétences différentes dans certaines communes et qu'une partie d'entre elles en ait moins – il me semble cependant que c'est la Constitution cantonale qui fixe les compétences communales et qu'elles sont par conséquent identiques d'une commune à une autre. Nous pensons donc que leurs situations respectives sont assez semblables pour que les habitants de la ville, à l'instar de ceux des 35 communes citées, puissent aussi bénéficier d'une réduction des impôts communaux.

En effet, nous sommes convaincus qu'une diminution raisonnable de l'impôt communal aurait des effets bénéfiques et servirait le bien commun. Le pouvoir d'achat des particuliers augmenterait, ils pourraient consommer davantage, y compris dans les commerces de leur quartier. Pour les entreprises – nous pensons aussi bien aux grandes sociétés qu'aux milliers de petites structures qui emploient une poignée de collaborateurs –, une telle réduction serait un signe très positif. Elles auraient davantage de ressources pour investir dans l'innovation et pour créer des postes de travail. Ce faisant, la Ville de Genève apporterait un réel soutien à l'ensemble des entreprises situées sur son territoire.

Par ailleurs, le contexte économique est favorable à une réduction du centime additionnel. Compte tenu des prévisions de croissance qui sont évaluées à environ 2% pour 2018 et 2019, une réduction raisonnable de l'impôt pourrait être amortie par l'augmentation de la production de richesse qui est prévue à Genève ces deux prochaines années. Soyons concrets, une réduction de un point du centime additionnel correspond à une diminution de 16 millions de francs, un demi-point

correspond quant à lui à 8 millions. Rapporté au budget global de 1,2 milliard de francs, ce montant est tout relatif, car il représente à peine plus de 1% du budget global de la Ville. Si la croissance prévue se réalise, cette réduction sera indolore sur les prestations existantes.

Vous l'aurez compris, le Parti démocrate-chrétien est favorable à une réduction de l'impôt communal et la considère comme une priorité pour cette législature. Cependant, ce soir, nous nous abstenons de voter sur l'amendement proposé. Nous sommes convaincus que pour être indolore, cette réduction doit être prise en considération dès la première phase d'élaboration du projet de budget; raison pour laquelle nous demandons d'ores et déjà au Conseil administratif d'intégrer dans son projet de budget 2019, qui devrait être présenté à la fin du mois d'août, cette diminution du centime additionnel. Nous souhaitons également estimer l'impact de cette diminution sur le remboursement de la dette, car le Parti démocrate-chrétien considère ce remboursement tout aussi prioritaire. Il s'agira de trouver un juste équilibre entre, d'une part, le remboursement de la dette, et, d'autre part, la diminution des impôts. Cela nécessite un travail en profondeur qui pourra être réalisé par la commission des finances lors de l'étude du projet de budget 2019. En moyenne, sur ces dix dernières années, l'excédent aux comptes s'élevait à plus de 60 millions de francs. La question qui se pose à nous est de savoir quelle proportion de cet excédent nous voulons affecter à la dette, et quelle proportion nous voulons affecter à la consommation des ménages, à la création de postes de travail et à la stimulation de l'innovation.

Ce soir, nous nous abstenons également pour une raison un peu plus formelle. Nous craignons que le Conseil d'Etat ne valide un budget avec un tel déficit, ce qui créerait une insécurité supplémentaire pour les services et les organismes subventionnés. Nous vous remercions de votre attention.

M^{me} Maria Vittoria Romano (S). Je voulais intervenir sur une chose. Si vous avez lu attentivement le rapport, et conformément à ce que je vous ai dit précédemment, vous avez pu voir qu'on a fait 15 séances en commission des finances. Je vous invite à aller à la page 202 du rapport, lors de la séance du 28 mars 2018, quand on s'apprête à voter le projet de délibération «centime additionnel», et que soudainement quelqu'un du Parti libéral-radical propose un amendement à l'article 3, afin de baisser le centime additionnel. Compte tenu de cela, ne venez pas nous dire qu'il s'agit d'une proposition réfléchie. Cette proposition a été faite avec un sourire narquois, je le dis, et c'est rapporté par les propos d'un commissaire – c'est dans le rapport, ce n'est pas confidentiel. Selon ce même commissaire, il s'agit là de la seule façon de procéder pour faire entendre ce que son parti exprime, à savoir «tenez compte de nos demandes de réduction de la voilure face aux défis qui nous attendent».

Cette proposition fait apparemment suite au refus de M^{me} la magistrate de vouloir écouter la position du Parti libéral-radical sur le projet de délibération «budget administratif et mode de financement»; alors pour riposter, que fait-il? Un coup bas. Voilà la vraie réflexion à la base de cet amendement; ce n'est pas celle que M. Ricou nous a exposée, pas plus celles de M. Brandt et de M^{me} Richard, vous transmettez, Monsieur le président.

Vous parlez de deux cafés par jour, mais en réalité il ne s'agit pas du tout de ça. La baisse du centime additionnel n'a jamais été soulevée lors des séances précédentes que nous avons eues, mais seulement le 28 mars, l'argument est tout à coup sorti du chapeau. Je ne sais pas comment vous réfléchissez de votre côté, mais en tout cas nous ne réfléchissons pas comme ça. Cette proposition est absurde et complètement incohérente, cela vous a été dit, ça ne joue pas du tout. On peut discuter des prestations et d'autres choses, mais du point de vue de l'intellect, cette proposition est simplement à côté de la plaque.

M. Pascal Spuhler (HP). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à titre personnel je soutiendrai cet amendement. Parfois, il faut faire un effort et bien le viser. J'ai entendu les critiques de M^{me} la magistrate et de M. Gomez également concernant cette proposition. On nous dit que ce ne sont pas les bonnes personnes qui bénéficieront de la baisse des centimes additionnels communaux, mais bien au contraire, Monsieur Gomez et Madame, c'est bien la classe moyenne qui pourra bénéficier des fameux deux cafés en plus par jour. Si vous faites le calcul, Mesdames et Messieurs, deux cafés par jour, cela revient à environ 7 francs, multiplié par 365 jours; ça fait tout de même 2500 francs de gagnés, 2555 francs pour être précis.

Si pour vous, cette somme... (*Commentaire.*) Madame, s'il vous plaît, je ne vous ai pas interrompue, laissez-moi parler, c'est gentil. Si 2555 francs ne représentent rien pour vous, pour quelqu'un de la classe moyenne comme moi, il s'agit d'une baisse conséquente sur mes impôts. Je pense à tous ceux qui nous écoutent ici, en l'occurrence la classe moyenne, ceux qui payent des impôts. C'est clair que les riches s'en foutent de 2500 francs en moins sur les impôts, c'est rien du tout. Ce n'est pas eux qu'on veut toucher, et pas non plus les plus démunis qui ne payent pas d'impôts, car ça ne changera rien du tout pour eux non plus. Mais c'est bien de la classe moyenne et de la classe la plus importante qu'il s'agit ici.

Mesdames et Messieurs, vous ne voulez pas proposer cette économie à la population qui vous écoute, et qui aujourd'hui se serre la ceinture? La classe moyenne devient de plus en plus pauvre, ça a été dit, mais pas avec les bons arguments. Aujourd'hui, ceux qui travaillent et qui ont un salaire ont de la peine à finir les fins de mois. A Genève, il y a de plus en plus d'endettés qui sont des gens honnêtes et qui travaillent. Ils payent des impôts, mais malheureusement ils n'y

arrivent plus parce que tout est beaucoup trop cher. Parce qu'il y a la concurrence des pays voisins, parce qu'il y a la crise économique, parce qu'il y a ceci et cela.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs, soyez raisonnables et votez cette diminution du centime additionnel. Merci.

Le président. La liste des intervenants s'allonge, donc je vous propose une pause et de reprendre nos débats à 20 h 30.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Exhortation	7630
2. Communications du Conseil administratif	7630
3. Communications du bureau du Conseil municipal	7630
4. Rapport général de la commission des finances chargée d'examiner le nouveau projet de budget 2018 (PR-1262 A)	7631

Le mémorialiste:
Ramzi Touma